

**DÉPARTEMENT DU DOUBS**

**INVENTAIRE DES ARCHIVES ANTÉRIEURES A 1790**

RÉDIGÉ PAR  
**MAURICE PIGALLET**

**ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES**

**CLERGÉ RÉGULIER**

**1H 1 à 536. Abbaye de Saint-Vincent**

**BESANÇON**

**IMPRIMERIE JACQUES ET DEMONTROND**  
1923

# PRÉFACE

Les Archives du Doubs sont de caractère plutôt régional que départemental ; « patrimoine historique d'une grande province » (J. Gauthier), elles sont tant « par l'ampleur de l'installation que par le nombre des documents qu'elles renferment un de nos plus riches dépôts », (Langlois et Stein). Elles commencent au XI<sup>e</sup> siècle : archives provinciales jusqu'en 1790, départementales jusqu'à nos jours, toujours en voie d'accroissement, elles occupent déjà trente salles et deux bâtiments. Confiées à un personnel trop réduit, malgré le dévouement et les travaux de mes prédécesseurs — travaux qui ne furent pas toujours reconnus —, le classement de cette masse de documents est loin d'être achevé. La seule série B (cours et juridictions de l'ancien régime), pourra occuper plusieurs générations d'archivistes. Il convient de dire cependant, que grâce au zèle de mes collaborateurs, un grand effort a été accompli. C'est ainsi que, pour la période antérieure à la Révolution, si la série judiciaire est loin d'être achevée, par contre, tous les fonds du clergé séculier, de la principauté de Montbéliard, des maisons de Chalon-Orange, les titres de famille et de commune de la province, les actes de notaires, etc... soit environ 20.000 dossiers ou registres ont été classés et analysés, malgré une interruption de nos travaux de presque cinq ans. A cela, il convient d'ajouter tous les fonds révolutionnaires (1789-1800), qui sont entièrement rangés et répertoriés ; les séries, M N, O, etc...

Enfin, aujourd'hui, nous présentons, de la série H (clergé régulier), l'inventaire de l'abbaye de Saint-Vincent, sur laquelle plus loin, nous donnons quelques notes. Aussi bien, du reste, c'est grâce à la libérale et constante sollicitude du Conseil Général — auquel, pour les Archives, nous adressons l'expression de notre vive gratitude — que notre dépôt compte 20 catalogues (inventaires ou répertoires) : 8 pour la partie antérieure à la Révolution et 12 pour la période de 1790 à nos jours.

L'inventaire ci-dessous fut commencé il y a une vingtaine d'années. Son plan, ensuite de la circulaire de 1909, et aussi sous la nécessité de la cherté croissante des impressions, fut modifié et les analyses rendues plus brèves. Nous nous en excusons. Il est probable, du reste, comme nous l'avons déjà exposé, que, surtout dans notre dépôt, où le personnel est insuffisant, les répertoires seront les seuls travaux qui pourront à l'avenir utilement paraître. M. Dornier, sous-archiviste honoraire, a bien voulu du présent inventaire rédiger la table des matières — travail long et ingrat, mais fort utile, dont je le remercie, au nom des lecteurs des Archives.

Si nulle œuvre humaine n'atteint jamais à la perfection, les travaux d'érudition sont particulièrement sujets à erreur et à révision. De cet inventaire, nous avons relevé un certain nombre de fautes d'impression, d'orthographe, etc.... dont nous nous excusons ; en voici quelques-unes :

P. 4 et ss. Senaide et non Senaid.

id. Vauchamps (Bouclans, D.) et non Vauchamp.

id. Fresnes-sur-Apance et non Frasné.

id. Villars-Saint-Marcellin et non Villers.

P. 74. Cramans et non Cramant.

P. 77. Alexandre VI et non Henri VI, etc...

# NOTES SUR L'ABBAYE DE SAINT-VINCENT

Écrire l'histoire de l'abbaye de Saint-Vincent nécessiterait un long et patient effort et de nombreuses feuilles d'impression. Il n'est pas dans notre dessein de l'entreprendre. Nous nous bornons à exposer ci-dessous quelques notes sommaires sur cet établissement, dont subsiste actuellement une paroisse de la ville.

*Les Sources.* — Elles demeurent encore abondantes : 536 articles, registres ou liasses. A dire vrai, les sources narratives manquent. Les restes du fonds — après les destructions révolutionnaires — comprennent surtout des inventaires, des cartulaires, des actes notariaux (titres divers de propriété, etc...), des documents judiciaires, de la comptabilité, etc... A noter parmi les inventaires, 3 gros registres in-fol., où sont analysés les titres de l'abbaye avant 1789 ; c'est au vu de ces registres — dans la marge desquels on lit souvent la mention « éliminé » — que furent opérées en 1790 les suppressions de papiers qui paraissaient inutiles. Le récolement des documents subsistants avec des inventaires permettrait de dresser le bilan des éliminations — travail long et minutieux, qui semble ne plus être du goût de nos contemporains.

L'emplacement et les bâtiments. — L'abbaye était construite autour de l'église Notre-Dame actuelle, dans l'espace compris entre les rues Mégevand (Saint-Vincent), de la Préfecture, Ch. Nodier (Rue Neuve), Chifflet (du Perron). Les jardins et vergers couvraient neuf journaux, soit environ trois hectares. « Le jardin est un des plus beaux de la ville », rapporte un inventaire de 1790. Les bâtiments, par contre, étaient médiocres et indignes « de la grandeur de ce bénéfice ». Les murs de clôture furent commencés par Hugues de Montreuil, en 1239. Jean de Renédale fit bâtir un cloître voûté en 1453, duquel il ne subsiste plus rien. Le quartier abbatial fut construit en 1492. Au xvii<sup>e</sup> siècle, l'église était pauvre et misérable ; la moitié de la tour qui subsiste, date du xv<sup>e</sup> siècle ; elle était surmontée d'une aiguille en charpente qui dominait tous les clochers de la cité ; la tempête du 29 janvier 1643 brisa la flèche. La première pierre de la nouvelle église fut posée le 9 mars 1720, par Mgr l'abbé de Grammont, qui se sentait, comme David, penché d'inclination et d'amour pour la maison de Dieu.

En 1791, les bâtiments furent estimés à 138.420 livres et à un revenu net de 7.690 livres. Ils furent concédés gratuitement le 25 fructidor, an II, pour quinze ans, au citoyen Auzières, qui venait d'être appelé par le Comité de Salut Public, à Besançon, pour y fonder un établissement d'horlogerie finie. Auzières démolit une tour et aliéna une partie du jardin.

Actuellement, l'Université s'élève sur l'emplacement de l'ancienne abbaye.

*Sa fondation.* — Elle remonte aux années comprises entre 1067 et 1085 ; elle est due à l'archevêque Hugues II. Mais ce fut Hugues III, en 1092 qui éleva ce monastère à la dignité d'abbaye ; nomma Achard premier abbé ; lui conféra ainsi qu'à ses successeurs le rang de grand vicaire, la première place après l'Archevêque. De nombreux bienfaits et libéralités furent accordés à l'abbaye par les Comtes de Bourgogne, les archevêques, les empereurs. Le pape Victor III concéda aux abbés l'usage de la mitre et de la crosse.

*Les reliques et reliquaires.* — Dans la pensée de ses fondateurs, le nouveau monastère était destiné à conserver les reliques de saint Vincent, martyr de Sarragosse, que Charles-le-Chauve avait, disait-on, rapportées à Besançon. En 1421, elles s'augmentèrent d'une partie de celles de saint Ferréol et Fer jeux. En effet, au lieu où les saints apôtres de la Comté avaient été mis à mort, s'éleva un sanctuaire qui fut dans la suite, confié aux Bénédictins et où étaient conservés les restes des martyrs. Mais exposés aux périls des guerres, leurs ossements furent transportés à l'intérieur des murs de Besançon. L'église bénédictine possédait encore des reliques de sainte Agathe, dans un buste d'argent de 16 marcs ; de saint Marcellin, dans un reliquaire d'argent ; des martyrs de Montmartre, dans une coupe de vermeil et une croix d'argent qui renfermait une parcelle de la vraie croix.

A ces objets vénérés des fidèles, des artistes distingués avaient travaillé, et dans la comptabilité de l'abbaye, on trouve des marchés passés avec les Loisy « pour un chef d'argent de saint Fer jeux », 1675 ; avec Chennevière, pour une châsse des reliques des saint Ferréol et saint Ferjeux, 1678, un chef de sainte Agathe, 1682, etc... (H. 194 et ss.).

Liste des abbés (1092-1790)

**Achard, 1092.**

Hugues 1<sup>er</sup>, H26-1132.

Pierre 1<sup>er</sup>, 1138-1166.

Guichard, Janv., 1178-11 octobre 1189.

Hugues II, 1195-1205.

Anselme, 1215-1240.

Hugues III, 1240.

Ulric de Rougemont, 1241-1247.

Hugues IV de Chenecey, 1247-1268.

Jean 1<sup>er</sup> de Palise, 1268-1297.

Guillaume 1<sup>er</sup> de Ruffey, 1299-1306.

Guillaume II de Quingey, 1312-1349.

Aimé de la Baune, 1349-1351.

Guillaume III le Chin, 1352-1362.

Gérard de Laubespain, 1363-1369.

Pierre II Berard, 1369-1<sup>er</sup> avril 1372.

Hugues V d'Oiselay, 1373-18 juin 1415.

Pierre III Arménier, 1415-1440.

Jean de Renédale, 1443-1491.

Pierre IV de Montfort, 1491-12 mai 1501.

Hugues VI d'Augicourt, 1502-1517.

Antoine 1<sup>er</sup> de Montcut, 1<sup>er</sup> com, 1520-1532.

Bertrand de Marnix, 1532-1560.

Antoine II, P. de Granvelle, 1560-1586.

Louis de Madruce, Card. 1587-1600.

Laurent Blioul (démissionnaire), 1600.

Pierre de Tolède (démissionnaire), 1600-1602.  
Etienne Pierard, 1602-1608.  
Guillaume V Simonin, 1608-1630.  
Joseph Saulnier, 1630-1681.  
J.-B. Boisot, 1681-1694.  
Gabriel Petit, 1694-1701.  
A.-Fr.-Gasp, de Grammont, 1701-1727. Cl.-Ant. Duding, 1728-1745.  
A.-J. de Jouffroy, 1745-1768.  
Dominique Descars 1768-1780.  
S. Michel Amelot, 1780-1790.

*La bibliothèque.* — Saint-Vincent resta au cours des siècles un foyer intellectuel ; un grand nombre de ses religieux brillèrent d'un éclat particulier dans la république des lettres et surtout dans l'érudition (D. D. Berthod, Levêque, Coudret, Grappin, etc...). Mais la reconnaissance de la postérité doit surtout s'attacher à l'abbé Boisot : dans une lettre à Pellisson, il donna le premier la description des illustres mémoires du cardinal de Granvelle : « Le mérite de notre abbé, écrit D. G. Guillo, en parlant de lui, est connu universellement parmi les savants de l'Europe ». Il fut le fondateur-donateur de la belle bibliothèque publique de Besançon ; en effet, par son testament, il légua aux Bénédictins, avec une somme d'argent, toutes ses collections, à condition qu'elles fussent ouvertes au public. Elles méritaient d'en être connues, car en dehors de livres et de médailles, elles contenaient de rares et illustres toiles : le chancelier de Granvelle, par le Titien ; le cardinal, son fils, par Le Carache ; un Jésus crucifié, par Rubens, un Christ, par Holbein, etc...  
Et D. C. Guillo ajoute : « Tout ce que j'ai rapporté rend cette bibliothèque très considérable et bien utile au public qui vient s'instruire fort exactement aux jours qu'on ouvre. Mais ce qui y attire le plus les curieux, sont les manuscrits rares et anciens, dont le savant abbé a fait amas avec beaucoup de recherches et de frais ».  
La bibliothèque était dans la cour de l'abbaye, à droite de l'entrée.

*L'introduction de la Réforme.* — Toute institution humaine, bien que pénétrée d'un rayon d'idéal et de divin, est soumise à l'évolution. Après des siècles de discipline et de foi, l'abbaye inclina vers la décadence ; la régularité s'y perdit, la vie commune ne fut plus observée, le pécule devint en usage, les religieux abandonnant leur cellule, vivaient dans des maisons particulières servis par des femmes. L'office divin, la règle de saint Benoît, les jeûnes, le travail des mains, etc..., étaient négligés. « Ils avaient plus rien de religieux que l'habit, encore cet habit était-il peu conforme à la règle ». Ensuite d'une visite de l'archevêque Jean (1435), un essai de réaction fut tenté. Il ne subsista pas à la mort de l'abbé Armenier.

La réforme ne fut introduite qu'au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, par l'abbé G. Simonin, après avoir obtenu l'appui des puissances publiques et divines ; il visita les abbayes de saint Hydulphe et Saint Vanne ; se fit envoyer trois religieux et après une opposition marquée des religieux, le jour de Pâques 1610, la Réforme fut imposée.

*Les droits, revenus et patronages.* — Ils étaient nombreux et variés. L'ancien inventaire (en 3 vol. mss ant. à 1790), que nous avons déjà cité, mentionne plus de deux cents localités où Saint Vincent avait des cens, rentes, revenus, propriétés, droits divers. Il en reste de nombreux registres ou liasses. En 1767, l'abbé avait 13.614 livres de revenus et les religieux 1.800. En 1713, il y avait 17 religieux, 4 frères convers et 10 domestiques.

Le droit de patronage de Saint-Vincent s'étendait sur plus de trente églises ou bénéfices.

Après ces trop courtes notes, il ne reste plus qu'à souhaiter pour l'illustre monastère de Besançon un patient et érudit historien, qui en retrace l'histoire séculaire — comme le fit notre éminent confrère M. Ch. de Lasteyrie, pour Saint Martial de Limoges.

Maurice Pigallet.

# INVENTAIRE de la sous-série 1H

## ABBAYE DE SAINT-VINCENT DE BESANÇON (ordre de saint Benoît)

- 1H1** (Registre.) — Petit in-folio papier de 146 feuillets (reliure percale avec écusson sur parchemin contenant les armoiries de l'abbaye : d'azur à une crose d'or, mise en pal, accostée des initiales S. V.).  
**1720.** — « Histoire de l'abbaye royale de Saint-Vincent de Besançon écrite par dom Constance Guillo, prieur claustral de la dite abbaye... » (Copie faite d'après le manuscrit original n° 191 de la bibliothèque publique de Vesoul.) Fol. 1. « Monsieur, il est ordonné par nos chapitres généraux d'avoir un livre particulier, dans lequel on rédigera par écrit ce qui est arrivé de plus mémorable dans la maison de la Congrégation... ». — Fol. 144. «... pour remédier aux abus introduits dans l'abbaye de Remiremont où ils se transportèrent ; mais la doienne et quelques autres firent révoquer les deux premiers ». — Fol. 145. Table des matières.
- 1H2** (Registre.) — In-folio papier, 410 feuillets.  
**1179-1680.** — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent.* (Commencé en 1535.) Commencement du cartulaire : le recto du premier feuillet, orné d'une miniature du xvi<sup>e</sup> siècle, porte à sa gauche un moine bénédictin avec cette inscription en contre-haut : *Sanctus Vincentius* ; puis un grand A dessiné, qui occupe les trois quarts de la page ; à sa droite, un petit V ; au bas, ces mots : « AU | NOM . DE . DIEU . LE . SOWERAIN . CREATEUR COMENCEMENT. | ET | (verso) fin de toutes œuvres ». — Raisons pour lesquelles ce cartulaire a été fait. — Fol. 2. Mandement de Charles-Quint, nommant, à la requête de l'abbé François Bonvalot, des commissaires pour recevoir la déclaration des cens, rentes « et aultres biens et droictures » de l'abbaye et les mettre par écrit « en forme deue et de terrier pour valoir et servir à l'advenir ». Déc. — Mandement du juge impérial de Besançon pour le même objet, 1535. — Nomination de Jean Vurriet, notaire public, pour dresser les rentiers et terriers de l'abbaye, — Fol. 10. Droits et privilèges de l'abbaye. — Fol. 24. Description du cloître et de ses dépendances. — Achat à l'abbaye par Jean Baigue de divers immeubles, sis rue Saint-Vincent, moyennant un cens annuel et perpétuel de six francs, 1538. — Reconnaissance de cens faite à l'abbaye par Barbe Huguenet, pour divers immeubles dont elle est « tenementière et possessoresse », 1680. — Bulle d'Alexandre III confirmant à l'abbaye les droits et privilèges accordés par ses prédécesseurs, 1179. — Fol. 32. Accord entre l'église de Saint-Jean et celle de Saint-Vincent ; la première abandonne les droits qu'elle prétendait avoir sur Saint-Vincent, moyennant un cens annuel, 1213. — Confirmation par Eudes de Rougemont des donations, concessions, privilèges accordés à l'abbaye, 1270. — Fol. 32. Reconnaissance par le curé de Montussaint des droits de patronage de l'abbaye sur sa cure, 1337. — Vidimus par l'official des lettres du chapitre adressées au pape pour lui demander que l'abbé de Saint-Vincent, en l'absence de l'archevêque de Besançon, dont il est le vicaire-né, puisse bénir et consacrer certains objets nécessaires au culte, 1343. — Confirmation par Jean III de Vienne du droit de prendre dans les forêts de l'archevêché les bois nécessaires à l'abbaye, 1335. — Confirmation par Amédée II de Villersexel des droits et privilèges accordés par ses prédécesseurs aux abbés de Saint-Vincent sur certaines chapelles et églises du diocèse, 1364. — Fol. 42. Confirmation par l'archevêque Thierry II des donations et privilèges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs et par les ducs et comtes de Bourgogne, 4188. — Acte qui autorise l'abbaye, en échange d'un moulin, à prendre du sel aux salines de Salins, 1216. — Lettres interdisant de retenir au château de Châtillon-le-Duc les hommes de l'abbaye, 1240. — Fol. 45. Donation à l'abbaye par messire Hugue, sénéchal de Besançon, du bois appelé « la Bouloye », avec les champs et terres qui en dépendent, 1253. — Fol. 47. Donation à l'abbaye par Thibaut de Rougemont du fief de Servigney et de ses dépendances, juin 1264. — Constitution d'une rente de cent soldées de sel en faveur de l'abbaye par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, déc. 1243. — Donation du moulin de Bonnevaux ; concession du droit de franche mouture, etc., faites par Thierry II, archevêque de Besançon, 1189. — Donation de la dime de Saint-Ferjeux, par Pierre d'Arguel, 1232. — Accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et l'abbesse du couvent de Battant, au sujet de la dime de Saint-Ferréol, juillet 1259. — Don à l'abbaye de dix livres eslevenans, 1235. — Fol. 51. Confirmation par Othon, comte de Bourgogne, de certains dons et privilèges que ses prédécesseurs ont accordés à l'abbaye, 1281. — Fol. 53. Accord entre l'abbé de Saint-Vincent, d'une part, le doyen et les chanoines, d'autre part, concernant les privilèges des abbés de Saint-Vincent, 1268. — Fol. 54. Vente à l'abbaye par Colombe, fille de feu Huguenin de Barey, d'un bois sis au lieu dit « la Bouloye » et contigu à ladite abbaye, 1336. — Fol. 57. Confirmation par l'archevêque Quentin Ménart des droits d'affouage et autres concédés à l'abbaye par ses prédécesseurs, 1452. — Fol. 58. Sentence de l'officialité de Besançon qui reconnaît et confirme à l'abbaye le droit de vendre du vin, même pendant le banvin de l'archevêque, 1303. — Fol. 60. Donation de 40 sones de cens faite à l'abbaye par Mathilde, comtesse de Bourgogne, dame de Salins, payables à la saunerie de Salins, 1320. — Impôt levé sur les habitants de Devecey, Perrouse, Neuvelle et Aulhoison « pour la bienvenue et joyeux advenement deu à... Pierre Armenier », abbé de Saint-Vincent, 1420. — Fol. 64. Sentence de la gruerie qui reconnaît aux abbés le droit de chasse sur la seigneurie de Devecey, 1496. — Fol. 68. Arrêt du Parlement de Dole condamnant le gardien de Besançon, Jean Darbo, pour avoir saisi et gagé les chevaux et bœufs de l'abbaye et emprisonné ses sujets, 1392. — Fol. 72. Sentence de [la gruerie en faveur de l'abbaye dans le procès intenté par le procureur général, pour les dégâts causés sur le territoire de Châtillon par les habitants de Devecey, 1470. — Fol. 80. Acte concernant l'union de l'abbaye de Saint-Vincent avec celle de Damparis, 1304. — Acte par lequel l'abbé de Saint-Vincent, Guillaume, promet de restaurer ladite abbaye de Damparis, de l'administrer et de la décharger de toute dette, 1305 ; — lettre par laquelle Renaud, abbé de Damparis, sollicite de l'archevêque Hugues IV l'autorisation de réunir les deux abbayes, 1305 ; — consentement accordé ; — projet d'union des deux abbayes présenté par l'abbé de Saint-Vincent ; — pétitions et actes divers concernant cette réunion. — Fol. 94. Confirmation par Matthieu de Longwy, sire de Rahon et gardien du prieuré de Damparis. — Suppression par Guillaume, abbé de Saint-Vincent, de la coutume suivant laquelle les parents d'un novice devaient offrir un banquet aux abbé et religieux dudit couvent ; elle est remplacée par un droit de dix florins, 1349. — Fol. 106. Arrêt du Parlement de Dole qui confirme à l'abbaye de Saint-Vincent le droit de haute, moyenne et basse justice sur le territoire de

Devecey, 1510. — Vente à l'abbaye d'une vigne sise à Beure, au lieu dit « la Côte » ; — consentement accordé par Clémence d'Oiselay comme « dame de la terre », 1292. — Extinction de dette par compensation entre l'abbaye et Guillaume de Sainl-Quentin, 1340. — Vente à l'abbaye par Henri, dit Bourgeois, d'une vigne sise à Besançon, au lieu dit Casamène, avec le droit de la vendanger avant les autres, 1351. — Fol. 136. Reconnaissance de cens faite à l'abbaye de Saint-Vincent par l'abbaye de la Charité, 1242. — Vente de maisons sises à Besançon, rue Saint-Vincent et rue Poitune, et grevées de cens envers l'abbaye, 1429-1475. — Fol. 146. Transaction entre l'abbaye, d'une part, et Guillaume Clerval et Bonne de la Perrière, sa femme, d'autre part, au sujet d'un cens de six deniers, 1511. — Fol. 156. Acte par lequel Nicolas Pagery, bourgeois de Lure, reconnaît devoir annuellement à l'abbaye trois livres de cire, pour le pré de la Ronde-Ile, sis à Lure, 1526. — Fol. 161. Accensement à Huguenin Brisaulé d'un champ de l'abbaye, sis au lieu dit « la Chaux-Saint-Ferjeux », 1388 ; — autre d'une maison, sise rue Saint-Vincent, à Richard de Devecey, 1359. — Reconnaissance faite à l'abbaye par Philibert de Verre, vigneron de Besançon, d'un cens annuel d'un denier, 1524 ; — autre par Huguenette, fille de feu Ponçol Aubin, d'une « engroingne de cens ou rente annuelle et perpétuelle », 1524 ; — autre par Guyot Chassart, de Soing, 1521 ; — fol. 173, autre par Clémence d'Oiselay, veuve du sire d'Arguel, d'un cens annuel de 50 sous eslevenans, 1291. — Ordonnance de Jean de Chalon, sire d'Arlay, mandant à son receveur de payer à l'abbaye, en vertu de la susdite reconnaissance, 50 sous de rente, 1344. — Fol. 174. Règlement de Jean de Chalon fixant ce que doivent les vigneron de Besançon pour la garde de leurs vignes de Beure, Arguel, etc., 1345. — Constitution par Guillaume d'Arguel d'un cens de 50 sous estevenans, dont il est fait mention ci-dessus, 1320. — Reconnaissance d'un cens de 4 deniers faite à l'abbaye par Hermenge et Gautier, veuve et fils de Jean Leroy, 1252. — Vidimus, sous le sceau de l'officialité de Besançon, d'une clause du testament de feu Pierre, seigneur d'Arguel, par laquelle il donne à l'église de Saint-Étienne les dîmes de Saint-Ferréol et de Fontain, 1244. — Sentence de l'officialité de Besançon reconnaissant à l'abbaye le droit que lui contestaient les habitants de Chevroz de prendre dans la forêt de Sorville, près Chevroz, les bois dont elle a besoin pour ses propriétés de Devecey, 1402. — Vidimus, sous le sceau de l'officialité de Besançon, d'un accord conclu entre les abbayes de Saint-Vincent et de Lieucroissant, 1401. — Fol. 204. Enquête sur certains droits de l'abbaye (droits pour les abbés de célébrer l'office divin en l'église métropolitaine, de bénir des calices et ornements d'église, etc...) ; — dépositions d'Étienne Francié, chanoine ; de Jean Bernard, prêtre et chanoine ; de Jean Gauthier, secrétaire de l'église métropolitaine ; de Pierre Natal, prêtre « à présent sexchaul de l'Église métropolitaine de Besançon » ; de « Jean Tollier, prêtre, chanoine, seigneur prébandier de l'une des prébandes de Supht » ; Pierre Courvoisier, « prébandier de Franoy, » etc... — Fol. 224. Enquête faite par Jean Vurriet, notaire public, « sur les droicts de saugrain et franche mouture appartenans audits vénérable abbé, religieux et couvent du dict Saint-Vincent aux moines du révérendissime archevesque dudict Besançon, sis en Champ-Mars... », 1535 ; dépositions de Claude-Nicolas Charpentier ; Jean Quinterne ; Claude Langroignet. — Fol. 232. Autre enquête sur un cens annuel et perpétuel de « huit engroingnes monnoye et trois solz estevenans » payé à l'abbaye par le couvent des Carmes, 1535 ; dépositions des frères Et. Odol, prieur ; Jean Blanchot, sous-prieur ; P. Orchamp, procureur ; Ant. Aubriot, religieux dudit couvent. — Fol. 235. Reconnaissance dudit cens de « douze deniers estevenans, vaillant huit engroingnes », faite à l'abbaye par Et. Oudot, prieur, et Jean Blanchot, sous-prieur des Carmes, 1535. — Fol. 240. Autre enquête par J. Vurriet sur les droits de dîmes des vignes de Pirev, desquels droits les deux cinquièmes sont réputés appartenir à l'abbaye, 1535 ; — déposition de P. Morel, de Pirey ; de Jean Siraine. — Arrêt du parlement de Dole confirmant les droits de l'abbaye sur le territoire de Devecey, 1475 ; — accord entre l'abbaye et les habitants de Devecey qui fixe amiablement les charges et servitudes de ces derniers, 1476. — Reconnaissances de cens faites à l'abbaye par Jean Gaudot et J. Bassand ; Viennot Piquet ; Viennot Chilien ; Philibert de Verres ; J. Plumet et sa femme Marguerite ; Guillaume Paradier ; Adrienne Lambelin ; André Donzelot, 1535 ; — Annotte ; Julienne Robert, 1581 ; — Henry de Montmahou, 1664 ; — autre reconnaissance par Huguenin Vienney, 1536 ; — autre par Jean Vienney, 1546 ; — fol. 279, autre par Guillaume Perreny, 1536 ; — autre par Pierre Perreny le vieux ; autre par Pierre Perreny le jeune ; autre par Jean Euvrard ; autre par Jean Virevaux, 1536 ; — fol. 294, autre par Jeanne, veuve de Jean Vienney, 1552 ; — fol. 297, autre par Huguenin Paulzet le vieux ; autre par Jean Paulzet et Huguenin Paulzet le jeune ; autre par Clémence Martin ; autre par Perrin Bonnet ; autre par Pierre Parreny ; autre par Jean Gros le vieux ; autre par Étienne Parreny ; autre par Henry Gaillard, 1552. — Fol. 320. Achat à l'abbaye par Jean Virevaux d'une pièce de terre sise à Fontain, 1523. — Fol. 325. Achat par Jean Virevaux d'une terre sise à Fontain et appartenant à Jean Vienney, 1536. — Fol. 333. Reconnaissance de dîme de « tous blez groz et menus » faite à l'abbaye par les habitants de Thise, 1536. — Fol. 335. Reconnaissance de biens « soubz la totale seigneurie, justice et juridiction » de l'abbaye ; à Thise, par Renobert Marquis et Jean Clergel ; Huguenette Jossey, veuve de Jean Perrenot ; Thomas Tatey et ses frères et sœurs, 1536 ; — fol. 346, à Saint-Ferjeux, par Jaquette, veuve de Jean Corbel le jeune, et ses enfants ; Étienne Corbel ; Jacques Guillemain, veuve de Jean Breteney, 1552 ; — fol. 361, à Chalèze, par Claude Guillepin et Jacques Renaudol ; — à Cornod, par Jean Mitaine et Gilles Mariotte ; — fol. 369 et ss., à Vauconcourt, par Jacques Cornet ; Adeline, femme de François Bauzelaire ; Pierre Bauzelaire ; Richard Vittet ; Claude Crotot ; Claudine, femme de Jean Gillot ; Claude Friand ; Jean Tremuzard ; Pierre Bullet, de Confracourt ; Thomas Cathon ; Isabelle et Marguerite Barbier ; Jeannette, femme de Nicolas Gillot ; Jean Gillot le vieux ; François Verney et Jacques Bardey ; Jean et Marguerite Menetrier ; Étienne Mairé ; Huguenette, veuve de Jean Dassen ; Jean Colin ; Catherine Tuesset ; Jeannette, femme de Marc Faivre ; Jeannette, veuve d'Huguenin Foley, les familles Barbier, Verney, Bardey, Mairé, Colin, Folley, Brusset, Vittet, Tabourot, Crotot ; par Claude Midoz, notaire ; Baptiste Favret, recteur des écoles de Vauconcourt ; Charles Barlhol et Pierre Andrey, 1553.

1H3 (Registre.) — In-folio papier, 249 pages.

**1196-1680.** — *Second cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent* (1681). Vidimus sous le sceau de l'officialité de Besançon de lettres de l'archevêque Hugues III accordant et confirmant des privilèges à l'abbaye, 1403 ; — autre d'une bulle d'Alexandre III confirmant les privilèges de l'abbaye ; — autre d'une bulle du pape Lucius III. — P. 12. Diplôme de l'empereur Henri IV confirmant les privilèges de l'abbaye, 1196. — Vidimus par l'officialité de Besançon de lettres d'Othon IV, comte de Bourgogne, confirmant des privilèges. — P. 18. Réforme de l'abbaye ; — lettres de l'archiduc Albert, 1610-1612 ; — lettres de l'archiduc et de l'infante Isabelle approuvant la réforme, 1613 ; — lettres de l'abbé Guillaume Simonin au sujet de la réforme, relatant un bref de Paul V, 1611. — Traités divers passés par l'abbé Guillaume Simonin. — P. 49. Inventaire des titres des biens et revenus du petit couvent, dit « *Mes parts* » ; — p. 52, cens reconnus et dont la jouissance n'est pas

contestée ; — cens non reconnus « à quoi il faut travailler » ; — fondations faites depuis la réforme. — P. 64. Biens et revenus dépendants des offices et bénéfices de l'église abbatiale, du prieur et du sacristain. — Droits que le monastère a dans l'église de Saint-Jean la Paroisse ; — de l'office du réfectoire ; de l'office du chantage et de la chapelle de Saint-Antoine ; de l'office de l'infirmerie ; institution de cet office, 16 avril 1529 ; ses dépendances : la cure de Cromary et une portion de la seigneurie de Pérouse. — P. 84. Échange par lequel les prieur et religieux de Saint-Vincent cèdent à dom Joseph Saunier, évêque d'Andreville, abbé de Saint-Vincent, la grange de Valleroy avec ses dépendances, la prairie de Devecey et une portion de la rivière de l'Ognon, contre les possessions dudit abbé, sises à Pérouse, Cromary, Beaumotte-lez-Pin, Brussey, 1653. — Confirmation de cet échange par le pape Alexandre III, 1658 ; par l'officialité. — P. 96. Achat par l'abbaye de la portion de la seigneurie de Pérouse appartenant à Charles-François de Granvelle, 1674 ; — confirmation par le roi, 1680. — P. 106. Office du sacristain ; ses dépendances : une vigne à Pirey, les dîmes d'Ambret et de Vauchamp, etc. — P. 116. Revenus appartenant aux prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Vincent « à raison de la mense conventuelle » ; à Besançon, Bregille, Esqueugney, territoire de Besançon, Saint-Ferjeux, Morre, Cbalezeule. — P. 136. *Prieuré de Villers Saint-Marcelin* uni à la mense conventuelle : ses droits et propriétés : « La cure dudit Villers est de la collation dudit prieuré » ; justice ; sujets ; tailles ; corvées et charries, etc.... *Senaid* : « L'église de Senaid est une dépendance et annexe de l'église et prieuré de Villers-Saint-Marcelin » ; justice, sujets, etc. — P. 150. *Frasne-sur-Apance* : « La cure de Frasn-sur-Apance est de la collation de la mense conventuelle et doit le curé un patronage ; » dîmes, terres, etc. — P. 156. Titres de Villers-Saint-Marcelin, « union des cures de Villers-Saint-Marellin, de Frasn, de Santans, etc., à la mense de l'abbaye de Saint-Vincent », 1329 ; droits de l'abbaye dans les églises de Villers-Saint-Marcelin et Senaid ; four, moulin, etc. — P. 188. *Titres de Senaid*, annexe de Villers-Saint-Marcelin : maire, justice, bois, dîmes. — P. 200. *Titres de Frasn* : cure ; patronage, dîme. — P. 216. *Montbarrey, Santans, Onans, Vieille-Loye* : « Hem appartient aux révérends prieur et religieux de Saint-Vincent de Besançon à raison de leur mense conventuelle, premièrement, le droit de collation de la cure dudit Santans— » ; dîmes de Montbarrey : « les dîmes de Montbarrey se doivent comme s'ensuit, à savoir que le disme appelé le droit à Dieu se prend à la petite fin de Montbarrey, qui sont quatre gerbes par journal, appartient aux prieur et religieux de Saint-Vincent, exceptez le neufviesme pour la part du s<sup>r</sup> curé de Montbarrey » ; — dîmes de Santans : cens, cure, patronage ; — testament de Pierre, curé de Santans, en faveur de Saint-Vincent, 1323 ; — « déclaration des terres dépendantes de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, estant rière les territoires de Santans, Montbarrey et Onans, 25 janvier 1625, par Tourneret, not[aire] ». — P. 236. Fontain : « Premièrement compete et appartient audit seigneur révérend abbé et couvent plusieurs hommes et sujets de condition mainmorlable audit Fontain... » ; item compete et appartient ladite seigneurie de Fontain aux prieur et religieux de Saint-Vincent... » ; dîmes ; — *Thise* : « item appartient aux prieur et religieux de Saint-Vincent à raison de leur mense conventuelle les dismes de Thise, gros et menu... » ; droits divers ; — *Salins* : « Le roy doit aux prieur et religieux de Saint-Vincent de Besançon deux charges de sel rosières à Salins... ». — *Besançon*. Donation à l'abbaye de la vigne de Pierre d'Engey, sise « en Buret » ; — *Rans, Ranchot, dîmes*. — P. 245. « Tiltres d'hoirie de Marguerite de Marvelise » ; id. de Françoise Maigrot ; donations ; — la maison de Saint-Vincent est hérière de feu François Brelenez, de Saint-Ferjeux ; — « tiltres de l'hoirie de Jeanne-Baptiste Perdrizet et D. Constantin Fleur » ; id. de Cl.-Fr. Briseux, seigneur d'Énans.

1H4 (Registre.) — In-A papier, 114 feuillets.

1535. — *Inventaire des titres de l'abbaye rédigé par Pierre Bourquin et continué par Jean Vurriet, notaire public demeurant à Verceul*. Fol. 1. Droits et titres de l'abbaye : à Villers-Saint-Marcelin, « Janruz », Senaid, Buffignécourt, Raycourt, Blondfontaine, Frasn-sur-Apance, Mont-Charvot. — Fol. 5. Id. à Devecey, François ; confirmation par la gruerie de Bourgogne de privilèges à Devecey. — Fol. 7. Droits et litres de l'abbaye à Devecey ; Thise ; Pérouse ; Aulhoison ; Bonnay ; Bois de Marin ; Chevroz ; Voray ; Neuville, Châillon, Cromary ; — fol. 13, Magny-Vernois, Villers-Pater ; — fol. 14, inventaire des titres concernant les droits et revenus de l'abbaye à Beaumotte, Vaux ; — fol. 17, à Voray, Boulton, Santans, la Bouloye, la cure de Rougemont, la cure d'Ormoy, Thise, Sainl-Ferjeux, l'église de Rye. — Fol. 20. Donation à l'abbaye du moulin de Bonnevaux par l'archevêque Thibaut [de Rougemont]. — Achat d'une vigne à Beure, au lieu dit « la Côte » ; — donation à l'abbaye d'une vigne sise à Besançon par Jeanne, veuve Brulechat ; — fol. 21, droits sur l'église d'Authoison. — Confirmation par l'archevêque Quentin [Menart] des droits de l'abbaye dans les bois de l'archevêché ; — droits dans le bois de « Sorville », à Devecey. — Donation à la chapelle de Saint-Antoine dans l'abbaye d'une vigne à Pouilly et d'une maison à Besançon, par messire Richard, curé de Montjustin. — Donations de biens sis à Fraisans, etc.... ; — fol. 23, accord entre l'abbaye de Saint-Vincent et l'abbaye de Lieucroissanl au sujet d'une redevance en nature, due par cette dernière. — Reconnaissance de dix-sept sols de rente annuelle par l'abbaye de la Charité. — Interdiction aux abbés de Bellevaux de construire un four à Authoison ; — redevance des abbés de Bellevaux ; — fol. 25, droits de l'abbaye à Soing, Valleroy, Yauconcourt ; — fol. 28, arrêt du Parlement de Dole qui condamne au profil de l'abbaye « le procureur de la gardienneté de Besançon », 1392. — Accord au sujet du bois de « Sorville », à Devecey ; — fol. 30, clause du testament de Guyette, fille d'Étienne dit Guilloz, cédant à l'abbaye les droits et propriétés qu'elle a sur le territoire de Santans. — Droits de l'abbaye sur « tous les dixmes tant de menuz blez que groz blez » dans les paroisse de Dampierre et finage de Fraisans. — Amodiation au curé de Santans des droits de patronage de la cure dudit lieu. — Déclaration de tous les héritages de la Grange de Santans ; id. « de tous les héritages, censes, rentes et revenus... tant audit lieu de Santans, Montbarrey que aullres ». — Fol. 33, dîmes à « Frasn-lez-Voisey ». — Acte par lequel Catherine de Bulhier reconnaît tenir en fief de l'abbaye plusieurs pièces de terre. — Droits de l'abbaye à Sancey, Bannans, Devecey, Frasn, « les Granges de Barruche », Monlbozon, Avilley, Montussaint, Authoison, Buthier, Oiselay, Châtillon, Salins ; — fol. 42, « en ung aultre sac colhé Q sont les filters, lettres— et censes et aultres dont comme est contenu en ung escripteau sur ledit sac, lesdits de Saint-Vincent ne sont en paisible joyssance... ». — Constitution de rente au profit de l'abbaye à Besançon ; — ventes à l'abbaye de propriétés à « Obertans » et Besançon ; — constitutions de cens et donations à Besançon et Miserey ; — accord entre l'abbaye et Hugues de Chatenay au sujet des dîmes de Chatenay. — Droits divers de l'abbaye à Arguel, Montussaint, Besançon, « Obertans », Fontenoy, Palise, Devecey, Chatillon, Chalenay, Santans, Montagney, Voray, au moulin de Citey, à Fontain, Saint-Ferjeux, Chauenne ; — fol. 48, « sont les tiltres et pièces cy après déclarées et descriptes. Des collacions et patronages ». Droits concédés à l'abbaye sur l'église de Larians, Fontenois[-lez-Montbozon] ; — reconnaissance du droit de patronage sur les églises de Servignev ; Uzelle ; Villers-Saint-Marcelin ; « Aubincourt » ; Montcharvot ; Beau-motte ; Montussaint ; Noyon ; Montbozon ; Pirey ; École ; Saint-Ferjeux ; Ormoy ; Villers-Saint-Marcelin et

autres cures du patronage, Uzelle, Saint-Maurice, Corre, Besançon, Bouclans, Rougemont, Thienans, Soing, Ronchamp, Larians, Pérouse, etc. ; — fol. 58, « en ung aultre sac sont les pièces et tiltres suivans.... » : Bail pour la livraison de sel de Salins à l'abbaye ; — amodiation d'une maison de l'abbaye avec ses dépendances, sise à Santans ; — reconnaissance de cens dû à l'abbaye sur une maison sise à Besançon ; — id. sur une autre sise rue Poitune ; — cens de vingt-trois livres concédé sur les habitants de Dole par la comtesse Alice de Bourgogne ; — droits sur un pré à Chevroz ; — droits dans le bois de « Sorville », à Chevroz ; — « Vidimus de certaines lettres de cent solz de cense deue au chappellain de Saint-Antoine fondée en l'église de Saint-Vincent, payable des patronnaiges de Raincourt et de Buffignecourt, appartenant aux abbé et couvent dudit Saint-Vincent.... » ; — fol. 62, confirmation par l'archevêque de Besançon, Eudes de Rougemont, de tous les privilèges et droits accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye. — Achat d'une vigne, sise au territoire de Morre, dans la seigneurie de Montfaucon. — Constitution de cens sur une vigne sise à Dijon, « au Poussot ». — Sentence arbitrale qui oblige les religieux de Voray à « rendre certains services de poissons esdits de Saint-Vincent... » ; — autres droits à Besançon, Authoison, Larians, Thise, Cromary, Morre, Devecey, Pérouse, Dole, Chatillon, etc... ; — fol. 65, institution de prieur à Bonnevaux par l'abbé de Saint-Vincent. — Droits divers de l'abbaye : à Besançon, Pouilley, Devecey, Authoison, Montussaint, Thise, Saint-Ferjeux, etc.... — Fol. 69. Confirmation faite par « le révérend archevesque de Besançon.... Théodérich, par laquelle il confirme et approuve toutes donacions, libertés, franchises, faites et concédées à l'église de *Saint-Vincent, tant par ses prédécesseurs, archevesques, fondateurs, accroissemens de ladite église que par les ducs et contes de Bourgoignes et aultres nobles et bienfaiteurs en icelle....* » ; — autre confirmation par Alexandre III. — Testament de Pierre de Bonnevaux, curé de Santans, qui institue les couvents et religieux ses héritiers. — Fol. 80, « Lettres de congnoissance et attestation faite par Othon.... comte palatin de Bourgoignes, comme il ne peut retenir ny aulter en son nom les hommes de l'église de Saint-Vincent en son chasteaul de Chatillon.... ». — Vidimus d'une « sentence deffinitive » de l'officialité qui reconnaît à l'abbaye le droit de vendre du vin pendant le banvin de l'archevêque. — Échange d'une terre sise à Santans. — Actes divers passés par l'abbaye à Santans, Besançon, Montbarrey. — « Renontiation » faite par Richard de Dompré et sa femme au profil de l'abbaye, de tous leurs biens, meubles et immeubles, sis sur le territoire de Devecey. — Amodiation de la Grange de Santans. — Acte par lequel Hugues de Bourgogne reconnaît n'avoir aucun droit sur les hommes et sujets de l'abbaye. — Achat d'une vigne à Beure. — Privilège en vertu duquel l'abbé de Saint-Vincent peut bénir et dédier « églises, autels, calices.... tout aussi bien que le suffragant de Besançon.... ». — Droits divers de l'abbaye à Ronchoux, Bouclans ; — fol. 74, id. à Authoison, Chevroz, Beure, Devecey. — Inventaire de divers papiers, qui contiennent des amodiations de dîmes, des « droictures, mémoriaulx et manuelz des censes el revenez », etc., à Besançon, Châtillon, Devecey, Authoison, Servigney, Larians, Viliers-Pater, Uzelle, Montagney, Fontenois, etc. — Fol. 88. Inventaire des « pièces de procès, sentences, tiltres et aultres...., mesme l'arrest touchant le bois de Besançon et Devessey, contre ceulx de Chastillon ». — Fol. 91. Dîmes, cens, droits divers à Quingey, Fontenelle, la Bouloye, Besançon, Rougemont ; — fol. 95, « en ung aultre sac colhé BB sont les tiltres et pièces du prioré de Froide-Fontaine » ; — fol. 96, droits divers à Pin-l'Émagny ; « gros dixmes de Fontain » ; « lettres d'accord » entre l'abbaye et l'église de Saint-Jean ; échange d'un pré ; cens, ventes, etc., garde des vignes de Besançon et Beure ; arrêt du Parlement qui accorde la moyenne et basse justice sur les habitants de Devecey ; droits divers. — Fol. 110. « Déclarations manuels, carnols, recoignossances particulières et aultres plusieurs pièces, le tout en papier ». — Cens sur une maison sise à Besançon. — Amodiations, dîmes, ventes, cens, etc..., à Besançon, Devecey, Montbarrey, Pin-l'Émagny, Salins, Montussaint, Saint-Ferjeux, Authoison, Villers Pater.

**1H5** (Liasse.) — 2 cahiers papier de 31 feuillets et 74 pages.

**1184-1569.** — *Inventaire des titres remis à dom Etienne Piérad, abbé de la Grâce-Dieu, commis à l'administration de Saint-Vincent.*

« Plusieurs de ces titres ne se trouvant plus dans les archives.... » — P. 1. « Transumpt » avec un sceau de cire verte par lequel Hugues III nomme le premier abbé et confirme les droits et privilèges de l'abbaye, 1417. — Vidimus par Guillaume II de lettres de ses prédécesseurs, en vertu desquelles « l'abbaye de Saint-Vincent est appelée *Bisuntinensis ecclesie primogenita....* », 1250. — Donation d'une vigne à l'abbaye, par Étienne, citoyen de Besançon, 1184 ; — autre de la moitié de l'église de la Palise ; de deux bichots de froment de cens, etc., par Thierry II de Montfaucon, 1185 ; — autre par le même du moulin de Bonnevaux ; du droit de franche mouture au moulin de Chamars..., 1189. — Accord entre l'abbaye et Guy, seigneur de Roche et de Roulans. — P. 13. Donation à l'abbaye d'une maison sise à Besançon, 1235. — Reconnaissance de divers droits par Othon, duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne. — Échange de pièces de terre entre Saint-Vincent et Bellevaux, 1243. — P. 17. Vidimus d'une donation faite par Othon, comte palatin de Bourgogne et sire de Salins, par laquelle il concède à l'abbaye « qu'il dict être de sa garde, pour luy, ses hoirs et successeurs, en aumosne perpétuelle.... tout ce qu'ils tiennent.... par tout le comté de Bourgogne.... et spécialement cent soldées de sel au puid de Salins.... », 1281. — Titre de propriété d'un pré sis sous Devecey, 1281. — Achat d'une terre sise à Montbarrey. — Bulle d'innocent IV « par laquelle l'abbé et le couvent de Saint-Vincent ne peuvent être contrainctz à la provision ou réception de quelqu'un par lettres du saint siège apostolique ne contenant dérogation spéciale », 1246. — Autre bulle qui accorde *usus mitræ et annuli* à l'abbé. — « Sentence en parchemin » de l'official de Besançon, qui permet aux abbé et religieux de vendre leur vin en leur cave pendant le banvin de l'archevêque. — Clause du testament de maître Gauthier Bardoillot, qui lait divers dons à l'abbaye, — Concession par l'archevêque Vital du droit d'usage au bois de Palente, 1325 ; — confirmation par Hugues V de Vienne. — Achat d'une maison et « curtil » à Besançon, rue Saint-Vincent. — Acquisition d'un pré à Authoison. — Procuration de l'archevêque Guillaume III de Vergy pour que l'abbaye puisse entrer en possession de la rente de vingt-cinq livres estevenans de sel sur la saunerie de Salins. — Acquisition de : maison, jardin, « curtil » et colombier à Besançon, 1378. — P. 35. Vidimus par l'official « d'ung escript » de Grégoire XII, concernant l'appel interjeté par Hugues, abbé de Saint-Vincent, « d'une sentence de censure ecclésiastique contre luy fulminée » par Guillaume III de Vergy, 44-17. — Annexion au couvent par l'abbé Pierre Arménier, « pour augmentation de la pidance en soupe » de la chapelle Notre-Dame et du revenu d'icelle. — Accensement par l'abbaye d'une pièce de terre sise à Gy. — Concession faite par l'abbaye au prieuré de Bonnevaux de vingt journaux de terre et de trois faux de prés « siz aux lieux de Durtan et de Dampmartin, près Pontarlier », 1458. — Accensement d'un pré à Damparis. — P. 41. Accord entre le couvent et les habitants d'Authoison « touchant le fourg bannal », 1490. — Accensements divers à Damparis. — Accord entre l'abbaye et les habitants de Damparis, 1495. — Accensement d'une vigne à Beure. — Arrêt de la cour qui confirme le droit de justice de



l'abbaye sur le bois de Chasnoy. — P. 55. « Sentence arbitraire du septième de juing 1518, par laquelle les habitans de Damparis.... sont tenuz de faire leurs courvées de charrue ès chacune saison au profit dudit sacristain de Damparis.... ».— Accensement d'un étang à Servigney. — Fondation d'une messe quotidienne par Antoine de Montaigu, en l'honneur de « Notre- Dame de Pitié », 1530. — Arrêt de la cour qui condamne les habitans de Damparis à payer la rente qu'ils doivent à l'abbaye. — Redevance d'une livre de cire, due à l'abbaye sur une maison qu'elle possède à Thienans, 1559. — Autorisation donnée par l'abbaye aux habitans de la Borde de couper du bois dans les forêts de la Borde. — Accensement de différentes terres fait par l'abbé aux habitans de Damparis, Belvoir et la Borde, 1559. — Cens payable à l'abbaye au château de Villers-Pater. — Jugement du bailliage de Vesoul qui condamne les habitans d'Authoison à payer à l'abbaye, « tant pour le passé qu'à l'advenir, les gros disnies », 1569. — P. 76. « Sentence en parchemin de la justice de Servigney de quatre blans de cense.... outre quatre gros » que doivent payer à l'abbaye les tenanciers d'une pièce de terre dépendant de son domaine de Servigney. — Reconnaissance d'une rente de trois sols estevenans par les habitans de Servigney. — Accensement de deux pièces de terre au village de Villers-Saint-Marcelin. (Il y a un autre inventaire de 31 fol. absolument semblable à celui qui précède.)

**1H6** (Registre.) — In-4 papier de 240 feuillets.

**1681.** — « *Inventaire* fait d'auctorité de la cour souveraine de Parlement de Besançon et à l'instance d'honoré s<sup>r</sup> Mons. le procureur général sur meubles, filtres et papiers dépendans de l'abbaye de Saint-Vincent.... », après le décès de dom Joseph Saunier, évêque d'Andreville et abbé de Saint-Vincent. — Fol. 1. Ordonnance de la cour et apposition des scellés ; — fol. 4, description des meubles de l'appartement de l'abbé ; — description de la maison et de ses dépendances ; — fol. 24, inventaire de la sacristie et de l'église : statue de saint Vincent en argent massif, haute d'environ un pied ; châsse d'argent contenant les reliques des saints Ferréol et Ferjeux ; une petite croix d'argent qui renferme une partie de la vraie croix ; — fol. 27, inventaire des dépendances de l'abbaye : château de Villers-Pater, maison seigneuriale de Devecey, abbaye de Damparis. — Ordonnance de la cour qui confie l'administration provisoire de l'abbaye à Hierosme Coquelin, prieur du couvent. — Procuration du chapitre ; — fol. 41, inventaire des titres et papiers trouvés « en un cabinet voûté » ; — fol. 66, droits de patronage de l'abbaye ; — fol. 88, titres et papiers concernant les biens situés sur le territoire de Besançon ; — fol. 97, « titres et papiers touchant les biens et domaines de Devecey » ; — fol. 128, id. à Nouvelle ; — fol. 132, à Vaux, Chauceune ; — fol. 134, à Boulton ; — fol. 136, à Vaux ; — fol. 138, à Neuville, Valleroy ; — fol. 140, à Soing, Vauconcourt, Charmolte ; — fol. 150, à Devecey ; — fol. 161, à Villers-Pater ; — fol. 175, à Montferney, Rougemont, Servigney, etc. ; — fol. 182, à Montussaint ; — fol. 203, « filtres et papiers concernans les biens de l'abbaye de Damparis appartenant au s<sup>r</sup> abbé de Saint- Vincent ».

**1H7** (Registre) — In-4 papier de 89 feuillets.

**1681.** — *Inventaire*. Double du précédent.

**1H8** (Registre.) — Grand in-folio papier de 679 pages.

**1092-1728.** — « *Inventaire* historique et chronologique de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, ordre de Saint-Benoît, où l'on trouve sous chaque objet l'analyse des Chartres, procès, enquêtes, et autres actes qui y ont rapport : le local des fonds et l'indication des pièces sorties des archives. A la marge, les noms des abbés et religieux de Saint- Vincent et de toutes les personnes qualifiées » (1727). T. I. — 1<sup>re</sup> partie, p. 1 à 9. Fondations et confirmations de Saint- Vincent ; — nomination du premier abbé, Achard, par Hugues III, archevêque de Besançon, 1092. — « Chartre de l'empereur Henri IV, roi de Sicile.... par laquelle il confirme à l'église de Saint-Vincent.... tous les dons que celle église a reçeus des archevêques de cette ville et de toutes autres personnes, la prenant sous sa protection et défense, elle et ses biens.... », 1196. — Autres confirmations par Humbert, archevêque de Besançon ; — Alexandre III, 1179 ; — Thierry II de Montfaucon, 1189 ; — Guillaume II de la Tour, 1250. — Othon [IV], comte palatin de Bourgogne, 1281 ; — Lucius III, 1184 ; — Eudes de Rougemont, 1290. — P. 10. Privilèges de l'abbaye ; — rescrit de Victor IV conférant à l'abbé l'usage de la mitre et de l'anneau ; — « sentence arbitrale d'Amédée [II de Villersexel].... », qui règle les différends de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Besançon avec Saint-Vincent. — « Décret » de Guillaume [II de la Tour], qui ordonne que l'abbé de Saint-Vincent demeurera subrogé aux fonctions archiépiscopales pour les églises de Saint-Vincent, Saint-Jean et Saint-Étienne. — P. 16. « Charte » par laquelle frère Hugues, cardinal, légat du saint-siège, confirme à l'abbé de Saint-Vincent le privilège de « pontifier en la métropole de Besançon, en l'absence de l'archevêque, comme vicaire de ce prélat ». — Enquête sur « les prérogatives et émolumens de chanoine » que l'abbé de Saint-Vincent prétend avoir dans les églises de Saint-Jean l'Évangéliste et de Saint-Étienne, 1405. — Pièces d' « un procès au parlement de Besançon entre M. Boisol, abbé de Saint-Vincent, impétrant en garde, contre le révérendissime archevêque de Besançon, messire Antoine- Pierre de Grammont, défendeur et défaillant, aux fins d'être maintenu dans le droit de vicaire dudit prélat et en celui de chanoine au rang des dignités de l'église métropolitaine de Besançon.... ». — P. 36. « Supplique » de Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, abbé de Saint-Vincent, « où il implore la vigilance paternelle de l'archevêque de Besançon contre les désordres et les mauvais procédés des religieux de la réforme de Saint-Vincent » ; réponse de l'archevêque, 1621. — Rescrit de Grégoire [XII] reconnaissant que toute espèce de juridiction appartient à l'abbé seul et nommant une commission pour juger de l'appel interjeté par l'abbé de l'excommunication que l'archevêque a lancée contre lui. — Fol. 38, information et procédure contre Jean de Boissières et les gens de l'archevêque qui s'étaient emparés du château de Villers-Pater. — « Charte de l'empereur Charles V...., par laquelle il reçoit sous sa spéciale sauvegarde l'abbaye de Saint-Vincent.... », 1533. — Plainte au gouverneur de Besançon, parce que l'on a refusé de laisser rentrer par la porte Battant l'abbé de Saint-Vincent accompagné de deux de ses religieux. — P. 48, juridiction de l'abbé sur les religieux ; sentence de l'official de Besançon ordonnant aux religieux d'obéir « en toutes choses licites et honnêtes », sous peine d'excommunication, à frère Nicolas Michaelis, sacristain, qu'Antoine de Montaigu, abbé commendataire, a établi comme vicaire « au spirituel et au temporel ». — Procuration accordée par Antoine de Montaigu à Désiré iMorel, docteur en droit, chanoine de l'église métropolitaine, pour régir et gouverner le monastère au spirituel et au temporel, 1520. — « Procès-verbal de visite » de l'église et abbaye de Saint-Vincent et de ses dépendances et « revêtement d'inventaire après la mort de messire Anloine-François-Gaspard de Grammont, évêque d'Aréthuse, abbé de Saint-Vincent, par messieurs les gens du roy du Parlement de Besançon.... », 15 mars 1728. — Sentences de l'official en faveur de l'abbaye. — P. 55. « Différentes expéditions d'arrêt de commission du Parlement de Dole » ; —

expédition de l'arrêt du Parlement de Dole qui, après la mort du cardinal de Granvelle, confère l'administration de l'abbaye à dom Jean Doros. — P. 58. Menses abbatiale et conventuelle; — comptes généraux des revenus de 1435 à 1539, « esquels.... on remarque.... : 1<sup>o</sup> le nombre des religieux communément de six prêtres, au plus haut de sept avec deux novices. » — Autres comptes : 1577-1701. — « Décret » de Guillaume II de la Tour, qui rappelle au monastère les religieux qui, contrairement aux décrets du concile de Latran, vivaient avec le titre de prieurs dans les églises ou collèges du monastère, 1250. — Donation de Guy de Busy : — P. 79, bulle de Clément VII par laquelle il confère l'abbaye « de grâce spéciale et par manière d'accès à Bertrand de Marnix, clerc du diocèse de Tarentaise...., de l'âge de vingt et un ans...., pour en jouir après la mort d'Antoine de Montaigu.... », 1524. — Autre bulle de Clément VII qui « admet la postulation de François Bonvalot, trésorier de l'église métropolitaine, à l'abbaye de Saint-Vincent, par les religieux de ladite église, qu'elle lui permet de posséder avec ladite trésorerie et tous autres bénéfices et pensions ecclésiastiques en raison de l'éminence de son mérite.... ». — Arrêt du Parlement de Dole, en vertu duquel « le cardinal Louis Madruc, nommé par Sa Majesté à l'abbaye de Saint-Vincent et pourvu de bulles de Sa Sainteté, est déchargé de la caution qu'il a fournie pour l'administration de ladite abbaye.... », 1591. — Arrêt du Parlement qui confie l'administration de l'abbaye à dom Étienne Piérard. — Acte par lequel l'abbé Hugue d'Angicourt cède tous ses biens au monastère. — Codicille d'Antoine de Montaigu, qui lègue une certaine somme pour l'achèvement d'un jeu d'orgues en l'église de Saint-Vincent ; — autre codicille du même. — Bref de Paul V qui autorise Guillaume Simonin à tester. — Copie du testament de Guillaume Simonin. — Inventaire des meubles et immeubles de l'église de Damparis, après la mort de J.-B. Boisot. — Cahier de parchemin contenant un bref de Paul V relatif à la réforme de l'abbaye et « l'acte et décret de ladite visite et réforme », 1610-1614. — Actes divers relatifs à la réforme. — Transaction entre J.-B. Boisot et les religieux. — P. 134. Contribution aux charges publiques ; prébendes militaires. — Lettres patentes de Philippe [III] accordant à Anatoile Basset, de Lons-le-Saunier, « un pain et prébende en l'abbaye de Saint-Vincent ». — « Billets, quittances et requête au sujet de la cotisation de l'abbé de Saint-Vincent par le recez des États généraux du pays et aussi par Mgr le comte, pour le don gratuit, rations de soldats nouvellement levés..... » — P. 142, détail des biens de l'abbaye : *Abergement-la-Ronce*, près Damparis ; — terrier contenant le détail des biens et des droits de l'abbaye à Damparis et dans le voisinage ; — autres terriers ; comptes et revenus ; — aliénations de meix, maisons et jardins. — P. 154. *Aboncourt*. Donation à l'abbaye, par Guillaume II de la Tour, de l'église d'Aboncourt, 1256 ; — reconnaissance du droit de patronage par le curé d'Aboncourt ; — présentation à la cure ; — amodiation du patronage, 1509-1651. — P. 160. *Aissey*. Donation à l'abbaye de l'église d'Aissey, par Guillaume II, 1250 ; — présentation de Pierre-Alexis Monnier à la cure, 1762 ; — union de la cure à l'abbaye, par l'archevêque Amédée II. — P. 162. *Andelare, Andelarot*. Amodiations des dîmes d'Andelare, 1293-1618. — P. 163. *Angirey*. « Avis du sieur avocat Bonnefoy (9 juillet 1669), où il est exposé.... que les habitants d'Angirey et de Villers-pater ont l'abbé de Saint-Vincent pour seigneur en tout droit de justice.... » ; — sentence de la subdélégation de Vesoul concernant la répartition des contributions royales dans les communes d'Angirey et de Villers-Pater ; — sentence du bailliage de Vesoul qui règle les droits de l'abbé de Saint-Vincent sur Angirey et Villers-Pater, droits que lui contestait l'abbé de Bellevaux, 1601-1609. — P. 168. *Arguel*. Reconnaissance de cens à l'abbaye de Damparis, par Guillaume d'Arguel, 1320. — P. 171. *Arsures (Les)*. Journal de l'abbé Jean de Renédale : notes sur l'administration de l'abbaye de Saint-Vincent et principalement de la Grange des Arsures, 1443-1480. — P. 172. *Artaufontaine*. Comptes généraux. — P. 173. *Avanne*. Donations faites à l'abbaye par Étienne, bouteiller de l'archevêque, 1278. — P. 176. *Avilley*. Échange de biens entre l'abbaye et Béatrix, dame de Tallans ; — terrier contenant les droits et redevances dus à l'abbaye, 1534-1536 ; — extraits de rentier faisant connaître « les fonds de la totale justice, seigneurie, mainmorte, amende et retenue de Saint-Vincent.... », 1627-1628. — P. 186. *Aubertans*. Amodiations des dîmes ; — vente par laquelle Guy de Montbozon abandonne à l'abbaye tous ses biens et droits, 1368. — P. 193. *Autoreille*. Aliénations en faveur de l'abbaye, par Renaud de Boissières, 1243. — P. 194. *Authoison*. Sentence de l'officialité de Besançon, qui reconnaît les droits de patronage de l'abbaye sur l'église, 1394 ; — pièces diverses ; — droit de présentation à la cure ; — revenus du droit de patronage ; — condamnation par l'officialité de Ferry, curé d'Authoison, à payer le droit de patronage, 1689 ; — union de l'église d'Authoison à l'abbaye, par l'archevêque Vital ; — contestation entre l'abbaye de Saint-Vincent et celle de Bellevaux, au sujet du fourg d'Authoison ; — sentence des arbitres en faveur de Saint-Vincent, 1227 ; — donations à Saint-Vincent, par Robert, seigneur de Senaide ; — autres donations, par Gebbert d'Authoison ; — transaction entre Saint-Vincent et Gérard de Voillans ; — autre entre l'abbaye de Saint-Vincent et celle de Bellevaux, 1243 ; — ordonnance du gardien et bailli du comté de Bourgogne enjoignant au prévôt de Montbozon de laisser l'abbé de Saint-Vincent lever ses tailles et ventes sur les hommes de l'église d'Authoison, 1336 ; — sentence de l'officialité déclarant qu'il ne doit y avoir à Authoison que le fourg de l'abbaye de Saint-Vincent ; — accensement dudit fourg aux échevins par l'abbé Jean de Renédale, 1400 ; — reconnaissance de cens, par les habitants : ils doivent donner à l'abbaye annuellement « deux quarts de froment bon et léal, à la mesure de Montbozon » ; — p. 218, pièces diverses : rôles annuels; pièces de procédure, 1568-1713 ; — reconnaissances de dîmes à l'abbaye de Saint-Vincent par les habitants, 1681 ; — sentence du bailliage d'Amont, siège de Vesoul, condamnant les habitants et communauté à payer la moitié de la grosse dime, 1569. — P. 230. *Auxon*. Donation à l'abbaye, par Étienne, échanson de l'archevêque, des revenus qu'il possède à Auxon (s. d.). — P. 232. *Battenans*. Autorisation donnée à Guy de Montbozon, par Humbert, seigneur de Rougemont, de vendre son fief de Battenans à l'abbaye de Saint-Vincent (s. d.). — P. 232. *Beaumotte-lez-Pin*. Donation à l'abbaye, par Thierry II de Montfaucon, de l'église avec ses dépendances. — Sentence d'Amédée II, qui met en possession de l'abbé l'église que lui contestait Aimond de Beaumotte ; — droit de patronage ; — présentation ; — droits et cens de l'abbaye à Beaumotte, Brussey, Avriigny, 1497 ; — vente à J. B. Vorget, procureur fiscal à Pin, de la portion de seigneurie qui appartenait à l'abbaye, 1738. — P. 241. *Beaupré*. Dîmes sur les vignes de Roche (territoire de Beaupré). — P. 242. *Besnans*. Droits de l'abbaye sur l'église, les hommes, la pêcherie et le moulin ; — vente à l'abbaye, par Henry de Larians, de la grosse dime de Besnans et des droits y attachés ; — donation à l'abbaye par Jeannette, fille de Henri de Montbozon, de tout ce qu'elle possède au finage, 1275 ; — acte par lequel Guillaume de Boissières se reconnaît feudataire de l'abbaye pour tout ce qui lui appartient à Besnans et à Montbozon ; — donation d'une terre à Hugue de Myon, écuyer, par l'abbé Hugue d'Oiselay, 1370. — Acte par lequel Hugue de Myon reconnaît tenir en fief et hommage de Saint-Vincent « un chasal contigu avec un chasal au curé...., les dixmes de Buxières...., et différentes pièces de terre et de pré.... », 1410 ; — acte par lequel Pierre de Beaujeu reconnaît tenir de l'abbaye « en fief lige et en hommage » différentes propriétés ; — excommunication contre le chevalier Pierre de Montmartin, qui avait bâti sur les terres de l'abbaye, 1250 ; — désistement en faveur de l'abbaye, par Béatrix de

Bourgogne, du droit de pêche dans l'Ognon, 128-1 ; — procédures et papiers divers concernant le droit de pêche dans l'Ognon, 1548-1719 ; — contestations au sujet du four ; — autorisation accordée aux habitants de se servir de fours particuliers, moyennant deux quarts de froment par habitant, 1649 ; — accensement à perpétuité aux habitants du four banal, par l'abbé d'Andreville, 1676 ; — p. 282, accensements divers ; — affranchissement de Pierre, fils d'Huguenin Languerdel, par Jean de Renédale ; — reconnaissances de droits et biens appartenant à l'abbaye, 1535-1570 ; — p. 294, terrier contenant : les reconnaissances particulières de Besnans ; — les reconnaissances générales, portant que les habitants de Besnans « sont sujets, avec ceux de Villerpater et de Servigny, eux et leurs biens retraire au château dudit Villerpater, y faire guet et garde en tems d'éminent péril, contribuer à la cure du fossé.... », 1612-1618 ; — minutes des reconnaissances générales de Besnans, 1612 ; — autres reconnaissances, 1636-1676 ; — p. 300, procès-verbal de « la visite on montre des armes devant l'abbé de Saint-Vincent au lieu de Villerpater, par ses sujets de Besnans.... », 1446 ; — autres procès-verbaux, 1569, 1632, 1636 ; — institutions de juge, tabellion et procureur fiscal à Besnans ; mémoire des dépenses desdits officiers en leurs assises, 1563-1639 ; — sentence de la justice de Villerpater qui interdit aux habitants de Besnans, Servigny et Villers-Paler « de s'assembler en fait de communal pour négocier leurs affaires.... », sans la permission de l'abbé de Saint-Vincent, 1611 ; — aliénation de divers fonds « de la totale justice et mainmorte de Saint-Vincent à Besnans, entre différents particuliers », 1599-1693 ; — autres aliénations, 1595-1693 ; — pièces diverses ; — procès intenté par l'abbaye contre Jean Blanchard, 1598-1606 ; — échange des biens et droits que possède l'abbaye de Saint-Vincent à Lavernay, contre les biens et droits de l'abbaye de Saint-Paul à Besnans, 1652 ; - autres échanges ; — p. 331, contestation relative à « la morte pature » entre les habitants de Besnans et de Maussans ; — intervention de l'abbé de Saint-Vincent et transaction, 1324 ; — partage de forêts (Bois-la-Jus), entre les habitants de Besnans et ceux de Monlbozon, 1339 ; — procès des habitants de Maussans contre ceux de Besnans, à propos d'une portion du Bois-Ja-Jus, 1681-1682 ; — reconnaissance des bornes et limites dudit bois, 1682. — P. 342. *Besançon*. « Biens et droits de l'abbaye de Saint-Vincent au dedans de la cité.... » ; — pièces diverses ; amodiations ; — chartes de l'abbé Hugue qui s'engage à ne recevoir aucun immeuble à l'intérieur des murs de la cité, sans y être autorisé par l'archevêque, 1197 ; — hospitalité exercée au monastère ; — sentence de l'officialité autorisant l'abbaye à vendre son vin pendant le banvin de l'archevêque, 1302 ; — procès relatifs à cette question ; — procès entre l'abbaye et « l'amodiateur des niquets », qui avait saisi plusieurs objets appartenant à l'abbaye, 1632-1636 ; — reconnaissances de cens par les abbé et religieux de la Charité, 1242-1272 ; — accensements divers ; — inventaires d'actes divers ; — vente par l'abbé Boisot d'un coin du jardin abbatial, à Pierre Coulon, maître en chirurgie ; — donations et acquisitions ; — droit de mouture au moulin archiepiscopal de Chamars. — P. 443. *Bévoïe* (Damparis). Droits divers de l'abbaye de Saint-Vincent ; — fondation d'un oratoire par Jean Denis d'Aubigny, de Dole, 1682. — P. 452. *Beure*. Vente à l'abbaye, par Hugues de Chazoy, d'une vigne sise « aux plans de Beure », 1257 ; — ventes diverses ; — p. 437, procuration donnée par Hugue de Châlons, prisonnier, pour la vente de la portion de ses domaines nécessaire au paiement de sa rançon, 1477-1478 ; — fonds « possédés.... sous la seigneurie de la maison de Châlons, par l'abbé et les religieux de Saint-Vincent, qui allèguent lesdits fonds être de franchise.... », 1511-1516 ; — accensements de friches, par les abbés, à divers vigneron de Beure, 1391-1657. — P. 471. *Blondefontaine*. Donation à l'abbaye des églises de Blondefontaine et Raincourt, par l'archevêque Guillaume II, 1250 ; — acte par lequel Gauthier, curé de Raincourt, cède tous ses biens présents et à venir, sous réserve d'usufruit, à l'abbaye de Saint-Vincent et reçoit d'elle, à bail viager, la moitié des revenus de l'autel de Blondefontaine et le tiers des revenus de l'autel de Raincourt, 1263 ; — union, par l'archevêque Vital, de l'église de Raincourt à la mense de l'abbaye, 1329 ; — présentations à la cure de Raincourt, 1544-1692. — P. 476. *Boissière (La)*. Reconnaissance de cens. — P. 47. « *Bolerani Montis*. » (Eglise de Ronchamp). L'église fait partie de la dotation de Saint-Vincent. — P. 478. *Bonnay*. Donation d'un meix à l'abbaye, par Frédéric de Trimolay, 1213 ; — autre, par Guillemelte, de tous ses biens situés à Bonnay, 1232 ; — transaction par laquelle les doyen et chanoines de l'église métropolitaine d'une part, l'abbaye de Saint-Vincent d'autre part, annulent les aliénations faites depuis quinze ans, sans leur consentement, par leurs sujets à Devecey et à Bonnay, 1273 ; — échange des biens et droits de l'abbaye à Bonnay, contre les biens et droits du chapitre à Devecey, 1273. — P. 486. *Bonnevaux*. Donation à l'abbaye de deux bichets de froment de cens annuel, par l'archevêque Thierry II, 1185 ; — union des églises de Bouclans et de Bonnevaux, toutes deux du patronage de Saint-Vincent, par Eudes de Rougemont, 1281 ; — cession, par l'abbaye, au prieuré de Bonnevaux de divers immeubles sis à Houlaud et à Dommartin, 1458 ; — P. 492. — *Borde (La)*. Les habitants ne sont tenus envers l'abbaye qu'à deux corvées de charrue par an ; — reconnaissances diverses ; — droit d'usage dans la forêt de « Malnoue », accordé par l'abbé François Bonvalot. — P. 497. *Bouclans*. Union de la cure de Bouclans à celle d'Osse, 1363 ; — présentation par l'abbé de Saint-Vincent, et agrément, par l'archevêque, de Nicolas de Cromary, comme curé de Bouclans, 1334 ; — procédures relatives aux revenus de cette église ; — assignation à l'abbaye, par Jean de Mont-faucon, d'une rente de huit bichets de froment sur les dîmes de Bouclans, « en échange des sujets de cette église au Val de Vennes et de leurs meix.... », 1288 ; — reconnaissance de ladite consignation par Louis de Neufchâtel, mari de Jeanne de Montfaucon, 1333. — P. 506. *Boulot*. Registre de la gruerie de Châtillon-le-Duc : poursuites contre les habitants pour les obliger à réparer le pont de Chambornay, au finage de Chambornay. — P. 507. *Bouhans-lez-Monlbozon*. Donation à l'abbaye, par Jean dit Noisse et Gui, son frère, de tous leurs biens sis à Bouhans. — P. 309. *Bourbonne*. « Les Chartres.... mettent au nombre des biens de la dotation de Saint-Vincent l'église de Bourbonne, la chapelle du même bourg.... et les dîmes appartenans au seigneur.... », 1106-1290 ; — union à la mense de Saint-Vincent de l'église de Bourbonne, 1369 ; — droit de présentation à la cure réservé à l'abbé. — P. 512. *Boult*. Dotation de Saint-Vincent : la moitié de l'autel de Boult, 1092-1189 ; — droit de présentation à la cure ; — abandon à l'abbaye des revenus fixes de la cure, 1649-1710 ; — union à l'abbaye de Saint-Vincent des biens que possède à Boult l'abbaye de Bellevaux, 1276 ; — accensements de terre de Saint-Vincent à Étienne Jacquet, 1513 ; — acte notarié « contenant la reconnaissance des menses et fonds de la justice, seigneurie et mainmorte de Saint-Vincent à Bout, taillables et corvéables, comme les sujets de Devecey.... », 1607 ; — reconnaissances de cens et de taille, 1622 ; — donation par l'abbé dom Joseph Saunier à Jean Coudebart, de Gy, de plusieurs immeubles, 1647. — P. 528. *Braillans*. Sentence arbitrale condamnant l'abbaye de Bellevaux à payer annuellement sur la grange de Braillans deux bichets de blé à l'abbaye de Saint-Vincent, 1227. — P. 530. « *Brandecour* ». — P. 531. « *Bregille* ». — P. 532. *Breurey-lez-Sorans*. Acte par lequel Gérard de Sorans « engage à litre d'aumône à l'église de Saint-Vincent, jusqu'au remboursement de la somme de dix livres estevenans qu'il en a reçue, le mort bois de ses forêts de Breurey, Sorans et Voray ... », 1226. — P. 533. *Brussey*. Tailles, rentes, cens, dîmes, 1143-1680. — P. 534. *Brienne*. Donation à l'abbaye, par Guillemelte,

femme de Liébaud de Bonnevens, de tous ses biens de Brienne, 1232. — P. 535. *Buffignécourt*. Donation à l'abbaye, par Guillaume II de la Tour, de l'église ; — droits de patronage et de présentation, 1250-1651. — P. 538. *Buthier* : « Acte.... par lequel Hugues, fils de feu Jean de Bonnay, damoiseau, reconnaît tenir d'ancienneté en fief, du monastère de Saint-Vincent.... », plusieurs immeubles sis à Bulhier, 1334 ; — reconnaissance de cens, par Catherine de Bulhier, 1354 ; — « acte.... par lequel Jacques de Châtillon-sur-Seine, damoiseau, au nom et du chef d'Alis, sa femme, fille de Catherine de Bulhier, reprend de fief, de révérend père en Dieu Hugue d'Oiselai, abbé de Saint-Vincent, par le baiser de bouche et l'attouchement des mains, lui-même les mains jointes et à genoux.... », plusieurs immeubles, 1396. — P. 542. *Bussières*. Reconnaissance de « fief, hommage et dénombrement, par Richard de Mion, écuyer, aux abbé et religieux de Saint-Vincent, en dîmes, terres arables, prels et autres héritages, ès villes de Montbozon, Buxière, Besnans et territoire » (s. d.). — P. 543. *Cernay*. « Hommage à l'église de Saint-Vincent.... de vingt journaux de terre et de trois faux de prel— » par Henri, dit de Cernay, 1306. — P. 545. *Chalèze, Chalezeule*. Biens possédés par l'abbaye, 1184-1711 ; — poursuites contre les habitants de Chalezeule, qui ont coupé du bois dans la forêt de Chailluz, « bannale à Sa Majesté », 1634. — P. 547. *Chambornay*. Biens possédés par l'abbaye. — P. 548. *Champagney*. Reconnaissances d'immeubles ; — aliénations. — P. 550. « *Champ d'hiver* » (dépendance de Damparis). — P. 551. *Champvans*. « Acte par lequel Jacques de Champvans.... confesse être homme taillable de l'église de Saint-Vincent », 1266 ; — détail des biens de l'abbaye, 1591. — P. 558. *Charrière*. Dîmes, 1525-1622. — P. 559. *Charité (La)*. Reconnaissances de cens par les religieux de la Charité, 1242-1272. — P. 560. *Charmotte (La)*. Donation à l'abbaye, par Othon de Ray, de cinq faux de pré en échange de la moitié du péage de Ray, 1283 ; — baux divers ; — « déclaration anonyme.... des terres de la dépendance de la chapelle de la Charmotte.... », 1321 ; — amodiations des biens de la dépendance de la Charmotte, 1596-1759 ; — arpentage des terres, prés et chènevières de la dépendance de la Charmotte, 1752. — P. 568. *Chassey*. Achat par l'abbaye de la moitié des biens d'Eudes de Purgerot, 1212-1220. — P. 569. *Chazelot*. Sentence qui reconnaît à l'abbaye la dime sur les terres du finage de Chazelot, 1338 ; — « Acte.... par lequel l'abbé de Saint-Vincent donne à bail pour neuf ans.... les dîmes de Chazelot et celles de Mont-ferney et de Rougemont... », 1366-1376 ; — autres amodiations des mêmes dîmes, 1384-1407 ; — autres, 1515-1728. — P. 575. *Châtenois*. Dotation de Saint-Vincent : la chapelle de Châtenois et « ses appendices » ; — donations de dîmes à l'abbaye ; — donation de biens par Hugues, fils de Pierre de Châtenois, 1283 ; — autre donation, 1242 ; « transaction donnant à connaître que le village de Châtenoy et ses dépendances furent cédés en 1277, par l'abbé et les religieux de Saint-Vincent, à Alix, comtesse de Bourgogne.... ». P. 581. *Châtillon-le-Duc*. Attestation, par Thibaut de Neuchâtel, qu'Othon de Méranie « quand il a fait construire la forteresse de Châtillon-sur-Devecey, s'est engagé à ne rien entreprendre sur les sujets de Saint-Vincent, qui sont à proximité ou dans l'éloignement de cette forteresse », 1240 ; — constitution à l'abbaye d'une rente de sept bichets de blé, par Othon, comte de Bourgogne, 1284 ; — acquisition d'une maison, par l'abbé Guillaume, de Saint-Vincent, 1343 ; — accensement d'un chasal à Othenin, dit Pater, 1330 ; — registres de la justice de Devecey, 1420-1679 ; — pièces diverses ; — « reconnaissances des habitans de Châtillon-le-Duc envers le Roy », 1381. — P. 603. *Chaude fontaine*. — Acte par lequel Guy, seigneur de Roche et de Roulans, accorde à l'abbaye à perpétuité le droit d'usage dans ses forêts et principalement dans celle de Chaudefontaine, 1203. — P. 607. *Chaucenne*. Clause du testament de Cécile, femme de Guillaume de Rognon, par laquelle elle lègue à Saint-Vincent tous ses biens de Chaucenne, 1252 ; — transaction qui oblige Jean Sirehuguet à payer 30 sols de cens à l'abbaye, 1495 ; — état des biens possédés par l'abbaye, 1660-1682. — P. 614. *Chaux-lez-Bouli*. — P. 615. *Chemaudin*. Mémoire des tailles dues à l'abbaye par ses hommes et sujets de Chemaudin, Vaux, Mazerolle, 1513-1680. — P. 618. *Chemin* (dépend, de Damparis). — P. 619. *Chevroz*. Cession à l'abbaye, par Étienne d'Oiselai, « de la tierce partie des grosses et menues dîmes de Chevroz.... », 1242 ; — amodiations des dîmes et des biens de l'abbaye, 1451 ; — reconnaissances de dîmes faites à l'abbaye par les échevins, 1535 ; — procès relatif aux dîmes, 1590-1627 ; — condamnation des habitants de Chevroz à payer à l'abbaye le tiers des grosses dîmes, 1677 ; — « actes.... d'aliénations de jardins.... champs et vignes de la mainmorte et totale justice, haute moyenne et basse, de Saint Vincent.... », 1568-1623 ; — pièces de procédure ; — procès à la requête de M. de Corinthe contre des habitants, 1609-1628 ; — procès entre l'abbaye et « Eluise, dame de Chevroz », au sujet de la forêt de Paroilles, 1229-1230 ; — autre procès pour le même objet entre l'abbaye et les habitants, 1457-1662 ; — intervention du seigneur de Chevroz — P. 637. *Cirey*. Dotation de Saint-Vincent : église de Cirey et ses dépendances, 1140. — P. 638. *Citey*. Donation à l'abbaye, par Frédéric de Trémolay d'un cens annuel de « deux bichets de froment sur son moulin de Trémolay cité ». — P. 659. *Clans*. — P. 660. *Colombe (Sainte-)*. — P. 661. *Confracourt*. — P. 662. *Corre*. Donation et confirmation de l'église à l'abbaye, 1250-1290 ; — transaction qui partage les revenus entre l'abbaye et le curé de Corre, 1247 ; — institution de « Gaulchier de Burgille, clér », en la cure de Corre ; — union de l'église de Corre à l'abbaye, par l'archevêque Vital, 1329 ; — droits de présentation et de patronage de l'abbaye, 1530. — P. 667. *Courberans*. — P. 668. *Courcelles*. — P. 669. *Courcuire*. — P. 670. *Cornot*. Reconnaissances de biens ; — aliénations, 1537-1637. — P. 672. *Cromary*. Rappel, par Guillaume II, des religieux qui vivaient dans cette église avec le titre de *prieurs*, 1250 ; — vente d'un moulin à Othon, comte de Bourgogne, 1254. — P. 676. *Cubry*. Amodiations de dîmes. — P. 678. *Cugney*. Cession, par l'abbaye, à Guy, seigneur de Roche et de Roulans, de tout ce qu'elle possède à Cugney, 1203. — P. 679. *Cuse*.

1H9

— (Registre.) Grand in-folio papier, 588 pages.

**1092-1757.** — *Inventaire historique et chronologique de l'abbaye de Saint-Vincent*. T. II (1727). — P. I. *Damparis*. Articles préliminaires de l'union de l'abbaye de Damparis avec celle de Saint-Vincent, 1304 ; — supplique « par laquelle l'abbé et les chanoines de Damparis demandent de passer à l'ordre de Saint-Benoît et d'être incorporés, soumis et agrégés, eux et leurs biens, pour le temporel et pour le spirituel, à l'abbaye de Saint-Vincent.... » 1305 ; — décret d'union d'Hugues IV, 1305 ; — pauvreté du monastère de Damparis ; — décret d'Hugues V unissant à la mense de l'abbaye le prieuré de Damparis, 1335 ; — institution d'un procureur d'office en la terre de Damparis par Antoine Perrenot, 1560-1561 ; — arrêt du Parlement confirmant les droits de l'abbaye, 1636 ; — traité par lequel « il est accordé que toute charrue à Damparis devra à l'abbaye.... douze blancs au lieu de neuf, par bête trahante, une seule exceptée.... », 1494 ; — procès contre les habitants ; ils sont condamnés à une corvée de bois ; — procès de Claude Robelet et de Henry Roy contre l'abbaye ; — corvée de charrue due par les habitants ; — fondation de la chapelle de Bévoye, 1682 ; — donation par Jean Balthazar « entre les vifs aux sacristains ses successeurs...., d'environ huit journaux.... présentement en vigne.... », 1514-1520 ; — autres donations du même ; — fondations de services et de messes par Jacques Fourneret, sacristain-

curé ; 1552-1556 ; — constitutions de rentes en faveur du curé ; — « manuel des renies » qui lui sont dues, 1583 ; — p. 53, « détail des jouissances du sacristain de Damparis.... », 1571 ; — procès relatif aux dîmes du territoire ; arrêts du parlement ; — « le prieur et les religieux de Saint-Vincent en leur supplique.... exposent que les héritages de la fondation du bénéfice de Damparis sont au nombre de quatre cens soixante et dix journaux de terre et de soixante et dix faux de pré.... », 1334 ; — détail des propriétés ; — accensement par l'abbé de Saint-Vincent du « moulin de Paroys », 1492. — Enquête « en l'officialité de Besançon.... faisant foy de la longue possession des habitans dudit Saint-Ilier dans le droit d'usage et de champoi de leur bétail, en la forêt des Bre-leux, appartenante au prieuré de Damparis.... », 1380 ; — accensements divers consentis par Jean Baltazar, au nom de l'abbaye de Saint-Vincent ; — procès ; autres accensements aux habitans de Damparis, Bevoye, la Borde, par messire François Bonvalot, 1559 ; — procès-verbal « contenant l'arpentement et le mesurage desd[ites] places vagues, aiges el broussailles.... », 1559 ; — procès entre les manans de Damparis et ceux de Gevrey ; intervention de l'abbé de Saint-Vincent, 1563-1576 ; — procès-verbal d'arpentage ; — supplique des habitans au cardinal de Granvelle, abbé de Saint-Vincent ; — arrêt du Parlement confirmant les habitans de Champvans dans la possession et jouissance du bois de Malnoubé, 1590 ; — « reconnaissance du sol, de l'âge, de l'essence.... des forêts de Damparis appartenantes à Saint-Vincent.... », 1746-1751 ; — « Procès-verbal de cantonnement fait par la maîtrise de Dole.... », 1752-1757 ; — reconnaissances particulières des meix, maisons et héritages qui doivent un cens d'argent à Fabbaye, 1463 ; — contrats d'aliénations de meix, maisons et jardins qui doivent un cens et d'autres redevances à l'abbaye, 1522-1685 ; — procédures en la châtellenie de Damparis contre divers manans, 1589-1680 ; — procès au bailliage de Dole à la requête et poursuite de l'abbé contre plusieurs de ses fermiers, 1703-1706. — P. 164. *Dampierre*. Patronage. — Cession des dîmes à l'abbaye, 1219-1711. — P. 166. *Devecey*. Biens de la dotation de Saint-Vincent : la terre, le village, les hommes, les cens et la justice de Devecey, 1106-1189 ; — acte « par lequel Richard de Dampierre, damoiseau, et Mathilde, son épouse...., se reconnaissent feudataires de l'église de Saint-Vincent, pour tout ce qui leur appartient à Devecey.... », 1244 ; — donation de cens par Guillaume de Châtillon, 1236 ; — donation d'un pré par Jean, seigneur de Roche ; — donations et acquisitions diverses ; — accensement par M. d'Andreville de la Grange de Valerov, 1655 ; — autres acquisitions par M. d'Andreville ; — « déclaration des champs, prels et vergers, tant d'échute qu'autrement, dont M. d'Andreville jouit au finage de Devecey.... », 1676 ; — adjudication de la maison et des biens de la succession de Jean, fils de Li. gier Paget, en faveur de M. d'Andreville, 1678 ; — constitution de rente ; — partage de la prairie « sous Châtillon » entre les habitans de Devecey et ceux de Voray ; règlement du droit de parcours, 1263-1395 ; — « extrait ou dépouillement des causes, notes et sentences de la justice de Devecey.... », 1606-1610 ; — sentences diverses de la gruerie de Châtillon-le-Duc ; — arrêt du Parlement maintenant l'abbaye dans la possession de la moyenne et basse justice et de la mainmorte sur le territoire de Devecey, 1475 ; — procès entre l'abbaye et les habitans ; — autre arrêt du Parlement relatif à la mainmorte, 1654 ; — procès au bailliage d'Amont, siège de Vesoul ; — autre procès de M. de Cornette contre Jean et Étienne Bouveret ; — procès divers contre les habitans ; — traité par lequel l'abbé Boisot permet, moyennant certaines redevances, aux habitans d'avoir des fours particuliers, 1682 ; — pièces de procédure, 1623-1702 ; — Transaction entre l'abbé Étienne Pierrard et les habitans, 1623-1702 ; — p. 268, « reconnaissances générales des échevins et des habitans de Devecey en forme de débats et par main de conseil.... », 1606 ; — actes d'aliénations de champs, vergers.... « de la mainmorte et totale justice et seigneurie » de Saint-Vincent, 1538-1694 ; — p. 309, « chartre de division de la prairie sous Châtillon entre les habitans de Devecey et ceux de Vorai.... », 1663 ; — transaction entre les habitans de Devecey et ceux de Châtillon, « qui prétendent la morte pâture ès prels de Devecey.... », 1384 ; — « actes de la justice de Devecey contre les délits au bois de Chasnoi, en celui de la Moille et au bois dit « ès Broudes de la Chaux », 1611-1628 ; — procès intenté par Fabbaye, au bailliage d'Amont, contre des habitans de Châtillon-le-Duc, 1308-1310 ; — p. 327, procès, au bailliage d'Amont, siège de Vesoul, des habitans de Châtillon-le-Duc contre ceux de Devecey, les premiers prétendant au droit de « vive pâture en tous temps de l'année dans tous les bois de Devecey.... », 1608 ; — transaction par laquelle les habitans de Châtillon-le-Duc se désistent de leurs « droits de parcours en la vive pâture », 1694 ; — « procès en la justice de Devecey, ensuite au bailliage de Besançon, requête et poursuite de maître Vincent Règle, procureur fiscal en ladite justice, contre Claude Pommey et Humbert Jeanneney, de Devecey : les habitans dudit lieu prenant leur fait en mains intervenus ; M. l'abbé de Saint-Vincent aussi intervenu, pour restitution de terrain pour lesdits particuliers sur la forêt de Chasnoi.... et aussi pour indemnité des dégradations commises par lesdits habitans sur ladite forêt.... », 1705-1706. — P. 346. *Dijon*. Confirmation par Eudes, abbé de Damparis, de l'accensement perpétuel d'une maison, sise à Dijon, « rue des Crais », 1578. — P. 348. *Dole*. Rente de 23 livres estevenans assignée à l'abbaye par Alice, comtesse de Bourgogne, sur ses revenus de la ville ; transaction par laquelle la ville se rachète du capital et des arrérages, 1277-1304 ; — clause du testament de Jean de Cromary, par laquelle il lègue à Saint-Vincent ses vignes de Dole, acquises de Quarrey et des héritiers de Henry de Foucherans, 1349. — P. 354. *Dommartin*. — P. 355. « *Outaud-lez-Pontarlier* » (Houtaud). Cession par l'abbé Jean de Rénédale au prieur de Bonnevaux de 21 journaux de terre et de deux faux de pré, sis aux lieux d'Houtaud et de Dommartin. — P. 356. *Éclans*. — P. 357. *École*. — P. 358. *Émagny*. — P. 359. *Esprels*. Vente à l'abbaye, par Eudes de Purgerot, de ses prés, bois, etc...., sis au territoire d'Esprels, 1212. — P. 360. *Étuz*. Procès divers contre des habitans, 1634. — P. 361. *Ferjeux (Saint-)*. Dotation de Saint-Vincent : monastère, église de Saint-Ferréol, avec ses « appendices » ; — union des cures de Saint-Ferréol et de Saint-Ferjeux à la mense de l'abbaye, 1329 ; — reconstruction de toutes les murailles de la chapelle de Saint-Ferjeux, sur les ordres de l'abbé de Saint-Vincent, 1520-1525 ; — reconstruction de l'église de Saint-Ferjeux, ruinée par les troupes françaises, juin 1636 ; — subvention accordée par MM. les gouverneurs au nom de la cité ; demande d'une nouvelle subvention par M. d'Andreville, 1659 ; — concession d'une nouvelle subvention ; — pièces diverses ; — acte par lequel « en conséquence des ordres de M. l'archevêque de Besançon, les habitans de Saint-Ferjeux.... s'agrègent à la paroisse de Saint-Marcelin, incorporée à l'église de Saint-Vincent.... », 1680 ; — accensements ; — reconnaissances de cens. — P. 376. *Fleurey*. — P. 377. *Fontain-lez-Argnel*. Sentence d'Étienne de Dole, juge délégué du Saint-Siège, condamnant frère Bénédict, recteur des hospitaliers de Saint-Jean, à payer un cens mensuel de douze deniers à l'abbaye, 1235 ; — accensements et reconnaissances de biens ; — amodiations de vignes. — P. 381. *Fontenelle (Moncey)*. Dotation de Saint-Vincent ; la chapelle de Fontenelle et ses dépendances ; — amodiation des dîmes de Fontenelle et d'Uzelle, 1548-1605 ; — procédures relatives à ces dîmes, possédées conjointement avec le seigneur haut justicier d'Uzelle, le préhendier de Chambornay et l'abbé des Trois-Rois, 1665-1718. — P. 390. *Fontenois-lez-Montbozon*. Donation à l'abbaye par Regnaud et ses parents de tout ce qu'ils peuvent avoir par droit d'hoirie en l'église et autel de Fontenois ; — donations diverses

; — amodiations, par Saint-Vincent, de la part de ses dîmes à Fontenois. — P. 395. *Fontenotte*. — P. 396. *Fouvent*. Donation à Saint-Vincent, par la mère de Liébaud de Fouvent, de tout ce qu'elle possède à Fontenotte. — P. 397. *Foucherans*. Reconnaissances de droits à l'abbaye par les habitants, 1463. — P. 398. *Fouchécourt*. Produits du patronage, 1435-1711. — P. 399. *Fraisans*. Donation des dîmes à l'abbaye ; droit de patronage sur les églises de Fraisans et Dampierre, 1435-1711. — P. 401. *Frasne-sur-Apance*. Dotation de Saint-Vincent : « l'autel ou l'église de Frasne et les terres », 1106-1189 ; — union de l'église à l'abbaye, par l'archevêque Vital, 1329. — P. 404. *François*. Affouage de l'abbaye au bois de François. — P. 406. *Geneuille*. Poursuites contre des habitants « pour distraction de bois en sa forêt du Mont-d'Auxon », 1634. — P. 407. « *Genrupt* ». — P. 408. *Gevry*. Bois de l'abbaye de Damparis à la Grange de Gevry, 1335 ; — parcours de Gevry sur Damparis. — P. 411. *Guyans-Vennes*. Dotation de Saint-Vincent : « la chapelle entière de Sainte-Colombe in Vennis... », 1092-1290 ; — échanges des hommes de l'abbaye à Guyans-Vennes et de leurs meix, pour la redevance de huit bichets de froment assignée sur les rentes et dîmes de Bouclans, par Jean, sire de Montfaucon, 1281. — P. 412-413 « *Hembrey, Saint Hélier* ». — P. 414. « *Lanrut* ». — P. 415. *Demie (La)*. Accensements. — P. 417, *Larians*. Donation à l'abbaye, par Étienne d'Avilley, de tous les revenus qu'il a et peut avoir en l'église de Larians, 1243 ; — traité entre les abbés de Saint-Paul et de Saint-Vincent, par lequel les deux abbés « conviennent d'exercer à l'alternative le droit de nommer à l'église de Larians, qui leur est commun... », 1318. — P. 422. *Lavernay*. Mention de cens et de tailles, 1435-1711. — P. 424. *Laviron*. Dotation de Saint-Vincent : un meix avec les serfs le desservant. — P. 425. *Lausanne*. Donation à l'abbaye, par Landri, évêque de Lausanne, de l'église Saint-Étienne, 1160. — P. 427. *Léonard (Saint-)*. — P. 428 « | *Lissé* » (grange de Soing). — P. 429. *Longeville*. — P. 430. *Loulans*. — P. 441. *Loye (Vieille-)*. Dotation de l'abbaye : « l'autel ou l'église de Loye... et ses appendices et la part que le comte Étienne, père d'Hugues 3, archevêque de Besançon, a dans les dîmes dudit lieu », 1092-1189 ; — patronage, avec Montbarrey et Santans ; — cens divers, 1435-1711. — P. 432. *Lure*. — P. 433. *Lusans*. « Acte... par lequel Richard de Vilars-Saint-Hilaire (Villers-Grélot) déclare tenir à vie des religieux et couvent de Saint-Vincent... deux hommes et trente journaux de terre... », 1273. — P. 434. *Magny (Le)*. « Mention de sujets de la mainmorte de Saint-Vincent. », 1435-1711. — P. 435. *Magny-Vernois*, accensement, 1428 ; — pièces de procédure relatives au pré de la Ronde-Ile, 1523-1527. — P. 447. *Mailley*. Procès entre Saint-Paul et Saint-Vincent, relatif à la haute justice, 1566. — P. 447. *Marast*. Donation par l'abbaye, aux religieux de Marast, de l'église paroissiale de Pont (s. d.). — P. 449. *Marchaux*. Concession à l'abbaye, par le seigneur de Roche et de Roullans, du droit d'usage dans ses forêts, 1203. — P. 450. *Martinville*. Dotation de Saint-Vincent : l'église de Martinville et ses dépendances ; — droit de présentation. — P. 452. *Mazerolle*. Détail des biens de l'abbaye. — P. 454. *Maurice (Saint-)*. Acquisition par l'abbaye des biens d'Eudes de Purgerot, 1212-1220. — P. 455. *Maussans*. Dotation de Saint-Vincent : un meix à Maussans, 1092 ; — excommunication par les juges délégués de l'archevêque de Pierre de Montmartin, qui a construit un nouveau moulin sur les terres de Saint-Vincent, 1249 ; — donations diverses à l'abbaye par le même ; — aliénations de fonds de la justice, seigneurie et mainmorte de l'abbaye, 1529-1626 ; — échanges de biens entre l'abbé d'Andreville et Pierre Désiré Boitousel ; — délimitation des bois de Montbozon et de Maussans, 1584. — P. 466. « *Miliaudon* » (Authois). Aliénations d'immeubles ; — accensements, 1351-1375 ; — reconnaissances de cens par Humbert Roussenet et Claude Bataillard, 1535. — P. 472. *Miserey*. Donation à l'abbaye par Étienne, bouteiller de l'archevêque, des biens et cens qu'il possède à Auxon et à Miserey. — P. 473. *Molay*. État des biens de l'abbaye de Damparis à Molay ; — amodiations. — P. 475. *Mondon*. Droits de Saint-Vincent : grosse dîme ; — « Reconnaissances particulières des fonds de la toute justice, haute, moyenne et basse de Saint-Vincent à Mondon... », 1614-1629. — P. 479. *Montroz*. Donation à l'abbaye, par Hugue de Montmartin, de la pêcherie entre Servigney et Montroz, et des prés et terres qui en dépendent, 1200 ; — donation à l'abbaye, par Berthod de Montbozon, de sa moitié des moulins entre Montroz et Servigney, 1237 ; — « amodiation du droit du seigneur d'Ollans en la rivière de l'Ognon... » ; — pièces diverses, 1542-1690. — P. 496. *Montagney*. Donation à l'abbaye par Étienne, fils de Renaud de Rougemont, 1200 ; — autre par Pierre dit de Rougemont, 1273. — P. 499. *Montbarrey*. Dotation de Saint-Vincent : la chapelle de Montbozon et l'église de Thienans, données par Guillaume II, 1106-1290 ; — union par l'archevêque Vital de l'église de Montbozon avec la mense abbatiale, 1329 ; — droit de patronage ; — renouvellement de l'amodiation faite par l'abbaye au couvent des Pères Prêcheurs de Montbozon des droits des deux parts des patronages de Montbozon et de Thienans, 1481-1606. — P. 513. *Montcharvot*. Collation de l'église de Montcharvot à Jacques de Saint-Vincent et prise en possession par lui de cette église, sur présentation de l'abbé de Saint-Vincent ; — reconnaissance à l'abbaye du droit de présentation à l'église ; — autres pièces, 1489-1687. — P. 517. *Montferney*. — P. 518. *Montmartin*. Dotation de Saint-Vincent : une vigne donnée par Lambert de Durnarch, 1092-1184 ; — donation à l'abbaye par Hugue de Montmartin des droits d'usage et de parcours dans ses forêts et dans ses terres, 1202. — P. 519. *Montot*. — P. 520. *Montussaint*. Donation à l'abbaye par l'archevêque Gérard I<sup>er</sup> de la chapelle de Rognon et de l'église de Montussaint, 1222 ; — abandon par Hugue et Renaud de Rognon de leurs droits sur les église et chapelle, 1235-1238 ; — reconnaissance du droit de patronage par Guy de Soing, Jean Richard, Adam Fuschel, curés, 1337-1535 ; — baux et revenus du patronage ; — reconnaissances particulières des biens de la justice de l'abbaye, 1535 ; — aliénations d'immeubles, 1603-1705. — P. 549. *Mont*. — P. 550. *Mont-le-Vernois*. — P. 551. *Morchamps*. — P. 552. *Morre*. Amodiation de vignes. — P. 554. « *Mugnans*. » Tailles et corvées pour la terre de Verchamps, 1534-1651. — P. 555. *Naisey*. — P. 556. *Nayons*. Donations à l'abbaye par Étienne de Rougemont de la moitié de ses dîmes à Nayons, 1216 ; — autre donation de dîmes, par Thibaud, sire de Rougemont, 1236 ; — donation par Guillaume II de l'église de Nayons, avec des dépendances, 1249 ; — requête des habitants de Chazelot et de Montferney au vicaire général « pour qu'il leur soit permis de vendre l'une des cloches de l'église de Naon, de laquelle ils dépendent, pour le rétablissement de cette église... », 1515-1728. — P. 559. *Neuve-lez-Cromary*. Accensement ; — reconnaissances de cens à l'abbaye ; — déclaration des meix, maisons et héritages de la justice et seigneurie de Saint-Vincent, 1538 ; — ventes diverses, 1617-1657 ; — « présentation des officiers de l'abbé de Saint-Vincent en son nom à Neuville, pour y tenir journée » ; — opposition de M<sup>lle</sup> de Lespinasse, dame du lieu, prétendant que « la justice exclusive sur toutes les maisons et par tout le finage \*, appartient à elle seule, 1524 ; — procès relatif au même objet entre l'abbaye et Frédéric Perrenot-Granvelle, 1590-1596. — P. 576. *Noroy*. — P. 577. *Ollans*. Donation à l'abbaye de quatre meix par Pierre d'Avilley ; — Amodiation des dîmes de l'abbaye. — P. 579. *Ormenans*. Reconnaissances des maisons et terres de la justice et seigneurie de Saint-Vincent, 1534-1536. — P. 583. *Ormoy*. Donation à l'abbaye par l'archevêque Guillaume II de l'église d'Ormoy et de ses dépendances, 1251 ; — reconnaissance par Eudes de Rougemont du droit de présentation et de patronage de l'abbaye, 1672. — Amodiation des revenus du patronage au profit du chantage de Saint-Vincent, 1631. — P. 587. *Osse*. — P. 588. *Ounans*. Concession d'un meix par Vidon.

1H10 — (Registre.) In-folio papier, 460 pages.

1092-1789. — *Inventaire historique et chronologique de l'abbaye de Saint-Vincent*. T. III (1727). — P. 1. *Palise*. Donation à l'abbaye de la moitié de l'église par l'archevêque Thierry II, 1182. — P. 2. *Partey*. — P. 3. *Passavant*. Dotation de Saint-Vincent : la chapelle de Passavant, 1106. — P. 4. *Perrière (La)*. — P. 5. *Pérouse (La)*. Droits de l'abbaye : dîmes, haute, moyenne et basse justice ; — femme brûlée à la Pérouse, pour crime de sorcellerie. — P. 10.

*Pesmes*. — Droit « au mort bois et en la vaine pâture » accordé dans les forêts de Damparis aux habitants de Pesmes. — P. 11. *Pin*. — P. 12. *Pirey*. Sentence de l'officialité condamnant Pierre Baud, prêtre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Besançon, à payer à l'abbaye la part de la dîme de Pirey, 1431. — Enquêtes faisant foi que toutes les vignes situées au territoire de Pirey doivent « dîme pour deux parts de cinq » à l'abbaye ; part contributive des « déforains » à cette dîme. — P. 18. *Plainemont*. Dotation de Saint-Vincent : la chapelle et le moulin de Plainemont, 1106-1189. — P. 19. *Poligny*. — P. 21. *Pont-lez-Rougemont*. Dotation de Saint-Vincent : l'église de Pont et ses dépendances. — Cession à l'abbaye par le chapitre de Notre-Dame de Roche du droit de patronage de Pont en échange du droit de patronage de l'église de Thise, 1310. — Cession de cette église par l'abbaye au prieuré de Marast. — P. 24. *Pouilly*. — P. 26. *Poulligny*. — P. 27. « *Poussot* ». — P. 28. *Puessans*. Vente à l'abbaye des droits que possèdent Guy de Liesle et Gillette sa femme, sur les dîmes de Montussaint el Puessans, 1274 ; — enquêtes « contenant que l'abbé de Saint-Vincent a le tiers des dîmes de vin, froment, avène, et mêmes dîmes sur les sujets des seigneurs de Neufchatel et de Dampierre à Fuessans... », 1644. — P. 32. *Quenoche*. — P. 33. *Ray*. Échange des sujets de Saint-Vincent à Ray, contre les sujets de l'abbaye de Bellevaux à Boull. — Donation à l'abbaye par Othon de Ray de cinq faux d'un pré sis à Recologne, en échange de la moitié du péage de Ray, 1283. — P. 35. *Raincourt*. — P. 36. *Ranchot, Rans*. Dîmes. — Vente à l'abbaye, par Hugue de Valeroy, de sa maison de Valeroy. — P. 37. *Raze*. Baux des terres et revenus de la chapelle de Valeroy consentis à Jean de Vaudrey, 1535 ; — autre bail à vie consenti à Aimon, chapelain de la chapelle de Valeroy. — Reconnaissances de la chapelle de Valeroy et des fonds qui en dépendent, 1525 1583. — P. 43. *Recologne*. Donation à l'abbaye de cinq faux de pré, par Othon, sire de Ray. — P. 46. *Rigney*. — P. 47. « *Rivery* ». — P. 48. *Roche*. Donation à perpétuité à l'abbaye, par Guy, seigneur de Roche, du droit d'usage en ses forêts. — P. 49. *Ronchamp*. Reconnaissance de dîme, par Étienne, curé de Roye, 1293. — P. 54. *Roye*. Dotation de Saint-Vincent : l'autel et l'église de Roye ; — abandon par Guy de la Coste de ses droits à la présentation et au patronage, 1256. — P. 57. *Rougemont, Rougemontot*. Dotation de Saint-Vincent : l'église de Rougemont. — Donation à l'abbaye par Étienne, fils de Renaud de Rougemont, et ses frères, des droits d'usage et de parcours dans leurs forêts et du droit de gardienneté, 1200 ; — amodiation de la moitié des dîmes par le même, 1216. — P. 62. *Rognon*. Donation à l'abbaye de l'église de Montussaint et de la chapelle de Rognon, par Gérard 1<sup>er</sup>, archevêque de Besançon, 1222 ; — désistement d'Hugue de Rognon de ses droits sur ladite chapelle ; — abandon par Renaud de Rognon de tous les droits qu'il a sur ladite chapelle de Rognon. — Amodiation de dîmes au curé de Montussaint ; — autres amodiations. — P. 65. *Roulans*. — P. 66. *Ruhans*. Reconnaissance des meix et fonds de la justice, seigneurie et mainmorte de Saint-Vincent, 1655. — P. 69. « *Sachoson* ». — P. 70. *Saint-Seine*. — P. 73. *Salins*. Donations diverses à l'abbaye, 1092-1189 ; — donation de terres par des habitants de Foucherans, de Saint-Maximin et les seigneurs de Lods et de Scey, 1184. — Donations diverses de muire aux puits de Salins, en faveur de l'abbaye ; — p. 76. Donation à l'abbaye par Jean, comte de Bourgogne, sire de Salins, de cent soldées de sel, 1246 ; — donation de 40 sols de revenu faite par Mathilde, comtesse de Bourgogne, à l'abbaye, à condition que celle-ci fasse dire annuellement une messe pour ladite comtesse et ses parents, 1320. — « Comptes et baux sur l'ancienne administration des puits à muire du Bourg-Dessous-de-Salins, dont la propriété est abandonnée par Philippe le Bon aux rentiers ecclésiastiques et laïcs... » ; parmi les rentiers ecclésiastiques : le curé de Saint-Alye, l'abbaye de Saint-Vincent, etc..., 1381-1661. — P. 80. Amodiation par l'abbaye de « deux quartiers et quatorze ceilles de muire au puits du Bourg-Dessous-de-Salins », qui lui sont dus annuellement, 1436 ; — autres amodiations par Jean de Renédale. — P. 84. « *Traité du prince de Parme, au nom de Philippe, roi d'Espagne...* avec les rentiers du puits à muire du Bourg-Dessous-de-Salins », 1581. — P. 86. « *Traité...* contenant la vente faite au roi par M. d'Andreville... de deux quartiers et quatorze ceilles de muire au puits à muire du Bourg-Dessous-de-Salins, avec les portions de meix... et autres choses qui en peuvent dépendre », 1650-1653. — P. 89. Liasse « contenant des mémoires doubles de quittance, lettres et placet, qui instruisent les droits de l'abbaye de Saint-Vincent sur les sauneries de Salins... », 1236-1706. — P. 91. *Samerey*. — P. 92. *Sancey*. — P. 94. *Santans*. Dotation de Saint-Vincent : l'église de Santans ; — union de la cure de Santans à la mense de l'abbaye par l'archevêque Vital. — P. 97. *Senart*. Dotation de Saint-Vincent : un meix à Senart ; — union de la cure de Senart à la mense de l'abbaye. — P. 99. *Serre*. Amodiation de la moitié des dîmes de Serre, communes à l'abbaye et au chapelain de la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Pierre de Besançon, 1609-1647. — P. 101. *Servigny*. Dotation de Saint-Vincent : l'église de Servigny ; — transaction relative au droit de patronage de cette cure, 1336 ; — reconnaissance par Jean de Quingey, curé de Servigny, du droit de l'abbaye, de prendre les deux parts en toutes les menues dîmes dudit Servigny, 1339. — P. 104. Bref de Benoît XIII déléguant Bernard de Verdun, auditeur du sacré palais, pour nouveau juge entre l'abbaye et Pierre de Charriez, curé de Servigny, accusé d'aliénations, détentions, etc., 1394. — Donation à l'abbaye par Barthélémy, fils de Guy de Cicons, de tout ce qui lui appartient à Servigny, 1232. — Abandon à l'abbaye par Renaud de Rognon, moyennant 4 livres estevenans, de toutes ses propriétés de Servigny, 1242. — Affranchissement d'Aubry et Girard de Servigny, qui sont déclarés exempts de toute prestation, à condition qu'ils ne résident que dans les terres de l'abbaye, 1268. — Détail des héritages du domaine ancien de Saint-Vincent, à Servigny, 1573. — Cession à l'abbaye par Jacques Siroutot, du four de Servigny, 1650. — Acquisitions nouvelles par M. d'Andreville, 1636-1653. — Accensement du four banal de Servigny aux habitants par l'abbé dom Joseph Saunier, 1664. — Accensement d'un étang à Jean et Girard Fallût par l'abbé Antoine de Montaigu. — Sentence et enquête de la justice de Villers-Pater, 1572-1614. — Transaction entre les habitants et échevins, d'une part, et l'abbaye, de l'autre, par laquelle les habitants s'engagent à payer un cens annuel de trois sols estevenans, 1573. — Délimitation des fonds dépendants du moulin de la Pesle, 1589-1591. — Abandon de ce moulin à l'abbaye, par Jean-Claude Clerc, seigneur de Neurey, Gesincourt, Aboncourt, etc..., 1660 ; — transactions diverses relatives à cette propriété. — P. 141. Sentence de la justice de Villers-Pater, interdisant aux habitants de s'assembler « en fait de communal, sans l'autorité et licence de l'abbé de Saint-Vincent », 1612. — « Droitures de Saint-Vincent à Servigny, contenans entr'autres choses, que l'abbé de Saint-Vincent à la toute justice, haute, moyenne et basse audit lieu... hors le cas de lèse-majesté et régale, punition corporelle et exécution à mort... », 1534-1536. — Reconnaissances générales et particulières des habitants, 1676-1712. — Aliénations d'immeubles de la justice de l'abbaye, 1609-1728. — Procédures entre les fermiers de l'abbaye, 1672-1692. — Vente faite à Jacques-Antoine de Belot, seigneur d'Ollans, Vilette, etc., par les habitants de Montbozon et de Thienans, pour le rétablissement de leur église et achat de cloches et ornements nécessaires, 1679. — P. 159. *Soing*. Dotation de Saint-Vincent : église de Soing et ses dépendances, 1140-1189. — Sentence de Guillaume II de La Tour, déterminant les revenus du curé de Soing, 1259. — Procès entre l'abbaye et le curé de Soing au sujet des aumônes faites à l'église de Soing, 1417 ; — « Bref de Sa Sainteté... Martin V... par lequel Louis de Garsis, docteur ès décrets, est délégué

juge au fait de certaines sentences de citations, monitions, dénonciations de frère Humbert, prieur du prieuré de Sigenat... en faveur des abbé et couvent de Saint-Vincent, contre Jean Le Jeune, prêtre, curé de Soing, sur les deux parts des oblations de pain, de vin, d'argent, de chandelles, de dîmes et de fruits de ladite église... », 1431. — Acte par lequel Aimon de Buthier, engage à l'abbaye, pour 63 sols estevenans, tous ses droits sur les dîmes de Soing, 1235. — Transaction entre les religieux de la Charité et l'abbaye au sujet d'un procès relatif à certains droits, 1242. — Reconnaissances des droits de patronage, de dîmes, etc..., de l'abbaye, 1521- 1691. — Transaction entre les abbayes de Saint-Vincent et de la Charité, avec Cl.-Sulpice Narson, curé de Soing, concernant les dîmes de Soing. — Transactions diverses. — P. 182. *Saône*. Dotation de Saint-Vincent : l'église de Saône, 1179. — Reconnaissance de cens à l'abbaye par Thiébaud de Vil, 1294. — P. 183. *Sorans*. — P. 184. *Tallenay*. — P. 185. *Tallans*. Amodiation à Bisunce, curé de Montussaint, par l'abbaye, de toutes les grosses dîmes de Tallans, « excepté la sixième partie que l'on dit d'Athalans », 1274. — P. 187. « *Tancey* ». — P. 188. *Tavaux*. « Enquêtes... portant qu'à cause de l'abbaye de Damparis, les abbé et couvent de Saint-Vincent ont droit de fournage au four banal de Tavaux... », 1463. — Droits divers de l'abbaye. — P. 193. *Theuley*. — P. 194. *Thieffrans*. Vente de divers biens par l'abbé Guillaume de Quingey, 1339. — P. 198. *Thienans*. Dotation de Saint-Vincent : l'église de Thienans et la chapelle de Montbozon. — « Institutions pour la cure de Thienans, en faveur de Jacques-Antoine Barbe, diacre, sur la présentation de l'abbé de Saint-Vincent... », 1663. — Ventes et amodiations des dîmes de Thienans et de Montbozon, 1410-1725. — Déclarations de Pierre Meilleur et Nicolas Bouvot, anciens habitants de Montbozon, « rapportant qu'avant les dernières guerres, les dîmes de Thienans et Montbozon et territoire se partageoient également entre l'abbé de Saint-Vincent, celui de Bellevaux et le sieur curé de Thienans, un lien à chacun... », 1660. — P. 208. *Thise*. Dotation de Saint-Vincent : église de Thise et ses dépendances. — Échange du patronage de l'église de Thise, contre celui de l'église de Pont-lez-Rougemont, entre l'abbaye de Saint-Vincent et le chapitre de Notre-Dame de Roche, « sous condition que le premier reviendra de plein droit aux abbé et religieux de Saint-Vincent, s'il survient la moindre infraction », 1310. — Détail des biens que l'abbaye reçoit du monastère de Bellevaux en échange d'un fief à Authoison, 1243. — Amodiation des dîmes de Thise, 1612— P. 211. *Thurey*. Dotation de Saint-Vincent : un quart de meix, 1092. — P. 212. *Traves*. — P. 213. « *Vaillans* ». Transaction entre l'abbaye et Girard de Vaillans, qui lui cède un fief à Authoison et plusieurs objets à Montussaint. — P. 214. *Valleroy-lez-Raze*. Donation à l'abbaye de l'église de Valleroy et de ses dépendances, par Humbert, archevêque de Besançon, 1146. — Amodiations des oblations, prés, vignes, etc..., de la chapelle de Valleroy, 1579- 1703. — « Deux institutions d'hermite de résidence en l'ancienne habitation des hermites... », 1611-1655. — Donations, sous certaines conditions, à l'abbaye de la Charité par Séb. Piaget, curé de Vy-le-Ferroux, de plusieurs renies assignées sur une maison et différents particuliers, 1712. — Procès-verbal de visite de l'église par le s<sup>f</sup> Pernet, doyen de Traves, député de l'archevêque. — P. 221. *Vanne*. — P. 222. *Vauconcourt*. Donation à l'abbaye de l'église de Vauconcourt, par Henri, camérier d'Amédée II, archevêque de Besançon, 1219 ; — union, par l'archevêque Vital, de l'église de Vauconcourt à la mense de l'abbaye, 1329. — Enquêtes relatives aux droits de patronage de l'abbaye sur l'église de Vauconcourt ; — transaction entre l'abbé de Saint-Vincent et le curé de Vauconcourt, fixant les droits du premier, 1339. — Amodiation du revenu du Vauconcourt, 1387. — Donations et actes divers. — Reconnaissances de biens divers de la seigneurie de Saint-Vincent, 1537-1657. — P. 234. « *Vauregilain* ». Donation à l'abbaye par Guy, seigneur de Roche et de Roulans, du droit d'usage en ses forêts de Vauregilain. — P. 235. « *Vaure de Saint-Maurice* ». Donation d'un fief à l'abbaye par Pierre de Montmartin. — P. 236. *Grange de Vaureuche* (Uzelle). Exemption de dîme accordée par l'abbé Guichard, 1181. — « Sentence arbitrale par laquelle il est déclaré, du consentement des parties, que l'abbé et les religieux de Lieu-Croissant payeront annuellement à l'abbé... de Saint-Vincent... le cens perpétuel de neuf émines... moitié froment et aveine pour raison de la Grange de Vauruche... », 1408. — Poursuite de l'abbé d'Andreville contre les fermiers de Lieu-Croissant pour arrérages du cens de la Grange de Vaureuche, 1651-1659. — P. 242. *Vaux-les-Prés*. Dotation de Saint-Vincent : la chapelle de Vaux, 1092. — Décret de l'abbé de Saint-Vincent « portant que le chapelain de l'église de Vaux aura le denier de charité du dimanche, le denier de la visite des malades, le denier du baptême des enfants avec sa gerbe et les prestations de charue » ; il aura aussi la moitié des autres revenus, l'autre moitié étant réservée au sacristain de Saint-Vincent, en sa qualité de prieur de Vaux, 1256. — Avis du continuateur du Pouillé général du diocèse de Besançon, prouvant que l'église de Vaux, privée de curé depuis deux cent cinquante ans, et présentement desservie par celui de Chemaudin, est un bénéfice-cure, sans dépendance dudit Chemaudin, 1721. — Vente d'un pré à l'abbaye, 1283. — Procès divers devant l'officialité de Besançon, 1377. — Poursuites contre François Perrot, de Chemaudin, gardien du château de Vaux, accusé d'avoir empêché la publication d'un monitoire général, impétré par l'abbé de Saint-Vincent, en interdisant l'entrée dudit château, où les habitants étaient enfermés « à cause de dangers de guerre », 1639 ; — condamnation du même pour avoir fait démolir, par les soldats du château, la maison de Jean Baret de Vaux, sujet mainmortable de Saint-Vincent, 1640. — Procès, à la requête de l'abbé d'Andreville, contre les échevins de Vaux, qui ont laissé pâturer, depuis trois ans, « le pré du Breuille » de Saint-Vincent, 1644. — « Écritures des abbé et religieux de Saint-Vincent, en la chambre du conseil du duc de Bourgogne, à Dole, par évocation du parlement de la même ville, le procureur général joint, où ils se plaignent des violences faites par les seigneurs de Vaux et leurs préposés... » aux officiers qu'ils ont envoyés pour contraindre leurs sujets à payer les aides et impôts ; — raisons invoquées à l'appui de leurs plaintes, 1431. — Détail des meix, maisons, curtils et autres londs de la seigneurie et mainmorte de Saint-Vincent, à Vaux et Chemaudin, 1464. — Poursuites contre des particuliers devant la justice de Vaux pour des corvées dues à Hélène de Grand- velle, comtesse de Saint-Amour, dame et baronne de Renain, Beaujeu, Vaux, etc., 1620. — Procès au bailliage d'Amont, à la requête de M. de Corinthe, contre divers particuliers de Vaux, 1609-1630. — Reconnaissances des droits et des fonds du domaine de Saint-Vincent, à Vaux et à Chemaudin, « par les échevins et habitants dudit lieu en corps de communauté », 1687. — Actes d'aliénation de diverses maisons, meix et héritages de la justice et mainmorte de Saint-Vincent, 1501-1691. — Partages, contrats de rentes, etc., entre divers habitants, 1570-1683. — Sentence du bailliage de Besançon condamnant Antoine Barry de Mazerolles « sur ses soumissions à se désister envers l'abbé de Saint-Vincent, d'un champ d'environ trois journaux, lieu dit en Sainte-Bouche, finage de Vaux... ». — P. 269. *Velotte*. Donation à l'abbaye de cinq livres estevenans de renie, par Gauthier de Monlmorot, 1327. — « Droit d'usage de Saint-Vincent dans toutes les forêts de l'archevêché et de ses hommes de Vilette (Velotte), avec les enquêtes qui prouvent l'exercice de ce droit », 1325-1355. — P. 272. *Velle-le-Châtel*, dépendance de la chapelle de Valeroy. — P. 273. *Venise*. Dotation de Saint-Vincent : un meix et demi, 1091. — P. 274. *Verchamp*. Reconnaissances des chênévrières, vergers, prés et champs de la censive, totale seigneurie et justice de Saint-Vincent, 1477-1536. — P. 276. « *Vervisain* » (dépendance d'Artaufontaine). — P. 277. *Vieille-Loye* ( V. Loye). — P. 278. *Vy* ( V. *Vy-le-Ferroux*). — P. 279. *Vy-lez-Gouhenans*. — P. 280. *Villars- Saint-Hilaire* (Villersgrélot). Bail à vie fait à Richard de Villars-Saint-Hilaire, par les abbé et couvent de Saint-Vincent, d'un



homme audit Villars, « avec les tenemens, accessoires et autres objets ». — P. 281. *Villers-le-Sec*. — P. 282. *Vy-le-Ferroux*. « Fondation du s<sup>r</sup> Piaget, prêtre, curé de Vi-le-Ferroux, à charge que la cure dudit lieu sera perpétuellement unie à la chapelle de Valeroi, qui était autrefois un bénéfice-cure, et le tout commis à la desserte d'un religieux de l'abbaye de la Charité », 1712. — P. 283. *Vy-lez-Lure*. Donation à l'abbaye par Anne de Bonneoude, du quart des dîmes, grosses et menues de la paroisse et du finage de Vy, 1233. — Amodiation des dîmes de Vy. — Procès au bailliage de Besançon à la « requête et poursuite du sieur Sébastien Bersot, prêtre, curé de Vy-lez-Lure, contre l'abbé de Saint-Vincent, en demande de portion congrue, sous offre de faire abandon des revenus fixes de sa cure », 1686-1692 : — sentence qui déboule le curé. — Sommation de M. d'Andreville, aux échevins de Vy-lez-Lure, de reconnaître, en corps de communauté, qu'ils doivent à Saint-Vincent une gerbe de dîme par chaque journal de terre labourable de leur finage, « moitié pour ledit seigneur abbé, l'autre moitié pour le sieur curé et le seigneur baron de Marnoz », 1680. — « Sommation à l'échevin de Vi-lez-Lure, de la part de M. d'Aréthuse pour la reconnaissance des dîmes », 1713. — P. 288. « *Villers-les-Aux* ». — P. 289. *Villers-le-Château (V. Velle-le-Châtel)*. — P. 290. *Villars-Saint-Marcellin*. Dotation de Saint-Vincent : l'autel et l'église de Saint-Marcellin avec ses dépendances, 1092-1189. — Bail à vie des dîmes et du revenu du patronage de Montcarnot, par l'abbé de Saint-Vincent à Jean, dit Boguins, curé de Villars-Saint-Marcellin, 1312. — Union de l'église de Villars-Saint-Marcellin à la mense de l'abbaye de Saint-Vincent, par l'archevêque Vital, 1329. — Autre union de la même église, à ladite mense, par l'archevêque Amédée II de Villersexel, 1364. — Accensement de deux pièces de terre par le cardinal de Granvelle, abbé de Saint-Vincent, à Jean Maistrost de Villars-Saint-Marcellin, 1573. — Cession aux religieux de Saint-Vincent, du droit de présentation à la cure de Villars-Saint-Marcellin, droit réservé à M. de Corinthe, sa vie durant, 1219-1683. — P. 294. *Villers-Pater*. Dotation de Saint-Vincent : 1° l'autel et l'église de Villers-Pater ; 2° par Guy, chevalier, sa part dans le moulin dudit lieu ; 3° par Thiébaud, tout ce qu'il possède d'alleu audit lieu, 1092-1250. — Rappel et réunion à l'abbaye des religieux vivant solitairement à Villers-Pater et autres lieux de la dépendance de Saint-Vincent, 1250. — Union de l'église de Villers-Pater à la mense de Saint-Vincent, par l'archevêque Amédée II ; l'abbé de Saint-Vincent en aura la jouissance entière, après la mort du curé actuel, sous la condition d'acquitter les charges épiscopales, et de pourvoir à la desserte et à l'accomplissement du service divin, 1364. — Sentence arbitrale de M. de Corinthe, abbé de Saint-Vincent, entre François Convers, curé d'Authoison et de Villers-Pater, demandeur en portion congrue et augmentation de rétribution pour la desserte dudit Villers-Pater, et les habitants et communauté dudit lieu et ceux d'Argirey, Aubertans et Montot, ne taisant qu'une même paroisse, défendeurs, 1623. — Bref de Clément XI contenant délégation de juges aux habitants et communauté de Villers-Pater, Argirey et Montot, sur l'appel qu'ils ont fait *ad apostolos* d'une sentence de l'officialité de Besançon, en faveur de Gabriel Chapuis, prêtre, curé d'Authoison, 1714. — « Assertion » de Jean-François Beuset, échevin de Villers-Pater, et fabricant de l'église, de laquelle il ressort que le sanctuaire, l'entretien, les réparations et les ornements de ladite église sont à la charge de la communauté et de la paroisse, 1701-1719. — Amodiation des grosses et menues dîmes, et « des dîmes de chenève », à Aubertans, Authoison, Villers-Pater, au profit de l'abbaye de Saint-Vincent, « comprenant aussi les dîmes d'Argirey, envers M. l'abbé de Bellevaux », 1648-1677. — Acte par lequel les habitants de Villers-Pater reconnaissent devoir à Saint-Vincent « la dîme de toute graine qui se sème », 1681. — Accensement à perpétuité à Claude, Jean et Guillaume Rouhier, par Jean de Chassard, châtelain de Villers-Pater, avec l'approbation de l'abbé François Bonvalot, 1543 ; — autres accensements par le même, 1343-1353 ; — accensement de deux cantons de terre, aux habitants, par M. de Corinthe, 29 mai 1622. — Accensement perpétuel du moulin de Villers-Pater, à Gille Potard, 6 oct. 1710. — Devis du s<sup>r</sup> Colombot, architecte, « calculant et certifiant les pièces de bois nécessaires pour remplacer celles qui se trouvent hors de service, au moulin précédent, où il n'y a qu'un moulin à farine.... », 10 décembre 1766. — Achat d'un pré par l'abbé Guillaume de Ruffey, 1328. — Acquisitions diverses par M. d'Andreville, 1639. — P. 320. Amodiations générales et particulières, de la terre de Villers-Pater, où se trouve comprise la haute, moyenne et basse justice, les maisons, château, grange, jardins, vergers, chènevières et autres fonds de Saint-Vincent, 1680-1720. — Avis du sieur Bonnefoy, avocat, « portant que l'amodiateur de Saint-Vincent n'est imposable aux contributions militaires qui se payent pour l'entretien des gens de guerre à Villers-Pater », 1669. — Reconnaissances générales et particulières de Villers-Pater en faveur de Saint-Vincent où il est notamment déclaré 1° que les habitants sont tenus de retirer eux et leurs biens au château, d'y faire guet et garde en temps d'imminent péril ; de contribuer à la cure du fossé, de satisfaire aux menus « emparemens », etc. ; 2° que l'abbé a le pouvoir de donner permission aux habitants « pour eux assembler en fait de communauté, afin de négocier les affaires d'icelle, sans laquelle permission ils ne le peuvent faire que sous la peine et amende accoutumée », 1611-1618. — Arrêt sur requête de M. d'Andreville, commettant Antide Cornet, notaire, demeurant à Montbozon, pour achever les reconnaissances de Villers-Pater, « et membres en dépendans », 1670-1692. — P. 327. Actes et journaux d'aliénations de meix, maisons et héritages de la seigneurie et mainmorte de Saint-Vincent, 1587-1694. — Mémoires d'échutes arrivées à l'abbé de Saint-Vincent ; maisons, terres et fonds qui en dépendent, 1542-1659. — Montres d'armes faites à Villers-Pater, par les habitants dudit lieu et par les sujets de Saint-Vincent à Besnans, Maussans, Montussaint, Ormenans, Perrouse, Servigney, Uzelle, devant les réposés de l'abbé de Saint-Vincent, 1456-1636. — Mention de la réfection du « pont gisant » de Villers-Pater, « un tiers payé par les sujets retrahans ; le château pourvu d'échelles et d'arquebuses à mèches.... », 1568-1573. — Requête adressée au surintendant du cardinal de Granvelle, pour qu'il envoie des munitions de guerre au château et à la maison forte de Villers-Pater ; acquisitions de poudre, 1574-1579. — Ordre du marquis de Saint-Martin, gouverneur du comté de Bourgogne, enjoignant à Jean Escarnot, commandant des communautés des Ages, Anthon, Argirey, Aubertans, Authoison...., Villers-Pater, etc., retirées au château dudit Villers-Pater, d'envoyer à Montmartin, pour la nourriture de la garnison, cent mesures de froment ; — « rôle de la répartition d'une partie de ladite graine, ainsi que de dix quartes pour les soldats-dragons du sieur Gaalas, à Filain, et la copie du certificat d'envoi », 1638-1639. — Lettre adressée aux habitants de Villers-Pater, par Frédéric, marquis de Reuchingen, commandant à Vesoul, où il leur annonce « qu'il les a envoyés visiter par une partie de sa garnison, parce qu'ils ont refusé de fournir à la subsistance d'icelle.... » ; sur le dossier ces mots de la main d'Andreville : « ce billet fut affixé à une chesne proche Villers-Pater par la partie qui brûla ledit village, l'an 1644.... », 1644. — Institutions de juge, tabellion et procureur fiscal à Villers-Pater, 1563-1639. — Réclamations de l'abbé de Saint-Vincent contre les entreprises de la prévôté de Montbozon, sur les justices de Villers-Pater, Besnans et Servigney, 1684. — Supplique des habitants à l'abbé de Saint-Vincent, pour obtenir la permission de s'assembler et « de passer procuration pour leurs communs affaires au désir des coutumes du comté de Bourgogne.... » (s. d.) ; — Sentence de la justice de Villers-Pater, qui interdit aux habitants « de s'assembler en fait de communal » pour s'occuper de leurs affaires, sans la permission de l'abbé de Saint-Vincent ; — reconnaissance par lesdits habitants qu'ils sont « sujets originels en toute justice, haute, moyenne et basse, tenus à obtenir ladite license », 1611. — Délibération des habitants de Villers-Pater, qui, après avoir reçu Louis Garrey au nombre des membres de la communauté, décident que quiconque dorénavant « prendra habitanlage dans le lieu, devra être de bonne fame, muni de L'attestation de son curé, tenu à sa part de gets...., le tout sans déroger au droit du seigneur.... A la marge le dissentiment de M. de Gorinthe avec injonction au procureur de faire son devoir », 6 avril 1629. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Vincent et l'abbaye de Bellevaux, par laquelle Saint-Vincent renonce à la justice sur les hommes de Bellevaux demeurants à Villers-Pater, oct. 1275. — Acte par lequel les habitants de Villers-Pater, Authoison, Besnans et Servigney reconnaissent que l'abbaye de Saint-Vincent a en toute banalité les bois de Villers-Pater, 1551. — Contestation entre les habitants de Villers-Pater et ceux d'Authoison au sujet des limites de leurs bois ; arbitrage de « six personnages de Quenoche. Millaudon, Aubertans, Ormenans », 1550. — Amodiation de « la glandée et vive païsson » dans les bois de Villers-Pater, par les receivers de l'abbé de Saint-Vincent, 1535. — Opposition de l'abbé de Saint-Vincent à la vente que les habitants de Villers-Pater viennent de faire de certaine portion de bois dudit lieu, et défense faite à l'adjudicataire de couper ; — déclaration des habitants qui reconnaissent n'avoir pas le droit de faire cette vente sans le consentement de l'abbé et que dans lesdites forêts ils n'ont que « l'usage, chauffage et battissage, la propriété appartenante audit seigneur, selon qu'il est pourté par les rentiers », 1633. — Sommation aux habitants par M. d'Aréthuse « de s'abstenir

d'emboucher à la suite leurs porcs ès bois dudit lieu sans son consentement... », 1715. — Sentence du grand maître des eaux et forêts de Franche-Comté, « adjugeant aux habitants de Villers-Pater, en toute propriété, et par forme de cantonnement, exempt d'usage envers l'abbé de Saint-Vincent, le tiers des bois et forêts du territoire dudit lieu, appartenant audit abbé » ; le reste demeurant à l'abbé de Saint-Vincent, affranchi de toutes charges envers les habitants « sauf le fanage, païsson et pâturage en tems de vive, morte et vaine pâture.... », 1752. — Ordonnance sur requête du grand maître « permettant à l'abbé de Saint-Vincent le recepage de la portion des bois de Villers-Pater, à lui adjugée, où l'on apprend que le partage et autres opérations ordonnées par le précédent jugement se sont faites par le grand maître particulier de Vesoul (10 mars 1752 et jours suivants) », et que les forêts de Villers-Pater sont au nombre de quatre, au total de 193 arpents, 7-1 perches, 1751. — P. 3-16. *Villedieu*. Donation de plusieurs objets à l'église de Sainl-Vincent par Gilebert d'Authoison, écuyer, et Pierre son fils (s. d.). — Procès intenté au bailliage d'Amont, et ensuite au parlement par M. de Corinthe, abbé de Saint-Vincent, contre les possesseurs de la grange de Villedieu, redevables à l'abbaye d'une rente de trois mesures de froment et autant d'avoine, 1623-1626 ; — sentence du lieutenant général d'Amont condamnant Adrien et Claude Hurepeau à payer à l'abbé de Saint-Vincent « cinq termes arriérés du cens de six quartes, moitié froment et aveau, et d'ainsi continuer à l'avenir, tandis qu'ils jouissent de la grange de la Villedieu.... », 1626 ; — confirmation de la précédente sentence par le parlement de Dole, 11 mars 1628. — Sentence du conseiller-commissaire du parlement de Dole qui condamne Claude Fluxin et consorts, de la Villedieu, à désintéresser Adrien et Claude Hurepeau, tant des termes passés qu'à échoir à l'avenir, du cens de six quartes dus annuellement à Saint-Vincent, 1632. — P. 334. *Voray*. Dotation de Saint-Vincent ; l'autel de Voray et ses dépendances, 1092. — Traité entre l'abbaye et Étienne, chapelain de Voray, dans lequel ce dernier reconnaît que son meix, qu'il disait auparavant de franc-alleu, relève de Saint-Vincent ; que la moitié des terres données précédemment à l'église de Voray appartiendront à lui et à ses héritiers, à charge de devenir les hommes et fidèles de Saint-Vincent, et de n'avoir point d'autre seigneur, 1203. — Décret d'Amédée I<sup>er</sup> de Tramelay, portant que ledit Étienne, chapelain de Voray, aura le denier de charité, celui de baptême et la visite des infirmes aussi bien que sa gerbe et les prestations de charrue et le tiers dans tout le reste ; les deux autres tiers revenant à Saint-Vincent, ainsi que les terres données en aumône, 1213. — Sentence de l'officialité fixant la quantité de poissons que doivent fournir les pêcheurs de l'abbaye à Voray, 1289. — Pêcheries de Voray : arrêt du parlement déterminant les meix affectés d'un service de poisson, 1435-1436. — Sentence arbitrale entre l'abbaye de Saint-Vincent et « les tenementiers des meix de la pêcherie, ....ordonnant que les parties feront faire, de chacun côté, un examen sommaire de la déclaration des héritages dépendans desdits meix ... », 1460. — « Traité de quelques-uns des religieux de Saint-Vincent avec les habitants de Voray.... pour terminer les différends procès actuellement pendans.... » soulevés par les derniers arrêts du parlement concernant les pêcheries de Voray, 1460. — « Arrêté des gens du conseil du duc de Bourgogne, étant lors à Dole.... exigeant qu'il soit réservé à ce prince, pour lui et les siens.... que toutes les fois qu'ils seront et viendront ès liens de Châtillon ou Cromary en carême, vigile ou quatre temps, ils jouiront, tant qu'ils seront esdits lieux, des droits, profits et émolumens des services de poissons, selon la forme des anciennes lettres, ou de la rente de ladite rivière.... », 1460. — Amodiation par l'abbaye de Saint-Vincent, à Huguenin Bobichet, de Boussières, et à Huguenin Cordier, de Cromary, pour trois ans, de la rivière de l'Ognon, sur le territoire de Voray, 1461. — Amodiation du droit de pêche de Saint-Vincent, pendant six ans, à Gilles Gelot et Gilles Priamot, moyennant une redevance de trente-neuf gros vieux, 3 mai 1508. — Autres amodiations du droit de pêche, 1557-1636. — Sentences préparatoires de la gruerie de Chatillon-le-Duc, contre Ligier de Chove, Pierre Champon et Georges Euvrard, de Voray, inculpés d'un délit de pêche. — Condamnations de la justice de Devecey contre divers particuliers « pour avoir pêché sans licence », 1510- 1517. — « Registres de la justice de Devecey (1600-1622), où se trouvent diverses autres causes et sentences semblables, notamment l'une du 15 décembre 1613, condamnant trois particuliers de Buthiers à une amende pour avoir pêché et où se pourrait prouver au besoin, qu'au village de Voray, appartenoit et peut encore appartenir à Saint-Vincent, une rue dite la rue Basse ou la rue des Pêcheurs, ces hommes habitans, en tout ou en partie, sujets et juridiques de l'abbé ». — Délimitation de la rivière de l'Ognon entre l'abbé de Saint-Vincent, Antoine de Montaigu, Léonard d'Épenoy, écuyer, seigneur de Buthier, et Henri de Baumotle, écuyer, seigneur de la Vaivre, 1520. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Vincent et Pierre de Scey, seigneur de Buthier et de Chevroz, « en procès au parlement de Dole pour la rivière de l'Ognon.... Accordé que les abbé et religieux demeureront possesseurs seuls et pour le tout de ladite rivière en toute bannalité, dès le lieu où souloit être le vieux pont de Voray.... jusqu'aux prels dits et communément appelés le Preslot-Aimonnot, inclusivement ; en telle sorte qu'il ne sera permis à personne d'y pêcher sans leur consentement, à peine de l'amende envers eux, sauf ladite morte pêche », 1594. — Autorisation accordée, moyennant certaines redevances, à Claude Degy, de Guyans- Dnrnes, de construire un moulin à proximité du pont de Voray, 1693. — Vente par Claude Degy, de son moulin de Voray à Michel Quégain, conseiller du roi, trésorier payeur du parlement de Besançon, 1698. — Donation d'un champ au finage de Voray, par Guillaume de Bulhier, chevalier, 1273. — Abandon de prises faites sur les hommes et sujets de Saint-Vincent à Voray et autres lieux, par Hugues de Bourgogne, avec reconnaissance qu'il n'a pas le droit de « faire exploiter ces mêmes hommes, ni de faire sur eux aucunes prises ou haïdes », 1324. — P. 380. *Vuillafans*. Donation à l'abbaye par Guy de Vuillafans, du cens d'un « carril » de vin, sur sa vigne de Vuillafans, 1200. — P. 381. *Uzelle*. Dotation de Saint-Vincent : l'église d'Uzelle et ses dépendances, 1106-1189. — Transaction où il est convenu que le chapelain d'Uzelle doit avoir le denier de charité, le denier de visite, et l'église de Saint-Vincent les deux parts du surplus du casuel, 1223. — Acte par lequel l'abbé de Saint-Vincent amodie pour neuf ans à Jean de Servigney, prêtre, les revenus du patronage de l'Eglise d'Uzelle, moyennant la redevance annuelle de 50 sols estevenans, 1296. — Autre amodiation des revenus du patronage à Guy de Liesle, par l'abbé Hugues d'Oiselay, 1391. — Acte par lequel les habitants d'Uzelle et de Fontenelle reconnaissent « que la cure d'Uzelle est à la présentation de l'abbé de Saint-Vincent... », 1613. — Rappel et union à Saint-Vincent, des religieux vivant solitairement et avec le titre de prieurs à Uzelle, 1250. — Acte par lequel l'abbé Jean de Renédale cède à perpétuité à Jean Peregney et à Jean son frère, d'Uzelle, « leurs hoirs de mortemain et de serve condition, en toute justice et seigneurie, toutes et singulières, les terres, prels.... moyennant la redevance de trois florins.... au cours de Bourgogne.... », 1471. — Mon. très d'armes faites à Villers-Pater par les habitants de Saint-Vincent, à Uzelle, 1509. — Reconnaissances des meix, maisons et héritages de la justice et seigneurie de Saint-Vincent, à Uzelle, 1534-1536. — Acte d'aliénation des maisons, jardins, chènevières, vergers, etc., de la totale justice, seigneurie et mainmorte de Saint-Vincent, à Uzelle, 1508-1720. — Mémoire des terres, prés, etc., de l'ancien domaine de Saint-Vincent à Uzelle, 1681-1689. — P. 393. *Succession chronologique des abbés de Saint-Vincent* : 1. *Achard*, † le 13 janvier 1093. — 2. *Pierre*, vice-

chancelier de l'archevêque Humbert, obtient pour lui et ses successeurs l'usage de l'anneau et de la mitre, † le 6 février 1150. — 3. *Guichard*, † le 9 oct. 1189. — 4. *Hugues* † le 30 juin 1198. — 5. *Anselme*, † le 10 nov. 1213. — 6. *Anserin*, † le 20 avril 1138 (« un autre manuscrit communiqué par les pères bénédictins donne pour successeur à Anserin, Hugues de Montmirev, qui mil en clôture la maison de Saint-Vincent et les vignes.... »). — 7. *Ulric de Rougemont*, † le 9 mars 1244. — 8. *Hugues II* « rétabli dans la dignité de vicaire de l'archevêque, et dans le privilège de porter les ornements pontificaux en son absence, dont il avait été dépouillé par le schismatique Herbert, usurpateur du siège de Besançon.... », † le 1er juin 1253. — « Le manuscrit communiqué par les pères bénédictins fait succéder à Hugues VIII [II], Hugues de Chenecey, mort le 20 mars, aussitôt après sa nomination.... » — 9. *Jean de Palise*. — 10. *Guillaume* « surnommé de Besançon, d'autres fois de Quingey et de Ruffey.... » Le ms. des pères bénédictins apprend qu'il y eut successivement deux abbés du nom de Guillaume, l'un nommé de Ruffey, élu en 1303, † le 24 juillet 1306 ; l'autre nommé de Quingey qui procura l'union de l'abbaye de Damparis, † le 17 mars 1348-[1349]. — 11. *Aimon de La Baume*, † le 7 nov. 1351. — 12. « *Guillaume Li Chius*, surnommé de Besançon », † le 3 mars 1350 [1351]. — 13. *Gérard de Laubépin*, † le 6 juillet 1364. — 14. *Pierre Bérard d'Ambérian*, † le 1<sup>er</sup> avril 1371 [1372]. — Bulle du pape Grégoire XI, à Guillaume III de Vergy, archevêque de Besançon, « commettant ce prélat pour procéder contre 22 particuliers, qui ont assassiné publiquement, environ les trois heures après midi, Pierre, abbé de Saint-Vincent, et fulminer contre eux l'excommunication prononcée par les canons, mettre à interdit, etc.... », 1372. — Décret de Guillaume III, archevêque de Besançon, adressé aux évêques de Lyon, de Vienne et de Tarentaise, et aux autres évêques et clergé et de communion romaine, « réaggravant l'excommunication des assassins de Pierre, abbé de Saint-Vincent. Ordonnant qu'ils seront pris au corps et que cette excommunication sera publiée dans toutes les églises avec l'appareil de la fulmination.... », 1373. — Bulle du pape Grégoire XI relatant l'assassinat de l'abbé Pierre, par une troupe de citoyens déguisés ; que, de plus, du vivant de l'archevêque Amédée, le feu a été mis à l'une de ses maisons et que les gouverneurs de la ville se sont opposés à la punition des coupables, que son successeur voulait obtenir, « ce qui auroit porté celui-ci à mettre la ville à interdit. En conséquence, Sa Sainteté ordonne qu'il sera payé trois mille florins à la manse archiépiscopale, pour satisfaction de cet incendie.... », 1373. — Traité par lequel l'abbé Hugues d'Oiselay se désiste des poursuites provoquées par l'assassinat de Pierre Berard, moyennant le paiement de 3,000 florins à l'archevêque, et diverses autres conditions, 1374. — Annexion à l'abbaye, par l'abbé Pierre Arménier, de la chapelle Notre- Dame, fondée par l'abbé Guillaume de Vergy, 1423. — 15. *Hugues d'Oiselay*. « Il rétablit la grange de Devecey, où il n'y avoit point encore de maison seigneuriale, et fait faire un pressoir dans les vignes », † le 1<sup>er</sup> août 1383. — 16. *Guillaume de Leugney*, † le 23 août 1412. — 17. *Pierre Arménier*. Il fait rétablir le château de Villers-Pater, † le 9 déc. 1439. — 18. *Jean de Renédale*. Il fait rebâtir le cloître de Saint-Vincent, † le 11 janvier 1490 [1491.]. — 19. *Pierre de Montfort*. Il édifie le logis abbatial, † le 12 mai 1501. — 20. *Hugues d'Augicourt*. † le 11 juillet 1517. Décret de l'official de Besançon contenant un « réaggravat d'excommunication contre les détenteurs et recéleurs des biens de l'église de Saint-Vincent.... », 1508. — *Claude d'Amance*, religieux de Saint-Vincent, ayant apporté de grands biens à ce monastère, élu abbé sans avoir régné. — 21. *Antoine de Montaigu*, confesseur et aumônier de Marguerite, archiduchesse d'Autriche et duchesse de Bourgogne ; premier des commendataires. Il fait bâtir le clocher de Saint-Vincent « qui fut l'une des plus belles tours de la ville » (1527) ; † le 24 juin 1532. — 22. *François Bonvalot*, docteur en droits, ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France ; abbé commendataire de Saint-Vincent et de Saint- Pierre de Luxeuil, † en 1560. — « Postulation » de l'abbé François Bonvalot à l'abbaye de Saint-Vincent, par les religieux, « qui, ensuite de son acceptation, le conduisit processionnellement devant le maître autel, au chant du *Te Deum* », 1532. — Prise de possession par François Bonvalot, 25 juin 1532. — Bulle de Clément VII, admettant « la postulation » de François Bonvalot et lui conférant l'abbaye de Saint-Vincent, avec l'autorisation de la posséder avec la trésorerie du chapitre métropolitain et les autres bénéfices, 1533.— Installation de François Bonvalot à l'abbaye de Saint-Vincent, par Philippe Berdet, chanoine en ladite église, délégué du Saint-Siège ; « les religieux, le prieur à leur tête, faisant serment de lui porter révérence et de lui obéir », 1533 ; — prise de possession de Damparis, par le même, 1553. — Acte par lequel Antoine de Montaigu, abbé de Saint-Vincent, « donne son consentement à la réserve de cette abbaye, par forme d'accès en faveur de Bertrand de Marnix, clerc, du diocèse de Tarentaise.... pour qu'après sa mort, celui-ci en prenne possession.... », 1524. — Bulle de provision du pape Clément VII en faveur dudit accès, 1524. — Lettres patentes de l'empereur Charles V, par lesquelles il approuve l'accès et provision apostolique accordés à Bertrand de Marnix, 1525. — Prise de possession de Saint-Vincent par Bertrand de Marnix, protonotaire apostolique et chanoine de Tournay, 1532. — Provisions de François Bonvalot et Bertrand de Marnix, sur l'abbaye de Saint- Vincent ; autres actes fondant leurs droits respectifs, 1524-1536.— Procès devant les gouverneurs de Besançon et le juge commis par l'empereur, pour la possession de Saint-Vincent entre François Bonvalot, « impétrant en garde, et objectant au sieur de Marnix sa qualité d'aubain », 1506-1533. — Sentence desdits juges et gouverneurs adjugeant à François Bonvalot la provision de l'abbaye, à charge de caution, 29 sept. 1534. — Procès intenté devant le parlement, contre les religieux de Saint-Vincent, par Bertrand de Marnix, demandant la « mainlevée de la mainmise, à leur requête, sur ladite abbaye, par ladite cour, sur le fondement qu'elle est dépourvue d'abbé », 1533. — Nouveau procès au parlement, et « désistement dudit sieur de Marnix, en forme de permutation, au moyen de l'église paroissiale de Melisey, diocèse de Besançon, et du prieuré de Chaux, ordre de Cluny, qui lui sont résignés par François Bonvalot », 26 juin 1532-14 nov. 1534. — Arrêt d'expédient du parlement, adjugeant, du consentement des parties, la possession de Saint-Vincent à François Bonvalot, et la mainlevée du séquestre. — 23. *Antoine Perrenot de Granvelle*, † le 13 sept. 1586. — Prise de possession de l'abbaye de Saint-Vincent, au nom du cardinal de Granvelle « par ministère de procureur », 17 déc. 1560. — 24. *Louis de Madruche*, † en 1600. — Lettres patentes de Philippe V, contenant la nomination du cardinal Louis de Madruche à l'abbaye de Saint-Vincent, avec ordre aux religieux de l'élire, postuler et accepter, 8 déc. 1589. — Procuration donnée par Louis de Madruche à Claude Farod, pour la prise de possession en son nom, de l'abbaye, 1591. — 25. *Dom Pedro de Tolède*. — 26. *Dom Étienne Pierrard*, † le 5 février 1608. — Nomination de dom Étienne Pierrard à l'abbaye de Saint-Vincent, après la démission de dom Pedro de Tolède, 10 juillet 1602.— « Postulation » de dom Pierrard à l'abbaye de Saint-Vincent, 9 oct. 1602. — Cession par dom Pedro à dom Pierrard, des droits qu'il avait sur les biens et revenus de l'abbaye de Saint-Vincent, 2 avril 1603. — Bulle de Clément VIII, par laquelle il confère l'abbaye de Saint-Vincent à dom Pierrard, 13 août 1604.— 27. *Dom Guillaume Simonin*, archevêque de Corinthe. — Bulle du pape Paul V par laquelle il confère l'abbaye de Saint-Vincent à dom Guillaume Simonin, sur la nomination des archiducs et comtes de Bourgogne, 1609. — Rentes et créances du séminaire de Poligny, fondé par dom Simonin. — 28. *Dom Joseph Saunier*, évêque d'Andreville, † le 25 avril 1631. — 29. *Jean-Baptiste Boisot*, prêtre. «

Il fait don aux religieux de Saint-Vincent de sa bibliothèque, enrichie de manuscrits et de médailles, qui doit être ouverte au public trois fois la semaine, » † le 5 déc. 1694.— 30. *Gabriel Petit*, chanoine de Notre-Dame, et conseiller en la Grand'chambre du parlement de Paris, † le 11 juillet 1701. — 31. *Antoine-François Gaspard de Grammont*, évêque d'Aréthuse, † le 15 nov, 1727. — Transaction de M. d'Aréthuse avec les légataires universels de feu l'abbé Petit, fixant à quatre mille livres « les réparations de l'abbaye de Saint-Vincent tombant sous la succession de M. Petit, avec cession de tous les droits de ladite succession sur les héritiers du défunt et sur les fermages de ladite abbaye », 14 mai 1705. — 32. *Claude-Antoine Duding*, évêque et comte de Lausanne, prince du Saint-Empire, † en 1744. — 33. *Antide-Joseph de Jouffroy d'Uzelle*, haut doyen du chapitre métropolitain de Besançon, † en août 1768. Page 430. *Omissions*. « Acte.... contenant l'amodiation des deux manses pour trois ans à honorable Philibert Caseau, de Poligny, notaire, tabellion général de Bourgogne, demeurant à Besançon, pour M. de Çorinthe, au fermage de quatre mil six cents francs.... », 1611-1618. — P. 432. *Sur l'art. d'Authoison*. Répartition sur chacun des particuliers d'Authoison, de la dime due à Saint-Vincent. — P. 432. *Sur l'art. de Besnans*. Procès, à la requête de l'abbé de Saint-Vincent, au bailliage de Besançon, et ensuite au parlement de Dole, contre le sieur Ébaudy, « pour l'obliger à reconnaître sa qualité de sujet originel mainmortable de la seigneurie de Bénans, charges et devoirs accessoires » ; — sentence qui déboute l'abbé et le condamne aux dépens, 1762. — Reconnaissance par les habitants de Besnans « contenant que le village entier de Besnans et la plus grande partie du finage sont de la mainmorte, justice et seigneurie de Saint-Vincent, lods, retenue, consentement, etc.... », 12 mars 1763. — P. 434. *Sur l'art. de Besançon*. Double de la charte de donation du droit d'usage dans la forêt du Deffois, 1325. — P. 435. *Sur l'art. de la Charmolte*. « Actes d'interpellation et un commencement de procès au bailliage d'Amont, siège de Gray, requête et poursuite de dom Étienne Pierrard, au lieu et place du cardinal de Madruéh, contre Nicolas Grand, de Soing.... amodiateur de la chapelle de La Charmolte, pour visite et réparations des bâtiments et des fonds de ladite chapelle.... », 1603-1608. — P. 436. *Sur l'art. de Chevroz*. — P. 437. *Sur l'art. de Damparis*. Transaction de M. le chanoine Courchelet, au nom de M. de Lausanne, avec François Bougault et Claude-Étienne Mougín, précédemment fermiers à Damparis, « contenant que Bougault et Mougín empoissonneront l'étang de Damparis et boucheront le trou qui est dans la levée ; qu'au moyen d'une somme de deux mille quatre cents livres, payable en trois termes, ils demeureront déchargés du devoir de réparer les fossés et terraux des prels, de fermer de palissades les jardins et vergers.... déchargés gratuitement du rétablissement de la tuilerie de Damparis incendiée depuis quelques années, par cas fortuit, à charge de remettre une expédition en bonne forme de l'information qu'ils ont fait faire à ce sujet.... », 13 juin 1729. — Liasses de pièces contenant : « 1° un avis du conseil sur le règlement des bois de Damparis et sur le cantonnement des usagers.... 2° une ordonnance sur requête du s<sup>r</sup> Grand Maître des eaux et forêts du comté de Bourgogne, accordant à l'abbé de Saint-Vincent le pouvoir de faire couper treize coupes arriérées de sessites forêts, depuis 1746 jusqu'en 1758.... 3° un procès-verbal de prestation de certificataire et de caution, par le s<sup>r</sup> Philippe-Prosper Tervay, bourgeois de ladite ville, pour l'adjudication qui lui a été faite par ledit s<sup>r</sup> Grand Maître, de soixante et onze arpents, onze perches, formant le quart de réserve de la portion de l'abbé de Saint-Vincent, prix de cent quatre-vingts livres l'arpent, revenant au total à la somme de 12,7991. 16 s. », 1738-1763. — P. 440. *Sur l'art. de Devecey*. Ordonnance sur requête du Parlement de Dole, « député commissaire de ladite cour, pour vaquer au parachèvement de l'exécution de l'arrêt rendu entre l'abbé de Saint-Vincent appelé, Jean-Claude et Jean Guyot de Devecey, appelans », 1612. — P. 440. *Sur l'art. de Vaux*. Brochure contenant les reconnaissances générales et particulières des prés, champs, meix, héritages, taille et droits divers de l'abbaye de Saint-Vincent, 1761-1763. — P. 441. *Sur l'art. de Villiers-Pater*. Mémoires des prés, champs et autres fonds de Saint-Vincent, avec leurs confins et contenances (s. d.). — Lettre du sieur Gaudey à M. d'Andreville, « contenant l'envoi d'un marché fait au sieur Maire, au nom dudit abbé, pour la coupe du bois près de l'étang de Bellefond, qui doit se faire dans quinze jours.... », 14 mai 1663. — Procès-verbal de Claude Carrey, géomètre-arpenteur juré, au bailliage et présidial de Vesoul, « contenant l'arpentement d'une anticipation faite sur la forêt de Saint-Vincent, dite de la l'Eau, finage de Vilerpater, par l'adjudication du quart de réserve de Rubans.... », 11 avril 1767. — P. 442. *Sur l'art. de Villedieu*. Assignation à Claude Fuxin, devant le conseiller commissaire du parlement de Dole, pour qu'il soit présent à la taxation des dépens adjugés par arrêt du parlement à Adrien et Claude Hurepeau de Villedieu, 9 mars 1639. — P. 442. *Sur l'art. de la succession des abbés*. Arrêt du parlement de Besançon, sur requête du procureur général, commettant l'administration de la mense abbatiale de Saint-Vincent à François-Xavier Courchelet, prêtre, chanoine en l'église métropolitaine de Besançon, après la mort de M. d'Aréthuse, 20 nov. 1727. — P. 442. *Additions après 1793*. Accensement du moulin de Villers-Pater, par l'abbé de Saint-Vincent, à Claude-François Bon, 1775. — Sentence du bailliage de Besançon, par laquelle l'abbé de Saint-Vincent rentre dans la possession de son moulin à Villers-Pater, 10 août 1771. — Bail des fonds de la chapelle de Valleroy-lez-Raze, consenti pour neuf ans au sieur Violet, curé de Vy-le-Ferroux, 1<sup>er</sup> août 1769. — Autre des revenus de la seigneurie de Devecey, 7 mars 1769 ; — autre pour neuf ans des dimes de Soing, à Claude Lavreau, 9 mai 1769 ; — autre des revenus de la seigneurie de Vaux à Joseph Sevry, 1769 ; — autre à Jean Bas, des revenus de la seigneurie de Villers-Pater, 1769 ; — autre à Claude Joly, des revenus de la chapelle de La Charmotte, 1769 ; — autre bail des revenus de Damparis, 1769. — Bail emphytéotique, pour vingt-neuf ans, à Jean-Antoine et Jean-Baptiste Rozet, d'un fonds de dix quartes, à Servigney. — Bail à M. le conseiller Faure, d'une maison sise à Besançon, 1777. — Vente d'une portion de verger de l'abbaye, aux demoiselles de Valay, pour 6,378 livres payables en huit annuités, 1774. — Pièces de procédure relatives à la séparation des églises de Vaux et de Chemaudin, 1773. — P. 451. Procès-verbal dressé par les officiers de la maîtrise de Dole, au sujet du recepage du bois des Bruleux à Damparis, 5 déc. 1770. — Procès-verbal de la visite des bâtiments, papier, etc., de l'abbaye, faite par les commissaires du Parlement, 1745. — Bail de diverses propriétés et terres de l'abbaye. — P. 453. *Besançon*. — P. 454. *Devecey*. Copie de l'arpentement de Devecey, fait par Barrier, 1684. — Actes divers. « Acquisitions de deux coupes de chènevières ès Aïches de Villers-Pater à Jeanne Bonvallot, femme de Claude Jaquot, dudit lieu, par M. d'Andreville, en échange d'autres héritages », 28 mars 1639. — Ventes diverses dans d'autres lieux. — Vente par les habitants et communauté de Châtillon et de Tallenay d'une terre de « 40 journaux tant en bois que plaine », 15 juill. 1634.

**1H11** (Registre.) — Petit in-folio papier de 453 pages.

**1093-1790.** — *Inventaire général des titres et papiers de Saint-Vincent, 1735.* — Tome I. — Table des titres des layettes. — P. 1. *Layette 1.* Fondation de l'abbaye de Saint-Vincent ; — concessions et donations des archevêques, des souverains.... — *Paquet A* : titres primitifs de la fondation de l'abbaye et de la concession de plusieurs églises et de plusieurs droits et privilèges par les archevêques. — « Lettre de l'archevêque Hugues III,

par laquelle il institue Achard pour premier abbé de Saint-Vincent, luy donne plusieurs droits et églises, et luy confirme spécialement les dons de son frère à La Loye, à Montbarrev et à Salins, et ceux de plusieurs autres seigneurs en divers lieux... ». 1092. — « Attestation authentique donnée par Simon, doyen de Chalon-sur-Sône, de l'autorité de l'archevêque Guillaume, des privilèges et biens donnés par Hugues III, l'an 1092, en instituant le premier abbé ; ledit doyen s'y déclare chargé de ramasser les clauses des privilèges accordés par les archevêques Hugues III, Humbert et Théodoric [Thierry II de Montlaucon]. » — « Transumpt en parchemin » des lettres des archevêques Hugues III (1092), Humbert (1140), Thierry II, Guillaume II de La Tour (1250), confirmant les donations des archevêques « et encore ceux d'Amédée [Ier de Tramelay] et Girard [1<sup>er</sup> de Rougemont], aussi archevêques », 1406. — Confirmation par Guillaume II de La Tour « des bienfaits de l'archevêque Hugues III, donnés en 1092, avec donation de plusieurs autres églises par le même Guillaume. L'original est dans les archives de l'abbaye », 1250. — Confirmation par Eudes de Rougemont des donations faites à l'abbaye par ses prédécesseurs, Hugues II et Guillaume II, 1290. — Confirmations de donations faites à l'abbaye par leurs prédécesseurs, par les archevêques Humbert (1140), Thierry II de Montfaucon (1189) et Eudes de Rougemont (1270). — « Union de plusieurs églises à l'abbaye de Saint-Vincent faite par l'archevêque Vital, et du consentement des haut doyen et chapitre de la métropole, où il se voit que ceux qui desservent lesdites églises sont appelés vicaires perpétuels, et par conséquent que l'abbé et les religieux sont curés primitifs.... Ces cures y dénommées sont celles de Corre, Erasne, Villers-Saint-Marcellin, Santans, Raincour, Vauconcour, Soing, Authoison, Montboson, Montussain, et celle des Saints-Ferréol et Ferjeux, qui est Pirey.... », 31 juillet 1329. — Union par les archevêques Hugues IV de Chalon et Hugues V de Vienne, de l'abbaye de Damparis, sous le nom de prieuré, à l'abbaye de Saint-Vincent, 1305-1335. — Union à l'abbaye, par l'archevêque Amédée II de Villersexel, des cures de : Bourbonne, Corre, Villers-Saint-Marcellin, Villers-Pater, Frasne, Vauconcour, Authoison, Montboson, Montussain, Saint-Ferjeux, 1364. — P. 5, *paquet B.* Bulles des papes en faveur de l'abbaye de Saint-Vincent. Bulles de confirmation de la fondation de l'abbaye, par Alexandre III, 1179-1184. — « Copie non signée d'induits apostoliques accordés aux princes souverains du comté, pour la nomination des bénéficiés conventuels, savoir : celui de Grégoire XIII à Philippe II, le 26 septembre 1582 ; celui de Sixte V au même, le 31 janvier 1589, et celui de Clément VIII à l'archiduc Albert, le 24 janvier 1600. » — P. 6, *paquet C.* Brefs des papes : statuts et lettres des archevêques concernant le spirituel et le temporel de l'abbaye. — Bref de Grégoire XI, ordonnant à l'archevêque Guillaume fil d'excommunier les assassins de l'abbé Pierre Bérard, 1372. — Sentence de Guillaume III « excommuniant six particuliers y dénoncés, pour raison de l'assassinat de l'abbé Pierre Bérard, et interdisant l'office divin dans la cité et à Bregille, pour même raison », 11 janvier 1372. — « Bulle du pape Grégoire XI à l'archevêque de Besançon, Guillaume III, touchant l'assassinat de l'abbé Pierre Bérard, ordonnant qu'après avoir puni ceux qui se trouveront coupables dudit assassinat, il soit fondé une chapelle pour le remède de l'âme dudit abbé, de 30 florins d'or de rente ; laquelle chapelle sera à perpétuité régie par un religieux de l'abbaye, et qu'en outre il sera donné à ladite abbaye une image d'argent du poids de quarante marcs, et encore 3,000 florins pour ledit excès et pour l'incendie d'une maison de l'archevêque, moyennant quoy l'interdit mis par l'archevêque sur la cité sera levé, et les coupables dudit assassinat seront obligés de venir au Saint-Siège demander absolution », 1<sup>er</sup> sept. 1373. — « Promesse de l'archevêque Guillaume [III] de Vergy, de remettre à l'abbé 430 florins, qu'il a reçu des citoyens, tant pour fonder une chapelle de 30 florins de rente pour le deffunct abbé Bérard, que pour une image de saint Vincent, d'argent », 26 mai 1374. — « Statuts de l'abbé Guillaume de Quingey, ordonnant que le repas qui se donnoit à la réception des novices, sera changé en dix florins d'or pour ornemens et habit d'autel... » ; — « approbation dudit statut, par l'archevêque Hugues [V] de Vienne », 17 janv. 1349. — P. 8, *paquet D.* « Titres honorifiques accordans à l'abbé de Saint-Vincent les qualités de vicaire de l'archevêque et de chanoine de la métropole ». — Bref du pape Victor IV accordant à l'abbé la mitre et l'anneau, comme vicaire de l'archevêque (s. d.). — « Lettre du cardinal Hugues de Sainte-Sabine, légat du Saint-Siège, confirmant la lettre de Guillaume [II de La Tour], de 1232, portant le pouvoir à l'abbé de Saint-Vincent d'user des ornemens pontificaux lorsqu'il officiera en l'absence de l'archevêque, et comme son vicaire, ès lieux où l'archevêque a coutume d'officier.... », 1233. — Déclaration de l'archevêque Guillaume II portant que l'abbé de Saint-Vincent « célébrera à Saint-Étienne, de même qu'à Saint-Jean, en l'absence de l'archevêque lorsque ledit abbé sera requis par les chanoines de Saint-Étienne et aux jours y marqués... », 1268. — Élection de Claude IV d'Achey, comme archevêque, élection dans laquelle l'abbé de Saint-Vincent est appelé à donner sa voix, 12 juin 1637. — Réception de Jean de Palise, abbé de Saint-Vincent, parmi les chanoines de Saint-Jean et de Saint-Étienne de Besançon, août 1268. — « Convention de l'abbé de Saint-Vincent (sçavoir Anselme), avec le chapitre de Saint-Jean, au sujet des droits curiaux que ledit chapitre demandoit audit abbé. Il y est dit que l'abbé célébrera dans l'église de Saint-Jean durant la semaine sainte », 1213. — « Sentence arbitrale de l'archevêque Amédée, du doyen de Saint-Étienne et du prieur de Saint-Paul, jugeant que l'église de Saint-Jean quitteroit et relacheroit à celle de Saint-Vincent les droits parrochiaux sur son terrain, en payant par l'abbé de Saint-Vincent à ladite église de Saint-Jean trente sols par an, sçavoir quinze sols à chaque synode. L'église de Saint-Jean se désiste encore de ce qu'elle préleendoit dans le four qui est devant l'église de Saint-Vincent... », 1213. — « Traité entre l'abbé de Saint-Vincent et le curé de Saint-Jean-Baptiste, au sujet des droits qui se perçoivent dans ladite église pendant la semaine sainte. Il est dit que les religieux auront la sixième partie du produit des confessions qui se font en ladite église et des oblations qui se font le vendredy-saint ; le reste au chanoine curé de Saint-Jean », 1<sup>er</sup> mai 1318. — « Attestation du receveur du plait général de l'archevêque louchant le droit qu'a l'abbaye de loucher 20 sols estevenans par an sur ledit plait », 21 avril 1431. — Enquêtes sur les droits qu'a l'abbé d'être vicaire de l'archevêque et chanoine de Saint-Jean ; de faire sceller gratuitement ses lettres ; de jouir du droit d'usage dans les bois et de franche mouture dans les moulins de l'archevêque, 1406. — Autres enquêtes faites par J. Vurpartient à l'abbé de Saint-Vincent, sur « les droits de célébrer à Saint-Jean et Saint-Étienne, et d'avoir paroisse et four sur le cimetière, d'avoir deux channes d'huile comme les autres chanoines en caresme », 1333. — P. 13, *paquet E.* *Concession des droits de franche mouture dans les moulins et d'usage dans les bois de l'archevêque ; droit de banvin.* — « Donation de l'archevêque Théodoric [Thierry II de Montfaucon], d'un moulin, héritages et édifices à Bonnevaux et de la moulure franche au moulin de l'archevêque à Chamars ; et pouvoir de bâtir un fourg sur le cimetière, avec confirmation du don des seigneurs de Cicon, d'un sujet à Naisey, et du don d'Hugues de Saint-Quentin, de cinq sols de cens sur Pierre Pomier, pour une lampe devant l'autel de Saint-Jacques, et encore d'une vigne à Casamène et d'un meix à Chamars », 1189. — Lettre de l'archevêque Vital, accordant le droit d'usage dans les bois du Deflois et de Velotle, et autres bois de l'archevêché, 1323. — Enquêtes sur le droit de franche mouture et le droit de couper du bois dans les forêts de l'archevêque et dans la forêt de Franois, 1333. — « Restitution faite à l'abbé et au

couvent de Saint-Vincent, par ordre de Guillaume de Sainl-Quenlin, bouteiller de l'archevêque, d'un pot de vin qui avoit été pris par un de ses serviteurs, pour avoir esté vendu pendant le banvin de l'archevêque, ledit bouteiller confirmant par ce moyen l'abbé et le couvent au pouvoir de vendre leurs vins pendant ledit ban de l'archevêque », 11 février 1343. — P. 13, *paquet F.* « Lettres des souverains du pays, empereurs et comtes, et de quelques gentilshommes en faveur de l'abbaye, et concessions d'églises, bois, pesche, sel et entrées franches des danrées de l'abbaye. » — Diplôme de l'empereur Henri VI confirmant les biens et droits de l'abbaye, 1196. — Donation par le comte Renaud III, du droit de pêche à Voray ; — attestation de l'authenticité de la donation, par Amédée I<sup>er</sup> de Tramelay, 1215. — Confirmation, par Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, du droit de pêche que l'abbaye possède à Voray, 1333. — « Consentement de Guy, s<sup>r</sup> de Roche et de Roulans, au sujet des prétentions de l'abbaye à Devecey et Preigneu, et des dîmes de Palise, et de l'usage des bois de Marchaux, Chaudefontaine et Courcelles, avec concession d'Humbert d'Argançay, prévost de Salins, de cinq seilles de muire à Salins, et aumône faite par Bernard d'Amagney, d'un meix à Monlboson et à Thienans, avec un traité entre l'abbé et Étienne, chapelain de Voray, pour le partage avec ledit chapelain de Voray, des biens de l'église dudit lieu », 1203. — Concession faite par Gérard de Sorans de l'usage du « mort-bois » dans ses forêts de Sorans, Breurey et Voray, pour la maison de l'abbé à Devecey, 1226. — Donation à l'abbaye, par la dame de Jonvelle, de dix livres estevenans, qu'elle avait au puits du sire de Salins, sept. 1235. — Donation à l'abbaye, par Jean [dit le Sage], comte de Bourgogne, « de cent soudées de sel » sur la saunerie de Salins, déc. 1243. — « Lettres patentes du comte Othe [Othon IV] de Bourgogne, confirmant à l'abbaye de Saint-Vincent tous les biens qu'elle possède en Comté, et spécialement cent sondées de sel de rente au puy des sauneries de Salins, données par le comte Jean de Chalon [Jean le Sage], son ayeul, déclarant que l'église de Saint-Vincent est de sa garde, et qu'il permet à ladite église de vendre toutes ses danrées sans payer aucun droit... », fév. 1281. — Don à l'abbaye, par Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne, veuve du comte Othon IV, de 40 sols « sur la saunerie de Salins, à charge d'anniversaire », 20 déc. 1320. — « Donation faite par Philippe de Montjustin, chevalier, de vingt livres de terre, sur le commun de la saunerie de Salins, payables quinze jours après la Nativité de saint Jean-Baptiste, à l'abbé de Saint-Vincent, pour dotte d'une chapelle bâtie depuis peu à l'autel de Saint-Jacques, en l'église de Sainl-Vincent », 2 mai 1378. — Traité entre le roi d'Espagne, Philippe IV, et l'abbé dom J. Saunier, par lequel l'abbé doit toucher annuellement sur les sauneries 246 fr. 8 gros en argent, et quatre charges et demie de sel, 17 déc. 1652. — « Sauvegarde de Charles V et du juge de la gardienneté de Besançon pour l'abbaye et ses biens, le 22 novembre 1554. » — Lettre de l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, ordonnant à l'abbé de faire un inventaire des titres de l'abbaye, 7 nov. 1631. — « Requête du R. P. dom Joseph Saunier, abbé de Saint-Vincent, au magistrat de Besançon, lequel déclara par sentence insérée à la suite de la ditte requête, que les charretiers conduisant les redevances de l'abbaye de Saint-Vincent sont exempts de payer les droits d'entrée », 19 mars 1632. — P. 21. *Layette 2. Nominations et provisions des abbés ; anciens offices claustraux.* — *Paquet A.* Nominations et provisions des abbés depuis Pierre de Montfort en 1490, jusqu'à dom Guillaume Simonin, en 1609, inclusivement. — Réception et installation de dom Pierre de Montfort, prieur de Vaucluse, comme abbé de Saint-Vincent, sur résignation de l'abbé Jean de Renédale, faite entre les mains du pape Innocent VIII, 25 juillet 1450. — Copie de la lettre de Philippe le Beau, aux gouverneurs de Besançon, « leur demandant de faire jouir dom Hugues d'Augicour, élu abbé de Saint-Vincent par les religieux, après la mort de dom Pierre de Montfort, et de s'opposer à ceux qui auroient des bulles de Rome, contre ledit élu. Ladite lettre datée à Inspruck, le 8 juin 1501 ». — Prise de possession d'Hugues d'Augicour, 8 août 1502. — Élection, par les religieux, de dom Claude d'Amance, comme abbé de Saint-Vincent, après la mort d'Hugues d'Augicour, 13 juillet 1517. — Procuration de l'abbé Antoine de Montaigu, pour demander au pape Adrien VI la coadjutorerie de son abbaye, pour Bertrand de Marnix, qui sera tenu de prendre l'habit de bénédictin, 7 mars 1523. — Bulle de Clément VII, en faveur de Bertrand de Marnix, 1524. — « Exécution... des bulles de coadjutorerie de l'abbaye de Saint-Vincent, accordées cy-dessus à Bertrand de Marnix », 10 juillet 1524. — Autorisation de Charles-Quint à Bertrand de Marnix de faire exécuter les bulles qui lui donneront accès à l'abbaye, pour en jouir après la mort d'Antoine de Montaigu, 12 sept. 1525. — Profession de foi de Bertrand de Marnix, dans laquelle il se déclare commendataire perpétuel de l'abbaye. — Élection, par les religieux, de François Bonvalot, comme abbé de Saint-Vincent, 26 juin 1532. — Approbation, par l'archevêque Antoine I<sup>er</sup> de Vergy, « de la postulation des religieux, pour François Bonvalot », 25 juin 1532. — Prise de possession par François Bonvalot ; — bulles pour François Bonvalot, août 1532 ; — seconde prise de possession, 7 avril 1533 ; — prise de possession de François Bonvalot, à Damparis, 21 mai 1533. — « Procuration donnée par Messire Bertrand de Marnix, prétendant à l'abbaye, contre François Bonvalot, pour traiter avec ledit s<sup>r</sup> Bonvalot, au sujet de ladite abbaye », 7 nov. 1534. — Prise de possession de l'abbaye par Antoine Perrenot de Granvelle, 17 déc. 1560. — Nomination, comme abbé, du cardinal Louis de Madruce, par Philippe II qui le naturalise, ordonne aux religieux de le postuler, et lui permet de prendre des bulles, 8 déc. 1589. — « Bulles de Grégoire XIII pour le cardinal Louys de Madruce et provision de l'abbaye de Saint-Vincent, vacante par mort du cardinal de Granvelle, sur nomination de Philippe II. » — Arrêt du parlement qui envoie en possession de Saint-Vincent le cardinal Louis de Madruce, 21 mai 1591. — Postulation, par les religieux, de messire Jean Doroz, évêque de Nicopolis, comme abbé de Saint-Vincent, après la mort de Louis de Madruce, 12 juin 1600. — Délibération des religieux priant les archiducs de confirmer comme abbé messire Jean Doroz, élu après la mort de Louis de Madruce (s. d.). — « Lettres patentes de l'abbaye de Saint-Vincent pour dom Étienne Pierrard, abbé de la Grace-Dieu », 10 juillet 1602. — Postulation, par les religieux, de dom Étienne Pierrard comme abbé, 23 sept. 1602. — Nomination, par les archiducs Albert et Isabelle, de dom Étienne Pierrard, comme abbé, après la démission de dom Pédro de Tolède, 10 juillet 1602 ; — arrêt du parlement de Dole donnant le régime audit Pierrard. — « Bulles pour Étienne Pierrard pour l'abbaye de Saint-Vincent, vacante par cession de dom Pierre de Tolède », août 1604 — « Bulles pour dom Guillaume Simonin, archevêque de Corinte, de l'abbaye vacante par mort de dom Étienne Pierrard », déc. 1609. — P. 27, *paquet B.* Nomination et provision de dom Joseph Saunier, à l'abbaye de Saint-Vincent, par l'archiduc, le pape, le parlement, les gouverneurs, la congrégation de Saint-Vanne et la postulation des religieux de Saint-Vincent. — Présentation, par les religieux, à l'infante Isabelle, de dom Joseph Saunier, Jérôme Coquelin et dom J.-B. Clerc, l'un des trois devant être nommé abbé après la mort de M. de Corinthe, 2 sept. 1630. — Nomination de dom Joseph Saunier à l'abbaye de Saint-Vincent, par l'infante Isabelle, 26 mars 1632 ; — envoi en possession, par arrêt du parlement de Dole, et prestation de serment « ès mains du vice-président Chaumont », 2 juin 1632. — Bulle d'Urbain VIII, conférant l'abbaye à dom Joseph Saunier, 1632. — Autre bulle à l'official de Besançon, lui mandant de mettre dom Joseph Saunier en possession, « étant assisté de deux chanoines, et le faire reconnaître par les religieux, vassaux et sujets de l'abbaye », 1632. — Autorisation

accordée par le parlement, à dom Joseph Saunier, de prendre possession de l'abbaye, 14 juin 1632 ; — prestation de serment, 15 juin. — « Acte de l'administration de l'abbaye, accordé par les gouverneurs de Besançon à dom Joseph Saunier », 14 juin 1632. — « Permission du magistrat à dom Joseph Saunier, pour prendre possession de l'abbaye, 22 juin 1632. » — Consentement de dom Jobard, président de la congrégation de Saint-Vanne, pour que dom Joseph Saunier puisse accepter l'abbaye, 12 mars 1631. — Autre consentement du président et des frères visiteurs, 18 mars 1631. — P. 29, *paquet C*. Nomination des derniers abbés. — Bulle d'innocent XI, pour l'abbé Boisot ; — lettre du roi au parlement, 25 mars 1692. — Brevet donné à M. Gabriel Petit pour l'abbaye de Saint-Vincent, 24 déc. 1694. — « Arrest de l'administration de l'abbaye de Saint-Vincent donné au s<sup>r</sup> chanoine Courchelet, après la mort de M. de Grammont.... », 28 nov. 1727. — P. 31, *paquet D*. *Anciens offices claustraux*. *Grand prieur*. Institution de l'office de grand prieur et de sacristain, pour dom Guillaume Simonin, par l'abbé Louis de Madruhe, 12 déc. 1598. — « Sentence du 2 septembre 1604, du juge des comtes de Bourgogne, à Besançon, maintenant dom Louis Favernier dans l'office de grand prieur, contre M. de Corinthe, enlrevenu, et les religieux opposans. Ladite sentence, par provision le plaît pendant. » — P. 32, *paquet E*. *Sacristain*, office dont dépendait la cure de Saint-Marcellin. — Inventaire des titres de l'office de sacristain, de 1227 à 1500. — Accord entre Hugues d'Oiselay et le sacristain dom D'Arinthe, par lequel ce dernier donne 20 florins à l'abbaye pour la pitance, et un cens qu'il lui redevait, 1273. — Lettre de l'abbé Hugues d'Oiselay relatant ce que dom Jean d'Arinthe, sacristain, doit à l'abbaye « tant en argent qu'en cierges, à raison de la sacristie et de la chapelle Saint-Léonard, aux jours y marqués », 1384. — Nomination, par le cardinal de Granvelle, de dom Louis Lhosle, comme sacristain ; — prise de possession dudit office, 1570. — Institution donnée par dom Jean Doroz, vicaire général du cardinal de Granvelle, à dom Nicolas Mancenans, de la sacristie de Saint-Vincent, « sur permutation avec dom Louis Lhoste, contre la sacristie de Damparis », 9 mai 1585. — Institution, par dom Étienne Pierrard, de dom Anatoile Brun, comme sacristain, 4 mars 1604. — Prise de possession, par ledit Brun, de l'office de sacristain, à l'autel de Saint-Marcellin, 13 mars 1604. — « Bulle de Paul V à l'official de Besançon, pour examiner, à la prière de l'abbé et de dom Pierre Doroz, sacristain, les raisons de nullité de la réserve que M. de Corinthe s'étoit faite de la maison du sacristain, sise sur la rue, en résignant entre les mains de Clément VIII la sacristie, en faveur dudit Doroz ; ladite bulle accordée à raison que ledit Doroz étoit obligé, par ladite réserve, d'avoir deux chambres dans le dortoir, et étoit éloigné des paroissiens », 13 mai 1306 ; — « réponse de dom Pierre Doroz, impétrant, aux écritures de l'abbé de la Grace-Dieu, postulé et administrateur de l'abbaye Saint-Vincent, au sujet de la sacristie, à laquelle ledit abbé avoit nommé dom Brun, et ledit Doroz étoit bullé du pape ; il y est parlé du prieuré de Bonnevaux et des offices claustraux qu'il prétend n'être pas incompatibles en un même sujet », mars 1604. — « Promesse de M. de Corinthe de donner dans quinze jours aux religieux 150 francs provenant des revenus de la sacristie et employés à réparer la maison de la sacristie.... », 16 sept. 1619. — P. 35, *paquet F*. *Infirmier*. Nomination, par le vicaire général de l'abbé, à l'infirmerie, résignée par dom Pierre Gruet, de dom Jean Balthazar, 30 sept. 1519. — Institution de frère Jean de Presle, comme infirmier, sur résignation de dom Jean Balthazar, 12 oct. 1520 ; — institution de frère Jean Gautheron, 18 avril 1529. — Prise de possession de l'infirmerie par dom Louis Favernier le jeune, sur résignation de dom Louis Favernier le vieux, 1567. — Bulle de Clément VIII confirmant à dom François Valle, novice, l'infirmerie vacante, parce que dom Louis Favernier, infirmier, « tenoit sans dispence le prieuré de Bonnevaux, incompatible avec ladite infirmerie », 1601. — P. 36, *paquet G*. *Chantre*. Institution, par l'abbé Pierre Arménier, de frère Jean Granget de Fontenoy, comme chantre, à la mort de dom Jean Bergeret, d'Arbois, 1<sup>er</sup> oct. 1439. — Résignation de l'office de chantre, faite entre les mains de l'abbé Antoine de Montaigu, par frère Jacques Fournereil, en faveur de frère Jean l'Allemand, 1520. — Bulle de Clément VIII, pourvoyant dom Oulhenin Bailly de la chanterrie, résignée par dom Guillaume Simonin, devenu prieur, juillet 1600. — P. 37, *paquet H*. *Vestiaire et Pitance des Religieux* ; aumônes dues par les abbés le jeudi saint. — Mandement du s<sup>r</sup> Farod, vicaire général de l'abbé Louis de Madruhe, au receveur de l'abbaye, pour l'augmentation du vestiaire et de la pitance, 2 avril 1595. — Attestation donnée par les receveurs de l'abbaye, les s<sup>rs</sup> Barbier et Guybourg, du nombre des religieux qui vivaient au temps des abbés Bonvalot et de Granvelle ; « on y voit qu'ils étoient sept prêtres et deux novices et qu'il y avoit cinq offices, sçavoir : le prieur, le sacristain, l'enfermier, le chantre et le réfecturier ». — P. 39, *Layette 3*. Difficultés au sujet des préséances ; messes des Rameaux et de saint Vincent. — *Paquet A*. « Difficultés louchant l'accès de l'abbé et de ses religieux à la Métropole. » — Incident du 20 novembre 1712 pendant la solennité de la canonisation du pape Pie V : « Les Bénédictins élans arrivés à l'église de Saint-Jean, et s'étans placés dans les formes en bas, suivant qu'ils l'avoient faits du passé, Messieurs les Chanoines leur commandèrent d'en sortir, ce qu'ils firent pour éviter tout scandale, et qui donna lieu aux Bénédictins d'en consulter des avocats, sçavoir, messieurs Talbert, Bret, Camusal et Durand.... » — Consultation des avocats et pièces sur lesquelles ils se fondent pour donner leur avis, 1712. — P. 41, *paquet B*. « Difficultés entre Messieurs de la cathédrale et les Bénédictins, au sujet de la messe des Rameaux, et celle de saint Vincent. » — Pièces diverses « au sujet de ce que Messieurs de la Métropole n'avoient pas envoyés leurs chantes, pour chanter en musique, en notre église, la messe du jour de saint Vincent ; et en réciproque, les religieux n'avoient pas été chanter celle du jour des Palmes à la Métropolitaine. Les difficultés se sont terminées par les soumissions faites de part et d'autre.... d'accomplir chacun leur devoir comme du passé », 1702. — P. 42, *paquet C*. Procès concernant le prétendu droit de la métropole de lever le corps des défunts dans l'abbaye de Saint-Vincent et ailleurs. — Pièces d'un procès au sujet des obsèques de l'abbé J.-B. Boisot ; les religieux de Saint-Vincent prétendant avoir le droit de lever le corps dudit Boisot ; « messieurs de la Métropolitaine soutenant le contraire, firent assigner les religieux en complainte ». — Suspension du procès, 1698. — P. 43, *paquet D*. « Difficultés touchant le rang des Bénédictins, avec Messieurs de Saint-Paul et de Sainte-Madeleine. » — Copie de la lettre d'érection du prieuré de Saint-Paul de Besançon en abbaye, par l'archevêque Guillaume II, 1250. — P. 44, *paquet E*. « Difficultés touchant le rang des Bénédictins avec les paroisses de la ville et ordre des prières. » — Requête présentée par l'abbé d'Andreville à l'archevêque de Besançon, concernant la préséance aux processions et aux prières publiques, 7 avril 1655. — Ordonnance de l'archevêque François-Joseph de Grammont, adressée aux Bénédictins, pour qu'ils se pourvoient devant lui au sujet du rang qu'ils prétendent avoir parmi les églises de la ville, 14 juin 1709. — Écrits divers au sujet de la préséance des Bénédictins. — P. 49, *Layette A*. — *Affaires avec les anciens abbés*. — *Paquet A*. Affaires des religieux avec les abbés Hugues d'Augicourt et Antoine de Montaigu, 1525-1532. — « Instruction et éclaircissement du procès des créanciers de M. de Thoraise, neveu du cardinal de Granvelle, qui avoit touché le capital de la rente sur Messieurs de Rupt, en principal de 3,000 francs. L'on y voit l'origine et la suite de la rente de l'abbaye sur le seigneur de Rupt, depuis l'an 1614 jusqu'à 1619. » — « Fondation de l'abbé Hugues d'Augicour, d'une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Saint-Benoît, de Saint-Léonard et de Saint-Hugues,

chargée d'une messe quotidienne en l'abbaye, et dotée de 60 fr. payables aux religieux au jour translation saint Benoît, en capital de 1,000 fr. sur messieurs de Grammont.... », 8 juillet 1517. — Codicille d'Antoine de Montaigu, par lequel il donne à l'abbaye de quoi dire plusieurs messes après sa mort, 20 juin 1532 ; — autre codicille d'Antoine de Montaigu, par lequel il fait plusieurs legs pour achever le clocher de l'abbaye, 20 juin 1532. — P. 52, *paquet B.* « Procédures entre l'abbé Antoine de Montaigu et les religieux, au sujet des biens délaissés par l'abbé Hugues d'Augicour et de la rente sur le seigneur de Rupt. » — P. 53, *paquet C.* Affaires des religieux avec les abbés François Bonvalot, el Antoine, cardinal de Granvelle, et ses héritiers. — « Extrait des lestamens du cardinal de Granvelle du 15 septembre 1586, à Madrid, et de Jean Thomas Perrenot, son neveu et héritier, du 21 juin 1587, faisant héritier de François de Cantecroix, son frère. Ledit cardinal substitue sa sœur Marguerite de Thoraise audit Jean Thomas. » — Requête présentée au parlement par les religieux, pour assigner M. de Cantecroix, héritier du cardinal de Granvelle, qui, le 24 juin 1570, « avoit reçu de Thomas de Clermont, héritier du seigneur de Rupl, 3,000 fr., capital d'une rente donnée par l'abbé Hugues d'Augicour, pour dot d'une chapelle, et 2,000 fr. pour les arrérages échus, et n'avoit pas employé lesdits deniers à achat et autres renies ou d'héritages.... », 7 sept. 1598. — Sommation de remboursement du capital de la rente, adressée par les religieux à François Perrenot, comte de Cantecroix et héritier du cardinal de Granvelle, réponse négative du comte « attendu qu'il n'étoit héritier dudit cardinal », 27 sept. 1598. — Attestation du juge de la régale d'avoir colloqué les religieux pour 5,000 fr. sur la maison du comte de Cantecroix, sise rue de l'Orme de Chamars, 10 juillet 1611. — « Extrait d'une sentence de la régale du 16 juillet 1611, entre Thomas Nardin, impétrant par décret, et le comte de Cantecroix ; par ladite sentence, les religieux sont colloqués pour 5,000 fr. payés par Thomas de Clermont au cardinal de Granvelle. » — P. 58, *paquet D.* « Le premier paquet contient plusieurs pièces de procès des religieux contre Messieurs de Rupt, de Thoraise et de Recologne, au sujet d'une rente sur M. de Rupt », s. d. — *Paquet E.* « Pièces de procédures pour et contre les Bénédictins, au sujet de la rente à eux due par les seigneurs de Rupt, M. de Granvelle en ayant touché le capital. » — P. 59, *paquet F.* Inventaires faits après la mort de l'abbé Etienne Pierrard, 1608. — P. 61. *Layette 5.* Traités avec M. de Corinthe et actes de l'introduction de la réforme. — *Paquet A.* Réforme de l'abbaye de Saint-Vincent. — « Original du pouvoir que donne M. de Corinthe, abbé de Saint-Vincent, au R. Père don Jean Barholomé, supérieur de l'abbaye de Moyen-Moutier, de demander au chapitre général de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, des religieux pour réformer son abbaye de Saint-Vincent de Besançon et l'incorporer aux monastères jà unis », 15 août 1610. — Convention de M. de Corinthe avec le R. P. dom Claude-François, président de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, par laquelle il s'engage à « donner la somme de deux mille francs en faveur de la réforme, pour l'entretien de douze religieux du chœur et deux frères convers, pour l'assignai de laquelle somme il a attribué et uni à la table conventuelle le prieuré de Villars-Saint-Marcellin avec ses dépendances », 20 juin 1611. — « Lettre de M. le capitaine Bereur, de Dole, à M. de Corinthe, le priant de donner 600 fr. à ses religieux en augmentation de la manse, payables seulement après sa mort ; et dit, pour l'y engager, que les abbés ne seront chargés à l'avenir ny d'âmes, ny de temporel, ny de bâtimens », 21 fév. 1613. — « Transumpt fait d'autorité de la Régale » du traité par lequel M. de Corinthe augmente la mense conventuelle de 100 fr. par an « sur le plus clair de ses revenus.... », 11 fév. 1615. — Traité par lequel les religieux cèdent à M. de Corinthe, sa vie durant, « la maison du four et la colombière, pour les grands frais qu'il a fait ; et après sa mort, ils doivent retourner aux religieux, auxquels le seigneur abbé donne 300 fr. payables dans trois ans, et seront quittes mutuellement », 17 sept. 1619. — « Traité du 12 février 1623, fait avec M. de Corinthe, avec l'arrêt du parlement de Dole et l'approbation du chapitre général ; ledit traité consiste en ce que tous les biens-fonds, droits, censes, revenus et autres choses quelconques de quelque nature et espèce qu'elles soient, accordées aux religieux par M. de Corinthe, par le traité du 5 octobre 1611, demeureront perpétuellement unis à la manse conventuelle desdits religieux, tant en propriété qu'en jouissance ; à charge, de leur part, d'entretenir douze religieux du chœur ; de desservir les fondations faites à l'abbaye, selon le règlement qui en sera fait par le révérend seigneur abbé et ses religieux ; de payer ponctuellement les pensions des anciens religieux.... » — P. 67. Amodiation de la mense conventuelle au sieur Caseau, pour 2,000 fr., 23 avril 1620. — P. 68, *paquet B.* Bulles des papes au sujet de la réforme. — Bulle de Paul V à M. de Corinthe lui donnant plein pouvoir de réformer l'abbaye de Saint-Vincent, 30 déc. 1611. — « Requête en original présentée à Paul V, pour obtenir confirmation du traité et séparation des menses de l'abbé et des religieux à Saint-Vincent, avec l'appointement : *Fiat ut petitur....* », 1618. — P. 70, *paquet C.* Lettres des archiducs et arrêt du parlement de Dole concernant la Réforme. — Lettre de l'archiduc Albert, adressée à M. de Corinthe, donnant son approbation à la réforme, 2 oct. 1610. — Copie d'une lettre adressée en réponse à la précédente, à l'archiduc, par M. de Corinthe, « pour remercier de ce que, sous la protection dudit archiduc, le nombre des religieux s'augmentoit, et pour luy représenter le besogné de la Réforme. On voit, par cette lettre, qu'il n'y avoit pour lors que dix religieux dont un seul étoit bourguignon, le reste étoit de Pays-Bas, Angleterre et Lorraine ; que l'abbé manquoit de moyens et de bâtimens, et que l'on envoyoit les novices aux grands monastères réformés. Ledit archevêque prie encore l'Archiduc de protéger la Réforme, l'assurant que s'il y avoit des moyens et des bâtimens, plusieurs bonnes familles y mettroient des enfans », 2 juillet 1612. — Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle approuvant et confirmant l'introduction de la réforme à Saint-Vincent, 9 mars 1613 ; — arrêt du parlement ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes et du « besogné de la Réforme », 27 janv. 1614. — P. 72, *paquet D.* Affaires des religieux avec M. de Corinthe (1609-1620). — Règlements pour les novices de l'abbaye, 19 mars et 25 avril 1609. — Appel des anciens religieux de Saint-Vincent, d'une commission obtenue du pape par M. de Corinthe, pour réunir l'abbaye de Saint-Vincent à celle de Moyen-Mouthier, 5 avril 1611.— Procuration des RR. PP. visiteurs à dom Malbias Pothier, prieur de Favorney, pour prendre possession des biens unis à la mense conventuelle de Saint-Vincent depuis la Réforme, 21 sept. 1616. — Statuts faits par les RR. PP. visiteurs pour les religieux de Saint-Vincent. — Copie d'une lettre des révérends pères visiteurs à M. de Corinthe « étant lors à Rome, louchant les dettes de la maison de plus de 1,500 l. et le moyen d'y remédier, les réparations de la sacristie et autres difficultés », 1617. — Lettres des RR. PP. visiteurs à M. de Corinthe, le priant de se conformer aux conditions de l'acte d'union par lequel l'abbaye a été soumise aux lois et règles de la congrégation, 1<sup>er</sup> juillet 1629 ; — réponse de M. de Corinthe, qui proteste de la droiture de ses intentions. — Lettre de dom Lambinet au R. P. Président, le priant de venir ou d'envoyer un remplaçant, et d'accorder à M. de Corinthe les biens et honneurs qu'il désire pour avoir la paix, 9 juillet 1619. — Lettre de M. de Corinthe au R. P. Président où il propose l'échange du bâtiment abbatial contre le bâtiment conventuel, 9 oct. 1619. — Verbal de M. de Corinthe qui veut inventorier les sanctuaires, meubles et titres de l'abbaye ; — opposition des religieux, 4 et 5 août 1620. — Dépositions de témoins en faveur des religieux, au sujet du verbal du 5 août « attestans que les religieux ont parlé avec beaucoup de respect et d'honneur à M. de



Corinthe, disans cependant qu'ils ne pouvoient pas assister à inventorier les meubles de la sacristie, qui se faisoit par main de notaire, et que M. de Corinthe n'étant point du corps de la congrégation, ils ne pouvoient le reconnoître pour supérieur ». — P. 77, *paquet E.* Affaires des religieux avec M. de Corinthe (1621-1(524-)). — Procuration de la congrégation de Saint-Vanne à dom Claude Cuenin et dom Cyprien Sorie, prieur de Saint-Vincent, pour comparaître à Dole et à Besançon pour les affaires de l'abbaye, 19 janv. 1621. — Interpellation de M. de Corinthe, au prieur de Saint-Vincent, au sujet des offices, nombre de religieux, pensions des novices, fonctions curiales, lumineaire, etc...., 14 avril 1621. — Conférences de M. de Corinthe avec les religieux de Saint-Vincent « par devant l'official commis de l'archevêque et plusieurs docteurs », 2-30 déc. 1621. — P. 80, *paquet F.* Continuation des affaires des religieux avec M. de Corinthe. — Propositions de M. de Corinthe à la requête des religieux : « l'abbé demande l'obéissance de tons, et offre 200 fr. pour chaque prêtre religieux au nombre de huit et deux novices, et ne veut pas que les religieux fassent des amodiations. Les religieux répondent que le pape veut qu'il y ait manse séparée », 1620. — P. 88, *paquet G.* Difficultés des religieux avec M. de Corinthe, au sujet de la Colombière, des clos et des bâtiments. — « Acte.... au sujet de la closture de la Colombière et verger, messieurs de ville s'y opposans. Réquisition de M. de Corinthe aux religieux, et leur refus de continuer une muraille qui devoit renfermer le verger et la colombière. Refus encore d'obéir à autres qu'aux supérieurs de la congrégation. Nota que Messieurs du magistrat ne vouloient pas qu'on enferma la colombière, disans que les monastères ne devoient pas avoir tant de terrain. M. de Corinthe soutenoit que chacun pouvoit enfermer son terrain et que plusieurs gens de mauvaise vie se retiroient à la colombière, et que par conséquent il étoit à propos de l'enclorre », 8 juillet 1620. — Partage des clos entre M. de Corinthe et les religieux, 6 nov. 1620. — Excommunication fulminée par M. de Corinthe contre les religieux qui démolissent les murs de l'abbaye, 1621. — P. 85, *paquet H.* — P. 87, *Layette 6.* Affaire des religieux réformés avec les anciens religieux. — *Paquet A.* Pensions payées aux anciens religieux. — Partage, au prorata des services divins, d'une somme de 429 fr., entre les religieux réformés et les anciens. — Accord entre M. de Corinthe et dom Louis de Favernier, prieur de Bonnevaux et infirmier, auquel on laisse la jouissance de ces deux offices et une pension, 31 mai 1611. — Constitution d'une pension de 120 fr., à dom Anatoile Brun, auquel on laisse la chapelle de Saint-Antoine, et qui cède son office de chantre et ses « mesparts », 11 avril 1611. — Autres constitutions de pensions à d'anciens religieux. — Supplique de dom Jacques Simonin, au pape, pour être dispensé de vœux, et être autorisé à posséder plusieurs bénéfices (s. d.). — Ordonnance du commis de la Cour, enjoignant aux religieux de payer à dom Jacques Simonin, 400 fr. qui lui sont dus pour deux années de sa pension, 14 février 1623. — P. 89, *paquet B.* Profession et pension de dom Pierre Doroz, ancien religieux. — Acte de profession de frère Pierre Doroz, 27 déc. 1599 ; — concession d'une pension de 200 fr., à Pierre Doroz. — P. 90, *paquet C.* Affaires concernant Pierre Doroz, ancien religieux et sacristain de Saint-Vincent. — P. 93, *paquet D.* Maisons à Besançon, héritages divers et rentes appartenant à Pierre Doroz. — *Paquet E.* Affaires de famille de P. Doroz avec ses sœur et nièce : ventes, donations, etc.... — *Paquet F.* Procédures de Pierre Doroz contre sa nièce Deschard. — P. 95, *Layette 7.* Papiers de famille de Mgr Guillaume Simonin; testament de M. de Corinthe ; actes divers après sa mort et traités avec les abbés depuis la réforme. — *Paquet A.* Testament de M. de Corinthe et actes après sa mort, à la vacance de l'abbaye. — Permission de tester donnée par Paul V, à M. de Corinthe, 23 fév. 1618. — Fondation par M. de Corinthe d'un petit séminaire à Poligny, pour quatre ou six étudiants, 23 août 1629 ; — approbation de l'archevêque Ferdinand de Rye, 23 oct. 1629. — Testament de M. de Corinthe, 23 août 1630. — « Généalogie des neveux de M. de Corinthe au sujet du droit qu'il leurs a donné aux places d'un petit séminaire à Poligny » (s. d.). — « Besogné de l'apposition des sceaux par les officiers d'Amont ès maisons dépendantes de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, après la mort de M. de Corinthe, arrivée le 26 août 1630.... » — « Commission du parlement de l'administration de l'abbaye Saint-Vincent, à M. Thomassin, prieur de Port-sur-Sône et doyen de Dole », 30 août 1630. — P. 96, *paquet B.* Procès intenté par le sieur Thomassin, administrateur de l'abbaye, contre le sieur Barbam, héritier de M. de Corinthe. — Arrêt provisionnel du parlement ordonnant que le chanoine Barbam, neveu et héritier bénéficiaire de M. de Corinthe, aura les meubles par provision et caution, payera les frais funéraires et legs pieux et percevra les fruits de l'année courante : les anciens officiers « continueront dans leurs anciens exercices », 12 déc. 1630. — P. 97, *paquet C.* Contestations entre dom Joseph Saunier et le chanoine Barbam. — « Compte rendu par le R. P. dom Joseph Saunier, abbé nommé de Saint-Vincent, aux héritiers de M. de Corinthe, de ce qu'étoit de ses meubles au jour de son décès.... », 13 déc. 1631. — P. 97, *paquet D.* Traités entre M. d'Andreville et les religieux. — Vente faite par M. d'Andreville, du verger des Gavottes, au docteur Thiery, 1<sup>er</sup> avril 1639. — Échange de la grange de Valleroy « contre les portions de seigneuries dépendantes dudit s<sup>r</sup> abbé, aux villages de Perrouse, Cromary, Beaumolte, Pin, Brussey.... », 11 janv. 1658. — P. 99, *paquet E.* Pouvoir de lester donné par le pape à M. d'Andreville, et donations faites par ledit seigneur abbé aux religieux. — Pouvoir de Clément X à M. d'Andreville, pour tester *ad causas pias*, jusqu'à concurrence de la somme de 930 écus romains, ou 300 pistoles, 18 avril 1674. — Donation de M. d'Andreville à l'église et monastère de Saint-Vincent, de toute sa chapelle, « outre ce qu'il avoit fourny pour la décoration de l'église », 5 oct. 1679. — Donation par M. d'Andreville aux prieur et religieux de Saint-Vincent, de la somme de 930 écus romains, ensuite du pouvoir du pape, 20 janvier 1681. — P. 100, *paquet F.* « Quelques états des revenus de l'abbaye, du temps de M. d'Andreville, avec son journalier de recette et dépense. » — P. 101, *paquet G.* Apposition des scellés après la mort de M. d'Andreville ; — quittances des frais funéraires. — *Paquet H.* Contestations des religieux, en qualité d'héritiers de M. d'Andreville, avec l'abbé Boisot. — « Mémoire contre les prétentions de M. l'abbé Boisot, lequel étant nommé par le Roy à l'abbaye Saint-Vincent, le 4 septembre 1681, vouloit dire que M. d'Andreville avoit fait plusieurs choses préjudiciables aux abbés ses successeurs, comme la vente du verger des Gavottes et les échanges de Servigney et de Perrouse. Ledit abbé prétendoit encore les censés seigneuriales dans la cité et les patronages » (s. d.). — Traité par lequel l'abbé Boisot « se désiste de ses prétentions.... ». — P. 103, *paquet J.* Protestations des religieux avec les abbés Gabriel Petit et François-Gaspard de Grammont. — P. 107, *Layette 8.* Actes pontificaux. — *Paquet A.* Visite de l'évêque de Nicopoli, abbé de Bellevaux et suffragant de Besançon, dans les décanats de Salins et de Lons-le-Saunier, juillet 1580. — *Paquet B.* Statuts et actes de la visite de M. de Corinthe, en différentes églises. — « Besogné de M. l'archevêque de Corinthe, touchant l'élection d'une abbesse de Chateau Châlon.... », 14 janvier 1612. — Interdit jeté par M. de Corinthe sur les abbés et religieux de Lure jusqu'à ce qu'ils aient reconnu l'autorité de l'archevêque de Besançon, 1613. — P. 108, *paquet C.* Visite de M. de Corinthe en 1606, dans les pays de Ferrette, Montjoie, Porrentruy, etc. — *Paquet D.* Bulles de l'abbé dom Joseph Saunier, pour son évêché d'Andreville. — « Procuration du 2 septembre 1639, de M. d'Achey, archevêque de Besançon, pour demander au pape, dom Joseph Saunier, abbé de Saint-Vincent, pour suffragant.... » — « Bulle d'Urbain VIII, pour l'évêché d'Andreville,

vacant par mort de M. Philippe Patornay, pour dom Joseph Saunier », 1640. — Bulles d'Urbain VIII autorisant dom Joseph Saulnier, élu évêque d'Andreville, à se faire sacrer pour ledit évêché, et bulles diverses concernant le sacre, 1640. — Bulle d'Urbain VIII permettant à M. d'Andreville d'exercer l'office de suffragant de Besançon pour l'archevêque Claude IV d'Achey. — Consécration de dom Joseph Saunier, comme évêque d'Andreville, par MM. Claude d'Achey, archevêque de Besançon, Jean de Vatteville, évêque de Lausanne, et dom Claude-Hidulphe Brenier, abbé de Favorney, 17 juin 1640. — P. 110, *paquet E*. « Procès de M. d'Andreville contre les agens en cour de Rome, au sujet de l'expédition des bulles de son évêché, et lettres écrites de Rome à ce sujet. — P. 111, *paquet F*. « Registre des offices pontificaux exercés par M. d'André-ville, dès le 7 juillet 1640, jusqu'au 18 avril 1681, qui est l'année de sa mort. » — P. 112, *paquet G*. « Affaires de M. d'Andreville... comme délégué d'Alexandre VII, avec les chanoines de Besançon, excommuniés pour avoir élu un doyen contre la défense du pape ». — Difficultés entre le chapitre et le magistrat au sujet du Saint-Suaire. — Absolution donnée aux chanoines, par M. d'Andreville, 1662. — Défense du parlement de Dole, à M. d'Andreville, de consacrer Pierre-Anloine de Grammont, 28 mars 1663. — Sommation du procureur général à M. d'Andreville de révoquer les censures jetées sur le chapitre, 7 juillet 1663 ; — arrêt du parlement cassant les prononciations d'excommunications faites par M. d'Andreville, 16 août 1663. — Ordre des gouverneurs de Besançon à tous les réguliers de la cité, d'envoyer deux religieux pour assister à l'ostension du Saint-Suaire, à peine de bannissement perpétuel, 3 avril 1667. — P. 114, *paquet H*. Procès de l'archevêque Antoine-Pierre de Grammont et de M. d'Andreville, contre le sieur J.-B. Perrin, « qui étant nommé curé d'Arbois par le prier, avait fait publier dans l'église un mandement de garde, contre le sieur Laurent pourvu du concours », 1668. — P. 115, *paquet J*. Commission donnée par le pape à M. d'Andreville, au sujet des habitants de Gilley, dépendant de Montbenoît, qui demandaient une église particulière ; — arrêt du parlement « maintenant l'abbé de Mont-benoît dans sa justice à Gilley et deffendant aux habitans d'y bâtir une église », 1669. — P. 117, *Layette 9*. « Chapelles et fondations en icelles ». — *Paquet A*. Chapelle de Notre-Dame de l'église de Saint-Vincent. — Fondation par l'abbé Guillaume, d'une basse messe quotidienne, à la chapelle Notre-Dame., à célébrer au point du jour, 1316. — Testament de Gauthier Bardoillet, de Montmorot, par lequel il fonde « une chapellenie qu'il dote de 60 sols de rente... », 1323. — Institution à la chapelle Notre-Dame, par l'abbé Arménier, de dom Jean Bridel, 6 oct. 1431. — Fondation d'une messe quotidienne par l'abbé Antoine de Montaigu, « à l'autel de Notre-Dame de Pitié, par luy nouvellement construit sons le clocher... », 1530. — Autre fondation d'une messe par Anatoile Basset, gentilhomme appointé de la garnison de Besançon, 14 nov. 1601. — P. 119, *paquet B*. « Chapelles instituées à l'autel de Saint-Vincent et des saints martyrs Ferréol et Ferjeux, avec celle de M. de Montbarrey. » Fondation d'une chapelle à l'autel de Saint-Vincent par Guillaume Bovial de Poligny, « lequel donne 150 fr pour en acquérir des rentes pour une messe de *requiem*, par semaine... », 1384. — Clause du testament de M. de Montbarrey, par laquelle il lègue à Saint-Vincent 200 fr. pour la construction d'une chapelle à l'église de Saint-Vincent « joignant l'église et le clocher, voulant estre enterré dans un charnier de ladite chapelle, et y fonde un anniversaire et des basses messes ... », 4 déc. 1602. — Requête des religieux à l'archevêque et enquêtes « pour prouver que le délire survenu à M. Jean-Bapliste Clerc, le 2 may 1639, l'empescha de signer son testament, qui étoit tout dressé », 7 déc. 1639. — « Requête des religieux à l'official, et ordonnance d'enquêtes. On y voit que ledit Clerc ayant légué 15,000 fr. pour mettre quatre religieux à Saint-Ferjeux, par testament du 17 juillet 1635, et ce village ayant été brûlé en 1636, ledit sieur donna une rente de 7,000 fr. annuelle de 490 fr. sur le comte de Saint-Amour, pour bâtir une chapelle déz le clocher de Saint-Vincent, jusqu'à la chapelle jà bâtie, joignant le chœur, à charge d'y dire tous les jours une basse messe et une grande au jour des saints, et de leur invention, et une grande messe de mort au jour de son décès, et entretenir une lampe perpétuelle », -1639. — Procuration du s<sup>r</sup> Clément, tuteur des demoiselles Clerc, qui consent aux frais de la requête des religieux. — « Ordonnance de l'Official aux bénédictins, supplians d'ériger une chapelle ensuite du clocher, et d'accomplir les fondations du sieur Clerc... », 18 fév. 1640. — P. 122, *paquet C*. Fondations de MM. Gaillard pour la chapelle Saint-Jean-Baptiste. — P. 124, *paquet D*. Chapelle Saint-Antoine. — « Provision de la chapelle Saint-Antoine, pour dom Antoine de Mont-Saint-Léger, par démission de dom François Nye, par l'abbé Hugues d'Augicour », 21 avril 1505. — Collation de la chapelle à dom Jacques Fourneret, par l'abbé Antoine de Montaigu, 28 déc. 1520. — Collation de la chapelle à dom Louis Favernier, à la démission de dom Jacques Fourneret, 25 septembre 1528. — Résignation de dom Louis Favernier, et institution de dom Antoine Cuenol, 9 fév. 1531. — Collation de la chapelle à dom Léonard Patornay, 5 nov. 1570. — « Institution de la chapelle Saint-Antoine donnée par Jean Doroz, évêque de Nicopoli, administrateur de Saint-Vincent, à dom Anatoile Brun », 25 juillet 1587. — « Provision par le cardinal Louis de Madrusse, abbé de Saint-Vincent, de la chapelle Saint-Antoine, pour dom Anatoile Brun, par la mort de dom Léonard Patornay... », 1587. — « Provision de dom Louis L'Hoste à la chapelle Saint-Antoine, par le pape, avec la supplique dudit L'Hoste publiée par l'official Maurice de Diesback », 31 oct. 1587. — Envoi en possession par le parlement de dom Louis L'Hoste, 17 août 1580. — P. 127, *paquet E*. Chapelle de Saint-Léonard ; fondations et indulgences. — Indulgences accordées à ceux qui feront des aumônes à la chapelle, 1433. — P. 130, *paquet F*. Droits et héritages de la chapelle ; — amodiation du droit de pêche de la chapelle, 1435. — Amodiations des héritages, vergers, etc., de la chapelle, 1591-1718. — P. 132, *paquet G*. Institution d'ermites à Saint-Léonard par les religieux de Saint-Vincent. — Institution à Saint-Léonard par Guillaume Simonin, prieur et sacristain, de frère Nicolas Poulain, 15 mai 1599. — Institution de frère Christophe Brouillet, 1647 ; — de Jean Perrotle, 5 mai 1655. — P. 137, *Layette 10*. Collations et patronages des églises dépendantes de Saint-Vincent. — *Paquet A*. Registres et pouillés des églises de ladite abbaye. — Pouillé de l'abbaye rédigé après la mort de l'abbé Bonvalot (1560) avec un état des patronages dns en 1536 et 1537. — « Mémoire extrait de la visite de M. de Corinthe, en 1613, des cures devans patronages à l'abbaye Saint-Vincent divisées par doyennées. » — Ordonnance de Guillaume II de La Tour, invitant les religieux qui résidaient à Uzelle, Villars-le-Pautel, Besnans, Cromary, Monlbarrey, et y prenaient le titre de prieurs, de rentrer à Saint-Vincent, 1250. — P. 138, *paquet B*. « Églises dépendantes de la nomination de l'abbé de Saint-Vincent, et auquel seul appartient les patronages d'icelles églises ». — Donation du patronage de Thise à l'abbé Pierre, par l'archevêque Humberl, 1160. — Échange du patronage de l'église de Thise, contre celui de l'église de Pont, 1310. — Règlement des droits curiaux de l'église de Vaux-lez-Chemaudin, entre le sacristain de Saint-Vincent, prieur dudit lieu, et le curé, 1256. — « Déclaration des droits curiaux de la cure de Voray et du patronage dû à l'abbaye Saint-Vincent... », 23 juin 1613. — Donation faite par l'archevêque Gérard à l'église Saint-Vincent, de l'église de Montussaint et de la chapelle de Rognon, 1222. — Reconnaissance du patronage de Montussaint à l'abbaye par Richard, curé, 23 mars 1419. — Amodiation du patronage de Servigney, faite par l'abbé Guillaume au curé dudit lieu, pour six ans, à 60 sols par an, 1<sup>er</sup> sept. 1360. — « Déclaration de l'abbé de Saint-Paul que la

cure de Lairians est de son patronage et de celui de Saint-Vincent, à l'alternative... », 1318. — P. 144. Donation à l'abbaye, par Guy de La Coste, chevalier, de tout ce qu'il possédait dans l'église de Roye, en dîmes et en patronages, 1256. — Concession de l'église d'Aboncourt faite à l'abbaye de Saint-Vincent, par l'archevêque Guillaume II de La Tour, 1256. — « Reconnaissance de Raymond, curé d'Aboncourt, que l'abbé de Saint-Vincent, patron dudit lieu, doit avoir les deux parts des charités, oblations, etc., aux trois festes y spécifiées, sçavoir : Toussaint, Noël et Pâques, et autres droits ... », 1316. — Concession par l'archevêque Gérard 1<sup>er</sup>, à l'abbaye, de l'église de Vauconcourt, « à charge de faire une réfection de 40 sols aux religieux, au jour de son anniversaire », 1224. — Acte par lequel Jean Boguin, curé de Villars-Saint-Marcellin, reconnaît que le droit de patronage, et les dîmes de la chapelle de Mont-Charvot, ainsi que le patronage de Villars-Saint-Marcellin appartiennent à l'abbaye de Saint-Vincent, 1312. — Sentence condamnant les curés de Pirey et de Saint-Ferjeux à payer à l'abbaye 2 l. estevenans pour le patronage, 4 avril 1573. — Cession à l'abbaye par Hugues de Châtenois, damoiseau, de la moitié de ses biens, bois et dîmes, etc... à Châtenois, 1233. — Institution comme curé de Châtenois, de Girard de Gendrey, par Eudes de Rougemont, 1270. — Donation à l'abbé Pierre, par Landry, évêque de Lausanne, de l'église Saint-Étienne de Lausanne, 1160. — P. 149, *paquet C*. Église de Baumolte-lez-Pin, dont la nomination appartient à l'abbé, et le patronage aux religieux. — Concession à l'abbaye de l'église de Baumotte, par Thierry II de Monttaucon, 1188. — « Amodiation faite par le réfecturier de Saint-Vincent, au curé de Baumolle près de Marnay, du patronage dudit lieu, pour six ans, à trois florins et trois sols par an... », 23 avril 1446. — Sentence de l'official condamnant le curé Roch Gaschet à payer aux religieux 30 fr. pour quinze ans de patronage, 5 fév. 1664. — Sommation faite au s<sup>r</sup> Aubry, curé de Baumotte, de payer le patronage de trente-deux ans à raison de deux francs par an, 7 fév. 1711. — P. 153, *paquet D*. Église de Cromary dont la nomination appartient à l'abbé et le patronage aux religieux. — Autorisation à dom Louis Favernier, infirmier, prieur de Cromary, d'administrer les sacrements, *déficiente curalo*, 4 juin 1581. — Traité entre les religieux et le curé Maublanc au sujet des droits de patronage dus par ce dernier. — « Lettre du sieur Brenot, curé de Cromary... pour le patronage non payé par le curé Maublanc, dèz 1686 jusqu'à 1693. Ledit sieur Brenot promet payer dèz l'an 1694, disant que le sieur Maublanc, son prédécesseur, est mort le 16 décembre 1693. Il y est parlé aussi de la chapelle de Cromary dédiée à Notre-Dame et fondée par Maublanc », 4 juillet 1705. — P. 155, *paquet E*. Église de Bouclans, à la nomination alternative de l'abbé de Saint-Vincent et du sous-chantre de Saint-Jean ; les religieux jouissent du patronage. — « Union de la cure d'Osse à celle de Bouclans, par l'archevêque Aymon [Amédée II de Villersexel]. On y voit que dom Gérard de Laubépin, alors abbé, étoit patron de Bouclans, et que le sous-chantre de Saint-Jean étoit patron d'Osse, et qu'ils doivent présenter à l'alternative, » 1363. — Sentence de l'official condamnant le curé de Bouclans à payer onze ans de droits de patronage à 40 gros par an, 28 sept. 1618. — P. 157, *paquet F*. Église de Buffignécourt : la nomination appartient à l'abbé, et la jouissance du patronage aux religieux. — Donation du patronage de Buffignécourt à l'abbaye, par Guillaume II de La Tour, à qui il avait été concédé par Thierry de Buffignécourt, 1251. — Reconnaissance du droit de patronage de l'abbaye par les curés Bourguignet, CL Maudran, Beuffe, 1667-1708. — P. 159, *Layette 11*. Suite des églises de la dépendance de Saint-Vincent. — *Paquet A*. Églises de Raincourt et de Blondfontaine ; la nomination appartient à l'abbé, et la jouissance du patronage aux religieux. — Remise par Gallien Polerès, curé d'Ailey, entre les mains de l'archevêque Guillaume II, pour être donné à l'abbaye, du droit de patronage, d'oblations et de dîmes, sur les églises de Raincourt et de Blondfontaine, 1250. — Reconnaissance par Bernard, curé de Blondfontaine et de Raincourt, qu'il tient de l'abbaye la moitié de l'autel de Blondfontaine, et le tiers de l'autel de Raincourt, et que le tout retournera après sa mort à l'abbaye, 1250. — Amodiations du droit de patronage sur les deux églises. — Présentation de Henri Thiadot à la cure de Raincourt, par l'abbé François Bonvalot, 13 déc. 1544. — Requête des habitants de Blondfontaine « d'avoir un curé en chef », 2 mars 1680. — Traité par lequel les habitants de Raincourt promettent à leur curé, Parisot, de lui couvrir de tuiles sa maison et de lui payer pendant quinze ans 300 fr. comtois, à condition qu'ils jouiront de tous les fonds de la cure, des charries et redevances, sauf les fondations et le casuel, 11 fév. 1685. — Contestation entre les religieux et le curé Parisot, au sujet du droit de patronage. — Sentence de l'official d'Orival condamnant le curé Parisot à payer aux religieux 54 fr. de droits de patronage pour six ans non payés à 9 fr. par an, 2 déc. 1687. — P. 164, *paquet B*. Église d'Ormois, dont la nomination appartient à l'abbé, et le patronage aux religieux. — Concession faite à l'abbaye, de l'église d'Orinois, par l'archevêque Guillaume II, 1251. — « Institution à la cure d'Ormois, faite par l'archevêque Odo [Eudes de Rougemont], sur la collation et présentation de l'abbé de Saint-Vincent, pour messire Doucel de Salins », 1272. — Reconnaissance par le curé Étienne du droit de patronage de l'abbaye, « consistant en ce que les Religieux y perçoivent le lier des aumônes, oblations, chandelles, noces, charités, trente deniers et menues dixmes... », 1318. — Amodiations par le s<sup>r</sup> Patornay, chantre de Saint-Vincent, du droit de patronage. — P. 168, *paquet C*. Églises d'Aisey, Villars-le-Pautel, Villars-le-Haut, « ces trois villages n'ayant qu'un même curé à la nomination de l'abbé et le patronage dû aux religieux ». — Institution à la cure d'Aisey de messire Hugues, prêtre, par l'archevêque Guillaume II, sur présentation de l'abbé de Saint-Vincent, 1260. — Reconnaissance du droit de patronage, par Fiacre Donzelle Besançon, curé de Villars-le-Pautel. — Requête du sieur Marcel Vaulberin, curé de Villars le-Pautel, au lieutenant général de Langres « pour estre déchargé d'une assignation donnée le 17 août 1679, par les Bénédictins, au sujet du paiement du patronage, sou prétexte qu'il ne dépendoit que pour le spirituel de l'official de Besançon ; et quant au temporel, prétendoit dépendre de Langres, à cause de ses annexes Aisey et Richecour sis en France. L'appointment du sr Moulinet de Langres, du 11 novembre 1679, décharge le curé de ladite assignation, luy défent de comparoître à l'officialité de Besançon ». — Assignation au curé Vautherin devant l'official pour non-paiement du patronage ; — lettre du curé de Jonvelle, Janneret, se portant caution, 1686. — Sentence de l'official, condamnant le curé Vautherin à payer ce qu'il doit pour le patronage, depuis 1679, 17 mars 1701. — Lettre du curé Vautherin aux religieux, promettant de payer ce qu'il doit pour les termes échus et reconnaissant qu'il doit le patronage, 29 mai 1704. — P. 174, *paquet D*. « Église de Villars-Saint-Marcellin, dont la nomination et le patronage appartiennent aux religieux seuls par le partage de la mense ». — Institution par l'archevêque, sur présentation de l'abbé de Saint-Vincent, de messire Jean de Salins, à la cure de Villars-Saint-Marcellin, « ladite cure vacante par destitution de messire Simon, pour ses excès », 1303. — Sentence de l'official condamnant le s<sup>r</sup> Jean-Philippon, autrefois curé de Villars-Saint-Marcellin, à payer « dix francs de patronage par an, ou 30 francs pour trois ans, à M. le cardinal de Granvelle, en qualité d'abbé de Saint-Vincent », 26 août 1583. — « Un *nihil transeat* touchant la cure de Villars-Saint-Marcellin, dont messire Pierre Billaud étoit pourvu, et qui s'oppose à toute provision par Barel, son procureur », 6 avril 1691. — P. 176, *paquet E*. « Église de Frasn-sur-Apance, dont la nomination et le patronage appartiennent aux religieux seuls, par leur traité de mense. » — Acte par lequel Pierre de Loyse reconnaît que l'abbé et le couvent sont pa-

trons dudit lieu et partagent avec le curé aux quatre grandes fêtes : la Purification, Pâques, la Toussaint et Noël, 1329. — Amodiation par l'abbé Hugues d'Oiselay pour six ans, à raison de 5 fr. par an, à Jean Barillet, curé de Frasne, du patronage dudit lieu, « le patron avoit la moitié ès chandelles des quatre grands jours et les deux tiers en d'autres, et le curé avoit seul certains droits et terres », 1693. — P. 177, *paquet F. Église de Santans*, dont la nomination et le patronage appartiennent aux religieux seuls par leur traité de mense. — Règlement portant que dans les aumônes de cinq sols, le chapelain de Santans aura six deniers pour pitance et dans celles de dix sols douze deniers, et dans les aumônes en terres ou fonds, il aura selon la volonté du donateur, 1199 ; — « reconnaissance de Jacques de Saint-Vincent, curé de Santans, du droit que l'abbé de Saint-Vincent, comme patron dudit Santans et de la chapelle de La Vieille-Loye, a, de percevoir les deux tiers des menus dismes de Santans et des grosses et menus dismes de la Vieille-Loye et les deux tiers des oblations, mortuaires, mariages, etc., et le curé l'autre tier », 1326. — Amodiation du patronage de Santans et de la Vieille-Loye, faite par les abbé et couvent au curé de Santans, pour 60 sols par an, 1326. — Amodiation du patronage pour neuf ans, à 5 fr., à messire Claude Tresnet, curé de Santans, 5 mai 1576. — P. 179, *paquet G. Église de la Vieille-Loye*, dont la nomination et le patronage appartiennent aux religieux seuls ; ledit patronage est payé par les habitants de la Vieille-Loye et de la Motte à raison de 12 l. estevenans. — « Décret de M. de Corinte qui, après avoir ouy les curés de Santans et de Belmont et le prestre desservant l'église de Notre-Dame de la Vieille-Loye, dépendante de Saint-Vincent, et les plaintes des habitants dudit lieu et de la Motte, exposans que de tout temps leur desserte a été diverse et incertaine, comme à Santans, Dole, Belmont, La Loye et Montbarrey ; pour ces raisons ordonne que ladite église de la Vieille-Loye et la Motte sera unie à l'église de Belmont ou autre plus commode, ledit s<sup>r</sup> de Corinte cédant aux habitans de la Vieille-Loye tout ce qu'il y a, excepté te patronage de 12 l. estevenans, payables par lesdits habitans », 30 mai 1612. — Décret du vicaire général de Besançon unissant l'église de Notre-Dame de la Vieille-Loye, avec ses dépendances, à celle de Saint-Étienne de Belmont, sous la réserve de 12 l. estevenans de patronage à l'abbé de Saint-Vincent, 4 déc. 1613. — P. 185, *Layette 12. Paquet A. Union des droits paroissiaux à l'abbaye et office curial*. — Concession du droit de paroisse à l'église de Saint-Vincent « eu égard au peu de revenu de l'abbaye » par Amédée I<sup>er</sup>, 1213. — « Défences faites par messieurs les gouverneurs aux paroissiens de l'église de Saint-Vincent, de troubler et molester les religieux au sujet de la sonnerie de la grosse cloche en temps de gresle que les religieux ne refusoient pas et que les paroissiens l'avoient sonné de force et fait dégât au clocher », 5 juillet 1617. — P. 186, *paquet B. « Registres des baptistaires, des mariages et sépultures avec des actes touchant les droits mortuaires et la quarte funéraire, et droit prétendu de sépulture. »* — Listes des registres baptistaires. — Règlements des droits mortuaires et autres droits curiaux, par l'archevêque François-Joseph de Grammont, 1<sup>er</sup> juin 1708. — Remontrances des curés de Besançon à l'archevêque pour répondre aux requêtes du P. André, carme, contre les curés de Besançon, touchant la quarte funéraire et autres droits des curés aux enterremens de leurs paroissiens aux autres églises (s.d.). — « Écritures du sieur chanoine Regnaud, curé de Saint-Jean-Baptiste, au sujet de fû M. Léonard de Saint-Maurice, seigneur de Montbarrey, son paroissien, qui s'était fait enterrer à Saint-Vincent. Ledit chanoine demande aux Bénédictins la quarte funéraire », an 1604. — Quittance du vicaire de Saint-Jean-Baptiste de six pistoles, pour le droit mortuaire de M. de Rommécourt, enterré à la chapelle de Saint-Benoît de Saint-Vincent, 18 janvier 1707. — P. 189, *paquet C. « Actes des bancs accordés en nostre église à divers particuliers depuis 1715. »* — « Billet de messire Pierre Belin, doyen des conseillers au Parlement de Besançon et daine Antoine-Eugène Maresehal, son épouse, au sujet d'un banc qu'on luy a permis de placer dans l'église de Saint-Vincent, proche la porte qui conduit au cloître, sans prétendre droit de sépulture, et tant que la maison dudit s<sup>r</sup> doyen ne sera pas aliénée, » 8 juin 1715. — Concession d'un banc à messire Jean-François Faure, conseiller au parlement, et à madame Belin, son épouse, 9 avril 1721. — Concessions de bancs à divers, 1721-1722. — P. 192, *paquet D. Indulgences et autels privilégiés en l'église Saint-Vincent*. — Concession de reliques. — Indulgences plénières accordées par Innocent X, Clément X, Clément XI, Clément XII, Benoît XIII. — « Concession des reliques des saints Modestin, Innocent, Victor et Boniface, par le cardinal de Sainte-Sabine, Gaspard Carpineo, au s<sup>r</sup> François Vareschon, citoyen, fils d'un agent de Rome, approuvée par le vicaire général de Montcley, 13 nov. 1715. Et au dedans est le don que ledit Vareschon fait à D. Hilaire Coulon, curé de Saint-Vincent, 14 septembre 1715. » — P. 194, *paquet E. Requête de l'abbé Pierrard à l'archevêque demandant la séparation de la cure d'avec l'office de sacristain, et le transfert de ladite cure à une autre église, « attendu l'incommodité que ressentent les religieux dans leurs offices ; parce que le service parrochiale et prône se faisoit à un autel dans la nef », 2 mars 1606 ; — « Autre requête de l'abbé Pierrard pour la susdite désunion en 1606. Le vicaire général ordonne une seconde communication de son décret du 2 mars 1606, aux paroissiens, auxquels il commande de répondre dans quatre jours, sous peine de contumace », 15 mai 1606. — Réponse des fabriciens et paroissiens à l'abbé Pierrard ; ils disent qu'ils ne peuvent quitter le lien de la sépulture de leurs pères et qu'il est possible de remédier aux inconvénients signalés par l'abbé, (s. d.) ; — réplique de l'abbé à la paroisse ; la paroisse n'a que seize maisons, dont deux, rue des Granges, qu'on pourrait unir à Saint-Pierre, et il y a peu de personnes qui eussent des parents enterrés ; — supplique des paroissiens : « on ne voit point de jugement dans cette affaire, mais on voit par événement que la paroisse de Saint-Marcellin a subsisté dans l'église de Saint-Vincent. » — P. 195, *paquet F. Procès contre les paroissiens au sujet de la messe paroissiale, 1686-1688*. — Requête à l'archevêque des paroissiens de la cure de Saint-Marcellin, au sujet de la messe paroissiale : ils demandent qu'elle fût dite non de sept à huit heures, mais de neuf à dix heures, et qu'elle fût célébrée sur l'autel des martyrs Ferréol et Ferjeux ou sur le grand autel, et non sur l'autel de Saint-Valbert ; — sentence du vicaire général décidant que ladite messe, les dimanches et jours de fête, sera célébrée à environ neuf heures du matin, dans la chapelle des Saints-Ferréol et Ferjeux ou sur le maître-autel, 6 mai 1686. — Pouvoir donné par Innocent XI au sieur Marlet, chanoine, et à deux autres chanoines de Saint-Jean, de juger le procès pendant entre les Bénédictins et leurs paroissiens, 1687. — Sommation des religieux aux paroissiens de Saint-Marcellin, de donner une pension congrue au curé (dont ils font option), et de fournir les ornemens nécessaires au culte, 10 mars 1686. — Appel interjeté par les religieux de la sentence du vicaire général, du 6 mai 1686, 11 mars 1687 ; — rescrit recevant l'appel des religieux et renvoyant la connaissance de cette affaire aux chanoines Jean Marlet, de Broissia et d'Antorpe, 23 avril 1687. — Sentence de Jean Marlet au sujet de l'heure de dire la messe paroissiale dans la chapelle de Saint-Valbert, « sçavoir depuis Pâque jusqu'à la Toussaint, entre sept et huit heures, et depuis la feste de tous les saints, entre huit et neuf », 13 lévrier 1688. — Appel interjeté *ad apostolos* par les paroissiens de la susdite sentence du s<sup>r</sup> Marlet ; — Bulle d'innocent XI recevant l'appel, 1688. — P. 198, *paquet G. Difficultés pour le terrain de la paroisse*. « Attestation du 19 décembre 1674 qui fait voir que le séminaire dépend de la paroisse de Saint-Marcellin, et que les Bénédictins ont levés le corps du s<sup>r</sup> Rend, curé de Saint-Pierre, décédé au séminaire et enterré à Saint-*

Pierre... » — Accord entre les Bénédictins et le curé de Saint-Pierre, au sujet de la maison du sieur Coulon, procureur, 16 juillet 1693 ; — autre difficulté concernant le même immeuble. — P. 203. *Layette 13. Confréries.* — *Paquet A. Confrérie de Sainte-Agathe.* — Indulgences accordées par Urbain VIII « aux filles et femmes de la confrérie Sainte-Agathe, érigée en l'église de Saint-Vincent, lesdites indulgences à perpétuité », 25 nov. 1634. — *Paquet B. Confrérie des saints martyrs Ferréol et Ferjeux*, érigée en leur chapelle en l'église de Saint-Vincent, avec autel privilégié. — Indulgences accordées par Clément X aux membres de la confrérie, 8 août 1674. — Autel des Saints-Ferréol et Ferjeux, accordé pour sept ans par Clément X, 6 avril 1674. — Renouvellement de l'autel privilégié des saints martyrs par Innocent XII, 6 oct. 1693. — Approbation, par l'archevêque, des statuts de la confrérie, 26 juin 1736. — P. 204, *paquet C. Confrérie de Saint-Joseph.* — Indulgences accordées par Clément XI, 1709. — Autel privilégié accordé pour sept ans par Clément XI, 22 nov. 1708. — Renouvellement du privilège par Benoît XIII, 18 août 1727. — « Supplique présentée à Mgr l'archevêque par les confrères de la confrérie Saint-Joseph, pour établir les prières des quarante heures au troisième dimanche d'Avent pour le repos des âmes du purgatoire. A laquelle supplique est joint le consentement des religieux bénédictins, du 1<sup>er</sup> décembre 1710 » ; — permission de l'archevêque et concession de 41 jours d'indulgences, 5 déc. 1716. — P. 206, *paquet D. Confrérie de Notre-Dame, dite du Cordon-Bleu.* — Indulgences de 100 jours accordées pendant sept ans, par Clément XI, à ceux qui réciteront les litanies de la sainte Vierge, à certains jours déterminés, devant l'autel de l'immaculée Conception de l'église de Saint-Vincent, 22 nov. 1708. — Indulgences plénières à perpétuité accordées par Clément XI aux membres de la confrérie de Notre-Dame dite du Cordon-Bleu. — Autel privilégié de Notre-Dame accordé pour sept ans par Benoît XIII, 21 mai 1726. — Renouvellement dudit autel privilégié pour sept ans, par Clément XII, 21 juillet 1731. — Approbation par le chapitre général, de la confrérie de l'Assomption, autrement dite de Notre-Dame du Cordon-Bleu, 12 mai 1696. — Convention entre les Bénédictins et les dames de la confrérie du Cordon-Bleu « pour le service de la feste de l'Assomption, et du jour auquel elles font prier pour les sœurs décédées dans ladite confrérie, pour lesquels services elles promettent 600 livres », 17 avril 1717. — Transaction entre les Bénédictins et lesdites dames, au sujet des offices de la confrérie : « dans les 600 livres que lesdites dames donnent pour leurs offices et services, les religieux ont accepté l'autel et retable dédiés à Notre-Dame, pour 300 livres, et ont reçu une rente de 66 liv. 23 s. 4 d. sur Hudelot de Beure, le tout en déduction desdites 600 livres », 26 août 1718. — Extrait des délibérations capitulaires « au sujet d'une augmentation d'office au jour des Trépassés des consœurs de ladite confrérie avec acceptation de la part des religieux de ladite augmentation aux charges y énoncées tant de la part des religieux que des consœurs », 27 oct. 1727. — P. 208, *paquet E. Confrérie des Agonisants.* — Grosse du testament de messire François Picard, de Dole, prêtre, fondateur de la confrérie des Agonisants établie en l'église Saint-Vincent, 4 janvier 1718. — Lettre du s<sup>r</sup> Picard, seigneur de Champagnole, au sujet des héritages donnés pour établir ladite confrérie, 4 fév. 1719. — « Requête des Bénédictins au vicaire général pour ériger ladite confrérie en leur église avec les modifications y portées, à charge de se conformer aux statuts de ladite confrérie du 13 août 1692, et fixant la feste principale au premier dimanche de Carême » ; — permission du vicaire général du 28 mars 1719. — Bulle de Clément XI accordant des indulgences plénières et de soixante jours à perpétuité à ladite confrérie, 20 juin 1719 ; — approbation du vicaire général, 25 sept. 1719. — Concession par Clément XI d'un autel privilégié, le lundi de chaque semaine et certains autres jours spécifiés, 10 juin 1719. — P. 210, *paquet F.* — P. 211. *Layette 14.* — « *Fondations en fonds.* » — *Paquet A. Anciens nécrologes et catalogues des fondations anciennes et nouvelles.* — *Nécrologe dressé par délibération capitulaire du 20 juin 1436, avec un extrait du nécrologe des comptes jusqu'en 1719.* — Inventaire de la sacristie par dom Ferréol Gauthier, 24 juin 1678. — P. 212, *paquet B. Fondations de M. Arménien*, neveu de Pierre Arménier, abbé de Saint-Vincent. — « Fondation de messire Estienne d'Arménier, seigneur de Boncour, président de Bourgogne, de 20 florins de rente, en capital de 400 fr. qu'il donne pour l'antienne de Saint-Vincent et pour l'abbé fu Pierre d'Arménier, son oncle », 8 janvier 1444. — « Sentence de l'official condamnant Jean, Antoine et Didière Arménier, enfans de Messire Estienne Arménier, à payer aux religieux 100 florins pour arrérages de la fondation faite par ledit Estienne », 1462. — P. 213, *paquet C. « Testamens de ceux qui ont fait héritiers universels les Bénédictins avec charges de fondations hypothéquées sur des fonds. »* — Testament de Françoise Maigrol, qui institue les Bénédictins héritiers universels de ses biens et fonde plusieurs messes, 23 août 1629. — Testament du frère Anselme Gros qui institue les Bénédictins ses héritiers à charge de quatre grandes messes avec diacre et sous-diacre, 16 avril 1654. — « Testament du sieur Quantin Saulnier et demoiselle Françoise Cuenin, sa femme, 24 octobre 1651, et codicille du 7 décembre 1661, publié à Ornans le 13 juin 1662. Par ce testament lesdits Quantin et Françoise lèguent 20 fr. à Dom Célestin Saulnier, leur fils, et fondent quatre grandes messes à diacre et sous-diacre.... Font héritiers M. d'Andreville, frère du testateur, luy substituant les Bénédictins ». — Testament de demoiselle Claude-Antoine de Pillot, femme du sieur Pierre Coquillot, faisant les Bénédictins ses héritiers universels, 23 juin 1664, publié le 25 février 1698. — P. 215. *Layette 15. Fondations en argent avec charges et donations sans charges.* — *Paquet A. Anciennes fondations avant la Réforme, en argent et avec charges.* Legs par Guillaume de Vaux, cleric de Besançon, aux religieux, de 60 sols pour son anniversaire et de 20 sols pour la pitance du soir ; testament publié en 1312. — « Sentence arbitrale d'Humbert de Say et de Poinsard de Choys, bachelier en décret, condamnant les héritiers pupils de Vaucher Gaillard à rendre aux religieux des calices engagés par l'abbé Pierre d'Ambornay, plus 41 l. dont les religieux acquerront des renies pour l'anniversaire dudit Vaucher ; plus lesdits héritiers quitteront trente-deux florins dus audit Vaucher par des hommes de l'abbaye, et les religieux quitteront 60 florins à eux légués par Agnès Gaillard, plus donneront 6 florins aux religieux qui consentirent à la rente faite par dom Pierre Daros audit Vaucher, d'une maison, rue Saint-Vincent ; payeront aussi lesdits pupils la cense sans amende pour le passé d'une maison, qui fut à Etienne de Benans, et que ledit Vaucher avoit acquise en ladite rue ; payeront encore 100 florins pour célébrer des messes. Il y est encore parlé de 148 florins dus par l'abbé Pierre Bérard audit Gaillard et sur lesquels les parties pourront s'accommoder », 1380. — Permission accordée par l'abbé Antoine de Montaigu, à frère Jean de Presle, infirmier de Saint-Vincent, d'acquérir jusqu'à 25 fr. de rente, pour fonder une aumône perpétuelle et des messes, 18 sept. 1523. — Permission de l'abbé de Montaigu à Jean de Presle, d'acquérir une rente de 6 fr. pour acheter de l'huile nécessaire à la lampe placée devant le crucifix, 1<sup>er</sup> août 1528. — Fondation par dom Jean de Presle, prieur et infirmier, de six messes pour tous les jours de la semaine, sauf le dimanche, 29 mars 1521 ; — autre fondation par le même d'une messe tous les dimanches « à l'instar des six messes par semaine qu'il avoit déjà fondées, et donne pour celle-cy deux rentes sur Carrandet et Lucot, chacune de 50 fr., rendant trois florins de rente. Donne encore un calice d'argent doré pesant six marcs et une once et valant 120 fr. », 30 janvier 1530. — Donation par ledit Jean de Presle à ses confrères de son calice d'argent doré, 1533. — Consentement de l'abbé Bonvalot pour la somme de 1,622 fr., consacrée par Jean de Presle à des fondations, bâtimens, ornemens, etc.,

3 juin 1537. — Fondation et dotation de l'office du Saint-Sacrement de l'autel, chaque jeudi, en l'église de Saint-Vincent, par Louis Favernier, infirmier, 26 juin 1570. — « Fondation faite par messire Pierre Gemilli, chanoine de Saint-Jean, d'un anniversaire au 2 juillet pour fûe Isabelle Bernard de Nozeroy, pour dix-huit gros de rente, rédimable de 25 fr. », 20 mars 1590. — « Fondation de dom Nicolas Mancenans, sacristain, d'une messe en l'honneur des cinq playes, à dire tous les vendredy de l'an, à l'autel Saint-Marcellin, et d'une aumône au jour Saint-Vincent, entre celles fondées par l'abbé de Montent, et par dom Léonard Patornay. Pourquoy ledit dom Mancenans donne 50 écus d'or pour acquérir une rente de 3 écus d'or », 21 mars 1593. — P. 218, *paquet B*. « Fondation en argent seul ou en fonds et en argent avec charges à commencer depuis la réforme ». — « Promesse de M. de Corinthe de donner 20 fr. aux religieux de Saint-Vincent, pour en acquérir rente, et dire annuellement deux messes au jour et suivant (ou lendemain) du trépas de demoiselle Jeanne de Montauban, ayeule de Nicolas Simonin, neveu dudit s<sup>r</sup> de Corinte », 16 sept. 1619. — « Extrait du testament et codicile de fû Étienne Coulon, procureur de la Régalie, où il fonde une messe quotidienne à l'autel de Saint-Benoit, entre six et huit du matin, pour 100 fr. de rente, rédimable de 2,000 fr., et ajoute par codicile 100 fr. et six muids de vin et de l'argenterie », 16 décembre 1628. — Testament de Pernelle Corne, femme de Mathieu Piaget, léguant 3 fr. de rente, rédimable de 50 fr., à l'église de Saint-Ferjeux, pour une messe avec diacre et sous-diacre, au jour de sa mort, 13 août 1630. — Extrait du testament de messire Biaise Jacquot, professeur à Dole, qui fonde une messe de Notre-Dame tous les samedis, pour 500 fr. payés par son héritier aux religieux, qui promettent de satisfaire à ladite fondation. 19 mai 1635. — Clause du testament de feu messire Claude Grandmougin, docteur ès droits, par lequel il lègue 120 fr. de rente aux Bénédictins à charge de dire un certain nombre de messes ; publié le 18 nov. 1630. — Pièces d'un procès par-devant les Gouverneurs de Besançon, entre les Bénédictins et Nicolas Grandmougin, au sujet de la fondation de Claude Grandmougin, 1634. — Sentence des Gouverneurs accordant aux Bénédictins des lettres exécutoires pour trois termes non payés contre Nicolas Grandmougin, père et héritier du fondateur, 26 mai 1634. — Testament de Louis Coulon, notaire, qui demande à être enterré avec Clauda Morel, sa femme, auprès de son neveu Étienne Coulon, aux Bénédictins, auxquels il lègue 300 fr., ou son verger à Saint-Ferjeux près de l'église, 7 sept. 1635. — Testament de Thiébaud de Marvelise, par lequel il lègue 100 fr. pour trois messes basses à perpétuité, 7 sept. 1638. — Testament de dom Fulgence Camus, fils de feu Marin Camus, conseiller au parlement de Dole, « léguant 12,000 fr. en renies, pour l'anniversaire du sieur Marin Camus, son père, et pour achever les bâtiments d'un troisième corps de logis à Saint-Vincent ; veut que s'il reste quelque chose des 12,000 fr., il soit employé à la bibliothèque, et donne 10 pistoles pour l'habict religieux.... », 13 déc. 1661. — Traité par lequel Jeanne Collardet donne 300 fr. aux Bénédictins, pour cinq grandes messes de *Requiem* avec diacre et sous-diacre, 28 oct. 1662. — « Cession faite le 27 juillet 1667, par demoiselle Françoise Langrognet, veuve du sieur Jean Grosjean, de Vesoul, aux Bénédictins, de la rente de 400 fr. annuelle de 28 fr. sur les habitants de Baux, pour une messe au jour saint François, ce qui a été échangé en une grande messe le jour de sainte Françoise, 9 mars, avec Bénédiction.... » — Fondation d'une grande messe, par Claude Morel, de Loray, 22 juillet 1674. — « Fondation par le sieur Claude Perchet, de Chatillon-sur-Courtine, le 18 novembre 1670, donnant 2.000 fr. pour deux anniversaires, au 7 janvier et 15 février, à diacre et sous-diacre, avec les vigiles la veille, qui consisteront seulement en un seul nocturne el neuf basses messes de *Requiem* par chaque mois de l'année, faisant 108 messes basses par an, pour le repos de l'âme de Jacqua Bois.... » — Testament de Claude Perchet, de Lons-le-Saunier, léguant 400 fr. aux Bénédictins. — Fondation par Anatoile Bassand, citoyen, et Barbe Simonin, sa femme, de trois basses messes annuelles ; — legs d'un capital de 75 fr., 15 avril 1691. — « Billet de promesse de 2,150 l. faite le 26 décembre 1702, par M. Jean-Pierre de Romecour, lieutenant du Roy de la citadelle de Besançon, pour ses frais funéraires, avec un service solennel et annuel, le jour de son décès, avec le *Libéra me* sur sa tombe qu'il veut être mise en la chapelle de Saint-Benoît.... » — Fondation de messe par demoiselle Rochel, 4 avril 1733. — Extrait du testament de Pierre-François du Sable, par lequel il fonde à perpétuité, en l'église de Saint-Vincent, une grande messe, au jour de la fête de saint Pierre et neuf basses messes consécutives sur l'autel de saint Pierre ; « pour rétribution de laquelle fondation, il a légué 300 l. que Humberl du Sable, frère du donateur, a payé le 14 juillet 1733, lesquelles ont été remplacées en une constitution de rente de 500 l. », 20 mars 1734. — P. 230. Fondations en argent avec charges qui sont finies. — « Double du testament de dom Jean-Baptiste Clerc de Luxeuil, religieux de Saint-Vincent, du 17 may 1664, et codicile du 1<sup>er</sup> juillet dudit an, léguant 4,000 fr. pour la bibliothèque et bâtisse de la maison de Besançon et pour dire deux messes par an pendant cinquante ans pour le repos des âmes de noble Jean Clerc, Bailly de Luxeuil, et de demoiselle Charlotte Grosjean, ses père et mère. Il se nommoit dans le monde Antoine-Joseph Clerc, étoit neveu du R. P. dom Jean-Baptiste Clerc, abbé de Luxeuil, qu'il prie de faire faire l'estimation des fonds de son hoirie, jusqu'à la somme desdits 4.000 fr. Il donne encor un calice et une Nostre-Dame d'argent ». — Testament de dom Hilarion Monnier, par lequel il lègue 5,000 fr. aux Bénédictins, à charge de dire deux messes à diacre et sous-diacre pendant cinquante ans ; testament publié le 18 août 1664. — Fondation par demoiselle Françoise Perrin pour un anniversaire et cinq basses messes pendant cinquante ans, ladite fondation moyennant 900 fr., 1673. — Donation aux Bénédictins par Marguerite de Marvelise de tous ses biens, sauf 500 fr. et l'usufruit, à charge de dire deux cents messes et un anniversaire pendant cinquante ans et de l'enterrer, 20 avril 1639. — P. 232, *paquet D*. — « Donations sans charges d'offices, niais pour bâtimens, bibliothèque et ornemens ». — « Donation faite le 14 novembre 1594, de la somme de 100 fr., par noble sieur Frédéric Patornay, avec les arrérages, pour bâtir la bibliothèque, à l'intention de dom Léonard Palornay, son oncle, prieur de Saint-Vincent ». — « Donation de 1,000 fr. le 22 septembre 1619, par frère Claude-François Riget, de Baume, à prendre lesdits 1,000 fr. sur ses biens maternels ; pins 50 fr. pour prier Dieu pour fûe Anne Roy, sa mère, et 240 fr. pour habict avec des solvits ». — Testament de frère Pierre Flusin, appelé ensuite dom Bernard, par lequel il donne 400 livres tournois pour faire un reliquaire de sainte Agathe, et 150 fr., pour le reliquaire de saint Hugues, 7 janvier 1633. — « Testament de frère Bernard Girod, il s'appelloit Hugues Nicolas, natif d'Oye, près Pontarlier. Il donne 300 fr. pour habict, 500 fr. pour ornemens d'autel et 200 fr. pour 60 messes », 12 janvier 1634. — Donation par demoiselle Françoise Cuenin, femme du sieur Quentin Saulnier, d'Ornans, de tous ses biens, aux Bénédictins, sauf de l'usufruit et de 100 fr. qu'elle se réserve ; les Bénédictins devront se charger de ses obsèques, 6 déc. 1661. — « Acte par lequel François Chandey, de Cray, et Jeanne Verney, sa femme, consentent que les Bénédictins relèvent sur le plus clair de leurs biens 1,500 fr. donnés par Claude-Louys, leur fils, nommé dom Philippe, pour une lampe et deux bâtons d'argent, outre 20 pistoles données pour sa pension et habict », 9 avril 1662. — « Donation de Pierre Jourdain, de Gillois, près Cirois, valet des Bénédictins, 18 janvier 1697, léguant auxdits Bénédictins 400 fr. pour 200 messes et fournitures des frais de sa maladie et de son enterrement ; plus un capital de 300 fr. sur Luc Berthen, de Moûtier, pour participer aux prières des religieux ». — P. 237. *Layette 16*. —

Inventaires et transumpt des titres, anciens comptes de l'abbaye et états généraux de ce qui appartient au monastère Saint-Vincent ». — *Paquet A.* « Inventaires des titres tant de l'abbaye que du monastère Saint-Vincent et transumpt des titres ». — Ancien inventaire des litres de l'abbaye commencé le 11 janvier 1534, par Pierre Bourquin, et fini en 1555 par Jean Vurriet, notaire public de Gray, demeurant à Vercel. — Inventaire des titres de l'abbaye portant la signature de Jean Doroz, rédigé pendant que ledit Jean Doroz, évêque de Nicopoli, était administrateur de l'abbaye après la mort du cardinal de Granvelle ; ledit inventaire comprend des titres de 1192 à 1573. — Inventaire rédigé après la mort de M. d'Andreville, 15 avril-16 juillet 1682. — Inventaire des titres, droits et revenus du monastère, avec la copie de plusieurs titres par dom Céleslin Saunier (s. d.). — « Un transumpt in-fol, majori, fait en 1629, des premiers titres de l'abbaye, contenant des lettres de l'archevêque Guillaume, rapportant le titre primitif de 1092.... ». — P. 238, *paquet B.* Anciens comptes de l'abbaye. — Compte des revenus de l'abbaye, rendu pour l'année 1552, par le maire de Devecey, 1553 ; — compte du maire de Devecey, rendu au cardinal de Granvelle pour l'année 1576, 30 avril 1577 ; — compte rendu au cardinal de Granvelle pour l'année 1577, par Désiré Guibourg, notaire et receveur de l'abbaye, 31 mars 1578 ; — compte de 1581 ; — compte de 1590 ; — compte de 1597, rendu par messire Jean Sarragoz, curé de Saint-Pierre. — Compte mis au bureau le 26 sept. 1601, par ledit sieur Sarragoz, à l'abbé dom Pedro de Tolède ; — compte rendu à M. de Corinthe, par Philibert Caseau de Poligny, receveur de l'abbaye, 13 fév. 1613 ; — amodiation générale de Saint-Vincent au sieur Philibert Caseau, pour 4,600 fr., 15 déc. 1601. — P. 239, *paquet C.* États généraux des revenus du monastère de Saint-Vincent. — État des biens et revenus dressé le 11 avril 1703, par le R. P. dom Benoît Pusel. — Deux autres états généraux contenus dans un même livre, avec les, biens et revenus du monastère ; l'un fait par dom Malachie Briot, sans date ni signature, l'autre par André Bellenev, le 21 avril 1724, signé des supérieurs et ancien. — P. 241. *Layette 17.* Censiers et terriers. — Un censier, dit le *Gros Livre blanc*, 1439-1580. — Un censier dit le *Livre brun*, commencé par Nicolas Bournoud, religieux de Saint-Vincent, en 1547. — Un censier dit le *Livre noir*, 11 février 1551-1698. — Terrier de Fontain, Thise, Saint-Ferjeux, 1552. — P. 242. *Layette 18.* « Manuels des censés dez 1475, jusqu'à 1529 ». — Censier des revenus et droits de l'office du sacristain, appelé le *Petit Livre blanc* ; — « dans ce censier sont des titres, amodiations et procès concernant la dîme d'Andelarre, appartenant au sacristain, dez l'an 1293 jusqu'à 1618 » ; — censier de la sacristie avec les droits de la cure, 22 juillet 1493-25 mars 1503. — « Manuel des censés » des années 1503, 1505, 1515, 1516, 1527, 1529. — P. 243 *Layette 19.* « Manuels des censés jusqu'à 1567 ». — P. 244. *Layette 20.* « Manuels des censés des 1570 jusqu'à 1612 ». — P. 245. *Layette 21.* « Manuels des censés dèz 1618 jusqu'à 1636 et suivans ». — P. 246. *Layette 22.* « Maisons censables en la rue Saint-Vincent ». — *Paquet A.* Maison de M<sup>me</sup> de La Rue et de M. Faure, conseiller au Parlement, « censables envers l'abbé de Saint-Vincent ». — Acte par lequel Girard dit Chiflot échange une maison, un cellier et un pressoir contre une maison sise rue d'Arènes, appartenant à l'abbaye, 1304. — Accensement de meix, maison et curtil, sis rue Saint-Vincent, à J.-B. Baigue dit Marvelise, à sa femme et à son fils, par messire François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, 9 déc. 1538. — « Vente faite par messire Jean-Baptiste Boïso, abbé de Saint-Vincent, le 29 février 1692, d'un petit coing du verger dépendant de l'abbaye au sieur Pierre-Claude Coulon, maître chirurgien.... ». — « Compromis entre les religieux bénédictins et le sieur Coulon, chirurgien, au sujet d'une cave appartenante auxdits religieux et sise sous la maison dudit Coulon (à présent sous celle de M. le conseiller Faure et sous celle de M<sup>me</sup> de La Rue).... », 17 déc. 1792. — « Vente faite en 1718, le 8 avril, par messire François-Gaspard de Grammont, abbé de Saint-Vincent et évêque d'Aréthuse, à messire Jean-François Faure, conseiller au Parlement, de cent neuf toises un tier, du terrain de l'abbaye, étant derrière la maison et jardin dudit sieur Faure, pour le prix de 2,180 l., rapportant de rente 87 l. 10 sols, avec la cense seigneurieuse de 26 sols 8 deniers, portant lods, payable au jour Saint-Martin d'Hyvers. Pour laquelle somme de 2,180 l., ledit sieur Faure et ses successeurs payeront à mondit seigneur l'évêque et à ses successeurs abbés de Saint-Vincent, la rente annuelle et perpétuelle de 87 l. 10 sols, à chaque 1<sup>er</sup> juin.... ». — Requête de M. le conseiller Faure aux RR. PP. Visiteurs supérieur et religieux de l'abbaye pour obtenir leur consentement à la susdite vente ; — promesse de M. Faure de ne point bâtir derrière les maisons des sieurs Richardot et d'Auxiron ; — acte signifié à M. Faure et aux religieux, par lequel le sieur Louis Thiébaud offre 100 l. de plus que le prix offert par ledit sieur Faure pour le terrain que lui vend M. d'Aréthuse, 8 avril 1718. — P. 251. « Brièves remarques sur l'origine des maisons de M<sup>me</sup> de La Rue et de M. Faure. » — « Ce terrain étoit occupé en 1304, par Girard Chiflot, qui le donna en échange à l'abbé Guillaume et à ses religieux contre une maison en Arène. Ils en jouirent jusqu'en 1538, temps auquel François Bonvalot abbé l'acensa à Jean-Baptiste Baigue, Marie Perrot, sa femme, et à Antoine Baigue, leur fils. » — P. 252, *paquet B.* « Maisons des héritiers du sieur Pierre Coulon, chirurgien, et du sieur Siméon Pavois, procureur au Parlement, censables envers l'abbé. » Accensement fait par l'abbé Hugues d'Oiselay et les religieux de Saint-Vincent, à Jacquot, fils de feu Perrin dit « Niez d'Amagney », de la maison qui appartient à M. Guy dit Barraban, sise rue Saint-Vincent, entre celle de messire Pierre de Montbéliard, religieux de Saint-Vincent, et le meix et curtil Chifflot. — P. 254. « Preuves des tenementiers de la maison des Coulon et Pavois. » — P. 256, *paquet C.* « Maison du sieur Claude-Philippe Thiebaud, secrétaire de l'Intendance, et de demoiselle Richardot.... » — P. 262, *paquet D.* « Maison du sieur d'Auxiron, docteur en médecine, censable envers les religieux, d'une engrogne le 2 février, et 2 sols este venants le mois de may durant, portant lods, amende et seigneurie, laquelle maison appartenoit anciennement aux sacristains de Saint-Vincent. » — Location par dom Jean d'Arinthoz, sacristain, à Richard de Chevigney, vigneron, d'un chasal et jardin sis rue Saint-Vincent, 1389. — « Origine et suite des successeurs de la présente maison avec preuves, tant par les litres que par les manuels et rantiers. » — P. 267. « Maison du sieur Surmont, censable envers les religieux de 20 sols estevenants au 1<sup>er</sup> novembre. Laquelle maison appartenoit anciennement aux sacristains de Saint-Vincent, à cause de son office de secretain. » — Accensement par dom Guy Gilie, sacristain de Saint-Vincent, à Nicolas Billaudet, tonnelier, d'une « maison ruineuse rue Saint-Vincent, avec jardin derrière...., le tout pour la cense de 20 sols estevenants à la Toussaint », 18 oct. 1453. — « Transumpt de vente faite par Marc-Antoine Dorival, docteur ès droits, à Louys Gaudot, tailleur, et Louyse André, sa femme, de certains meix, maison et jardin, rue Saint-Vincent, entre les sieurs et demoiselles Louys d'une part, Jean Bidault et les héritiers Jeanne Crevillenet, d'autre, les clos de Saint-Vincent par derrière, et la rue par devant, selon que ledit sieur Dorival les a acquis par décret de la Régalie sur Gérard Barret et consorts, chargés de leurs charges anciennes, qu'on dit estre une cense foncière envers MM. de Saint-Vincent », 2 nov. 1626. — P. 270. « Origine et suite de la maison du s<sup>r</sup> Surmont, avec les preuves de la cense de 20 sols, lods et seigneurie, tant par les litres que par les rantiers et manuels. » — P. 275, *paquet F.* « Maisons renfermées dans le terrain du Séminaire, lesquelles étoient censables de différentes censés envers les religieux de Saint-Vincent et qui sont présentement acquittées. » — Traité des religieux avec Mathieu Bouvier, tisserand, et Barbe Nicole, sa

femme, au sujet de l'acquisition par ces derniers, d'une maison, sise rue Saint-Vincent, 2 déc. 1556. — « Vente faite par le supérieur et les prêtres de l'Oratoire de Besançon, le 6 août 1671, à messire Pierre Durnel, chapelain de la Magdelaine, des vergers au fond de la maison desdits vendeurs, avec une portion desdits meix et maison, sçavoir le corps de logis derrière icelle, dit la Chambre neuve.... ladite vente pour 3,000 fr. » — « Traité du 14 février 1675, portant que comme le 6 août 1671, messire Pierre Durnel, économiste du séminaire, eut acheté des Pères de l'Oratoire, comme donataires de demoiselle Françoise Thierry, sœur et héritière universelle de feu messire Jean Thierry, docteur en théologie, les meix, maison et jardin, confrontés audit vendage, chargés avec le reste, desdits meix, maison et jardin, envers les prieurs et religieux de Saint-Vincent, de la cense seigneurieuse d'un sols, comme il a été reconnu par les parties et vérifié par litres. Ledit Durnel s'étant obligé de faire valoir le reste jusqu'à 3,000 fr., et qu'ensuite vente a été faite à demoiselle Barbe Jurain pour lesdits 3,000 fr., laquelle a payé auxdits de Saint-Vincent les lods de son achat, de même que ledit séminaire a payé ceux de ladite portion de maison et jardin pour s'en servir dans son bâtiment. Et ayant jugé à propos de décharger ladite part de maison et jardin de son affiement de ladite cense, et la mettre sur d'autres fonds, pour ce ledit Durnel, sous le bon vouloir de Monseigneur l'archevêque, a transféré ladite part de cense qui est un blanc, sur deux vignes, l'une es Fontenoltes, de deux ouvriers près celle d'une chapelle à saint Pierre ; et l'autre en Mandelier, près Anne Virot, femme Pierre Jaloux, dépendantes de la chapelle Saint-Nicolas de Bregille, unies au séminaire par ledit seigneur archevêque.... », 5 mai 1573. — Sommation des Bénédictins à Pierre Durnel « qui faisoit creuser dans une place dépendante de la maison de demoiselle Barbe Jurain et de la directe desdits religieux, pour l'empescher d'y faire des lieux communs » ; — « à quoy ledit Durnel a répondu qu'il ne prenoit rien sur ladite Jurain, dans ce bas, mais bien dans le haut, et que pour ce il lui dressoit une écurie avec des lieux communs, et luy relaschoit encore du terrain pour élargir la cour de son jardin ou pour faire des degrés », 5 août 1580. — Mémoire des prieur et religieux de Saint-Vincent qui disent être lésés par l'acquisition faite par le séminaire, de la maison de demoiselle Barbe Jurain, parce qu'ils perdent les lods et cens et une famille de la paroisse ; on voit que la maison a été vendue 6,630 fr., 18 juillet 1715. — « Ensuite de ce mémoire, il fut fait un traité entre les religieux et le séminaire, qui, ayant acquis le 23 juillet 1715, de demoiselle Barbe Jurain, citoyenne, une maison.... pour 6,500 et 100 l. pour une coeiffe ; ladite maison se trouvant devoir aux religieux 2 blancs portant lods au 12 deniers, et que le séminaire doit encore une cense foncière de 30 sols sans lods, à cause d'une autre maison et héritages enclavés dans les batimens et enclos dudit séminaire, par contrat du 14 février 1673, et que lesdits religieux ayans prétendu que la maison acquise de ladite Jurain devoit être vendue pour empescher la perte de leurs droits de lods, si elle restoit au séminaire, qui prétendoit que leur maison regardoit le bien général du diocèse et qu'il auroit pu forcer le propriétaire de ladite maison à la leur vendre ajuste prix comme nécessaire pour achever le quarré régulier de leur édifice selon les privilèges obtenus du Roy, et que ladite maison n'étoit pas nécessaire à la clôture régulière de l'abbaye de Saint-Vincent, qui ne pouvoit demander qu'une indemnité pour l'extinction des lods. Pour ce, le sieur Arnould, pour l'extinction desdits 30 sols et 2 blancs, a accordé aux Bénédictins pour une fois la somme de 1,450 fr. comtois ; moyennant quoy ledit séminaire a été déchargé desdites censes, le 26 août 1715. Et si ledit séminaire vient à lever la maison de ladite Jurain, les locataires seront tenus à tous les devoirs de la paroisse de Saint-Marcellin. Ratifié par Mgr l'archevêque François-Joseph [de Grammont], le 16 août 1715, et par les président et deffinileurs de la congrégation de Saint-Vanne, le 29 avril 1716 ». — Vente au séminaire par l'abbé de Saint-Vincent Gabriel Petit, d'une portion de verger, jardin et vigne appartenant à l'abbaye, pour la somme de 1,800 l., 23 déc. 1697. — P. 280. « Origine et suite des possesseurs du terrain du séminaire, dont partie étoit censable envers les religieux de Saint-Vincent, et ensuite acquitté, avec les preuves desdites censes, tant par les titres que par les rantiers et manuels, et en premier lieu la maison de mademoiselle Jurain, joignant celle du sieur Surmout. » — P. 285. « Terrain du séminaire, joignant la maison et dépendances de demoiselle Jurain, lequel étoit aussi censable envers les religieux et affranchis par le traité du 23 juillet 1715. » — P. 287. « Autre maison joignant la précédente et renfermée dans le terrain du séminaire ; laquelle maison appartenoit à Jean Patel et après luy aux Savignet et Champon. » — P. 288. Autre maison joignant la précédente ; — autre maison joignant Richard de Verre. — P. 289, *paquet G.* « Maisons du sieur avocat Petitcuenol, censables envers les religieux de trois sols à la Saint-Martin, lods et seigneurie portant. » — Reconnaissances de cens à l'abbaye, pour des curtils par « Jean Noisot », 23 nov. 1651 ; « Antoine le Mavre », 15 fév. 1586 ; « Jean Jeune le Viel, marchand », 16 déc. 1591. — Procès de l'abbaye contre Pierre Jeunet, écuyer, et Pierre-François Jeunet, son fils, au sujet d'une portion de maison acquise d'André Desbiefs par ledit Jeunet, 1635-1647. — Reconnaissance de dame Louyse de Grachaux, veuve de généreux seigneur Alexandre d'Enskerck, qui, comme tutrice de ses enfants, déclare tenir une maison avec cour et jardin, grevée « insolument et indivisement.... envers les religieux de Saint-Vincent, de la cense de trois sols à la Saint-Martin, lods, amende et seigneurie portant », 5 mars 1647. — Reconnaissance de Germain, Nicolas Gillebert, docteur ès droits, par laquelle il déclare tenir un meix, maison et écurie rue Saint-Vincent, « chargés.... de la cense de trois sols estevenants à la Saint-Marlin, lods et seigneurie portant. .. », 19 mai 1672. — P. 291. « Origine et suite des possesseurs de la maison du sieur avocat Petitcuenot, dont partie est censable de 3 sols estevenants à la Saint-Martin, envers les religieux de Saint-Vincent, lods, justice et seigneurie portant. » — P. 295, *paquet H.* « Maison du sieur avocat Mussol, censable de trois sols estevenants en may, lods et seigneurie portant. » — Lettre par laquelle Guillaume Duprei, clerc de Besançon, reconnaît avoir cessé de payer, pendant plusieurs années, 18 deniers de cens qu'il devoit sur sa maison rue Saint-Vincent, aux abbés et couvent de Saint-Vincent, et portant lods et justice, etc. ; ledit Guillaume, pour dédommager l'abbé et le couvent, leur assigne un pareil cens de 18 deniers sur ladite maison, 1315. — Reconnaissance de sœur Jacquelte, abbesse des Cordelières de Besançon, et de son couvent, d'avoir acquis, sous la seigneurie de Saint-Vincent, deux maisons, l'une sise à côté de la maison des Cordelières, « laquelle doit audit Saint-Vincent trois sols de cens en may portant lods et justice, et l'autre touche Jean dit Maselet.... avec la cense qu'elle peut devoir », 1319. — Vente par Pierre de Melisey, tisserand, et Nicole, sa femme, à messire Eudes, chantre et chanoine de Besançon, d'une maison sise rue Saint-Vincent, entre la maison dudit Eudes et celle des Cordeliers, avec jardin et dépendances « pour douze sols gros tournois d'argent, coing de France » ; ladite maison relève de la seigneurie de l'abbaye de Saint-Vincent, et est grevée de certaines redevances envers elle, 1343. — Donation par M<sup>me</sup> Colette, abbesse de Sainte-Claire de Besançon, à Hennequin Allemand de Cologne, marchand de Besançon, pour ses bons services, d'une maison sise rue Saint-Vincent, entre Gérard Roussé et Gérard Mercerolle, « chargée de 13 sols en may envers les abbé et religieux de Saint-Vincent », 1428. — P. 296. « Origine et suite des successeurs de ladite maison, prouvée tant par litres que par les rantiers et manuels. » — P. 301. Maison de Jean de Bucey, « censable » de 10 sols, sans lods ni seigneurie. — P. 302. « Maison voisine de celle de l'abbaye d'Accey, censable de cinq sols envers les religieux



de Saint-Vincent, le jour de l'Épiphanie. » — P. 303. « Maison entre l'abbaye d'Acey, et les Cordelières, censable de 2 sols en may, envers l'abbaye de Saint-Vincent, lods et seigneurie portant. » — P. 305. « Maison de Jean Hernault, Jean Bon et Nicolas Sauterel, censable de 10 sols à la Saint-Martin et de 2 deniers en may, lods et seigneurie portant. » — P. 306, *suite du paquet J.* Maison de Guillaume de Vernanlois et de Guillemain de Laissey. — Reconnaissance de Guillaume de Vernantois, marchand, de devoir aux religieux un cens de 5 sols à la Saint-Martin, 1390. — « Reconnaissance d'Odette, veuve de Guillemain de Laissey, vigneron, Cécile, sa fille, et Huguenin de Laissey, de devoir à la Circoncision 3 florins de cense annuelle sur une maison rue Saint-Vincent, entre le meix Jean Michel, d'une part, et le meix qui fut de Montmartin que lient Henry Garnier.... », 1440. — P. 307, *suite du paquet J.* « Maison de Besançon de Scey, des Goberdet et Beleney, censable de 7 deniers en may, lods justice et seigneurie envers les religieux. » — Sentence de l'official condamnant Amyot Beleney à payer aux religieux le cens de 23 sols, constitué en 1454, sur la maison de Jacques Goberdet, 7 mars 1499. — P. 308. *Origine et suite de la susdite maison.* — P. 309, *suite du paquet J.* « Maison de Jean Beldaval, Jean de Senans, Villemin Chillieu, etc., censable envers Saint-Vincent de 8 deniers en may, lods et seigneurie. » — P. 311, *suite du paquet J.* « Au joignant de la maison avant dite de Beldaval et ses successeurs, étoit la maison publique de la ville, laquelle faisoit face du costé des Jésuittes ; il y avoit une porte du costé des Cordelières pour aller par derrière en ladite maison. Et au joignant de celle étoit la maison suivante : » maison de Perrin Reveron, « censable » de 5 sols au couvent de Saint-Vincent, sans lods ni seigneurie. — P. 213, *paquet K.* « Maison de la chapelle du Roy Jacque, fondée ès Cordelières, censable de deux sols en may, lods et seigneurie envers les religieux de Saint-Vincent. » — « Les plus anciens chapellains que l'on trouve avoir possédés la maison de la chapelle de Bourbon, Roy dé Naples et de Sicile, qui mourut en 1538, sont messire Hugue de Sainte-Marie et messire Jean Bon, qui reconnurent et payèrent ladite cense de deux sols... 13 août 1441. » — P. 316, *suite du paquet K.* « Maison des Mascheperin que pour servir de confin à la maison suivante, n'étant point chargée de censes devant lods et seigneurie, mais seulement de quelques intérêt de rente assignés sur icelle, qui ont été acquittés avec les capitaux dans la suite des temps. » — P. 317, *suite du paquet K.* « Maison de Quincey, Gannier, Chiflain et Marchand, censable envers les religieux de 3 sols en may, selon quelques reconnaissances et manuels. » — P. 318. « Maison de Vionet de la Pescherie, André Duport, Perrenot Mailley, Guillaume Maire, Jean et Guyol Gaiffey. » — « Accensement fait par frère Pierre Arménier de Montigny, prieur de Jussanmoutier, à Vionet de la Pescherie, vigneron, d'une maison rue Saint-Vincent.... Ledit accensement fait pour 15 sols eslevenants, payables au jour des Roys, dans le prieuré de Jussanmoutier. Ladite maison déclarée de la seigneurie du doyen et chapitre de Besançon et luy devoir un denier en may, lods et justice portant.... A quoy est jointe une lettre du 1<sup>er</sup> février 1417, par laquelle ledit Arménier étant lors abbé de Saint-Vincent cède à ses religieux ladite cense de 15 sols, à charge que lesdits religieux diront à perpétuité, à la fin des heures canoniales, le *Salve Regina*, avec le verset et collecte à basse voix.... » — P. 320. « Maison de Jean Martin le chareton, qui faisoit la partie derrière de la précédente. » — « La présente maison qui étoit située au derrière de la maison d'André Duport n'a point eu de suite.... » Maison des Gratemaux et d'Étiennette la Bichotte, avec leurs successeurs, censables envers les religieux. » — « Assignai fait par Estevenin, fils de feu Jean de Randevillers, alias Gratemal, vigneron, au prieur et couvent de Saint-Vincent, de la cense de 20 sols, au jour Invention Sainte-Croix, moyennant quinze saluts d'or donnés par les religieux. Ledit assignai sur des vignes en Chaudanne et sur une maison dudit assignant et jardin derrier, rue Saint-Vincent, entre les meix de fū Hugues Gaillard, tenu par ses hoirs, à cause de Louys de Chalons, seigneur d'Arley, prince d'Orange, vicomte et maire de Besançon, d'une part, et le jardin de Guillaume de Quincey, d'autre. Lesdits meix et jardin de la seigneurie de l'Église de Saint-Vincent de Besançon, et luy devant, à la Purification, 20 sols d'aumône, et au prieur et couvent de Saint-Vincent, cinq sols à la Saint-George », 1436. — P. 321. *Origine et suite de ladite maison.* — P. 322. « Maison de Guinet Daumont, renfermée dans l'enclos des révérends pères Carmes, censable aux religieux de Saint-Vincent de différentes censes, lods et seigneurie portant. » — « Assignai fait par Jean Mieget d'Amblan, notaire, aux religieux de Saint-Vincent de la cense de 15 sols à la Nativité de Notre-Dame, pour 15 fr. à luy donnés par lesdits religieux et assignés sur une maison, qui fut Guinet Daumont, notaire, entre Jean Robert citoyen et Nicolas de Preigny, notaire, demeurant à Vuillafans », 1426. — « Reconnaissance du frère Prieur et souprieur des Carmes ayans charge des autres religieux, de devoir aux vénérables abbé et couvent de Saint-Vincent, la cense ou rente de 12 deniers estevenants, vaillant 8 engrognes, payables le mois de mai durant, lods et seigneurie portant, et ce pour certain meix qu'ils souloient tenir jadis à cense à leur couvent, par lesdits de Saint-Vincent, pour ladite cense de 12 deniers.... » — *Origine et suite de la susdite maison.* — « Le plus ancien possesseur de la maison en question est Jean Mieget d'Amblan, notaire.... lequel Mieget vivoit en 1426, et créa au profit des religieux une cense de 15 sols à la Nativité Notre-Dame, sur sa maison, rue Saint-Vincent.... Il eut pour successeur Guyot Daumon, notaire.... » — P. 325, *paquet L.* « Maison du sieur l'Évêque étant autrefois la maison des chapellains de la chapelle de madame de Fribourg, érigée en l'église des Cordelières, censable d'onze sols au jour Saint-Martin, envers les religieux de Saint-Vincent, lods et justice portant. » — Sentence arbitrale de Guy Arménier et Pierre de Clerval, licenciés ès lois, déclarant que les Pères Carmes doivent aux Pères Bénédictins 11 sols de censes à la Saint-Martin, lods et justice portant, sur une maison acquise, par lesdits Pères Carmes, de Richard d'Oiselay, sise devant le monastère de Saint-Vincent et les condamnant à prendre le consentement de l'abbé et à luy payer deux florins pour lods et amende, 1402. — P. 326. « *Origine et suite des maisons des héritiers du sieur Louys Perraud et du sieur l'Évêque, censables d'onze sols, lods et seigneurie envers les religieux de Saint-Vincent.* » — P. 331, *paquet M.* « Maison des héritiers Maurice Dutruy, censable de 12 deniers estevenants, lods et seigneurie portant envers les religieux de Saint-Vincent. » — « Consentement de Vienot Benoit et dame Alix, sa femme, à ce que Lambert Jaudru et Alix, sa sœur, jouissent, leur vie durant, d'une maison, rue Saint-Vincent, de la seigneurie dudit Benoit, sise entre la maison du fournisseur de Saint-Vincent et celle de damoiselle Jeannette Robert de Saint-Vincent, et qu'après leur mort Hnguette, sœur dudit Lambert, en jouira », 1289. — Accensement par l'abbé à Richard de Devecev, d'un chasal sis devant le monastère, moyennant le cens de 12 deniers pour l'abbé et de 2 sols pour le sacristain, lods et seigneurie portant, 1359. — « Vente faite par Jean Beldaval, notaire, aux religieux, du cens de 5 sols à la Saint-Barthélemy pour 100 sols reçus d'eux, assigné sur deux maisons dudit Beldaval, l'une en la rue Saint-Vincent, près la maison de ville de la cité, d'une part, et Besançon de Scey, tisserand, d'autre part ; l'autre devant l'église de Saint-Vincent, entre le jardin des Carmes et le jardin du fourg de l'abbaye ; la première maison devant à ladite abbaye 12 deniers, lods et justice en may, et le derrière de cette maison devant aussi 6 sols au Saint-Esprit à la Sainl-Martin ; l'autre maison, qui est devant l'église, devant 5 sols à l'abbaye avec lods et justice », 1402. — « Sentence du juge de la Régalie dans la cause entre Jean de Vainre, notaire impétrant

au décret de certains meix et curtil, rue Saint-Vincent, devant l'église abbatiale, touchant d'une part les meix et four du couvent, d'autre part et par derrière les meix et maisons des hoirs du seigneur et dame de Granvelle, par devant la rue, entre Isabelle Donzelot, veuve Louys Grandrichard, pellier, tenant lesdits meix et curtil, et les prieur et couvent de Saint-Vincent, afin de collocation ; prononçant lesdits meix décrétés être de la seigneurie directe desdits prieur et couvent, et leur devoir 12 deniers en may, lods et seigneurie portant, non payés depuis 1570, et les adjugeant à Monseigneur Antoine Perrenot, cardinal de Granvelle, évêque de Malines, pour 250 fr., comme dernier appréhateur », 6 juin 1574. — « Sentence du Bailliage de Besançon, collocant l'abbé et les religieux au second ordre pour la cense seigneurieuse de 12 deniers en may sur la maison discutée sur le comte de Saint-Amour », 26 août 1682. — P. 333. Origine et suite des successeurs de la maison. — P. 339. *Layette 23*. Maisons « censables » de la rue Ronchoux. 3— *Paquet A*. « Maison Léonard Morand prise par messieurs de ville pour faire une boucherie; ladite maison censable de deux sols en may, lods et seigneurie. » — « Don fait par Guy Gaucher et Estienne Gaillard, fils de fû Guy Gaillard, à Guillaume Rachet, vigneron, pour ses bons services, d'une maison à Ronchoux, entre Lambert Ferrand et Besançon Roussel », 1360. — Sentence de l'officialité condamnant Léonard Morand, « hoste publique », à payer le cens de 2 sols eslev. pour six ans, sur sa maison de la rue Ronchoux, 30 avril 1629. — Requête des Bénédictins aux gouverneurs pour qu'ils les dédommagent des maisons qui leur ont été prises et des cens qu'elles leur devaient, 4 sept. 1674. — P. 340. Origine et suite des successeurs de ladite maison. — P. 343. Maison de Georges Nardin, sise rue Ronchoux, « censable d'un petit blanc ou 3 engrognes envers Saint-Vincent ». — Origine et suite de ladite maison. — Titre par lequel on apprend que « Guy de Moreaul, prieur de Jussanmoutier, avoit deux maisons dépendantes de son prieuré en la rue Ronchoux, près la pierre de Malconseil... Ledit Guy de Moreaul donna ces deux maisons en acensement à George Nardin, en ladite année 1489, moyennant la cense de 40 sols avec les conditions pour le réachat ». — P. 347. « Maison des héritiers Biais Bouveret, censable envers les religieux de 2 engrognes, lods et seigneurie portant, au 14 septembre, ladite maison sise au bas de Ronchoux. » — Origine et suite des possesseurs. « Le plus ancien possesseur est Jean de Verre, qui est cousin de Béatrix, veuve Jean Pélol, vigneron », 1440. — P. 352, *paquet B*. « Maison des Mallouchot, qui présentement est entre François Deschamp, maître cordonnier, et celle d'une chapelle de Saint-Nicolas, érigée à Saint-Jean-Baptiste, possédée par messire Groshenri, censable de 10 sols à messire Richard, curé de Montussaint. » — Origine et suite de la maison des Mallouchot, rue Ronchoux. — « L'on ne rapporte ici la maison des Mallouchot que parce que la cense de 10 sols assignée sur icelle fut donnée aux religieux par messire Richard, curé de Montussaint, pour qui on doit avoir une reconnaissance éternelle, étant un de nos bienfaiteurs et fondateur de la chapelle Saint-Antoine en nostre église. » — « Le premier possesseur de la maison de Mallouchot est André, dit Offalosez, qui constitua une rente ou cens de 10 sols à messire Richard, curé de Montussaint, en 1317. Ladite cense n'est pas seigneurieuse. » — P. 335. « Vigne au Cingle avec une maison censable de 20 sols à la Purification aux religieux de Saint-Vincent. » — « Pour ne pas s'écarter du voisinage des rues Ronchoux et du Clos, l'on met icy une vigne au Cingle, censable de 20 sols, dont il y a titre et reconnaissance comme s'ensuit : Lettre réduisant à 20 sols de cense, à la Purification, la cense de 25 sols sur une vigne acquise par Pierre de Melliaco, notaire, avec une maison déserte, à raison de pestilence, qui fut à Lambert Fournier, près de la porte de Jussanmoutier, entre le chemin du Cingle, qui monte à Saint-Étienne par dessus, et le chemin publique par le bas ; ladite cense au profit du sacristain », 1363. — Reconnaissance de messire Louis de Vers de devoir 20 sols à la Chandeleur sur la vigne au Cingle ; *solvi* du 10 mars 1477. — Curtil près de la porte de Notre-Dame. t Vente faite par messire Nicolas de Placey, gissier, à M. Charles Bonvalot, prieur de Miserey, pour 30 francs, d'un curtil devant le meix des Lucots, près le chemin de la porte de Notre-Dame, chargé de 14 blancs une engrogne et demie à la Saint-Michel, lods et seigneurie portant envers l'abbaye de Saint-Vincent », 22 août 1587. — P. 356. Rue du Perron (nouvelle). Ventes faites à des particuliers du terrain de l'enclos de l'abbaye pour y construire des maisons censables el pour augmenter la paroisse. — Requête présentée par les religieux de Saint-Vincent, aux RR. PP. Définitifs du Chapitre général, pour commettre quelqu'un afin d'examiner et de reconnaître l'utilité qu'il peut y avoir pour le monastère à la vente du terrain du clos, 17 avril 1723 ; — attestation par dom Constance Guillo, prieur de Luxeuil, de l'avantage qu'il y aura pour le monastère à vendre du terrain dans l'enclos pour y bâtir des maisons, 13 juin 1723 ; — consentement de la communauté, 25 juillet 1723 ; — « requête des religieux de Saint-Vincent au R. P. visiteur pour vendre du terrain, plus profond au delà du canal ; avec permission accordée », 27 mai 1729. — Liste des ventes dudit terrain. — Vente d'un terrain de l'enclos à M. Duelliesne pour 500 fr., 23 février 1692 ; — autre vente à Bonaventure-Ignace Duchesne, écuyer, d'une autre portion de terrain pour le prix de 588 livres, avec le cens annuel, perpétuel, foncier, indivisible et « irrédimable » de 8 sols estev., 28 mai 1729 ; — autre vente à l'avocat Privey et à François Martin, maître-entrepreneur, pour la somme de 700 livres avec le cens de 6 deniers tournois pour chaque acquéreur ; — autre vente à M. le conseiller de Boursières pour 5,355 livres avec le cens de deux sols, monnaie du Royaume, 22 mai 1729 ; — procès des Bénédictins contre M. de Boursières « au sujet de l'élévation de la muraille de séparation du jardin des religieux du costé du septentrion » ; transaction entre M. de Boursières et les Pères Bénédictins ; — autre vente à messire Antoine Langrognet, conseiller au Parlement, et à dame Louise Châtel de Valleroy, son épouse, à raison de 45 livres la toise de Besançon et du cens annuel de deux sols ; — « acte de remise en place fait par M. le conseiller Langrognet, à messire Claude-Antoine Bocquel, seigneur de Courbouson, conseiller au Parlement, du terrain à luy vendu par les Pères Bénédictins, sous les mêmes clauses et charges que ledit messire Langrognet l'avoit acquis desdits Bénédictins », 15 nov. 1732 ; — consentement des Bénédictins et cession par eux de 45 toises nouvelles au même, 15 nov. et 20 déc. 1732 ; — autre vente à M. le conseiller Damey à raison de 35 l. la toise, 24 févr. 1738. — P. 360, *paquet C*. Rue du Perron (ancienne). Vente à Pierre de Cussey par sœur Gracia, abbesse des Sœurs mineures de Besançon, ordre de Sainte-Claire, d'une maison pour la somme de 50 l. — Vente par Guillaume de Foucheranset Guillemette, sa femme, à l'abbé et au couvent de Saint-Vincent d'un terrain « entre le jardin de Fin ou Finette, femme de Jacques Ridelle, et le jardin qui fut à Regnaud de Chayx... », 1274. — Ventes diverses à l'abbaye. — P. 362, *paquet C*. « Maisons anciennes touchant les murs et jardins de l'abbaye. » — Acquisition par l'abbé Guillaume d'une maison sise près du curtil de l'abbaye appartenant à Huguette Corne, pour la somme de 26 l., 1343 ; — autre vente d'une maison, sise rue Saint-Vincent, par Huguette Corne, 1344. — P. 363, *paquet D*. Orme de Chamars. « Maison de Jean-Claude Grammont, censable de quinze deniers et obole à la Saint-Martin, lods et seigneurie portant, envers les religieux de Saint-Vincent. » — Origine et suite des successeurs de la maison de Jean-Claude Grammont. — « Nous ne connaissons point de plus ancien possesseur de la susdite maison que Perrin dit Mascheperrin, qui en fit une vente à Jean dit Grandjean Goberdet, tisserand, le 19 mars 1400, dénonçant ladite maison, qui pour lors étoit un chasal de la seigneurie de l'abbé et couvent de Saint-

Vincent, chargée de 15 deniers et obole envers iceux. » — P. 368, *paquet E*. Orme de Chamars. « Maison des Salivet et Lansard, censable de 10 sols en may, lods et seigneurie portant ; éteinte en 1633. » — Origine et suite de ladite maison. — « Celte maison appartenoit anciennement à une nommée Barbière de Chamars ; Guy Gaillard en étant ensuite venu le possesseur la vendit à Pierre, fils d'un nommé Chevalier de la rue de Charmont, pour 22 florins de Florence d'or ; la dénonçai de sa seigneurie luy devant 10 sols de cense en may au droit de lods et justice », 1359. — P. 372, *paquet F*. Rue Poitune. « Maison du sieur Clerc de Vauchoux, censable envers les religieux de 3 sols en may, lods et seigneurie. » — « Vente faite par maître Jean Tarvelot, licencié ès loix, à Perrenot Maillay, marchand, et à Marguerite, sa femme... d'un chasal rue Poitune..., ensemble ladite maison avec la rente de 60 sols qu'il a acquit du curé de Saint-Pierre, le tout pour 30 florins d'or du Rhin, et 30 francs comtois ; dénonçant ladite maison de la seigneurie des abbé et couvent de Saint-Vincent et leur devoir 3 sols en may, lods et seigneurie portant, et 18 deniers d'aumône en may à l'Hospital du Saint-Esprit et encor 18 deniers à Saint-Paul », 3 mars 1475. — Reconnaissance de Jean Jolicard, parcheminier, citoyen, de devoir 3 sols en may, lods et seigneurie portant, aux religieux de Saint-Vincent, sur meix et maison sis en la rue Poitune, 28 mai 1588. — Sentence du juge, de l'archiduc et des Gouverneurs déclarant les Bénédictins non recevables pour cette fois, pour les lods, dans un procès contre Claude Perrenot, boulanger ; déclarant néanmoins la maison chargée de trois sols de cens, au mois de mai, portant lods et justice envers eux, 18 sept. 1610. — « Adjudication faite de la Régalie, d'une maison rue Poitune entre François et Ferdinand Noël d'une part, et François Simonel d'autre, par devant la rue, et par derrière la rivière, à Pierre Duchasne. Il y est parlé d'une sentence du 5 novembre 1651, sur le même fait. Ladite maison vendue sur Claude Perrenot, boullanger, à Pierre Duchasne, notaire, pour 1,350 francs, lequel remet en place Jean Duchasne, passementier, 13 mars 1614, avec paiement de 1,631 francs 2 blancs, le 20 mars. El déclaration de la cense non payée dez l'an 1609 due aux Bénédictins. » — Sentence de la Régalie condamnant Jean Duchesne à faire reconnaissance du cens de 3 sols en may, lods et seigneurie portant, sur la maison jadis vendue en décret sur Claude Perrenot, boulanger, 28 février 1616. — Vente faite par Jean-Claude Jolicard, marchand, à Antoine Moilleneau, de Langres, coutelier, d'une maison sise rue Poilune et grevée envers les Bénédictins d'un cens de 3 sols eslevenans, lods et seigneurie ; « et ce pour la rente annuelle de 200 francs, capital de 4,000, dans quoy n'est compris l'estimation de ce que le Roy a prit pour la construction du quay », 6 juin 1693. — « Assignation donnée par les religieux auxdits Jolicard et Clerc, qui en vendant ladite maison dont le Roy avoit prit une partie pour la construction du quay estimée 1,222 l. 7 sols 6 deniers, s'étoient réservé le prix de l'estimation dudit pris pour le Roy, duquel prix les Religieux demandent la dixième partie comme leur maison censable », 14 sept. 1694. — Origine et suite des successeurs de la précédente maison. — « Le plus ancien possesseur de la maison en question est Othenin Marquiot, boucher, qui, le 4 juillet 1441, fit reconnaissance de devoir 3 sols en may avec lods et seigneurie sur sa maison rue Poitune, entre Jeannette, veuve Jean Arguel, notaire, et le cljosal Vauchier Douzel... », 1442. — P. 378, *paquet G*. « Rue de la Boucherie, devant la Poisonnerie. » — « Maison d'André Bourg et des héritiers Abram Abre, censable d'une demie menade le jour de la Circoncision, lods et seigneurie portant, envers les religieux de Saint-Vincent. » — Citation de l'Official à Richard, parcheminier, qui ne payait pas les 3 sols qu'il devait aux religieux, sur les bancs placés devant sa maison, « à quoy il s'étoit obligé par traité du 16 des calendes de janvier 1378, par lequel les religieux de Saint-Vincent avoient réduit à 20 sols à la Saint-Marc la cense de 24 sols qu'il devoit, lods et justice portant, ladite maison étant en ruine », 1396. — Accensement par l'abbé Jean de Rénédale et les religieux d'un chasal de l'abbaye dans la rue Basse de la Boucherie à Perrin Grenier, marchand et notaire, pour 12 deniers à la Saint-Martin, lods et seigneurie portant, « et pour 60 francs d'entrage, à charge de rebâtir ledit chasal, lequel fera commise aux abbés, si l'on demeure trois ans sans payer », 28 nov. 1443. — Reconnaissance d'Antoine Bouillard, boucher, et de Jeannette Richard, sa femme, de devoir aux religieux de Saint-Vincent une demi-menade, lods et seigneurie portant, le jour de la Circoncision, pour leur meix de la rue de la Grande Boucherie, 21 août 1567. — « Sentence du lieutenant de la Régalie entre l'abbé de Cistaux, impétrant en décret au vendage de la moitié, qui est le corps de logis de devant d'une maison rue de la Boucherie entre Jean Jacquelin et l'halette de la tuerie, avec la moitié du dessous du corps de logis derrière ; sur la rivière, avec des terres en Morteville et Fontaine Saint-Martin, contre Antoine Bouillard, fils de fu Jean Bouillard. En laquelle cause, le 14 février 1598, ledit juge ordonna lesdits biens être vendus ; ladite maison chargée de demi-menade, lods et seigneurie, pour laquelle les religieux furent colloques, comme ayant été reconnues en 1567 et 1568. » — « Sentence du juge de la Régalie condamnant Pierre Bouillard à 50 francs pour les lods de l'achat par luy fait du meix dont il est question, et à 60 sols d'amende commise pour lods non payés dans l'an et une demie menade de l'an 1699 non payée, le tout provisionnellement », 14 janvier 1600. — Origine et suite des successeurs de la maison des Bouillard et d'un chasal joignant ladite maison. — « Richard, parcheminier, est le plus ancien possesseur qui soit venu à notre connoissance. Il fit un traité avec les religieux de Saint-Vincent, le 16 des calendes de janvier 1378, par lequel il s'obligeoit de leur payer 3 sols pour des bancs devant sa maison, rue du Masel... » — P. 385, *paquet H*. Rue du Bourg ; — maison des sieurs Rend, « censable » de 6 deniers envers l'abbaye de Saint-Vincent. — « La cense de six deniers sur cette maison fut cédée aux religieux de Saint-Vincent par Guillaume Clerval l' 11 avril 1510 ... » — « Affranchissement de la cense de six deniers en may sur la maison du s<sup>f</sup> Claude Rend, acquise par décret sur le s<sup>f</sup> Brenot de Provenchère, pour la somme de 8,200 fr. dont les religieux demandoient les lods. Sur quoy sentence du 2 may 1617, adjugeant les lods sur la somme de 5,000 francs pour la part seulement de Guillaume de Clerval, affectée de 6 deniers de cense. Les lods à 4 blancs par franc. Pour ledit affranchissement, la veuve Rend donna aux religieux onze cent vingt francs, moyennant quoy ladite cense reste éteinte », 15 sept. 1619. — P. 386. Maisons appartenant à l'abbaye dans les rues du Chaleur et Rivotte. — « Lettre de la cense de quinze sols au lendemain de Saint-Martin sur une maison en Chateau, vendue à l'abbaye pour augmenter la pitance des religieux pour 15 francs d'or reçus par Jeanne de Muguet... Ladite maison mouvant de la seigneurie de l'archevêque à cause des mareschaux de Besançon... », 1387. — « Vente faite par Henry Petit, citoyen, à Henry de Beure de 4 sols de cense, lods et justice sur la maison des fils de fû Montron, à la porte de Revotle, près des murs de la ville et sur le chasal de maître Guarnier, munier de Révolté, touchant ladite maison ; lesdits 4 sols payables en may », 1272. — Accensement d'une vigne « en la crose de la seigneurie des Seschaux » par l'abbaye à Recour de Velotte, pour le cens de 4 sols à la Saint-Martin, sous peine de commise, 1341. — P. 387. *Layette 24*. Grande-Rue. — *Paquet A*. « Maison du sieur Gaubert, prêtre, censable d'une menade à la Purification, lods et seigneurie envers les religieux de Saint-Vincent. » — « Lettre d'achat au profit de noble Jean Plainfoiy, médecin, le 27 juin 1545, d'une maison en Grande Rue, entre ledit Plainfoiy et demoiselle Oudette Chaudet, par devant la Grande Rue et par derrière ladite Chaudet et une ruelle tirant aux Frères Mineurs, chargée d'une menade envers l'abbaye Saint-Vincent, payable à la Purification. Ladite maison

vendue par Nicolas Briot audit Plainfoy, pour 400 francs, ensuite de procuration dudit Briot en date du 18 may 1545, faite à Jean de Vaivre pour ladite vente et ratification dudit Briot du 16 may 1546. » — Sentence du juge du roi d'Espagne à Besançon et des gouverneurs, colloquant au second ordre les Bénédictins dans le décret sur les hoirs du sieur Jean Plainfoy, à raison de la ménade qui leur était due sur la maison dudit Plainfoy, 22 juin 1573. — Sentence de la Régalie, adjugeant à François et Antonia Bergerot, enfants d'Adrienne Plainfoy, et à Françoise Belgrand, fille de Marguerite Plainfoy, la maison du sieur Plainfoy, leur aïeul, pour 400 fr. et colloquant les Bénédictins au décret pour leur menade, 20 mai 1575. — Origine et suite des successeurs de la précédente maison. — « Eslevenette, femme fû Perrin de la Borde, reconnu devoir le jour de la Chandeleuse au monastère Saint-Vincent, une menade assignée sur une maison assise en la Grande Rue, de costé la maison que fut Huguenin Potat d'une part et le fort Jean Chanel d'autre. Et pour ce ladite Estevenette a payé 20 sols 9 deniers, par la main de Jean de la Borde, son fils, le dernier jour du mois de février 1440.... » — P. 394, *paquet B.* — *Paquet C.* « Maison des sieurs Dangins, censable d'une menade au 2 février, lods et seigneurie portant, envers les religieux de Saint-Vincent. » — « Accensement fait d'autorité de l'Official par messire Othon Ferrevache, chapellain d'une chapelle fondée en l'église de Saint-Jean-Baptiste à l'autel Notre-Dame, par Jean de Montfaucou et Jacquette, sa femme, d'une maison appartenante à ladite chapelle en la Grande Rue de Besançon.... au plus offrant, qui fut Guillaume Ferrand, cleric, qui en donna 37 sols an jour de Saint-Laurent, ladite maison dénoncée être de la seigneurie des abbé et couvent de Saint-Vincent et leur devoir une menade, lods et justice, à la coutume de Besançon », 1402. — Origine et suite des successeurs de la maison des sieurs Dangin. — P. 397, *suite du paquet C.* « Maisons en Grande Rue inconnues. » — Clause du testament de Gauthier Porter, archidiacre de Luxeuil, donnant à l'abbé de Saint-Vincent pour son anniversaire 20 sols de cens sur la maison d'Étienne Postel dans la Grande Rue. — « Assignal fait par Jean Girardin, de Montbéliard, armurier, et Hugue son frère, pupil, de 30 sols de cense au jour de l'Annonciation au profit de la chapelle fondée à l'autel Notre-Dame, par l'abbé Guillaume de Quingey, sur une maison en Grande Rue, entre fû Jean Ponrcelet, à présent messire Richard Piegue, archevêque de Reims, d'une part, et Jean Bois, cordonnier, d'autre ; ladite maison de la seigneurie d'Estienne Mouchet, » 1382. — P. 398, *paquet D.* Rue des Granges. « Maison de Mademoiselle Neveux, censable de 3 sols en may, lods et seigneurie envers les religieux de Saint-Vincent. » — P. 401. Rue des Granges. « Maison dépendante d'une chapelle dite Notre-Dame du Four, en l'église Saint-Pierre, censable envers les religieux de Saint-Vincent de 4 sols à la Saint-Vincent ou au 2 février. » — Origine et suite des successeurs de ladite maison. — P. 404, *paquet E.* « Maison des Roys devant 15 sols de cense à la Toussaint aux religieux de Saint-Vincent. » — « Ordonnance faite par Thomas du Change à Petit Perrin d'Avanne de payer à l'avenir 30 sols à la Toussaint sur deux maisons et un jardin.... », 1387. — P. 405. *Layette 25.* Rue d'Arènes, *paquet A.* « Maison du sieur Reud de Vellerot et des hoirs Alexandre Miroudot, censable d'une menade au 2 février envers les religieux de Saint-Vincent. » — « Accensement fait par dom Jacque, abbé de Billon, à Hugue Rondot de Villars, citoyen, d'une maison en Arène, sur le Doubs, près de Pierre dit Tendant, citoyen, pour la cense de 50 sols au jour des Rameaux, avec 20 l. d'entrage et sous peine de commise, lesdits 50 sols rachetables de 50 l. dans deux cens. Ladite maison déclarée de la seigneurie de Saint-Vincent et lui devoir à la Circoncision des demies menades, qu'on appelle menades des chevaliers de Saint-Quantin, et 30 deniers, lods et justice portant.... », 1317. — Origine et suite de ladite maison. — P. 417, *paquet B.* « Maison de Guillaume Buchon, tanneur, censable envers les religieux 1° de 18 deniers au 1<sup>er</sup> janvier ; 2° d'un quart de menade au 2 février ; 3° de 6 sols à la Saint-Martin ; 4° de 4 petits blancs en may, lods et seigneurie. » — « Acte du 6 juin 1393, par lequel le Petitperrin d'Ahban, vigneron, reconnoit avoir acheté du nommé Pelnot, citoyen, exécuteur du testament de messire Estienne Joly, prêtre, un chasal dudit Estienne, rue d'Arène,.... ; lequel chasal ledit Petitperrin abandonne aux religieux avec tout le droit qu'il y a ; ledit abandonnement accepté par dom Jean d'Arnithoz, sacristain. » — Origine et suite des successeurs de ladite maison. — P. 425, *paquet C.* « Maison du sieur médecin Faivre, de Maurice Donat et Jean-Baptiste Prétet, censable envers les religieux de Saint-Vincent de 14 engrognes et trois deniers estevenants en may, lods et seigneurie portant, et de plus d'autres censés éteintes. » — « Vente faite par Henry Bourgeois, seigneur de la Tour Saint-Quantin, à Estienne de Villelte de demye menade à la Purification et demie geline à Carnaval, sur le chasal de Jeannette dit de Saint-Gorgon, en Arène, entre Huguette, fille de Jean Poirrat, et Pierre Blanchar, et ce 5 florins d'or de Florence.... », 1373. — Origine et suite des successeurs de la précédente maison, « en premier lieu pour la cense seigneurieuse de 3 deniers ». — Gens de 4 deniers sur ladite maison, lods et seigneurie portant ; — reconnaissance de Jean de la Bocq, notaire, de devoir 4 deniers en may, lods et seigneurie, « sur sa maison en Arène », 31 mai 1441. — Cens de 4 blancs, lods et seigneurie portant. — Autre cens de 15 deniers sur Thiery Arbilleux, à cause de la susdite maison. — « Reconnaissance de Thiebaut de la Vaude Courvoisier, tuteur de Perrette, fille de Jean de la Vaude, de devoir aux religieux de Saint-Vincent 3 blancs en may, lods et seigneurie, sur son allaitement en Arène entre Estevenin Bacquerey Courvoisier d'une part, et la maison fû Jean la Bocq, notaire, d'autre, 11 juin 1441. Et reconnaissance de Jeanne, femme Gérard Ballet, boucher, de devoir 3 engrognes, pour une partie dudit meix.... Cette reconnaissance est l'origine de la cense des 15 deniers du présent article. » — « Autre cense d'un quard de menade et demie menade sur ladite précédente maison. » — « Reconnaissance de Perrin Morel de devoir aux religieux de Saint-Vincent une demie menade sur un affaitement entre Nicolas de Vilette et la maison fû Girard Galoisin et à présent Jean la Bocq.... », 6 mars 1440. — « Autre cense de 14 engrognes et 3 deniers en may, sur ladite susdite maison, moyennant quoy toutes les susdites censés avant dittes demeurent éteintes, la présente subsistante. » — P. 436. « Maison de Jean-Baptiste Prétet le Jeune, et de Maurice Donat, chargée d'un tier des susdites 14 engrognes 3 deniers rapportés cy-devant. » — « Maison des demoiselles Varrin, dames de Champvans, en Arène, censable de deux sols en may, lods et seigneurie portant, envers les Bénédictins de Saint-Vincent. » — P. 440, *suite du paquet C.* « Rue de la Carotte en Arène. Maison de Pierre Coulon dit Coulenot, censable de six deniers à la Saint-Antide, lods et seigneurie portant, envers les religieux de Saint-Vincent, par cession de Messieurs du Magistrat de Besançon. » — « Messieurs de la ville s'étant emparés de deux maisons qui étoient censables envers le monastère de Saint-Vincent, pour établir une nouvelle boucherie au bas de la rue de Ronchoux, ils nous cédèrent en place une maison sise en la rue d'Arène ou à la Carotte, appartenante à Pierre Coulon, dit Coulenot, censable envers Messieurs de la cité de six deniers, lods et seigneurie.... », 5 nov. 4674. — « Maison en Arène » ; — donation par Jean Fournier et Sarrette, sa femme, à l'abbaye, d'une maison, située hors de la première porte d'Arènes, et de tous leurs biens, sauf l'usufruit, 1291. — P. 441, *paquet D.* Rue de Chartres. — « Maison de Didier et Pierre Dautard, chargée d'une cense foncière de 4 sols à la Saint-André. » — Reconnaissance par Jean Page, vigneron, d'avoir accensé des religieux une maison sise rue de Chartres, entre Outhenin Marquiot et Jean de Pin, pour 15 sols ; ladite maison relevant de la seigneurie des religieux et leur

devant 8 engrognes à la Saint-Martin, lods et justice. — Maisons de la rue de l'École ou des Prêtres et porte de Chartres. — Vente à l'abbé de Saint-Vincent par Christin Baillel, sa femme, et ses fils, pour 20 livres d'un cens de 19 sols à la Purification sur la maison dudit Christin Baillel, vendeur, sise près la porte de Chartres, entre Bococon et Guy de Bosco ; ladite maison étant de la seigneurie des religieux. — « Cense de 20 sols à la Saint-Martin vendue aux religieux de Saint-Vincent par les Filleux de la rue de Vignier, assignée sur une maison rue des Ecoles, de la seigneurie de messieurs de la Magdelaine, entre Guillaume Quarret eL Jean de Vorge ; ladite cense acquise par les religieux pour 18 l. en augmentation de pitance.... », 1383. — P. 443, *paquet E*. Rue de Charmont. — « Acensement par Hugue Marchandie, pelissonnier, à Pierre Perrier d'une maison à Charmont, entre les murs de la ville et Estienne Fournier, jadis Guy Petoz, et de la seigneurie du sexchal et d'un champ en Malplanche de la seigneurie d'Hugues Benedicti pour 15 sols à l'Ascension. Consentement des sexchaux », 1356. — P. 444, *paquet F*. Ruelle Dom Robert. — Maisons inconnues. — P. 445. Tables.

1H12

(Registre.) — Petit in-folio papier de 492 pages.

**1093-1790.** — *Inventaire général des titres et papiers de l'abbaye de Saint-Vincent.* — T. II. — 1736. — P. 1. Layette 25 (suite). Rue du Grand-Batlant. — *Paquet G*. Maison de Jean-Baptiste Colin, tanneur, « censable » de 27 deniers au 24 décembre envers les religieux de Saint-Vincent. — « Reconnaissance de Guillaume de Paroy, serviteur de messire Hugue de Chalon, que sa maison en Baptant, entre Renaud Bertrand et Richard de Villette, qui fut à Girard de Villette, doit à l'abbé et couvent de Saint-Vincent 27 deniers estevenants à la veille de Noël », 1320. — P. 4, *paquet H*. Rue du Grand Battant, maison du s<sup>r</sup> Jacoulet, « censable » d'une demi-menade au 2 février envers les religieux de Saint-Vincent. — Reconnaissance de Vienot de Federy de devoir à la Purification une demi-menade sur sa maison de Battant, entre Viennot de Rougemontot et Bertol de Federy, 1447. — P. 7, *paquet J*. Rue du Grand-Battant. — Maison du sieur Pierre Daclin, « censable » d'une demi-menade à la Purification et de 10 sols en mai, lods et seigneurie portant, envers les religieux. — « Lettre par laquelle Demangin, fruitier, frère de messire Fouchier, d'Arc en Barrois, curé de Saint-Pierre, ayant reçu dudit curé et des confrères de Saint-Martin, à Saint-Estienne, la somme de 20 livres estevenants, leur assigne 20 sols de rente en mai, sous peine de commise sur une maison à Baptant, entre Guillaume de Roulan, boulanger, et Hugue de Salins, citoyen ; déclarant ladite maison de la seigneurie et couvent de Saint-Vincent et luy devoir demie menade et du reste franche », 1356. — « Décret de l'Official pour citer à la requête du curé et chapellains de Saint-Pierre tous les intéressés à la publication d'une lettre de l'assignai de 20 sols, au profit desdits curé et chapellains et des confrères de Saint-Martin à Saint-Estienne, faite par Demangin, fruitier, frère de messire Fouchier, d'Arc en Barrois, curé de Saint-Pierre.... », 1370. — « Assignai fait par Perrin de Sechin, citoyen, et Guillaume, son fils, au curé et familiers de Saint-Pierre, de la cense de 10 sols à la Circoncision pour 10 l. reçus sur la maison desdits Sechin, en Baptant, entre Hugues Bachelerie et Bertol de Federy, et sur des vignes en Varoilles et la Croix de Bregille. Dénonçant ladite maison de la seigneurie des abbé et couvent de Saint-Vincent, et leur devoir 10 sols en mai, lods et seigneurie.... », 1439. — Vente faite par Huguenin Cobet, vigneron, à Jean Martin Rouhier, citoyen, d'une maison, sise à Battant, près de la fontaine du Carrefour, entre le meix de Pierre d'Auxon, « marchand, de bise, et un autre meix dudit vendeur, de vent », pour la somme de 120 fr. ; « ladite maison dénoncée de la seigneurie de Messieurs de Saint-Vincent et leur devoir demie menade à la Purification et encor 10 sols en mai, à peine de 3 sols d'amende, à réachat perpétuel de 6 l., plus audit messieurs de Saint-Pierre 10 sols à la Circoncision, à réachat de 10 l. et autres censes à MM. de la Magdelaine et de Saint-Pierre », 11 déc. 1529. — « Sentence de la mairie, du 6 septembre 1578 dans la cause des religieux, impétrant au décret, d'un meix à Baplant entre Jean d'Auxon, le viel, notaire, d'une part, le chasal Benoit Barberot, carreleur, d'autre, et par devant la rue, sur et contre Pernette Gressot, colloquant les Bénédictins au second lieu pour la cense de 10 sols portant lods et seigneurie et encore pour la demie menade, plus en quatrième lieu pour les lods à eux dus pour l'achat fait par ladite Gressot, deffenderesse, dudit meix, le 3 septembre 1575, pour 115 francs et pour l'amende de 60 sols pour n'avoir payé les lods dans le temps accoutumé en ceste cité. » — « Copie de la sentence du 8 avril 1623, pour les Bénédictins, contre la veuve Henry Grand, la condamnant à payer aux religieux une demie menade. » — Vente par Etienne Berdet, chausseleur, et Jacqueline, sa femme, à Fourquot Voituron, notaire, pour la somme de 90 fr., d'une maison sise au Grand Battant entre Jean Marmet, alias de Federy, et Huguenin Cobet, 19 déc. 1477. — Origine et suite des successeurs de la maison de Pierre Daclin. — « Le plus ancien possesseur connu est Demangin fruitier.... » — P. 15, *paquet K*. Rue du Grand Battant. — « Maison de la veuve Jean-Baptiste Laude, censable de deux deniers en mai, lods et seigneurie, envers les religieux de Saint-Vincent. » — « Vente faite par Demangin d'Arc en Barrois, fruitier, demeurant à Besançon, à Richard Guignard de Bregille, de deux maisons contigües en Baptant, entre la maison fû Jean Petitjean, vasselier, à présent Bertrand de Prangey, d'une part, et Estienne de Pirev, Rouhier, d'autre, pour 165 florins de Florence d'or, dénonçant ladite maison devoir 2 deniers estevenants en mai, lods et justice, aux religieux de Saint-Vincent.... », 1366. — Vente par Richard Guignard de Bregille, à Hugue Gratepaille, citoyen, d'une maison sise à Battant avec un jardin derrière, pour le prix de 220 florins d'or de Florence; ladite maison est de la seigneurie de Saint-Vincent et lui doit 2 deniers lods et justice en mai, 1373. — Sentence de la mairie déclarant que les maison et jardin de Thomas Sauterel, sis à Battant, sont grevés de 2 deniers de cens en mai, lods et seigneurie, envers les religieux, 8 juillet 1589. — Origine et suite des successeurs de ladite maison. « Le plus ancien possesseur de la maison de la veuve Jean-Baptiste Laude est Demangin, d'Arc en Barrois, fruitier, demeurant à Besançon, lequel vendit à Richard Guignard, de Bregille, deux maisons contigües ; dénonçant lesdites maisons devoir 2 deniers en mai, lods et justice, aux religieux de Saint-Vincent », 1365. — P. 19, *paquet L*. Maison de Jean Braillard, serrurier, « censable » de 10 sols à la Saint-Martin ; elle ne doit point de lods. — Échange par lequel une vigne acquise par Thomas du Change « au clos Pou-veel », près Bregille, est dégrevée d'un muid de vin qu'elle devait à la Saint-Martin au sacristain, qui reçoit un cens de 50 sols à la Toussaint, savoir 20 sols sur deux maisons sises à Battant et 30 sols sur deux maisons sises rue des Granges, 1396. — Origine et suite des successeurs de ladite maison. — « Marie, fille de Jean Malnoir, est la plus ancienne tenementière de la maison en question. Thomas du Change avoit sur ladite maison et sur une autre, appartenant à ladite Marie, en Baptant, une cense de 20 sols, etc.... » — P. 24, *paquet M*. Petit-Battant. — « Maisons des Bogillot et Vivot, renfermées dans les bâtiments de l'Hospital de Jean l'Aumonier, censables envers les religieux Bénédictins, présentement de 1 l. 16 sols 10 deniers, suivant l'abonnement fait avec les directeurs dudit hospital. » — « Reconnaissance de Marguerite Rouillot, veuve de Pierre Vivot, vigneron, de tenir une maison qu'est un corps de logis derrier, avec un jardin et ses dépendances, situés en la rue du Petit Baptant.... ladite portion de maison étant chargée envers les Bénédictins de Saint-Vincent, de la cense d'une engrogne seigneurieuse, payable chacun an, conjointement

avec la maison de Jean-Claude Bogillot, le mois de may durant, lods amende et seigneurie portant... », 1685. — Origine el suite de ladite maison. — Reconnaissance de Jorin Sanson, « écrivain de forme », de devoir en mai à l'abbaye, une engrogne, lods et seigneurie portant, sur sa maison au Petit Battant entre Jeannin Nicolin et Guyot Daviot, notaire, 28 mai 1441. — P. 30, paquet N. Maisons anciennes sur le Doubs et aux Chaprais « censables » à Saint-Vincent. — « Lettre par laquelle Pierre Villicus (c'est-à-dire maire), de Besançon, pour retirer par échange un meix à Chaprais, donné par son père à l'église de Saint-Vincent, luy donne des menades et une geline sur la maison d'Estienne Menier, sise sur le Doubs, et reconnoit que son père a encore donné à Saint-Vincent 3 sols de cense sur le meix d'Herbert de Baptand dit Bonhomme, et 2 sols sur la maison de Simon d'Auxon, et encore 7 sols de cense sur l'église de Palise, avec reconnaissance du curé de Palise de devoir à l'église de Saint-Vincent lesdits 7 sols dans l'octave de la Purification », 1248. — P. 31. Layette 26. Chaprais et Velotte. — *Paquet A.* Cens sur des héritages situés aux Chaprais. — « Assignal fait par Henry, fils de fû Thiebaud Pelletier, citoyen, et Henriette, sa femme, fille Simon Rossel dessus le pont, aux abbé et couvent Saint-Vincent, de 8 sols de cens estevenants, lods et justice portant, payable à la Toussaint pour 6 l. estevenants, donnés par lesdits religieux sur une vigne du dot de ladite Henriette, sise en Chaprais.... diminuée de la seigneurie de l'archevêque, la peine de commise y est stipulée en faveur des religieux si on cesse deux ans de suite de payer ladite cense », 1338. — « Accensement fait par l'abbé Jean de Renédale, le 45 avril 1483, à Arnaud Malthé, vigneron, Gérard et Jeannot ses fils, d'un journal de terre en Chaprais.... pour 42 sols de cens à la Ghandeleuse. Ledit journal dénoncé de la seigneurie de l'Abbaye et lui devoir lods et justice et stipule que la commise aura lieu, si l'on cesse de payer trois ans de suite et que la moitié de ladite cense sera rachetable de 6 z1. pour une fois.... » — P. 33, *paquet B.* « Titres du meix Belpoil à Velotte, possédés par la veuve et héritiers de fû messire Henry Coquelin, doyen du Parlement, censable envers les religieux de différentes censes, lods et seigneurie portant. » — « Reconnaissance d'Hugues Maillefert dit Roset, et d'Oudelle, veuve de Perrin Gharnot, de devoir pour leur part de treize sols estevenants de censes sur leur meix et maison à Velotte, lods, justice et seigneurie portant, pour ce deux gros deux engrognes.... », 11 nov. 1532. — Reconnaissance d'Hugues Maillefert dit Roset, vigneron, de devoir à l'abbaye 3 sols 2 engrognes à la Saint-Martin sur ses meix, maison et curtil sis à Velotte, 13 nov. 1547. — Reconnaissance de Guyelte Guiard, veuve de Thiebaud Corne, de devoir aux religieux le cens de 6 sols à la Saint-Martin sur son verger de Velotte, 13 nov. 1547. — « Pièces de procès contre les Quinot, auxquels François Vauderet avoit vendu le meix Belpois, pour 3,000 francs, le 13 novembre 1658. » — « Permission du juge de la mairie aux religieux de citer Jean Quinot, ayant acquis de François Vauderet un meix à Velotte, dit le meix Belpois, mis ensuite en décret auquel les religieux ne s'étoient pas opposés par ignorance dudit décret, quoyque lesdits héritages leur dussent la cense seigneurieuse de 15 sols à la Saint-Martin, non payés depuis 29 ans...., ledit meix jadis possédé par les Maillefert et Nardin, Louys et Estienne Coulon, dont ledit Vauderet ayant droit les a vendu audit Quinot, qui n'a payé ny cense ny lods. Le juge de la mairie accorde aux religieux le mandement citatoire requis le pénultième novembre », 1664. — « Sentence des gouverneurs de la cité, par renvoy de la mairie en exécution du décret Quinot, condamnant lesdits Quinot et Vauderet, ensuite de leurs soumissions, à payer aux religieux les termes échus de la cense d'un denier avec les amendes et lods des deux achats de ladite pièce, et ce ensuite de la reconnaissance en faite par Huguenin Maillefert du 27 may 1548 et encore au paiement des termes de la cense foncière de 6 sols deux engrognes, suivant la reconnaissance d'Estienne Coulon, du 23 décembre 1547 et l'achat qu'en firent Bon et Louys Coulon, fils d'Hugue, au décret sur Huguenin Maillefert en la Régalie, le 4 mars 1571, déclarant les religieux non recevables en leurs prétentions et les condamnant aux dépens.... », 29 mai 1666. — Sentence des Gouverneurs condamnant Vauderet et Quinot à payer aux religieux 36 fr. de lods d'une part et 21 gros aux commis qui avaient fait le rapport sur les héritages vendus par lesdits Vauderet et Quinot et rachetés par eux, 31 mars 1667. — Pièces produites par le sieur Vauderet contre les religieux. — P. 38, *paquet BB.* — Pièces de procédure dans le procès des religieux contre les sieurs Vauderet et Quinot, au sujet des cens à Velotte sur le meix Belpoil. — « Origine et suite de la cense d'un denier en may lods et seigneurie portant, et de la cense foncière de 6 sols estevenants 2 engrognes à la Saint-Martin sur l'héritage de fu M. le doyen Coquelin, à Velotte, dit le meix Belpoil et autres censes prétendues par les religieux de Saint-Vincent sur ledit meix ». — « Le plus ancien possesseur de ce dit meix s'appelloit Perrin Belpoil, qui par acte du mercredi après la Saint-Luc, 1358, visé par l'Official, le 14 des calendes d'avril 1365, assigna à Isabelle, veuve de Jeannin de Saint-Hilaire, une rente de 25 sols à la Toussaint sur son meix à Velotte.... et sur une vigne en Boubès.... » — Cens de 6 sols deux engrognes à la Saint-Martin ; — reconnaissance par Jean Coulon et son frère Perrin de devoir à l'abbaye un cens de 6 sols 2 engrognes, assigné sur leur meix et maison de Velotte et sur tous leurs autres héritages. — Autre cens d'un denier en mai, lods et seigneurie portant, assigné sur les héritages du meix Belpoil. — « Autre cense de 6 sols et demy sur le meix Belpoil, faisant partie de celle de 13 sols dont ledit meix est affecté à la Saint-Martin. » — « Autre cense de trois sols deux engrognes faisant aussi partie de la cense de 13 sols cy-devant sur le meix Belpoil à la Saint-Martin. » — P. 45, *paquet C.* « Censes sur maison et four à Velotte, dûes par les Clerc et Clerget et les Frolier dudit Velotte. » — « Cense de 20 sols au dimanche des Bordes, achetée par Girard Chiffloit, citoyen, pour 12 l., sur Pierre Clerc...., assignée sur un four et meix sis audit Velotte.... ; ledit four et meix de la seigneurie de l'Archevêque », 1316. — Testament de Girard Chiffloit, de Charmont, citoyen, faisant héritière Huguette, sa fille, avec Simone, fille d'Estiennette sa fille, par lequel il demande à être enterré à l'église de Saint-Vincent, à laquelle il donne sa vigne des Chaprais et sa vigne de Gissey ; fonde un anniversaire pour lequel il donne un cens de 20 sols qu'il a sur le meix des Clerget de Velotte, 1327. — P. 47, *paquet D.* « Cense d'une demie menade due par Claude Depin aux religieux de Saint-Vincent, au second février, assignée sur un verger dit l'Hospital de Velotte. » — Reconnaissance du contrôleur de la cité qu'il est dû au « Réfecturier » de Saint-Vincent une demie menade, assignée sur un verger derrière la maison de la cité, sise à Velotte, 24 février 1524. — Sentence des Gouverneurs condamnant Hugues Pepiot de Velotte, vigneron, à payer aux Bénédictins une demi-menade à la Purification, assignée sur une maison dite l'Hôpital de Velotte vendue par la cité audit Pepiot ; ladite cense due depuis 1645, 1662. — Origine et suite des successeurs qui ont payé ladite menade. — P. 49, *paquet E.* « Cense d'une demie menade due au 2 février aux religieux Bénédictins par les hoirs Anatoile Guignoire, depuis 1584 jusqu'à 1596. » — P. 50. *Layette 27.* Censes sur des vignes à Besançon. — « L'on rapporte en premier lieux les censes dont l'on jouit, sçavoir : 1° une cense de 40 sols deüe par MM. de la Magdelaine sur une vigne en Bouhé ; 2° une cense de trois francs et demy, deüe par les Prétet, sur une vigne en Vernois ; 3° une cense autrefois de quatre florins, réduite présentement à une moindre somme sur une vigne au Chanot ou Palet, divisée en plusieurs parties, et possédée par M. le marquis de Villette, par le s<sup>r</sup> procureur Pavois, Jean-Baptiste Sove, Jean-Baptiste Charmet, la veuve et hoirs Jean Jacquy, et le s<sup>r</sup> abbé Tharin et Madame Boisot, sa sœur ; 4° une cense

de trois sols et demy sur une vigne en Tousel. » — *Paquet A.* « Cense de 40 sols due par messieurs les chanoines et chapelains de la Magdelaine sur deux vignes en Bouhé, payable au 25 mars. » — Origine et suite des successeurs qui doivent le susdit cens. — « Le premier possesseur connu de la vigne, chargée de 30 sols, fut Perrin Belpoil de Velotte, en 1358, et le premier possesseur de la vigne chargée de 10 sols fut Pierre Lunet de Velotte, en 1367.... » — P. 53, *paquet B.* « Cense de 3 francs et demy, sur une vigne du Vernois, possédée par Jean-Baptiste Prétet le jeune et Claude Bernard. Ladite cense étant foncière et irrédimable, et payable à chaque premier novembre. » — « Accensement fait par les religieux à Jean-André, tailleur, citoyen, et Claude-Antoine Phelipeaux, sa femme, d'un héritage jadis en vigne et présentement en désert, lieu dit aux quarts de Saint-Paul.... et ce pour la cense foncière perpétuelle et irrédimable de trois francs et demy, monnoye du Comté, à la Toussaint.... », 28 oct. 1649. — P. 54, *paquet C.* « Cense de quatre florins reduite à une moindre somme et sous-partagée entre six personnes tenants actuellement l'héritage affecté, situé au Chanot, ladite cense lods et seigneurie portant et payable à la Saint-Martin. » — « Amodiation faite par dom Jean d'Arinchoz, sacristain, comme procureur des religieux, au nommé Bourquin de Verchevieux, Estevenin son fils, et Poncet le Nieffe de Baumotte, d'une vigne dépendante du couvent de Saint Vincent, sise au territoire de Besançon, lieu dit au Patet.... et ce pour six ans et six fruits, dont les retenants auront les deux parts et les religieux la troisième partie, en temps de vendanges.... », 1388. — Amodiations par les religieux de vignes « en Patet » ou « en Chanot ». — Recueil des pièces du procès des religieux contre Jean Prost « hoste publique », pour un cens de 10 gros à la Saint-Martin, sur une vigne sise au Chanot, 1584. — Recueil des pièces du procès contre Jean Jurain le Jeune, pour un cens au Chanot, 1658. — Recueil des pièces du procès des religieux contre Claude Renaud, pour le cens de sa vigne du Chanot. — P. 61. « Origine et suite des successeurs de la vigne du Patet, autrement Chasnot, accensée à divers particuliers en 1455, pour la somme de quatre florins, lods, justice et seigneurie portant, payables à la Saint-Martin d'hyvers. » — « Cette vigne appartenoit autrefois aux religieux de Saint-Vincent..., lesquels, le 4 février 1455, ascenserent ladite vigne sise en Patet, autrement Chasnot, à Jean Mascheperrin, Jean Foillenot, Richard l'Escarrandet, alias Ambroise, et Jean Grattermal, vigneron.... » — P. 63, *paquet C.* « Origine et suite de la vigne de M. de Belot, marquis de Villette, sise au Patet, autrement Chasnot, censable envers les religieux de Saint-Vincent de la cense de six gros huit engrognes à la Saint-Martin, partie de trois florins, lods, justice et seigneurie portant. » — Les Bénédictins furent les premiers « tenementiers de cette vigne qu'ils possédaient en 1388 et ils en ont joui comme propriétaires jusqu'en 1455, époque à laquelle ils l'acensèrent pour 4 florins d'or à quatre particuliers, l'un desquels est Jean Foillenot, second auteur de la vigne que possède présentement M. le marquis de Villette. » — « Origine et suite de la vigne du s<sup>r</sup> Siméon Pavois, procureur en Parlement, sise en Chanot, autrement Patet, censable envers les religieux de Saint-Vincent, de la cense de dix sols estevenants à la Saint-Martin, lods et seigneurie portant ; ladite vigne faisant la seconde pièce de la vigne du Chanot. » — « Richard l'Escarrandet qui avoit pris en 1455 une partie de la vigne du Chanot en acensement des religieux Bénédictins fait l'origine de la seconde partie de cette vigne. Il fut de ceux qui rédimèrent un florin en 1478, et sa part de la cense des trois florins qui restoient étoit de dix gros vieux... » — P. 70. « Origine et suite de la 3<sup>e</sup> pièce de la vigne du Chanot autrement Palet, possédée par Jean-Baptiste Soye, vigneron, censable envers les religieux Bénédictins de Saint-Vincent de 5 gros à la Saint-Martin, lods et seigneurie. » — « La troisième division de la vigne du Chanot lire son origine de Jean Mascheperrin le viel, lequel fut un des quatre acensataires de ladite vigne en 1455. Petitjean Quinternet lui succéda.... » — P. 73. « Origine et suite de la 4<sup>e</sup> vigne du Chanot, possédée par Jean-Baptiste Charmet, libraire, censable envers les Bénédictins de 5 gros à la Saint-Martin, lods et seigneurie portant. » — P. 77. « Origine et suite de la 5<sup>e</sup> pièce de la vigne du Chanot, autrement Patet, possédée par la veuve et hoirs Jean Jacquey, serrurier, censable envers les Bénédictins de quatre gros à la Saint-Martin, lods et seigneurie. » — « Bichard Escarrandet que l'on a vu être l'auteur... de la seconde pièce de la vigne du Chanot, possédée par le s<sup>r</sup> Procureur Pavois, fait aussi l'origine de la présente pièce, qui est la cinquième division du Chanot ; il l'avoit acensé comme l'autre en 1455, des religieux Bénédictins et payoit 10 gros pour sa part des 3 florins à la Saint-Martin, sçavoir six gros pour la pièce de vigne possédée par le susdit Pavois et 4 gros pour la présente pièce.... » — P. 81. « Origine et suite de la 6<sup>e</sup> pièce de la vigne du Chanot, possédée par M. l'abbé Tharin et madame Boisot, sa sœur, veuve de M. le conseiller Boisot, censable envers les Bénédictins de Saint-Vincent, autrefois de treize blancs une engrogne et à présent de six blancs deux engrognes et demie, à la Saint-Martin, lods et seigneurie portant. » — « Cette vigne tire son origine en premier lieu des Bénédictins, qui en jouissoient en 1388. Elle fut possédée ensuite par Grattermal, un des acensataire de toute la vigne du Chanot en 1455.... » — P. 85, *paquet D.* « Cense de trois sols et demy tournois due aux religieux de Saint-Vincent, à la Saint-Martin, par les hoirs Matthieu Gagelin, sur une vigne en Tousey. » — « Vente faite par Charles Pillot, écuyer, seigneur du Chastelet, citoyen de Besançon, à Vienot Bidault, vigneron, et Guyotte, sa femme, d'une pièce en bois et en désert d'environ un journal, au territoire de Besançon, lieu dit en Tousel..., ledit vendeur qui charge cette pièce d'une cense de 3 deniers, à luy payable à la Saint-Martin, à charge d'amende et de commise et exempte de toutes autres charges, ladite vente pour 30 francs », 18 oct. 1551. — P. 87. « Censes dont l'on ne jouit plus étant perdues. » *Paquet E.* « Cens sur des vignes en Trois Chatel. 1<sup>o</sup> En Champdomage. » — Donation à l'abbaye par Damette, veuve d'Humbert, citoyen, des tierces qu'elle avait sur une vigne à « Trois-Châtel », au lieu dit « Champdomage », avec 12 deniers de cens qu'elle avait sur les vignes de Rossette de Perrier, et de Pierre de Lantenne, 1254. — Reconnaissance de Colinel de Mardique, notaire de la cour de l'archidiacre et appariteur de la cour de Besançon, de devoir à la Saint-Martin à messire Etienne Daniel, sacristain de Saint-Vincent, trois sols sur un lopin de vigne à Trois-Châtel « de l'œuvre de huit ouvriers ou environ », 16 nov. 1475. — Procès des religieux contre Alard de Rougemont, chapelain de Saint-Martin, qui refusait de payer au sacristain un cens de trois sols qu'il devait, 1490. — Reconnaissance de Jean Bergier et Pierre, son fils, de devoir à l'abbaye 2 sols estevenants de cens, à la Saint-Martin, sur des vignes à Trois-Chatel au lieu dit « en Tousel », de la seigneurie de Guillaume de Saint-Quantin, damoiseau, 1343. — Acensement par l'abbé Guillaume et ses religieux à Guy Lovet, clerc, de deux vignes de l'abbaye à Trois-Châtel, pour un cens de 5 sols estevenants à la Saint-Vincent, 1353. — Donations de vignes à l'Abbaye. — P. 91, *paquet F.* Cens sur des vignes au « Chemin François » et « Chartres », dont on ne jouit plus. — « Assignai fait par Poncel, orfèvre, et Estiennelette, sa femme, fille de maître Pierre Biguet, pour 32 l. données par Jean Michel de la cense de 50 sols à la Circoncision, payables audit Michel, sur une vigne au territoire de Besançon, lieu dit en Chemin François..., chargée seulement de tierce et de dismes et franche du reste, à charge de commise », 1318. — « Échange par lequel l'abbé Guillaume de Quingey, et les religieux quittent et remettent audit Jean Michel une cense de 10 livres qu'il leur devoit, moitié aux Bordes et moitié à l'Assomption sur sa maison, rue Saint-Vincent..., et encore sur le verger dudit Michel derrière le clos du

monastère.... En échange de quoy ledit Michel leur cède : 1° cinquante sols de cense à la Circoncision sur la vigne de Poncet, orfèvre ; 2° une cense de 30 sols, au samedi après la Pentecoste, sur la maison de Fauconnois, sellier, et de Guillemette, sa femme, tille de maître Gérard de Glaire, sise en la rue de Saint-Pierre ; 3° une cense de 40 sols, aux Quatre-Temps de la Sainte-Croix, sur la maison d'Isabelle, fille de Jean Donzel, à la Grande-Rue ; 4° 50 sols d'un costé, payables le quard à chaque Quatre-Temps et 20 sols d'autre moitié au jour de l'obit de maître Henry Gracilis, et moitié six mois après ; lesdits 70 sols légués par ledit Gracilis aux, Cordeliers.... », 1324. — Acensements à divers de vignes sises an « Chemin François ». — P. 96, *paquet C.* « Censes sur vignes en Argillière, Chamuse, Échenoz de Velotte et Vernois ; l'on n'en jouit plus. » — « Argillière est un canton de vignes auprès de la Croix d'Arènes.... » — « Assignal fait par Guy, fils de Perrin de Vaux, Clerc, et Richarde, sa femme, fille d'Estienne dit Grape, moyennant 7 l. données par Jean Michel, de la cense de 40 sols à la Saint-Nicolas sur deux vignes, territoire de Besançon, lieu dit en Argillière, l'une de la seigneurie des seigneurs de Says.... ; l'autre vigne de la seigneurie de la terre de Saint-Deicole.... », 1308. — « Assignal fait par Perrin Morel de Rancenay, cordonnier...., aux religieux de la cense de 9 sols du jour de l'Invention Saint-Etienne, moyennant 12 francs donnés par les religieux, vallant chacun 12 gros de vieille monnoye du comté et le gros 12 engrognes ; ledit assignal sur une vigne au territoire de Besançon, lieu dit Chamuse.... », 1439. — « Sentence de l'official du jedy après la Saint-Hilaire 1498, condamnant Jacque d'Amondans, pelissonnier, à payer aux religieux 16 sols 7 engrognes d'un costé, et 19 sols d'autre, cette dernière somme sur deux vignes en l'achenal de Velotte.... et sur une vigne à Pirey, lieu dit la Ferté, de six ouvriers ; ladite cense de 19 sols, payable à la Magdelaine et acquise par les religieux pour 19 l.... » — P. 99, *Layette 28.* « Vignes en propres aux religieux Bénédictins de Saint-Vincent, au territoire de Besançon. » — *Paquet A.* « Casamenne, autrement Richebour. » — « Vente faite par Henry Bourgeois, fils de fû Henry Bourgeois, citoyen, à l'abbé Aymon et à ses religieux, d'une petite vigne en lieu dit Casemène.... avec le droit de vendanger ladite petite vigne avec celle du monastère qui lui est contigu d'ancienneté, au même jour que vendangera ledit Henry, seigneur du territoire de Casemène et ses successeurs seigneurs, avant les autres vignes. Ladite vente pour six livres estevenants.... », 1331. — Amodiations par les religieux d'un verger à Casamène à Étienne Noisot et Jean Valet, vigneron, pour huit francs à la Saint-Martin, 7 janvier 1622. — F. 102, *paquet B.* « Seconde vigne, dite la grande vigne de Casamène, provenante du s<sup>r</sup> Jean-Baptiste Marchand, médecin, et de demoiselle Estienne Lambert, sa mère. » — Partage de biens entre Jacques Marchand et ses fils et petits-fils, 2 nov. 1681. — P. 103, *paquet C.* « Vignes de Bouhès, provenantes de Marguerite Marvelise, dont les Bénédictins de Saint-Vincent sont donataires universels. » — Partage de la succession de Thiebaud de Marvelise, vigneron, entre ses filles Marguerite de Marvelise, veuve de Jeangulphe Fatet de Vuillafans, Anne de Marvelise, femme de Jean-Baptiste Coulon, vigneron, et Parise de Marvelise, veuve de François Millesse de Baume ; par ledit partage Marguerite obtint la grande vigne de « Bouhé d'en haut, contenant en tout trois ouvriers et demy.... », 7 nov. 1640. — Délimitation des partages des trois soeurs par Antoine Sauterel et Jean de Marvelise, 7 janvier 1639. — P. 103, *paquet D.* « Vigne de l'Échenoz de Bouhé, provenant de l'Ancien du monastère. » — Donation par Pescos, femme de Besançon, sœur de feu Lombard, à l'église de Saint-Vincent, d'une vigne « en Bouhé », près de celle de Renaud et d'Henry de Jussanmoutier, nov. 1244. — Échange par lequel Pierre de Cussey, clerc, cède au religieux de Saint-Vincent deux vignes « en Bouhé », près de la vigne des confrères de Saint-Jean de Besançon, pour trois autres pièces de vigne dont les religieux lui donnent l'usufruit, 1271. — Nomination d'arbitres dans le procès du sacristain de Saint-Vincent contre le prieur de Notre-Dame de Jussanmoutier, procureur de l'abbé de Baume ; ledit sacristain prétendait que sa vigne, sise « en Bouhé », entre celle du prieur et celle de Loret du Clos, ne devait pas de dîmes audit prieur, 1349. — P. 107, *paquet E.* « Vignes en l'Échenoz de Velotte (aux deux lits) et dite la vigne de Notre-Dame ». — Donalion par Renaud, citoyen, fils de feu Arnaud, à l'église de Saint-Vincent de deux pièces de vigne au territoire de Bregille ; de plus ledit Renaud et Hugue Toretarius, son gendre, ont reconnu que Poncelte, femme dudit Hugue, avait donné à Saint-Vincent deux pièces de vignes au territoire de Velotte « en chenal », de la mouvance de monsieur Hugue de Saint-Quantin, dont l'une touche la vigne de Renaud de Chemaudin, et l'autre la vigne du fils de dom Nicolot, oct. 1246. — Ventes de diverses vignes sises « en l'Échenoz de Velotte », 1378-1602. — Vente par Jacques Maigrot, vigneron, et Huguette Miroudot, sa femme, à dom Joseph Saunier, abbé de Saint-Vincent, d'une pièce de vigne, située au territoire de Besançon, « en l'Échenoz de Velotte », de la contenance de « huit ouvriers et un quart » ; « dénonçons lesdits vendeurs ladite vigne estre deschargée de toutes charges, servitudes, hypothèques et obligations quelconques, mesme de lods et disme, n'en ayant jamais payé.... », 22 février 1678. — « Marché fait par les Bénédictins de Saint-Vincent, avec François Bourgoin, vigneron, pour remonter une pièce de vigne, en désert, de la contenance d'environ deux ouvriers et plus, située à l'Échenoz de Velotte, faisant partie de la vigne Notre-Dame, dont ledit Bourgoin a déclaré sçavoir bien les confins et pour y faire tous ouvrages nécessaires et la rendre à la fin des quatre ans en état et due culture de vigne, moyennant 67 francs que lesdits religieux seront obligés de luy donner, et à charge qu'ils auront la moitié des fruits mesme pendant lesdits quatre ans », 1<sup>er</sup> avril 1687. — P. 110, *paquet F.* « Vigne de la Vaucelle, provenante de M. Lulier. » — Donation par messire Claude Lulier, conseiller, puis président au Parlement de Dole, seigneur des deux Chauvirey, Vitrey, Ouge, etc., « de quatre ouvriers de vigne », sis à Velotte, à l'abbaye de Saint-Vincent, 31 déc. 1637. — P. 111, *paquet G.* « Vignes d'Équeugney, provenantes de plusieurs particuliers. » — 1° La vigne du milieu de la Côte. — Donation à l'église de Saint-Vincent, par dame Blanche, veuve de Jean Maigret, citoyen, et par Guillaume, son fils, de tous leurs biens meubles et immeubles et notamment d'une vigne à Équeugney et d'une maison à Ballant, 1285. — Amodiations de vignes à Équeugney par l'abbaye. — Vignes du sieur Pion. — « Vignes au bas des Équeugney. » — « Vigne d'Équeugney le Haut, provenant de frère François Breteney, appelé dans le monde Pierre Breteney, lequel fil héritiers les Bénédictins de Besançon, par son testament du 4 avril 1431. » — P. 115, *paquet H.* Vignes de Vallière. — 1° La vigne de « dix ouvriers » provenant de frère François Breteney et de François Maigrot. — Testament de Jacque Breteney ; inventaire et partage de ses biens et de ceux de sa femme, Bernardine Barthod, entre leurs enfants, 1619. — Testament de frère François Breteney, novice de Saint-Vincent, faisant les religieux ses héritiers et instituant des legs en faveur de ses sœurs, le 1<sup>er</sup> juillet 1633. — 2° Vigne de cinq « ouvriers ». — P. 119. Vigne de Rognon, provenant du sieur J.-B. Marchand, médecin. — Vigne des corvées d'Arènes, provenant de demoiselle Étienne Lambert, mère du sieur J.-B. Marchand, médecin. — P. 120, *paquet J.* Vigne du Chemin François, provenant de demoiselle Claude-Antoine de Pillot, veuve du sieur Coquillot. — P. 122, *paquet K.* Vigne du Chânot, provenant de Françoise Maigrot. — « Testament de Pierre Maigrot, vigneron, et de Pierrette de Marvelise, sa femme, voulant estre enterré à Saint-Vincent, près leur père et mère et y fondant une grande messe au jour de Saint-Marcellin pour 25 francs qu'ils donnent, etc., léguant 400 francs à Françoise



Maigrot, leur fille, et une vigne au Perron, de quatre ouvriers... avec une vigne au Chasnot de trois ouvriers ou environ... », 27 mai 1613. — « Ladite Françoise Maigrot a fait héritiers les religieux en 1629... Et c'est d'elle que nous avons la vigne du Chasnot, nous en jouissons l'an présent 1736. L'on n'en paye aucun disme, ny garde à messieurs de Saint-Paul. Ladite vigne contient deux ouvriers cinq coupes. » — P. 123, *paquet L*. Vigne de la « Vaille », provenant de demoiselle Claude-Antoine de Pillot, veuve du sieur Coquillot. — Procès concernant la dime réclamée par l'archevêque. — Extrait des censiers de l'archevêque, où il est dit « que le s<sup>r</sup> Pillot et Claude-Antoine Pillot, sa fille, au lieu de demoiselle Marguerite Lulier, qui au lieu de Mademoiselle d'Orsans et Estienne Coulon, au lieu de Claude Gavillet, doivent pour leur vigne de Vaitte d'environ seize ouvriers, disme et garde, touchant par dessous Louys Courtois, et que ledit Pillot a payé depuis 1629 ». — « Mandement de garde accordé par les Gouverneurs à Antoine de Pillot, acquéreur d'une vigne de treize ouvriers au décret sur Antoine Huot, s<sup>r</sup> d'Ambre, fils héritier de demoiselle Marguerite Lulier, et deffense aux amodiateurs de l'archevêque étant au pas de Bapant de plus user de force et d'armes, sous peine de garde enfrainte, ladite vigne ne devant qu'un demy disme », 10 sept. 1631. — « Sentence du vicaire général de Mesmay, déclarant que les possesseurs de la vieille vigne de la Vaitte avec les emplantements voisins, cy devant en champs et en vergers, limitans les terres de Palente et de Chalezeule, provenants de la famille des Sages, faisant en tout plus de 24 ouvriers, ne payeront que demy disme, sans garde en temps de vendange, à monsieur l'archevêque », 30 sept. 1662. — P. 127, *paquet M*. Vigne du Vernois, provenant de Marguerite de Marvelise. — Partage des biens de Thiebaud de Marvelise entre ses filles : on y voit que Marguerite eut la vigne du Vernois, « d'environ six ouvriers, avec l'avant chevoye y joignant et le verger de Velotle. La Marguerite Marvelise fit les Bénédictins de Saint-Vincent ses hoirs universels. Nous jouissons en la présente année 1736 de la vigne du Vernois, contenant quatre ouvriers trois quarts en état... » — P. 129, *paquet N*. Vignes du mont de Bregille, provenant 1<sup>o</sup> d'un échange fait avec les sœurs de Sainte-Claire ; 2<sup>o</sup> de Mademoiselle de Pillot, veuve du sieur Pierre Coquillot. — 1<sup>re</sup> vigne. — Échange par lequel Jean, abbé de Saint-Vincent, céda à Alix dou Saix, abbesse des Cordelières de Besançon, ce qu'il avoit dans les maisons et jardins que ladite abbesse a acquis de l'abbé de la Charité, lods et justice ; en place de quoy, l'abbesse luy cède une vigne, dessus Charrière, au mont de Bregille, de la seigneurie de l'archevêque, qui fut à Étienne de Baume, citoyen... », 1294. — P. 130. Seconde vigne du mont de Bregille. — P. 131, *paquet A*. « Vignes dont on ne jouit pas, en Mandelier, Chassagne, Gacogne, Plainnechaux, Perron, Chamuse, Gecey, Arènes et autres endroits. » — Accensement fait par les religieux à Jean Dauxon, marchand, et Parise, sa femme, de deux vignes du Prieur et couvent de Saint-Vincent, « l'une en Plaine Chaux, dit les Gacognes, de huit hommes...., l'autre vigne ès Chaucennes, autrement ès Baumes, de dix ouvriers... ; le tout pour la cense de 20 florins à la Toussaint que ledit Dauxon assigne sur lesdites vignes et sur ses maisons en Bapant...., stipulant que ledit Dauxon pourra racheter 5 florins pour 100 florins avec la peine de commise », 15 sept. 1477. — « Vente faite par messire Antoine de Montait, confesseur et conseiller de madame l'archiduchesse Marguerite et son grand aumônier, abbé commendataire de Saint-Vincent, et ce, pour achever les ouvrages de l'abbaye, église et clocher, à noble Nicolas Nardin, citoyen, de ce qui luy est advenu par la mort de don Claude d'Amance, situé à Clerval sur le Doubs, l'Hospital, Anteuil, Saint-George et Branle, et une vigne au territoire de Besançon, lieu dit ès Chassagne, de trois ou quatre ouvriers entre Jean du Champ et messire Jean Mercier, pour 400 francs », oct. 1527. — Vente par Étienne Nayme, vigneron, et Claudine Coulon, sa femme, à Pierre Maigrot, vigneron, et Pierrette Marvelise, sa femme, d'une vigne « en Mandelier, d'environ six ouvriers..., pour 700 francs, ladite vigne chargée envers l'archevêque, de garde, qui est quatre blancs par chariot et exempt de disme », 30 août 1593. — Donation par Adeline, veuve de Pierre de Ruffey, à l'église de Saint-Vincent, où elle désire être enterrée, d'une vigne an-dessus de Saint-Jacques d'Arènes, mai 1524. — Donation par Bonne, fille de Pierre dit Chastelet, citoyen, à l'église de Saint-Vincent, d'une vigne « en Gecey, entre Guy, fils de Bonamy, de la rue Poictune, et la vigne de l'Archevêque, seigneur du terrain de la vigne donnée, 1556, en avril ». — P. 134, *paquet P*. Amodiations de plusieurs vignes depuis 1627. — Arrêt du Parlement du 24 juillet 1732, contenant les plants qu'il faut arracher dans les vignes... — P. 135, *Layette 29*. « Terrain de la maison de Saint-Vincent et les allées avec les voisins. » — *Paquet A*. « Papiers contre le projet des ingénieurs du Roy, qui vouloient faire un chemin publique au travers des religieux pour tirer une ligne venant de la porte Nostre-Dame à nostre église. » — « Copie d'une lettre du supérieur de Saint-Vincent à M. de Louvois touchant la rue que l'ingénieur Robelin prétendoit faire au travers de nostre jardin », 20 août 1690. — « Requête présentée à Messieurs du Magistrat au sujet d'une rue que l'on prétendoit faire au travers de l'enclos du monastère. Elle tend à faire un alignement de la rue de Saint-Vincent avec celle de la Vielle Monnoye. » — Minute d'une lettre de M. de Louvois pour empêcher la susdite rue, 27 août 1690. — « Certificat de MM. du Magistrat au sujet de l'alignement de la rue de Saint-Vincent à celle dessus Billon, donné le 28 août 1690. Il porte qu'il est du plus grand ornement de la cité d'alligner la rue de Saint-Vincent aux maisons sur Billon, plutôt que suivre l'alignement au travers le jardin des Bénédictins. » — P. 136, *paquet B*. Papiers concernant les conduites et chutes d'eau dans l'enclos ; pavage des rues. — « Acte de protestation de non-préjudice signifié le 7 septembre 1689 de la part des religieux à MM. du Magistrat, qui vouloient faire écouler dans notre enclos les eaux qui descendent par la rue des Carmes. » — P. 138, *paquet E*. Acquisition de la Colombière et affaires avec les voisins. — « Lettre du 9 novembre 1379, par l'abbé Hugue d'Oiselay, ayant employé 100 florins de la dot de la Chapelle, fondée à l'autel Saint-Antoine par l'abbé Guillaume Chin, avec autre plus grosse somme à l'achat du verger et colombière de Caterine, veuve Henry Michel, sis derrière le jardin du monastère; ledit abbé ne voulant charger ledit verger de ladite plus grosse somme et voulant décharger sa conscience desdits 100 florins, donne au religieux chapelain de ladite chapelle 100 sols sur le patronage de Raincour et Buffignecour, dûs à l'abbé, moitié au sinode de may et moitié au sinode d'automne. Ratifié par l'archevêque Guillaume, 2 mars 1391. » — P. 140, *paquet D*. « Affaires des Bénédictins avec les s<sup>ts</sup> Valle, pour un mur mitoyen, et avec les Jésuites pour des noyers du verger qu'ils ont du s<sup>r</sup> Valle. » — P. 141, *paquet E*. « Amodiations des locataires de la grosse maison, joignante M. Duchesne. » — P. 143, *paquet F*. « Amodiations de la maison du Four et de la cave sous l'entrée de la maison de M. le conseiller Faure... » — *Paquet G*. « Amodiations de la maison joignant le four. Plusieurs amodiations d'icelle depuis 1682, jusqu'en 1731. » — P. 145, *paquet H*. « Affaires avec M. le comte de Saint-Amour et M. le conseiller Belin, au sujet de la maison « Notre Four ». — Traité du 5 janvier 1682, par lequel « messire Charles François de la Baume, comte de Saint-Amour, cède aux religieux un terrain derrière la niche de la statue de Jupiter, au bas de la grande allée du jardin de Granvelle, ledit terrain de quatorze pieds de long et de six pieds de large.... Et pour ledit terrain cédé, les religieux quittent audit comte 100 francs qu'il devoit pour son affiert de cloison du mur servant de pignon à la maison qu'ils ont baty derrière ledit jardin... » — « Copie de la vente faite le 21 octobre 1708 par M. le comte de Saint-Amour à M. le conseiller Belin et à dame Eugène-Antoine Mareschal, sa

femme, d'un journal et demy de jardin, au bas de la cour des écuries de la maison de Granvelle et à costé du grand jardin pour 10,000 livres et 500 l. de paires de gands. » — P. 146, *paquet J.* « Procès des Bénédictins contre Maurice Dutruy au sujet de la muraille de séparation des Bénédictins, et de celle dudit Dutruy. » — P. 147, *paquet K.* « Billets d'argent emprunté par les religieux et remboursé. » — P. 148. *Layette* 38. Contrats de rente. — *Paquet A.* Besançon. « Cession et transport fait par M. le conseiller de Courbousun aux Révérends Pères Bénédictins de Besançon, avec conduite et garantie d'un contract en principal de quinze cens livres avec soixante et onze livres quinze sols d'intérêt échus en acquittement de partie du prix du terrain qu'il a acheté de leur enclos. Ledit contract au profit de madame Baquet sur madame Descoraille, annuel de 75 l. chaque 12 février... », 12 février 1729. — « Contract de rente en principal de cinq mille cinq cens livres, annuel de deux cens soixante quinze livres à chacun premier janvier en acquittement et à compte du prix du terrain vendu en l'enclos au sieur de Courbousun ; ladite rente créée au profit des Bénédictins de Saint-Vincent sur ledit sieur de Courbousun... », 22 février 1736. — P. 150, *paquet B.* Rentes à Beure, Velotte et Saint-Ferjeux. — « Donation faite par le sieur François Bouvier aux Bénédictins de Saint-Ferjeux, pour raison de dévotion aux saints martyrs patrons, d'un capital de 400 francs annuel cy-devant de 24 francs, et remis par ledit Bouvier à 20 francs sur Jean Simard de Beure et Jeanne Pidancet, sa femme, constitué sur eux le 6 septembre 1665 au profit de Julien de Blancheteste et par ledit Julien et Anne Boisot, sa femme, audit Bouvier, le 24 janvier 1669. Ladite donation faite aux Bénédictins le 9 octobre 1685. » — « Cession faite par demoiselle Catherine Varrin, aux dames de la Confrérie du Cordon Bleu, érigée en nostre Eglise d'un capital de rente de 100 francs, créé sur Richard Hudelot, et Gille Euvrard, sa femme », 12 août 1718. — Rétrocession de la présente rente par les dames du Cordon Bleu aux Bénédictins, 26 août 1718. — P. 152. Rentes à Chalèze, Chalezeule et Thise. — « Contract de rente au profit des Bénédictins de Saint-Vincent, sur Jean-Antoine Bernard de Thise, fils de François Bernard, en capital de 66 l. 13 sols 4 deniers, annuel de 3 l. 6 sols 8 deniers », 17 décembre 1732. — P. 154, *paquet D.* « Rentes à la Barre, Vandelan et Mareschaux. » — « Vente faite par les Bénédictins d'héritages sis à la Barre, sçavoir deux rains de chasal, une chenevière ès Oches et un champ lieu dit *au vieux prel*, à Jean Amyot dudit lieu, pour 200 francs dont il a créé une rente annuelle de 12 francs, le 19 juillet 1717, avec la cense annuelle d'une poulie, Colin notaire, et s'oblige d'y bâtir dans huit ans, payer la poulie à Carnaval, et les lods à 3 gros par franc. L'intérêt de ladite rente a été remis au trois pour cent le 30 octobre 1720... » — « Contract de rente au profit des Bénédictins sur Jean Rosinot, de Vandelan, et Elisabeth Voiroz, sa femme, en capital de 300 l., annuel de 9 livres », 4 août 1731. — P. 156. *paquet E.* Rente sur les habitants de Perrouse. Constitutions de renies sur les habitants de Perrouse, au profit de divers; cession desdites rentes aux Bénédictins. — « Toutes les susdites rentes dues aux Bénédictins par les habitants de Perrouse, produisent ensemble le capital de 2,633 francs 3 gros, annuel de 131 fr. 8 gros ou 87 l. 15 sols 6 deniers. Et suivant la réduction faite par arrest du Roy, du 24 août 1720, en faveur des communautés, ledit intérêt à 35 l. 2 sols 2 deniers, que l'on perçoit annuellement desdits habitants. » — P. 160, *paquet F.* Renies sur les particuliers de Perouse. — « Rente en capital de 200 fr., annuel de 14 fr., au profit des Bénédictins, sur Claude Bernard dit Morey de Chaucenne, demeurant à Perrouse, et Guillemette Bersol, sa femme... », 1660. — « Rente en capital de 50 francs, annuelle de 30 gros, au profit des Bénédictins, sur Claude Crétin... », 22 nov. 1690. — « Rente en capital de 50 francs, annuelle de 2 fr. 6 gros, au profit des Bénédictins, sur Claude Crétin et Jeanne-Claude Bernard, sa femme, à chaque 26 may, pour 50 francs à eux donnés ledit jour 26 may 1692. » — « Rente en capital de 74 francs 6 gros, annuelle de 4 francs et demy, sur Vincent Campionnet de Perrouse et Thienette Bnron, sa femme, pour vente d'un chasal, situé audit Perrouse, autrefois possédé par les Chanonllets et arrivé en échute aux religieux Bénédictins par le décez desdits Chanoulllets sans hoirs... », 22 nov. 1676. — « Rente en capital de 97 fr. 9 gros, annuelle de 4 francs 6 gros, au profit des Bénédictins, sur ledit Vincent Campionnet et Thiennette Barbier, sa femme... », 3 mars 1694. — « Constitution de rente en capital de 200 l., annuelle de 12 l., sur Vincent Campionnet et Estiennette Barbier, sa femme, de Perrouse, au profit des Bénédictins, à chaque 29 juillet, pour vente faite par lesdits religieux auxdits Campionnet et Barbier, d'une maison située audit Perrouse... », 1<sup>er</sup> déc. 1711. — « Rente en capital de 60 francs, annuelle de 3 francs, sur Jacques Voisin de Perrouse et Claudine Datard, sa femme..., au profit des Bénédictins, pour rente faite auxdits Voisin et Datard, de la moitié d'un chasal situé audit Perrouse... », 24 juin 1691. — « Rente en capital de 100 fr., annuelle de 6 francs, au profit des Bénédictins, sur Marguerite Boulet, veuve de fu Edme Jugnot de Perrouse, et François Jugnot, son fils... », 21 déc. 1696. — P. 165, *paquet G.* « Rentes à Cervin, Don vol et Burgille-les-Marnav. » — Mémoire des rentes données aux Bénédictins de Saint-Vincent dans le testament de Jeanne Monnot, de Servin, 29 avril 1629. — « Rente au profit de messieurs les héritiers de noble sieur Simon de Crosey, sur les habitants et communauté de Cervin, en capital de 500 fr., annuelle de 30 fr., an 25 janvier... Ledit s<sup>r</sup> de Crosey avoit prêté 900 fr. en 1637 ; ils rendirent 400 fr. en 1661 », 20 février 1678. — « Cession faite aux Bénédictins, le 8 juin 1702, de la susdite rente de 500 fr., réduite à l'intérêt de 23 francs ; ladite cession faite par messire Claude-François de Crosey, et dame Marguerilte de Raincourt, sa femme, en déduction de 750 francs qu'ils redevoient aux Bénédictins, pour la pension d'un de leurs fils, qui s'est fait Bénédictin. Avec ratification de ladite cession par la dame de Crosey », 13 février 1703. — « Rente en capital de 900 fr., annuelle de 45, au profit du sieur Nicolas Dorival, sur Nicolas Fusenot, munier de Douvot, le 22 décembre 1713... A la fin dudit contract est la cession dudit sieur Dorival, faite aux Bénédictins, le 10 janvier 1714, avec promesse dudit Fusenot, le 11 janvier 1715, de leur payer les intérêt, lesquels ont été réduits au 4 pour cent », 22 août 1720. — « Renie en capital de 1,400 l. au profit des Bénédictins, annuelle de 28 l., sur demoiselle Thérèse de Leule, veuve du sieur Claude-François Martin, et sur demoiselle Margueritte de Leule, femme du s<sup>r</sup> Denys Desborne, demeurant à Burgille-les-Marnay... », 12 juin 1720. — P. 166, *paquet H.* Rentes à Vanclans et à Chassagne. — Cession aux Bénédictins de deux rentes provenant de Nicolas Perrenot, « faite par demoiselle Alviset, veuve du sieur Lagrandfame... pour la somme de 743 francs 11 gros 2 blancs, à quoy montoient les capitaux et arrérages », 8 mai 1675 ; — ordonnance du Parlement sur requête présentée par les Bénédictins, pour le paiement des deux rentes ci-dessus ; ladite ordonnance portant que lesdits habitants de Vanclans devront payer dans le délai d'un mois, 27 janvier 1683. — P. 167, *paquet J.* « Renies à Montandon et aux Seignoltes, prosche Mesche. » — « Obligation sur Claude-Louys Navion Maillot et Calerine, sa femme, de Montandon, de la somme de 3,270 l., ledit Maillot a passé le contrat de rente suivant au profit des Bénédictins de Saint-Vincent », 27 juin 1720. — « Rente en capital de 2,500 l. restantes de la susdite obligation annuelle de 50 l. au profit des Bénédictins, sur Claude-Louys Navion Maillot. Ladite rente annuelle sur le pied de la précédente et fait au profit des Bénédictins, sur Jean-Joseph Navion Maillot, demeurant aux Seignoltes de Mesche », 12 janvier 1729. — Ratification de la précédente vente par Catherine Charmot, femme dudit Jean-Joseph Navion Maillot, 6 juillet 1630. — « Les renies suivantes ne sont ici raportées que pour servir

d'hypothèques aux précédentes, comme ayant été acquittées par Claude-Louys Navion Mailliot, des deniers des Bénédictins. » — P. 169, *paquet K*. Rentes au profit des Bénédictins sur divers particuliers à San tans et à Montbarrey. — P. 170, *paquet L*. Arrêts du Roi pour les rentes des communautés. — Arrêt du Roi qui réduit à deux pour cent les rentes des communautés, 24 août 1720. — *Paquet M*. Quittances des intérêts des rentes dues par les Bénédictins à différents particuliers de Besançon. — P. 171, *paquet N*. Rentes à Lons-le-Saunier et à Baume. — « Billet rentuel en capital de 1,000 l., annuel de 50 l., sur les Révérends Pères Bénédictins de Lons-le-Saunier, au profit des Bénédictins de Besançon à chaque 25 may », 25 mai 1736. — « Grosse de rente au profit des Bénédictins, sur le sieur Claude-Guillaume Bourguignon, procureur du Boy de la police de Baume, en capital de 450 l., annuel de 22 l. 10 sols », 3 juillet 1736. — Rente à Morteau. — « Billet rentuel, eu capital de 1,600 l., annuel de 80 l., sur les Révérends Pères Bénédictins de Morteau, au profit des Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon, à chaque 4 aoust. » — P. 173. *Layette 31*. « Parties des avocats, procureurs, marchands et ouvriers avec marchés et quittances, etc.... » — P. 175. *Layette 32*. États généraux des revenus de la maison et actes divers du chapitre général. — *Paquet A*. États généraux des revenus de la maison présentés chaque année au chapitre général, depuis 1652. — *Paquet B*. « Mémoires des revenus particuliers de la maison et déclarations d'iceux. » — *Paquet C*. Chapitres généraux de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. — Arrêt du Parlement de Dole défendant aux Bénédictins du comté de Bourgogne de communiquer avec ceux de France et de se trouver au chapitre général qui doit se tenir à Tool et leur ordonnant « de se procurer des visiteurs comtois, à raison de la guerre étant entre les deux couronnes.... », 9 nov. 1637 — *Paquet D*. *Paquet E*. Prétentions de la maison de Saint-Vincent sur les autres maisons ; quittances des frais de visites, — *Paquet F*. Taxes établies par le chapitre général et les RR. PP. Visiteurs pour ceux qui logent à Saint-Vincent. — *Paquet G*. Règlement du chapitre général pour les habits, premières messes, confessions, etc.— *Paquet H*. « Avertissements donnés aux supérieurs des maisons pour les intimer aux inférieurs. » — *Paquet J*. Permissions données aux religieux de Saint-Vincent par le chapitre général et par les RR. PP. Visiteurs de dire, en l'église de Saint-Vincent, les offices de certaines fêtes particulières ; règlement pour la bénédiction du saint Sacrement qui se donne le soir en été. — *Paquet K*. Permissions données par le chapitre général aux religieux de Saint-Vincent de construire à Santans et de réparer des immeubles à Besançon. — *Paquet L*. « Actes du chapitre général par lesquels les secondes pensions de certains noviciats sont adjudgées à la maison de Saint-Vincent de Besançon, de même que les revenus du commun de la province, gérés par le Procureur Général pour certaines années. » — *Paquet M*. Acte de profession de quelques religieux. — *Paquet N*. Privilèges du Mont-Cassin. « Actes et avis contre la perpétuité des supérieurs et règlement touchant le régime spirituel. » — Décrets des cardinaux interprètes du concile de Trente, pour confirmer les privilèges accordés aux religieux du Mont-Cassin *super pontificalibus*, depuis 1092, 10 sept. 1614, — Déclaration capitulaire des religieux de Saint-Vincent contre la perpétuité des supérieurs, 9 mai 1612. — « Déclaration du chapitre général tenu à Saint-Mihiel le 28 aoust 1612, refusant voix active et passive à un abbé de Saint-Aigrie, qui vouloit rester perpétuel. » — Copie de l'approbation donnée par le pape Innocent XI aux décrets d'une congrégation de cardinaux, confirmant les règlements du chapitre général tenu à Luxeuil le 9 mai 1688, 5 avril 1689. — « Minute de réponse du R. P. Président à M. le grand vicaire de Besançon, portant refus de se charger des confessions des Cordelières. En quoy on prétendoit evocier les religieux de Saint-Vincent. Ledit refus fondé sur les constitutions de l'ordre, qui défendent aux réformés de se charger de la direction des religieuses de l'Ordre, à plus forte raison des autres », 9 août 1610. — *Paquet O*. « Matricule de tous les religieux du chœur de la Congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe depuis la Réforme », Nancy, 1727. — P. 178. *Layette 33*. Amortissemens. — *Paquet A*. Arrêts, déclarations et ordonnances concernant les amortissemens. — Ordonnance de M. l'intendant De la Fond, invitant les gens d'église à déclarer les biens qu'ils ont acquis depuis 1600 ; signifiée aux Bénédictins le 3 sept. 1694. — « Décharge pour le clergé du Comté des droits d'amortissemens et de tous arrest, rendus avant le 20 février 1695, moyennant deux cens trente mille livres payables une fois », 4 août 1695. — « Ordonnance de l'intendant de la Neuville, à tous ecclésiastiques, de déclarer les biens acquis depuis le 2 janvier 1702, ensuite de la déclaration du 9 mars 1700, laquelle parle des biens acquis dans le Comté depuis le 16 février 1691, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1700 », 1700. — Circulaire des commis préposés aux avertissemens, mandant aux bénéficiers de déclarer leurs acquisitions depuis le 16 février 1694 et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1700. — « Déclaration du Roy du 16 juillet 1702 expliquant celle du 9 mars 1700, au sujet des roturiers tenans fief, etc., et déchargeant les gens de mainmorte des droits d'amortissemens des dons et legs à eux faits en deniers, sans stipulation d'employ ni de fonds, et pour les autres dons et legs veut que les droits en soient payés suivant la déclaration du 5 juillet 1689 ; publiée au Parlement de Besançon le 8 août 1702. » — Arrêt ordonnant à ceux qui acquièrent par échange de payer les droits seigneuriaux et féodaux, fixés pour les acquisitions par vente ; publié par l'intendant, 11 janvier 1721. — Arrêt exemptant du droit d'amortissement les biens déjà amortis et dépendants des bénéfices unis à des communautés séculières ou régulières, 9 sept. 1730. — Arrêt déchargeant les religieuses de la Visitation de Paris des droits d'amortissement d'un legs chargé de trois messes, 26 sept. 1730. — Arrêt donnant aux bénéficiers le délai d'un an pour fournir aux Chambres des comptes des déclarations de leur temporel et un délai de trois mois pour faire l'hommage au Roi, 7 déc. 1723 ; — « renouvellement de la déclaration du 29 décembre 1674, louchant les déclarations des revenus des bénéficiers et acquisition depuis 1641 ». — Déclaration du 18 mai 1731, défendant aux ecclésiastiques d'acquérir dans le Comté des biens-fonds sans permission expresse du Roi. — Règlement du droit d'indemnité dû au Roi par les ecclésiastiques qui acquièrent dans la directe du Roi, moins de 60 l. ou de 2 l. de rente, 18 déc. 1731. — Ordonnance enjoignant de remettre aux intendans du Comté les originaux des acquisitions dès le 4 août 1695, 21 oct. 1732. — Mémoire du clergé séculier et régulier du Comté pour obtenir une modification ou révocation de l'édit du 18 mai 1731 ; imprimé à Paris chez Mergé, 1735 ; — autre mémoire sur la même question (s. l. n. d.). — « Résultat de l'Assemblée du clergé du Comté pour écrire à Cambrai, Lille, Metz et autres lieux conquis, pour sçavoir s'ils ont payé les amortissemens et francs-aleux » (s. d.). — P. 180, *paquet B* « Plusieurs déclarations tant des biens anciens du monastère de Saint-Vincent que des biens acquis depuis 1600 jusqu'à 1731, données aux intendans, aux commis des amortissemens et du clergé. » — *Paquet C*. « Plusieurs difficultés au sujet des amortissemens tant à l'intendance qu'avec les commis desdits amortissemens. » — *Paquet D*. « Amortissement de la maison bâtie en l'enclos du monastère, joignant M. Duchesne. » — Contrainte signifiée aux Bénédictins de payer la somme de 2,000 livres pour les amortissemens des nouvelles maisons bâties sur leurs fonds, 15 oct. 1702. — « Un extrait du rôle de modération, arrêté au Conseil le 20 may 1704, pour payer la somme de 625 l. en place des 2,000 livres cy-dessus. » — « Un certificat du 26 janvier 1703, touchant les anciens bâtimens laissés par les Bénédictins à la ville gratuitement en 1690, pour empêcher un projet des ingénieurs de faire une rue à travers leur enclos. » — P. 181, *paquet E*. Quittances

d'amortissements. — P. 185. *Layette 34*. Dons gratuits et dîme. — *Paquet A*. Billets et quittances des dons gratuits pour les maisons de Saint-Vincent et de Saint-Ferjeux depuis 1695. — *Paquet B*. Procurations et appels des religieux et religieuses du comté de Bourgogne pour s'opposer à l'ordonnance des États du Pays qui, en 1666, avaient imposé les biens des réguliers. — Écritures et procédures contre les commis aux répartements. — Contraintes contre les réguliers, lettres et affaires diverses jusqu'en 1672. — Affaires du clergé depuis 1693 jusqu'en 1702. — Affaires du clergé depuis l'assemblée du 4 mai 1734 au sujet des répartements. — Capitation des domestiques du monastère. — Quittances des invalides et du don gratuit pour M. d'Andreville. — Sommes payées pour les blasons, armoiries et lanternes ; — rachat de cens et de droits seigneuriaux. — Affaires concernant la dîme et l'exemption des biens du monastère dans divers villages : la Barre, Vandelan, Liesle, Santans et Monbarrey. — P. 187. *Layette 35*. Familles Marvelise et Maigrot. — *Paquet A*. Papiers de famille des Marvelise. — Traité de mariage de Thiéhaud de Marvelise, fils d'Antoine Marvelise, vigneron, avec Claudine Maigrot, fille de feu Jean Maigrot le jeune, 12 nov. 1583. — Traité de mariage de Jengulphe Fatet de Vuillafans, avec Marguerite de Marvelise, fille de Thiébaud et de Claudine Maigrot, 25 janvier 1615. — P. 189, *paquet B*. Papiers de la famille des Maigrot. — Mariage entre Pierre Maigrot, vigneron, et Pierrette Marvelise, 22 août 1578. — Cession par Marguerite Simonin de Poligny, fille de Claude Simonin, à Claude Maigrot, vigneron, d'une rente de 600 fr. sur les habitants de Mamirrolle, pour ses dettes de loyer ; « ledit Maigrot payé par ladite Simonin le 20 décembre 1649 de l'argent des Bénédictins auxquels pour ce ladite rente fut cédée ». — P. 190. *Layette 36*. Familles Marchand, Lambert et Surat. — *Paquet A*. Papiers de famille des Marchand. — Testament de Jacques Marchand, 22 décembre 1684. — Testament de son fils Sébastien Marchand ; — traité de mariage de Sébastien Marchand, fils de feu Sébastien Marchand et d'Étiennette Lambert, avec demoiselle Barbe Vinot, fille du sieur Pierre Vinot de Luxeuil, médecin, 27 nov. 1699. — *Paquet B*. Papiers des enfants de Sébastien Marchand et Étiennette Lambert, leur mère. — Extrait du partage des enfants de Sébastien Marchand, avec leurs oncles, messires Joseph et Jean-Baptiste Marchand. — « Donation faite par Jacques Marchand, se voulant faire religieux, à Estiennette Lambert, sa mère, et Jean-Baptiste Marchand, son frère, de tous ses biens, hors 1,200 fr., qu'il se réserve pour donner aux Bénédictins ou autres », 13 juin 1692. — « Acte du 28 juin 1693 à Morey, par lequel Estiennette Morey remet 1,200 fr. à Jacque Marchand son fils, appelé frère Richard, qui se les étoit réservés et les remit à dom Ambroise Mercier, supérieur, qui reçut encore 2001. de ladite Lambert.... », 26 août 1693. — « Publication du testament de Jean-Baptiste Marchand, médecin, faisant héritière Estiennette Lambert, sa mère, et fondant un anniversaire d'une grande messe, avec une bénédiction du saint Sacrement pendant l'octave de la Nativité de saint Jean-Baptiste, aux Bénédictins de Besançon, chez qui il veut être enterré ; et pour cela, léguant sa maison, rue du Chateur..., avec un capital de rente de 3,000 fr. à luy dus par les Bénédictins avec les intérêts », 22 mars 1703. — Renonciation des Bénédictins audit legs, comme leur étant onéreux, sans préjudice de leur droit et action à cause des frais funéraires qu'ils ont supportés, 21 avril 1708. — « Donation faite par demoiselle Estiennette Lambert, veuve Sébastien Marchand, aux Bénédictins, de 3,000 francs dus à Jean-Baptiste Marchand, son fils, dont elle est héritière, par les Bénédictins.... et encore 2,800 fr., prix de la maison vendue au sieur Durand, le 3 décembre 1708. Et encore de 2,800 fr. à prélever sur tous ses biens, après son décès, à charge que les religieux payeront toutes les dettes restantes de ladite héritière, outre ce qu'ils ont déjà payé, et célébreront l'anniversaire dudit Jean-Baptiste à perpétuité, avec la bénédiction du saint Sacrement durant l'octave de saint Jean-Baptiste ; payeront à ladite Lambert l'intérêt de ladite rente et la laisseront toute sa vie dans la chambre qu'elle tient en leur maison du Four », 18 janvier 1709. — P. 193, *paquet C*. Actes principaux du procès des Bénédictins contre les Ursulines d'Ornans, donataires de sœur Marguerite Marchand, ursuline à Ornans, fille de Sébastien Marchand. Réception de Marguerite Marchand au couvent des Ursulines d'Ornans avec une dot de 2,336 l. 3 s. 4 d., monnaie du royaume, constituée par Étiennette Lambert, sa mère, et Jean-Baptiste Marchand, son frère, et 333 l. 6 s. 8 d., pour ses meubles et habits, 21 juin 1698. — « Transaction de ladite Esliennette avec les Ursules d'Ornans, qui se désistent de la donation de la sœur Marchand, du 18 juin 1700, moyennant 650 l. données par ladite Lambert, des deniers des Bénédictins », 10 août 1713. — *Paquet E*. — P. 194, *paquet F*. Papiers de famille des Lambert. — Partage entre les enfants de Pierre Lambert, vigneron, 11 juillet 1703. — P. 195, *paquet G*. Papiers concernant le s<sup>r</sup> Pierre Surat et demoiselle Claudine Brouillet, sa veuve, dont les Bénédictins de Saint-Vincent sont héritiers. — « Une constitution de rente sur honorable Pierre Surat, de Saint-Germain en Savoye, et de Claudine Brouillet, sa femme, au profit des Révérends Pères les Mineurs conventuels de Besançon, en capital de 2,000 fr., annuel de 100 fr. à chaque 24 juillet.... », 1719. — Testament de Pierre Surat, faisant son héritière Clauda Brouillet, sa femme, et léguant 100 fr. à dom Donat, religieux bénédictin, leur fils, 17 sept. 1714. — P. 197. *Layette 37*. Hoirie de demoiselle Claude-Antoine de Pillot, veuve du s<sup>r</sup> Coquillot. — *Paquet A*. Papiers de famille de MM. de Pillot, seigneurs de Chenecey et de Chatelard. — Censier de Pierre et Charles Pillot frères, écnvers, seigneurs desdits lieux, fils de Claude Pillot. — contrat de mariage d'Antoine Pillot, fils de Jean Pillot, seigneur de Chatelard, avec dame Antoine Thielier, citoyenne, 24 mai 1605. — « Traité d'Antoine de Pillot avec sa fille, par lequel elle s'oblige d'entretenir son père, qui reconnoit que ses biens propres sont affectés envers sa fille, pour le recouvrement de ses biens maternels », 26 janvier 1643. — P. 198, *paquet B*. Acquisitions d'Antoine de Pillot et d'Antoinette Thielier, sa femme. — Rentier et manuel de demoiselle Coquillot. — Frais faits par les Bénédictins, après la mort de mademoiselle Coquillot. — P. 201, *Layette 38*. Hoirie de dom Constantin Steur. — *Paquet A*. Papiers de famille des Sieur et Perdrizet. — Contrat de mariage de Servois de Steur, de Lure, avec demoiselle Jeanne-Baptiste Perdrizet, 29 déc. 1622. — Testament de Jean Rodolphe Steur de Luxeuil, en religion frère Constantin, faisant différents legs à Jeanne Perdrizet, sa mère, et à Marguerite Steur, sa sœur, et faisant son héritier le couvent de Saint-Vincent, « à charge d'une messe annuelle et perpétuelle au jour de sa profession et de faire des ornements à la sacristie », 6 août 1651. — « Partage entre Pierre Perdrizet de Luxeuil, apothicaire, et Servois de Steur, de Lure, mary de Jeanne Perdrizet, des biens de fû Antoine Perdrizet, procureur, consistant en maison, verger, prels à Luxeuil », 1624. — « Donation faite par Jeanne-Baptiste Perdrizet, veuve de Servois Steur, au monastère de Saint-Vincent de tous ses biens, se réservant la somme de 800 fr., sur les renies provenantes de son ancien et relaschant audit couvent ses acquêts, 13 juillet 1651. Avec le consentement de dom Jean-Baptiste Clerc, abbé de Luxeuil, pour les biens mouvans de sa seigneurie et mainmorte », 22 juillet 1651. — « Quittance de ladite Perdrizet de 800 fr. à elle donnés par les religieux », 1<sup>er</sup> mai 1652. — « Quittance de la demoiselle Perdrizet de la pension de 260 fr. par an que les religieux de Saint-Vincent luy payoient en trois termes, chacun de 66 fr. 8 gros pour les ans 1662 et 63. » — « Deffense aux Bénédictins de Saint-Vincent, faite par la chambre de justice le 18 avril 1673, de comparoître à Rome, où ils étoient cités par dom Constantin de Steur, pour être condamnés à rapporter les biens à eux donnés par la mère dudit Constantin, attendu les deffenses

et ordonnances du pays à tous sujets de débattre leurs causes hors de la province. » — P. 203, *paquet B*. Biens et domaines des s<sup>rs</sup> de Steur situés à Quers, Lure, Bouhans et Froideconche. — Pièces du procès de demoiselle Perdrizet « contre les s<sup>rs</sup> de Salive, Nardin et Boitouset, pour de l'argent prêté et rentes ». — « Pièces concernant les renies de la demoiselle Perdrizet sur la ville de Luxeul et sur les s<sup>rs</sup> Duhoux. » — « Rentes et obligations pour messire Jean Rodolphe de Steur, curé de Lure. » — P. 203. *Layette 39*. Papiers concernant la famille de dom Joseph Saunier, évêque d'Andreville, et de dom Célestin Saunier, son neveu. — *Paquet A*. « Papiers touchant les père, mère et frère de Monsieur d'Andreville. » — Fondation pour l'anniversaire de Madeleine Saunier, tante de François Saunier, « d'une grande messe à l'église d'Ornans pour 20 fr. », 10 juin 1594. — « Rente de 24 sols pour les curé et familiers d'Ornans sur François Saulnier, provenans des 20 fr. susdits, vendus le 7 juin 1658, par Françoise Cuenin, femme de Quantin Saulnier, auxdits curé et familiers, qui s'obligent à faire ladite fondation », 1658. — Amodiation, avec l'autorisation de François Saunier, du greffe de la Gruerie d'Ornans, par Quentin Saunier fils, 29 sept. 1617 ; — « ledit Quantin Saulnier étoit tabellion général en Bourgogne en 1623 ». — Testament de Quentin Saunier ; « il lègue 20 fr. à dom Célestin Saulnier, son fils, fait hoir M. dom Joseph Saulnier, évêque d'Andreville, son frère, et luy substitue les Bénédictins. Dom Célestin fit profession à Faverney le 14 sept. 1648 et est mort à Saint-Vincent le 3 décembre 1689. M. l'évêque d'Andreville, son oncle, avoit fait profession à Saint-Vincent, le 23 sept. 1619 ; il y est mort le 25 avril 1681 ». — P. 206, *paquet B*. Papiers de famille de demoiselle Françoise Cuenin, femme de Quantin Saunier et mère de dom Célestin Saunier. — *Paquet C*. Papiers concernant la terre d'Étalans dont les revenus appartenaient à dom Joseph Saunier. — Traité entre Claude d'Achey, archevêque de Besançon, et dom Joseph Saunier, évêque d'Andreville, par lequel ledit archevêque cède la jouissance de la terre d'Étalans et de ses dépendances, pendant douze ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1643 et est déchargé de la pension de 600 fr. promise à M. d'Andreville, 25 nov. 1642. — *Paquet D*. « Touchant la terre d'Étallan, en particulier, des héritages, maisons, prels eléchules. » — *Paquet E*. « Touchant les terres de Falleran et de Foucherans, dont M. d'Andreville jouissoit comme membre d'Étallans. » — *Paquet F*. « Papiers de la recette du s<sup>r</sup> Quantin Saulnier pour Messieurs et Dames d'Ornans. » — *Paquet G*. « Affaires de M<sup>rs</sup> du Magny et aultres gentilshommes, gérées par M<sup>rs</sup> Saulniers. » — P. 208. *Layette 40*. Hoirie du s<sup>r</sup> Briseux, seigneur d'Esnans. — *Paquet A*. Papiers de famille de M<sup>rs</sup> Briseux. — « Testament de Barbe Robin, femme de Thiebaut Briseux, voulant être enterré en l'église de Saint-Sulpice, devant l'autel de Saint-Claude, léguant à Anne, Louyse et Marguerilte, ses filles, 300 fr. chacune, et à ses fils Jean, Guillaume et Claude Briseux 100 fr., et faisant hoirs ses fils, messire Paris Briseux, docteur ès droits, Nicolas Briseux et les trois susdites, chacun pour un cinquième », 4 nov. 1588. — Institution par les curateurs du prince Frédéric, comte de Wurtemberg et de Montbéliard, seigneur de Passavant, de Thiebaut Briseux, comme lieutenant en la justice et seigneurie de Passavant, à la place de Jean Tanchard, 15 février 1564. — « Requête de Claude-François Briseux au Roy d'Espagne demandant à jouir des privilèges de la noblesse, attendu les services de Paris Briseux, son père, docteur ès droits depuis 1582 et lieutenant de la gruerie de Baume, et que Thiebaut, son ayeul paternel, avoit été fait comte et chevalier du palais de Saint-Jean de Latran, par le pape Pie V, et que Guillaume Briseux, fils dudit Thiebaut, avoit servi sous l'Archiduc Léopold, en Alsace, contre le comte de Mansfeld, puis avoit été capitaine lieutenant, sous M. de Mandre, gouverneur de la garnison de Besançon. » — « Mariage d'Humbert Foissotte, de Saint-Julien-lez-Morey, avec Marguerilte Briseux, fille de Thiebaut Briseux de Baume », 22 avril 1599. — « Permission donnée par Paris Briseux, bailli de Grange, de Clerval et Passavant, aux habitants de Georfan, d'assembler leur communal », 10 mai 1612. — « Lettre de citoyen de Besançon, accordée par les gouverneurs à noble Claude-François Briseux de Baume... », 6 avril 1637. — Lettre de grâce accordée par le roi Charles II à Claude-François Briseux, à cause de ses services, 1666. — Ordre des commis de la Chambre de la noblesse aux amodiateurs des sauneries de livrer audit sieur Briseux du sel sur celui de la noblesse, 28 sept. 1672. — P. 210, *paquet B*. « Concernant les trois femmes, le gendre et les neveux de Claude-François Briseux. » — *Paquet C*. Seigneurie d'Esnans et succession des seigneurs. — Traité des habitants de Baume avec Hugues de la Ferté et Françoise d'Estey, seigneur et dame d'Esnans, « porlant que lesdits habitants n'auront point de droit de coupage ny paturage au canton de Chassignole à Esnans et pourront en user civilement dans les autres cantons avec plantation de bornes », 8 nov. 1569 et 29 mars 1570. — « Plusieurs actes provenans de la hante justice des seigneurs d'Esnans audit lien et à la grange Villoté, dont les habitants ont refusé de comparoître à la montre des armes à Baume et d'y faire guet et garde en 1554 et en 1568. ». — « Requête de Catherine de la Tour, dame d'Esnans, au conseil de Bruxelles, au sujet de la haute justice et du signe patibulaire d'Esnans, renvoyée au Parlement de Dole », 22 mars 1647. — « Reconnoissance des habitants d'Esnans du droit de signe patibulaire et d'espaves », 22 oct. 1652. — « Arrest sur requete du 13 aoust 1650, maintenant les s<sup>r</sup> et dame d'Esnans aux droits de réage et de parcour sur le territoire de Baume et d'empescher qu'on ne chasse sur Esnans. » — « Prétentions du s<sup>r</sup> Briseux des droits de courvées et de la gerbe de la messerie à Esnans », 1658. — P. 214, *paquet D*. Chapelle et dîme d'Esnans. — « Permission du comte de Charny, seigneur de Neufchatel, à Hugues de la Ferley et François Orslel, d'ériger un oratoire près de leur maison seigneuriale, attendu leur distance de l'église de Cour, qui est du patronage de Neufchatel, et l'incommodité de la rivière », 22 janvier 1574. — *Paquet E*. Papiers de famille de la maison de la Ferté. — Brevet de conseiller du duc Charles le Téméraire, pour maître Guillaume de la Ferté, citoyen, 26 février 1471. — Quittances diverses. — « Institution pour Jacques de la Ferté, seigneur d'Esnans, de la compagnie de soixante arquebusiers bourguignons pour la guerre d'Italie, donnée par le conetable de Castille, gouverneur de Milan », Gray, 20 juillet 1596. — *Paquet F*. Papiers de la maison de la Tour, de Pagny, héritière de celle de la Ferlé. — Testament d'Étienne de la Ferté, seigneur d'Esnans, docteur ès droits, léguant 40 fr. à la fabrique de Baume, pour être enterré au chœur, près de messire Gabriel de la Ferté, son frère ; « plus à Gaspard de la Tour, capitaine de cavalerie en Flandre, fils de François de la Tour, de Dole, docteur es droits, ses prels de Pagny ; à Estienne de la Tour, fils de Pierre de la Tour, docteur ès droits, sa maison de Pagny, et faisant héritière demoiselle Catherine de la Tour, fille dudit François, luy substitue Estienne et Gaspard de la Tour pour la moitié », 22 août 1646. — Contrat de mariage de Pierre de la Tour, docteur ès droits, fils de François de la Tour, de Dole, demeurant à Pagny, avec Étienne Dardot, fille d'André Dardot, grand juge de Besançon, 24 oct. 1628. — *Paquet G*. Chapelles en divers lieux du patronage de MM. de la Ferté. — *Paquet H*. Dispositions de biens et fondations du sieur Claude-François Briseux, seigneur d'Esnans. — Testament de Claude-François Briseux, 12 août 1679. — « Donation entre vifs faite par ledit sieur Briseux aux Bénédictins de Besançon de tons ses biens, consistans tant en la moitié de la seigneurie d'Esnans, four, moulin, qu'aux biens de Laigle et de Baume, à charge de donner 1,500 fr. au sieur Germain Nicolas Gillebert, et se réservant 1,200 fr. pour en disposer... », 11 août 1684. — P. 220, *paquet I*. Traités des Bénédictins avec M. Villin, gendre de M. Briseux. — « Traité du 12 octobre 1684, par lequel la terre

d'Esnans est partagée en deux parts égales, desquelles le s<sup>f</sup> Briseux et les Bénédictins emportent une part et le s<sup>f</sup> Villin l'autre, lequel emporte encore des renies sur le marquis d'Ogliani, provenantes de Marguerite Pierrard.... » — « Vente faite par les Bénédictins audit sieur Villin de leur part de la seigneurie d'Esnans pour 4,000 fr. comptant, 2,000 fr. en capitaux de rentes cédées, et 2,000 fr., dont il payera l'intérêt de 100 fr. au 3 sept., avec la cense due aux familiers de Baume et celle des capucins et se chargera du procès de la dime prétendue par les religieux à Esnans », 3 sept. 1688. — P. 221, *paquet K*. Procès des Bénédictins avec Noël Amey, petit-fils d'Anne Briseux, sœur de M. d'Esnans, et avec Germain-Nicolas Gillebert, cousin germain dudit Briseux. — P. 223. *Layette 41*. Suite de l'hoirie du s<sup>f</sup> Briseux, seigneur d'Esnans. — *Paquet A*. Papiers de famille de MM. de la Ferté. — *Paquet B*. Procès de demoiselle Catherine de la Tour, femme de Clande-François Briseux, contre les Jésuites de Besançon, au sujet d'une mission fondée à Esnans, par les s<sup>ts</sup> Gabriel et Estienne de la Ferté, oncles de ladite demoiselle. — Procès de M. et M<sup>me</sup> d'Esnans contre les sieurs Gillebert, pour un billet de 1,000 fr. destinés à une mission. — Procès-du s<sup>f</sup> Briseux « pour bans rompus aux vendanges à Esnans ». — Procès de Marguerite Jacoutot d'Esnans, contre les familiers de Baume, qui avaient mis ses biens « en décret ». — Renies de MM. de la Ferlé ; obligations et amodiations à Esnans et Adam et justice à Fourbanne. — « Affaires des s<sup>ts</sup> de la Ferté et Briseux avec la ville de Baume, pour des fournitures faites aux troupes en 1637, par Estienne de la Ferté et autres. » — « Papiers touchant les demoiselles Clerc, Despoutot et de la Tour, femmes du sieur Claude-François Briseux, et le décret Pierrard. » — Procès du s<sup>f</sup> Briseux avec le s<sup>f</sup> Villin, son gendre, acquéreur pour partie d'Esnans, et avec le s<sup>f</sup> Amey, mari de demoiselle Ramasson, nièce dudit s<sup>f</sup> Briseux. — Procès du s<sup>f</sup> Briseux contre le s<sup>f</sup> Amey, au sujet d'une maison, rue du Fossé, et mitoyenne. — Procès du s<sup>f</sup> Briseux contre le s<sup>f</sup> Fournier, au sujet d'une maison à Baume. — « Papiers louchant les démêlés de M. le comte de Montbéliard avec MM. de Rye Neufchatel et pour les quatre terres. » — « Papiers touchant la terre de Clerval, appartenante au prince de Montbéliard, dont le s<sup>f</sup> Paris Briseux étoit baillif. » — Papiers louchant la terre de Passavant, dont Paris Briseux étoit bailli pour le prince de Montbéliard. — P. 227. *Layette 42*. Hoirie des RR. PP. dom Anselme et dom Adalbert Gros, de Vesoul, religieux bénédictins. — *Paquet A*. Papiers de famille de MM. Gros, « prouvans leur origine et descendance ». — Vente faite par Renaud Lambelin, de Scey, notaire, à Jean Gros, dudit Scey, de deux pièces de terre sises à Scey, 27 nov. 1514. — Publication du testament de Georges Gros, de Scey, fils de feu Jean Gros, marchand, 12 mars 1588. — *Paquet B*. Papiers de famille de Claudine Girard, femme de maître Claude Gros. — « Article du traité de mariage de Marc Girard, frère de Nicolas, curé de Velleleson, et fils de dame Marguerite Béchenet, avec Jeannette Jacquinot, sœur de Claude Jacquinot, docteur ès droits, de Jean, Nicolas et Gabriel Jacquinot, enfans de dame Baudriette Bernard », le 25 décembre 1567. — « Testament de Marc Girard de Velleleson, léguant à Claudine, sa fille, femme de noble messire Claude Gros, de Vesoul, à Julienne, sa fille, femme d'Antoine Martin de Morey, et à Rénée Girard, aussi sa fille, femme de Simon Richardot dudit Morey, 1,000 fr. chacune, outre 4,500 fr. qu'elles ont eus de dot, à charge de renoncer à la succession de Jeanne Jacquinot, leur mère, et de Simon Girard, leur frère, fait héritier Nicolas et Gabriel Girard, ses fils », 1<sup>er</sup> juin 1605. — P. 230, *paquet C*. « Partages et difficultés de Marc Gros, fils aîné de messire Claude Gros et de demoiselle Claudine Girard, avec messire Jean Gros, son frère. » — *Paquet D*. Papiers de famille de demoiselle Charlotte Jeannot, femme de messire Marc Gros. — Traité de mariage de messire Marc Gros de Vesoul, docteur ès droits, avec Charlotte Jeannot, veuve de noble Humbert de Mesmay, seigneur d'Aigrevaux, 8 mai 1631. — *Paquet E*. Papiers de messire Jean Gros, frère cadet de Marc Gros et de sa femme, Marie Mercier. — Traité de mariage de Jean Gros avec Marie Mercier, 20 janvier 1630. — « Testament de messire Jean Gros, faisant héritier universel Oudot Gros, son fils, luy substitue Marc, frère dudit testateur, et Julienne, sa sœur, veuve d'Humbert Carmentran », 15 septembre 1631. — Révocation dudit testament. — Nouveau testament de Jean Gros « léguant l'usufruit à Marie Mercier, sa femme, avec le jardin proche la tour Margille, fait héritiers Oudot et Marc Gros, ses fils, et Aymée Gros, sa fille, et leur substitue Marc Gros, son frère », 3 février 1637. — *Paquet F*. Procès du s<sup>f</sup> Marc Gros contre Marie Mercier, veuve de Jean Gros, son frère, et femme du s<sup>f</sup> Talbert. — *Paquet G*. *Paquet H*. Papiers des trois sœurs de messieurs Marc et Jean Gros — Traité de mariage de Sébastien Carmentran, de Scey, fils d'Humbert Carmentran, avec Françoise Ponsot, de Luxeuil, veuve de maître Jean Chapuis, dotée de 6,000 fr., 30 sept. 1590. — Testaments de Sébastien Carmentran et de Françoise Ponsot, 12 mars 1612 et 8 décembre 1626. — Traité de mariage de messire Guillaume Courtaillon, de Fonlenoy-le-Châtel, docteur ès droits, avec Jeannette Gros, fille de Claude Gros, 28 mai 1622. — « Traité fait par demoiselle Claudine Gros, fille de feu messire Claude Gros, et de Claudine Girard avec les religieuses Annonciades de Vesoul, par lequel elle se constitue 2,000 fr. de ses biens paternels.... », 13 juin 1630. — P. 234, *paquet J*. Affaires des Bénédictins avec M. le professeur Talbert et autres, au sujet de la succession de dom Anselme et de dom Adalbert Gros. — P. 236. Papiers de famille de MM. de Ronchoux et de Gonssard, dont les biens de Scey ont été acquis par MM. Gros. — « Permission donnée par Claude de Baufremont, baron de Sonbernon, Clervaux, Scey-sur-Sône, etc., à Nicolas de Ronchoux, écuyer, d'acquérir les maisons et héritages de Pierre Gaudelin, situés à Scey et à Ferrières, que ledit seigneur affranchi de mainmorte, à charge de les tenir en fief de luy », 8 janvier 1533. — Hommage rendu à Claude de Bauffremont, baron de Scey, par Nicolas de Ronchoux, pour les biens qu'il possède à Scey, 24 mars 1561. — Testament de Nicolas de Ronchoux, instituant son neveu, Jean de Ronchoux, son héritier, 6 février 1563. — « Affranchissement fait par messire Claude de Bauffremont de plusieurs héritages acquis par Nicolas de Ronchoux à Scey et à Ferrières, et confirmant l'affranchissement de 1532 », 31 mars 1560. — « Dénombrement et reprise de fief de Philibert de Goussard, écuyer, envers messire Claude de Bauffremont, évêque de Troye, baron de Scey, etc., des biens et chevances qu'il tient à Scey, Villeneuve, Ferrières, Chassey, Vauehoux, mouvans du château de Scey », 7 mai 1584. — Traité de mariage d'Antoine de Goussard avec Françoise Rouhier, fille de messire Claude Rouhier, seigneur de Charentenay, 11 février 1594. — Dénombrement donné à Guillaume de Bauffremont par Antoine de Goussard de ses possessions à Scey, Ferrières, Vauehoux, 15 janvier 1598. — *Paquet L*. Échanges d'héritages entre Antoine Goussard et Claude Gros ; procès entre eux et décret sur ledit Goussard. — *Paquet M*. « Maison à Scey-l'Église ; vignes, champs et ncensement à la Montoille et amodiations. » — *Paquet N*. « Papiers des s<sup>ts</sup> Gros, de Confracourt et de la Coillin, veuve d'Antoine Gros. » — *Paquet O*. Papiers des Lambelin de Scey, alliés aux s<sup>ts</sup> Gros. — P. 239. *Layette 43*. Suite de l'hoirie des s<sup>ts</sup> Gros. — *Paquet A*. Papiers concernant la maison sise près les Halles de Scey vendue par Claude Gros à Jean Bos. — *Paquet B*. « Décret sur Pierre Bos, de Scey et Claudine Fémelon, sa femme, le s<sup>f</sup> Gros impétrant. » — *Paquet C*. Affaires avec la communauté et des particuliers de Scey, concernant des rentes. — *Paquet D*. Rentes des s<sup>ts</sup> Gros sur des habitans de Scey. — *Paquet E*. Héritages des s<sup>ts</sup> Gros à Ferrières, Bucey et Chassey. — *Paquet F*. Droils et rentes des s<sup>ts</sup> Gros à Vauchoux et à « Cye-les-Vauchoux ». — *Paquet G*. Biens des s<sup>ts</sup> Gros à Rosey et à Raze. — *Paquet H*. Biens des s<sup>ts</sup> Gros à

Arbecey. — *Paquet J.* Biens et rentes à Port-sur-Saône, Villers-sur-Port, Magny-lez-Port et Cuelos. — *Paquet K.* Biens et rentes à Fédry et à Villerupt. — *Paquet L.* Maison, rentes et affaires diverses à Vesoul. — *Paquet M.* « Vignes à Navenne, Charyé et Four d'Échenoz-la-Méline. » — *Paquet N.* Rentes sur dame Élisabeth de Salives, femme de Claude de la Pallu, seigneur de Montjustin. — *Paquet O.* Rentes pour demoiselle Charlotte Jeannot, mère des Pères Gros, bénédictins, sur les Baoux, d'Esnaux-lez-Lure. — *Paquet P.* Décret sur Noiroit de Fleurey, messire Claude Gros, impétrant. — *Paquet Q.* Rentes des s<sup>rs</sup> Gros en différents lieux. — *Paquet R.* Carnets des s<sup>rs</sup> Gros. — *Paquet S.* « Papiers de différons endroits du Bailliage, où il n'est point parlé des s<sup>rs</sup> Gros. » — P. 241. *Layette 44.* Saint-Ferjeux et « Tartre Pillot ». — *Paquet A.* Église de Saint-Ferjeux et fondation du baron d'Éclans. — Acensement par Pierre Grenier, prieur des confrères et gouverneur de l'église des Saints-Ferréol et Ferjeux à Jeannin Blanchard et Jean Maillefert, d'une pièce de vigne de la confrérie, « lieu dit en Chaudanne », pour le cens d'onze sols estevenans et un sol de cens, lods et seigneurie portant, 1462. — Indulgence plénière accordée par Clément VIII, « pour jusqu'à l'an du Jubilé », à tous ceux qui iront prier au tombeau des saints Ferréol et Ferjeux, 31 juillet 1394. — « Délibération de MM. du Magistrat, d'offrir à Mgr l'évêque d'Andreville, abbé de Saint-Vincent, 140 pistoles, vallants 2,240 francs, avec permission de faire quêter, à charge de faire travailler dans un mois à la réparation de l'église Saint-Ferjeux et protestation si ledit abbé et religieux de Saint-Vincent refusent ladite offre, de la rétablir leurs dépens, passé ledit mois », 16 juin 1637. — « Interpellation du contrôleur de la ville, à l'abbé, louchant le rétablissement de l'église de Sainl-Ferjeux, 19 juin 1637, avec réponse dudit abbé et des religieux, qu'ils demandent copie pour répondre à ladite interpellation. » — « Copie de la requête pour présenter à messieurs les Gouverneurs, responsive à l'interpellation qu'ils ont faite, le 19 juin 1637, aux abbé et couvent de Saint-Vincent pour le rétablissement de l'église de Saint-Ferjeux, qui avoit été brûlée l'an 1636 » ; réponse de l'abbé et des religieux de Saint-Vincent, 18 juillet 1637, à l'interpellation à eux faite le 19 juin précédent, de réparer l'église de Saint-Ferjeux, « avec acte du 22 aoust, touchant 140 pistoles, données par le Magistrat à M. d'Andreville et dom Augustin Millot à cet effet. Dans cette réponse, l'abbé dit que l'église de Saint-Ferjeux est membre de celle de Pirey, à laquelle les abbés n'ont jamais contribués ny à celle de Saint-Ferjeux, dont la ruine est arrivée par guerres, et non par leur faute, et que l'abbé et religieux n'en tirent rien qu'un patronage de deux ou trois francs, et sont prêts de relascher tout le revenu à MM. de la cité, pour être déchargés des dessertes qu'ils y font alternativement avec le curé de Pirey, priants mesdits Messieurs de Besançon de déclarer que si les abbé et religieux contribuent à la réparation de Saint-Ferjeux, c'est sans y être obligés, que tout au plus au tier des dismes, s'ils en ont. Et demandent ou un acte de relâche qu'ils offrent à la cité, ou un acte de non préjudice. Remontrent encore lesdits abbé et religieux, qu'ils ont toutes les oblations à Saint-Ferjeux, et que le curé de Pirey y a les baptêmes, mortuaires et mariages, ce qui prouve que Saint-Ferjeux est paroisse, dont les patrons ne sont tenus qu'aux menues réparations et non à un rétablissement total, sur quoy MM. les Gouverneurs acceptent le second party, et leur promettent un acte de non préjudice, en leur donnant toujours les dites 140 pistoles, lesquelles furent délivrées à M. d'Andreville et au prieur de Saint-Vincent, qui se tiennent contens de ladite somme, et s'obligent à bâtir pour ladite somme, 22 aoust 1637 ». — « Acte de remise et tradition que les Bénédictins firent de leur réponse et protestation au contrôleur Buson », 18 juillet 1657. — Requête de M. d'Andreville et de dom Millot, pour demander à MM. les gouverneurs « une augmentation de somme », pour le rétablissement de l'église de Saint-Ferjeux, « attendu que les 140 pistoles données en 1657, par traité du 22 aoust, n'avoient pas suffi, non plus que les questes », 29 mars 1659. — Traité des abbé et religieux de Saint-Vincent, avec MM. les Gouverneurs, pour le rétablissement de l'église de Saint-Ferjeux, « moyennant 100 pistoles données par les Gouverneurs le 14 aoust 1659, outre les 140 pistoles données le 22 aoust 1657 ». — « Traité fait par les religieux Bénédictins avec les habitans de Saint-Ferjeux à qui Mgr l'archevêque avoit ordonné de s'attacher à une église fixe, et ils avoient répondu que jusqu'en l'an 1636, ils avoient été déservis alternativement par les Bénédictins et le curé de Pirey, et que dez les malheurs des guerres, ils avoient reçu les sacremens où bon leurs avoit semblé, et avoient priés pour obéir à Mgr l'Archevêque, le s<sup>r</sup> évêque d'Andreville et les religieux de Saint-Vincent de les agréger à la cure de Saint-Marcellin... », septembre 1680 ; approbation de M. d'Andreville ; ordonnance de l'archevêque de communiquer ledit traité aux habitans de Pirey ; — « Consentement du s<sup>r</sup> Vallet, curé de Pirey, au susdit traité fait par les religieux Bénédictins avec les habitans de Saint-Ferjeux au sujet de la cure », 23 oct. 1680. — P. 245, *paquet B.* « Institution d'un hermite. Prétentions des gens du Tier Ordre à l'introduction à Saint-Ferjeux. Preuves de l'antiquité du monument trouvé audit lieu ». — Institution donnée par Guillaume Simonin, abbé de Saint-Vincent, archevêque de Corinthe, à frère Antoine Thouvant, prêtre ermite de Notre-Dame du Mont-sur-Thoraise et visiteur des ermites du diocèse, pour résider dans l'église des Saints-Ferréol et Ferjeux, y dire la messe, et en percevoir les revenus, 17 juillet 1621. — Copie de la requête présentée par les Pères du Tiers Ordre à MM. les Gouverneurs pour s'établir à Sainl-Ferjeux (s. d.). — « Interpellation du 21 aoust 1629, faite par dom Saulnier à Irère Pascal de Besançon, Religieux du Tier Ordre, de sortir de l'église de Saint-Ferjeux et rendre les clefs à MM. de Saint-Vincent, dont elle dépend, et où le Père Antoine Thouvant, hermite, et messire Guillaume Ruchet, prêtre, avoit desservi avec la permission de MM. de Saint-Vincent. » — P. 247. « Dîmes de Saint-Ferjeux et de la Boulloye. » — Traité entre l'abbé de Saint-Vincent et les Dames de Battant au sujet de la dîme des terres que ces dernières avoient à Saint-Ferjeux, 1259 ; « par ce traité l'abbé et les religieux doivent avoir pour moitié de la dîme le onzième des bleds et légumes que l'abbesse fera cueillir par son travail, ou à ses frais, sinon ils doivent avoir la dixième, et quittent aux dames l'autre moitié de ladite dîme ». — « Écritures des religieux Bénédictins opposans, contre les dames de Baptant, impétrantes au sujet des dismes de leurs terres à Saint-Ferjeux, l'an 1436, par devant le bailli d'Amont ou juge de Chatillon-le-Duc. On y voit que les religieux avoient un sergent à Saint-Ferjeux et que le curé de Pirey y desservoit de leur vouloir, et que les dames avoient amodiées les dismes des religieux pour treize émines. » — P. 249, *paquet D.* Biens anciens et nouveaux acquêts à Saint-Ferjeux. — « Vente faite par madame Louyse de Compasseur de Tersu, veuve de messire Frédéric de Chavirey, seigneur de Recologne, aux Bénédictins de Saint-Vincent de tout son bien de Saint-Ferjeux..., et aussi de ce qu'elle a aux grandes et petites Boulloyes, Frânois, Serre, Pouilley et Champvans, se réservant un champ de cinq journaux, près l'enclos des religieux, ladite vente pour 18,000 francs..., 17 aoust 1714. » — P. 251. « La Boulloye, Montboucon et la Chaux. » — « Acte de cession fait par les Bénédictins de Saint-Vincent, à ceux de Saint-Ferjeux, du bois de la Boulloye et de leurs droits sur Montboucon. Pourquoi lesdits religieux de Saint-Ferjeux se chargent des offices audit lieu et renoncent à 400 fr. donnés par Mgr Bouvier sur Simard de Beurre et à 300 fr. donnés par M. le conseiller Dorival », 15 sept. 1699. — *Paquet F.* « Champ (1e huit journaux, sis en Tarlepillot, territoire de Besançon, proche la fontaine Saint-Martin, et devant la Boulloye, censable d'une obole seigneurieuse, et d'un pénal de froment à la Saint-Martin, lods, justice et seigneurie portant envers les religieux de Saint-Vincent. » —

P. 258. Origine et suite des successeurs du champ de Tertrepillot. — Le plus ancien possesseur dudit champ est Pierre de Montpellier, « lequel reconnu le 30 août 1441 devoir, à la Saint-Martin, la cense d'une maille, lods, justice et seigneurie portant, assignée sur un champ au territoire de Besançon devant la Boulioye.... ». — P. 261, *paquet G.* « Meix Breteney, contenant les héritages des demoiselles Tournand, des Racines en trois endroits différens, de madame d'Aoust, de M. le président Philippe, et des hoirs du s<sup>r</sup> Morel, le tout selon la Tibériade et enfermé dans l'enclos des Religieux. » — « Donation faite par demoiselle Jeanne Tournand, femme du s<sup>r</sup> Charles-Adolphe Guillemin, docteur ès droits, au profit des Révérends Pères Bénédictins du monastère abbatial de Saint-Vincent de Besançon, de sa part de chasal et chenevières à Saint-Ferjeux, venant du conseiller Tournand, son père, pour prier Dieu pour elle.... », 30 août 1682. — Testament de Mathieu Racine, marchand, citoyen, léguant 10 francs à la confrérie de Saint-Ferjeux, pour être enterré aux Cordeliers, près de Mathieu Piaget, sou beau-père. — P. 264, *paquet H.* « Procès et traité avec madame d'Aoust, au sujet de sa part de la cense de 30 gros pour ce qu'elle a voit dans le meix Breteney. » — Sentence du bailliage de Besançon « condamnant madame d'Aoust à faire reconnaissance envers les religieux de la cense de 30 gros vieux, dont son meix derrière l'église est affecté et à payer son affiert qui est de 13 gros pour 29 ans », 23 août 1689. — « Double de traité fait entre les Bénédictins de Saint-Vincent et demoiselle Jeanne-Baptiste Grillet, au nom de madame d'Aoust, sa fille, le 10 décembre 1689. Par ce traité lesdites dames cèdent le chasal en question aux religieux, qui quittent des termes arriérés et les amendes, et donnent sept pistoles. » — P. 267, *paquet J.* Titres et règlement du meix Courbel. — P. 270, *paquet K.* « Titres et pièces de procès contre madame d'Aoust, les Groperrin, Noël et Jolicard, etc...., au sujet de la cense du meix Courbel, censable de 36 gros ou 3 francs, moitié à la Saint-Martin et moitié à la Nativité Saint-Jean-Baptiste et deux bichot, moitié froment et avoine à la Saint-Martin d'hyvers. Ladite cense indivisible. » — P. 276. Pièces de procédures des Bénédictins dans le procès contre les Groperrin et autres pour le cens du meix Courbel sis à Saint-Ferjeux. — *Paquet L.* Hoirie de frère François Breteney de Saint-Ferjeux, religieux à Saint-Vincent, et papiers de famille des Breteney. — Vente par Pierre Frémot, citoyen, à Denisot Breteney, de Saint-Ferjeux, d'une terre sise à la Fontaine-Saint-Martin, « proche les dames de Bapland, de la seigneurie de Louys Mouchet, seigneur d'Avilley », 15 janvier 1534. — P. 279. Biens des Breteney à Mazerolle. — P. 280. *Layette 45.* Pirey, Pouilley, Avanne, Thise, Chalezeule, Morre et Fontain. — *Paquet A.* Pirey et Pouilley. — *Paquet B.* Vigne de Pouilley, à la Roche, et vigne d'Avanne, en Tuffet. — *Paquet C.* « Vigne de Pouilley, en Masson, donnée à la chapelle Saint-Antoine, par messire Richard, curé de Montussaint. » — « Fondation de la chapelle de Saint-Antoine dans l'église de Saint-Vincent, par messire Richard, curé de Montussaint, dotée d'une maison où il demeure...., et de deux vignes à Pouilley....; à charge de trois messes par semaine. Ledit Richard nomme pour premier chapellain Aymon, son neveu, et donne la collation à l'abbé et la moitié de ses biens à l'abbaye, se réservant l'autre moitié et 80 l. », 1321. — P. 285, *paquet D.* Amodiations des vignes de Pouilley et de Pirey; « celles de Pirey, ditte la Sacristaine, depuis 1598, et celles de Pouilley, ditte en Masson, depuis 1612 ». — *Paquet E.* Héritages, cens et mainmorte à Thise, donation par Marguerite, comtesse palatine de Bourgogne, à l'église de Saint-Vincent, d'un meix sis à Thise, « pour l'âme de son mary, le comte Othon », 1200. — P. 288, *paquet F.* Titres, procès et traités au sujet de la dime de Thise. — « Aveu de Guillaume de Chalèse, que Berlin, son père, a donné à Saint-Vincent tout ce qu'il avoit aux dismes de Thise, excepté la dime de la terre de Chamont, et de la mairie, avec confirmation d'Amaline, mère dudit Guillaume », sept. 1231. — « Transumpt » de la reconnaissance que font les habitants de Thise, de devoir la dime aux religieux de Saint-Vincent, le 1er février 1535; « la quotité de la dime y est exprimée selon les facultés de chacun, les plus gros laboureurs à douze gerbes de bled et dix ou douze d'avoine; les médiocres à proportion ». — Requête présentée à la Cour par les Bénédictins contre les habitants de Thise, « qui avoient signifiés, le 24 avril 1651, un mandement de garde, prohibant aux Bénédictins d'exiger la dime ». — Traité entre les religieux de Saint-Vincent et les Bénédictins au sujet de la dime; « par ce traité les habitants sont allibérés de la dime en donnant tous les ans aux religieux à la Saint-Martin six émines et trois livres d'œuvres », 10 mars 1657. — « Sentence provisionnelle du bailliage de Vesoul, pour les Bénédictins contre les habitants de Thise, au sujet de la dime et leur payer pour icelle six mesures de froment et trois livres d'œuvres par chacune année pour les termes de 1660, 61, 62, 63. » — P. 290, *paquet G.* Procès des Bénédictins contre messieurs de Beaupré au sujet de la portion congrue. — Procès des Bénédictins contre l'archevêque et les missionnaires de Beaupré au sujet de la portion congrue de Thise. — « Arrest deffinitif pour les Bénédictins contre Mgr l'archevêque et le s<sup>r</sup> Amey, curé de Thise, demandeurs originaires, qui sont condamnés aux dépens des Bénédictins deffendeurs et à ceux des habitants de Thise, appellans d'une sentence du 14 septembre 1711 », 22 mars 1714. — P. 291, *paquet H.* Cens et vignes à Chalezeule. — P. 293, *paquet J.* Cens et vignes à Morre. — P. 295, *paquet K.* Vignes à Mercuroz, territoire de Fontain; règlement pour la garde d'icelles; autres vignes. — P. 297, *paquet L.* « Procès pour l'imposition royale sur nos vignes de Mercuroz. » — « Jugement de M. l'intendant de Bernage, du 30 avril 1707, en faveur des Bénédictins contre les habitants de Fontain, au sujet des impositions royales sur nos vignes de Mercuroz; ordonnant aux habitants de rayer de leur répartition lesdits Bénédictins, tant qu'ils feront par leurs mains, leurs vignes d'ancienne dotation, sauf la portion colonique, quand ils les feront faire par d'autres, et la vigne acquise de Chauvelet, pour laquelle ils seront tirés à plain. » — *Paquet M.* Vente faite à M. Duchesne de la part de seigneurie de l'Abbaye à Fontain, 24 août 1736. — P. 299. Perrouse. « Terriers reliés en livres. » — Terrier de la seigneurie de l'infirmerie, 1589-1592. — Terrier de la seigneurie de haute et puissante dame Hélène de Granvelle Perrenot, comtesse de Saint-Amour, dame de Perrouse, etc....; ledit terrier reçu de Claude Pautier, notaire, 1613. — P. 300, *paquet A.* Terriers et reconnaissances en papier. — P. 302. *Layette 47.* Arpentement et tailles de Perrouse. — « Arpentements reliés en livres. » *Paquet A.* « Arpentement de Perrouse et celui des cantons mêlé dudit Perrouse et Cromary, le tout en papier. » — *Paquet B.* « Poullies, tailles et courvées. » — P. 306. *Layette 48.* Seigneuries à Perrouse. — *Paquet A.* Haute, moyenne et basse justice « prouvée par pièces de procès criminels ». — Enquêtes devant Renaud de Monconis, bailli du comte de Bourgogne, contre Girard Biétrix, de Perrouse, accusé d'avoir tué sa femme, 1383. — Pièces d'autres procès criminels. — « Acte du 11 may 1600 fait dans le procès de trois sorcières de Perrouse, par devant l'inquisiteur et le juge de l'abbaye; par lequel acte les marys et fils desdites femmes promettent de les représenter quand ils en seront requis. » — Mandement de prise de corps contre Guenotte Girardot, accusée de sortilège, « ledit mandement accordé par le juge de Perrouse au procureur d'office dudit lieu », 3 mars 1601. — Sentence de l'Inquisition condamnant ladite sorcière à être brûlée. — P. 308. Haute, moyenne et basse justice à Perrouse prouvée par institutions d'officiers et messiers; par tenues de justices « et reconnaissances dans les terriers et par titres ». — Institution de scribe et tabellion donnée à messire Claude Bourgeing, le jeune, par l'abbé Pierrard, 4 mars 1602. — *Paquet B.* Montres d'armes servant à prouver la haute justice à Perrouse; meix



et sujets audit lieu. — Montres d'armes des habitants de Perrouse à Devecey, 1465, -1472, 1507. — « Reconnaissance d'Huet de Perrouse d'être homme lige de l'abbé, et de s'être retiré sans raison de la juridiction des terres dudit abbé, avec mandement au châtelain de Chatillon de rendre à l'abbé ce qu'il avoit saisi sur ledit Huet », avril 1269. — P. 311, *paquet C.* Procès contre les habitants de Perrouse par les abbés de Saint-Vincent au sujet de la haute justice. Avis de droit ; écritures, enquêtes et mémoires depuis 1596 jusqu'à 1654. — *Paquet D.* Pièces du procès des habitants de Perrouse contre M. de Corinthe au sujet de la haute justice dudit abbé qu'ils n'ont pas voulu reconnaître. — P. 312, *paquet E.* Seigneurie de M. le comte de Saint-Amour à Perrouse, acquise par les Bénédictins de Saint-Vincent. — « Vente faite par messire Charles-François de la Baume, comte de Saint-Amour, seigneur de Vaux, Cromary, Neuville, Perrouse, Palise, etc., à Jean Courtot de Cromary, de toutes les échutes avenues audit seigneur pendant les guerres, et restants à vendre à Perrouse et à Palise, avec la charge de mainmorte, excepté le meix feu Antoine Magnin entre les hoirs Huguenin Chevrol et la Charière, que ledit seigneur affranchit, moyennant deux gros de cense à la Saint-Martin, ladite vente faite pour 33 francs, le 29 novembre 1660. » — Traité entre le comte de Saint-Amour et les Bénédictins par lequel les Bénédictins se contentent de 15,000 fr. pour ce qui leur est dû ou de 14,000 fr. avec Perrouse, 13 août 1607. — Traité par lequel le comte de Saint-Amour, pour une dette de 15,000 fr. aux Bénédictins, leur promet 14,000 fr. et leur vend sa seigneurie de Perrouse pour 1,000 fr., 5 février 1674. — Lettres patentes du Roi permettant aux Bénédictins de tenir la seigneurie du comte de Saint-Amour à Perrouse, 20 avril 1680. — P. 314, *paquet F.* Bois « ès Ghampoïs ». — Permission donnée par les échevins de Perrouse aux charpentiers des Bénédictins de couper des bois pour le couvert de leurs maisons et chapelles, 21 mars 1704. — Jugement de la maîtrise des Eaux et Forêts de Besançon défendant à M<sup>me</sup> de la Vaire de couper du bois dans les bois de Perrouse, 11 février 1707. — P. 315, *paquet G.* Four banal de Perrouse. Amodiation du four banal de Perrouse, 1615-1661 ; — traité entre les Bénédictins et les habitants au sujet du four; les Bénédictins autorisent les habitants à avoir des fours chez eux, moyennant le paiement de deux mesures de froment par ménage, 8 mars 1662. — P. 316, *paquet H.* Pièces d'un procès des Bénédictins contre le seigneur de Buthier « au sujet de la rivière de Voray, et amodiations de ladite rivière ». — « Exécution du mandement de garde du Bailly d'Amont pour les religieux, les maintenant dans leurs droits de rivière de l'Ognon et morte, dez le prélot Aimonot, près Chevrol, jusqu'au pasquier de Buthier », 17 oct. 1588. — « Traité des religieux, avec Pierre de Scey, seigneur de Buthier, Chevroz, etc., au sujet de la pesche dans la rivière de l'Ognon et les mortes, selon les bornes y désignées, 6 juin 1694. Par ce traité les religieux doivent jouir seuls et en banalité de ladite rivière dez le lieu où étoit le vieux pont de Voray jusqu'au prélot Aimonot inclusivement, ledit vieux pont jusqu'au descent de Buthier autrement le pasquier en la Quenoschère. 3<sup>e</sup> Les mortes entre Voray et Buthier seront aux abbé et religieux en toute propriété. » — P. 318, *paquet J.* Autres droits des Bénédictins à Perrouse, « sçavoir chapelle, sel, droit de vendanger la grande vigne des Criots et faucher les prélots avant les autres habitants ». — Permission accordée aux religieux par l'archevêque Antoine-Pierre I<sup>er</sup> de Grammont de « célébrer » dans leur chapelle de Perrouse, 5 juillet 1691. — Bénédiction de ladite chapelle dédiée à saint Joseph, par le R. P. dom Vincent Léandre, sous-prieur de Saint-Vincent ; catalogue des ornements, 25 sept. 1691. — Requête des religieux à l'intendant pour faire donner du sel par la communauté de Perrouse aux religieux qui vivent à Perrouse pour y administrer les biens de Saint-Vincent ; « ledit sel prétendu en qua lité de seigneur et premier habitant. Ladite requête rapportée par « soit parties appelées », le 7 février 1734. Il est à noter que les habitants se sont soumis non par écrit, mais en nous donnant deux pains de sel par mois ». — P. 319, *paquet K.* Procès des religieux contre messieurs de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Besançon, au sujet de bois coupés dans le canton des Laoutres, sans permission, 1735. — *Paquet L.* Seigneuries du Roy : La Vaire et Bulhier. — P. 321, *Layette 49.* Acquisitions et échanges d'héritages pour les religieux ; portion colonique et autres droits en faveur d'iceux. — *Paquet A.* — P. 326, *paquet B.* Amodiation de la Grange de Perrouse et de différents biens. — *Paquet C.* Rôles des impositions. — *Paquet D.* Exemption pour le fermier des religieux du logement des gens de guerre, 1670-1673. — Procès avec les habitants au sujet des impositions. — P. 328, *paquet H.* Arrêt du Parlement et de la Chambre des comptes de Dole ; sentences du Présidial et du Bailliage de Vesoul et jugement de l'Intendance contre les habitants de Perrouse au sujet des impositions. — Arrêt du Parlement de Dole déclarant que les coseigneurs de Virey et leurs domestiques « ne sont imposables pour tailles, moison et charges personnelles et mixtes de la communauté », 23 mars 1631. — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que les biens réunis au domaine des seigneurs « seront imposés à la portion colonique, quand ils seront cultivés par des fermiers. Ledist arrest au sujet de madame de Clairan, dame de la Vaire, Villers-le-Temple, etc.... », 11 août 1700. — P. 332, *paquet J.* Traités des Bénédictins avec les habitants de Perrouse, au sujet de l'imposition, avec déclaration des terres acquises par les religieux depuis 1651 et des extraits du rentier Penerey et des arpentements. — Traité entre les Bénédictins et les habitants de Perrouse, en vertu duquel les premiers sont déclarés « exempts et libres » des impositions, 23 février-8 nov. 1682. — P. 334, *paquet K.* Héritages à Mérey, Buthier et Châtillon-le-Duc. « Lettre de donation en fief, faite par l'abbé de Saint-Vincent, à messire Pierre de Bonnay, chevalier, de tout ce que ledit abbé avoit à Buthier, pour la cense de 10 sols en may et 10 sols à la Saint-Martin, que ledit de Bonnay donnera à l'abbé, à qui ledit de Bonnay quitte ce qu'il avoit dans le dessus de Voray », 1215. — P. 335, *Layette 50.* — *Paquet A.* Papiers et héritages des Chânoület. — P. 312, *paquet B.* Renies, héritages et décret des Campionnet. — *Paquet C.* Héritages des Chevrol. — P. 353, *paquet D.* Héritages du s<sup>r</sup> Jean-Pierre Règle, provenant des Chevrol et autres. — *Paquet E.* Procès des Bénédictins contre Viennot Chevrol, « à qui l'on demandoit la désistance de certains héritages arrivés en échute auxdits religieux ». — *Paquet F.* Papiers de famille et échutes des Chevrol. — *Paquet G.* Héritages des Ferriot. — P. 359, *paquet H.* Héritages des Cacquard. — P. 367, *paquet J.* Pièces du procès des Bénédictins au sujet de l'échute de Jacques Cacquard, contre M. le comte de Scey. — P. 368, *paquet K.* Héritages des Genemoz, Migard, Bernard, Bocard, Moureau, Gérard, Beuque, Oudiot et Charitey. — P. 372, *paquet L.* Héritages des Gounot et Jeannet. — P. 378, *paquet M.* Héritages et papiers de famille des Basard. — Traité de mariage entre Oudol Basard, de Perrouse, et Jeanne Marquisel, de Bonnay, veuve de feu Nicolas Chevrol, dudit Perrouse, 17 janvier 1601. — P. 381, *paquet N.* Héritages des Datard et Voisin. — *Paquet O.* Procès des Bénédictins contre Jacques Datard, « qui vouloit les obliger à consentir à une vente pour apprendre une profession ». — P. 389, *paquet P.* « Héritages et papiers de Claude-Pierre Berthod, qui a fait échule aux Bénédictins. » — P. 391, *paquet Q.* Procès des Bénédictins contre Jean-Claude Liégin au sujet de quelques rentes. — P. 393, *paquet R.* Procès des Bénédictins contre Louis Passeret de Cromary « pour des héritages vendus par les Chevrol ». — *Paquet S.* Recueil de ventes d'héritages et d'échutes à Perrouse. — P. 393, *Layette*

51. Cromary. — *Paquet A.* Procès des Bénédictins contre les habitants de Cromary au sujet de la dîme depuis 1590 ; sentences contre lesdits habitants. — « Mandement de garde du Bailly d'Amont en faveur des habitants de Cromary pour estre maintenus à ne payer la disme au R. P. abbé de Saint-Vincent ou administrateur, sans aucune limitation », 8 sept. 1590. — Sentence de l'official condamnant les habitants à payer à Mgr d'Andreville, abbé de Saint-Vincent, « la disme de quarante l'un, tant en froment, avoine que vin environ la feste de Saint-Martin et de faire déclaration par serment des dismes qu'ils doivent », 25 août 1653. — P. 399, *paquet B.* — *Paquet C.* « Relâche » des dîmes au curé de Cromary. — Réparation du clocher de l'église dudit lieu ; fondation en icelle et confrérie du Rosaire. — P. 401, *paquet D.* Meix et héritages dépendants de la seigneurie de l'abbé ou de l'infirmier. — P. 404, *paquet E.* Originaux des reconnaissances et traités des années 1511, -1574, 1578, au sujet d'un cens de 22 gros et 18 mesures de graine dû par les Mulot, de Cromary. — P. 406, *paquet F.* « Arrest, sentences, reconnaissances, quittances et désignation d'héritages en faveur de l'enfermier, contre les Mulots, depuis 1571, jusqu'en 1600, avec avis de droit, touchant les susdites censes. Item quelques pièces de procès contre les Lobet. » — « Conclusion de l'enfermier contre Claude Lobet et les Mulots avec déclarations des héritages des Mulots. Il y rappelle des reconnaissances de Jacques Mulot de 1499 et de Claude Lobet en 1548. » — « Soumission de Louys Mulot comme fils et héritier de Guillaume Mulot, son père, à payer une quatrième partie desdites censes de dix-huit quartes de graine et de 22 gros d'argent. Pareille soumission de Claude Mulot le veil, tant en son nom que d'Antoine, Jeannette et Marie Mulot, enfans de feu François Mulot, leur père, aussi pour une quatrième partie », 5 juillet 1572. — Sentence du bailliage de Vesoul, condamnant les Mulot « à faire ratifier toutes parties, à peine de dommages et interest de l'enfermier et observer la transaction exhibée par l'enfermier », 23 sept. 1577. — Arrêt du Parlement déclarant « que les peines susdites auront lieu pour les reconnaissances à faire et non pour les ratifications des héritages chargés de la susdite cense », 10 janvier 1578. — *Paquet G.* Pièces de procédures dans l'affaire « de l'enfermier » contre les Mulot et Lobet au sujet des deux cens de 18 quartes de graine et de 22 gros d'argent. — *Paquet H.* Sentences des années 1631 et 1678 contre les Mulot, Joly et Redoutey ; cession faite aux Bénédictins du champ de la Fosse par les Brenot. — « Monitoire, révélations et traités des demoiselles Brenot et Fleurey entre elles, au sujet des dites censes. » — P. 411, *paquet J.* Procédures des Bénédictins contre les Mulot, au sujet desdits cens, 1631-1659 ; — pièces de procédures du même procès contre les demoiselles Brenot et de Fleurey. — « Plusieurs actes des demoiselles Mulot, femmes des srs Gonnot et Brenot, et des demoiselles de Fleurey, contre les Bénédictins, depuis le 30 décembre, jusqu'au 27 juin 1678, au sujet de la course d'un bœuf, en la prairie de Cromary. » — *Paquet M.* « Abandonnement fait aux Bénédictins le 29 novembre 1678, par les Brenots, en fans d'Anne Mulot, de l'héritage chargé de 18 quartes, moitié froment, moitié avoine, et « à cause des termes dûs aux Bénédictins et ensuite de sentence du s<sup>r</sup> Valle, juge apostolique, condamnant Dominique Brenot, pour ses frères et sœurs, sur sa soumission, à payer aux religieux 906 francs ». — P. 413. « Éclaircissement touchant les possesseurs de plusieurs maisons des particuliers de Perrouse, dépendantes des différentes seigneuries des religieux Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon, seigneurs audit Perrouse, avec les preuves de leurs anciennes origines, leurs charges et redevances dont elles sont affectées envers lesdits seigneurs. » — Article 1<sup>er</sup>. Origine des maisons où habitent présentement les Bénédictins et de la maison de Daniel, Claude et de Denis Championnet. — Les Bénédictins possèdent à Perrouse un pavillon où se trouve une chapelle; pour en connaître l'origine, il faut remonter aux auteurs et premiers possesseurs de la maison de Daniel, Claude et Denys Championnet « qui jouissoient anciennement d'une voûte et maisonnement dessus icelle au proche leur maison, qui en étoit séparée seulement par une ruelle du côté de bise. Ladite voûte est présentement couverte d'un bâtiment en pavillon, ayant été augmentée pour y construire une chapelle, environ l'an 1682 ». — P. 423. « Partie de la maison des Bénédictins dite la Grange Flandroy. » — « Autre partie de la maison des Bénédictins, où sont l'habitation, la grange et les écuries. » — P. 427. Article 2. Maison de Jean-Pierre et Jean-Claude Cacquard, où étoit autrefois construit le four banal. — « Le fourg banal de Perrouse et ses revenus ont de tous temps appartenus à l'office d'enfermier de l'abbaye de Saint-Vincent jusqu'au partage du traité de manse, fait avec M. de Corinthe. Les offices claustraux ayant été supprimés, les religieux Bénédictins réformés en vinrent les possesseurs et jouirent dudit fourg et des revenus y attachés. Le 8 mars 1662, il fut fait un traité entre lesdits Bénédictins et les habitans de Perrouse au sujet dudit fourg ; par lequel traité, les premiers permettent à ceux-ci d'avoir des fourgs particuliers chez eux, en leur payant annuellement deux mesures de froment à la mesure de Cromary... » — P. 429. Article 3. « Maison réduite en chenevière, appelée autrefois le chasal Magnin, possédée présentement par Jean-Pierre et Jean-Claude Cacquard frères, pour une moitié, et par Philippe Cacquard, leur cousin, pour l'autre moitié » ; « le plus ancien possesseur de cette maison qui soit à notre connoissance est Humbert Magnin, qui vivoit en 1511... ». P. 433. Article 4. Maison de Philippe Cacquard, de la seigneurie de l'abbé. « L'origine de ceste maison se tire du fol. 19 du Rentier Arnaud, où Antoinette, femme Jean Boujaille de Riol, fille de feu Margueritle Carry, Isabel, femme d'Humbert Bardelot de Butbier, fille de feu Jeannette Carry, jadis de Perrouse, et Jean Chevrol le vieil, dudit lieu, reconnoissent tenir une maison de bois, ensemble un peu de meix derrier, étant Humbert Magnin devers la bise d'une part et devers vent la comunauté dudit lieu. » — P. 436. Article 5. Maison de Daniel Créтин, de la seigneurie de Saint-Amour. — « Comme les Bénédictins n'ont achetés la seigneurie du comte de Saint-Amour qu'en 1674, l'on ne peut recourir à une ancienne origine de tout ce qui concerne cette seigneurie. Le titre le plus ancien est un rantier reçu de Claude Pauthier, notaire de Cromary, ensuite d'un mandement de la cour souveraine du Parlement à Dole du 1<sup>er</sup> mars 1613. » — P. 438. « Maisons situées de l'autre costé de la Charrière, à commencer du couchant. » — Article 6. Chasal de Claude-Pierre Voisin, de la seigneurie de l'Infirmier. — « L'on ne trouve guère de plus ancien mémoire du chasal de Claude-Pierre Voisin qu'une vente faite le 21 septembre 1655 par les Bénédictins à Claude Datard, d'un meix ou chasal provenant de l'hoirie de furent Vienol et François Chevrol, frères, arrivé en échule auxdits religieux, par le décès desdits Chevrol, contenant la semée d'un demy pénal de froment, entre un chasal appartenant aux hoirs feu Humbert Chevrol d'une part et ceux d'Huguenin Chevrol d'autre... » — Article 7. Maison de Claude-Pierre Voisin, de la seigneurie de l'abbé. — « Le 2 juin 1650 M. d'Andreville, abbé de Saint-Vincent ; vendit à Claude Datard et Antonia Escuillet, sa femme, un meix, chasal et maison en ruine... » — Article 8. Maison de Claude-Vincent Lauvruz, de la seigneurie de Saint-Amour. — « Le plus ancien possesseur que l'on trouve de cette maison est Pierre Ligier de Besançon... » — P. 443. Article 9. Maison de Philippe Cacquard, dite autrefois la Cheminée, de la seigneurie de l'abbé de Saint-Vincent. — « L'origine de cette cheminée se tire du R[entier] Arnaud, où l'on voit au fol. 19, qu'Antoinette, femme Jean Boujaille, de Rioz, fille de feu Margueritle Carry, Isabelle, femme Humbert Bardelot de Buthier, fille de feu Jeannette Carry de Perrouse, et Jean Chevrol le viel ont reconnu, le 24 novembre 1511, tenir une cheminée de pierre, avec un peu de meix derrière entre Guvot Chanoulet d'une part devers vent, et

devers bise le grand chemin d'autre part... » — P. 444. Article 10. Maison des héritiers Joseph Jeannel, de la seigneurie de l'Infirmier. — « Le plus ancien que l'on trouve avoir possédé cette maison est Guyol Chasnoulet, qui reconnut au foi. 37 du R[enlier] Arnaud, le 24 novembre 1511, tenir une maison de bois avec un curtil derrière, et une oïche tenant ensemble de l'un des costés de ladite maison une grande ruelle d'environ six pieds de large et de l'autre costé un verger, le tout de ladite maison et des aysances à l'entour contenant un journal de terre... » — P. 448. Article 11. Maison des héritiers Denys Cacquard, de la seigneurie de l'abbé ; « Cette maison lire son origine d'Humbert Chasnoulet, qui vivoit en 1549, et qui paroît avoir succédé à Huguenin Maistrejean, vivant en 1511... » — P. 456. Article 12. Maison de Jean Championnet, de la seigneurie de l'abbé. — « Cette maison a été possédée par Guillaume Morisot, qui étoit étranger à Perrouse, venant du village de Burconchaux, paroisse de Saint-Hilaire auprès de Rouland, selon qu'il en conste par la reconnaissance de Louyse Chanoulet, sa femme, pour des terres envers l'Infirmier... » Article 13. Maisons de Claude-François et Claude Jeannet, fils de feu Jean Jeannet, et de Henry Henryot, marchand tanneur, de la seigneurie de l'Infirmier. — Article 14. Maisons anciennes d'Humberl Tardenet, Étienne Buchet et des Chauvel autrefois appelées « le meix Pressoillel ». — P. 465. Tables.

**1H13** (Registre.) — Petit in-folio papier, 406 pages.

**1092-1790.** — *Inventaire des titres et papiers contenus dans les archives de Saint-Vincent*. Tome III, 1737. — La Barre et Vandelans. — « Les religieux Bénédictins de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, comme héritiers de damoiselle Claude-Antoine de Pillot, veuve du s<sup>r</sup> Pierre Coquillot, possèdent un bien en fief tant au village de la Barre, qu'à celui de Vandelans, ce dernier mouvant du fief des seigneurs de Cendrey, et la Barre de celui des seigneurs de Gesans.... Le plus ancien possesseur de celui de la Barre qu'on trouve par litres est Jean de la Barre, escuyer, en 1554.... Il y a à Vandelans dix-huit journeaux et trois quarts en diverses pièces, mouvans du fief du seigneur de Cendrey, comme il en conste par la reconnaissance de Guy de Bougnon, sieur à la Barre, et de Jeanne de Bougnon, femme de François de Breville, seigneur à They... On a dit cy-dessus que le fief tenu par les religieus à la Barre étoit mouvant des seigneurs de Gésans. Cette terre a passée de la maison de Grammont Mélisé, qui a produit trois archevêques, à celle de Constable avant l'an 1589 ; les religieux ont traité en 1699 avec messire Antide de Constable et Jean-Baptiste, son fils, seigneur de Gésans et de la Tour de Sçay... » — P. 3, *paquet A*. Vente faite par Jean de la Barre, écuyer, et les demoiselles de la Palud, des biens féodaux de la Barre. — Vente par Jean de la Barre à Ferry d'Obertans, pour la somme de 100 fr., de son bien de la Barre, et du droit de « réachat de trois pièces vendues à Estienne Roussel », 11 sept. 1554 ; désignation des immeubles composant le bien dudit Jean de la Barre ; cession faite par Jean de la Barre à noble Antoine Armonnet, de Montbozon, et à sa femme Adrienne de la Palud « du droit de racheter dans dix ans ce que ledit de la Barre avoit vendu le 11 septembre 1554 précédent... Ladite cession faite le 1<sup>er</sup> février 1554 pour huit vint treize francs ». — P. 7, *paquet B*. « Décret du bien de la Barre sur les sieurs de Breville et achat d'icelui par Antoine de Pillot. » — *Paquet C*. « Mouvance du bien de la Barre, du fief de Gesans. » — « Acte du 8 décembre 1627, par lequel Antoine de Pillot se présenta à Maurice de Constable, seigneur de Gesans, pour être reçu à fief et bornage et luy offrant dénombrement des maison, terres et prels, insérés dans le présent acte, avec protestation dudit de Pillot de la nécessité de réparer la maison de la Barre et ensemercer ses terres, et réponse dudit de Constable, demandant quatre jours pour délibérer » ; — réponse du s<sup>r</sup> de Constable, disant qu'il a l'an et le jour pour user de son droit de retenue, 8 février 1628. — Traité du s<sup>r</sup> Jean-Baptiste de Constable, père et procureur spécial d'Antide de Constable, seigneur de Gesans, de la Tour-de-Sçay, etc., avec les Bénédictins de Besançon, par lequel il est décidé que les Bénédictins posséderont à perpétuité les domaine et fief de la Barre, « sans que les seigneurs de Gésans puissent obliger lesdits religieux à se déguerpir ou vendre les domaine et fief, qui restent pour toujours amortis, moyennant la cense annuelle et perpétuelle de trois livres à la Saint-Martin », 12 juin 1699. — P. 10, *paquet D*. Procès du sieur Pierre Goquillot, contre les habitans de la Barre, au sujet des impositions. — Arrêt de la Chambre de justice se réservant la connaissance du procès du s<sup>r</sup> Coquillot « qui prétendait, contre les habitans de la Barre, que son bien dudit lieu, comme étant de fief, n'est sujet aux impositions et que ça été mal à propos que lesdits habitans ont gagés son fermier », 4 sept. 1673. — Copie collationnée du jugement rendu par M. Camus de Beaulieu, intendat, pour l'exemption des biens des demoiselles Goquillot, Briet et de Bonnaule..., attendu que lesdits biens sont de fief, 10 février 1675. — *Paquet E*. Arpentement de la Barre. — P. 11. Acquisitions particulières faites par le s<sup>r</sup> de Pillot. — Vente faite par Nicolas Berger, de Beaumolle-lez-Montbozon, à Pierre Coquillot, « cosieur à la Barre, de plusieurs terres audit lieu..., le tout étant des francs communaux de la Barre, seigneurie du Roy, à réachat de trois ans », 30 mai 1672. — *Paquet G*. « Reconnaissances du fonds, héritages et des sujets mainmorlables et taillables des srs de Bougnon, Pillot et Coquillot à cause de leur seigneurie à la Barre. » — « Un cahier de reconnaissances envers noble Antoine de Pillot, dont la 1<sup>re</sup> est de Margueritte Ponceotte.... La seconde est de Léonard Roussel, Claude et Jean, ses frères, pour une chenevière.... La 3<sup>e</sup> est de Claude Beulotte de la Barre pour un verger proche sa maison.... La 4<sup>e</sup> est de Jean Ferriot, dit Posseret, Pierre Ferriot de Germoudans et Claude Proudhon dit Bredaille de Rigney, pour un prel audit Germoudans... » — « Vente faite par les Bénédictins à Jean Amyot, de la Barre, du fonds et héritages de l'échute de Guillemette et Margueritte Ponçotle, advenue à feu demoiselle Claude-Antoine de Pillot, dont lesdits religieux ont droit.... Ladite vente pour 200 francs comtois, dont ledit Amyot payera la rente de douze francs aux religieux en leur monastère, à chacun jour 19 juillet », 19 juillet 1717. — P. 17, *paquet H*. Réparations à la maison de la Barre. — *Paquet J*. « Mouvance du bien de Vandelan et la Barre, du fief de Mr<sup>s</sup> de Bougne de Thurey, seigneurs de Ceudrey, à présent de Mrs Franchet, comme seigneurs dudit Cendrey. » — « Extrait de la reconnaissance de Guy de Bougnon, sieur à la Barre, et de demoiselle Jeanne de Bougnon, femme de François de Breville, sieur à They, du 5 avril 1614, reçue de Barbusset, des héritages sis à Vandelans, mouvans de la seigneurie de Bougne de Thurey et à présent du sieur Franchet, à cause de sa seigneurie de Cendrey... » — P. 19, *paquet K*. Arpenlement de Vandelans. — Permission du Parlement à Claude-François Grammont de Plaine, seigneur de la Roche, Vandelans, Rigney, de procéder à un arpentement des terres de Vandelans, 8 février 1681 : — « Ensuite dudit arpentement, les habitans de Vandelans se plainirent d'y être lésés, parce que les journeaux se trouvaient plus courts qu'il n'est porté par les ordonnances du pays, et firent procuration au s<sup>r</sup> Coquillot, le 2 décembre 1685, pour redresser cet abus... » — P. 20, *paquet L*. « Difficultés avec les abbés de Sainl-Paul et de Bellevaux et le baron de la Roche, prétendans disme ou directe sur les terres des religieux. » — Sentence de l'Official défendant au juge de l'abbé de Saint-Paul à Baumolle « de connoître de l'action de disme, prétendue par ledit abbé sur les terres du s<sup>r</sup> Antoine de Pillot, à la Barre, mouvant du fief de Gésans, attendu que cette connoissance n'appartient pas au juge laïc, encor moins inférieure et vassaux et qu'il

n'est point sujet de l'Abbaye », 30 mai 1633. — *Paquet M.* Amodiations des biens sis à la Barre et à Vandelans. — Amodiations au nom d'Antoine de Pillot et des religieux, ses héritiers. — *Paquet N.* Déclarations d'héritages à la Barre et à Vandelans et mémoires non signés. — P. 33. *Layette 53.* Bouclans, Ambre et Vauchamps. — Union de la cure d'Osse à l'église de Bouclans, 1363. « Dès lors, le patronage est devenu alternatif entre l'abbé de Saint-Vincent et le sous-chantre de Saint-Jean ; et le droit de patronage qui est de 40 gros par an a appartenu au chantre de Saint-Vincent... La chantrerie qui faisait un des mesparts de l'abbaye a été unie à la manse des religieux réformés, ainsi que les autres mesparts par le traité de manse du 3 des nones d'octobre de l'an 1611... C'est en vertu de ce traité que les religieux jouissent de ce patronage qui est de trois francs quatre gros, auquel les curés de ce lieu ont été condamnés par des sentences des années 1446, 1619, 1646. La cure de Bouclans n'est point nommée dans les plus anciens titres de l'abbaye, mais on y voit que l'autel d'Hembre a été donné à l'abbaye et couvent de Saint-Vincent par l'archevêque Hugue III, en l'an 1092... La disme de Vauchamp fut acquise en l'an 1352, par l'abbé Aymon de la Baume... » — *Paquet A.* Dîme de Bouclans. « Échange... par lequel les abbé et couvent de Saint-Vincent cèdent les hommes et meix qu'ils ont à Guian, au Val de Venne, à Jean, sire de Montfaucon, qui leur donne en place huit bichets de bled, mesure de Besançon, payables à Bouclans, à Noël, et assignés sur les dismes dudit seigneur à Bouclans, et s'ils ne suffisent, sur tous les revenus dudit lieu et sur tous ses successeurs, seigneurs de Bouclans », 1285. — « Reconnaissance de messire Louys de Neufchâtel, seigneur de Bouclans, par sa femme, Jeanne de Montfaucon, que Jean de Monlbéliard, seigneur dudit Montfaucon, a donné aux religieux huit bichets de blé, sur les dismes de Bouclans, en échange des sujets que les religieux luy ont donné à Guian ; et encore deux bichets par son testament ; le tout sur les dismes de Bouclans, au payement de quoy ledit Louys s'oblige pour luy et les seigneurs de Bouclans à l'avenir, et a donné aux religieux 30 l. estevenants pour les termes échus », 1333. — P. 25. Procès des religieux avec les curés de Bouclans, au sujet de la part de l'abbé dans les droits curiaux, la portion congrue, etc... Sentence de l'Official condamnant messire Jean Osane, curé de Bouclans, à rétablir l'abbé et couvent de Saint-Vincent dans le droit qu'ils ont de deux parts des oblations de pain, vin, chandelles, argent, mortuaires, aumônes et tous revenus de l'église paroissiale de Bouclans, perçus par le chantre de Saint-Vincent. — *Paquet C.* Titres concernant les dîmes de Vauchamps et d'Ambre. — Sentence du Bailliage de Baume maintenant les religieux en possession de la moitié des dîmes de toutes graines du finage de Vauchamps. — *Paquet D.* Amodiations des dîmes de Vauchamps depuis 1597. — P. 29. *Layette 54.* Laigle. « Appartient aux religieux Bénédictins de Saint-Vincent, comme hoirs du sieur Claude-François Briseux, seigneur d'Énans, par donation entre vifs de tous ses biens... », 11 août 1684. — *Paquet A.* Acensement des « Bardels et procès pour l'exécution d'iceluy avec les s<sup>f</sup> Briseux et les Bénédictins ». — Lettre du 24 juin 1650, par laquelle noble Claude-François Briseux, seigneur d'Énans, accense à perpétuité à Sébastien Bardel de Monnières-lez-Dole et à Gasparine Sara, sa femme, et à leurs hoirs et ayants cause, tous les meix, maison et dépendances qu'on appelle la maison de Laigle, sise au finage de Baume, « avec les jardins, vergers, oiches, chenevières, vignes, prels et terres labourables qui seront déclarés... », 24 juin 1659. — Transaction entre les religieux et les enfants Bardel. — F. 34, *paquet B.* Achat par Paris Briseux de la vigne de Laigle, dans le canton de « Champoulant », du fief de Cusance. — *Paquet C.* Acquisitions de vigne « en Champoulant », par acensement et par achat. — P. 41. Héritages « en Combe Doyot ou Champoulant ». — Acensement par messire François Rougemont, docteur ès droits, à Georges Garnerel, Richard Garneret et Germain Mouchoux, de Baume, d'une pièce de terre « en Champoulant », d'environ trois journaux pour le cens de 36 sols estevenants, 24 août 1561. — Autre acensement par demoiselle Françoise Rougemont, 1577. — P. 44, *paquet E.* Héritages de « Champoulant en Plainefay ». Acensements par les échevins et jurés de Baume à divers de plusieurs portions de communaux, sis au lieu dit « en Plainefay ». — *Paquet F.* Vigne « en Rainfort ». — Acensement par Claude Ferriot de Baume à François Jeannin, de Cour, et Antoine, son fils, au lieu dit « en Rampont », d'une vigne « d'environ huit ouvriers », 1572. — P. 47. Procès du s<sup>f</sup> Paris Briseux contre les habitants de Baume au sujet du pâturage. — « Mandement de garde du Bailly d'Amont, maintenant le sieur [Briseux] en sa maison de Champoulant, près d'une vigne à lui appartenant, par dessus une autre sienne vigne, dite de Laigle ; et ce, au droit d'y entretenir bétail à cornes, moutons, par soy et ses amodiateurs, pour la commodité des résidans en ladite maison et l'amendement desdites vignes et, comme habitans de Baume, faire paître lesdits bestiaux sur les places vuides dudit finage, et sur celles qu'il a acensées en Plainefay et Champoulant. » — *Paquet H.* Cens et dîmes sur les héritages de Laigle et impositions de la ville de Baume. — Note ensuite d'une déclaration des biens de Laigle, portant que Paris Briseux fut déchargé de « tous les principaux des censés rédimables », 21 avril 1617. — « Avis de droit du s<sup>f</sup> Le Maire » déclarant que les biens de Laigle ne sont pas imposables par les habitants de Baume. — Amodiations des biens de Laigle depuis 1607. — Procès intenté par le s<sup>f</sup> Boudot, fermier des religieux, contre Jean-Claude, fils de Frédéric Bardel, « au sujet d'un poirier coupé et des fruits dudit arbre », commencé le 18 nov. 1736. — P. 49. *Layette 55.* Bois-la-Ville, Autechaux, Voillans, Vietorey, Trou vans et autres lieux circon voisins. — *Paquet A.* Bois-la-Ville. « Requête de Jean-Claude et Frédéric Bardel à M. l'intendant, exposant que demeurant à Laigle, sur une hauteur où il n'y a point d'eau, ils se sont toujours servy d'une fontaine sur le territoire de Bois-la-Ville et sur un grand chemin... et que cependant depuis treize ou quatorze ans lesdits habitants de Bois-la-Ville ont cassé leur abreuvoir et les ont obligés en vertu d'une sentence provisionnelle du Bailliage de Baume de l'an 1684, de leur payer quatre francs par an pour y abreuver leurs bestiaux. Pour ledit s<sup>f</sup> Intendant est prié de déclarer que lesdits Bardel pourront se servir de ladite fontaine sans payer lesdits quatre francs... », s. d. — *Paquet B.* Prés à Autechaux. — Ventes de prés faites à Paris Briseux, 1608 1609. — Testament de Luc de Cointet, seigneur de Filain, léguant ses biens de Voillans à la chapelle de Saint-Claude, en l'église de Saint-Martin de Baume, 27 août 1614. — P. 54, *paquet C.* Procès du s<sup>f</sup> Briseux contre les habitants d'Autechaux, qui prétendaient au droit de parcours dans le pré du « Ponlot et y prendre passage pour défruiler leurs vendanges ». — Sentence du lieutenant général de Baume, maintenant les habitants d'Autechaux « impétrans, dans le droit de pouvoir après les premiers fruits d'herbes, levés spécialement en la prairie dite de Pontot, parcourir avec leurs bestiaux tous les prels dudit lieu, comme n'étant compris en l'édit des regains ; condamnant le s<sup>f</sup> Briseux, opposant, à le souffrir et le permettre », 31 juillet 1656. — Lettres d'appel accordées par le Parlement de Dole, 17 août 1656. — Arrêt du Parlement maintenant le s<sup>f</sup> Briseux, appelant, « aux droits et autorité de percevoir dans ses prels d'Autechaux, lieu dit au Pontot, les seconds fruits d'herbes desdits prels, toutes et quantes fois qu'ils seront mis en ban par édit, interdisant aux habitans d'Autechaux et à tous autres de l'y troubler », 25 août 1657. — *Paquet D.* « Décret sur Maurice Maire, au profit du s<sup>f</sup> Briseux et acensement fait par ledit s<sup>f</sup>, avec reconnaissances de biens, situés à Vietorey ». — « Exécution du décret fait sur les biens de Maurice Maire, dit Joly, de Mésandan, d'autorité du bailliage de Baume, le 20 février 1651, Claude-François Briseux, impétrant contre ses hoirs deffendeurs

principaux avec les seigneurs de Montmartin, de Soye, du Chatelel, Laumont et de Ranlechaux, le curé de Huane, les demoiselles Poulhier et Petitot et l'abbesse de Baume, etc...., opposans ; les biens dudit décret sis à Vietorey, y sont spécifiés, tant en champs qu'en prels, de même qu'un prel à Reglan et des héritages à Fontenelles, Mésandans et Trouvans. Le tout délivré audit s<sup>r</sup> Riseux le 23 may dudit an pour 150 francs, avec distraction de certaines pièces, étant de la mainmorte des seigneurs susdits et envoy en possession du s<sup>r</sup> Briseux pour les autres pièces ». — Accensement par Claude-François Briseux, seigneur d'Esnans, à Adam Besançon de Fontenelle, près Belfort, et à Étienne Girard, sa femme, des champs et prés acquis par ledit s<sup>r</sup> Briseux au finage de Vietorey par le décret sur Maurice Maire de Mésandans, pour le cens annuel et perpétuel de douze quartes de blé blanc, mesure de Baume, et douze francs comtois ; le tout payable en son hôtel à Baume le jour de la Saint-Martin, 3 avril 1657. — Reconnaissances de Pierre et Guillaume Grossard et de Pierre et Adam Grossard, leurs neveux ; Denise Grossard, leur sœur, et Jean-Baptiste, fils de feu François Grossard, de tenir en accensement des religieux de Saint-Vincent, comme donataires de feu noble Claude-François Briseux, plusieurs héritages à Vietorey, 4 janvier 1713. — P. 57, *paquet E*. Prés à Vietorey et à Voillans. — Ventes de prés faites par divers à Thiebaut Briseux, 1550-1569. — P. 60, *paquet G*. Vigne à Trouvans. — « Procès, acensement et vente de ladite vigne. » — Sentence du bailliage de Baume « faisant distraction au profit de M. du Chastelet, seigneur de Lanmont, impétrant de la vigne sise à Trouvan, lieu dit ès Combes, d'environ douze ouvriers, touchant le sentier, de vent, et plusieurs particuliers de bise, comme dépendante de la seigneurie mainmorteable que ledit seigneur a rière le Val de Montmarlin », 12 juin 1673 ; — arrêt du Parlement de Besançon, déclarant le marquis du Chastelet « appelé non recevable à la distraction de ladite vigne de Trouvan, lieu dit ès Combes, etc...., le condamne à se désister au profil de l'appellant comme dépendante de l'achat par luy fait au décret des biens de franchise desdits Maire.... », 27 février 1681. — Vente faite par les Bénédictins à Jean-Baptiste Clerc, huissier, demeurant à Trouvans, d'une vigne de douze ouvrées, au vignoble dudit Trouvans, au lieu dit ès Combes, provenant du s<sup>r</sup> d'Esnans, « pour le prix de 533 livres 6 sols 8 deniers de France, dont a été créé la rente annuelle de 24 livres, payables au jour de la date de la vente et en principal 400 l. », 11 février 1705. — *Paquet H*. « Droit de parcour prétendu par des villages de la terre de Baume sur le village de Plainefin et ailleurs. » — P. 63. *Layette 56*. Choye, Emagny et Beaumotte-lez-Pin. — « Les Religieux de Saint-Vincent possèdent à Choye plusieurs héritages dépendans de la chapelle de Notre-Dame, dite de Molambo, érigée en l'église de Choye. Cette chapelle fut cédée à dom Guillaume Simonin, archevêque de Corinte et abbé dudit Saint-Vincent, par l'échange qu'on rapportera cy-après, elle prélat la fit unir à son monastère spécialement pour l'entretien de la sacristie et fourniture d'ornement. » — *Paquet A*. Chapelle de Choye dite de Notre-Dame de Mulambo. — Échange entre Caterin Guibourg, procureur spécial de M. de Corinthe, et Claude Monnier, procureur spécial de messire Claude Froissard, prieur de Fay et de Laval, conseiller au Parlement, seigneur de Châlenoy-lez-Dole, « par lequel ledit archevêque cède le patronage de la cure dudit Châtenoy, et ledit Froissard cède aux abbé et religieux de Saint-Vincent le droit de nommer à la chapelle Notre-Dame, fondée en l'église paroissiale de Choye, compétent au seigneur de Molambo, et ce, à l'effet seulement de l'union d'icelle chapelle à l'abbaye et de l'application des revenus d'icelle à la sacristie de ladite abbaye lorsqu'elle vacquera », 20 sept. 1617. — « Institution à ladite chapelle de Notre-Dame, dite de Molambo, pour messire Guillaume la Branche de Nozeroy, sur résignation de messire George de Menoux et à la présentation de messire Claude Froissard, prieur de Fay et Laval et comme seigneur de Molambo », 28 janvier 1612. — « Démission dudit s<sup>r</sup> la Branche faite de la chapelle entre les mains de l'abbé et des religieux, acceptée le 24 aoust 1648. » — Requête des religieux au Vicaire Général demandant la permission de dire en l'église de Saint-Vincent les messes de la chapelle à cause de la modicité du revenu, « qui est de trois faulx de prels, une vigne de quatre ouvriers en frische et la semée d'environ trente-cinq quartes, mesure de Choye » (s. d.). — P. 65, *paquet B*. Quittances données par les curés de Choye pour la desserte de la chapelle. — *Paquet C*. Arpentement de Choye. — *Paquet D*. Procès des Bénédictins contre Claude Milleret de Charcenne, pour usurpation d'une pièce de terre dépendant de la chapelle de Molambo. — *Paquet E*. Amodiations des héritages de la chapelle de Molambo depuis 1545. — *Paquet F*. Pin, Émagny, Beaumolle. — « L'abbé de Saint-Vincent possédoit d'ancienneté une justice et seigneurie à Beaumolle et Pin, etc...., sur plusieurs sujets mainmortables, par litres dont le plus ancien est de l'an 1358 ; les religieux de ladite abbaye en sont ensuite devenus propriétaires, par l'échange qu'ils firent le 12 janvier 1653 avec M. l'évêque d'Andreville leur abbé. » — P. 71. *Layette 57*. Fraisans, Rans, Ranchot et Dampierre. — « Les religieux possédoient autrefois des dismes ès lieux de Fraisans, Ranchot et Dampierre qui leur avoient été cédés par M. de Corinte le 20 juin 1611.... Lesdits religieux en ont jouis jusqu'à l'an 1686 que le curé de Bans leur signifia son option de 300 l. ; lesdites dismes avoient été données, sçavoir celles de Rans par Hugues, seigneur dudit Rans, eu 1254 ; celles de Dampierre avoient été engagées à l'abbé en 1294 ; celles de Fraisans lui furent confirmées par sentence en 1291. Les biens et héritages que les religieux ont vendus au s<sup>r</sup> Pourcheresse, seigneur de Fraisans, leurs appartenoient par le testament, de Claude-François Camus du 13 décembre 1661, lequel prit le nom de dom Fulgence et se réserva la disposition des biens venans de demoiselle Anatolia Bonvalot, sa mère, nonobstant le testament du s<sup>r</sup> conseiller Marin Camus, son père. Il légua aux religieux douze mille francs, pour le paiement desquels il conste qu'Antoine Camus, frère et héritier dudit dom Fulgence leur a donné lesdits biens. Anatolia Bonvalot, leur mère, tenoit lesdits biens de Bonavenlure Merey, sa grande mère, femme de Claude Bonvalot, et celle-cy de Jacques Merey, son aieul, vivant en 1522. » — *Paquet A*. Dîmes de Fraisans et de Dampierre. — Reconnaissance de Guillaume Maire de Dampierre, près Rans, de devoir aux abbé et couvent de Saint-Vincent onze livres estevenans ; « pourquoi il leurs a engagé la moitié de la quatrième partie des dismes grosses et menues de Dampierre et de Fraisans sur ses hommes desdits lieux, et ce qu'il avoit dans le trait on amassage desdites dismes, jusqu'à ce qu'il ait vendu lesdites onze livres », 1294. — Attestation de l'archevêque Guillaume II de la Tour que Hugues, seigneur de Rans, a donné à l'église de Saint-Vincent « la troisième partie des deux parties des grosses dismes de Rans, qui doit estre mise et menée où lesdits abbé et couvent voudront », 1234. — Sentence arbitrale de messire Gille de Colle, abbé de Ferrière, docteur ès décrets, et de maître Estienne Armenier, licencié ès lois, déclarant que l'abbé de Saint-Vincent percevra « toutes les dîmes de bleds gros et menus de Dampierre et de Fraisans », sauf la huitième partie desdites dismes qui sera pour le curé ; « réservans que si les parties viennent à retrouver des titres, qui leurs donne plus de dismes qu'on ne leur en adjuge, elles pourront s'en servir ; lesquelles parties y acquiescèrent », 28 nov. 1424. — *Paquet B*. Dîmes de Rans, Ranchot, etc.... Enquête « portant que la tierce partie des gros dismes de Rans ès fins bancs dudit lieu, appartient de toute ancienneté aux religieux de Saint-Vincent et que l'autre tier appartient au curé et l'autre tier à l'abbaye du Chatel sur Salins et se paye de quatre gerbes par journal, qui doit contenir la semée de six mesures et que les étrangers ne payent que deux gerbes par journal », 4 sept. 1534. — Amodiations des

dîmes de Rans et de Ranchot, 1556-1607. — *Paquet C.* Procès des religieux avec les seigneurs de Rans, les habitants et les curés dudit lieu au sujet de la dîme et de la portion congrue. — « Pièces de procès devant l'Official pour les Bénédictins de Saint-Vincent et ceux de Saint-Jérôme contre les habitants de Rans, Ranchot et Estrepigny, qui ne vouloient payer que deux gerbes de disme par journal. Le premier appointement est du 22 aoust 1651. » — P. 76, *paquet D.* Biens de Fraisans, Dampierre et Rans, vendus par les Bénédictins de Besançon au s<sup>f</sup> Pourcheresse, seigneur dudit Fraisans. — Vente faite par les Bénédictins au sieur Pourcheresse, seigneur de Fraisans, de leurs biens provenant de M. Camus, de Dole, « consistans en meix, maison, champs, jardins, vergers et prels, chargés de leurs charges anciennes envers l'acquéreur, comme seigneur de Fraisans et de la taille ordinaire, et quitte de toutes autres tailles pour onze mille livres payables dans douze ans, de sorte que cependant si les religieux trouvent avant lesdits douze ans des fonds convenables à acquérir de ladite somme, ledit sieur acquéreur sera tenu de la leur donner en l'avertissant trois mois auparavant... », 15 mai 1727. — *Paquet E.* Papiers de famille des srs Merrey et Bonvalot, dont MM. Camus ont eu les biens de Fraisans ; partages. — *Paquet F.* Héritages des Bénédictins dans les villages de Fraisans, Dampierre, Rans, Ranchot ; — papiers concernant les cens du Roi sur lesdits biens ; — amodiations desdits biens ; — réparations faites dans la Grange de Fraisans. — Procès des Bénédictins pour des « rentaires » ; — procès au sujet d'herbes de prés ; — impôts sur lesdits biens. — P. 81, *Layette 58.* Liesle et Arc-el-Senans. — « Les biens de Liéle et Arc ont été achetés par les Bénédictins de Saint-Vincent des deniers livrés par le s<sup>f</sup> Jean-Jacques Pourcheresse, seigneur d'Étrabonne et de Fraisans, etc..., acquéreurs des biens des religieux dans les villages de Fraisans, Dampierre, Rans et Ranchot. » — *Paquet A.* « Achat du bien de Liéle et retraite d'une partie de celui d'Arc. » — « Vente faite par noble Jacque Vincent de Cramant, de Salins, résidant à Vilersfarlay, aux religieux Bénédictins de Saint-Vincent de Besançon, d'une portion de maison sise à Lièle, lieu dit en la Grande Rue, ensemble les bâtiments, jardins et meix en dépendans... », 1727. — P. 86, *paquet B.* Amodiations de la maison de Liesle ; des vignes dudit lieu ; des terres d'Arc et arrachage d'une vigne à Liesle. — *Paquet C.* Acquisitions de terres à Arc. — Acquisition par les Bénédictins d'un héritage sis à Arc et provenant de Jacques Perrier Goubey et Estienne Monnot. — P. 95, *Layette 59.* Dîmes et droits curiaux à Santans et à Montbarrey. «... A ce sujet... l'on voit que le comte Estienne, frère de l'archevêque Hugue lit, a donné à Saint-Vincent les dismes de la Loye et de Montbarrey et que cet archevêque a donné la Loye et ses dépendances en l'an 1092... » — *Paquet A.* Dîmes de Santans et de Montbarrey. — « Vente faite par Perrette, fille de messire Odon de Liele, ditte de Belmont (elle étoit veuve de messire Guillaume, seigneur de Belmont, par titre de l'an 1294...), à l'abbé et couvent de Saint-Vincent de dix-neuf deniers de cense payable à Noël sur le meix dit au Rechiney de Montbarrey, plus de trois sols et d'une livre de cire sur le chasal, dit an Groilland, et sur le meix de messire Jean de Montbarrey, prêtre, plus dix-huit deniers sur le meix Estevenon, dit Porcher de Montbarrey ; plus cinq meix d'hommes en la ville de Santans ; plus tout ce qu'elle a ès dismes de Montbarrey et de Santans et des cens sur les chasaux et meix Berchet et Laurencet et sur le meix Korphenal de Santans laillable, et sur le meix Longel, entre Noël et la Chandeuse, encor Gérard, dit Terrier, homme de main et de bouche ; encor un champ à Sanlans, au lieu dit sur la Vieille Loïe ; et trois sols sur le meix des enfants au Métra ; enfin tout ce qu'elle avoit à Montbarrey et Santans, en hommes, en tailles, censés, rentes, services, coutumes et justices pour en jouir haut et bas, ainsi qu'elle et les siens ont fait jusqu'alors ; ladite vente pour 46 l. estevenants », 1292. — Clause du testament de Guyelle, fille de messire Étienne Guillot de Chenecey, femme de Regnaud dit Reborcenet, de Quingey, léguant aux religieux tout ce qu'elle a dans les dîmes de Santans, à charge d'un anniversaire au premier lundi de Carême, 1349. — Révélation de Jean Maistrot, ensuite de monitoire publié à Santans, d'avoir vu recueillir les menues dîmes ou « grabadis », par messire Simon Morivau, curé de Santans et « qu'il se payoit à la volonté des habitans », 7 mai 1646. — Interpellation de dom Fulgence Camus aux échevins de Santans, de payer aux religieux et au curé Guienel la dîme des « grabadis » et, de plus, quatre gerbes par journal qui ne doit être que de six mesures ; « à quoy l'échevin Fournerey a répondu qu'il se soumettoit à payer en lui montrant titres », 29 mars 1677. — Vente faite par les directeurs de l'Hôtel-Dieu de Dole à Sébastien Grillot de Montbarrey du droit de percevoir une portion de dîmes sur une partie du territoire de Montbarrey, selon qu'il est d'usage, et de plusieurs terres, pour le prix de 950 fr., 28 août 1681. — Vente faite par Louise Agrot, veuve de Sébastien Grillot, mareschal, de Montbarrey, Claudine Grillot, femme de Jean-Claude Fagot, de Villers-les-Bois, laboureur, Jeanne-Baptiste et Marie Grillot, aux religieux de Saint-Vincent, d'un droit de dîmes sur le territoire de Montbarrey provenant de l'hôpital de Dole et indivis pour une grande partie avec lesdits religieux et plusieurs autres ; ladite vente pour 330 fr., 30 oct. 1710. — *Paquet B.* Amodiations des dîmes de Santans et de Montbarrey et états d'icelles. — *Paquet C.* Pièces principales du procès des décimateurs de Montbarrey contre les habitants dudit lieu « refusans la dîme dans les cantons lieu dit les Quarrés de la Grande Fin, ou en Fraisans, au feurg de dix-huit gerbes par cent et en la Fin du Mitant au feurg de quinze gerbes par cent ». — P. 101, *paquet D.* Procès des Bénédictins contre Guillaume Bouton d'Ounans et messire Denis Picaut, curé dudit lieu, appelé en garantie au sujet de la dîme dans les champs Courvoisier et des Roiches ; — pièces de procès contre d'autres particuliers. — Assignation donnée par les Bénédictins à Guillaume d'Ounans, qui avait empêché les fermiers des religieux de percevoir la dîme dans deux de leurs héritages, l'un appelé le champ Courvoisier et l'autre le champ des Roiches, et avait enlevé les gerbes destinées à ladite dîme pour la récolte de l'année 1697, 24 février 1698 — Défense faite par le comte de Montbarrey aux fermiers de ses corvées de permettre « à qui que ce soit de dîmer les grains qui viendront ès dilles courvées », 17 janvier 1660. — Mandement de garde du grand bailli de Dole, maintenant les Bénédictins « au droit de dîmer en deux pièces de terre au territoire de Montbarrey, lieu dit En la Petite Fin... et dans tout le reste de la fin avec le curé de Montbarrey à qui en appartient un neufiesme ; lequel dîme se paye à raison de quatre gerbes par journal », 20 juillet 1661. — P. 104, *paquet E.* Procès des Bénédictins contre messire François-Denis Bouton, curé de Santans, au sujet des novales. — Mandement de garde du grand bailli de Dole, maintenant le curé Boulon « au droit de relever la dîme de quatre gerbes par journal, ès héritages cultivés depuis 40 ans, sur le territoire de Montbarrey à l'exclusion de tous autres... », 17 juin 1642. — Sentence du bailliage de Dole donnant acte aux habitants de Montbarrey « de leur soumission de payer les dismes, comme ils ont toujours faits du passé, à qui ordonné leur sera, ordonnant aux religieux et au curé d'écrire et aux habitants de ne point se désaisir », 28 août 1642. — *Paquet F.* Procès des Bénédictins contre messire Guillaume Guienet, curé de Sanlans, pour le neuvième de la dîme, les novales, « michottes et bons deniers, etc. ; les habitans de Santans et de Montbarrey intervenus séparément ». — « On traitera des novalles dont le curé Guienet prétendoit avoir entièrement la dîme. Lesdites novalles étant dans les cantons des arbuës, les religieux soutenus que ces cantons avoient été labourés avant l'an 1636 et qu'ils y devoient aussi avoir la dîme étant des anciens champs ». — « Exécution d'un mandement de garde du grand bailli de Dole, obtenu par messire

Guillaume Guienet, curé de Santans, le maintenant au droit de prélever sur les dismes qui se lèvent à Montbarrey appelé le Droit-Dieu, le neuvième de tons dismes en froment, orge, seigle et avoine, à répartir avec les abbé et religieux de Saint-Vincent pour les huit autres parts, les neuf faisans le tout. .. », 29 juillet 1684. — Défenses du s<sup>r</sup> Guienet signifiées aux religieux et répliques des religieux déniaut audit s<sup>r</sup> Guienet sa qualité de curé. - « Option du s<sup>r</sup> Guienet de sa portion congrue du 26 may 1686.... » — « traité du 24 avril 1688, par lequel ledit s<sup>r</sup> Guienet quitte les religieux de ce qu'ils luy doivent pour supplément de portion congrue, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier de l'an courant pour 174 francs ; et les religieux promettent 168 francs pour l'an 1688 et autant pour l'an 1689 en déduisant 5 francs pour le patronage. » — P. 110, *paquet G.* Difficultés avec le s<sup>r</sup> Guienet au sujet des novales. — *Paquet H.* Pièces de procédures dans le susdit procès avec le curé Guienet. — *Paquet J.* Difficultés avec le s<sup>r</sup> Alexis Grand et autres curés de Santans, concernant le neuvième de la dîme dans les terres appartenant aux religieux ; — dîmes des terres relevant des fondations de la cure et de la fabrique. — « Interpellation faite par messire Antoine Dole, curé de Santans, à Pierre Rommetle, fermier des religieux audit lieu, de lui payer un neuvième sur les dismes de grains qu'ils ont au finage de Montbarrey. A quoy a répondu ledit Rommette qu'il doit lever tous les dismes dues aux Pères de Saint-Vincent sur Montbarrey, sauf un neuvième qui appartient audit s<sup>r</sup> curé sur la dîme, qui se prend de quatre gerbes par journal », 7 déc. 1652. — Reconnaissance et aveu du curé Grand que les terres des fondations faites à l'église de Santans par MM. Renaud, Denys Perrot et autres doivent la dîme, 11 déc. 1724. — P. 113. *Layette 60.* Santans et Montbarrey. — *Paquet A.* Anciennes acquisitions et donations d'héritages à Santans et Moutbarrey. — Ventes de terrains à l'abbaye par divers, 1268-1295. — Testament de messire Pierre de Bonnevaux, curé de Santans, voulant être enterré à Saint-Vincent, auprès de son père, et instituant l'abbé et le couvent de Saint-Vincent ses héritiers, 1323. — Lettre du 10 avril 1326 visée par l'Offiicial, par laquelle messire Hugue de Bourgogne, ayant fait prendre tous les biens meubles et immeubles de feu messire Pierre, curé de Santans, « pour cause de morte-main, comme seigneur dudit Pierre, qu'on disoit être né hors de mariage et qui avoit donné tous ses biens aux abbé et couvent de Saint-Vincent ; ledit messire Hugue, à la remontrance desdits abbé et couvent qui sont de sa garde, leur a rendu et restitué tous lesdits biens à eux donnés comme n'y ayant point de droit à eux appartenant ». — « Accord par lequel Guigne, seigneur de Sallenove et de Santans, chambellan du duc de Bourgogne, se désiste et départ de tous procès, qu'il avoit contre l'abbé de Saint-Vincent et des deffauts et dépens qu'il avoit obtenu contre luy au bailliage d'Aval au siège de la Loye, au sujet des réparations de sa tour de Santans qu'il demandoit audit abbé à cause de ses grange et terre dudit lieu. Ledit désistement moyennant 12 francs que ledit seigneur devoit au fermier de l'abbé pour la dépense de l'hostel dudit Guigue », 1<sup>er</sup> février 1421. — *Paquet B.* Nouvelles acquisitions et échanges à Santans. — « Par le testament de messire François Picard de Dole, prêtre, en date du 4 janvier 1718, les religieux Bénédictins de Saint-Vincent ayant en droit de certains héritages, situés à Monlmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville et Pointre pour la fondation de la confrérie des Agonisans, ils échangèrent... lesdits biens contre d'autres héritages sis à Santans qui leur convenoient mieux et qui appartenoient au sieur de Guilloz, comme chappellain de la chappelle Saint-Georges érigée en l'église de Rochefort. » — Nomination d'experts pour l'estimation des biens à échanger ; — estimation desdits biens, 1722. — P. 124, *paquet C.* États et déclarations des terres, champs et prés des Bénédictins à Santans et à Montbarrey. — *Paquet D.* Droits seigneuriaux et cens dus aux Bénédictins à Santans, Montbarrey et Ounans. — P. 128. *Layette 61.* Santans, Montbarrey et Ounans. — *Paquet A.* Amodiations des dîmes de Santans et de Montbarrey, seules et sans terres. — *Paquet B.* Amodiations des dîmes et terres conjointement dans les susdits villages. — Amodiation de la Grange de Santans. — *Paquet C.* Amodiations des terres, prés et autres héritages séparés des dîmes, aux villages de Santans, Montbarrey et Ounans. — *Paquet D.* Difficultés avec le seigneur de Santans au sujet du rétablissement de « nostre grange avec pièces justificatives de notre ancienne maison audit Santans et traité fait avec les habitans au sujet de ladite maison ». — « Copie d'une requête présentée à la Cour par le s<sup>r</sup> Peting, seigneur de Santans, au nom de la communauté de Santans (laquelle les habitans ont désavouée et ne l'ont voulu reconnoître ayant été présentée sans leur consentement) ; ladite requête tendante à empêcher les Bénédictins de bâtir une maison audit Santans. » — « Copie d'une lettre dudit s<sup>r</sup> Peting aux habitans de [Santans] pour les inviter à s'assembler et leur donner procuration dont il envoie le modèle pour agir contre les Bénédictins, promettant aux dits habitans qu'il feroit le tout à son risque, sans rien exiger de la communauté ; lesdits habitans n'y ont voulu consentir. Ledit s<sup>r</sup> Peting se plaint encore par sa lettre de ce que les habitans abandonnent l'intérêt de la communauté en laissant bâtir les Bénédictins », 11 août 1722. — Réponse des Bénédictins à la requête présentée au roi au nom des habitans de Santans ; il y est dit que le véritable auteur n'a pu obtenir procuration des habitans qui n'ont aucune part à ceste affaire et que les religieux avaient meix et « maisonnement » à Santans, dès l'an 1326, et que leur grange fut amodiée par leur abbé dès 1423, à charge d'en entretenir les toits et les murailles. — P. 131, *paquet E.* Impositions royales à Santans et à Ounans. — Sentence du sr Gabriel Boisot, subdélégué de l'intendant Chauvelin, « ordonnant, après avoir vu la déclaration des biens que les Bénédictins possèdent à Ounans en date du 27 janvier 1625 et leur soumission de relâcher aux habitans d'Ounans tous les biens qu'ils montreroient avoir été acquis dès ledit an. Condamne lesdits habitans leur défendant de comprendre lesdits religieux dans leurs jets et répartition », 17 avril 1676. — Requête des habitans de Santans demandant à être allégés d'une partie des impositions royales, « attendu l'incendie arrivée le 9 mars 1706, arrivé audit lieu, dont la cure même a périé avec presque tous leurs bestiaux et la rareté des bois qu'il faudra acheter pour se rétablir, n'y ayant resté que douze maisons. Répondu par néant, pour s'être pourvu trop tard.... Mais on y a eu égard dans la suite », 1708. — Requête des habitans de Santans à l'Intendant, « remontrans qu'ils ont été obligés de faire une grande levée contre les inondations de la Loüe, et que depuis l'incendie, où la cure et dix-sept maisons ont périés, plusieurs habitans se sont retirés dans les villages voisins et ont laissé les héritages incultes et que les villages voisins y dénommés payent moins qu'eux à proportion » (s. d.). — Répartition de 855 livres, ordonné pour le dixième, pendant la guerre, sur les habitans de Santans, 15 juin 1735. — P. 135. Villars-Saint-Marcellin, Genrupt et Montcharvot. — « L'église de Villars-Saint-Marcellin a été donnée à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, avec ses dépendances, par l'archevêque Hugue III, en l'an 1092.... Cette église fut confirmée à l'abbé Guichard par Alexandre III en 1179 et par Luce III en 1184.... Enfin l'empereur Alexandre VI nomme cette église parmi celles qu'il confirma à l'abbaye pur son diplôme de l'an 1196. » — *Paquet A.* Dîmes à Villars-Saint-Marcellin, acquises par les religieux par donations, achats et échanges. — Donation par Humbelin de Adon et Sarah, sa sœur, de tout ce qu'ils avaient dans les dîmes de Villars. — Vente par messire Huard de Provenchère, chevalier, du diocèse de Langres, et Henrion, écuyer, son neveu, à l'abbé et couvent de Saint-Vincent et au prieur de Villars de tout ce qu'ils avaient dans la dîme grosse et menue dudit Villars, moyennant la somme de 26 l. estevenants, 1250. — P. 139, *paquet B.* Procès des

Bénédictins contre les habitants de Villars-Saint-Marcellin, au sujet de la dîme de vin et graines ; mémoires à ce sujet. — « Exécution faite le 19 octobre 1512, à Jussey, par messire Hugue Marmier, seigneur de Gâté, lieutenant du bailliage d'Amont, d'un mandement de nouvelleté, émané du Bailly d'Amont, au profit de messire Hugues d'Augicourt, abbé de Saint-Vincent, contre les habitants de Villars-Saint-Marcellin, défaillans, avec examen de témoin et exhibition de titres, en vertu de quoy il est maintenu en la jouissance de relever en temps de moissons les dîmes de froment, avoines et autres bleds croissans au finage dudit Villars, tant ès terres anciennement cultivées que ès essarts nouvellement faits.... » — Sentence de l'Official condamnant les habitants à payer aux religieux de Saint-Vincent, comme prieur de Villars-Saint-Marcellin, la dîme de vin « quand il se tire de la cuve, à raison d'une part de quarante, sauf la neuvième part pour le curé dudit lieu », 4 mars 1687. — « Traité du 3 décembre 1687, par lequel les habitants promettent 150 l. aux religieux pour les cinq années de dîme de vin non payé et pour frais et épices ; sans préjudices toutefois dudit dîme à payer sur tout leur territoire conformément à ladite sentence », 12 déc. — *Paquet C.* Procès pour la dîme de vin « au canton de Montot et ès charrières ». — P. 144, *paquet D.* Procès des Bénédictins contre les nommés Petitot et Bichet au sujet de la dîme de chanvre et de tabac. — *Paquet E.* Procès contre le s<sup>r</sup> Clément, curé de Villars-Saint-Marcellin, prenant fait et cause pour les nommés Carrière, Perdrizet et Coquard au sujet de la dîme de chanvre et de tabac, 1715. — Sentence du bailliage de Vesoul, maintenant les religieux en la possession « de dîmes de treize l'un sur les héritages susdits, quand ils seront ensemencés de tabac ou de chanvre et autres graines ; condamnant lesdits Clément, Carrière, Perdrizet et Coquard à le souffrir et aux dépens des instances.... », 15 mars 1717. — *Paquet F.* Quittances des réparations faites par les Bénédictins dans l'église de Villars-Saint-Marcellin ; — attestation d'une mission qu'ils y firent en 1687 à leurs propres frais. — *Paquet G.* Droits curiaux de l'église de Villars-Saint-Marcellin à Genrupt et dîmes audit lieu. — « Les droits et biens anciens de l'abbaye de Saint-Vincent, lesquels sont situés à Janrupt, village peu distant de Villars-Saint-Marcellin et de Rourbonne, ont été donnés aux religieux réformés par leur traité de manse du 3 des nones d'octobre 1611.... On lit la page 7 dudit traité que tout ce que l'abbé possédoit aux territoires de Villars-Saint-Marcellin, Frasne, Senad, Janrupt, et au prioré dudit Villars est relâché et cédé par l'abbé dom Guillaume Simonin, archevêque de Corinte, et uny à ladite manse ; par où l'on voit que Janrupt est une dépendance dudit Villars, les religieux n'en jouissent pas aujourd'hui. » — « Attestation du Visiteur Général des maisons du Temple en France et en Angleterre, que comme le commandeur du Temple de la maison et bailliage de la Romagne eut édifié un village, avant la maison du Temple de Janrupt et que l'abbé de Saint-Vincent, patron de l'église de Villars-Saint-Marcellin et le curé dudit lieu prétendoient la dîme des terres de ce nouveau village de Janrupt et les droits parochiaux sur eux, comme étant dans les limites de la paroisse de Villars-Saint-Marcellin, ce que niait ledit commandeur. Enfin à l'instance de leur amy commun, lesdits abbé et commandeur ont convenu que ledit village de Janrupt et ses habitants sont et seront paroissiens de Villars et que les dîmes des terres que cultiveront les habitants du nouveau village de Janrupt et les autres droits parochiaux et pieuses coutumes se partageront par moitié entre le commandeur et ses frères d'une part et l'abbé et couvent de Saint-Vincent et le curé de Villars d'autre.... » — Sentence arbitrale de Guy de la Tour, arbitre entre l'abbé Jean et le commandeur Richard, au sujet des dîmes que les habitants du nouveau village de Genrupt cultivent au territoire de Villars et sur la moitié des dîmes qu'ils cultivent en d'autres paroisses, à raison du droit de reportage ; déclarant que la clause du premier traité entre lesdits abbé et commandeur où il est parlé des dîmes des terres, que les habitants de Genrupt cultivent, doit s'entendre seulement des terres sises audit Genrupt ; de plus que si lesdits habitants cultivent des terres en d'autres paroisses que la leur, les dîmes qu'ils devront à raison de reportage se partageront par moitié entre l'abbé et le couvent de Saint-Vincent d'une part et lesdits frères Templiers d'autre part, 1293. — P. 152. *Layette 63.* Villars-Saint-Marcellin. — *Paquet A.* Droits seigneuriaux. — Inventaire des titres de Villars-Saint-Marcellin, remis par M. de Corinthe à dom Joseph Saulnier, prieur de Saint-Vincent. — Lettre par laquelle Elisabeth, dame de Jonvelle, quitte et remet au prieuré de Villars « un droit de git annuel » qu'elle y avait, ainsi que tous les revenus qu'elle y possédait « en deniers, bled, et courvées ou journées d'hommes à raison de leur meix, voulant que le prieur dudit lieu en jouisse au nom de l'abbé de Saint-Vincent dont il dépend ; le tout pour le repos de l'âme de la mère de ladite dame, qui avoit longtemps tenu ledit prioré, à charge que lesdits abbé et prieur ne pourront rien aliéner que du consentement de ladite dame et de ses hoirs », 1265. — Accord entre l'abbé Guillaume d'une part et Vauchier de Langue, Fourcaulx de Richalmeny, Isabelle et Alix, leurs femmes, sœurs d'Olivier et de Jean, seigneurs de Villars-Saint-Marcellin, d'autre part, par lequel il est convenu que lesdits seigneurs de Villars et leur beau-frère reconnoissent que l'abbé doit avoir pour lui et pour ceux qui demeurent en sa maison, le droit d'usage dans les bois de Villars, 1325. — Vente faite par Adeline, veuve de Rolin de Chargey, Henri, Jeanne et Guillemette, ses enfants, et Guillemmin, Jean et Henry, fils de feu Étienne, fils de ladite Adeline, à l'abbé et couvent de Saint-Vincent, seigneur du fief, de tout ce qu'ils ont à Villars en hommes, femmes, prés, terres, bois, rivière, maisons, tailles, corvées, prises et surprises, bans, four, moulin, haute et basse justice « et spécialement trois sujets, sçavoir Parisot, Brossard, Esteveney Brûlé et son frère, leurs tenemens, et leurs hoirs, pour 38 l. bons petits tournois », 1331. — *Paquet B.* Déclarations et reconnoissances anciennes ; — arpentage nouveau des terres de Villars-Saint-Marcellin et Frasne. — *Paquet C.* Échules des mainmortables des religieux à Villars-Saint-Marcellin. — *Paquet D.* Four, moulins et maison. — Donation par Olivier et Guichard de Villars-Saint-Marcellin de cinq émines de blé pur sur le moulin de Villars, « en augmentation du don fait par messire Barthélémy, seigneur dudit Villars, leur père...., de 40 émines de blé pur à prendre sur le moulin dudit Villars par le prieur du lieu à la Saint-Remy.... », 1256. — Donation par Olivier de Villars-Saint-Marcellin, chevalier, en confirmation de celle de feu Guichard, son frère, à l'église de Saint-Vincent de leur part dans le four ou dans les fours dudit Villars, « exceptée la part des fourniers sujets desdits frères et à telle condition que ledit Olivier et ses hoirs ne peuvent bâtir d'autres fours audit Villars, ny au finage », 1270 ; — donation faite par ledit Olivier « en reconnoissance de ce que les abbé et couvent de Saint-Vincent avoient reçus en leur société Jean et Jeannette, ses enfants, et leur avoient donné l'habist de religion et aussi pour apportionner lesdits enfants de ses biens, de tout ce qu'il avoit et devoit avoir en la quatrième partie du four audit Villars ; reconnoissant que lesdits religieux possédoient de plus de trente et un ans l'autre quatrième partie », 1272. — Accord sur le procès des abbé et couvent de Saint-Vincent, contre Jean de Chatillon, clerc ; « les religieux disans être privés par ledit Jean de la perception de deux muids de bled, mesure de Bourbonne, sur les moutures d'un moulin sis audit Villars.... L'accord porte que ledit Jean a remis les religieux en possession desdits deux muids de bled annuels et a reconnu le droit des religieux, se réservant pourtant ledit Jean son droit au petittoire.... », 1320. — Ordonnance de l'Official au chapelain de Villars-Saint-Marcellin, d'avertir Jean, fils de Jean dit Grillet de Châtillon, qui a possédé le moulin de Chatillon pendant les années 1320 et 1321, de rendre



aux abbé et religieux de Saint-Vincent quatre muids de blé, « mesure dudit lieu, pour lesdits deux ans, s'il conste de la vérité de l'exposé des religieux, et de l'excommunier s'il refuse », 1322. — Accord par lequel Jean de Chatillon et Jeanne, sa femme, reconnaissent que les abbé et religieux ont le droit de percevoir sur leurs moulins « cinquante émines de mouture franchement mesure de Bourbonne de perpétuelle rente... », 1328. — Ordonnance de l'Official au chapelain de Villars-Saint-Marcellin et tous autres de réaggraver la sentence d'excommunication portée contre Huard Demandre, chevalier, paroissien dudit Villars, qui tenant depuis douze ans les moulins de Villars-Saint-Marcellin, n'a point payé les 50 mesures dues tous les ans aux religieux de Saint-Vincent sur lesdits moulins, 1373. — P. 166. *Layette 64*. Villars Saint-Marcellin. — *Paquet A*. Comptes anciens des recettes et des dépenses ; — comptes de 1529 à 1592. — *Paquet B*. Amodiations des revenus de Villars-Saint-Marcellin et de ses dépendances ; — amodiations depuis 1490 (Villars, Senade et Frasné). — Amodiations de dîmes exclusivement. — Procès des religieux contre les s<sup>rs</sup> Larroux et Folley, amodiateurs du prieuré de Villars, qui n'en payaient pas les revenus. — Autre procès pour le même motif contre Pierre et Gabriel Marlet. — P. 171. *Layette 65*. Sénade. — Dîmes et desserte. — L'église de Sénade est une annexe de celle de villars-saint-marcellin ; elle appartient aux religieux Bénédictins de Saint-Vincent par les mêmes titres que l'église dudit Villars. — *Paquet A*. Titres, arrêts, sentences et traités concernant la dîme de Sénade. — « Confirmation faite par l'archevêque Everard à Pierre, abbé, et aux religieux de Saint-Vincent du don à eux fait par Ponce, seigneur de Senade, de toutes les dîmes qu'il avoit en la paroisse ou territoire dudit lieu, du consentement de son fils Liébanlt, et donnant pour caution Regnier, seigneur de Bourbonne, Frédéric son fils, et Guillaume de la Ferté 1173. — Sentence du juge de la Marche, condamnant les habitants de Sénade à payer aux fermiers des religieux la dîme de vin, « à raison de seize l'un et de leur ouvrir leurs caves et celliers et aux dépens », 3 juin 1602. — « Ordonnance de Charles, duc de Lorraine, à tous non exempts de payer la dîme aux ecclésiastiques, ainsi que d'ancienneté sur grains, légumes, vins, laines, bétail, foin et autres choses décimables à peine de l'amende accoutumée sur les faux décimeurs... », 14 sept. 1572. — P. 176, *paquet C*. « Amodiations des dîmes de Sénade, et cas posé pour sçavoir si M. de Lieneville Tumejus, prieur d'Enfonvelle et seigneur à cause de son patrimoine à Sénade, doit la dîme à l'abbé de Saint-Vincent sur un canton dit les Terres de Bouverot acensées à des particuliers. Il y est parlé aussi d'une terre que l'abbé de Flabemont a à Senade, qu'il a acensée, et dont il lire de dîme un poinçon ou trois feuillettes par année commune. » — *Paquet D*. Procès avec les curés de Villars-Saint-Marcellin pour leurs portions congrues et pour la desserte de Sénade. — Promesse du s<sup>r</sup> Pouhat, curé de Villars et de Sénade, de desservir la cure de Sénade pendant l'année 1649, « moyennant les gages de quatre pistoles, pourquoy il quille les Bénédictins de Besançon », 6 juillet 1649. — « Sentence du siège de la Marche ensuite de l'option de portion congrue de messire Jacques Moreau, curé de Villars, le 27 janvier 1665... Interpellation aux religieux de payer ladite portion du 23 avril et requête aux fins de saisie, etc..., condamnant les religieux Bénédictins, comme seigneurs dimiers dudit Sénade, à payer audit Moreau cent cinquante francs Barrois pour portion congrue de ladite annexe pour l'an 1665, selon l'ordonnance de Son Altesse, et à continuer ledit payement tous les ans d'avance et par quartiers », 23 oct. 1665. — *Paquet E*. Quittances de portions congrues. — P. 183, *paquet F*. Difficultés des religieux avec les habitants de Villars, au sujet de la portion congrue de leur curé ; avec ceux de Sénade « pour avoir un vicaire, et avec les Cordeliers de Ton pour la desserte de Sénade ». — Signification faite par les habitants de Villars aux Bénédictins « comme décimateurs seuls à Villars et à Sénade, son annexe, d'avoir, en conséquence de l'édit du 29 janvier, publié au Parlement de Besançon le 1<sup>er</sup> avril dudit an [1686], à payer à leur curé 300 l. dont il a fait toujours option, comme il l'a fait encor... », 7 mai 1686. — « Accord entre les religieux et les habitants de Senade, qui s'étoit fait desservir pendant près de six mois à leurs frais, durant la prison du sieur Billaud ; par lequel accord Dom Malachie Briot promet auxdits habitans la somme de 8 louys d'or et 5 l., monnoye du Royaume. Moyennant quoy lesdits habitans de Senade cèdent toutes leurs actions aux Religieux Bénédictins », 16 fév. 1689. — Requête des habitants de Senade, au vicaire général de Besançon, « pour ensuite, du consentement du curé de Villars, leur permettre de choisir un vicaire qui aura pour rétribution la portion de dîme, dont les vicaires audit lieu jouissoient avant les guerres, offrans de suppléer, si ladite portion ne suffit », 1692. — Appointment du vicaire général Jobelot, autorisant les habitants à prendre un vicaire, à condition que le curé lui cède sa portion de dîme, 1692-1693. — P. 186, *paquet G*. Réparations à l'église de Senade. « Marchef fait le 24 avril 1729, par les Bénédictins de Saint-Vincent, avec maître Léonard Le Gros, masson-entrepreneur, demeurant à Faverney, pour faire tout à neuf, le chœur et clocher de l'église de Senade, moyennant le prix de 2,200 liv., monnoye de France. » — P. 189. *Layette 66*. « Senade, fiel de Bar ; censes et terres. » — *Paquet A*. « Justice, droit d'officiers de justice, bois, terres et grange des Bénédictins sise sous leur seigneurie. » — « La plus ancienne mention qui soit faite de Senade est dans le titre primitif de la fondation de l'abbaye en l'an 1092. On y lit ces mots : « Et apud Senagdam Andréas dédit unum mansum pro anima fratris sui Aberandi. » — « Donation faite par maître Gérard de Bourbonne, clerc, à l'église de Saint-Vincent, de tout ce qu'il avoit à Senade et ail finage... », 1231. — « Accord entre l'abbé de Saint-Vincent et les exécuteurs du testament de Robert de Senade, d'une part, et messire Jean de Loupy, chevalier, d'autre. Ledit Robert ayant légué à Saint-Vincent un homme au village de Corre, nommé Pariset, avec son consentement, et un autre homme à Senade, pour le luminaire dudit Senade, il est convenu que ledit de Loupy assignera à l'église de quoy entretenir ladite lampe à perpétuité... », juillet 1245. — Institution donnée par Pierre Arménier, abbé de Saint-Vincent, à Richard Larmet, des offices de sergent, maire et procureur de l'abbé, « ès villages de Villars et Senade, à la vie dudit abbé, seulement à charge de payer à l'abbé trois gros à la Saint-Michel », 22 juillet 1416. — Mêmes institutions au profit de divers. — « Reprise de fief de Christophe de Lignéville, seigneur de Foucherans, Senade, etc., et Catherine de Cendrecour, sa femme, envers le duc de Lorraine, de ce qu'il tient à Senade, à raison de sadite femme, mouvant de la chàtellenie et prévôté de La Marche... », 12 mai 1574. — « Papiers de procédures dans les difficultés que MM. de Saint-Vincent ont eu avec les seigneurs de Senade. » — P. 195, *paquet B*. Dénombrements et reconnaissances faits par les sujets de l'abbaye de Saint-Vincent. — *Paquet C*. Terres et mainmorte de la seigneurie de Saint-Vincent. — « État de ce que les hoirs Jacob Manjar, de Senade, tiennent de l'abbé... », 1453. — « Déclaration de ce que Jean Conitte, *alias* Bourgeois, a acheté à Senade, de l'abbé de Saint-Vincent, provenant de Jean Pinlas fils de Melenette, veuve de Perrenot Pintas », 1513. — *Paquet D*. « Fief dû au duc de Bar, pour notre bien de Senade. » — « Ordonnance de la Chambre des Comptes de Bar, du 5 juillet 1664..., de faire saisir toutes les seigneuries et fiefs dont les propriétaires n'ont point rendus foy et hommage... », 27 avril 1664. — « Ordonnance du prévôt de La Marche, à tous bénéficiers, de donner dans quinzaine déclaration des biens et revenus qu'ils tiennent en ladite Prévosté, d'ancienne fondation, dotation, acquêt et donation, avec copie des titres et amortissement, à peine de 500 fr., et saisie desdits biens », 4 juin 1664. — P. 199, *paquet E*. « Dîmes accordés par le Pape au duc de

Lorraine, dont le cardinal de Madruse se disoit exempt. Et dîmes enlevés à Senade par le gouverneur de Coissy, et dîmes enlevés par traites foraines. » — « Ordonnance du sénéchal de La Motte et Bourmont, de saisir les revenus de Senade, sur l'abbé de Saint-Vincent, n'ayant pas payé sa part des décimes accordés par le Pape, pour quatre ans, au duc de Lorraine », 1<sup>er</sup> août 1592. — *Paquet F.* « Autres décimes accordées au duc de Lorraine pour six ans, et impositions pour les Invalides. » — « Arrêt ordonnant que les bénéficiaires du Barrois et autres payeront pour les Invalides », 19 oct. 1678. — P. 203. *Layette 67.* Frasne-sur-Apance. — « L'église de Frasne-sur-Apance appartient à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon dès le temps de sa première fondation. Elle lui fut donnée par l'archevêque Hugue III... » — *Paquet A.* « Homage dû par l'abbaye de Saint-Vincent aux comtes et ducs de Bar et qualité de curé primitif. » — « Foy et homage rendu par dom Estienne Bourdon, prieur de Saint-Mihiel, procureur spécial des abbé et religieux de Saint-Vincent, à M. de Morengis, intendant de Saint-Mihiel et du duché de Bar, pour les terres et droits seigneuriaux qu'ils tiennent en fief ès lieux de Frasne et Senade, prévosté de La Marche, et autres mouvans du duché de Bar », 25 avril 1635. — Requête des habitants de Frasne à l'Intendant, demandant que les religieux, en qualité de curés primitifs et décimateurs, soient tenus d'entretenir, à leurs frais, le presbytère et l'église. 1692. — P. 205, *paquet B.* « Dîmes des religieux de Saint-Vincent à Frasne. Dîmes tenus d'eux en fief, et maison dite la maison du Dîme. » — « Reconnaissance de Simonnet de Voisey, fils de feu Frédéric de Voisey, chevalier, de devoir, comme ses prédécesseurs, foy et homage à l'église de Saint-Vincent de Besançon, à raison de la moitié des gros et menus dîmes de Frasne-les-Vaudois, qui sont d'ancienneté du fief de ladite église. Laquelle moitié de dîmes, Louys de Corroy, chevalier, tenoit en arrière fief dudit Simonnel... », 1278. — « Déclaration d'Othon de Bourgogne, sire de Salins, que l'abbé et le couvent de Saint-Vincent ont acquis, de son consentement, à Frasne-les-Vaudois, un meix, où ils ont fait une grange pour retirer leurs dîmes, et n'y peuvent tenir moine ny convers, que du consentement dudit Othon », juin 1277. — « Reconnaissance de Louys de Courroy, Simonne, sa femme, Geoffroy, Simonin et Jeannette, leurs enfans, détenir en fief de l'abbé de Saint-Vincent le tier des dîmes gros et menus, qu'ils ont à Frasne... », 1291. — « Traité entre Jean, abbé de Saint-Vincent, et Jean, abbé de Flabemont, au sujet de la moitié de la dime, qui s'appelloit la Terre de la dime du saint, à présent petite dime, dans la paroisse de Frasne », 1293. — « Homage rendu par demoiselle Agnès de Seit, veuve de Lombard du Courroy, à Guillaume de Quingey, abbé de Saint-Vincent, déclarant tenir de luy tout ce qu'elle a aux dîmes de Frasne, dite la dime du Courroy... qu'elle Lient à raison de douaires... », 1343. — Homage fait à l'abbé Guillaume... par Jean, fils d'Odet Michelet de La Marche, Simonne, fille de Grégoire de Chatillon, Jean de Chalillon dit Grégoire, et Geoffrois son frère, chacun pour un quart, de la tierce partie des dîmes de Frasne... », 1343. — Hommages rendus à l'abbé de Saint-Vincent, par Perrenet de Chatillon, fils de Jean Grégoire, par Jean de Varenne, écuyer, et Yolant, sa femme, fille de feu Jean, dit Lombard de Courroy, des dîmes qu'ils possèdent à Frasne, 1357-1389. — « Extrait du testament de Regnaud dû Chatelet, seigneur de Devilly, ordonnant à Jeanne de Chauffour, sa femme, Hérard, Girard et Philibert ses fils, de laisser et délivrer à l'abbé de Saint-Vincent tout ce qu'il a en terres, rentes, censes, bornages, prels, bois, moulins, rivières, à Frasne, mouvans du fief dudit abbé, réservant l'usufruit à dame Eude du Chastelet, dame de Remiremont », s. d. — Acensement pour 15 sols annuels fait par les religieux au s<sup>r</sup> Julien Durand, lieutenant en la justice de Frasne, d'une mesure, sise près l'église et dite « en la haute vue », 23 sept. 1699. — P. 210, *paquet C.* « Rapportages de Chatillon et mémoires louchant les codécimateurs de Frasne » ; — acte par lequel Larroux, curé de Chatillon, autorise les religieux à prendre leur part, comme par le passé, dans les « rapportages » de Châtillon, 12 juillet 1694. — P. 212, *paquet D.* Procès des décimateurs contre les habitants de Frasne au sujet de la quotité de la dime de vin. — « Permission du bailli de Frasne à l'abbé de Saint-Vincent, dom Étienne Pierrard, et à l'abbé de Flabemont, joint au curé de Frasne et aux seigneurs de Deüilly, tous codécimateurs à Frasne, d'assigner les habitans dudit Frasne ayant refusés ou différés de payer la dime de leurs vins de l'an 1503, à raison d'onze pintes l'une », 23 mars 1604 ; — enquête, à Frasne, par les officiers du lieu ; à Sénade ; — sentence de Mammès Colin, conseiller du duc de Lorraine, lieutenant général du bailliage de Bassigny et en la souveraineté de Frasne-sur-Apance, et de Jean Bezat, bailli de Frasne, condamnant les habitants défendeurs à payer aux demandeurs la dime de vin pour l'année 1603, « à raison du 4<sup>o</sup> l'un au temps de vendange, dépens compensés, sauf la vision qui se paiera par moitié par les parties », 22 sept. 1605. — *Paquet E.* Avis de droit, inventaires, lettres des fermiers et réponses des décimateurs aux enquêtes et aux griefs des habitants. — *Paquet F.* Pièces de procédure. — *Paquet G.* Procès contre les habitants de Frasne au sujet de la quotité des gerbes de dime ; — sentence du subdélégué Boudret, condamnant les habitants à payer, comme par le passé, aux Bénédictins la dime des graines à raison de onze gerbes l'une. — P. 214, *paquet H.* « Procès contre les habitans de Frasne, qui avoient imposés la dime et autres procès en surtoz » ; — requête du fermier des Bénédictins au présidial de Vesoul, dans laquelle il se plaint de « sa cote excessive qui est de 20 l. t. à Frasne, quoiqu'il n'y ayt que sept faulx et demy de prels, qui ne vallent que 541. t. » ; — sentence du présidial de Vesoul, « modérant la cote de Folley de 20 l. t. à 4 l. t., et celle de 2 l. t. à 8 sols, le surplus rejezté sur la communauté de Frasne », 27 août 1706. — *Paquet J.* « Procès avec le curé de Frasne au sujet d'une prétendue novalle, où il prétendoit seul la dime dans un canton lieu dit en Champy » ; — « Assignation donnée de la part du s<sup>r</sup> Larroux, curé de Frasne, le 28 juillet 1727, à Toussaint Mignon et Jacqueline Nicolas, veuve Clément Gaverel, à la justice de Frasne, pour avoir enlevés le chanvre d'une terre au canton de Champès, ou l'on semoit du grain les années dernières, et où l'on avoit semé audit an du chanvre, pourquoy ledit héritage est compris en nature de novalle, et cependant le s<sup>r</sup> Perrin, propriétaire dudit champ, y a payé la dime de onze poignées l'une audit Mignon, sous-fermier des Bénédictins » — « Projet de signification dudit Mignon au curé Larroux, portant que dans la dime de Frasne il y a deux sixième et demy pour les Bénédictins en grains, bled, orge, avoine, navette, poids et autres légumes, et dans le chanvre un sixième pour le curé... » ; — le curé Larroux n'a pas donné suite au procès. — *Paquet K.* Héritages des Bénédictins à Frasne. — P. 217. *Layette 68.* Bourbonne. « Le plus ancien titre que l'on aye de l'Église de Bourbonne et du Prieuré de ce lieu, qui s'appelloit Saint-Laurent de Plainemont, est la donation que fit l'archevêque Humbert, le VI des Calendes de novembre de l'an 1140, de plusieurs droits et de plusieurs églises à Pierre, abbé de Saint-Vincent. » L'archevêque Amédée 1<sup>er</sup> et son successeur, Gérard I<sup>er</sup> de Rougemont, confirmèrent à l'abbaye Bourbonne et Plainemont ; l'archevêque Amédée II unit la cure de Bourbonne à l'abbaye en 1364. Le prieuré de Saint-Laurent de Bourbonne a été donné aux religieux par le traité de mense de 1622, « d'autorité de messire Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe, abbé de Saint-Vincent... ». — P. 220, *paquet A.* « Etat du prieuré de Bourbonne avant le traité de manse et l'union. Et actes d'autorités y faits par les abbés. » — « Le prieuré de Bourbonne est érigé en titre depuis plus de 560 ans, puisque dez l'an 1173, Etienne, prieur de Plainemont, fut témoin du don que Ponce, de Sénade, fit à l'Abbaye des dîmes dudit lieu... En 1343, vivoit Gérard, prieur de Plainemont... Avant luy, on trouve que la

maison ou prieuré de Martinville fut uni par l'archevêque Vital au prieuré de Bourbonne... » Acte de la visite faite au prieuré de Bourbonne par M. de Corinthe ; il y est dit que l'église du prieuré n'est point consacrée, le plancher et le plafond sont « ruineux » ; le prieur doit dire la grand'messe en la grande église, « au grand jour et à certains jours non spécifiés à son église... Le prieur a deux parts d'oblations et de droits curiaux dans la paroisse, étant comme patron de Notre-Dame de Bourbonne, mais la présentation appartient à l'abbé... », 30 juillet 1608. — Provision donnée par M. de Corinthe, abbé de Saint-Vincent, à dom Jacques Simonin, religieux profès de ladite abbaye, du prieuré de Saint-Laurent de Bourbonne, dépendant d'icelle d'ancieneté. — Procès entre Jacques Simonin et Edme de Gyé, chanoine de Langres, au sujet dudit prieuré. — Lettre de M. de Corinthe au procureur du Pont-de-Chaumont : « Il y est dit que ledit Simonin étoit né à Verdun-sur-Saône et sa mère de Chalon, et que par les traités de neutralité et de paix, les patrons français, comme les dames d'Autun, abbé de Bèze, de Cluny, Cisteaux, Saint-Vincent de Vergy, etc., nomment aux bénéfices en Comté ; et que les Comtois doivent nommer en France... », 12 avril 1612. — « Procuration du Procureur du Pont de Babovot pour toucher sur M. de Corinthe 287 l., auxquelles ledit Jacques Simonin a été condamné pour dépens par sentence du Bailliage de Chaumont, confirmée au Parlement de Paris... », 11 sept. 1613. — P. 226, *paquet B*. Pièces concernant l'union du prieuré de Bourbonne commencée en 1716. — Procuration des prieur et anciens de Saint-Vincent à dom Constance Guillo et dom Ambroise Reud pour traiter avec messire Jean-François-Gaspard de Grammont, grand cellier de Saint-Claude et prieur de Bourbonne, au sujet de la réunion proposée par lui de son prieuré à la mense de Saint-Vincent, parce que ledit prieuré est une dépendance de l'abbaye. — « Procuration de M. le Grand Cellierier susdit, autorisé de M. le Grand Prieur d'Angeville au notaire Colin pour remettre ledit prieuré entre les mains de M. l'Archevêque pour cause d'union à la mense conventuelle des Religieux de Saint-Vincent, s'en réservant les fruits pendant sa vie », 27 octobre 1716. — « Traité par lequel le Grand Cellierier, qui ne pouvant vaquer par lui-même à la conservation des biens dudit prieuré à cause de ses infirmités et de l'éloignement de plus de 40 lieux, et souhaitant la réunion dudit prieuré au monastère de Saint-Vincent dont il dépend, relâche sa vie durant aux Bénédictins dudit Saint-Vincent, stipulans par dom Ambroise Reud tous les revenus dudit Prieuré pour 500 l. annuelles déz le jour de la réunion ; et après sa mort, il lui sera fait un service funéraire, et les Religieux seront tenus faire le service du Prieuré, qui consiste en une messe tous les dimanche en l'église d'iceluy, avec droit de célébrer les messes aux fêtes principales en l'église paroissiale dudit Bourbonne comme curé primitif, comme il s'est pratiqué du passé. Et seront tenus de payer toutes charges et dons gratuits, hors la pension de 85 l. due au s<sup>r</sup> Dorât, dont le s<sup>r</sup> de Grammont se charge », 27 oct. 1716. — Ordonnance du promoteur Courchetet, d'une information *de commodo* et *incommodo* sur la réunion des charges et revenus du prieuré et de l'abbaye, 4 nov. 1716. — *Paquet C*. Pièces touchant l'union depuis 1725. Autorisation accordée par la congrégation de Saint-Vanne à dom Constance Guillo de demander le prieuré de Bourbonne pour lui ou un autre religieux au prieur, M. de Grammont, qui paraissait disposé à s'en démettre, 17 sept. 1725. — Démission pure et simple de M. de Grammont ès mains de M. d'Aréthuse, abbé de Saint-Vincent et collateur, 13 janv. 1726. — Institution dudit prieuré donnée à dom Constance Guillo, profès de l'ordre de Saint-Benoît, par M. d'Aréthuse, 17 févr. 1726. — « Lettres patentes dudit Prieuré pour dom Constance Guillo dérogeant à l'édit du mois de novembre 1719, défendant à tous Religieux déposséder des bénéfices sans permission », 12 mai 1726. — Prise de possession du prieuré par dom Constance Guillo, 30 juin 1726. — Décret de M. Honoré-François de Grimaldi de Monaco, archevêque de Besançon, ordonnant la réunion perpétuelle du prieuré de Saint-Laurent de Bourbonne à la mense conventuelle de Saint-Vincent, 4 août 1727. — Lettres patentes confirmant le décret, nov. 1727. — *Paquet D*. Suite des pièces concernant ladite union. — Certificat de l'archevêque de Besançon affirmant que Bourbonne-les-Bains, quoique dépendant de la juridiction temporelle de Paris, relève de la juridiction spirituelle de l'archevêché de Besançon, 19 déc. 1727. — Consentements de MM. l'archevêque de Besançon, dom Constance Guillo, des RR.PP. président et visiteurs de la Congrégation de Saint-Vanne, de l'évêque de Lausanne à l'enregistrement des lettres patentes d'union du prieuré de Bourbonne à l'abbaye ; — consentement aux habitants de Bourbonne, 8 déc. 1732. — Le curé de Bourbonne s'oppose à ladite union ; arrêt de l'archevêque faisant mainlevée de l'opposition et le déboutant de ses fins, 3 déc. 1733. — Supplique de dom François Ambroise Mareschal d'Audeux, après la mort de dom Constance Guillo, demandant au pape le prieuré de Bourbonne ; appointée *concessum ut petitur*, 3 mai 1732. — « Arrêté du 2 mars 1734, ordonnant à veüe de toutes les pièces cy-dessus l'enregistrement desdites lettres patentes au greffe de la Cour, pour être exécutées ainsi que ledit décret selon leur forme et teneur aux charges, clauses et conditions. » — P. 238. *Layette 69*. Pièces de procédure ; suite de l'union ; lettres et mémoires. — *Paquet A*. Procès des religieux avec M. Duding. — *Paquet B*. Difficultés avec le chanoine Courchetet. Nomination par messire Claude-Antoine Duding, évêque de Lausanne, abbé de Saint-Vincent, de M. Courchetet, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, au prieuré de Bourbonne ; ledit prieuré y est dénommé simple, sans cure et séculier dans la paroisse de Bourbonne, 15 avril 1730. — Prise de possession du prieuré par messire François-Xavier Courchetet par le fait de messire Louis Oudin, son procureur spécial, ensuite d'institution de M. Grimaldi de Monaco et sur présentation de M. de Lausanne, 17 juillet 1730 ; — acte d'opposition du s<sup>r</sup> Mulinot, procureur spécial des religieux, signifié le même jour. — Traité entre les religieux et le s<sup>r</sup> Courchetet, en vertu duquel les religieux s'engagent à payer tous les ans au s<sup>r</sup> Courchetet une pension de 200 l. pendant la vie du s<sup>r</sup> Dorât, qui en a déjà une de 85 l. sur ledit prieuré ; après la mort du sr Dorât, la pension du s<sup>r</sup> Courchetet sera de 250 l. affectée sur le prieuré ; à cette condition, le s<sup>r</sup> Courchetet consent à l'union du prieuré avec l'abbaye ; la pension cessera si l'union n'a pas lieu, 20 janvier 1732. — *Paquet C*. Procédures contre M<sup>me</sup> de Bière. — P. 231. *Paquet D*. Procédures des religieux contre le curé Charles pour se faire payer des frais et dépens qu'ils ont gagné contre lui pour l'enregistrement des lettres patentes de l'union du prieuré de Bourbonne à la mense conventuelle. — *Paquet E*. Mémoires et requêtes. — *Paquet F*. Lettres du s<sup>r</sup> Poussechat, procureur des Bénédictins ; états de Irais, vacations. — *Paquet G*. Lettres du s<sup>r</sup> Garnison à dom Constance Guillo au sujet du prieuré de Bourbonne. — *Paquet H*. Lettres de dom Constance Guillo et d'autres religieux. — *Paquets J, K, L*. Lettres de M. de Grammont, de divers particuliers de Bourbonne et de Langres ; du s<sup>r</sup> Charles, curé de Bourbonne. — *Layette 70*. Droits et charges du prieuré de Bourbonne à Bourbonne, Martinville, Passavant, Montcourt, Rignovelle, Ormois, Gevigney, Mercey et Ameuvelle ; — amodiations des revenus. — *Paquet A*. Droit de curé primitif prétendu par les prieurs de Saint-Laurent de Bourbonne sur la paroisse dudit lieu, — Pierre Jobelot, curé de Bourbonne, reconnaît devant le doyen rural de Favorney et plusieurs autres prêtres que M. de Corinthe, à cause de son abbaye, est le vrai patron de la cure de Bourbonne, 17 juin 1614. — Avis du sr Veron, de Langres, reconnaissant le s<sup>r</sup> Dorât, prieur de Bourbonne et de Cerqueux, comme curé primitif dudit Bourbonne, ensuite de la visite de M. de Corinthe de l'an 1608, 4 nov. 1689 ; — « avis du s<sup>r</sup> Nouët, de Paris, décidant de même ; et que le prieur

de Bourbonne doit percevoir les deux tiers des oblations et droits comme curé primitif, nonobstant la déclaration du 5 juin 1690, qu'il dit n'être favorable qu'à ceux qui sont réduits à la portion congrue. » — « Lettre du s<sup>r</sup> Charles, remerciant M. le Grand Cellérier de Saint-Claude, qu'il nomme son prieur et son curé primitif, d'avoir été nommé à la cure par M. d'Arétuse, son frère » (s. d.). — Lettre du s<sup>r</sup> Poinçot se plaignant que le curé interromp la possession des prieurs dans leur casuel, 29 mai 1715. — Écritures du curé Charles plaissant au bailliage de Langres et refusant à M. de Grammont, grand cellérier de Saint-Claude, la qualité de curé primitif, 26 janvier 1717. — Note de dom Constance Guillo, portant qu'en février 1717 le curé, en vertu d'un accord avec M. le grand cellérier de Grammont, se chargea lui-même de la desserte pour éviter de partager des oblations ; il rendait au prieur 50 l. — Déclaration de dom Constance Guillo, qui ne prétend à aucun droit sur l'église paroissiale de Bourbonne, 29 juillet 1727. — *Paquet B.* Desserte du prieuré ; ornements de la chapelle, quittances du luminaire ; blanchissage et réparations. — *Paquet C.* Pension due à messire Claude Dorai, chevalier de Saint-Lazare, ancien prieur de Bourbonne ; quittances d'icelle. — Traité entre messire François d'Angerville, grand prieur de Saint-Claude, procureur spécial de F. Gaspard de Grammont, et Claude Dorât, par lequel ce dernier, par considération pour ledit s<sup>r</sup> de Grammont, réduit à 85 l. la pension de 125 l. qu'il s'était réservée en cour de Rome, en résignant le prieuré de Bourbonne, 16 avril 1710. — P. 247, *paquet D.* Amodiations et déclarations des revenus ; arpentage des héritages. — Compte de la recette du prieuré de Bourbonne. — Mémoire des dépendances du prieuré de Bourbonne en 1651 ; il y est dit que les collateurs sont MM. de Saint-Vincent ; qu'il n'y a point de cure qui en dépende ; le prieur se dit curé primitif, dit la grand'messe paroissiale à Pâques, Noël et la Toussaint ; le prieuré est du Parlement de Paris ; il est entouré d'un pré et d'une vigne. Le huitième des dîmes de Bourbonne, en blé, vin, seigle, avoine et orge appartient au prieur ; le tout fut amodié en 1645 par messire Jean de Combe pour 135 l. Le prieur a encore le quart des grosses dîmes de Martinville « au feu de 20 l'un sur la généralité » ; les dîmes de Passavant « pour un tier des grains dimables » ; les dîmes de Montcourt, qui « étoient à seize émines de bled et seize d'avoine, à présent il n'y a personne » ; les dîmes d'Ameuvelle qui « étoient amodiées en 1627 à onze esmines de bled et autant d'avoine ». — Amodiation à Claude d'Apremont, prêtre dudit lieu, des revenus du prieuré ; ladite amodiation pour neuf ans à 300 l. par an, 11 février 1674. — Déclaration des droits du prieuré, dictée par François Bresson, ancien amodiateur. — Déclaration des revenus du prieuré de Bourbonne, donnée par demoiselle Marianne Baudet, 26 juillet 1687. — Amodiation des revenus de Bourbonne à Marie-Anne Baudet, femme de Jean Duran ; ladite amodiation pour six ans, à raison de 220 l. par an. — États des dîmes pour les années 1689, 1734. — Lettres de M. de Grammont à dom Guillo, dans lesquelles il déclare que le prieuré de Bourbonne vaut 530 l. ; que le curé de Martinville s'est emparé des dîmes de sa paroisse qui valent bien 500 l. ; comme Martinville est en Lorraine et que le prieur est Français, il ne s'est pas défendu. Le prieuré a valu 2,000 l. — Page 253, *paquet E.* Martinville, Passavant, Montcourt, Villars-Saint-Marcellin, Ormois, Mercey et Gevigney, dépendances du prieuré de Bourbonne. — Union par l'archevêque Vital du prieuré de Martinville à celui de Bourbonne, « tous deux sujets immédiatement à l'abbé de Saint-Vincent », 1320. — « Procuration de dom Étienne Pierrard, abbé de Saint-Vincent, à... pour comparoir au conseil du duc de Lorraine, où se plaide le possessoire de la cure de Martinville et annexe, qui est du patronage de Saint-Vincent, entre messire Jean Hory, prêtre de Renieville, présenté par ledit abbé, contre messire Gille, acolite, nommé par les s<sup>r</sup> et dame de Passavant, 22 sept. 1607. » — Arrêt du Conseil de Nancy, maintenant ledit Hory au possessoire de ladite cure ; interdisant à Maire de l'y troubler, sauf à lui à se pourvoir au péritoire et sans préjudice du droit de patronage, prétendu par messire François d'Anglure, seigneur du château de Passavant au nom de Marguerite du Châlelet, sa femme, 29 novembre 1607. — « Commission donnée par le prieur Dorat... au curé de Martinville de percevoir la portion de dîme qu'il a à Martinville comme prieur... », 1689. — Sentence du bailliage d'Épinal en faveur du s<sup>r</sup> Ferry, amodiateur de la baronnie de Passavant et de Martinville, contre le s<sup>r</sup> Jean-François Le Blanc, curé de Martinville, défendeur, le prieur de Bourbonne intervenant. — Mémoire des prés du prieuré de Bourbonne à Passavant. — P. 261, *Layette 72.* Prieuré de Bonnevaux. Le plus ancien titre où il est fait mention de Bonnevaux est le décret de l'archevêque Humbert, de l'an 1140 ; mais il faut remarquer que la localité de Foucherans, où le prieuré de Bonnevaux a des dîmes, meix et cens d'ancienneté, se trouve nommé dans le litre primitif de l'abbaye de l'an 1092 : « Concedimus etiam salinis domum...etunum mansum Villette et unummansum Fulcherans ». Ce fut par l'archevêque Thierry II de Montfaucon que le prieuré fut érigé à Bonnevaux. En l'an 1254, le religieux demeurant à Bonnevaux s'appelait le reclus de Bonnevaux et rebâtissait la chapelle, qui tombait de vétusté. Ce prieuré fut donné à la mense des religieux de l'abbaye de Saint-Vincent de la congrégation de Saint-Vanne par leur traité de mense. — P. 263, *paquet A.* Institutions des prieurs de Bonnevaux avant la réforme et actes d'autorité faits par les abbés. La première institution des prieurs de Bonnevaux par les abbés de Saint-Vincent que l'on trouve avant la réforme, est une confirmation (déc. 1372) par Hugues, abbé de Saint-Vincent, de la collation du prieuré de Bonnevaux, donnée à frère Jean Gaillard de Besançon, moine de Saint-Vincent, par l'abbé Pierre Bérard. — « Collation et provision dudit prieuré que tenoit dom Hugues d'Augicourt avec l'abbaye par dispense, faite par ledit d'Augicourt comme abbé, ayant toutes dispositions dudit prieuré, à dom Claude Damance, profez de Saint-Vincent, qui preta serment entre les mains de l'abbé de bien desservir avec la prise de possession dudit Damance du 22 avril 1505, faite par une prise de place au choeur de Saint-Vincent. » — Dispense et absolution par dom Claude d'Amance qui avait reçu la prêtrise avant l'âge requis, pour pouvoir posséder le prieuré de Saint-Marcellin de Bonnevaux, avec la cure de Rougemont, 1512. — Collation du prieuré de Bonnevaux, vacant par la mort de dom Claude d'Amance, par Pierre Bontemps, doyen d'Arbois, vicaire d'Antoine de Montaigu, abbé commendataire de Saint-Vincent, à dom Pierre Gruet, religieux de Saint-Vincent, 30 mars 1521. — Bulle de Pie IV, donnant à Léonard d'Amondans, clerc du diocèse de Besançon, âgé de douze ans, fils de Jean d'Amondans, docteur ès droits, la coadjutorerie du prieuré de Saint-Marcellin de Bonnevaux, tenu en commende par messire Jean Beley, sexagénaire et malade ; « ledit prieuré non conventuelle ny chargé d'âmes, ayant seulement une juridiction et dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent. Et deffendant à l'archevêque de Besançon et à l'abbé et couvent de Saint-Vincent de pourvoir dudit prieuré quand il vaquera par la mort dudit Beley », 1561 ; — opposition des abbé et religieux de Saint-Vincent. — « Commission donnée par dom Doroz, administrateur de l'abbaye de Saint-Vincent, à dom Louys Favernier, en fermier de Saint-Vincent, pour reserrer en lieu sur, les meubles qui se trouveront en l'église, maison, grange et deppendances du prieuré de Bonnevaux, vaquant par la mort de messire Jacques Damondan et tenu de temps immémorial par un religieux profez de Saint-Vincent comme office claustral ; pourquoy la dépouille dudit prieur appartient à l'abbé », 27 septembre 1589. — *Paquet B.* Institutions des prieurs de Bonnevaux depuis la réforme et actes d'autorité faits par les abbés audit prieuré. — Commission donnée par l'abbé et couvent de Saint-Vincent à dom Jacques

Simonin pour faire la visite de l'église et des meubles du prieuré de Bonnevaux, après la mort de dom Louis Favernier, 16 avril 1613. — « Institution donnée par M. de Corinte aux prieur et Religieux de Saint-Vincent du prieuré de Bonnevaux dépendant de l'abbaye en toutes dispositions, comme étant office claustral tenu par un religieux et uny par ledit sieur de Corinte, commissaire du pape, en faveur de la Réforme de ladite abbaye et vaquant par la mort de dom Louys Favernier... », 15 avril 1614. — Prise de possession du prieuré au nom de l'abbaye par dom Clément Thiébaud, sous-prieur de Saint-Vincent, 16 avril 1614. — Requête du procureur fiscal de l'Archevêque à l'official de Besançon, « disant que M. de Corinte entreprend par ladite institution sur la juridiction ordinaire ; ladite union ne pouvant se faire sans l'autorité de l'Archevêque... », 8 mars 1615. — Mandement de garde du bailli de Dole maintenant, les religieux dans ledit prieuré, 16 avril 1615. — Collation faite par M. l'évêque d'Andreville, abbé de Saint-Vincent, à dom Fulgence Camus, profès de ladite abbaye, du prieuré de Bonnevaux, vacant par la mort de messire Louis Vieille, dernier prieur, 4 février 1679. — Copie des bulles d'innocent XI, conférant à Claude-Jean-Baptiste Beuque, prêtre du diocèse de Besançon, le prieuré vacant par la mort de Louis Vieille, 13 juin 1679. — Lettre de Louis XIV aux religieux et couvent de Saint-Marcellin de Bonnevaux, leur mandant de choisir messire Jean-Jacques Bereur pour prieur dudit prieuré, 25 oct. 1680. — *Paquet C.* Procès de la dame d'Anvers, mère de feu Jacques d'Amondans, prétendant à la jouissance des fruits du prieuré comme héritière de son fils ; — ordonnance de la Cour lui adjugeant les revenus du prieuré au prorata de feu son fils, 20 déc. 1589. — P. 269, *paquet D.* Pièces du procès de dom Louis Favernier contre messire François Capitain, au sujet du prieuré de Bonnevaux. Traité par lequel messire François Capitain, clerc du diocèse de Besançon, pourvu depuis peu en commende du prieuré de Saint-Marcellin de Bonnevaux, promet une pension de 20 écus d'or sur les revenus dudit prieuré à François Brunier, clerc du diocèse de Vérone, 1<sup>er</sup> déc. 1589. — Écritures du s<sup>f</sup> Capitain, se disant bullé du 9 des calendes de décembre 1589 et prétendant que dom Jean Doroz, évêque de Nicopoli, administrateur de Saint-Vincent, n'avait pu nommer ledit Favernier ; la prise de possession de Capitain est du 14 juin 1590 ; — réplique de dom Favernier ; — défense par le Parlement à Capitain d'amodier les revenus du prieuré séquestré sans appeler dom Favernier, 24 mai 1593. — Sentence de l'Officialité adjugeant tous droits *in re et ad rem* dudit prieuré audit Capitain citant, contre ledit s<sup>f</sup> Favernier cité, qu'il condamne à restituer les fruits. — *Paquet E.* Pièces principales du procès de dom Fulgence Camus pour le prieuré de Bonnevaux contre le s<sup>f</sup> Claude-Jean-Baptiste Beuque. — Permission du Parlement à messire Denis Beuque, recteur du Saint-Esprit de Besançon, procureur spécial de messire Claude-Jean-Baptiste Beuque, prieur de Bonnevaux, de citer dom Fulgence Camus, 17 août 1679 ; — arrêt maintenant ledit Beuque impétrant en la pleine possession de percevoir les fruits du prieuré et défendant à dom Camus de l'y troubler, 11 déc. 1681. — Traité pour mettre fin au procès pendant devant le Parlement entre dom Camus et le s<sup>f</sup> Beuque pour une reddition de comptes des revenus de Bonnevaux ; le s<sup>f</sup> Beuque s'engage à payer à la Pentecôte prochaine aux prieur et religieux de Saint-Vincent 500 francs comtois, moyennant laquelle somme il est déchargé de l'administration du prieuré, 25 avril 1690. Arrêt du 23 juin 1691 autorisant les religieux à faire saisir les effets dudit Beuque pour lesdits 500 fr. — *Paquet F.* Pièces de procédure : procès entre dom Fulgence Camus et le s<sup>f</sup> Beuque au sujet du prieuré de Bonnevaux. — *Paquet G.* Comptes de l'administration de dom Fulgence Camus. — *Paquet H.* « Papiers touchant la cense de huit francs, en place de celle de fromage due par le prieur de Bonnevaux aux religieux de Saint-Vincent. » — Remise par l'abbé Jean de Rénédale de plusieurs terres situées à Houtaud et à Dommartin, appartenant anciennement au prieuré de Bonnevaux ; ladite remise est faite à frère Jean Granget, prieur de Bonnevaux, pour l'aider à payer 40 poises de fromage à l'abbaye de Saint-Vincent, 12 mai 1458. — « Reconnaissance de dom Philibert Poissenot, docteur en droit, canon, principal du collège de Saint-Jérôme dit de Morteau à Dole et prieur de Bonnevaux, dépendant de Saint-Vincent de Besançon, de devoir à raison dudit prieuré aux prieur et couvent de Saint-Vincent la somme de huit francs comtois, moitié aux synodes de mai et d'automne de chaque année, et ce pour la pidance de fromage que devoient lesdits prieurs auxdits de Saint-Vincent », 2 octobre 1552. — Reconnaissance par messire Jean Beley, chanoine de Sainte-Magdeleine de Besançon et commendataire du prieuré de Bonnevaux, de devoir aux prieur et couvent de Saint-Vincent, à cause de son prieuré, la somme de 4 fr. à chaque synode pour les fromages et pitance dus par son dit prieuré, 20 mai 1570. — Copie produite devant l'Officialité d'une lettre de dom Célestin Saulnier du 7 avril 1660, demandant cinq termes ou 40 fr. au sieur Veille, curé d'Orchamps, prieur de Bonnevaux. — Sentence de l'Official condamnant Nicolas Veille, jadis prieur de Bonnevaux, à payer lesdits cinq termes, ceux des années 1661 et 1662 étant à la charge du nouveau prieur. — P. 279. *Layette 72.* Église, dîmes, seigneuries, corvées, four, moulin et cens à Bonnevaux. — *Paquet A.* Église et desserte de Bonnevaux ; réparations au prieuré. — La première fois qu'on trouve le nom de chapelle, c'est dans un titre de 1253 ; d'où l'on peut conclure que Bonnevaux est une ancienne paroisse qualifiée d'église dès 1140. — Concession d'indulgences par frère Hugue, cardinal de Sainte-Sabine, légat du Saint-Siège, à ceux qui aideront le reclus de Bonnevaux à réparer sa chapelle qui tombe en ruines, 1253. — Lettre d'Eude de Rougemont, archevêque de Besançon, par laquelle il unit les deux églises de Bouclans et de Bonnevaux, 1281. — Requête de dom Favernier au bailli de Dole ou à son lieutenant d'Ornans, dans laquelle il dit qu'il ne doit ni résidence, ni desserte audit prieuré, parce qu'il est rural et possède peu de revenus ; cependant il veut bien en faire la desserte, y prêcher et y catéchiser. — Requête des habitants à l'archevêque, disant qu'ils n'ont point de curé parce que les revenus ne sont que de 60 sols ; en sorte que leur prieur y met du sien pour les faire desservir par des chapelains d'Ornans et d'autres lieux ; ils demandent à être unis aux habitants de Saules et de Charbonnières et à ne faire qu'une seule cure avec eux. — Inventaire des meubles de l'église priorale de Bonnevaux fait à la requête de dom Fulgence Camus, prieur dudit lieu, 25 février 1679. — Marché fait par dom Hugues d'Augicourt, prieur de Bonnevaux, avec Regnaudot Bardot, maçon, des réparations de la maison du prieuré pour 50 fr., 14 mars 1501. — *Paquet B.* Dîmes de Bonnevaux. — *Paquet C.* Impositions et dons gratuits. Quittances de 26 fr. 8 gros de don gratuit pour l'an 1590 ; de 30 fr. pour les années 1600 et 1601. — *Paquet D.* Inventaires des papiers du prieuré ; « billets d'assurance de papiers prêtés et procès de dom Fulgence Camus pour en recouvrer ». — P. 285, *paquet E.* Seigneurie, chasse, justice. — Procès avec les habitants de Foucherans pour la délimitation du territoire. — Requête des habitants de Foucherans au Parlement, « luy demandans mandement de contraindre les prieur et habitants de Bonnevaux à vaquer à un débatement, se plaignans d'avoir été contrains par un mandement de nouvelleté d'oster les bornes qu'ils avaient plantées conjointement avec ceux de Bonnevaux et de payer encore au prieur par chacun des planteurs de bornes 60 sols d'amende... », 25 juin 1521. — Sentence du lieutenant général du bailliage de Dole, adjugeant au prieur impétrant la haute justice sur Bonnevaux et sur son territoire, « et sur la grange de Charmot, en telle droiture qu'il n'est permis à personne de planter bornes entre les héritages mou vans de la seigneurie de Bonnevaux... sans le consentement du prieur sous peine de 60 sols d'amende », 1<sup>er</sup> mars 1525. — Institution

comme châtelain et juge de Bonnevaux de Quentin Saulnier, d'Ornans, par messire Jean-Claude Vielle, prieur commendataire et seigneur dudit lieu, 14 nov. 1639. — Institution de procureur d'office et tabellion en la justice et seigneurie en faveur d'Adrien-Charles Verdy d'Ornans, par dom Fulgence Camus, 7 février 1679. — Institution de châtelain et juge de Bonnevaux en faveur de François Bouhélier d'Ornans, docteur ès droits, par dom Fulgence Camus, 7 février 1679. — *Paquet F.* Pièces de procédure dans le procès du prieur Gruet contre les habitants de Foucherans. — *Paquet G.* Corvées dues au prieur à Bonnevaux. — Mandement du lieutenant du siège d'Ornans aux scribes et jurés dudit siège de faire venir par-devant eux des témoins au sujet de la demande de messire Jacques d'Amondans, chanoine de Besançon, prieur commendataire de Bonnevaux, prétendant qu'il est seigneur en toute justice dudit lieu et y a plusieurs mainiers d'hommes et de femmes mainmortables, taillables et corvéables, 2 juillet 1580; — mémoire des habitants de Bonnevaux se prétendant exempts de tailles et de corvées et disant qu'aucun prieur ne les a exigées antérieurement, 19 juillet 1580. — Compromis entre le prieur et les habitants : le prieur pourra exiger de chaque feu trois corvées, 13 mars 1585. — P. 294, *paquet H.* Cens de sept émines de froment du par la communauté au prieur à la Saint-Martin. — Reconnaissance des habitants de devoir au prieur un cens de sept émines de froment bon et léal sous peine de trois sols estevenants d'amende, 4 janvier 1566 ; — sentence arbitrale de Jean-Claude Maillot, docteur ès droits, qui déclare que ledit cens est à la charge des habitants comme dette de communauté, 24 nov. 1681. — *Paquet J.* Moulins et four de Bonnevaux ; cens de deux gros sur une terre à Plaisirfontaine. Donation de l'archevêque Thierry II de Montfaucon à l'église de Saint-Vincent de la moitié de l'église de Palise, de deux bichots de blé de cens sur le moulin qu'il a bâti à Bonnevaux ; de dix sols de cens durant la vie du donateur sur le battoir de Bonnevaux ; après la mort de Thierry, l'abbaye aura la moitié desdits moulins et battoir, sans charge d'entretien, et l'archevêque aura l'autre moitié et entretiendra le tout, et s'il ne veut le faire, lesdits moulins et battoir seront en pleine propriété à l'abbaye, 1185. — Sentence d'Amédée 1<sup>er</sup>, archevêque de Besançon, qui met fin à un procès entre l'abbé de Saint-Vincent et le prieur de Bonnevaux d'une part, et Regnaud Laver et Guillaume sa femme, d'autre part, au sujet des moulins de Bonnevaux ; ledit Amédée adjuge les moulins de Bonnevaux et de Plaisirfontaine auxdits abbé et prieur, 1194. — Procès devant l'Officialité entre dom Louis Favernier, infirmier de Saint-Vincent et prieur de Bonnevaux, et dom Louis Gonzel au sujet de l'acensement pour quatre émines de blé du « Moulin Neuf » ; — sentence de l'Official condamnant Gonzel à payer au prieur le cens de quatre émines et de six gros pour les années 1601,1602,1603 et 1604, 24 déc. 1607. — P. 297, *paquet K.* Reconnaissances et censiers manuels (1508-1580) « avec un consentement des lettres d'achats donné par le prieur Favernier depuis l'an 1589 et un mandement de terrier pour dom Fulgence Camus du 1<sup>er</sup> septembre 1681.... ». — *Paquet L.* Héritages acquis par les prieurs à Bonnevaux. Vente faite par Jean Curie, dit de Roche, de Bonnevaux, et Jeanne, sa femme, à dom Jean de la Jonchère, seigneur et prieur dudit Bonnevaux, d'une pièce de terre au canton de « la Longevoye » d'environ un demi-journal ; ladite vente pour 30 gros, 15 fév. 1545. — Autre vente d'une pièce de terre « d'un bon demy journal » au même, pour 3 francs, 1544. — *Paquet M.* Amodiations des revenus du prieuré. Remise faite par dom Jean Gaillard, prieur de Bonnevaux, à Vaucher Gaillard, de 27 florins, sur l'amodiation faite à lui pour 87 florins d'or par les abbé et couvent de Saint-Vincent des revenus dudit prieuré, 1372. — Amodiation faite par dom Fulgence Camus, prieur de Bonnevaux, à Jean Tiroi et Françoise Pugin, sa femme, des Granges d'en haut et d'en bas pour 62 émines, moitié froment moitié avoine, 5 mars 1679. — P. 300, *Layette 73.* Suite de Bonnevaux et dépendances d'icelui dans plusieurs villages. — *Paquet A.* Ventes, acensements, échanges et reconnaissances d'héritages mainmortables au prieur. — « Traité entre le prieur Jean Gaillard et messire Othe Le Franc, de Bonnevaux, qui étoit allé demeurer au Duché ; pourquoy ledit prieur prétendoit son meix lui être acquis faute de payer les charges et d'y résider. Ledit prieur consent que ledit Le Franc possède son meix comme prêtre sans y résider en payant au prieur les censes de son meix, qu'il pourra acenser à tel habitant qu'il voudra et non à étranger », 18 juillet 1412. — Acensement par dom Hugues d'Augicourt, prieur de Bonnevaux, à Jean Tournier, de tous les héritages, terres, verger, prés.... de feu Jean Huguenin ; lesdits héritages avec leurs charges anciennes envers le prieuré et ledit acensement pour 3 fr. d'entree, 30 oct. 1490. — Traité d'association entre Simonin Bacquin, de Bonnevaux, et Outhenetle, sa femme, d'une part, et Pierre, fils de feu Richard Bacquin d'autre part, par lequel ils mettent en commun tous leurs biens meubles et immeubles « en un feu, pain et conduit, promettant faire héritier ledit Pierre », et se soumettent à la juridiction et contrainte de frère Claude d'Amance, prieur de Bonnevaux, leur seigneur temporel, 17 avril 1506. — Extrait du rentier des seigneuries, meix, terres, cens de messire Claude d'Amance ; Guillemain Gerrier reconnaît être « homme justiciable sujet » du prieuré, de condition mainmortable, et lui devoir 12 sols de cens à la Purification, 30 déc. 1508. — Acensement par la ville et communauté de Bonnevaux à Claude Belpois « d'une place des communaux séans ès Granges de Charmot, au lieu dit Sur le Nol... », pour le cense de deux engrognes et pour 12 florins d'entree, 29 sept. 1527. — Vente par la communauté de Bonnevaux à Claude Tournier l'aîné, de deux pièces de terre moyennant douze gros vieux et un cens de quatre engrognes, 6 juin 1529. — Traité de mariage d'Humbert, fils de Jacques-Martin de Grandvaux, avec Jeanne Tournier, fille de Claude Tournier, 15 sept. 1538. — Ventes entre particuliers. — Vente par la communauté de Bonnevaux à Humbert Martin d'une portion des communaux, 24 juin 1544. — « Traité du 27 janvier 1601, par lequel dom Louys Favernier, seigneur et prieur de Bonnevaux, prétendant l'échule d'Humbert Belpois, son mainmortable mort sans hoirs, contre Jean Belpois et Antonia, sa sœur, femme de Claude Goy, préleudans n'avoir point divisé la communion avec ledit Humbert, leur cousin, vend audit Jean et Antonia tout ce qu'il peut prétendre en ladite échule, sans attoucher à la publication du testament dudit Humbert, pour six écus d'or au soleil sans préjudice du droit des prieurs au regard de la mainmorte. » — P. 306, *paquet B.* Procès du prieur dom Louis Favernier au sujet de la succession Barbe Goguez, sa sujette mainmortable de Bonnevaux. — Sentence du bailliage d'Ornans ordonnant que Claude Roussel sera payé sur les meubles et dépendances de la succession de ladite Barbe pour l'avoir assistée durant sa maladie ; condamnant le prieur aux dépens, 27 sept. 1608. — *Paquet C.* Procès du prieur Jean Beley contre les Gonzel de Bonnevaux, au sujet d'un cens de 12 sols sur une pièce de terre sise au bas de Bonnevaux. — P. 308, *paquet D.* Justice du prieur de Bonnevaux à Trépot et sujets audit lieu. — « Échange par lequel messire Pierre dit Frelas, chevalier, fils de feu Henri de Longeville, donne à l'abbé de Saint-Vincent un sujet à Trépot, nommé Guy, fils d'Aubry, de Trépot, avec le tiers des champs, prels, châteaux et bois que ledit Pierre et ses hommes lenoient audit Trépot ; en place de quoy lesdits abbé et couvent donnent audit Pierre les sujets qu'ils avoient à Longeville du consentement de Richard, dit de Montbéliard, seigneur du fief, 1244 en may. » — « Promesse des habitants de Trépot à messire Jacques Damondan, prieur de Bonnevaux, de le décharger de tous les dépens, auxquels il pouvoit être tenu comme intervenant dans la cause que lesdits habitants ont au Parlement de Dole, pour empêcher Guillaume Lallemand, seigneur de Vaite, et Louyse de Gros-pin, sa femme, d'ériger un signe

patibulaire à Trépot ; ledit prieur ne faisant que prêter son nom », 29 novembre 1581. — Requête d'Étienne Peyron, citoyen, maître d'école de Trépot, se plaignant à la Cour de ce que ses meubles avaient été inventoriés conjointement avec ceux de feu le prieur d'Amondans et demandant mainlevée; — Sentence du lieutenant d'Ornans accordant la mainlevée audit Peyron, 6 oct. 1692. — Reconnaissances des terres, cens, corvées dues au prieur, à Trépot ; il y est dit que le prieur a haute, moyenne et basse justice sur les sujets du meix Vareschon et du meix Gaumier ; les lods se payent six blancs par franc, 16 sept. 1681. — *Paquet E.* Maison du prieur à Trépot « par échange avec le curé, et procès à ce sujet ». — Échange par lequel messire Jean Bouvier, curé de Trépot, cède à messire Jacques d'Amondans une tour en pierre et en bois entourée de verger et de chènevière contre deux prés sis à Trépot, 26 juillet 1582. — *Paquet F.* Meix et échutes des Vareschon et des Gaumier de Trépot, sujets du prieur. — « Mandement de garde du bailli de Dole pour messire Léonard Damondan, prieur de Bonnevaux, au sujet de la succession d'Estienne Vareschon, de Trépot, son sujet, signifié à Maximin Vareschon, 18 avril, avec opposition d'Huguenin Vareschon, fils dudit Maximin, 23 dudit mois d'avril. » — Sentence de la justice de Bonnevaux, tenue à Trépot, condamnant François Gaumier sur sa soumission à rendre les meubles qu'il avait pris de l'hoirie de Jacques Gaumier, 14 nov. 1602. — Échanges et ventes divers par François et Jacques Vareschon. — P. 313, *paquet G.* Dîmes, meix, terres et cens du prieuré de Bonnevaux à Foucherans. — « Donation faite par Élisabeth, veuve d'Hugues de Charancey, chevalier, et ses fils, du consentement de Pierre, frère dudit Hugues et des enfants d'Aymon, frère dudit Pierre, à l'abbaye de Saint-Vincent de tout ce qu'ils ont, peuvent et doivent avoir aux dîmes de Foucherans que tient à vie Pétronille, femme du maire de Foucherans, sœur dudit Hugues de Charancey, 1247 en décembre. » — Attestation de l'archevêque Guillaume II de la Tour, que Perrette, veuve de Guigne, maire de Foucherans, « a donné à l'aveu de Pierre, dit Grassat, chevalier, son frère, et d'Adeline, sa sœur, tout ce qu'elle avoit aux dîmes de Foucherans et en a investi l'abbé Hugue... », 1252. — Échange par lequel Jean de Vaite, chevalier, Jean et Gérard, ses neveux, cèdent à l'abbé la sixième partie de la grosse dîme de blé qu'ils avaient à Foucherans, contre la part en la grosse de dîme de blé que les religieux possèdent à Deluz, 1293. — Réquisition de dom Fulgence Camus aux habitants de Foucherans de lui payer les douze émines moitié froment, moitié avoine, mesure ancienne, dues au prieur sur les dîmes dudit lieu, 16 nov. 1679. — Sentence du juge de Bonnevaux, condamnant plusieurs habitants de Foucherans « de faire dans un mois l'arrangement de ce qu'ils tiennent du meix Grand Perrin, seigneurie de Bonnevaux, chargé envers le prieur de cinq engrognes et d'un demy coupot de froment, mesure de Bonnevaux, lods amende et retenue portant... », 4 mars 1599. — Sentence du lieutenant d'Ornans, condamnant plusieurs habitants de Foucherans « à venir faire reconnaissance par devant Bernardin Baudoin, commis à recevoir les droiclures et reconnaissances du prieur dom Favernier », 10 oct. 1600. — *Paquet H.* Cens, terres et reconnaissances à Fallersans. Reconnaissance de cens par Claude Belin, Étienne, Laurent, Germain et Antoine Guillaume de Fallersans, 1565-68. — *Paquet J.* Cens et héritages des prieurs de Bonnevaux à Ornans, Durnes, Guyans-Durnes et Saule. Reconnaissance de cens par Guyot-Regnaud, de Guyans, 7 déc. 1512. — Acensement d'une vigne sise à Saules par dom Hugues d'Augicourt, prieur de Bonnevaux, 16 mars 1489. — « Traité sur procès de dom Louys Favernier, prieur, contre Laurent et Jean, fils de feu Laurent Desbief, dit Pelré, de Saule », 25 nov. 1590. — P. 319, *paquet K.* Cens et héritages des prieurs de Bonnevaux à Épeugney, Mérey, Villers-sous-Montrond. Pièces diverses et reconnaissances de cens. — *Paquet L.* Cens à Montgesoye. — *Paquet M.* Cens à Naisey. — *Paquet N.* Cens et sujets du prieur de Bonnevaux à Épenoy, Étray et Vernièresfontaine. Acensements et reconnaissances, 1384-1523. — « Reconnaissance du s<sup>r</sup> Gérard de Vodaon, capitaine du château de Durne, et de ses neveux, de tenir au territoire d'Étray un champ d'un journal, lieu dit un Champ du Creu... et dépendant de la seigneurie du prieur de Bonnevaux... », 1679. — *Paquet O.* Cens à Bouclans. — P. 325. *Layette 74, paquet A.* Rentes acquittées ou insolubles. — *Paquet B.* « Renies créées sur les Bénédictins de Saint-Vincent, qui les ont acquittées. » — *Paquet C.* Cens inconnus dans la ville. — *Paquet D.* Cens à Quingey, Monligny-lez-Arbois et Villers-sous-Montrond ; « les dites censes perdues ». — *Paquet E.* Affaires concernant diverses églises du pays, gérées par M. Saulnier. — Procès par-devant M. d'Andreville, juge synodal, entre le chapitre de Saint-Jean et l'hôpital Saint-Jacques au sujet d'une vigne « en Gecey », léguée audit hôpital par François Naisey, qui l'avait acquise comme franche et que ledit chapitre prétendait censable, 1574-75. — Commission donnée par l'Internonce des Pays-Bas et de Bourgogne à M. d'Andreville, à Pierre Alix, abbé de Saint-Paul, et à Joseph Arnolfini, abbé de la Charité, pour visiter les monastères des chanoines réguliers de Saint-Augustin au comté de Bourgogne, 23 janvier 1672. — *Paquet F.* Titres et papiers louchant les bénéfices et en particulier les prieurés. — Étal des bénéfices du comté de Bourgogne en l'an 1626 et de leurs revenus. — « Titres et papiers touchant les prieurés de Laval, Montrond, dépendant de Vaux-sur-Poligny, Château, Annegrey, Saint-Nicolas-au-Bois et ses dépendances, qui paroissent être du côté de Montbéliard, Grandecour, Cusance, Saint-Étienne de Pontarlier et son patronage de la Rivière, Moulerot-lez-Traves, Jussey, Voisey, Frontenay, Lantenans, Chauv, Mortau, Sainl-Marcel, Jussan-Moutier, Saint-Nicolas de Salins, Rosey, Granson et ses dépendances au pays, scavoir Presle, Corroy et Velson ; l'obédiencier de Leugney à Saint-Paul. La copie d'une bulle d'Alexandre IV en 1258 pour Saint-Bénigne de Dijon, où sont nommés des prieurés en dépendans, entre autres La Loye et Sainte-Magdelaine de Salins, et le prieuré de Montfaverge en Lionnois. » — *Paquet G.* Papiers louchant différentes chapelles du comté : chapelle de Saint-Nicolas à Vuillafans, fondée par Georges Charpillel ; Saint-Nicolas d'Ornans ; Saint-Nicolas de Saunol ; Sainte-Anne de Coulans, fondée par les L'Hoste ; Saint-Jacques à la Magdeleine ; la Vraie-Croix de l'Isle-sur-le-Doubs ; la chapelle du château de Scey, Notre-Dame et Saint-Michel en l'église de Scey-en-Varais, Sainte-Barbe de Vuillafans et le Luminaire d'Ornans. — P. 329, *paquet H.* Sentence de M. de Corinthe et de l'official au sujet de plusieurs curés. — *Paquet J.* Sentence desdits évêque et official en matière laïque. — *Paquet K.* Affaires touchant la conquête du pays, la minorité de Louis XV et des déclarations de guerre. — *Paquet L.* Règlements touchant le Parlement et projet d'agrèger les Bénédictins de Besançon et de Dole à l'Université. — *Paquet M.* Papiers louchant différentes seigneuries de Comté et de Bresse. — P. 331. *Layette 75.* Arrêts et édits en matières ecclésiastiques et séculières. — *Paquet A.* Arrêt touchant les droits honorifiques et privilèges des gens d'Église. — Recueil de plusieurs édits, déclarations, arrêts et autres pièces tirées des registres du Parlement de Franche-Comté, qui prouvent les droits qu'ont les Comtois de ne pouvoir être distraits du ressort du Parlement de Franche-Comté et que le Grand Conseil, pour raison du bénéfice, n'a jamais exercé aucune juridiction dans cette province ; ce recueil va jusqu'en 1724. — Arrêt du 17 mars 1710, confirmant les Comtois dans le privilège de ne pouvoir être traduits ailleurs que par-devant leurs juges naturels, selon l'édit du mois de mars 1684. — Arrêt du 29 juin 1682, permettant aux bénéficiers du comté de Bourgogne de poursuivre au Parlement de Besançon leur rétablissement dans les fonds, droits et revenus aliénés de leurs bénéfices. — Déclaration du Parlement que la prescription n'a pas été interrompue en Franche-Comté par les deux prises du pays de 1668 et

1674, attendu le bon ordre des troupes, 3 août 1684. — Édit du Roi, qui confirme aux particuliers ou aux communautés ecclésiastiques les foires et marchés ainsi que les droits en dépendant, dont ils jouissent, à condition de payer les sommes auxquelles ils seront taxés, févr. 1696. — *Paquet B.* Arrêts et déclarations touchant les bénéfices en général. — Arrêt du 6 mai 1680, « déclarant que la conventualité n'est prescrite par le laps de temps, lorsque les conditions pour la conventualité se trouveront aux prieurés ou abbayes, surtout quand il y aura des lieux réguliers pour dix ou douze religieux. Ledit arrêt au sujet du prieuré de Francouley, au diocèse de Cahors, Parlement de Toulouse », 21 juin 1680. — Arrêt du Parlement de Besançon, touchant le tiers du revenu des abbayes et prieurés qui devra être employé aux réparations. — Arrêt du Parlement de Besançon, portant défense de recevoir aucunes bulles, décrets ou bref de la Cour de Rome sans lettre patente, 2 janvier 1717. — Édit du Roi concernant l'union des bénéfices et défendant à toute communauté, spécialement à celle de Saint-Maur, de se servir des décrets d'union de bénéfices, s'ils ne sont autorisés de lettres patentes, sept. 1718. — Arrêt du Conseil d'État du 23 avril 1722, concernant l'administration des bénéfices de collation et nomination royales situées en Franche-Comté. Il y est dit que la régie des bénéfices vacants ne pourra être déferée qu'à des personnes religieuses des monastères et prélatures de l'un et l'autre sexe. — Déclaration du Roi pour la conservation du temporel des églises et des bénéfices du comté de Bourgogne pendant leur vacance, 20 oct. 1731. — « Déclaration de M. l'Intendant de Vaubourg touchant la publication des édits à la messe paroissiale, 19 juin 1700, ensuite d'une lettre de M. le Chancelier du 13 juin, laquelle dit que les curés annonceront en général et sans entrer dans aucun détail de ce qui sera porté dans lesdits édits, mais après le service lesdits édits seront lus à la porte de l'église. » — Déclaration du Roi par laquelle « Sa Majesté a ordonné ce qu'elle veut être observé à l'égard des unions des cures ou autres bénéfices à des abbayes, chapitres, corps ou communautés séculières ou régulières de sa province de Franche-Comté, lorsque lesdites unions se trouveront avoir été faites avant le 1<sup>er</sup> janvier 1564... », 24 nov. 1737. — *Paquet C.* Arrêts et déclarations touchant les portions congrues, droits curiaux et dîmes. — Arrêt du Parlement de Paris « portant règlement pour le fait des dîmes avec injonction aux laboureurs d'avertir les dîmeurs pour aller la dime des fruits, bled, avoine, orge... 1624, 1626, 1629 et 1643 ». — Arrêt du Grand Conseil, par lequel il est ordonné que les possesseurs d'héritages en la paroisse de Savigny-lez-Baune paieront les dîmes en espèce de seize l'un pour le vin et de treize l'autre pour le grain, 15 décembre 1652. — Arrêt du Grand Conseil, par lequel il est ordonné que l'exemption de payer les dîmes ne peut être prescrite même entre les ecclésiastiques, 31 août 1660. — Déclaration du Roi du 29 janvier 1686, publiée au Parlement de Besançon le 1<sup>er</sup> avril, qui fixe les portions congrues des curés à 300 l. et des vicaires à 250 l., payables par les décimateurs, non compris les offrandes, casuels et fondations. — Arrêt du Parlement de Besançon « le 6 février 1688 au sujet des portions congrues des curés et supplément d'icelles entre le sr de Marnix, religieux et enfermier de Saint-Claude, d'une part, et Charles Chardon, prêtre, curé de Saint-Sorlin, d'autre ; avec un autre arrêt du 16 février 1688 entre messire Antoine Tisserant, prêtre, curé de Traves, et messire Jean-François de Santans, chanoine, archidiacre de la métropolitaine de Besançon et prieur du Mouterot et décimateur à Traves, avec ordonnance d'estimer le fixe aux frais des décimateurs ». — Règlement fait par le Parlement de Besançon des droits curiaux de la paroisse de Denèvre et de Delain, 13 janvier 1736 — « Arrest du Parlement du 4 may 1717, condamnant les habitants d'Esbey à payer au prieur de Vaucluse la dime d'orge et d'avoine et par conséquent celle des graines rondes, lorsqu'elles se trouvent mêlées avec le froment, l'orge et l'avoine et ce, à raison de 20 gerbes l'une ou de 20 monceaux l'un, selon qu'il se pratique à Belherbe. Cette dime s'appelle boige. » — *Paquet D.* Arrêt et déclarations touchant le changement d'ordre et les dots des religieux. — *Paquet E.* Arrêt concernant les acquisitions des ecclésiastiques réguliers et séculiers. — *Paquet F.* Arrêt et règlement des contrôles. Arrêt du 26 mars 1696 pour passer par-devant notaire les baux des revenus de tous les bénéfices, signifié aux bénédictins de Saint-Vincent le 11 nov. 1698. — Arrêt du 27 juillet 1727 portant règlement pour le contrôle des baux des revenus des communautés séculières et régulières et autres gens de mainmorte, tant pour le passé que pour l'avenir. — Arrêt du 13 janvier 1728, qui proroge jusqu'au dernier juin 1728 les délais accordés par l'arrêt du 27 septembre 1727 pour le contrôle des actes de foi et hommage. — Ordonnance de représenter aux fermiers généraux les baux reçus de notaires, portant tous revenus d'églises, communautés séculières et régulières, 4 avril 1719. — Fol. 342, *paquet G.* Arrêts et déclarations touchant les capitation, dixième et impositions. — Déclaration du Roi portant règlement sur les impositions du comté de Bourgogne. — Ordonnance de l'intendant du 27 mars 1721 touchant les redevances d'impositions. — Arrêts et déclarations touchant la levée du cinquantième du revenu des biens, 1723. — Arrêts et déclarations concernant la levée du dixième, 1733. — Arrêt du 5 avril 1733 pour le dixième des ecclésiastiques. — Arrêt du Conseil d'État du 23 mars 1734 autorisant le clergé de France à emprunter deux millions, et obligeant les pensionnaires sur les bénéfices à payer un cinquième de leurs pensions. — *Paquet H.* Arrêt concernant les déclarations pour les vignes arrachées. — *Paquet J.* Arrêts touchant les bois. Ordonnance du subdélégué de Vesoul enjoignant aux habitants de Perrouse de déclarer de quelle justice et ressort ils sont ; de quelles justices seigneuriales et de quelle maîtrise des eaux et forêts ils dépendent, 2 nov. 1717. — « Arrêt du Conseil d'Etat du 20 novembre 1723 deffendant aux juges des seigneurs de prendre connoissance des coupes d'arbres, de fustayes ou baillivaux sur taillis, et ce à l'occasion du juge de Presle, bailliage de Vesoul » ; publié à la grande maîtrise de Besançon le 6 déc. 1723 ; — même arrêt contre le juge de Rochejean, 10 déc. 1726. — Ordonnance de l'intendant touchant la distribution du bois flotté entre les troupes et les bourgeois, 13 mai 1733. — *Paquet K.* Arrêts et déclarations touchant les regains et les graines. Édits du Parlement de Dole touchant les regains, 1664, 1728, 1732. — Ordonnance du Roi à tous les particuliers et à toutes les communautés de déclarer au greffe du lieu la quantité des blés et des terres ensemencées, 20 juillet 1709. — Permission de l'intendant aux voituriers, qui amènent des blés aux greniers de la ville, de faire paître leurs bêtes dans les terres humides qui se trouvent sur les chemins, 26 août 1723. — Arrêt du Conseil d'État révoquant les exemptions de tous droits sur les grains, farines et légumes « qui passeraient des provinces des cinq grosses fermes dans les provinces réputées étrangères ; et vicissim », 13 avril 1728. — *Paquet L.* Arrêt touchant les rentes et dettes des communautés. — Arrêt du Conseil d'État du 2 juillet 1684 ordonnant à tous ceux qui prétendent avoir des titres sur les ventes des communautés de remettre es mains de l'intendant leurs titres et contrats pour être examinés ; signifié aux bénédictins le 8 sept. 1684. — Édit du mois de juin 1724, fixant les constitutions de renies aux deniers trente, sans préjudice des constitutions antérieures ; ordonnant de déposer les billets rentuels sous seing privé chez un notaire dans un mois, publié à l'intendance le 14 juillet 1724. — Règlement de l'intendance touchant les renies sur les tailles et les intérêts au denier cinquante, 13 mai 1728. — Arrêt du Conseil d'État du 2 mars 1728 ordonnant aux particuliers qui ont des quittances pour rentes sur les tailles de les retirer avant le 1<sup>er</sup> juillet. — Déclaration du Conseil d'État rétablissant les parties de rentes viagères, contenues en l'étal arrêté au conseil ; publié à



l'Intendance le 13 février 1728. — Édit du mois de novembre 1733 portant création de rentes viagères en forme de tontines ; publié à l'intendance le 18 déc. 1733. — *Paquet M.* Arrêt touchant les billets de banque et de monnaie, 1705, 1716, 1721. — *Paquet N.* Arrêt touchant les monnaies depuis l'an 1692. — *Paquet O.* Arrêt et édits touchant les testaments, donations et substitutions. Édit de juillet 1707 ordonnant la publication des substitutions et insinuations des donations tant faites qu'à faire dans les greffes des justices ordinaires tant du lieu où les terres sont situées que du domicile du donateur ; et défense de se pourvoir après dix ans contre les actes prétendus forcés, lésions, etc. ; publié au Parlement le 22 août 1707. — *Paquet P.* Arrêt touchant les domaines. — *Paquet Q.* Arrêt touchant les officiers de justice. — *Paquet R.* Arrêt touchant les gens de guerre.

Fol. 351. *Etat des revenus annuels du monastère abbatial de Saint-Vincent du 1<sup>er</sup> avril 1737 au 1<sup>er</sup> avril 1738.* — Maisons et jardins à Besançon loués en argent. — Les bénédictins possèdent une maison qui, autrefois, faisait partie du monastère et qui est appelée la grande maison. Elle est contiguë au levant à la rue Saint-Vincent ; au couchant, elle louche le jardin des religieux ; au midi, M. Duchesne, et au nord, l'écurie du monastère. Cette maison est occupée par cinq locataires. Le quartier bas en entrant à gauche est loué à M. le président Gillebert pendant trois ans à partir du 15 nov. 1734, à raison de 200 l. par an. Une partie du quartier bas à droite, consistant en quatre chambres avec caves, grenier, etc., est louée à M<sup>me</sup> de la Case pour un terme de neuf ans à partir du 15 déc. 1727, à raison de 134 l. par an. Le restant du quartier bas est occupé par M<sup>lle</sup> Marie Gillebert, qui paie 66 l. 13 s. et 4 d. M. Pourcy, substitut au Parlement, tient à loyer un quartier du haut ; il donne 300 l. M. le conseiller Reymond occupe l'autre quartier du haut pour un loyer annuel de 300 l. — Maison du Four et cave sous la maison de M. le conseiller Faure. La maison du Four à l'opposite du monastère et touchant la maison de M. le conseiller Belin d'une part, et une maison appartenant aux religieux d'autre part est louée au s<sup>t</sup> Jean Estienne Thiebaud et à sa tille Philippe, présentement femme de Bon Laviron, vigneron. Le loyer de ladite maison est de 140 l. — Maison joignant le susdit four. — Par convention faite avec M<sup>lle</sup> Daclin, ladite demoiselle doit jouir sa vie durant de la maison joignant celle du Four, moyennant la somme de 4,000 l. — Jardin de la Colombière, joignant l'enclos du monastère. Le jardin de la Colombière a été laissé à bail à Jean-François Nonnière pour vingt et un ans pour la somme annuelle de 80 l. 10 s. payables en deux termes. — Récapitulation des loyers ci-devant : 1,213 l. 3 s. 4 d. — Cens en argent sur maisons et jardins sis dans la ville, lesdits cens réduits en monnaie du royaume. — Rue du Perron. — Messire Claude-Antoine Bocquet, seigneur de Courbouzon, conseiller au Parlement, doit à la Saint-Martin le cens annuel de deux sols, assigné sur sa maison et dépendance, rue du Perron, 1732. — Messire Jean-Claude Pusel, seigneur de Boursières, conseiller au Parlement, doit à la Saint-Martin le cens annuel de deux sols, monnaie du royaume, assigné sur sa maison, rue du Perron, 22 mai 1729. — François Marlier, entrepreneur, doit à la Saint-Martin le cens annuel de six deniers, monnaie du royaume, assigné sur une portion de sa maison, rue du Perron, 21 mai 1729. — Le s<sup>t</sup> Jean-Claude Privey, avocat au Parlement, doit à la Saint-Martin le cens de dix deniers, assigné sur une portion de sa maison, rue du Perron, 21 mai 1729. — Claude le Roux, en qualité de mari de Claude-Françoise Bouveret, sa femme, fille et cohéritière de feu Biaise Bouveret, son père ; Anatoile Lambert, maître vitrier, comme ayant droit de Jean-jacques Bouveret, cohéritier dudit feu Biaise Bouveret, son père, doit au 14 sept, le cens de deux deniers 2/9 assigné sur leur maison, rue du Perron, autrement dit au bas de Ronchoux. — Rue Saint-Vincent. — Le s<sup>t</sup> Bonaventure-Ignace Duchesne, écuyer, doit à la Saint-Martin le cens annuel de six sols, assigné sur sa maison et jardin rue Saint-Vincent, 28 mai 1729. — Le s<sup>t</sup> Jean-Baptiste d'Auxiron, docteur en médecine, doit au 2 février le cens annuel de 1 sol 7 deniers 1/9 et pendant le mois de mai un autre cens de 1 sol 5 deniers 1/9, assignés sur sa maison et jardin, rue Saint-Vincent. — Le s<sup>t</sup> Surmont doit au 1<sup>er</sup> novembre le cens annuel de 14 sols 9 den. 7/9 assignés sur sa maison. — L'avocat Petitcuenot doit à la Saint-Martin le cens annuel de 2 sols 2 deniers 6/9, assigné sur la maison qu'il a acquise du s<sup>t</sup> Gillebert, rue Saint-Vincent, et sur trois pieds de toise en la maison qu'il a acquise de M. le comte de Vaudrey, joignant celle du s<sup>t</sup> Gillebert. — L'avocat Musset doit au mois de mai le cens annuel de 2 sols 2 deniers 6/9, assigné sur sa maison rue Saint-Vincent. — Les hoirs Maurice Dutruy doivent, le mois de mai durant, le cens annuel de 8 deniers 8/9, assigné sur leur maison, rue Saint-Vincent, vis-à-vis l'abbaye. — Orme de Chamars. — Jean-Claude Grammont doit à la Saint-Martin le cens annuel d'un sol. — Rue Poitune. — Le s<sup>t</sup> Clerc de Vauchoux doit au mois de mai le cens annuel de 2 sols 2 deniers 6/9, assigné sur sa maison. — Rue de la Boucherie ou devant la Poissonnerie. — Les hoirs Abram Abre et André Bourg doivent au 1<sup>er</sup> janvier le cens annuel d'une demi-ménade taxée par Messieurs de la Métropolitaine à 20 sols. — Grande-Rue. — Le s<sup>t</sup> Gaubert, prêtre, doit au 2 février le cens annuel d'une ménade taxée à 2 l., assigné sur sa maison en la Grande-Rue. — M<sup>lle</sup> Catherine Dangin, femme du s<sup>t</sup> Maillot, procureur au bailliage, doit pour deux tiers et les femmes Tissot pour un demi-tiers, Marchand, de Poligny, pour l'autre demi-tiers, à la Saint-Martin, le cens annuel d'une ménade ou 2 l. assigné sur la maison. — Rue des Granges. — M<sup>lle</sup> Neveux doit, le mois de mai durant, le cens annuel de 3 sols estevenans faisant 2 sols 2 deniers 6/9, monnaie du royaume, assigné sur sa maison, rue des Granges. — Rue d'Arènes. — M. Reud, de Vellerot, et François Guyon, mari de Marguerite Miroudot, doivent conjointement au 2 février le cens annuel d'une ménade ou 2 l., assigné sur une maison rue d'Arènes. — Guillaume Buchon, tanneur, doit au 1<sup>er</sup> janvier le cens annuel de 13 deniers 3/9, assigné sur une maison. — « Mademoiselle Joliol, veuve (*sic*) du s<sup>t</sup> médecin Faivre, doit au mois de mai le cens annuel d'un sol pour les deux tiers d'une cense de 18 deniers, et Jean-Baptiste Préfet, le jeune, avec Maurice Donat, doivent l'autre tiers qui est six deniers, assignée sur une maison rue d'Arènes... » — Les demoiselles Jeanne-Baptiste et Claudine Varrin, dame de Champvans, doivent, le mois de mai durant, le cens annuel de 1 sol 5 deniers 7/9, assigné sur une maison. — Rue du Grand-Battant. — Claude-Joseph Groperrin doit au 24 décembre le cens annuel de 1 sol 8 deniers, assigné sur une maison. — Simon Courvoisier doit au 2 février le cens annuel d'une livre pour demi-ménade et au mois de mai celui de 7 sols 4 den. 8/9, assignés sur une maison. — Le s<sup>t</sup> Jean Jacoulet doit le 2 février le cens annuel d'une demi-ménade ou 1 l., assigné sur une maison. — La veuve et les hoirs Jean-Baptiste Laude doivent au mois de mai le cens annuel de 2 deniers, assigné sur une maison. — Jean Braillard, serrurier, doit à la Saint-Martin le cens annuel de 7 sols 4 deniers 8/9, assigné sur une maison. — Rue du Petit-Battant. — L'hôpital de Saint-Jean l'Aumônier doit, le mois de mai durant, le cens annuel de 7 l. 15 sols 10 d. pour le tiers de 23 l. 7 s. 6 d. à partager avec Messieurs de l'église Sainte-Magdeleine et l'hôpital du Saint-Esprit, chacun pour un tiers par accordement fait entre les parties. — Récapitulation des cens annuels sur maisons et jardins à Besançon : 19 l. 15 s. 9 d. 3/9. — Fol. 366. — Cens sur vignes au vignoble de Besançon. — Vignes au Chânot. — M. Belot, marquis de Villelte, doit à la Saint-Martin un cens annuel de 7 sols 4 den. 8/9, assigné sur sa vigne. — Le s<sup>t</sup> Pavois, procureur au Parlement, doit un cens de 7 sols 4 d. 8/9. — J.-B. Soye, vigneron, doit 5 sols 6 d. 8/9. — J.-B. Charmet, libraire, doit 5 s. 6 d. 6/9. — La veuve et les hoirs Jean Jacquy, serrurier, doivent le cens de 4 sols 5 den. 3/9. — Les hoirs de M. le conseiller Tharin doivent 1 sol 10 den. 2/9.

— Vigne en Tousey. — La veuve et les hoirs Mathieu Gagelin doivent à la Saint-Martin 3 s. 6 d. — Vigne en Boués. — Les sieurs chapelains de Sainte-Marie-Magdeleine doivent au 25 mars le cens annuel de 1 l. 9 sols 7 d. 5/9, assigné sur deux vignes. — Vigne en Vernois. — J.-B. Prétet, le jeune, et Cl. Bernard doivent au 1<sup>er</sup> novembre 2 l. 6 s. 8 d. — Récapitulation des cens annuels sur les vignes au vignoble de Besançon : 5 l. 12 s. 0 d. 2/9. — Cens en argent dans différents villages. — Velotte. — Les hoirs de M. le doyen Coquelin doivent en mai 1 d., et à la Saint-Martin, 4 s. 9 d. 7/9 de cens annuels, assignés sur les meix et curtil Belpois. Claude Depin doit au 2 février le cens annuel d'une demi-ménade ou 1 l., assigné sur l'hôpital de Velotte, présentement réduit en champ ou verger sis à Velotte. — Saint-Ferjeux. — M. Mathieu et M<sup>me</sup> L'Échelle doivent au 24 juin le cens annuel de 11 sols 1 d. 3/9, assigné sur le meix Courbel. Les hoirs de Nicolas Rousselot doivent à la même date le cens de 11 s. 1 d. 3/9, assigné sur le même meix. — Les demoiselles Clerc doivent à la même date sur le même meix 6 s. 8 d. — M<sup>me</sup> d'Aoult doit à la même date sur le même meix 11 s. 1 d. 3/9. — Champ au Tertrepillot, près Saint-Ferjeux. — M. l'abbé Tharin et M<sup>me</sup> Boisot doivent à la Saint-Martin le quart d'un cens annuel d'un denier 1/9 ; les susdites demoiselles Clerc un autre quart et les hoirs Petit, la moitié dudit cens assigné sur huit journaux de champ. — Cromary. — Le s<sup>r</sup> Brenot, prêtre, chapelain de Sainte-Magdeleine, doit à la Saint-Martin le cens annuel de 1 l. 4 s. 5 d. 3/9, assigné sur la cuisse d'un bœuf. — Merv. - Claude-Anloine Colard de Mery, pour une moitié, et les hoirs Claude-Étienne Colard doivent pendant le mois de mai le cens annuel de 3 den. 3/9, assigné sur meix, maison et vergers, vignes, etc. — Ounans. — Denys Bourgeon pour une moitié, Jean-Antoine et Claude Aigrot d'Ounans, pour l'autre, doivent au 30 nov. le cens annuel de 1 sol 1 d. 3/9, assigné sur quatre journaux de champ. — Récapitulation des susdits cens en différents villages : 4 l. 10 s. 9 d. 8/9. — Tous les susdits cens se montent à la somme totale de 29 l. 17 s. 7 d. 4/9 ; — à quoi ajoutant le cens de 5 l. 6 s. et 8 d. que le monastère a sur le prieuré de Bonnevaux, la somme totale des susdits cens se montera à 35 l. 4 s. 3 d. 4/9. — Fol. 373. — Patronages annuels payables aux deux synodes. — Le curé de Villars-Saint-Marcellin doit annuellement pour droit de patronage 6 l. 13 s. 4 d. ; — le curé de Fresnes-sur-Apance, 3 l. 6 s. 8 d. ; — le curé de Villars-le-Pautel, 3 l. 6 s. 8 d. ; — le curé de Raincourt, 6 l. ; — le curé de Beaumotte, 1 l. 6 s. 8 d. ; — le curé de Buffignécourt, 2 l. ; — le curé d'Ormois, 2 l. ; — le curé de Bouclans, 2 l. 4 s. 5 d. 3/9 ; — le curé de Cromary, 2 l. 4 s. 5 d. 3/9 ; — le curé de Santans, 3 l. 6 s. 8 d. ; — les habitants de la Vieille-Loye et de la Motte doivent pour le droit de patronage 8 l. 17 s. 9 d. 3/9. — Somme totale : 41 l. 6 s. 8 d. — De laquelle somme totale, déduisant celle de 23 l. 6 s. 8 d. pour les patronages de Villars-Saint-Marcellin, Fresnes-sur-Apance, Villars-le-Pautel, Raincourt, Buffignécourt et Ormois qui ont été laissés aux sieurs Michaud de Senade, dans l'amodiation du domaine de Saint-Marcellin, ladite somme annuelle se trouve réduite à 18 l. — Rétributions annuelles pour services divins, non rapportées dans les contrats de rentes. — M. le trésorier de la Métropolitaine doit annuellement la rétribution de 2 l. pour la messe qui se chante en leur église par les religieux de Saint-Vincent le dimanche des Rameaux. — Messieurs de la ville de Besançon doivent annuellement au 6 oct. 56 l. pour rétribution de deux messes qui se célèbrent chaque semaine à l'autel des saints martyrs Ferréol et Ferjeux et pour rétribution d'une lampe ardente devant les reliques desdits saints patrons. — Les hoirs du s<sup>r</sup> Pierre Coulon doivent au 25 avril 3 l. 6 s. 8 d. pour l'intérêt annuel de 66 l. 13 s. 4 d. — Les hoirs du s<sup>r</sup> Jean-Claude Coulon doivent annuellement 6 l. 13 s. 4 d. pour rétribution de la bénédiction du Très Saint Sacrement qui se donne pendant l'octave de l'Assomption. — MM. les confrères de la confrérie Saint-Joseph doivent annuellement 15 l. quand on donne la bénédiction du Très Saint Sacrement pendant l'octave de saint Joseph, et seulement 9 l. quand on ne la donne pas à cause de la semaine de Pâques. — MM. les confrères de la confrérie des Agonisants doivent annuellement 20 l. pour les services de ladite confrérie. — Contrats de rente du monastère : les capitaux se montent à la somme de 26,260 l. 9 s. ; les intérêts annuels desdits capitaux reviennent à la somme de 930 l. 13 s. — Amodiations en argent. — Villars-Saint-Marcellin, Fresnes-sur-Apance et Senade. — Appartiennent aux religieux : les dîmes de grains à Villars-Saint-Marcellin tant en froment, orge qu'avoine ; elles se paient de 13 gerbes l'une, quand elles se relèvent par les fermiers et 12 gerbes l'une par les religieux. La dime de chanvre se paie de 13 masses l'une ; la dime de vin est de 40 [muids] l'un. Les religieux possèdent en leur propre 55 journaux et demi, trente et une perches de champs labourables ; et 16 faux de prés, plus une vigne en friche de la contenance de 15 ouvrees, lieu dit à la Côte Martin, autrement la Vignotte. — Ils possèdent, en outre, une mesure vulgairement appelée la Grange Aux Dîmes, sise audit Villars ; une maison sise au milieu dudit Villars, non loin du four banal, de la contenance de trois rains. A Fresnes-sur-Apance, ils possèdent la dime de grains laquelle se paie de 11 gerbes l'une, tant en blé qu'orge et avoine ; la dime de chanvre femelle se paie aussi de 11 masses l'une. Le territoire de Fresnes se partage en six quartiers pour la dime en graine ; les religieux en ont deux parts et demie, et les trois autres parts et demie appartiennent à d'autres seigneurs. La dime de vin appartient aux religieux qui en perçoivent de quarante muids, un. « Ils possèdent en propre un champ de quatre journaux, et dix-sept faux un quartier de prels, à la mesure locale dudit Fresnes à raison de 250 perches pour l'arpent, mesure du Barroy, la perche de dix pieds et le pied de dix pouces ». Il appartient aux religieux, à Senade, la dime en grains, tant en froment qu'orge et avoine et faines si on les lie, laquelle dime se paie de treize gerbes l'une, et pour la dime de vin, elle est de seize muids l'un. Tous les droits et revenus desdits trois villages ont été amodiés aux s<sup>rs</sup> Nicolas et Claude Michaux et Antoine Roussel ; le présent bail fait à charge par lesdits retenants de payer annuellement aux religieux, en leur monastère à Besançon, la somme de 1,800 l., de laquelle sera déduite celle de 200 l. pour le supplément de portion congrue et desserte de Villars-Saint-Marcellin et Senade. Ainsi, le revenu annuel desdits trois villages n'est que de 1,600 l. — Prieuré de Saint-Laurent de Bourbonne et ses dépendances. — Les revenus du prieuré de Bourbonne consistent en la huitième partie des dîmes dudit lieu, tant en froment, seigle, orge, avoine, vin, chanvre et lin, qui se perçoivent de quinze l'un. — Les religieux possèdent dans le territoire de Bourbonne : 1° au contour de la chapelle et maison priorale, 27 journaux 64 toises, dont il y en a 10 journaux ou arpents 57 toises 4 pieds 1/2 en friche, plus 23 arpents 1/4 75 toises 3 pieds 1/2, dans les autres endroits en nature ; 5 fauchées 3 quartiers 71 toises 4 pieds de prés. « Nota qu'il faut pour l'arpent de terre ou faux de prels 400 toises, la toise de neuf pieds, le pied de onze pouces et le pouce de douze lignes, selon la coutume de Bourbonne. » Ledit prieuré jouit encore de 3 fauchées 1/2 25 toises dans la prairie de Fresnes-sur-Apance, mesurées à l'arpent barrois, à raison de 250 toises l'arpent ; de 4 fauchées 3/4 24 toises 1/2 dans la prairie de Villars-Saint-Marcellin, à raison de 360 perches l'arpent, la perche de 9 pieds 1/2, le pied de 12 pouces ; de 8 fauchées 1/2 28 toises dans la prairie de Passavant, à raison de 250 toises la fauchée, la toise de 10 pieds et le pied de 10 pouces ; de 3 fauchées 56 toises, à la même mesure que Passavant, dans la prairie de Martinville ; de 8 journaux 1/4 et 34 toises de terres labourables audit lieu de Martinville. Ledit prieuré possède encore un droit de cornage à Martinville, qui consiste à percevoir sur les laboureurs un rezal de blé, mesure de la Marche ; et la sixième partie de la dime de

Montcourt. Tous ces revenus ont été laissés, à titre de bail, au s<sup>r</sup> Antoine Dupont, docteur en médecine, demeurant audit Bourbonne, pour la somme annuelle de 600 livres. — L'Aigle, Bois-la-Ville, Voillans, Autechaux et Viethorey. — Les religieux possèdent à L'Aigle quatre maisons avec jardins et aisances, une vigne d'environ 80 ouvrées, lieu dit en Champoulant. A Bois-la-Ville, trois quarts de terres labourables. A Autechaux et Voillans, « seize voitures un quard et demy quard de prel a raison de deux voitures pour la faux. » A Viethorey, un cens de huit livres et 12 mesures de froment. « Tout ce que dessus excepté les deux censés de Viethorey a été laissé en accensement perpétuel par ledit s<sup>r</sup> d'Enans, aux Bardey, à charge de luy rendre deux parts de cinq de tout ce qui croît dans les champs et vignes et même deux parts de cinq de fruits des arbres, deux livres estevenants de cense et un chapon sur l'ancienne maison annuellement. Les religieux ayant droit dudit s<sup>r</sup> d'Enans, ont laissé le tout en amodiation au sieur Pierre-François Boudot, avec trois livres de censés sur les deux nouvelles maisons...., à charge le prix et somme de 300 l. annuellement.... » — Choyé. — Les religieux possèdent à Choyé, à cause d'une chapelle dite de Molambo, 8 journaux 1/2 de terres labourables, deux faux de prés, une vigne de 6 ouvrées, le tout relaissé, à titre de bail, au s<sup>r</sup> Gros, notaire royal, pour le prix de 36 l., duquel il convient de déduire 6 l. pour la desserte. — Fol. 383. — Vauchamps. — Une partie des dîmes de Vauchamps appartient aux religieux ; on l'a laissée à M<sup>me</sup> Bastien Dubois, pour le prix de 9 l. — Beaumotte. — Les habitants de Beaumotte doivent annuellement, à la Saint-Martin, 13 l. 16 s. 8 deniers au monastère de Saint-Vincent, « à raison des dîmes rière leur territoire consistant en la quatrième partie tant de froment, avoine, seigle, concé, que vin. Lesdites dîmes se relèvent de quarante l'un.... ». — Revenus annuels en argent et grains. — Santans. — Les religieux jouissent, à Santans, d'une grosse maison avec jardin, verger et chènevière, plus des terres labourables et des prés. Ils jouissent seuls de la dîme de tout le territoire, excepté un neuvième, qui appartient audit lieu. La dîme se relève de quatre gerbes par journal, en sa fin, et de deux gerbes « dans les arbûes qui ne sont pas novalles ». Le tout a été laissé à bail à Jean-François Cournot, dudit Santans, moyennant 280 mesures de froment, 20 mesures d'orge et 20 mesures d'avoine. — Montbarrey. — Appartiennent aux religieux les dîmes qui se relèvent sur le champ en la manière suivante : dans la fin du milieu de 100 gerbes, 15 dont la moitié appartient auxdits religieux, l'autre moitié étant pour M. le comte de Montbarrey. Dans cette seconde partie, nous jouissons de la part qui appartenait à l'Hôtel-Dieu de la ville de Dole, acquise par Sébastien Grillot et Louise Aigrot, de Montbarrey, qui nous ont vendu leur droit le 30 octobre 1710. « Dans la contrée dite en Fraisans, l'on perçoit de cent gerbes dix-huit, nous en avons la moitié et la part desdits Grillot et Aigrot. Item nous appartient la généralité de la dîme appelée le *droit de Dieu* dans les autres cantons, qui se paie à raison de quatre gerbes par journal, sauf dans les arbûes qui ne sont pas novalles, où elle ne se paye qu'à deux gerbes par journal. Nous avons dans les susdites dîmes huit parts de neuf, la neuvième étant pour le s<sup>r</sup> curé de Santans. Item nous appartient une autre dîme appelée les *grabadis*, qui est d'une mesure par journal du territoire de Montbarrey, lorsqu'on y sème des pois, faines, lentilles, voises, millets et turquie.... » Les religieux possèdent audit Montbarrey 28 journaux 1/3, 1 perche, 83 pieds de terres labourables. Le tout a été donné à bail aux srs Claude-François Raclat et J.-Cl. Fagot, de Montbarrey, « à charge de payer annuellement 130 mesures de froment pour les terres labourables...., comme aussi de payer, pour la dîme desdits religieux, 240 l.... ». — Arc-et-Senans. — Les bénédictins jouissent d'environ 12 journaux de terres labourables, amodiés à Joseph Pelot, de Liesle, moyennant 48 mesures de froment, mesure de Quingey. — La Barre et Vaudelans. — Les bénédictins possèdent à La Barre « une maison de trois rains avec le jardin et verger y joignans, contenans environ trois quard de journal » ; 27 journaux de terres labourables ; deux chènevières d'un penaul et demi ; 4 faux de pré. Et à Vaudelans, 15 journaux de terres labourables. Le tout est laissé à bail à François et Constance Boiteux, de La Barre, moyennant 65 mesures de froment, 50 mesures d'avoine et 6 mesures de pois. — Thise. — Les habitants de Thise doivent annuellement un cens de 6 mesures de froment et 3 livres d'œuvres. — Perrouse. — Dans le village de Perrouse, les bénédictins ont trois portions de seigneurie. Les héritages des particuliers qui en dépendent sont affectés de tailles ou de cens. Ils ont le droit de four banal, à raison de deux mesures de froment par ménage. Ils ont une petite dîme, à raison d'une gerbe par journal, tant dans les froments que dans les avoines, partable avec le s<sup>r</sup> curé de Cromary. Il y a plusieurs maisons dépendantes de leur seigneurie qui doivent des poules. Ils jouissent de 67 journaux trois quarts et demie de terres labourables, tant à Perrouse qu'à Cromary ; de 6 faux 1/4 et 6 coupes de prés, de quarante et une ouvrées de vignes. Les religieux exploitent eux-mêmes toutes ces terres, sauf une vingtaine d'ouvrées de vignes qu'ils ont données à moitié fruit. — Table.

**1H14** (Liasse.) — 44 cahiers, papier.

**1737.** — Double de l'inventaire précédent. 1<sup>re</sup> liasse (incompl.).

**1H15** (Liasse.) — 42 cahiers, papier.

**1736.** — Double de l'inventaire précédent. 2<sup>e</sup> liasse.

**1H16** (Registre.) — Grand in-4, 49 folios, papier.

**1854.** — Inventaire sommaire rédigé par M. Babey, archiviste du Doubs.

**1H17** (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 4 cahiers, papier.

**1092-1250.** — *Titres généraux.* — Hugues III, archevêque de Besançon, institue Achard comme premier abbé de Saint-Vincent, et accorde des privilèges à l'abbaye, 1092 (manque le sceau) ; — vidimus de la charte précédente par l'archevêque Guillaume II, 1250 ; — copie du 23 mars 1756 ; — autre copie sans date. — Copie sur parchemin scellée du sceau de Simon, doyen de Châlons, de la charte précédente d'Hugues III, s. d. (traces du sceau). — Copie sur parchemin des confirmations faites à l'abbaye par les archevêques Hugues III, 1092 ; Humbert, 1140 ; Thierry II, s. d., et Guillaume II, 1250 ; — autre copie sur papier, 1403 ; — vidimus, sous le sceau de l'official, des confirmations des archevêques précédents, 1404 (traces de sceau pendant).

**1H18** (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 9 pièces, papier, 2 sceaux.

**1140-1184.** — Confirmation des donations faites à l'abbaye, et de ses privilèges, par l'archevêque Humbert, 1140 (traces de sceau plaqué). — Bulle d'Alexandre III confirmant la fondation et les privilèges de l'abbaye de Saint-Vincent, 1179 (bulle sur soie jaune) ; — copie, sur papier, de la précédente bulle, xviii<sup>e</sup> s. — Bulle de Lucius III confirmant les biens et privilèges de l'abbaye, 1184 (manque la bulle) ; — vidimus sous le sceau de la cour archiépiscopale de Besançon, 1629 ; — deux autres copies sur papier. — Copie d'une charte de

l'archevêque Thierry II, par laquelle il concède à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de Beau- motte[-lez-Pin], 1189 ; deux autres copies.

**1H19** (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.  
**1188-1196.** — Confirmation, par Thierry II, des privilèges de l'abbaye, 1189 (trace de sceau sur cordelettes de chanvre). — Un cahier de quinze pages, papier, contenant plusieurs copies faites, en 1661, par le notaire Bobain : 1° vidimus, par l'officialité (1403), d'une charte de l'archevêque Guillaume II, de 1250, confirmant les privilèges de l'abbaye et vidimant les confirmations précédentes ; 2° accord entre l'abbaye et l'église de Saint-Jean-la-Paroisse au sujet des droits paroissiaux de Jussanmoutier et du four sis devant ladite abbaye ; 3° confirmation, par l'archevêque Thierry II, des privilèges de l'abbaye, 1189 ; 4° donation à l'abbaye, par l'archevêque Guillaume II, du bois de la Bouloie avec ses dépendances, 1253 ; 5° vidimus, par l'official, d'une donation faite à l'abbaye (1232) des dîmes de Saint-Ferjeux, par Pierre, seigneur d'Arguel, 1244 ; 6° accord entre l'abbaye et les dames de Battant, qui met fin à une contestation au sujet des dîmes de Saint-Ferjeux, -1359 ; 7° vidimus, par l'official, d'une confirmation des privilèges de l'abbaye par Othon IV, comte palatin de Bourgogne ; 8° confirmation des privilèges de l'abbaye par l'empereur Henri VI, 1196 ; deux autres copies. — Donation à l'abbaye, par l'archevêque Thierry II, d'un moulin, de différents édifices sis à Bonne-vaux, ainsi que de différents privilèges, 1189 (copie).

**1H20** (Liasse.) — 9 pièces, parchemin, 17 pièces, papier, 1 sceau.  
**1213-1432.** — Concession, par l'archevêque Amédée I<sup>er</sup> de Tramelay, du droit de paroisse à l'abbaye, 1213 (traces de sceau) ; — vidimus de 1432 ; — deux autres copies. — Copie d'une sentence arbitrale de l'archevêque Amédée I<sup>er</sup> mettant fin à une contestation entre l'église de Saint-Vincent et celle de Saint-Jean, au sujet des droits paroissiaux ; l'église de Saint-Jean abandonne les droits qu'elle prétendait avoir, moyennant une redevance annuelle de 30 sols que lui paiera Saint-Vincent, 1213 ; — copie ; — vidimus par l'official, 1302 (traces de sceau pendant). — Guillaume II rapporte et confirme la charte de fondation de l'abbaye par Hugues III, et accorde de nouveaux privilèges au monastère, 1250 (sceau pendant) ; — vidimus par l'official, 1417 (traces de sceau) ; — deux copies sur papier. — Copie d'une lettre de frère Hugues, cardinal-légitime du Saint-Siège, qui confirme aux abbés de Saint-Vincent le droit qui leur avait été accordé, par l'archevêque Guillaume II, de se servir des ornements pontificaux et de remplacer les archevêques pendant leur absence, 1253. — Copie, sur papier, du décret de l'archevêque Guillaume II, en vertu duquel l'abbé de Saint-Vincent devra célébrer les offices à Saint-Étienne du Mont, à la place de l'archevêque, à certaines fêtes et aux obsèques des personnes de qualité, 1268. — Copie de la confirmation, faite par l'archevêque Eudes de Rougemont, des dons d'églises et de patronages accordés à l'abbaye par l'archevêque Guillaume II, 1270. — Othon IV, comte palatin de Bourgogne et sire de Salins, confirme aux religieux tout ce qu'ils possèdent en acquêts, fiefs, justices, renies, bois, prés, droits et privilèges, dans son comté et sa seigneurie, févr. 1281 (sceau pendant) ; — trois vidimus par l'official, 1281, 1295, 1445 ; — trois autres copies. — Un cahier contenant plusieurs copies faites en 1609 : 1° un mandement de l'empereur Charles-Quint, 1534 ; 2° du juge, de l'empereur et des gouverneurs de la cité de Besançon, 1535 ; 3° un vidimus, par l'official, de la charte d'Othon IV, de 1281. — Eudes de Rougemont confirme la fondation de l'abbaye ainsi que les dons et privilèges qui lui ont été concédés, 1290 ; — deux copies sur papier.

**1H21** (Liasse.) 13 pièces, papier, 5 pièces, parchemin, 4 sceaux.  
**1302-1379.** — Copie d'une sentence de l'official maintenant aux religieux le privilège de vendre leur vin pendant le banvin de l'archevêque, 1302. — Donation à l'abbé, par Lambert Jadru, son serviteur, d'une vigne sise aux Trois-Châtel, 1304. — Un cahier de 8 f<sup>os</sup>, papier, contenant : 1° les articles préliminaires de l'union de l'abbaye de Damparis avec celle de Saint-Vincent, 1305 ; 2° une demande adressée à l'archevêque Hugues IV par l'abbé Renaud, de Damparis, 1305 ; 3° l'union des deux abbayes de Saint-Vincent et de Damparis, 17 juin 1305, avec le consentement de toutes les parties, à cause de la pauvreté du monastère de Saint-Vincent et de l'oppression des puissances séculières ; les chanoines actuels de Damparis et leurs successeurs demeureront soumis au monastère de Saint-Vincent ; ils en prendront la règle et l'habit ; leur abbé conservera sa dignité, et après lui un prieuré sera établi à Damparis. Démission de l'abbé de Damparis entre les mains de l'archevêque Hugues IV, lequel ordonne de mettre un prieur à Damparis. Consentement du doyen et du chapitre de Besançon à ladite union, 1335. Consentement à ladite union par Mathieu de Longwy, seigneur de Raon, gardien dudit prieuré, 1335. Reconnaissance de messire Guillaume d'Arguel, chevalier, de devoir aux prieur et couvent de Damparis, 50 sols de bons estevenans pour la grange de « Chevraut (1) », près d'Arguel, 1321. Reconnaissance par Jean de Chalon, sire d'Arlay, de devoir aux religieux de Saint-Vincent 50 sols, à cause de la grange de Chevraut, 1344 — Union faite par l'archevêque Vital, avec le consentement du haut doyen et du chapitre de la métropole, à l'abbaye de Saint-Vincent, des cures de Corre, Fresnes-sur-Apance, Villars-Saint-Marcellin, Santans, Raincourt, Vauconcourt, Soing, Authoison, Montbozon, Montussaint, Saints-Ferréol et Ferjeux, 1329 ; deux copies sur papier. — Vidimus, par l'official, d'une supplique du doyen et du chapitre de la métropole au pape, pour que Sa Sainteté accorde à l'abbé de Saint-Vincent le droit de consacrer les autels et les calices et de bénir les cimetières, 1335. — Hugues V confirme le droit d'usage dans les forêts des archevêques, accordé à l'abbaye par son prédécesseur Vital, 1338 (copie). — Copie d'un procès-verbal portant restitution faite à Guillaume de Quingey, abbé de Saint-Vincent, d'une cruche de vin saisie à la sortie de l'abbaye au nom de l'archevêque, avec déclaration qu'on rétablit ledit abbé dans le droit de vendre du vin pendant ledit banvin, 4 janvier 1343. — Statut de l'abbé Guillaume de Quingey, ordonnant que le repas qui se donnait à la réception des novices sera supprimé, et que les novices verseront 10 florins d'or pour la décoration de l'autel ; confirmation par l'archevêque Hugues V, 1349. — Union par l'archevêque Amédée II, à l'abbaye, des cures de Bourbonne, Corre, Villars-Saint-Marcellin, Villars-le-Pautel, Fresnes-sur-Apance, Vauconcourt, Authoison, Montbozon, Montussaint, 1364 (sceau pendant) ; deux copies sur papier. — Vente à l'abbaye, par Étienne, veuve de Henri Michel, citoyen de Besançon, d'un jardin et d'un colombier touchant les murs du monastère, 1379.

(1) Aujourd'hui, d'après le cadastre, elle s'appellerait grange des Chevrotons.

**1H22** (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.  
**1404-1600.** — Extrait d'enquête sur les prérogatives de l'abbé de Saint-Vincent comme vicaire de l'archevêque :

dépôts de maître Jean Belin, licencié en droit, chanoine de la métropole, et de Jean de Villars-Saint-Marcellin, clerc juré de l'église de Besançon, 1404-1405 (copie). — Acte par lequel Jean de Jallerange, notaire, receveur du droit dû aux archevêques par les cordonniers et ouvriers en cuir et appelé le *plait général*, reconnaît que sur ce droit une somme de 20 sous estevenans est touchée par l'abbaye de Saint-Vincent, 1431 (copie). — Visite de l'abbaye par le cardinal de Rochetaillée, Jean IV, qui formule plusieurs règles que devront suivre les religieux, 1435. — Mandement du juge de l'empereur, commis en la cité de Besançon, à la requête de messire François Bonvalot, abbé commendataire de Saint-Vincent, pour « mettre et rédiger par escript en forme deue et de terrier et rentier » les reconnaissances, déclarations et enseignements de cens, renies et autres biens et droits de l'abbaye de Saint-Vincent, 13 août 1535 (sceau pendant). — Résignation de l'abbaye par Jean de Renédale entre les mains du pape Innocent VIII et installation de Pierre de Montfort, prieur de Vaucluse, 1490. — Enquêtes touchant la qualité de vicaire-né de l'archevêque appartenant aux abbés de Saint-Vincent ; le droit de célébrer pontificalement à certaines fêtes de l'année ; de bénir et dédier églises et chapelles, etc. ; « le droit et faculté de parrochiaige » à la chapelle de Saint-Marcellin en l'église de l'abbaye ; le droit d'avoir un four devant ladite église ; le droit de saugrain et de franche mouture : dépositions d'Étienne Fiancié, chanoine de la cathédrale, Jean Bernard, Jean Gauthier, Pierre Matat, Jean Tolier, Pierre Courvoisier, Jean Ganneret, Nicolas Mercier, Jean Papillard, Jean Champion, 1535, cahier de 10 f<sup>os</sup> papier. — Résumé des droits et privilèges de l'abbaye, 1535, 1 cah., 2 f<sup>os</sup>. — Enquête sur les droits de saugrain et franche moulure aux moulins de l'archevêque à Chamars, et sur le droit d'usage dans ses forêts : déposition de Cl.- Nicolas Charpentier, Jean Quinetnet le jeune, Claude Langrognet, 1535, 1 cah. pap., 2 f<sup>os</sup>. — Lettre de l'archevêque Antoine de Vergy au chanoine Nicolas Dupont, dans laquelle il se dit fondateur et gardien de l'abbaye à cause de ses prédécesseurs avant 1540. — Mandement de Reuchard de Mesmay, tabellion général au comté de Bourgogne, juge en la gardienneté de Besançon pour l'empereur, qui prend sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté les familiers, meix, maison, droits, etc., de l'abbaye, 22 nov. 1554. — Attestation donnée par le receveur de l'abbaye que sous François Bonvalot, abbé de Luxeuil, et sous le cardinal de Granvelle, il y avait sept prêtres cloîtrés, deux novices, cinq offices : le prieur, le sacristain, l'infirmier, le chantre et le « refecturier », 1583. — Mandement adressé par M. Farod, vicaire général du cardinal de Madruse, abbé de Saint-Vincent, à M. Sarragoz, de payer « aux grand prieur, officier et religieux de ladite abbaye ung carolus par jour oultre et par-dessus les deux que précédemment leur estoient distribués pour leur pitance » ; le cardinal de Madruse « entend que ledit carolus soit distribué par jour à chacun desdits religieux et de plus six florins par an pour le vestiaire », 1595. — Copies de brevets pour la nomination aux bénéfices et dignités : de Grégoire XIII à Philippe II, 1582 ; de Sixte-Quint à Philippe II, 1588, et de Clément VIII à l'archiduc Albert, 1600. Copie d'une signature en cour de Rome, par laquelle Paul V confirme la séparation de la mense conventuelle que demandait M. de Corinthe.

**1H23** (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 28 pièces, papier, 3 sceaux.

**1610-1623.** — *Titres généraux. Réforme de l'abbaye.* — Pouvoir donné par M. de Corinthe, abbé de Saint-Vincent, au R. P. dom Jean Bartholomé, sous-prieur de l'abbaye de Moyenmoutier, de demander au Chapitre général de la congrégation de Saint-Yanne des religieux pour réformer son abbaye de Besançon, 16 août 1610. — Copie du précédent. — Lettre de l'archiduc Albert approuvant la réforme, 2 octobre 1610 ; copie. — Copie de la bulle du pape Paul V qui donne pouvoir à M. de Corinthe pour réformer son monastère, 30 décembre 1611. — Actes signés de la visite et réforme de l'abbaye, contenant le bref de Paul V du 30 décembre 1611, les actes de M. de Corinthe du 2 octobre 1611 et l'arrêt du Parlement du 17 janvier 1614. — Besogné de l'introduction de la réforme contenant : 1° les lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, 9 mars 1613 ; 2° le bref de Paul V du 9 mars 1613 ; 3° le traité de M. de Corinthe du 5 octobre 1611 ; 4° l'arrêt du parlement de Dole du 27 janvier 1614, ordonnant que les patentes et besognés seront enregistrés. — Copie de la bulle de Paul V du 30 décembre 1611. — Traité par lequel M. de Corinthe s'engage à donner 2,000 fr. en faveur de la réforme pour l'entretien de douze religieux du chœur et deux frères convers, 20 juin 1611. — Plusieurs copies d'un traité passé le 29 juillet 1611 entre l'abbé de Saint-Vincent et ses religieux concernant l'entretien et les émoluments de ces derniers. — Bulle de Paul V pour la réformation du monastère de Saint-Vincent, 30 décembre 1611. — Copie de la précédente bulle et de deux lettres de l'archiduc Albert au sujet de la réforme, 2 octobre 1610, 31 août 1612. — Copie de la mense de Saint-Martin de Longueville (diocèse de Metz) jointe à une copie du traité de la mense conventuelle de Saint-Vincent, 1611-1612. — Lettre de M. de Corinthe à l'archiduc pour demander d'augmenter le nombre des religieux, 2 juillet 1612. — Lettre de l'archiduc Albert approuvant la réforme et se réservant les droits de patronage et nomination, 31 août 1612. — Copie de la précédente. — Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle approuvant et confirmant l'introduction de la réforme, 9 mars 1613. — Arrêt du parlement de Dole ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes et du besogné de la réforme, 27 janvier 1614 ; — 2 copies desdites lettres. — Requête présentée à Paul V pour obtenir confirmation du traité et séparation des menses de l'abbé et des religieux de Saint-Vincent, avec l'appointement *Fiat ut petitur*, 30 avril 1613. — Requête du prévôt de Saint-Willibrod à M. de Corinthe au sujet de la réforme et de l'union des provinces de Lorraine et de Bourgogne (s. d., vers 1613). — Requête présentée à la cour de Dole par les religieux réformés des abbayes de Saint-Vincent et Faverney, pour la prier de voir les lettres classées des archiducs et s'en pourvoir sur la forme ; ladite requête appointée les 8 et 9 août 1617 avec ordonnance d'enregistrer lesdites lettres ; — « transumpt » authentique de l'appointement de la cour de Dole à la requête présentée par les monastères de Saint-Vincent et de Faverney ensuite des lettres closes des archiducs Albert, 17 août 1617. — Lettre de M. de Corinthe à M. de Tinseau au sujet de l'effraction commise dans la chambre de son neveu Jacques Simonin, 11 janvier 1623. — Traité du 12 février 1623 : les biens-fonds, droits, cens, revenus accordés aux religieux par M. de Corinthe demeureront perpétuellement unis à la mense conventuelle desdits religieux, à charge par eux d'entretenir douze religieux du chœur, de desservir les fondations faites l'abbaye, etc.... - Copie du précédent.

**1H24** (Registre.) — Petit in-folio, parchemin, 14 pages.

**1611.** — *Titres généraux. Réforme.* — Original de la visite et réforme de Saint-Vincent par l'abbé Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe (P. 1, miniature représentant saint Benoît en prière).

**1H25** (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 8 pièces, papier, dont 1 imprimé, 1 bulle.

**1617-1639.** — *Titres généraux.* — Déclaration du référendaire Spinola, auditeur général des causes de la chambre apostolique, d'avoir vu à Rome l'original des lettres du cardinal Hugues, autorisant pour l'abbé de Saint-Vincent l'usage des ornements pontificaux, 31 août 1617. — Amodiation pour 2,000 fr. de la mense conventuelle au sieur Ph. Caseau, 10 avril 1620. — Bulle d'Urbain VIII portant confirmation du traité de la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Vincent avec la désignation des villages qui la composent, 21 août 1623. — Nomination de dom Joseph Saunier, maître des novices de Faverney, au prieuré de Montrond, dépendant de Vaux-sur-Poligny, 16 novembre 1625. — Lettre de M. de la Faille pour faire confirmer à Rome les pensions établies sur l'abbaye de Saint-Vincent, 6 août 1631. — Requête du R. P. dom J. Saunier, abbé de Saint-Vincent, au

magistrat de Besançon, lequel déclare par sentence insérée à la suite de ladite requête que les charretiers conduisant les redevances de l'abbaye sont exempts de payer les droits d'entrée, 16 mars 1637. — Requête de l'abbé dom Joseph Saunier à l'archevêque au sujet des préséances aux processions et prières publiques, 7 avril 1633. — Élection de Claude IV d'Achey, comme archevêque de Besançon, dans laquelle l'abbé de Saint-Vincent donna sa voix, 12 juin 1637. — Confirmation par Urbain VIII des constitutions de Pie V et Sixte-Quint, Rome, imprimerie pontificale, 1639.

- 1H26** (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.  
**1653-1699.** — *Titres généraux.* — Échange entre l'abbé dom J. Saunier et les religieux de l'abbaye, 11 janvier 1633 ; approbation par le visiteur de Saint-Vanne, 31 mars 1633 ; dans ledit échange est rapportée la bulle d'Alexandre VII du 21 janvier 1638 et exécutée par Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, le 26 avril 1664. — Copie du traité d'échange. Bulle d'Alexandre VII à l'official et au doyen de Besançon pour une enquête *de commodo et incommodo* sur l'échange proposé, 21 janvier 1638. — Inventaire des titres et papiers concernant la grange de Valleroy et la portion de la rivière de Voray appartenant aux religieux de Saint-Vincent, vers 1660. — Enquête à Devecey au sujet de cet échange, 5 avril 1664. — Copie imprimée d'une lettre de Clément X à Charles d'Aremberg, gouverneur de la comté de Bourgogne, 29 juillet 1610. — Lettre de M. de Louvois autorisant les religieux de Saint-Vincent, au nom du roi, à envoyer à l'abbaye de Saint-Kilain, en Hainaut, deux religieux pour l'instruction des novices, 24 novembre 1681. — Arrêt imprimé de la cour du Parlement de Besançon concernant le tiers des revenus des abbayes et prieurés, 11 janvier 1681. — Copie de l'approbation donnée par le pape Innocent XI aux décrets d'une congrégation de cardinaux confirmant les règlements du chapitre général tenu à Luxeuil le 9 mai 1688, 5 avril 1689. — *Agrégation à l'Université*, 1674-1679. — Raisons qui font voir que le collège Saint-Jérôme de Dole est uni à l'Université, vers 1674. — Requêtes diverses à l'Université. — Lettres de Louis XIV enregistrées au Parlement approuvant l'agrégation à l'Université des lecteurs de théologie des collèges de Besançon et de Dole, 1699.
- 1H27** (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 9 pièces, papier, 1 sceau.  
**1709-1758.** — *Titres généraux.* — Ordonnance de l'archevêque François-Joseph de Grammont enjoignant aux bénédictins de se pourvoir devant lui au sujet du rang qu'ils prétendent, 14 juin 1709. — Incident à l'église métropolitaine, le 20 novembre 1712, entre les chanoines et les religieux de Saint-Vincent ; — consultation des avocats Bret, Talbert de Nancray, Camusat et Durand au sujet des droits de prééminence. — « Mémoire de l'état des affaires de la maison de Saint-Vincent fait le 2 mai 1714 ». — Indulgences plénières pour sept ans au temps des Quarante heures, dans l'église de Saint-Vincent, accordées par Clément XI, 6 octobre 1717. — Préséance : requête des bénédictins. — Arrêt du Parlement donnant l'administration de l'abbaye de Saint-Vincent au sieur Courchetet, chanoine, 18 novembre 1727. — Requête adressée à M. de Vanolles et ordonnance de ce dernier défendant à tout trésorier et receveur de retenir quelque chose sur les biens et rentes ecclésiastiques dues aux bénéficiers séculiers et autres membres du clergé, sous prétexte du dixième, 23 octobre 1733. — Lettres patentes sur arrêt permettant aux religieux de Saint-Vincent de conserver la jouissance des immeubles qu'ils ont acquis sans permission préalable, 27 avril 1743. — Déclaration des biens-fonds, droits et revenus de la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Vincent pour servir à la répartition du don gratuit pour 1738.
- 1H28** (Liasse.) — 54 pièces, papier.  
**1723-1783.** — *Titres généraux.* — Déclaration faite par les prieur claustral et religieux bénédictins du prieuré de Saint-Pancras, de Fontaine-lez-Luxeuil, des revenus dudit prieuré, 1723. — Procès entre les religieux de Faverney et les Dames de Remiremont : lettre non signée du 21 octobre 1723. — Lettre de M. de Grammont, grand cellier de l'abbaye de Saint-Claude, à dom Guillo, prieur de Saint-Vincent, 19 février 1726. — Lettre du sieur Mignon, sous-fermier des bénédictins, au sujet d'un procès avec le sieur Lacroux, curé de Fresnes-sur-Apance, 2 mai 1729. — Héritage de M<sup>me</sup> Mangin, débitrice envers les Bénédictins : revendications du procureur général, s. d. ; pièces diverses. — Lettres au procureur de l'abbaye de Saint-Vincent au sujet des intérêts de l'abbaye, 1744-1747 ; — remboursement de diverses sommes d'argent, etc., 1747-1770. — Créanciers et fournisseurs : réclamations, demandes de paiement, notes, etc., 1770-1783.
- 1H29** (Liasse.) — 40 pièces, papier.  
**1697-1730.** — *Titres généraux.* — Comptes et reçus, 1697. — Copie d'une lettre de l'archevêque François-Joseph de Grammont, attestant que dom Vincent Duchesne, prêtre religieux de l'ordre de Saint-Benoît est de bonnes vie et mœurs et a toujours fait preuve d'une doctrine saine, orthodoxe et opposée à celle de Jansénius et aux erreurs du P. Quesnel, 13 mars 1714. — Copie d'une lettre de D. P. Fussy au sujet de différentes questions, 3 février 1715. — Lettres adressées au R. P. D. Vincent Duchesne par son frère, par Urbain Chatel, dom Benoît Ramel, C. A. Coste, 1716-1721. — Lettre de dom Humbert Belhomme, abbé de Moyenmoutier et supérieur de la congrégation de Saint-Vanne, au R. P. dom Ambroise Reud, procureur général de ladite congrégation en la province de Franche-Comté, au sujet de l'obtention par le père D. Vincent Duchesne « des bulles d'une prétendue abbaye du comté de Montbéliard détruite et anéantie il y a près de deux cents ans... », 29 août 1721 ; — lettre du même à dom Vincent Duchesne, 17 janvier 1722. — Fulmination et exécution par Antoine-François de Blisterswich, juge commissaire et exécuteur apostolique, d'une bulle d'innocent XIII nommant abbé de Vaux dom Vincent Duchesne, 2 mai 1722. — Lettres à dom Vincent Duchesne par divers : dom Mathieu Petidier ; son frère, dom Mathieu Duchesne, 1723-1724. — Prise de possession de l'abbaye de Vaux au nom de dom Vincent Duchesne, 28 mai 1724 ; — pièces diverses et lettres concernant la nomination à l'abbaye de Vaux : lettres à Mgr d'Aréthuse ; moyens d'opposition à la bénédiction du R. P. dom Vincent Duchesne ; mémoire présenté par dom Vincent en sa faveur, 1724-1730.
- 1H30** (Liasse.) — 3 pièces, papier.  
**1675-1766.** — *Titres généraux. Abbés de Saint-Vincent.* — Notes non signées en latin sur Saint-Vincent, s. d. — Cahier manuscrit, non signé, contenant : 1° la copie du décret de confirmation des biens et privilèges de Saint-Vincent avec de nouvelles donations par l'archevêque Guillaume, où se trouve rapportée la charte de fondation de la même abbaye par Hugues III ; 2° la copie de la bulle de confirmation des biens et privilèges par le pape Luce III ; 3° le catalogue des abbés de Saint-Vincent depuis Achard jusqu'à M. d'Andreville, 1681. — Liste des abbés de Saint-Vincent jusqu'à l'année 1766.

- 1H31** (Liasse.) — 12 pièces, papier, 2 parchemin.  
**1092-1517.** — *Titres généraux. Abbés.* — Copie de la lettre de l'archevêque Hugues III, par laquelle il institue pour premier abbé Achard, lui donne plusieurs églises et lui confirme les dons du comte Étienne et d'autres, 1092. — Bref du pape Victor IV accordant à l'abbé de Saint-Vincent la mitre et l'anneau comme vicaire de l'archevêque, 13 juin [1138] (copie). — Deux pièces où l'abbé de Saint-Vincent est dénommé vicaire de l'archevêque, 1197-1263 (copies). — Réception de Jean, abbé de Saint-Vincent, parmi les chanoines de Saint-Jean et de Saint-Étienne de Besançon, août 1268 (copie). — Requête du chapitre de Besançon en faveur de l'abbé de Saint-Vincent ; dans cette requête adressée au pape Benoît XII, l'abbé est appelé vicaire de l'archevêque et chanoine de Saint-Jean, 1335 (copie). — Réponse du chapitre aux droits que l'abbé Pierre Bérard y demandait, 13 avril 1371 (copie). — Bulles de Grégoire XI concernant l'assassinat de l'abbé Pierre Bérard, 1371 (copie). — Petite bulle de Grégoire XI ordonnant à l'archevêque d'excommunier les auteurs de la mort de l'abbé Pierre Bérard, 1371 (copie). — Sentence de l'archevêque Guillaume III de Vergy, excommuniant six particuliers à cause de l'assassinat de l'abbé Bérard et interdisant pour la même raison l'office divin dans la cité et à Bregille, 10 janvier 1372 (copie). — Promesse de l'archevêque de remettre à l'abbé de Saint-Vincent 450 florins qu'il a reçus des citoyens tant pour fonder une chapelle pour le défunt abbé Bérard que pour une image en argent de saint Vincent, 26 mai 1374 (copie). — Autorisation d'une vente de terre par l'abbé Hugues, 1391. — Disposition par laquelle Hugues d'Augicourt donne tous ses biens à ses religieux, 8 juillet 1517. — Copie de la même pièce.
- 1H32** (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 31 pièces, papier, 1 bulle.  
**1523-1560.** — *Titres généraux. Abbés.* — Procuration de l'abbé Antoine de Montaigu pour demander au pape Adrien VI la coadjutorie de son abbaye pour Bertrand de Marnix, qui sera tenu de prendre l'habit de Saint-Benoît, 7 mars 1523 (copie). — Bulle de Clément VII en faveur de Bertrand de Marnix, 1524 (copie). — Exécution des bulles de coadjutorie de l'abbaye de Saint-Vincent, accordées à Bertrand de Marnix, 10 juillet 1524 (copie). — Permission de Charles-Quint à Bertrand de Marnix pour l'exécution de ses bulles, 12 septembre 1525 (copie). — Plusieurs codicilles d'Antoine de Montaigu, abbé de Saint-Vincent, qui fait plusieurs dons à l'église de son abbaye et à sa chapelle en ladite église, 20 juin 1532. — Élection faite par les religieux de messire François Bonvalot pour abbé, 26 juin 1532 (copie). — Autre copie. — Prise de possession de l'abbaye de Saint-Vincent par messire François Bonvalot, 26 juin 1532 (copie). — Bulle de Clément VII instituant François Bonvalot abbé de Saint-Vincent, août 1522 (copie). — Profession de foi de Bertrand de Marnix dans laquelle il se dit commendataire perpétuel de l'abbaye, 1532. — Prise de possession de l'abbayé par François Bonvalot, 7 avril 1533 (copie). — Prise de possession de l'abbaye de Damparis par François Bonvalot, 21 mai 1533 (copie). — Procuration donnée par Bertrand de Marnix, prétendant à l'abbaye de Saint-Vincent contre François Bonvalot, pour traiter avec ledit sieur Bonvalot, au sujet de ladite abbaye, 1<sup>er</sup> novembre 1534. — Lettre de l'archevêque Antoine I<sup>er</sup> de Vergy au sujet des prébendes, vers 1540. — Prise de possession de l'abbaye par Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, 1560 (copie).
- 1H33** (Liasse.) — 17 pièces, papier.  
**1577-1608.** — *Titres généraux. Abbés.* — Extrait d'un compte de l'abbaye : aumônes du jeudi saint dues par l'abbé, 1577. — Extrait des testaments du cardinal de Granvelle du 15 septembre 1586 et de Jean Thomas Perrenot, son neveu, 21 juin 1587 (copie). — Nomination à l'abbaye de Saint-Vincent du cardinal Louis de Madruce par lettre de Philippe II qui le naturalise, ordonne aux religieux de le postuler et lui permet de prendre des bulles, 8 décembre 1589 (copie). — Bulle de Grégoire XIII en laveur du cardinal de Madruce et provision de l'abbaye de Saint-Vincent vacante par la mort du cardinal de Granvelle, 13 janvier 1589 (copie). — Envoi en possession de l'abbaye en faveur du cardinal de Madruce par le parlement de Dole, 21 mai 1591 (copie). — Postulation par les religieux de Jean Doroz, évêque de Nicopoli, comme abbé de Saint-Vincent, après la mort du cardinal de Madruce, 12 juin 1600 (copie) ; — autre copie. — Les religieux demandent aux archiducs de confirmer Jean Doroz qu'ils ont élu pour abbé (s. d.). — Lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle par lesquelles ils confèrent l'abbaye à dom Étienne Pierrard, abbé de la Grâce-Dieu, 10 juillet 1602 (copie). — Postulation d'Étienne Pierrard comme abbé, 23 septembre 1602, et autre copie de sa nomination par les archiducs. — Autres copies de la postulation. — Bulles de Clément VIII conférant l'abbaye à Étienne Pierrard, 13 août 1600 (copie). — Succession d'Étienne Pierrard : procuration des anciens prieur et religieux pour toucher une certaine somme destinée à faire un mur au couvent, 3 septembre 1608. — Inventaires faits après le décès de l'abbé Pierrard, 1<sup>er</sup> lévrier 1608.
- 1H34** (Liasse.) — 29 pièces, papier, 2 sceaux.  
**1605-1630.** — *Titres généraux. Abbés.* — Prieuré de Frontenay : consulte en faveur de dom Guillaume Simonin, nommé prieur, 11 mai 1605. — Bulles de Paul V instituant dom Guillaume Simonin abbé de Saint-Vincent, 5 décembre 1609 (copie). — Copie collationnée des lettres des archiducs à Guillaume Simonin, 2 octobre 1610. — Amodiation générale de l'abbaye de Saint-Vincent au sieur Philibert Caseau pour 1,400 fr., décembre 1611. — Requête en original au pape Paul V pour obtenir confirmation de la séparation des menses de l'abbé et des religieux, avec l'appointement *Fiat ut petitur*, 30 avril 1618. — Permission de tester donnée par Paul V à M. de Corinthe, 23 février 1618. — Difficultés de M. de Corinthe avec les PP. Bailly et Lambinet : lettres des plaignants au président de la congrégation des Bénédictins de Lorraine à Saint-Mihiel. Justification de M. de Corinthe (quatre lettres), juin-juillet 1619 ; — articles de M. de Corinthe ; réponses du président de la congrégation et de dom Jean Lambinet, 1620. — Fondation d'un petit séminaire, à Poligny pour quatre ou six étudiants par M. de Corinthe ; confirmation par l'archevêque Ferdinand de Rye, 1623 ; — généalogies des neveux de M. de Corinthe (pour la nomination des étudiants du petit séminaire), 1626. — Copie du testament de M. de Corinthe, 23 août 1630. — Besogné de l'apposition des sceaux par les officiers d'amont sur les maisons dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent, après la mort de M. de Corinthe arrivée le 26 août 1630, à Villers-Pater, à neuf heures du soir ; — apposition des scellés à Villers-Pater, à Devecey et à Voray, 27, 28, 29 août 1630. — Inventaire des meubles et titres fait par le procureur général, 9-11 septembre 1630. — Difficultés entre le sieur Thomassin, administrateur de l'abbaye, et le sieur Barban, héritier de M. de Corinthe : pièces diverses (Acte de voyage du sieur Thomassin ; arrêt attribuant les meubles, sous caution, audit sieur Barban, etc.), 1630.
- 1H35** (Liasse.) — 7 pièces, papier, 5 sceaux

**1603-1613.** — *Titres généraux. Visites de l'abbé Guillaume Simonin.* — Lettre du cardinal Antoine à l'archiduc Albert, concernant la visite de l'évêque de Bâle, 8 mai 1603. — Visite de M. de Corinthe dans la ville de Porrentruy et au pays d'Ajoie, 24 septembre 1606 ; — visites de plusieurs églises (actes en allemand) en Alsace, 1<sup>er</sup> novembre 1606. — Actes de la visite de Porrentruy et des cures voisines, 1606-1608. — Restauration de l'église de Dampierre-sur-le-Doubs, 14 avril 1613.

**1H36** (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 73 pièces, papier, 5 sceaux.

**1605-1620.** — *Titres généraux. Procès de M. de Corinthe avec les religieux.* — Décrets des cardinaux interprètes du concile de Trente pour confirmer les privilèges accordés aux religieux du Mont-Cassin depuis 1094, 1606. — Règlement pour les novices de l'abbaye de Saint-Vincent; M. de Corinthe étant seulement abbé élu, 25 avril 1609. — Appel des anciens religieux de Saint-Vincent d'une commission obtenue du pape par M. de Corinthe pour réunir l'abbaye de Saint-Vincent à celle de Moyenmouthier, 5 avril 1611. — Extrait des traités entre les religieux et M. de Corinthe (s. d.). — Accords, réponses des religieux et de M. de Corinthe (s. d.). — Déclaration capitulaire des religieux de Saint-Vincent contre la perpétuité des supérieurs, 9 mai 1612. — Déclaration du chapitre général tenu à Saint-Mihiel refusant voix active et passive à un abbé de Saint-Agry qui voulait rester perpétuel, 28 août 1612. — Sommaire et extrait de différents traités faits avec les religieux par M. de Corinthe. — « Transumpt » fait d'autorité de la régale du traité du 21 juin 1613, par lequel M. de Corinthe augmente la mense conventuelle de 100 fr. par an sur le plus clair de ses revenus, 11 février 1615. — Procuration des R. P. visiteurs à dom Mathias Pothier, prieur de Faverney pour prendre possession des biens unis à la mense conventuelle de Saint-Vincent de Besançon depuis la Réforme, 21 septembre 1616. — Statuts faits par les visiteurs en 1616. — Lettre des R. P. visiteurs à M. de Corinthe au sujet des dettes de la maison, 1617. — Autres traités, 1618. — Quittances et décharges, 1618. — Lettre des religieux contre M. de Corinthe, 10 avril 1619. — Lettre des visiteurs à M. de Corinthe, 22 avril 1619. — Projet d'accord entre les religieux et M. de Corinthe, 19 juin 1619. — Lettre de dom Lambinet au président de la congrégation, 20 juin 1619. — M. de Corinthe s'oppose à la réception d'un religieux et ne veut qu'aucun novice ne soit reçu sans son agrément, 20 juin 1619. — Procuration des président et visiteur à dom Lambinet, pour traiter avec M. de Corinthe, 1<sup>er</sup> juillet 1619. — Lettre de dom Lambinet au président pour rechercher un moyen de conciliation avec M. de Corinthe, 9 juillet 1619. — Promesse faite par la congrégation de prêter aux religieux 2,500 fr. « au sujet d'un relasche fait d'un pressoir par M. de Corinthe pour bâtir un réfectoire et dortoir... », 12 septembre 1619. — Traité entre M. de Corinthe et les religieux au sujet de la supériorité et de la discipline régulière, 12 septembre 1619. — Les religieux cèdent à M. de Corinthe, sa vie durant, moyennant 300 fr., la maison du four et la Colombière, 17 septembre 1619. — Copie du précédent. — Défense par M. de Corinthe de dire la messe au grand autel. — Lettre de M. de Corinthe au président de la congrégation, où il propose un échange de bâtiments, 9 octobre 1619. — Minute de traité à faire avec M. de Corinthe. — Accordances pour les religieux réformés contre M. de Corinthe qui prétendait que ce qui dépassait 2,000 fr. de rente pour la mense des religieux lui devait appartenir, 1619. — Justification des prétentions de M. de Corinthe à M. le comte de Champlitte ; réponses dans la marge, 1619. — Réponses aux principaux points du besogné de M. de Corinthe des 4 et 5 août 1620, au sujet des revenus et autorité, 1620. — Verbal de M. de Corinthe voulant inventorier les sanctuaires, meubles et titres de l'abbaye, avec opposition des religieux, 4, 5 août 1620. — Demandes de M. de Corinthe aux religieux et réponses à icelles, 17 septembre 1620. — Articles présentés à M. de Corinthe par les réformés pour terminer leurs difficultés, s. d. ; — autre copie. — Avis des R. P. visiteurs, 6 octobre 1620. — Lettre du parlement de Dole, mandant au prieur de Saint-Vincent de venir à Dole quand M. de Corinthe y sera, 16 novembre 1620. — Articles de M. de Corinthe, présentés à la Cour le 26 novembre 1620. — Plusieurs quittances réunies sur une seule feuille, 1620. — Articles présentés par M. de Corinthe au Parlement de Dole, vers 1620. — Dépositions de témoins affirmant que les religieux ont parlé avec respect de M. de Corinthe, vers 1620. — Sommaire des traités faits avec M. de Corinthe. — Prétentions de M. de Corinthe et réponses à icelles. — Faits et points controversés entre M. de Corinthe et les religieux, vers 1620. — Propositions de M. de Corinthe ; réponses des religieux. — Réponse par M. de Corinthe à une requête présentée au parlement de Dole par les religieux de Saint-Vincent, vers 1620. — Requête de M. de Corinthe à l'archevêque de Besançon, vers 1620.

**1H37** (Liasse.) — 64 pièces, papier, 1 sceau.

**1620-1621.** — *Titres généraux. Procès de M. de Corinthe avec les religieux.* — Clôture de la colombière et du verger : les religieux refusent, malgré la réquisition de M. de Corinthe, de continuer le mur, 3 juillet 1620. — Copie du partage des clos. — Copie du verbal en faveur des religieux au sujet des pisseaux que M. de Corinthe faisait enlever dans les clos non partagés, 9 novembre 1620. — Autre verbal du 9 novembre 1620 touchant le clos. — Deux copies d'un verbal de M. de Corinthe et acte fait par le notaire Guibourg, au sujet du clos, 9 novembre 1620. — Requête à MM. les gouverneurs par M. de Corinthe contre les religieux pour anticipation et démolition d'un mur ; appointement du 29 avril 1621. — Citation contre les religieux. — Requête des religieux au magistrat au sujet de bâtiments pour lesquels ils étaient troublés. 1621. — Requête des religieux au Parlement. — Requête des religieux, au sujet de la mense conventuelle, mars 1621. — Lettre de M. de Corinthe aux gouverneurs contre les religieux, 1621. — Inventaire des pièces de M. de Corinthe présentées au greffe de la cour le 10 mars 1621. — Explication donnée par M. de Corinthe des pièces qu'il avait produites ; — inventaire des pièces produites par les religieux ; — articles refusés par M. de Corinthe par-devant M. le conseiller Briot au sujet des vingt deux articles et explication d'iceux. — Arrêt provisionnel du 18 mars 1621 ordonnant que les religieux jouiront du revenu des biens à eux abandonnés jusqu'à concurrence de 2,000 fr. ; — ensuite de cet arrêt, les religieux réclament plusieurs sommes. — Acceptation de commissaire par le conseiller Briot et ordonnance d'articuler, 19 mars 1621. — Permission à M. de Corinthe d'assigner les religieux par-devant M. Briot, 26 mars 1621. — Articles présentés à l'official par les religieux ; — Réponses à certains articles présentés par M. de Corinthe. — Interpellation de M. de Corinthe au prieur de Saint-Vincent au sujet des offices, du nombre des religieux, etc., 19 avril 1621. — Requêtes diverses. — Défaut contre M. de Corinthe. — Inventaire des religieux produit au greffe, 7 mai 1621. — Requête des religieux priant l'official de suspendre l'exécution d'un monitoire, 8 mai 1621. — Réponses pour les religieux de Saint-Vincent, vues par le sieur Briot, commissaire, mai 1621. — Pièces de procédure ; requêtes diverses, juillet 1621. — Ordonnance de l'official au prieur de remettre des serrures pour entrer de l'abbaye dans l'église. — Commission donnée à l'official par Mgr de Rye pour informer, 10 novembre 1621. — Dépositions de témoins. — Conférences en présence de l'official de M. de Corinthe et des religieux, 2-30 décembre 1621. — Plusieurs pièces non datées : demandes des religieux à M. de Corinthe en



douze articles et réponses d'icelui ; inventaire des religieux, extraits des points controversés, etc., vers 1621.

- 1H38** (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 38 pièces, papier.  
**1621-1625.** — *Titres généraux. Procès de M. de Corinthe avec les religieux.* — Réponse de M. de Corinthe sur la requête présentée par les religieux au parlement de Dole, 4 mars 1621. — Autre réponse de M. de Corinthe à la requête des religieux du 11 août 1621. — Réponses en vingt et un articles de M. de Corinthe, mandé à Dole ; répliques des religieux à chaque article et demandes de ces derniers en sept articles (s. d.). — Propositions de M. de Corinthe faites à Dole le 25 février 1621 ; réponses de dom Cyprien Sorie du 27 février et demandes de M. de Corinthe en vingt-deux articles du 4 mars 1621. — Propositions des religieux refusées par M. de Corinthe, 15 mars 1621. — Autres propositions et réponses. — Plusieurs projets d'accord pour terminer le différend entre les religieux et M. de Corinthe. — Plusieurs pièces non datées : « Accordance des religieux contre M. de Corinthe qui demandait l'excédent de 2,000 fr. » ; requête des religieux au sujet des réparations à l'église, vers 1621. — Besogné de la visite par l'official de la chambre de M. de Corinthe, détruite par les religieux, 17 mars 1621. — Inventaire des pièces produites par les religieux dans leur procès contre M. de Corinthe. — Requête de M. de Corinthe pour se faire rendre les fruits levés, 1622. — Pièces diverses. — Requête des religieux aux gouverneurs, qui les reçoivent sous la protection du roi, 19 juillet 1622. — Minute du traité du 12 février 1623 entre M. de Corinthe et les religieux ; — insinuation dudit traité par arrêt du 14 février. — Autres copies dudit traité. — Points sur lesquels les religieux ont traité avec M. de Corinthe, 18 mars 1624. — Lettre de D. Spinola, exécuteur des lettres apostoliques, maintenant les religieux dans leurs biens qui y sont énoncés, 24 juillet 1625.
- 1H39** (Liasse.) — 48 pièces, papier, 2 sceaux.  
**1630-1631.** — *Titres généraux. Procès des religieux avec l'héritier de M. de Corinthe, le chanoine Pierre Barban.* — Plusieurs lettres à M. Thomassin, administrateur de l'abbaye, septembre 1630. — Requête du sieur Barban ; — ordonnance au sieur Barban de prêter caution, 18 septembre 1630. — Requête du sieur Barban au sujet des vignes de Devecey, 13 septembre 1630. — Vente de la vendange de Retire au sieur Barban par le sieur Thomassin, 1<sup>er</sup> octobre 1630. — Pièces et lettres diverses. — Requêtes du sieur Barban et réponses du sieur Thomassin, novembre-décembre 1630. — Articles sur lesquels le sieur Thomassin demande des comptes au sieur Barban. — Inventaire des pièces produites par le sieur Thomassin, 1<sup>er</sup> février 1631. — Autre inventaire produit par le même, 1<sup>er</sup> et 11 février 1631. — Accordance entre le sieur Barban et le sieur Thomassin, 12 février 1631. — Ordonnance de reproduire les pièces, 17 février 1630. — Arrêt adjugeant au sieur Barban le prorata des revenus de 1630, lui faisant mainlevée des meubles, 26 février 1631. — Ordonnance au sieur Barban de comparoir au 2 avril, 15 mars 1631. — Requête de M. Thomassin pour assigner le sieur Barban. Continuation des procédures avec dom Joseph Saunier, successeur de M. Thomassin. — Requête du sieur Barban pour restitution de meubles, 17 juillet 1631. — Réponse de dom Saunier à la requête du sieur Barban. — Autre requête du sieur Barban, 19 juillet. — Requête de dom J. Saunier contre des habitants de Bannans et de Servigny 20 septembre 1631. — Autorisation à dom Saunier pour assigner le sieur Barban, 26 novembre 1631. — Ordonnance à dom Saunier de produire son compte et de le communiquer à son adversaire, 4 décembre 1632 ; — compte rendu devant le conseiller Boivin par dom J. Saunier, abbé nommé de Saint-Vincent, aux héritiers de M. de Corinthe de l'état des meubles de ce dernier, au jour de son décès ; quittance générale, 21 décembre 1631.
- 1H40** (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 28 pièces, papier.  
**1620-1650.** — *Titres généraux. Famille de l'abbé G. Simonin.* — Supplique de dom Jacques Simonin au pape pour obtenir une dispense de vœux, pour posséder des bénéfices, attendu la modicité de sa pension, après 1604. — Ordonnance du conseiller Briot aux religieux de payer à dom Jacques Simonin l'arriéré de sa pension, 14 février 1623. — Procès avec les habitants de Mamirolle au sujet de la cession faite par Marguerite Simonin d'une rente de 600 fr. sur lesdits habitants : requêtes, sommations et ordonnances diverses, janvier 1644-1646 ; autorisation de la cour pour contraindre lesdits habitants ; défauts contre lesdits habitants. — Requête de Marguerite Simonin pour taxe de dépens, 1<sup>er</sup> janvier 1647. — Saisie sur les habitants de Mamirolle, 1<sup>er</sup> février 1650.
- 1H41** (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 5 sceaux.  
**1630-1639.** — *Titres généraux. Abbés : dom J. Saunier.* — Élection de dom J. Saunier, postulé par les religieux, 2 septembre 1630. — Acte de l'administration de l'abbaye accordé par les gouverneurs de Besançon à dom J. Saunier, 14 juin 1631. — Bulle d'Urbain VIII, par laquelle il confère l'abbaye de Saint-Vincent à dom J. Saunier, élu abbé, 4 février, 1631. — Autre bulle de la même date par laquelle Urbain VIII enjoint à l'official de faire mettre dom J. Saunier en possession et de le faire reconnaître par les religieux et vassaux de l'abbaye. — Consentement du R. P. dom Jobard, président de la Congrégation de Saint-Vanne, pour que dom J. Saunier puisse accepter l'abbaye, 12 mars 1631. — Autre autorisation du président et des visiteurs, 18 mars 1631. — Nomination de dom J. Saunier à l'abbaye de Saint-Vincent, par l'infante Isabelle, 26 mars 1631 ; envoi en possession par arrêt du parlement de Dole, 2 juin 1631 et prestation de serment dudit jour ès mains du vice-président Chaumont. — Permission du Parlement à dom J. Saunier de prendre possession de l'abbaye, 14 juin 1631. — Procuration de Mgr d'Achey, archevêque de Besançon, pour demander au pape dom J. Saunier, abbé de Saint-Vincent, comme suffragant, 2 septembre 1639. — Attestation de bonnes vie et mœurs donnée par le visiteur de la congrégation de Saint-Vanne en faveur de dom J. Saunier.
- 1H42** (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 14 pièces, papier, 12 sceaux.  
**1640-1681.** — *Titres généraux. Abbés : dom J. Saunier.* — Bulle d'Urbain VIII nommant dom J. Saunier à l'évêché d'Andreville et lui permettant de se faire sacrer par un évêque et deux abbés, 21 avril 1640. — Autre bulle d'Urbain VIII conférant à dom J. Saunier l'évêché d'Andreville vacant par la mort de Ph. Patornay, 16 mai 1640. — Autre bulle permettant à dom J. Saunier de se faire sacrer avec la forme du serment, 15 mai 1640 ; — forme du serment que dut prêter dom J. Saunier (s. d.) ; — autre bulle ordonnant la profession de foi à faire par dom J. Saunier pour être sacré évêque, 16 mai 1640 ; — forme de profession de foi à faire par ledit dom J. Saunier, évêque d'Andreville. — Bulle d'Urbain VIII par laquelle il donne absolution de censures audit dom J. Saunier, 16 mai 1640. — Bulle d'Urbain VIII permettant à M. d'Andreville d'exercer l'office de suffragant de Besançon pour M. Claude d'Achey, archevêque, 16 mai 1640 ; — « Transumpt » de la susdite bulle, 26 octobre 1654. — Acte de consécration de dom J. Saunier, comme évêque d'Andreville, 17 juin 1640. — Institution donnée par le grand prieur de Cluny à l'abbé de Saint-Vincent du prieuré de Morteau, vacant par la mort de

- l'archevêque J.-J. Fauche, 23 mars 1662. — Lettre de l'archevêque Antoine-Pierre I<sup>er</sup> de Grammont au sieur Simonin, châtelain d'Étalans, au sujet des échutes dudit lieu, 17 mars 1670 ; — autre lettre sur le même sujet, 23 mars 1670. — Lettre du cardinal Ginetli à M. d'Andreville au sujet du sieur Perrin, curé d'Arbois, 21 juin 1670. — Commission donnée par l'internonce des Pays-Bas et de Bourgogne à M. d'Andreville et aux abbés de Saint-Paul et de la Charité pour visiter les monastères des chanoines réguliers de Saint-Augustin au comté de Bourgogne, 23 janvier 1672. — Pouvoir de tester à M. d'Andreville ; envoi à Rome de 30 pistoles ; autorisation du pape Clément X, mars-avril 1674. — Donation par M. d'Andreville de toute sa chapelle à l'abbaye de Saint-Vincent, 5 octobre 1679 ; — Donation aux religieux de 930 écus romains, 20 janvier 1681. — Décharge faite aux Bénédictins par l'archevêque Antoine Pierre de Grammont des titres d'Étalans, dont jouissait M. d'Andreville, durant sa vie, en qualité de suffragant de Besançon, 29 mai 1681.
- 1H43** (1 cahier.) — Cah. couv. parch. 45 folios, papier.  
**1644-1649.** — *Abbé Saunier (suite) : Comptes.* — Manuel de la dépense de l'abbé, commencé le 4 janv. 1644 : « .... payé à Messire P.-B., pour la façon de tons les habits qu'il a fait pour moi et pour nos valets jusqu'à ce jour 4 janv. 12 frs. » ; — finissant : «... le même jour [4 janvier 1649] payé 3 frs. à nostre verrier, pour avoir racomodé plusieurs fenestres à nostre logis abbatial ».
- 1H44** (Registre.) — 100 folios, papier.  
**1640-1681.** — *Abbé J. Saunier (suite) : Pontifical.* — Ephememis omnium pontificalium officiorum per D. J. Saunier, episcopum Andrevillensem, factorum ab anno 1640. J. Saunier nommé abbé par induit apostolique du 26 mars 1631. Le 7 juillet 1640, dans l'église abbatiale de Saint-Vincent fut consacré l'autel « quod est in capella ex parte claustrii ad honorem B. M. Virginis », f<sup>o</sup> 2. « Pelrus, filius domini Claudii Humbert, jurium doctoris, de Sancto Christophoro, confirmatus et ad primam lonsuram promotus, 18 Aprilis 1681 », f<sup>o</sup> 87.
- 1H45** (Liasse.) — 36 pièces papier, dont 3 cahiers de 48, 195 et 118 folios, 3 sceaux.  
**1639-1654.** — *Abbé J. Saunier (suite) : Procès.* — Lettres de Ph. Fouillot, agent à Borne, et de d. J. Saunier ; d'Oulhenin, prieur d'Autrey, 1637-1660. — Actes, pièces et procès de d. J. Saunier, impétrant en barre sur les biens de P. Fouillot, contre 1<sup>o</sup> ledit sieur Fouillot défendeur et depuis, attendu son décès, contre les sieurs Guillaume et Thiébaud Voisard, de Salins, héritiers universels *ab intestat* d'icelui et P. Alix, abbé de Saint-Paul ; — autres pièces et procès des sieurs Voisard contre J. Saunier et P. Alix, 1651-1654, 2 cah. ; — inventaire des pièces produites et « certification » des actes par J. Saunier, 1654.
- 1H46** (Liasse.) — 39 pièces, papier.  
**1660-1680.** — Abbé J. Saunier {suite} : Procès divers. — Arrêt maintenant l'abbé de Montbenoit dans sa justice et défendant aux habitants de bâtir une église ; — avis au sujet de la desserte de Gilley ; — lettres diverses à J. Saunier ; lettres de ce dernier au cardinal prodataire ; réponse du cardinal ; — requête des habitants de Gilley au pape ; enquête touchant la distance de Gilley à Montbenoit, attestant le grand éloignement et les difficultés du chemin ; inventaire des pièces exhibées par les religieux de Montbenoit, comme suppliés contre les habitants de Gilley, suppliants. — Affaire de J. Saunier, délégué du pape Alexandre VIII, avec les chanoines de Besançon 1662-1653 ; absolution donnée aux chanoines ; lettre du cardinal prodataire. — Sacre de l'archevêque ; interdiction du Parlement ; — citations à J. Saunier et procédures diverses. — Copie d'une lettre du marquis de Caracène au Parlement au sujet de « l'établissement » de l'archevêque. — Affaire du sieur J.-B. Perrin ; sa nomination à la cure d'Arbois par le comte de Chemilly ; — « mandement de garde » contre J.-J. Laurent, pourvu en suite du concours par le Saint-Siège ; — pièces diverses ; excommunication de Perrin ; le procureur général de Bourgogne en ayant appelé comme d'abus est « reçu » par un arrêt de la « chambre souveraine de Justice provisionnellement établie en Bourgogne, séante à Besançon », 7 septembre 1669 ; — nouvel arrêt cassant une sentence de l'archevêque contre Perrin, acquiescé par ledit archevêque, 18 novembre 1669 ; — nouvel arrêt de ladite cour levant la mainmise qu'elle avait faite sur le temporel de l'archevêque 14 décembre 1669. — Lettres diverses de J. Saunier au chanoine Laborey, seigneur de Virey ; — attestation dudit au sujet de l'accommodement entre l'archevêque et la chambre de justice concernant Perrin, 2 août 1670.
- 1H47** (Liasse.) — 35 pièces, dont 4 parch.  
**1609-1655.** — *Seigneurie d'Étalans à J. Saunier.* — Amodiation à Séb. Amyol : quittances, donations, requêtes des enfants de Séb. Amyot ; défense contre l'archevêque ; revenus d'Étalans, Foucherans, Fallérans ; — traité entre l'archevêque et J. Saunier ; — achats ; états des revenus ; — mémoires touchant Cl.-Et. Amyot.
- 1H48** (Liasse.) — 24 pièces, dont 1 parch.  
**1681-1683.** — *Abbé J. Saunier (suite) : Procès.* — Difficultés entre les héritiers de d. J. Saunier et l'abbé Boisot. Quittances et mémoires de dépenses de J. Saunier (habits, pauvres, messes, vignes, etc.) ; — Mémoire de l'abbé Boisot, prétendant que certaines ventes ou échanges faits par J. Saunier étaient préjudiciables à l'abbaye ; — mémoire touchant la vente du verger des *Gavottes* ; — réponse. — Compte rendu à l'abbé Boisot par d. Jérôme Coquelin de l'administration de l'abbaye après la mort de J. Saunier, 1682. — Affaire du verger des *Gavottes*. — Extrait du traité de mense avec Mgr Simonin (1611) et de différents autres traités dont l'un du 13 mars 1683 avec l'abbé Boisot confirmatif de tous les traités avec l'abbé J. Saunier.
- 1H49** (Liasse.) — 52 pièces, papier, 2 parchemins.  
**1590-1662.** — *Abbé J. Saunier (suite) : Procès.* — Production de pièces pour F. Capitain, seigneur et prieur de Bonnevaux et de Faverney, « enfermier » de Saint-Vincent. — Statuts de la ville d'Ornans touchant la réception de nouveaux habitants. — Vente, etc... — Affaires de M. du Magny et autres gérées par J. Saunier : lettres, reçus, quittances, etc., 1641-1660. — Quentin Saunier ; comptes d'échevinage à Ornans ; reçus, partage de biens de sa femme, etc., 1644-1662.
- 1H50** (Liasse.) — 50 pièces papier, 1 sceau.  
**1659-1706.** — *Abbés : J.-B. Boisot ; G. Petit ; P.-G. de Grammont.* — Transaction de 1659 entre les frères Boisot ; partage de Cl. Boisot le Vieux ; procédures diverses : avis, accordances du prieur Boisot avec ses frères ;

requête de J.-B Boisot ; inventaire de pièces produites par Cl. Benoist ; requête des frères Boisot contre leur frère J.-B. ; requête de J.-B. contre ses frères « les sgrs Président, conseiller et procureur général » ; — Copies déballés dé provision apostolique par Innocent IX en faveur de J.-B. Boisot ; — de lettres du Roi au Parlement et d'enregistrement, 1691-1692 ; — Clause du testament de J.-B Boisot touchant la bibliothèque. « ... Item, je donne et lègue aux R. P. Bénédictins de Besançon, tous et quelconques mes livras, les manuscrits reliés et non reliés, qui m'appartiennent avec mes médailles de bronze et d'argent anciennes et modernes et les médailliers et armoires dans lesquelles elles sont renfermées, à charge et condition qu'ils mettront le tout dans une salle qui sera ouverte deux fois la semaine à tous ceux qui voudront y entrer, lesquels pourront y lire et estudier autant de temps qu'ils souhaiteront... ». — G. Petit : brevet pour l'abbaye et enregistrement d'icelui, 24 décembre 1694 et 11 janvier 1695. — Copie de l'amodiation des maison abbatiale, parterre..., par G. Maréchal, de Charentenay, 1695 ; — des revenus au s<sup>f</sup> Quegain ; mémoires des charges ; compte du s<sup>f</sup> Quegain à G. Petit ; à ses héritiers, 1701. — G. de Grammont : lettre par laquelle il demande aux religieux de consentir au traité qu'il a fait avec les héritiers de Tabbé Petit, 1706.

**1H51** (Liasse.) — 36 pièces papier.  
**1660-1766.** — *Abbé de Jouffroy.* — Séparation de la mense abbatiale avec la conventuelle. — Procès contre l'abbé de Jouffroy d'Uzelle. — Arrêt du 14 mars 1676 entre l'abbé de Balerne et les religieux de la dite abbaye pour les prieurs et religieux Bénédictins de Besançon. — Mémoire au sujet de l'entretien du clocher, procédures diverses. — Arrêt sur requête pour l'abbé de Saint-Vincent contre M. de Jouffroy, marquis de Novillars. — Assignation ; requête ; appointement ; inventaire de production ; placet en restitution ; avis d'avocats ; déclaration de dépens ; inventaire d'adjonction. — Mémoire pour M. l'abbé de Jouffroy contre les religieux demandeurs : « M. l'abbé de Saint-Vincent ne se plaint point des procédés des religieux de cette abbaye à son égard... En demandant, comme ils font, s'il y a lieu, au partage des biens de l'abbaye, en trois lots égaux, c'est une thèse générale, qui déguise l'état particulier de l'affaire ».

**1H52** (Liasse.) — 33 pièces papier, 1 pièce parch.  
**1767.** — *Abbé de Jouffroy (suite).* — Procès en partage de mense : les prieurs et religieux contre A.-J. de Jouffroy d'Uzelle, abbé commendataire ; bailliage de Besançon : sentence dont appel ; inventaire de production que mettent et donnent devant le Parlement les religieux ; requête des religieux : « La disproportion énorme du modique apportionnement dont ont joui jusqu'à présent les suppliants avec les biens que M. de Jouffroy prétend composer sa mense abbatiale ; l'impossibilité de subsister sans des secours étrangers, ont nécessité l'action en partage de mense ; il n'est pas naturel que la maison de Besançon ne jouisse que d'environ 1.800 livres de revenu, toutes charges déduites, tandis qu'il est notoire que M. l'abbé de Saint-Vincent jouit d'environ 15.000 livres de rente » ; suivie de la notice des arrêts du Parlement de F.-C., sur la matière du partage de mense ; — requête d'emploi et en conclusions servant de grief, 19 août 1767 ; — inventaire d'adjonction ; — inventaire de production de pièces ; d'adjonction ; — acte de production de plusieurs titres et pièces ; — mémoire pour les religieux : « Y a-t-il lieu au partage des biens de l'abbaye de Saint-Vincent, en trois lots égaux, dont l'un appartiendra à M. l'abbé, un autre aux religieux et le troisième demeurera affecté aux charges communes ? »  
Revenus de M. l'abbé 13.614 »  
— des religieux 1.800 »

Pièces diverses : frais ; copie d'appointement de conclusion ; sommations ; exploits ; lettre d'appel ; copie de production ; observations sur la tierce opposition que les supérieurs majeurs sont dans le cas de former à l'arrêt du Parlement de Besançon ; mémoires ; exécutoire.

**1H53** (Liasse). — 24 pièces papier.  
**1768-1777.** — *Famille de Jouffroy (suite).* — Extrait de sentence de mainlevée pour l'abbé de Jouffroy ; — avis d'un « conseil » qui adhère à l'arrêt du Parlement de 1767. — Arrêt qui condamne Vandeville et Jannet à payer 523 l. 14 s. 1 d. pour M. de Jouffroy, contre les religieux. — Quittances de frais d'instance pour l'abbé. — État des religieux, 28 nov. 1777. — Observations responsives au mémoire de l'abbé pour les religieux. — Mémoire des titres et papiers remis à l'avocat Didelot. — Autorisation des Président, visiteur... donnée aux religieux pour se pourvoir en cassation contre un arrêt obtenu contre eux et qui les déclare non recevables en la demande en partage des biens anciens de l'abbaye.

**1H54** (Liasse). — 39 pièces papier, 1 parchemin.  
**1769-1780.** — *Abbé d'Escars.* — Prise de possession par l'abbé d'Escars, prêtre, vicaire général du diocèse de Soissons et y demeurant, 3 fév. 1769 ; — procuration au chanoine Marin de Vaux. — Extrait du procès-verbal de nantissement du mobilier de feu l'abbé de Jouffroy ; répétitions à faire par l'abbé d'Escars comme abbé de Saint-Vincent au nantissement des deniers de la succession de l'abbé de Jouffroy. — Requête ; — procuration ; — assignation ; transaction ; convention pour la gestion des affaires de l'abbé ; — constitutions de rentes. — Lettres de l'abbé d'Escars. — Brevet de réunion de la mense abbatiale à la mense conventuelle ; — quittances.

#### CONGRÉGATION DE SAINT-VANNE

**1H55** (Liasse). — 47 pièces papier, 2 sceaux.  
**1616-1777.** — *Relations de l'abbaye avec la congrégation de Saint-Vanne.* — Par leurs constitutions, la conduite des filles de leur ordre est interdite aux réformés, « à plus forte raison aux autres », 1616. — Attestation par le chapitre de Saint-Vanne de la nomination de J. Saunier comme prieur de Saint-Vincent. — Quittance. — Ordonnance de la visite 1651. — Assignal. — Saint-Vincent sera exclusivement réservé au noviciat de la province du Comté, ordonnance du chapitre, 1660. — Permission de tester à F. Camus. — Mémoire au sujet des difficultés de l'abbaye. — Pièces diverses au sujet de remboursement de frocs ; des différentes obligations concernant les religieux bénédictins du Comté, qui sont entrés dans l'ordre de Cluny. — Mémoire pour dom Fraischot, procureur de Saint-Vanne, défendeur, appelant comme d'abus contre le P. Grég. Briot, bénédictin, défendeur et intimé. — Lettres pontificales en faveur du R. P. E. Boudret : « *Ut quem velis ordinis tui sacerdotem... tibi confessarium eligas...* ». — Etat des religieux de Saint Vincent : 22 dont 1 novice ; Ant. Daclin prieur. — Demande de 600 l. par le Conventuel. — Extrait des délibérations capitulaires de l'abbaye en suite de l'arrêt du Conseil du 3 mars 1739. — Secours à l'abbaye à cause de sa situation obérée. — Succession de Roche de Moirans. — Grade jeté sur un bénéfice vacant de l'abbaye ; — réponse, 1744. — Ordonnances du Chapitre général. — Règlement fixant les paiements à faire par les étrangers logeant à la maison, 1743. — Règlement du chapitre et de la visite pour les religieux malades à la maison de Besançon, 1762. — Lettres diverses.

- 1H56** (Liasse). — 33 pièces papier.  
1621-1701. — *Chapitres généraux*. Elections. Liste du personnel. — Profession des novices; — inventaire de leurs habits, etc.
- 1H57** (Liasse). 20 pièces papier.  
1702-1723. — *Chapitres généraux (suite)*.
- 1H58** (Liasse). — 16 pièces papier.  
1723-1759. — *Chapitres généraux (suite)*.
- 1H59** (Liasse). — 18 pièces papier.  
1618-1763. — *Congrégation de Saint-Maur*. Lettres du Roi en faveur des congrégations de Saint-Vanne et Saint-Maur, 1618. — Déclaration par les RR. PP. de Saint-Maur en faveur de ceux de Saint-Vanne, à l'occasion de leurs paiements de 1618. — Extrait de la bulle de la congrégation de Saint-Maur à l'instar de celle de Saint-Vanne. — Copie d'une bulle d'Eugène IV *in gratiam congregationis Cassinensis*, 1622. — Copie des traités d'association entre les congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, avec ratification des chapitres généraux, 1634. — Affaire de l'abbaye de Ferrières (1), dont se sont emparés les religieux de Saint-Maur : factum. — « Sommaire réponse aux réflexions de G. M., 1641. » — Remarques sur les innovations introduites dans la congrégation, 1645. — Factum pour les bénédictins de Saint-Vanne, établis en l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul de Pauthier (diocèse de Langres), contre d. J. Boucher, de Flagny, ancien religieux de ladite abbaye, et les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, 1655. — Ordre du Roi au sujet de la discussion avec les Jésuites, à propos d'une édition de St Augustin, 1699. — Projet de traité pour la réunion de l'abbaye de Saint-Paul à l'ordre de Saint Benoît. — Edit du roi concernant les bénéfices possédés par les religieux de Saint-Maur, 1719 ; — Remontrances desdits religieux au Roi au sujet de la réunion du chapitre général de 1733 à Marmoutier-lez-Tours, 1734. — Lettres patentes portant évocation générale au Grand Conseil de tous les procès de la Congrégation, 1739. — Discours d'un membre de la Grand'Chambre du Parlement au sujet du régime de la Congrégation, 25 janv. 1763.

**(1) En Gatinais (Loiret).**

- 1H60** (Liasse). — 16 pièces papier, 2 sceaux.  
1728-1730. — *Constitution UNIGENITUS*. — Acceptation. — Résultat de la diète de 1721, au sujet de l'appel de la constitution par l'abbaye de Saint-Pierre de Chalon. — Arrêt du Conseil (l'État, qui supprime et condamne deux écrits anonymes portant pour titre l'un : *Dénonciation à M. le Procureur général de M. le cardinal de Bissy* ; l'autre : *Consultation d'un avocat de Bordeaux au sujet de ladite dénonciation*, 13 mai 1723. — Arrêt du Parlement qui supprime le livre intitulé : *Traité théologique sur l'autorité et l'infaillibilité des papes*. — Mandement du cardinal de Noailles pour demander par des prières publiques la bénédiction de Dieu sur la résolution que le Roi a prise de gouverner l'État par lui-même, 1726. — *Hymni super patrato in nova haemorrhoida miraculo*, 1726. — Lettre des cardinaux, archevêques... assemblés extraordinairement à Paris, pour donner à S. M. leur avis sur un écrit imprimé : *Consultation de MM. les avocats des Parlements de Paris au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'Evêque de Senez*, 103 p., in-4. — Ordonnance et instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Paris au sujet de la constitution *Unigenitus*, Paris, 1729, in-4. — Mémoire pour le corps des évêques qui ont reçu la constitution.
- 1H61** (Liasse). — 50 pièces papier, et 1 pièce parchemin, 1 sceau.  
1665-1754. — *Rentes et quittances*. — Contrats de constitution au profit des religieux du Comté ; de divers. — Ordonnance de l'intendant Ch. de la Neuville, au sujet des rentes sur les tailles, 1728 ; — arrêt du Conseil d'État au sujet des quittances de finances, pour rentes sur les tailles, 1728. — Déclaration du Roi portant rétablissement de plusieurs parties de rentes viagères, 1728. — Cession aux religieux d'une obligation de 200 l. à Glamondans. — Édit du Roi portant création de rentes viagères en forme de tontine. — Constitution de rentes de 50 l. au profit des religieux de Saint-Vincent, 1738-1739. — Billet rentuel pour rétribution de messes, 1745. — Mandement général pour les religieux de Saint-Vincent, 1747. — Billet rentuel des religieux de l'abbaye de Luxeuil au profit du Procureur général de la Congrégation de Saint-Vanne pour la Comté, en résidence à Saint-Vincent. — Saisie-arrêt au profit de la Congrégation de Saint-Vanne sur des débiteurs de Vernierfontaine. — Constitution de rentes au profit des Bénédictins sur le proviseur de Dole, ordre de Citeaux. — Quittances et pièces diverses, 1674-1772.
- 1H62** (Liasse). — 78 pièces papier, 2 parchemins, 10 sceaux.  
1567-1775. — *Rapports des monastères francs-comtois avec la Congrégation de Saint-Vanne et l'ordre de Cluny*. — Copie de bulles de privilèges, 1567. — Patentes pour l'évocation des procès de la Congrégation au Grand Conseil. — Défense aux religieux de la province d'avoir communication avec ceux de France, 1637. — Résultat de la diète tenue à Dole, 1637. — Extrait du testament de Jeanne Perrenot, de Courchapon. — Patentes de Louis XIV confirmant à la Congrégation de Saint-Vanne le droit d'évocation, 1659, avec arrêt du Parlement, 1664. — Autres lettres, 1674. — Bulle d'Alexandre VII touchant la manière dont les frères commis doivent faire profession (copie), 1666. — Instructions pour les supérieurs données au Chapitre général, 1700. — Lettres et pièces diverses : quittances, dépenses, etc... — Lettres adressées au Procureur général de l'Ordre, 1730-1744. — Ordonnance de Benoît XIII aux nouveaux pourvus de prieurés, d'en mettre les titres dans les archives. — Arrêt du Conseil d'État au sujet du clergé du royaume, 1766. — Édit concernant les réguliers, 1773.
- 1H63** (Liasse). — 17 pièces papier.  
1633-1750. — *Abbayes et prieurés*. ANNEGRAY (1). — Liste des prieurs. — Mémoire pour l'abbaye de Luxeuil contre L.-G. Lequeux, qui s'est fait pourvoir du prieuré par bulles du 11 oct. 1723; — Mémoires divers pour les Bénédictins de Luxeuil ; — réponse de Lequeux. — BAUME-LES-MESSIEURS (1). — Articles des religieux pour introduire la Réforme sous Cl. d'Achey, abbé commendataire. — Factum contre Suz. de Visemal (2), femme autorisée de V. J.-B. de Montrichard et les fils de Montrichard. 75 p.

**(1) Commune de la Voivre, canton de Faucogney (H.-S.). Aurait été fondé par saint Colomban vers 550. « ... A toujours été conduit par des religieux que l'abbé de Luxeuil y envoyait, révocables *ad nutum* ».**

**1H64** (Liasse). — 17 pièces papier.  
**1685-1750.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. N.-D. DE CHATEAU-SUR-SALINS (3). — Pièces diverses. — Mémoire pour les religieux et Cl.-Fr. de Joux, curé de Mouchard, contre M. Alb. de Villers-la-Faye, baron de Vaugrenans, au sujet de dîmes à Mouchard. — COLLEGE SAINT-JEROME, Mémoire pour les Bénédictins réformés. — Procès contre les amodiateurs de la saunerie de Salins; requête à la Cour. 1674. — Mémoire pour les Bénédictins du collège appelants de sentence rendue le 3 sept. 1744 au bailliage contre les habitants et communautés de Villers-Robert, Léoutre, Saligney, le Deschaux (4). — BEZE (5). Réflexions sur la cause entre l'abbé de Saint-Pierre de Bèze, seigneur de Nantilly (6) et le procureur du Roi, en la maîtrise des Eaux et Forêts de Gray.

**1H65** (Liasse). — 34 pièces papier.  
**1627-1785.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. ABBAYE DE FAVERNEY (7). — Mémoire pour prouver la conformité du dénombrement de M. de Molaix de 1555, avec les reconnaissances de 1590 et 1631. — Pièces diverses : reçus, assignations, mémoire de titres produits devant le Grand Maître par le comte de Montrichier contre les habitants de Menoux (8). — Déclaration de revenus, 1758. — Copie de la bulle d'Urbain VIII au sujet de la coadjutorie de l'abbaye pour le R. P. Hydulphe. — Factum pour Gouret Ducloz, abbé et seigneur de Favorney, contre les habitants dudit au sujet du pré du Breuille. — Procès avec B. de Conflans, seigneur de Melincourt (9) : supplique au Parlement. — Procès pour le procureur d'office de Favorney et les gardes de la terre et forestier contre divers : l'emploi de garde et forestier devient de plus en plus dangereux. — Factum pour les dames de Saint-Pierre de Remiremont contre les Bénédictins de Favorney au sujet d'un procès concernant le bois de Charmoy (territoire de Mersuay) (1). — Mémoire contre P. Cantor, d'Amance (2), au sujet du droit de tierce pour la réduction à plain des bois du Vieux-Fayt (3). — Mémoire pour l'abbaye appelant contre le chapitre de Remiremont au sujet d'un droit de tierce consistant dans la 1/7<sup>e</sup> partie des fruits qui croissent sur les héritages dudit appelant, au territoire de Mersuay. — Factum sur le droit de terre dans le bois de Charmoy.

**1H66** (Liasse). — 31 pièces parchemin.  
**1671-1771.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. FAVERNEY. — Lettres patentes sur arrêt du Conseil d'État, 1723. — Procès au sujet de l'arpentement de Venisey (4) (factum, requêtes), 1701. — Quittances. — Pièce touchant un legs de la dame de Fouchécourt. — Factum contre Ét. Humbert et J. Tisserand d'Augicourt (5), les habitants d'Arbecy (6) défendeurs ; — autre contre C.-F. Salivet, seigneur de Fouchécourt (7), au sujet de l'héritage veuve Dard de Vesoul. — Affaires diverses : entretien du chœur de l'église paroissiale. — Prêt de 2.200 l. fait à la Congrégation de Saint-Vanne, 1709. — Déclaration de revenus ; reçus ; opposition de quart en réserve dans le bois du Châtelard, etc... — Copie des lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, confirmant les privilèges et autorisant l'introduction de la Réforme, 1616. — Copie d'une bulle de Clément XIV pour la suppression de l'abbaye, 1771. — État des acquisitions et aliénations de 1695 à 1732. — Mémoire contre les habitants d'Arbecy (appartenant autrefois avec son territoire, en tous droits de propriété, seigneurie et justice à l'abbaye). — Bulle de Clément XIV portant création d'une pension perpétuelle de 4.500 l. (2.000 l. pour l'abbesse) en faveur des dames du chapitre de Montigny (8), payable par l'abbaye de F., supprimée et réunie à la mense conventuelle, 1770.

**1H67** (Liasse). — 20 pièces papier, 1 parchemin.  
**1625-1751.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. PRIEURÉ DE FONTAINE (9). — Factum pour le prieuré et P. Gavaille, prêtre de Luxeuil, contre D. Gavaille, religieux profes de l'ordre de Saint-Dominique, à Besançon; sommaire du fait. — Mémoire pour les abbayes de Murbach (1) et Lure d'une part; F.-J. Devault, avocat au Parlement, et bailli dudit Lure, d'autre part, contre J.-B. Gay, avocat au Parlement, demandeur. — PRIEURÉ DE FOUCHECOURT. — Consentement par le prieur de Saint-Valbert de Fouchécourt en vue de son union avec la mense conventuelle de Saint-V., 1746. — PRIEURÉ DE JOUHE (2). — Déclaration de l'antiquité de sa fondation (1167), par Béatrix, femme de l'empereur Frédéric; — son état en 1723; uni présentement au collège des Jésuites de Dole; factum contre lesdits en qualité de prieurs dudit Jouhe, pour le partage de leurs revenus en trois lots égaux; — autre factum; — avis d'avocat; mémoire. — Traité de 1631 : règlement des prébendes; charges de l'église; fondations; meubles de l'église, etc. (parch.). — État des revenus de 1731 à 1734 : moyenne, 2.600 l.

**(1) Ou les Moines, canton de Voiteur. D'une origine assez incertaine. Un diplôme de 1157, de Frédéric I<sup>er</sup>, lui restitue sa qualité d'abbaye.**

**(2) V. Série E, sup. 3399.**

**(3) Edifié sur les ruines d'un château bâti, dit-on, par Gérard de Roussillon, à quelques kilomètres de Salins. Les plus anciens titres seraient de 1160. Unie par bulles de 1499 au collège Saint-Jérôme fondé par Ant. de Roche à Dole, pour être dans cette ville un membre de l'Université et un séminaire de l'ordre de Cluny.**

**(4) Jura.**

**(5) Côte-d'Or.**

**(6) Haute-Saône.**

**(7-8-9) Haute-Saône.**

**(1-2) Haute-Saône.**

**(3) Entre Amance et Buffignécourt (H.-S.).**

**(4-5-6-7) Haute-Saône.**

**(8) Montigny-Ies-Dames (H.-S.).**

**(9) Haute-Saône.**

**1H68** (Liasse). — 16 pièces papier.  
**1662-1733.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. PRIEURÉ DE LONS-LE-SAUNIER (3). — Reçus; cessions. — Factum et suite contre le magistrat de Lons, au sujet de la prétention à des dîmes, 1706. — Mémoire et suite contre les habitants de Montaigu (4) au sujet de regains, 1726. — ABBAYE DE LURE. Requête au Roi, au sujet d'une requête à lui

adressée par les habitants de Lure (bois). — Mémoire contre D. de Bressey, religieux des mêmes abbayes ; factum et réponses pour D. de Bressey, contre les habitants de Plancher-Bas (5) (délit de bois) ; — contre les bourgeois de Lure (délit de bois), dans la forêt de Montlatrus. — Mémoire pour J.-B. Gay, bailli de Lure, J.-Fr. Devault, avocat au Parlement et l'abbaye de Lure, 1733.

**1H69** (Liasse). — 33 pièces papier. 4 sceaux.

**1608-1772.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. ABBAYE DE LUXEUIL. Requêtes; actes de visite. — Affaires de la congrégation à Rome. — Justification des religieux touchant un portrait du Roi. — Supplément sur le partage pour le chapitre métropolitain en qualité d'administrateur de l'abbaye de Luxeuil, intervenu contre Pied de Fer et J. Michel, huissier au bailliage de Vesoul. Les huissiers du bailliage de Vesoul ont-ils le pouvoir d'exploiter dans celui de Luxeuil, distinct et séparé du 1<sup>er</sup> ? — Factum contre les habitants d'Oroz (1) : les religieux sont prieur et seigneur d'Annegray et ont droit de percevoir une masse de chanvre dans la paroisse de Saint-Martin. — Factum contre les héritiers de F. Regnaud, de Godoncourt (2), les habitants dudit lieu, défendeurs. — Idée succincte du procès contre P. Jurans, prêtre et curé à Pomoy (3), au sujet de dîmes. — Déclaration des revenus, 1723 : 7.000 à 8.000 l. Les bâtiments y sont vastes et sont le siège des assemblées des chapitres généraux, 35 à 40 religieux y vivent; impositions royales, 900 l.; supplément déportions congrues : 300 l. — Quittances reçues, lettres diverses. — Metz : ABBAYE SAINT-VINCENT. Lettre d'Urbain VIII, touchant la Réforme. — Requête des Jacobins demandeurs contre les religieux de Saint-Arnould, défendeurs. — Arrêt du Parlement, qui maintient et confirme les quatre abbayes bénédictines de Metz dans le droit de recevoir les honneurs dans leur église, par préférence au chapitre de la cathédrale, 1713.

**1H70** (Liasse). — 21 pièces papier.

**1683-1758.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. N.-D. DU MONT-ROLAND (4). Factum pour les Bénédictins de Jouhe, demandeurs originaires, et pour les religieux du Mont-Roland, défendeurs en garantie contre le collège des Jésuites, de Dole. — SAINT-SERVULE DE MOREZ. Fondation par le P. Cl.-Fr. Lullier, 1657. — Acquisitions, ventes, donations, requêtes. — Factum pour les Bénédictins de Morey et leurs fermiers, demandeurs en exemption de tailles royales contre les échevins, commis et habitants dudit lieu et ceux de Molay (5), défendeurs. — Factum pour les Bénédictins intimes, contre J. Richard, de Saint-Julien, P. Pioche, A. Chaudey, de Francourt (6), et À. Chaudey, de Fleurey (7) ; — réponses en forme de factum pour les mêmes, 1703. — Factum pour les mêmes et d. E. Boudret, religieux au monastère de Luxeuil appelant contre A. Langroignet, chanoine à Vesoul, au sujet d'une chapelle à Purgerot (1), 1698. — Visite au sujet d'une tréfilerie à Melin (2). — Requête à l'intendant contre les commis et échevins d'Arbecy (3) au sujet de la dîme, 1745. — Déclaration des biens soumise aux députés et adj. du clergé, attendu que les religieux se croient surchargés dans les répartements, tant du don gratuit que de l'abonnement du 1/10<sup>e</sup>. — État de la maison : fondée en 1657 ; 20 religieux ; revenu de 4.500 l. ; don gratuit 333 l., 1723. — Achat d'un terrain, 1746. — Déclaration de revenus, 1758.

(1) Haut-Rhin.

(2) Jura.

(3) Prieuré de Saint-Désiré, fondé en 1083, par Bernard I<sup>er</sup> de Baume.

(4) Jura.

(5) Haute-Saône.

(1) Paroisse de Saint-Martin-lez-Faucogney (H.-S.).

(2) Vosges.

(3) Haute-Saône.

(4) Près Dole (J.). Les Bénédictins avaient trois maisons qui, en 1700, n'avaient pas encore été érigées en titre d'abbaye ou de prieuré : le collège Saint-Jérôme à Dole, les maisons de Notre-Dame du Mont-Roland et de Morey (H.-S.).

(5) Jura.

(6) Haute-Saône.

(7) Fleurey-les-Lavoncourt ou lez-Morey (H.-S.)

**1H71** (Liasse). — 5 pièces papier.

**1724-1766.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. PRIEURE DE MORTEAU. — 2 factums pour les religieux contre A. Amey, prêtre curé, vicaire perpétuel de Morteau et les habitants dudit lieu, appelans de jugement rendu au bailliage de Pontarlier, P. A. de Grammont, prieur commendataire de Morteau, intervenant. L'Église de Morteau est originairement prieurale et monacale; elle est devenue dans la suite paroissiale et c'est à cette église que M. doit son établissement. Le curé et les habitants soutiennent au contraire que, les paroisses étant plus anciennes que les monastères, l'église de M. est paroissiale dans son origine et que les Bénédictins ont été appelés par les habitants ; sentence définitive, 1766.

**1H72** (Liasse). — 10 pièces papier, 1 parchemin.

**1601-1724.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. PRIEURE DE MOUTHEROT-LES-TRAVES (4). — État des brevets sous la seigneurie du prieuré à Ovanches (5), 1680.— PRIEURE DE MOUTHIER-HAUTEPIERRE (6). Pièces diverses : cession ; jugement, au sujet du bois, entre les habitants et les religieux ; — partage des dépouilles des moines décédés. — Traité d'introduction des religieux de Saint-Vanne, 1649. — Factum contre les habitants de Mouthier : les intimes sont en droit de percevoir la dîme au 1/16<sup>e</sup> de tout le chanvre qui croît dans la paroisse de Mouthier (à cause de l'office de sacristain). — ABBAYE DE MOUZON (7). Arrêt du Grand Conseil portant les droits de l'abbaye contre B. Hays, vicaire perpétuel de l'église de Mouzon. — ABBAYE DE REMIREMONT. Copie d'un relief relevant les dames de la prescription de certains droits, 1722. — Factum des curés de R. contre les dames touchant les noales et dîmes de rapportage, 1723. — PRIEURE DE ROSEY (1). Vente.

**1H73** (Liasse). — 30 pièces papier.

**1628-1784.** — *Abbayes et prieurés (suite)*. ABBAYE DE SAINT-AVOLD (2). — Promesse d'ester en droit à Rome, 1628. — PRIEURE SAINT-MARCEL DE JUSSEY (3). Renouvellement de prise de possession par l'abbé Brunet, 1674. — ABBAYE DE SAINT-MICHEL-EN-THIÉRACHE(4). Arrêt du Parlement de Paris : appel comme d'abus, 1781. — ABBAYE DE SAINT-MICHEL DE SAINT-MIHIEL. Copie d'une bulle de Benoît XIII rendant éligible l'abbé, 1725. — Chapelle N.-D. LIBÉRATRICE DE SALINS. Conditions de l'accès dans l'église. —

État des charges. — Conditions moyennant lesquelles N.-D. sera remise par les magistrats et notables aux Bénédictins, 1677; — autres conditions aux Bénédictins. — PRIEURE DE VAUCLUSE (5). Quittances. Introduction de la Réforme, 1671. — Sommes diverses adjugées par le Chapitre général. — Arrêt du Parlement contre les habitants d'Ebey (6), au sujet de la dîme de « boige », à raison de 20 gerbes l'une, 1717. — Mémoire pour F. Marin, prieur, contre Élisabeth de Lorraine. — PRIEURE DE VAUX-SUR-POLIGNY. Procès avec le bailli d'Aval au sujet du commandement d'aller guetter au château de Poligny, imposé aux hommes du prieuré résidant à Vaux, la Chassagne (7), etc..., 1439 : production d'une charte du roi de Bourgogne Raoul de 1029. — URSULINES DE VESOUL. Information sur la nature, qualité... des Ursulines avant leur « clôture », pour savoir si elles peuvent emporter leur dot en sortant, 1628. — PRIEURE DE VOISEY (8). Cas consulté pour M. Camus, d'Artaufontaine (9), chanoine de la métropole, pourvu par le pape, contre M. Maréchal de Longeville (10), lequel a été pourvu par le recteur du collège de Dole; en commende depuis longtemps, il n'y a plus de moines, ni de couvent; une chapelle avec quelques revenus. Uni au collège par bulle de 1614.

(1-2-3) Haute-Saône.

(4) Commune de Traves (H.-S.).

(5) Haute-Saône.

(6) Doubs.

(7) Ardennes.

(1) Haute-Saône.

(2) Moselle.

(3) Haute-Saône.

(4) Aisne.

(5) Doubs.

(6) Doubs.

(7) Jura.

(8) Haute-Marne.

(9) Haute-Saône.

(10) V. E. sup. 3240.

1H74 (Liasse). — 56 pièces papier, 1 parchemin, 12 sceaux.

1648-1680. — *Abbayes et prieurés (suite)*. — AFFAIRE CONST. STÖR. — Principaux faits de sa vie, v. 1674 ; — Résumé des chefs d'accusation, etc... — Lettres diverses pour ou contre ; — besogné et sentence d'emprisonnement, 1658 ; — nouvelle accusation de vol de poisson ; — son emprisonnement dans les prisons de l'officialité, 1661 ; — permission de passer à une autre congrégation ; le Visiteur de Saint-Vanne fait rechercher à Belfort Constantin, qui s'était enfui du monastère de Favorney, où il était détenu pour « fuite et apostasie manifeste et autres crimes », 1679 ; — déposition de témoins, 1668.

1H75 (Liasse). — 106 pièces papier, 17 sceaux.

1670-1685. — *Abbayes et prieurés (suite)*. — AFFAIRE STÖR. (suite). Copie de la bulle en faveur de C. S. et assignation aux religieux, 1672 ; — interdiction aux Bénédictins cités de plaider à Rome ; — procédures diverses. — Supplique à l'Archevêque pour que ledit C. S. reproduise devant S. G. les bulles en vertu desquelles il a obtenu le prieuré de Saint Jean d'Annegray, 1673. — Arrêt du Conseil privé du Roi, 1676. — Procédures. — Mémoire à l'Intendant par C. S. — Verbal des visiteurs de Saint-Vanne : C. S. tiendra prison à l'abbaye de Favorney avec des liens aux pieds et aux mains. — Inventaire des papiers produits contre C. S., 1675 ; — sa requête au Parlement pour son élargissement, 1675. — autres requêtes et réponses. — Lettre de C. S. qui a reconnu ses aveuglement et erreur et est rentré parmi « les bons religieux », 1675. — Appointement sur requête : la Cour ordonne aux religieux de Saint-Jérôme à Dole et de Jouhe, de reproduire ou faire reproduire C. S. avec tous les papiers, desquels, il a été dessaisi, dans huit jours ; réponse des religieux qui ne reconnaissent pas les juges séculiers, 1675. ; — autre appointement interdisant de laisser sortir C. S. du monastère de Jouhe ; — autorisation de faire arrêter C. S., évadé des prisons de l'abbaye de Favorney. — Réponse des religieux de Jouhe au Parlement, qui voulait qu'ensuite d'une requête, on reproduisît, 1675. — A. Millot, sous-prieur de Luxeuil, désigné pour poursuivre l'information contre C. S., 1675. — Requête de C. S. implorant la protection de la Cour, 1675 ; — lettre du même au procureur Antoine pour protester contre la violence qu'on lui fait, 1676 ; — aux Président et Définiteur du Chapitre de Saint-Vanne ; — son élargissement de la conciergerie, 1676 ; — sa lettre de soumission, 1678 ; — questions à lui poser ; — son interrogatoire, 1679 ; — sa demande de mise en liberté, 1681 ; — sa vie, 1680 ; — suppliques diverses : condamné à 4 ans de prison, après 6 ans il n'est pas encore élargi, 1685.

1H76 (Liasse). — 77 pièces papier, 11 pièces parchemin, 2 sceaux.

1587-1678. — *Abbayes et prieurés (suite)*. — FAMILLE STÖR (suite). — Achats ; obligations sur divers ; — recettes ; — contrat de mariage ; — partage ; — maison à Quers (1) acquise par le curé Stör ; — amodiation du bien de ce dernier, 1629 ; — envoi en possession ; — accord, 1655 ; — donation ; — déclaration des biens du curé S. à Quers, les Bénédictins impétrants ; — collocation au décret sur ses biens, 1586 ; — ses héritages à Quers et Bouhans (2). Quittances. — Inventaire des procès de Jeanne Perdrizet, veuve Stör, contre J.-Cl. Nardin, 1658. — Vente du bien de Quers par les Bénédictins, 1665.

PROCÈS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-VANNE

1H77 (Liasse). — 21 pièces papier, 1 pièce, 1 sceau.

1624-1685. — *Procès avec Cluny*. — Procuration pour représenter Saint-Vincent à Dole et à Besançon, 1624 ; — état de ce que devait la congrégation de Saint-Vanne à la Cour de Rome, touchant les annales, unions et pensions, 1631. — Commission et pouvoir à dom H. Rollet, Grand Prieur de Cluny, pour établir la Réforme ; — association de la Congrégation de Saint-Vanne avec celle de Cluny, 1633. — Traité pour l'union de l'ordre de Cluny et de la congrégation de Saint-Vanne, 1659. — Bref d'Alexandre VII sur la profession des frères Convers, 1666. — Réflexions sur l'arrêt du Conseil d'État du 20 mars 1676, qui ordonne la tenue d'un chapitre général de l'ordre de Cluny. — Mémoire au Grand Conseil des religieux de Saint-Vanne contre ceux de Cluny, touchant le droit sur dix monastères, 1684. — Conditions sous lesquelles le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, reçoit «

l'option que feront les supérieurs et religieux résidant dans les sept maisons du Comté, adjugées à l'ordre de Cluny » par l'arrêt du Grand Conseil, 12 sept. 1684. Les susdits sept monastères (3) formeront « la province du comté de Bourgogne de l'étroite observance de Cluny » ; conditions.

**(1-2) Haute-Saône,**

**(3) Dole, Lons-le-Saunier, Château-Salins, Morteau, Vaucluse, Vaux et Mouthier.**

- 1H78** (Liasse). — 19 pièces papier, 3 sceaux.  
**1685-1697.** — *Procès avec Cluny (suite)*. — Factum pour la Congrégation de Saint-Vanne contre quelques religieux du Comté qui prétendent avoir le droit de se séparer de ladite congrégation ; l'arrêt de 1684 provoque des difficultés dans la congrégation, une partie des religieux comtois prétendant pouvoir passer dans l'ordre de Cluny ; — réponse pour les Bénédictins de Franche-Comté. — Factum par un bénédictin anonyme. — Sentence du roi par laquelle les religieux chargés des monastères dépendant de Cluny y sont renvoyés pour y faire leur option ; option. — Serment fait au chapitre de Saint-Mihiel en 1685 *in verbo sacerdotali*, par les capitulans du Comté de ne point quitter la congrégation de Saint-Vanne.
- 1H79** (Liasse). — 32 pièces papier, 1 sceau.  
**1685-1695.** — *Procès avec Cluny (suite)*. — Sentence rendue à Rome pour le règlement des différends de Saint-Vanne avec Cluny, 21 juin 1686. — Avis de MM. de Sorbonne sur le droit que quelques Bénédictins prétendent avoir eu de quitter Saint-Vanne pour passer à Cluny. — Extrait du livre original des chapitres généraux de Saint-Vanne. — Bref de J. Coquelin pour passer à Cluny, 1686. — Factum de Saint-Vanne contre Cluny, au sujet des améliorations des maisons que ledit ordre a obtenues au Comté, 1690. — Sentence de l'Archevêque touchant Saint-Vanne et Cluny, 1686. — Question ou cas à résoudre (factum), 1695. — Éclaircissement des droits de la Congrégation de Saint-Vanne sur les monastères qu'elle possède en Franche-Comté, 1686. — Décret de la Sacrée Congrégation des Réguliers, qui casse la sentence de l'archevêque portée en faveur de Cluny, 1686.
- 1H80** (Liasse). — 23 pièces papier.  
**1686-1690.** — *Procès avec Cluny (suite)*. — Sentence rendue à Rome pour le règlement des différends de Saint-Vannç avec Cluny, 1686 ; — factum pour St-V. contre Cl. — Prétention de St-V. contre les 7 maisons adjugées à Cl. — Requête au Parlement pour contraindre Cl. au paiement des pensions pour la saisie de ses revenus temporels, 1688 ; — copie de l'arrêt de solidarité contre Cl. — Consultation sur les améliorations des maisons réunies à Cl. ; — comptabilité pour 1689-1690. — Sommations diverses à Cl. — Factum de St-V. contre Cl. au sujet de maisons à lui cédées au Comté, 1690 ; — compromis ; — Le différend qui existe entre St-V. et Cl. se peut réduire à 3 chefs principaux : 1° au sujet des impenses, améliorations et acquisitions faites par St-V. dans les 7 maisons cédées ; 2° du détail de ces impenses et améliorations que les religieux de St-V. ont faites pour réparer les ruines ; 3° du droit que Cl. prétend sur les *deniers du commun*, destinés par St-V. aux maisons du comté. — Réponses sous forme de mémoire par les supérieurs de Cl.
- 1H81** (Liasse). — 44 pièces papier ; 1 parchemin, 6 sceaux.  
**1691-1717.** — *Procès avec Cluny (suite)*. — Arrêt de la Cour pour la saisie des revenus de Cl. jusqu'à concurrence des termes échus de la pension due, 1691. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les 7 monastères encore unis à St-V. soient unis à Cl., oct. 1694. — Arrêts et requêtes divers, 1697. — Prétentions de Saint-Vanne sur les sept monastères pour les fournitures, impenses, améliorations et autres droits. — Ordonnance du cardinal de Bouillon, abbé de Cl., déclarant interdits et suspens *a divinis* six définiteurs, 1708. — Procuration pour recevoir le paiement des pensions ; — mémoire pour le même objet. — Mémoire où sont exposés les diverses affaires et procès entre St-V. et Cl., 1711. — Conditions d'union des maisons réformées de Cl. et de St-V., 1717.
- 1H82** (Liasse). — 8 pièces papier.  
**1718-1725.** — *Procès avec Cluny (suite)*. — Actes de visite par Vautravers sur une prétendue introduction d'opinions nouvelles. — Mémoires et pièces au sujet de l'édit du Roi d'avr. 1721, concernant Cl. — Mémoire contre la coadjutorerie du Grand Prieur de Cl., en faveur de de la Vigne, 17 juillet 1723 ; — concernant le collège de Cl. à Paris, 1723-1724 ; — contre de la Vigne, prétendu coadjuteur du Grand Prieur, 1724 ; — arrêt du Conseil d'État, qui déboute de la Vigne, 1724. — Mémoire des religieux boursiers, étudiants, composant la communauté du collège de Cl., présenté au chapitre général de l'ordre, pour l'informer du véritable état des contestations actuelles, pendantes au Conseil entre l'Archevêque de Vienne, abbé commandataire et lesdits boursiers et sur lesquelles il doit être décidé par l'avis des commissaires, 1725 ; — arrêt du Conseil d'État, au sujet de Cl., 1725.
- 1H83** (Liasse). — 7 pièces papier.  
**1726-1727.** — *Procès avec Cluny (suite)*. — Requête au Roi et aux commissaires députés « pour régler les contestations d'entre l'ancienne et étroite observance de Cl., par les religieux de Mouthier-Neuf, de Poitiers. — Requête des supérieurs de Cl. au sujet de la translation de leurs religieux dans l'observance mitigée dudit ordre. — Mémoire sur la stabilité de l'ordre de Cl., 1727 ; — pour Cl. ; — réponse à un recueil : *Actes du Chapitre général de l'ordre de Cl. de l'an 1725*. — « Autre mémoire pour les mêmes, contenant leurs moyens d'opposition à l'obtention des lettres patentes que l'archevêque de Vienne demande sur un bref délégoire, qu'il prétend avoir obtenu du pape Benoît XIII, pour réformer, visiter et gouverner l'ordre de Cluny », 1727. — Requête au Roi et aux commissaires par P. P. de Buissy du Mesnil, procureur général. — Arrêt du Conseil d'État au sujet du partage des maisons de l'ordre entre les deux observances.
- 1H84** (Liasse). — 10 pièces papier.  
**1728-1748.** — *Procès avec Cluny (suite)*. — Réponse pour Cl. au mémoire de l'archevêque de Vienne sur son bref délégoire ; — addition de mémoire. — Arrêt du Conseil d'État, qui déclare nulle une protestation faite par quelques religieux de Cl. contre les décrets du dernier chapitre, 26 sept. 1728. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne la suppression de l'imprimé : *Observations sur le bref du pape qui établit le cardinal de Bissy et l'archevêque commissaires apostoliques pour le gouvernement et la réformation de Cl* — Mémoire pour Cl. contre les députés du clergé



de la province demandeurs. — Mémoire pour A. Léty, etc..., tous religieux de Cl., résidans en Franche- Comté, appellans comme d'abus contre les supérieurs desdites maisons, intimes, l'archevêque devienne, intimé et les supérieurs majeurs de Cl. intimes, 1735. — Mémoire pour les supérieurs et la province de Cl. en Franche-Comté, contre dom Frère et dom Léty, de la même province. — Jugement des commissaires généraux du Conseil, députés par le Roi, portant règlement pour tous les monastères de Cl.

- 1H85** (Liasse.) — 52 pièces papier, 6 parchemins.  
**1682-1772.** — *Procès divers.* — Procès des Bénédictins de Saint-Vanne, contre Fr. Martin, défendeur en Révélation, 1772 ; — au sujet de la succession du Pt Le Févre : factum et requête des religieux de Saint-Vanne, 1711 ; — avec F. Riduet, d'Avrigney ; — avec Cl. Carolet, de Nantouard (1) et sa femme : procédures diverses (requêtes, répliques, arrêts, etc.) ; 1714-1742.
- 1H86** (Liasse.) — 50 pièces papier, 1 parchemin, 3 sceaux.  
**1714-1760.** — *Procès divers (suite).* — Contre J. Devillars, d'Oiselay (dettes) ; — contre Lallemand de Vaîte, au sujet de l'abbaye de Saint-Airy, de Verdun, 1722 ; — contre les héritiers de J.-G. Journot, du Barboux (1) ; extraits de jugement du bailliage d'Ornans : sentences, etc., 1724-1735.
- 1H87** (Liasse.) — 108 pièces papier, 10 parchemins.  
**1725-1764.** — *Procès divers (suite).* — Contre Cl. Cheviet, huissier à Bucey (2), 1725 ; — contre les sieurs et demoiselle Bernard ; procédures diverses, 1725-1764.
- 1H88** (Liasse.) — 90 pièces papier.  
**1746-1776.** — *Procès divers (suite).* — Contre L. Pagod, conseiller assesseur au bailliage de Dole, 1746-1747 ; — L. Faton de Byans (3), 1747 ; — contre Cl. Perrot, ancien procureur au bailliage et présidial de Besançon.
- 1H89** (Liasse.) — 6 pièces papier, 5 parchemins, 2 sceaux.  
**1301-1594.** — *Fondations.* — « Ce sont les rentes de la pictance dou covant de St-Vincent, que li pictanciers doit paier lou jour que l'on chante de mors pour les trépasses.. », XIV<sup>es</sup>. ; — catalogue des fondations. — Ordonnance du Chapitre général de Saint-Mihiel touchant les fondations, 4 mai 1621. — Legs de P. de Chatillon-en-Varais de 10 soudées de terre de rente pour anniversaire, 1301. — Testament de Gauthier Berdoillot, de Montmorot(4), qui fonde une chapelle dans l'église de Saint-Vincent..., 1323. — Licence donnée par l'abbé de Montaigu à J. de Presles, d'acquérir jusqu'à 25 francs de rente pour anniversaire et messe, 1523. — Fondations et réparations par J. de Presles, 1529-1537. — Confirmation de la fondation d'un salut par Ch. Prévost, 1540. — Donation de 100 francs par Ph. Patornay pour la bibliothèque, 1594.
- 1H90** (Liasse.) — 28 pièces papier, 4 parchemins.  
**1601-1667.** — *Fondations (suite).* — Fondation d'une messe par A. Basset. — Extrait du testament de L. de Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey, voulant être enterré au charnier de la chapelle, qu'il ordonne de bâtir à Saint-Vincent, 1602. — Donation Dorenet : legs à Mont-Roland. — Testaments et donations diverses pour fondations : testament d'Ét. Coulon (fondation de messe), 1629 ; — du professeur Jacquot ; — de l'abbé G. Simonin, 1630 ; — de Cl. Grandmougin, 1630-1667.
- (1) Haute-Saône.**  
**(1) Doubs.**  
**(2) Haute-Saône.**  
**(3) Doubs.**  
**(4) Jura**
- 1H91** (Liasse.) — 18 pièces papier, 5 parchemin.  
**1632-1640.** — *Fondations (suite).* — Fondations et procès contre Gauthier et Belpoix. — Testaments et legs de P. Flusin, 1635 ; — Thiébaud et Marguerite Marvelise, 1638-1639. — Donation de vignes à Velotte, Trois-Châtels en Vernoy (1) par Cl. Lulier, seigneur de Chauvirey (2), à charge de messes. — Quittances d'un legs par P. Maigrot, 1640. — Le tuteur de la demoiselle Clerc cède une rente de 1.000 francs sur le comte de Saint-Amour, en vue d'une fondation par M. Clerc ; l'official demande l'érection d'une chapelle pour ladite fondation, 1640.
- 1H92** (Liasse.) — 13 pièces papier, 3 parchemins.  
**1641-1661.** — *Fondations (suite).* — Donation G. Chevraux, de Bletterans (3) ; procès, 1641. — Cession du legs Toussaint Belpoix, 1646. — Donation de Jean. Perdrizet, veuve Stör, de Luxeuil, 1651. — Testament de J.-R. Stör, devenu frère Constantin, de l'ordre de saint Benoît (4), 1651 ; — de J.-Cl.-J. Gros, de Vesoul (frère Adalbert) 1651 ; — d'Anne Maire, veuve de P. d'Oiselay, tanneur, citoyen de Besançon, 1653 ; — de J.-J. Jacquelin, (frère Modeste), 1657 ; — de S.-Fr. Dolet, de Baume, et sa femme, 1660 ; — de Cl.-Fr. Camus, fils du conseiller Camus, 1661 ; — Donation de Fr. Perrin, 1657 ; de Françoise Cuenin, femme de Quentin Saunier ; — diverses.
- 1H93** (Liasse.) — 12 pièces papier, 5 parchemins.  
**1662-1697.** — *Fondations (suite).* — Donations J.-B. Coulon, vigneron, citoyen de Besançon, 1693 ; — dom Hilarion Monnier, d'Arinthod (5), 1664. — Legs de 4.000 francs par J.-B. Clerc, religieux, de Luxeuil, pour la bibliothèque. — Fondation par Cl. Perchet, de Chatillon-sur-Courtine (6), avec ratification du Chapitre général, 1671-72 ; — par Franc. Perrin, citoyenne de Besançon, 1673 ; — par Cl. Morel, de Loray (1), 1674. — Notification du testament de d. P. Flusin, religieux bénédictin, faite à ses neveux, 1681 ; — fondation anonyme, 1684. — Affaire d'Herbet : inventaire, 1674 ; — donation P. Jourdain, de Gillois (2).
- 1H94** (Liasse.) — 29 pièces papier, 1 sceau.  
**1702-1741.** — *Fondations (suite).* — Fondation de M. de Romanécourt, écuyer, lieutenant du Roi en la citadelle de Besançon ; son épitaphe ; — don de ses appointements. — Donation de demoiselle Ét. Lambert. — Demande de diminution des messes fondées par le sieur Perchet, 1712. — Réponse à Felouay, au sujet d'une fondation

Coustot. — Grosse de la fondation Cl. Perchet, 1717 ; — de F. Picard, curé d'Offlanges (3). — Fondation par M. et M<sup>lle</sup> de Roche d'une mission à Moirans (4) ; renonciation par la province de Saint-Vanne, 1721-1726. — Fondation Fr. du Sable, maître entrepreneur, citoyen de Besançon, 1733. — Succession du Pdt Lefebvre : requête au Parlement au sujet d'un legs.

#### SUCCESSION BRISEUX, DE BAUME

**1H95** (Liasse.) — 25 pièces papier, 8 parchemins.  
**1564-1584.** — *Famille Briseux.* — Institution donnée à Th. Briseux, de lieutenant de la justice de Passavant, par les princes curateurs de Frédéric, comte de Wurtemberg et de Montbéliard, 1563. — Testament de Barbe Briseux, 1583. — Traité de mariage de H. Foissotte, notaire, avec Marguerite Briseux, fille de Thiébaud Br. 1599. — Paris Briseux, bailli de Granges, Clerval et Passavant, permet aux habitants de Georfans de s'assembler, 1612. — Lettre de citoyen de Besançon, en faveur de Cl.-Fr. Briseux, 1637. — Traité de mariage entre Cl.-Fr. Briseux, fils de Paris, avec M<sup>lle</sup> de la Tour, dame d'Esnans (5), 1646. — Mortuaire, extrait de mariage, pouvoir, etc. — Requête de Cl.-Fr. Briseux exposant au roi les noblesse et service des Briseux ; requête des Briseux exposant les services des Briseux rendus à la maison d'Autriche. — Testaments de Cl.-Fr. Briseux : il institue les Bénédictins de Saint-Vincent ses héritiers ; — donation par le même aux mêmes de la moitié de la Sgrie d'Esnans et du bien de l'Aigle.

(1) Territoire de Besançon.

(2-3) Jura.

(4) Voir plus haut H. 74 et ss.

(5-6) Jura.

(1) Doubs.

(2-3-4) Jura.

(5) Doubs.

**1H96** (Liasse.) — 21 pièces papier, 1 parchemin, 1 sceau.  
**1662-1667.** — Meurtre de D. Allard par Cl.-Fr. Briseux, 1665 : lettres, procédures, etc... Lettre de grâce de Charles II, comte de Bourgogne, 1666 ; — taxe de frais.

**1H97** (Liasse.) — 22 pièces papier, 5 parchemin, 1 sceau.  
**1582-1585.** — Chapelle et fondations des sieurs Briseux à Baume. — Fondation de J. Chautemps. — Compte de P. Briseux, receveur de la confrérie du Nom de Jésus. — Quittances de dons ou legs faits à diverses confréries. — Consécrations et dotation de la chapelle de la Croix, à Baume, 1660. — Fondations de messes et diverses.

**1H98** (Liasse.) — 20 pièces papier, 3 parchemins, 3 sceaux.  
**1471-1600.** — *Famille de la Ferté.* — Arbre généalogique. — Brevet de conseiller par le duc Ch. le Téméraire, en faveur de Guillaume de la Ferté, 1471. — Testament d'Oudette Turgis, femme de Cl. de la Ferté, 1557. — Prise de possession de la chapelle de St-Nicolas, à St-J.-B. de Besançon, par Ét. de la Ferté, 1560. — Achat, paiement, rente, etc., 1573-1577 ; — Procès de H. de la Ferté avec le sr Rougemont, au sujet d'une maison, 1577 ; — rentes, quittances, obligations, etc... — Institution pour J. de la Ferté, d'une C<sup>ie</sup> de 60 arquebusiers, 1595. — Décret sur les biens de J. de la Ferté, 1595 ; — collocations au décret, 1599. — Lettre de prêtrise pour G. de la Ferté, 1600.

**1H99** (Registre.) — 241 feuillets, dont 5 parchemins, 4 sceaux.  
**1588-1619.** — *Famille de la Ferté (suite).* — Actes, pièces et procès de G. de la Ferté, prêtre, impétrant en garde possesseur contre Luc Perrenot, de Courchapon, opposant, au sujet de la chapelle St-Nicolas à St-J.-B., de Besançon.

**1H100** (Liasse.) — 39 pièces papier.  
**1602-1691.** — *Famille de la Ferté (suite).* — Quittances, traités, nantissement, obligations. — Opposition faite par les habitants d'Esnans à un jugement rendu en faveur du sieur Briseux, héritier d'Ét. de la Ferté, 1646. — Présentation à une chapelle de St-J.-B. à l'église de Baume, par Cl. Pierrard, sgr de Vennans (1), ledit patronage rendu au S<sup>r</sup> Briseux, 1674.

**1H102** (Liasse.) — 46 pièces papier.  
**1628-1684.** — *Papiers de la maison de la Tour, de Pagny, héritière de celle de la Ferté.* — Traité de mariage entre Pierre de la Tour, docteur ès droits et Ét. Dardot, 1628. — Ouverture du testament d'Ét. de la Ferté, sgr d'Esnans, dont Cath. de la Tour serait héritière universelle. — Lettres d'Ét. de la Tour, à Briseux, son oncle, 1661. — Appointment, requêtes pour Cl.-Fr. — Briseux contre Ét. de la Tour, curé de Chevigney (partage), 1681. — Accordance de l'avocat fiscal Vuillin, sgr d'Esnans, contre Cl.-Fr. Briseux, ledit Vuillin ayant acquis, en 1681, la moitié de la terre d'Esnans, d'Ét. de la Tour, héritier partiel d'Ét. de la Ferté, 1646-84.

**1H102** (Liasse.) — 46 pièces papier.  
**1606-1700.** — *Famille Pierrard-Despotot.* — Procédures (Anne Renard, plaidant à Baume contre Cl.-Fr. Briseux, veuf de Ph. Despotot), 1606-49. — Traité de mariage de J.-A. Despotot avec Cl. Pierrard. — Rentes dues par H. Pierrard à Briseux. — Ant. Despotot contre F.-B. Donzelot, curé de Bouclans et les héritiers d'Ogliani (rentes provenant de Cl. Pierrard, première femme du dit Despotot), 1643. — Saisie sur Cl. Pierrard pour rente, 1645. — Rentes diverses. — Procès entre Cl. Pierrard et Cl.-Fr. Briseux (appointements, accordance, inventaires de pièces, projet de traité, etc.), 1650-1660. — Prétentions de Cl.-Fr. Briseux sur J.-A. Despotot, défendeur principal, 1660. — Rente sur les habitants de Brussey (1), cédée à Cl.-Fr. Briseux par son beau-père Despotot, v. 1660. — Accordance et procuration (décret Despotot) bailliage d'Ornans, 1663. — Lettres diverses et quittances. — Rente Pierrard-Briseux, v. 1700.

- 1H103** (Liasse.) — 8 pièces papier, dont 1 registre de 278 f.  
**1578-1585.** — *Famille Robin.* — Droit de sépulture de B. Robin, femme de Th. Briseux, notaire à Baume. — Procès dudit Th. Briseux et alliés contre le curé de Baume, qui s'opposait à la mise d'une tombe à M. Briseux, fille de B. Robin, 1585.
- 1H104** (Liasse.) 2 pièces papier, dont 1 registre de 127 f.  
**1590-1598.** — *Famille Robin (suite).* — Inventaire des meubles de Marg. Robin, veuve de P. Gillebert, P. Briseux étant héritier, 1590. — Grosse d'inventaire des biens de R.-Cl. Robin, Vve de Pierre Cuchet (?) de Clerval.
- (1) Doubs.**  
**(1) Haute-Saône.**
- 1H105** (Liasse.) — 30 pièces papier.  
**1407-1599.** — *Terre de Passavant et Clerval*, dont un Briseux fut officier, — Minutes diverses de la main de P. Briseux : reprises de fief par Th. de Neufchatel, envers J. sans Peur, duc et comte de Bourgogne, 1407 (copie 1531) ; — au sujet du port des lettres et de réparations au château parles habitants de Montby et de Gondenans (1) ; — au sujet du testament de F. de Neufchatel, 1521. — Quittances et revenus divers. — Lettres, minutes, au sujet de franchises; mainmorte; du signe patibulaire; — prix des grains à Baume. — Comptes de la seigneurie de Passavant, 1585-87. — P. Briseux caution de l'abbesse de Baume, pour une rente, 1597. — Amodiation de la seigneurie de Passavant à Filloz.
- 1H106** (Liasse.) — 28 pièces papier.  
**1600-1610.** — *Terre de Passavant et Clerval (suite).* — Minutes et pièces diverses, la plupart de la main de P. Briseux ; au sujet d'un héritage à Chaux ; amodiation et lods à Passavant ; litige au sujet de la sie de l'isle. — Interrogatoire de J. Filloz, amodiateur du revenu de la sie de Passavant et réponse d'Est. Vernerey. — Requête de J. Filloz au bailli d'Amont, 1601. — Accordance, 1601-02. — « Escritures » de P. Briseux au sujet des S<sup>ties</sup> d'Héricourt, Châtelot, Clémont, Blamont ; — de la mainmorte à Passavant ; de cens dus au Cte de Montbéliard, au sujet de l'affranchissement des habitants de Montby et Gondenans. — Mandement de garde de justice, haute, moyenne et basse à Epenouse, au profit de Cl. de Rye, sgr de Vercel, etc..., 1602. — Requête pour amende de chasse, 1604. — Autres papiers de P. Briseux : affaire des moulins de Brémoudans entre le Cte de Montbéliard et P. de Watteville ; — des habitants de Clerval se prétendant francs, 1610, etc....
- 1H107** (Liasse.) — 30 pièces papier, 1 parchemin.  
**1608-1618.** — *Terre de Passavant et Clerval (suite).* — Confirmation par les archiducs des droits des ctes de Montbéliard sur la S<sup>tie</sup> de Clerval, fief du Cté, 1608. — Ordonnance des mêmes pour surseoir à une ordonnance entre le Cte de Montbéliard et le Cte de Charny, au sujet des sies d'Héricourt, Clémont et Chatelot, 1608. — Journées de Briseux au service du duc de Wurtemberg, pour les affaires d'Héricourt, etc., 1608. — Enquête au sujet du moulin d'Esnans, dépendant de la sie de Passavant. — Accordance au sujet de l'amodiation de la sie de Passavant. — Avis de Briseux au sujet des quatre terres, 1610 ; — ses services au Cte de Montbéliard. — Papiers et mémoires divers : prétentions du comte de Bourgogne sur Montbéliard et les seigneuries ; — compromis à ce sujet ; — procès du Cte de Montbéliard avec M. de Varambon ; — avec P. Sarrazin d'Aissey, amodiation des moulins d'Esnans, 1615-1616.
- 1H108** (Reg.). — 133 et 39 f. papier, couv. parchemin manuscrit.  
**1562-1636.** — *Rentiers.* — Papiers de P. Briseux (suite). — 1° Livre de comptes : f° 1-135, 1600-1621. — 2° F° 1-39. « Répertoire de ce quest dû à Th. Briseux.... » ; « Dettes annuelles et simples ». 1562-1636.
- 1H109** (Reg.). — 139 f. papier, couv. parchemin.  
**1585-1663.** — *Rentiers (suite).* — Carnet de P. Briseux. — Notes de comptes : cens, rentes, etc. (par commune et par jour d'échéance).
- 1H110** (Reg.). — 14 et 5 f. papier, couv. parch. ms., fin XII<sup>e</sup>.  
**1636-1638.** — *Rentiers (suite).* — 1° Carnet de comptes, f., 1636. — 2° Dépenses (presque illis.), 1636-1638.
- 1H111** (Reg.). - 88 f. papier, couv. ms. parchemin, fin XIV<sup>e</sup> s.  
**1668-1683.** — *Rentiers (suite).* — Carnet de comptes.
- 1H112** (Liasse.) — 20 pièces papier, dont 5 cahiers de 18, 8, 29, 46 et 32 f.  
**1600-1688.** — *Rentiers (suite).* — Comptes : « Guyard d'Esnans fut condamné le dit jour à une amende de 10 sols », 6 oct. 1600. — Livre de raison (Esnans), 1635. — Carnets, 1645 ; id. 1647-1653 ; — livre de raison (Esnans), 1648-1658 ; — Carnet, 1654-1658. — Pièces de comptes : manuels, cens, vendange de la vigne de l'Aigle, 1666 1688.
- 1H113** (Liasse.) — 20 pièces papier, 5 parchemins.  
**1571 1671.** — *Rentes diverses* : sur ou au profit de P. Briseux ; Cl.-Fr. Briseux ; inventaire des pièces d'unprocès Cl.-Fr. Briseux contre Cl.-Fr. Durand (cession de renie), 1649. — Rente due par Cl.-Fr. Briseux aux Bénédictins : accord, quittance à Briseux, 1650.
- (1) Doubs.**
- 1H114** (Liasse.) — 47 pièces papier et 1 cahier 22 f.  
**1580-1685.** — *Frais de justice.* — Vacation du procureur de la Goutte, v. 1620. — Frais dûs par Briseux à divers (huissier, procureur), 1672. — Quittances diverses de Th. et P. Briseux, 1580-99. — Parties du procureur Loyseau (scribe de la justice d'Esnans, en 1657 et châtelain en 1670), sur l'hoirie de Cl.-Fr. Briseux, 1685.

- 1H115** (Liasse.) — 50 pièces papier et 1 cahier 29 f.  
**1649-1684.** — *Procès de Cl.-Fr. Briseux contre G. Amey et Vuillin.* — Amodiation d'une maison à Baume, rue des Fossés, par Briseux, 1649 ; — requête de Briseux au bailli d'Amont au sujet de la dite maison, 1653 ; acte de comparution. — Accordance de Briseux contre Amey, tenant l'héritage des Poissenot, 1654. — Remontrance de Briseux à Amey au sujet de la maison des Poissenot, rendue humide, 1654. — Lettres d'Amey à Briseux, 1658. — Requête d'A. Briseux, Vve Ramasson, contre son père. — Mémoire et mandement d'appel de ce dernier contre sa sœur ; — procédures, 1665. — Requête à la Cour de Cl.-Fr. Briseux contre S. V. Vuillin, docteur ès droits, de Baume, qui aurait enlevé A.-M. Marg. Briseux, fille du dit suppliant, 1666. — Procédures : placet, sentence condamnant Briseux à payer 300 l. à Amey, 1683 ; procuration ; inventaire de pièces produites à la Cour par Briseux ; — conclusions à la Cour de Vuillin contre Briseux, 1684 ; — requêtes interpellation, 1681 ; — avances faites par Briseux à Vuillin ; — requête ; — défense de Briseux. — Accordance de Briseux contre Vuillin.
- 1H116** (Liasse.) — 8 pièces papier.  
**1602-1661.** — *Procès (suite).* — Cl.-Fr. Briseux, légitime administrateur des corps et biens de Cath. de la Tour, héritière d'Ét. de la Ferté, contre L. Barbet, aïeule et tutrice de Cl. Papay, de Clerval : lettres, inventaire, 1648. — Décret sur S. Belot, dit Busquet, de Clerval à requête de J. Tanchard ; — contre Fr. Briot, de l'Isle ; — contre Coinlet : quittances, bordereau, 1598-1603.
- 1H117** (Liasse.) — 60 pièces papier.  
**1636-1662.** — *Procès (suite).* — C. de la Tour, femme Briseux, contre Cl.-Fr.-G. Gillebert, de Baume : lettre de Gillebert ; — requêtes, mandement et exploit, conclusions de C. de la Tour ; — trois extraits d'affirmation, 1641. — Inventaire et motifs de C. de la Tour, 1641. — Interrogatoire pour Gillebert ; — arrêt interlocutoire, contredits, requête par C. de la Tour, 1647-1648. — Accordances ; — enquêtes ; — réponses de C. de la Tour, 1649 ; — requêtes, assignation, etc., 1650-1661. — Cl.-Fr. Briseux contre P. Guyard, de Fourbanne, ayant amodié la Grange d'Esnans : quittance, saisie, 1660-1662.
- 1H118** (Liasse.) — 95 pièces papier, 1 parchemin, 1 sceau.  
**1629-1667.** — *Procès (suite).* — Cath. de la Tour contre les Jésuites de Besançon ; — lettres et quittances des Jésuites et de leur procureur de Besançon, 1629-37 ; — lettre de la Ferlé aux dits. — Mandement d'appel par Fr. de la Tour contre le B. P. Cl. Bouvier, recteur, 1646. — Requêtes, appointements, monitoire, interrogatoire, etc., 1647 ; — arrêt interlocutoire infirmant l'appel des Jésuites, 1647. — Saisies diverses sur Briseux, 1648-49. — Réponses, lettres et quittances des Jésuites, 1649-55. — Ph. Perron, procureur, au sujet du paiement de ses honoraires contre Cl.-Fr. Briseux et Cath. de la Tour, 1660-72.
- 1H119** (Liasse.) — 16 pièces papier, dont 2 cahiers, de 28 et 17 f. et 4 imp., 1 parchemin, 1 sceau.  
**1680-1715.** — *Procès (suite).* — Les Bénédictins contre Noël Amey, de Baume, avocat au Parlement, petit-fils d'Anne Briseux ; N. Germain Gillebert, docteur ès droits, Cl.-B. Amey, prêtre, chanoine de Ste-Madeleine et Cath. Rougemont, femme du dit Amey, au sujet d'une donation faite à St-Vincent par Cl. Briseux, le 11 août 1684. — Donation de C.-J. Amey à son père Noël ; — donation Cl.-Fr. Briseux, 1684-1715. — Requête d'emploi ; inventaire de pièces, 1713-16 ; — mémoire et supplément ; extrait du livre de délibérations des avocats au Parlement, 1713, pour les Bénédictins ; — arrêt confirmant la donation du 11 août 1684, 18 fév. 1715. — Interrogatoires faits à M. G. Gillebert pour les Bénédictins, 1715 — Mortuaire de Cath. de la Tour, 9 août 1680, et de Cl.-Fr. Briseux, 12 nov. 1686. — Acte par lequel il conste que les religieux ont déposé au greffe du Parlement les registres paroissiaux de St-Marcellin, 1715.
- 1H120** (Liasse.) — 46 pièces papier, 8 parchemins.  
**1558-1790.** — *Communes.* — *Adam-les-Passavant.* Cheptel de vaches pour Cl.-Fr. Briseux, 1685. — *Adrisans.* Délivrance du four banal par P. Briseux à CL de Crosey, moyennant 500 francs, 1603. — *Aigle (l')*(1). État des héritages des Bénédictins provenant de Cl.-Fr. Briseux et acensés aux Bardey, 1558-1712. — Acensements à Baume, 1559-1561. — État et répertoire des actes et litres concernant le domaine de l'Aigle et des héritages en dépendant, 1571-1690. — Acensements divers. — Ventas, 1584-1696. — Difficultés avec Bardey, 1743-77. — Cens dûs à la ville de Baume (s. d.). — Écritures de Cl.-Fr. Briseux, pour prouver que l'Aigle est franc ; avis de droit du sr Le Maire : l'Aigle est non imposable. — Pièces diverses : acensements faits par la ville de Baume. — Donations diverses faites à P. Briseux de terres censables envers la ville, 1602. — Mémoire des cens dûs par la ville à Briseux, de 1600 à 1612. — Procès C.-Fr. Briseux contre P. Landry, de Baume, au sujet de la malfaçon d'une vigne, acensée au dit Landry : pièces diverses, enquête ; inventaires du sr Briseux, etc.... ; — appel par Briseux, 1641.
- 1H121** (Liasse.) — Si pièces papier, 1 sceau, 1 plan.  
**1599-1712.** — *Aigle (l')*. — *Procès (suite).* — Vigne acquise par P. Briseux, de Cl. de Coligny, 1599. — Pâturage : procès avec la ville de Baume, 1608. — Mandement de garde ; opposition à son exécution par le syndic, 1609 ; — pièces diverses ; renvoi de la cause au Parlement, 1610 ; — vigne de l'Aigle. — Amodiation des biens de Briseux, à l'Aigle et à Baume, 1624. — Acensement de l'Aigle, 1659. — Procès avec la ville de Baume : accordances contre la ville au sujet d'impositions de vignes, 1661 ; — inventaire par Fr. Briseux, 1662, appointement ; — sentence déclarant Briseux non recevable, dont appel, 1663. — Procès S. Bardey, acensitaire de l'Aigle, contre Briseux, 1661-1664. — Inventaire et accordances de Briseux, 1664-66, Bardey condamné par provision à laisser Briseux percevoir « 2 parts de 5 de tous les fruits, soit d'emblavures ou autres, qui croistront en l'an présent », à l'Aigle, 1666. — Reprise de cause de Briseux avec la ville de Baume (impositions), 1682. — Amodiation de l'Aigle à Fr. et J.-Cl. Bardey par l'abbaye de St-Vincent. — Transaction entre G.-N. Gillebert et les Bardey, portant acensement d'une vigne à l'Aigle, 1702. — « Tibériade » sur toile des vignes de l'Aigle, 1712.
- 1H121** (Liasse.) — Si pièces papier, 1 sceau, 1 plan.  
**1724-1748.** — *Aigle (l')*. — *Procès (suite).* — Avis de M. Camusat : les Bénédictins ne peuvent se dispenser de payer les dîmes et cens, 1724. — Bail de l'Aigle à Baudot, pour 300 l. par an, 1724. — Inventaire ; assignation ;

- « viennent parties » des Bénédictins demandeurs contre les Bardey, défendeurs. 1724. — Conclusions du procureur du Roi contre les Bardey ; requêtes, contredits de ces derniers, 1724. — Plusieurs avis de M. Camusat, 1725. — Jugement du bailliage portant enquête, nomination d'experts, 1725. — Procès entre P. Chrestin, P.-F. Regnaude, les Bénédictins de St-Vincent, les curé et familiers de l'église de Baume, d'une part et les religieuses bénédictines de l'abbaye de Baume, d'autre part; ces dernières prétendant au droit sur les menues dîmes des graines que l'on sème sur le territoire de Baume ; — sentence du bailliage, 15 mai 1725 ; — appel, mémoire contre les dites dames, 1725. — Bail du domaine avec P.-F. Boudot pour 9 ans, moyennant 300 l., 1733. — Les Bénédictins de St-Vincent et P.-Fr. Boudot, de Baume, contre Ant., J.-Cl. et Joseph Bardey, résidents à l'Aigle et les dits J.-Cl. et Joseph Bardey, demandeurs en assistance, P.-Fr. Bardey, défendeur en icelle ; procédures diverses, 1735-1737 ; — délimitation de la Combe d'Oyot entre les Bénédictins et Ant. Bardey et consorts, 1736 ; — plan ; — bail avec les Bardey, 1748.
- 1H123** (Liasse.) — 141 pièces papier, 7 cachets.  
**1760-1784.** — *Aigle (I')*. — *Procès (suite)*. — Déclaration des terres du village de Viéthorey. dépendantes du cens de l'abbaye. — Procès des Bénédictins contre Bardey, censitaire de l'Aigle : pièces diverses, 1767-1788. — Quantité des terres tenues à cens par J. Bardey, 1778. — Lettres diverses. — Bail par les Bénédictins des revenus de l'Aigle, pour 9 ans, à J.-Cl. Boudot, de Baume.
- 1H124** (Liasse.) — 49 pièces papier, 5 parchemins.  
**1609-1657.** — *Autechaux*. — Vente et échange à P. Briseux ; — arrêt lui confirmant le droit de regains au Pontot. — Procès avec les habitants au sujet du droit de parcours ; — déposition de témoins ; pièces diverses. — Factum pour Fréd. et J.-Cl. Bardey, appelant contre les habitants intimés, 1615-1673.
- 1H125** (Liasse.) — 26 pièces papier, dont 1 cahier de 19 f., 3 parchemins.  
**1544-1716.** — *Baume*. — Achat d'une terre censable envers la ville par Cl. Ferryet ; — compte rendu par le dit de la charge de commis trésorier au dit Baume, 1585. — Inventaire des pièces produites au procès Briseux contre Amey, 1653. — Maisons de Briseux à Baume : monitoire, réparation, visite, 1558-1661. — Amodiations de vignes et vente d'une maison du dit sr Briseux, 1661-92. — Prix des grains à Baume, 1712-1716. — Affaires des La Ferté et Briseux, contre la ville de Baume, au sujet des impositions, 1583-1669. — Quittances diverses : fournitures faites aux troupes (régiment du marquis de St-Martin, etc....) ; — requête de la ville de Baume au dit marquis, 1631-1638 ; — quittances pour réparation ès murs, 1641 ; — fournitures aux troupes par le sr de La Ferté : accordance entre S. F. Dolet et C. de la Tour, femme de Cl.-F. Briseux ; interrogats de la dite, 1647 ; — Procès Briseux contre Dolet : inventaire de pièces, 1648. — Requête des habitants de Baume touchant le logement des troupes, 1650.
- 1H126** (Liasse.) — 26 pièces papier, dont 1 cahier de 19 f., 3 parchemins.  
**1557-1669.** — *Baume (suite)*, 1660-64. — Procès de Cl.-Fr. Briseux contre Fr. Fournier, au sujet d'une maison en ruines, rue des Fossés : enquête, 1663 ; pièces diverses ; sentence contre Briseux, 1664. — *Bois-la-Ville*, 1557-1620. — Ventes et achats de plusieurs pièces de terre. — Remontrance des habitants à l'Archevêque pour le rétablissement d'une église, après 1711. — *Branne*. Amodiation des dîmes : procuration à Cl.-Fr. Briseux par M. d'Orchamps (1).
- 1H127** (Liasse.) — 51 pièces papier, 3 parchemins et 1 cahier de 19 f., 3 sceaux.  
**1536-1686.** — *Chaux-les-Clerval* (Prieuré), 1547-1678. — « Cense générale dehue par les manans et les habitants de la ville de Clerval, ensemble des censeshues par les habitants d'Anteuil, Crosey, Roche et Branne.... », 1547. — Reçus divers donnés à P. Briseux. — Etat des revenus du prieuré, 1678. — *Cour*. Écritures de P. Briseux au sujet du meunier, v. 1600. — *Esnans*. Vente de la seigneurie, 1536-37. — Confirmation de la terre d'Esnans par Ch.-Quint, 1545. — Reprise de fief (Arbois), par P. Destel, sgr d'Esnans, 1550. — Testament de Françoise Sellier, léguant à sa fille la terre d'Esnans, 1557. — Inventaire de Filloz, procureur d'office d'Esnans ; — enquêtes au sujet de la hte Justice, 1560-70. — Monstres d'armes : défaut contre les habitants d'Esnans, 1564-68. — Inventaire des biens de P. d'Estey, sgr d'Esnans. — Signe patibulaire : déclarations et enquêtes. — Droit de parcours au finage de Baume ; — d'empêcher la chasse à Esnans, 1650-53. — Cl.-Fr. Briseux contre P. Bouhélier, de Baume (corvée et gerbe de messerie), 1658. — Compte de Briseux à son granger, 1676. — Obligation au profit des Bénédictins, 1686.
- 1H128** (Liasse.) — 42 pièces papier, 1 sceau.  
**1557-1688.** — *Esnans (suite)*, 1575-1684. — Permission d'ériger une chapelle à H. de la Ferté et sa femme : quittances diverses du curé de Cour pour la desserte de ladite chapelle. — Appel pour les habitants de Baume contre Et. de la Ferlé, sgr d'Esnans, prétendant aux dîmes de Cour, 1647. — Acceptation signifiée aux Bénédictins pour le curé de Cour, de 3001., comme portion congrue, 1666. — Procès de Marg. Jacoutot, d'Esnans, contre les familiers de Baume et divers, 1621-63.
- 1H129** (Liasse.) — 39 pièces papier et 2 cahiers de 14 et 11 f.  
**1650-1664.** — *Esnans (suite)*. Procès de Cl.-Fr. Briseux et Cath. de la Tour, sa femme, sgr et dame d'Esnans, contre N. Boilloz, de Baume, docteur ès droits ; Cl.-G. Devillers, J. Guyard, etc., qui avaient vendangé avant le ban.
- 1H130** (Liasse.) — 19 pièces papier, 1 registre de 39-21 f.  
**1562-1666.** — *Fourbanne*. Droit de pêche dans le Doubs, 1652-66. — *Guyans-Venues*. Livre de comptes : dîmes d'agneaux; graines dues, 1562-1616. — *Hyèvre*. P. Briseux acense une île, 1662. — Cl.-Fr. Briseux loue la grange d'Hyèvre, pour 442 francs, 1665 ; — procès du dit contre P. Paris (vente), 1666.
- 1H131** (Liasse.) — 17 pièces papier, dont 2 cahiers de 13 et 15 f.  
**1600-1660.** — *La Barre*. Incendie ; déposition, v. 1660. — Procès Perréal contre Coquillot (pierres enlevées à un chazal). — *Luze et Chagey*. Le Cte de Montbéliard contre les enfants du Cte d'Orlembourg : conseil et avis de droit, v. 1600

**1H132** (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.  
**1504-1725.** — *Roulans*. Assignation en la justice, 1615. — *Trouvants*. Vigne acensée par Briseux, 1681. — Arrêt attribuant une vigne à Cl.-Fr. Briseux contre M. du Châtelet, 1681. — *Vernois-les-Belvoir*. H. Lulier contre Sauret pour décret, v. 1640. — *Viéthorey*. Sentence du L<sup>i</sup> G<sup>al</sup> d'Amont adjugeant à Th. Briseux une terre contestée par les habitants, 1564. — Prés à Viéthorey et à Voillans, vendus par G. Briseux et retirés par P. Briseux, 1594. — Vente de terre devant lods à 4 blancs par franc, aux Bénédictins, 1725. — *Voillans*. Achat d'un pré par Th. Briseux pour 6 fr. 10 gros, 1582.

FAMILLE COQUILLOT-PILLOT-LABARRE

**1H133** (Liasse.) — 20 pièces papier, 9 pièces parchemin.  
**1554-1627.** — *Famille Coquillot-Pillot-La Barre*. Note au sujet d'une vente par J. de la Barre, 1554. — Vente d'une portion de maison, rue du Clos, 1604. — Reconnaissance, 1604. — Plusieurs rentes acquittées, 1615-20. — Achat de cens, de biens féodaux par A. de Pillot, 1627. — Reprise de fiefs d'A. de Pillot, 1627. — État des demandes de M. Franchet, sgr de Cendrey, prétendant que 18 journaux de terre tenus par les Bénédictins sont de sa directe, 1627. — Héritage acquis par A. de Pillot, le 20 nov. 1627 à la Barre et à Vandelans ; — déclaration de terres à Vandelans ; — autre déclaration d'héritages. — Décret de Breville, par lequel les biens de F. de Breville et J. de Bougnon, sa femme, sont adjugés à L. de Breville, pour 2.500 francs, 25 juin 1627.

**1H134** (Liasse.) — 34 pièces papier, 5 parchemin, 1 sceau.  
**1628-1687.** — *Famille Coquillot-Pillot-La Barre (suite)*. Amodiation, sommation par de Pillot, 1628. — Maintenu par le Parlement au sr de Pillot, dans les héritages contre de Breville, 1628. — Reconnaissance des sujets de la Barre envers Ant. de Pillot, 1631-35. — Écritures contre A. de Pillot qui réclamait des tailles à Vandelans, 1635. — Actes du procès de A. de Pillot contre H. Blessemaille, de Vandelans, 1645 ; — permission au prévenu de faire barre, 1646. — Amodiation de la srie de la Barre par Cl. Coquillot, à raison de 3 mesures par journal, 1671 ; — autres amodiations, 1677-86. — Déclaration par Coquillot de ses héritages féodaux en vue de l'arpentement de la Barre, v. 1680 ; — par Franchet, sgr de Cendrey, pour celui de Vandelans, 1681 ; — difficultés et procès, 1687. — Rentes diverses sur ou au profit de A. de Pillot, 1626-1632. — Emancipation de delle Cl.-Ant. de Pillot, par son père, 1645.

**1H135** (Règ.). — 132 feuilles papier.  
**1688.** — *Famille Coquillot-Pillot-La Barre (suite)*. Traité de partage entre delle Cl.-Ant. de Pillot, veuve de feu P. Coquillot, citoyen de Besançon, décédé *ab intestat*, et les héritiers du dit Coquillot, des biens et effets par lui délaissés, 1688.

**1H136** (Reg. couv. parch. 136 f. pap.).  
**1688-1700.** — *Famille Coquillot-Pillot-La Barre (suite)*. — Rentes comprenant les rentes attribuées à delle Cl.-A. de Pillot, en suite du partage visé ci-dessus, portant quittances.

**1H137** (Reg. couv. parch. 45 f. papier.)  
**1688-1607.** — *Famille Coquillot-Pillot-La Barre (suite)*. — Livre de parcelles de delle Cl.-Ant. de Pillot ; — avances faites.

**1H138** (Liasse.) — 40 pièces pap. ; 1 parch.  
**1688-1755.** — *Famille Coquillot-Pillot-La Barre (suite)*. — Pièces diverses : décharges, quittances, rentes dues à la delle de Pillot, v. 1688. — Amodiations par la dite, 1689. — Jouissance des héritages de la Barre et Vandelans, v. 1690. — Quittances diverses, 1698. — Contestation entre le conseiller Franchet, sgr de Cendrey, et les Bénédictins au sujet d'héritages provenant de Cl.-Ant. de Pillot : accord, 1699. — Amodiations diverses par les Bénédictins à Ab. Allemand, de Vandelans, 1702 ; — à J. Amyot, de la Barre, 1708 ; transaction entre ce dernier et les premiers, 1714. — Vente d'immeubles par les Bénédictins à F. Boiteux le jeune et ses frères, 1750. — Quittances diverses.

**1H139** (Liasse.) — 73 pièces papier, 5 parchemin, 2 sceaux.  
**1599-1629.** — *Pierre Doroz et sa famille*. — Profession de P. Doroz, étudiant au collège de Dole, entre les mains de Guill. Simonin, prieur et sacristain, 1599 ; — constitution de rente au dit et à Cl. Doroz, 1604-1616. — Copie de la bulle de Paul V donnant pouvoir de réforme à G. Simonin ; — P. Doroz refuse d'accepter la Réforme ; traité avec M. de Corinthe ; une pension de 200 francs lui est accordée et sera payée par les religieux, 1611 ; — comme garantie, la desserte de la cure St-Marcellin lui est laissée jusqu'à Pâques, 1620, 1619-1637. — Quittances des paiements faits à P. Doroz de sa pension de 1611 à 1632 ; — location par ce dernier d'une maison sise Grande-Rue. 1626 ; — réparations, 1626-1629.

**1H140** (Liasse.) — 42 pièces papier, dont 2 cah. de 16 et 65 f., 1 sc.  
**1633-1638.** — *Affaires Pierre Doroz (suite)*. — Procès de P. Doroz avec D. Deschard, citoyen de Besançon et sa femme Perrenette L'Estoile, nièce du dit Doroz, au sujet de la location d'une maison. — Etat des papiers remis par Deschard entre les mains du cogouverneur Henry, 1635 ; copie d'accordance de P. Doroz ; journal des affaires survenues, 13 janvier 1635-14 juillet 1636 ; — « actes, pièces et procès » 1 cah. 1635 ; copie de conclusions d'accordances de P. D. — Réponse des Bénédictins à Des. Deschard, 1635 ; — inventaire des pièces exhibées devant les gouverneurs par P. B., 1635. — Sentence provisionnelle adjugeant 10 fr. à P. D., 5janv. 1636 ; — Héritages sis à Gennes, appartenant actuellement aux enfants Jourdain et provenant de P. D., 1636. — Prétention des Bénédictins sur D. Deschard du fait de P. D., 1638.

**1H141** (Liasse.) — 35 pièces papier.  
**1640-1684.** — *Affaires P. Doroz (suite)*. — Mémoire touchant les parents, emplois et biens de P. Doroz, v. 1660. — Écritures de J. Cetet, femme de Cl. Deschard, fils de Désiré D, contre les Bénédictins, au sujet de plusieurs renies provenant de Cl. Doroz ; — accordance pour les Bénédictins, 1681 ; — inventaire pour les dits, 1682. — Avis du conseiller d'Orival, défavorable à J. Cetet. — Sentence de B. Dagay commis par la Cour, en exécution d'arrêt du 11 juillet, déclarant Marg. Deschard, fille de J. Cetet, non recevable en certaines rentes et à en

reconnaître d'autres. 24 déc. 1689.

SUCCESSION DE D. D. ANSELME ET AD. GROS, RELIGIEUX ORIGINAIRES DE VESOUL

- 1H142** (Liasse.) — 13 pièces papier, 6 pièces parchemin.  
**1530-1626.** — *Famille Gros.* — Traités de mariage de S. Carmentrand, de Scey-sur Saône, avec F. Ponsot, de Luxeuil, 1590 ; de Cl. Gros, d'ès droits, et de Cl. Girard, 1510 ; — institution de bailli de Traves et de Port-sur-Saône, Rupt ; de It local en la gruerie du Comté, à Vesoul et Montjustin, pour Cl. Gros, 1592-1595-1610. — Donation entre vifs par M. Gros ; à son frère Claude, 1596. — Testament de Seb. Carmentrand, 1611. — Traité de mariage de G. Courtaillon, avec J. Gros, fille de Claude, 1623. — Testament de Fr. Ponsot, Yve de S. Carmentrand, 1626.
- 1H143** (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 3 pièces papier.  
**1628-1632.** — *Famille Gros (suite).* — Testament de Cl. Gros, de Vesoul ; il fait héritiers Marc et Jean ses fils et lègue aux dames Carmentrand et Courtaillon, ses filles, 1628. — Insinuation de la donation de Cl. Girard, femme Gros, à son fils, à l'occasion de son mariage avec M. Mercier, 1630. — Traité de mariage du précité, 1630. — Traité avec les Annonciades, de Vesoul, pour la réception de Cl. Gros, 1630 ; — quittance de 500 frs pour son trousseau ; — donation de la dite à cause de mort à ses mère, frères et sœurs, 1631. — Traité de mariage de M. Gros, dr ès droits, avec Charlotte Jannot, 1631. — Paiement fait à J. Gros, Vve d'H. Carmentrand, 1637.
- 1H144** — 16 p. pap. dont 2 cah. de 12 et 42 f., 1 parch.  
**1599-1656.** — *Famille Gros (suite).* — Testament et inventaire de l'hoirie de J. Gros, 1631. — Testament de Ch. Jannot, femme de M. Gros, mère de dom Adalbert et dom A. Gros, 1639. — Procès, 1599-1606 : affaire Gros contre Aymonnet, de Vesoul, et N. Champy ; — M. Gros et les Bénédictins contre J. Flory, apothicaire à Vesoul (rente) ; accord, 1654-1656.
- 1H145** (Liasse.) — 40 pièces papier dont 2 cahiers de 17 et 17 f.  
**1618-1620.** — *Famille Gros (suite).* — Procès : Cl. Gros contre Fr. Comte et M.-L. Oulhenin, sa femme, de Vesoul, au sujet d'une séparation de jardin : inventaire de pièces, enquête, etc.
- 1H146** (Liasse.) — 50 pièces papier dont 1 cah. de 34 f.  
**1618-1632.** — *Famille Gros (suite).* — Procès avec P. Bos : pièces diverses (inventaire, accordances, procuration, conclusions, etc.).
- 1H147** (Liasse.) — 2 pièces papier dont 1 cahier de 18f. et 1 reg. de 102-8 f.  
**1598-1631.** — *Famille Gros (suite).* — Cens et rentes. — Carnet de Cl. Gros, gendre du sr Girard, 1598-1599, 18 f. — 1 gros carnet 62 f. et 8 f., 1619-1629 et 1622-1626 ; — 1 autre 6 f., 1631.
- 1H148** (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 8 papier.  
**1561-1608.** — *Famille Gros (suite).* — Rentes et cens. — Constitution de rentes : au profit de Cl. Gros, M. Girard, etc.
- 1H149** (Liasse.) — 9 pièces papier, 8 parchemin, 2 sceaux.  
**1613-1643.** — *Famille Gros (suite).* — Rentes et cens (suite). — Constitution de rentes au profit de Cl. Gros, 1613-20 ; J. Tranchant, 1615 ; M. Gros, 1633-39 ; — cession d'obligation au profit de la Yve Cl. Gros et ses enfants, 1630. — Cédule de M. Gros, 1642.
- 1H150** (Liasse.) — 28 pièces papier dont 1 registre de 16 f. ; 9 pièces parchemin.  
**1593-1683.** — *Famille Gros (suite).* — *Communes* : Aynans (Les). *Chantes.* Constitution de rentes, 1617. — *Charriez.* Achat d'une vigne par Cl. Gros, 1601. — *Chaux-les-Port.* Amodiation de terres, prés, vignes, maison par Cl. Gros, 1609. — *Confracourt.* Achat d'immeubles par Cl. Gros, 1592-1596. — Affaires Gros-Garin : déposition de témoins, 1602. — *Echenoz.* Décret sur Gousset, de Vesoul, 1619, — *Fedry.* Carnet de Cl. Gros, 1597. — Procès de Cl. Gros au sujet d'une maison C.-J. Masson, 1602-1630. — Amodiations par Cl. Gros aux Masson, 1638. — Amodiation pour les Bénédictins ; lettres, reçus, 1613-1683.
- 1H151** (Liasse.) — 35 pièces papier dont 2 cahiers de 16 et 56 f., 1 parchemin, 1 sceau.  
**1605-1626.** — *Famille Gros (suite).* — *Communes (suite).* — *Fleurey-les-Vesoul.* Décret sur L. Noirot, 1608. — Arrêt contre N. Noirot, suppliant non recevable, 1623. — Requête de Fr. Quinet, mariée à L. Noirot, et mère de N. Noirot, avec assignation à Cl.)Gros, acquéreur des biens dudit Noirot, 1623. — Défense, requête, accordance, inventaire de Cl. Gros, contre N. Noirot, 1624. — Frais, etc., 1526.
- 1H152** (Liasse.) — 15 pièces papier, 7 16 parchemin.  
**1574-1625.** — *Famille Gros (suite).* — *Communes (suite).* — *La Barre.* Rente, 1574. *Magny-les-Port,* 1587-1626. Vente d'héritage sis à Cucles (1), par Ci. Charoquet, à divers et à Cl. Gros, 1587-1614. — Procès, accordance. — Amodiation du four banal. — *Pontcey.* 2 ventes, 1606-10. — *Port-sur-Saône.* 2 ventes dont l'une à Charoquet, 1611 et 1624. — *Pusey.* 2 ventes, 1636. — *Raze.* Vente par Cl. Gros, 1604. — *Rosey* (2), Une vente et un achat de vignes, par Cl. Gros, 1604-1606.
- 1H153** (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 7 pièces papier dont 3 cah. de 15, 11 et 14 feuillets, 9 sceaux.  
**1538-1598.** — *Famille Gros (suite).* — *Communes (suite).* — *Scey-sur-Saône.* — Achats de terres par A. et J. Gros ; par Phil. de Goussarre et Cl. de Mugnans, sa femme, 1538-80. — Testament de Cl. de Ronchoux, beau-père de P.-H. de Goussarre, 1570. — Foi et hommage prêté par N. de Ronchoux à Cl. de Bauffremont (3), évêque de Troyes, sgr de Scey, 1560. — Dénombrement du même au même, 1565 ; de Phil. Goussarre, 1584. — Testament de Cl. Rouhier, 1562. — Traité d'A. de Goussarre avec ses sœurs, 1594. — Dénombrement par ledit à

Guil. de Bauffremont, 1598.

- 1H154** (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 5 sceaux.  
**1601-1660.** — *Famille Gros (suite)*. — *Scey-sur-Saône (suite)*. — Vente, 1601. — Acensement et achat au profit de Cl. Gros sur A. de Goussarre et sa femme, Fr. Rouhier (vigne), 1604 ; autre par Cl. de Bauffremont à Cl. Gros ; échanges entre Ant. de Goussarre et Cl. Gros, 1610, etc. — Renies. — Amodiations d'une maison de M. Gros, 1633. — Procès de Béatrix Besancenot contre M. Gros, 1634-1635. — Traité entre le professeur Talbert (4), les filles de Claudine Lambelin et les Bénédictins (hérit. Cl. Gros), 1658.
- 1H155** (Liasse.) — 50 pièces papier, 6 pièces parchemin, 1 sceau.  
**1602-1699.** — *Famille Gros (suite)*. — *Communes (suite)*. — *Soye*. Achat pour Cl. Charoquet, 1603. — *Vauchoux*, id., 1604, par Cl. Gros, 1610. — Amodiation du four par ledit, 1618. — Achats par Cl. Gros et divers, 1620-1622. — Procès des Bénédictins comme héritiers de dros, contre les habitants : conclusions, inventaires, décret sur les habitants, 1635-66. — Reçus de rentes constituées au profit de Cl. Gros, 1696-99.
- (1) **Uni à Magny.**  
(2) **De la sgrie du Prieuré de Rosey (H.-S.).**  
(3) **V. E. sup. 2671 et ss.**  
(4) **V. E. 1512-1513**
- 1H156** (Liasse.) — 68 pièces papier. 3 pièces parchemin.  
**1595-1678.** — *Famille Gros (suite)*. — *Communes (suite)*. — *Vesoul*, 1595-1655. — Reçus. — Délivrance d'une vigne à Cl. Gros, 1608. — Réparation à la maison de M. Gros, 1622. — Compte rendu par Cl. Gros de la recette de la confrérie du Saint-Sacrement, 1623. — Maison adjugée à J. Gros pour 6.050 fr., 1635-36. — Jets et imposition, 1640-42. — Imposition pour la rançon de la ville, 1642. — Reddition de comptes de la ville par M. Gros, 1642. — Vente d'une vigne, 1651. — Vigne aux Bénédictins léguée par Cl. et J. Gros, 1655. — *Villers-sur-Port*. Maison. Interpellation par les frères Gros, 1622. — Procès des Bénédictins contre J. Barberet au sujet d'une vente, 1676-78. — *Vy-les-Rupt*, 1608-18. — Constitution de rente de Cl. Gros sur Jean Javelet et procès au siège de Gray.
- 1H157** (Liasse.) — 18 pièces papier dont 1 cahier de 21 f., 4 parchemin, 2 sceaux.  
**1649-1708.** — *Succession Marchand, de Besançon*. — Cession de rente aux Bénédictins sur les habitants de Mamirolle, 1649. — Testament de Séb. Marchand, ses enfants héritiers ; état des biens légués, 1678. — Publication du testament de J. Marchand, 1685 ; — donation entre vifs du dit, devenu bénédictin, au profit d'Ét. Lambert, sa mère, et J.-B. Marchand, son frère, 1692. — Réception de Marg. Marchand, fille de Seb., aux Ursulines d'Ornans (dot 4.000 fr.), 1698. — Mariage de J.-B. Marchand, citoyen de Besançon, avec B. Vinot, 1599. — Détail et estimation du trousseau de cette dernière, 1702. — Factum pour Ét. Lambert, vve de Séb. Marchand, contre les Ursulines d'Ornans, 1711. — Partage entre Pierre et Ét. Lambert, enfants de feu P. Lambert, 1703. Donation de J. B. Marchand aux Bénédictins ; frais, quittances, 1706-1708.
- 1H158** (Liasse.) — 49 pièces papier, dont 2 cahiers de 18 et 20 f., 1 parchemin.  
**1707-1711.** — *Succession Marchand (suite)*. — Testament de J.-M. Marchand, 1707 ; — inventaire, 1708 ; — quittances diverses. — Assignation aux héritiers à requête d'Ét. Lambert ; — donation de la dite à St V., 1709. — Réponse des Ursulines d'Ornans au factum d'Ét. Lambert, pour la reconnaissance du tiers des biens de Seb. Marchand, appartenant à Sœur M. Marchand, v. 1710. — Salvations, appointements, contredits, inventaire de pièces, placet, 1710-1711.
- 1H159** (Liasse.) — 45 pièces papier dont 2 cahiers de 11 et 14 f., 1 parchemin.  
**1712-1726.** — *Succession Marchand (suite)*. — Procès Ét. Lambert contre les Ursulines d'Ornans : griefs, inventaire, sommation, assignation, transaction par laquelle les Ursulines se désistent de tous droits, moyennant 650 l., 1712-1713. — Testament de P. Surat, citoyen en faveur de CL Brouillet, sa femme, publié le 21 août 1722. — Quittances diverses.
- 1H160** (Liasse.) — 19 pièces papier, 6 parchemin.  
**1577-1631.** — *Famille de Marvelise*. — Quittance pour Ant. de Marvelise, vigneron de Besançon, 1577. — Traité de mariage de Th. de Marvelise, fils d'Antoine, avec Cl. Maigrot, 1583. — Assignai, 1588 ; — achat d'un pré par le dit Th., à Velotte, 1591. — Mariage de M. de Marvelise avec G. Fatet, de Vuillafans, 1613. — État des leg faits par Fr. Maigrot, v. 1630. — Quittances diverses.
- 1H161** (Liasse.) — 15 pièces papier dont 2 cahiers de 101 et 22 f., 1 parchemin.  
**1635-1640.** — *Famille de Marvelise (suite)*. — Actes, pièces du procès de Marg. et de Parisede Marvelise pour leur partage, contre Anne de Marvelise et J.-B. Coulon, son fils, 1635 ; — avis de droit pour Marg. et Parise. — Sentence adjugeant la maison à J.-B. Coulon, 1638. — Quittances, etc., 1640.
- 1H162** (Liasse.) — 1 registre de 220 f., 1 parchemin.  
**1648-1652.** *Famille de Marvelise (suite)*. — Actes, pièces du procès des Bénédictins comme donataires de Marg. de Marvelise, originels défendeurs et présentement appelans, contre J.-B. Coulon et A. de Marvelise, sa femme, sœur de Marguerite, originels impétrans en bran-donnement et saisie de fruits de vignes et à présent appelés

#### VISITES DE L'ABBAYE

- 1H163** (Liasse.) — 2 pièces papier, dont 1 cahier de 95 f.  
**1621-1738.** — *Visites de l'abbaye*. — Visite de l'église et bâtiments de St-Vincent par les cogouverneurs de Besançon, Cl.-Ant. Buzon et Ant. Chapuis, 1621 ; — par J.-J. Doroz et Ant.-Ph. Doroz, avocat général et procureur général au Parlement, après le décès de A.-F.-G. de Grammont, le 27 nov. 1727, avec F.-X. Courchelet, chanoine, administrateur de la dite abbaye, nommé par le Parlement. — État des revenus et des patronages de



l'abbaye, 1728.

- 1H164** (Liasse.) — 2 cahiers de 20 et 90 feuillets.  
**1745.** — *Visites (suite)*. — Visites après la mort de Cl. Duding, évêque de Lausanne, par Cl.-Ant. Marrelier, conseiller au Parlement ; Ph.-Jos. Boudret, coadjuteur de Bonnevent, administrateur.
- 1H165** (Liasse.) — 2 pièces dont 1 cahier de 168 f.  
**1768.** — *Visites (suite)*. — Visite du clocher de l'abbaye par l'architecte Nicole. — Visite par M. Fr.-Victor Maire de Villersexel, conseiller au Parlement, après le décès de l'abbé de Jouffroy d'Uzelles, Joseph Marin de Vaux, administrateur, 1768.

#### CHAPELLES

- 1H166** (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 3 pièces papier, 2 sceaux.  
**1316-1665.** — *Chapelle du clocher*, 1619-65. - Quittance, 1619. — Sentence de l'Official, ordonnant l'érection d'une chapelle près l'autel du clocher et d'y célébrer des messes pour J.-B. Clerc, de Besançon, 1665. — *Chapelle N.-D.*, 1316-1432. Fondation d'une basse messe par l'abbé Guillaume, 1316. — Fondation de messes par Gauthier, dit Berdoillet, 1323. — Cession de la dite chapelle à l'abbaye par l'abbé P. Armenier, 1523. — Institution de la dite chapelle, en faveur de P. Bridel, 1432.
- 1H167** (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 5 pièces papier, 3 sceaux.  
**1331-1588.** — *Chapelle Saint-Antoine*. — Unie en 1442 à la chantrerie. — Sa fondation et sa dotation par Richard, curé de Montussaint, 1321 ; — publication du testament dudit, 1329. — Provision pour Ant. de M<sup>r</sup> St-Léger, 1505 ; collation à J. Fourneret, 1520 ; à L. Favernier, 1528. — Bulle de Sixte V, par laquelle le pape se réserve les bénéfices vacants pendant certains mois; autre pour mettre en possession L. Lhoste, 5 août 1587 ; — exécution par l'Official, 12 août 1588 ; — envoi en possession par le Parlement, 17 août 1588. — Écritures de Lhosle, contre A. Brun, 1587. — *Chapelles de N.-D., St Benoît, St Léonard, St Hugues*. — Fondation par l'abbé H. d'Augicourt, 1517. — Bulle de Léon X, au sujet de son transfert, 31 août 1518.
- 1H168** (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 1 papier, 1 sceau.  
**1299-1640.** — *Chapelle Sts Ferréol et Ferjeux*. — Fondation par C. Bovial de Poligny, qui en donne la jouissance au sacristain de St Vincent, 1385. — Requête des religieux à l'Archevêque pour demander une enquête sur le testament de J.-B. Clerc, léguant une rente de 7.000 fr. aux Bénédictins ; — ordonnance de l'Official d'ériger une chapelle à côté du clocher et d'accomplir la fondation Clerc, 1639-1640. — Marché pour le retable, 1675. — *Chapelle St-Jean-Baptiste*, fondée par G. Gaillard. Cens de 4 l. pour ladite chapelle sur une maison et une vigne, 1209-1320. — Collations de la dite chapelle par les héritiers du fondateur, 1348.

#### CONFRÉRIES

- 1H169** (Liasse.) — 30 pièces papier, dont 1 cahier de 21 f. et 1 imp., 3 sceaux.  
**1650-1790.** — *Agonisans*, 1660-1790. — Règles de la confrérie de Dole, 1692. — Testament de Fr. Picard, prêtre bourgeois de Dole, fondateur de la dite confrérie, 1718. — États des biens légués. — Requête et autorisation du V. G<sup>ral</sup>, 1719 ; bulle d'indulgence, 1719. — Demande de renseignements et réponse des Cordeliers de Dole, 1720 ; règlement, 1722 ; difficultés et traités entre les religieux et les confrères, 1722. — Rente, comptes, quittances, inventaire de titres, 1790.
- 1H170** (Reg.) — 112 f. papier, couverture parchemin.  
**1730-1790** (30 juin-22 août). — *Agonisans (suite)*. — Registre des délibérations avec la liste des confrères qui ont été prieurs.
- 1H172** (Reg.) — 38 et 36 f., couverture parchemin.  
**1722-1756** (22 fév.-18 nov.). — *Agonisans (suite)*. — Registre de recettes et de dépenses.
- 1H172** (Reg.) — 70 et 5 f., papier, couverture parchemin.  
**1746-1777.** — *Agonisans (suite)*. — Liste par ordre alphab. des confrères.
- 1H173** (Liasse.) — 9 pièces papier, 3 parchemin, 3 sceaux.  
**1645-1736.** — *Assomption*. — Approbation, 1696. — *Sts Crépin et Crépinien*. Fondation par les M<sup>es</sup> tanneurs, 1690 ; — approbation, 1671 ; — suppression, 1725. *Sts Ferréol et Ferjeux*. Requête appointée pour l'entretien, aux frais du Magistrat, d'une lampe devant l'autel des Saints, 1645. — Institution et approbation, 1674. — Bref d'indulgence de Clément X, 1674. — Statuts approuvés, 1736.
- 1H174** — Reg. imp. 151 f. pap.  
**XVIII<sup>e</sup> s.** — *Sts Ferréol et Ferjeux (suite)*. — Règlements et statuts. Nouv. édition. Besançon, imp. J.-F. Couché. S. D. in-12.
- 1H175** (Liasse.) — 49 pièces papier, 1 parchemin.  
**1707-1790.** — *Saint Joseph*. — Traité entre les Bénédictins et les confrères; quittances, transaction, 1707; délibérations, 1707-11 ; — indulgences. — Nouveau traité au sujet de la rétribution des offices, 1711-22. — Instance avec L. Jeanneney (dette) ; P. Donzelot ; L. Piquard ; jugement de la Mairie contre J.-B. Faivre, recteur, pour comptes à rendre, 1758. — Quittances ; mémoire, 1788 ; — compte du trésorier, 1788-3 janv. 1790.

- 1H176** (Liasse.) — 42 pièces papier, 2 parchemin, 1 sceau.  
**1635-1727.** — *Sainte Agathe.* Bref d'indulgence d'Urbain VIII. — *Dames du Cordon bleu.* Conventions avec les Bénédictins, 1717-27 ; donation d'une rente annuelle de 5 frs par G. Varin, 1718 ; copie de la fondation, 1718.
- 1H177** (Liasse.) — 70 pièces papier, 1 registre de 14 f., 1 parchemin  
**1665-1724.** — *Prompt secours pour les Trépassés.* — Fondation ; — bulle d'indulgence. — Traité avec les Bénédictins, 1664-1665. — Délibérations, 1721. — Procès avec les Bénédictins. — Requêtes, sommations, inventaires, etc..., au sujet du traité de 1665 ; — arrêt qui en ordonne l'exécution, 1723. — Copie de la bulle d'innocent XIII transférant l'office à St-Pierre, 1724.
- 1H178** (Liasse.) — 1 pièce papier.  
**1751.** — *Université.*— Traité entre l'Université et les Bénédictins : offices les plus solennels pour l'Université : office pour la réception du recteur ; 29 l. d'argent et des flambeaux pour honoraires, 1751.

#### OFFICES

- 1H179** (Liasse.) — 13 pièces papier.  
**1588-1724.** — *Grand Prieur.* Institution en faveur de G. Simonin, 1598. — Sentences maintenant don L. Favernier, 1604. — *Cellerier.* Requêtes aux RR. PP. Visiteurs au sujet de la taxe des hôtes, 1667-1724.
- 1H180** (Liasse.) — 14 pièces papier, 9 parchemin, 2 sceaux.  
**1439-1634.** — *Chantre.* Institution pour J. Granget, 1439. — *Infirmer.* Institutions ; — prises de possession par L. Favernier le jeune, 1567 ; bulle de Clément VIII en faveur de F. Valle, 1601. — Écritures de M. de Corinthe, Gd Prieur, prétendant conserver son prieuré et son évêché de Corinthe, L. Favernier les prétendant incompatibles, 1620. — *Réfectoier.* Amodiation, 1450. — Quittances diverses.
- 1H181** (Liasse.) — 5 pièces papier, 5 parchemin, 3 sceaux.  
**1373-1736.** — *Sacristain.* — Quittance. — Accord avec l'abbé au sujet de la pitance (copie), 1373. — Extrait de la règle : le sacristain doit 40 s. à l'abbaye, 1384. — Provision de l'office à L. Lhoste, 1570. — Institution en faveur d'À. Brun, 1604. — Inventaire des sanctuaire et argenterie, 1645. — Attestation de reliques apportées par Grég. Briot, 1707. — Livre de recettes, 1736-45.
- 1H182** — Reg. 16 f. parchemin, couv. parchemin ms.  
**1475-1492** (mai-16 juillet). — *Sacristain (suite).* Livre de revenus et droits (Livre blanc.) P. Doroz titulaire.
- 1H183** (Reg.) — 239 f. papier, couv. cuir.  
**1472-1504.** — *Sacristain (suite).* Copie de deux censiers : 1° f. 1-146, 1472. — 2° f° 149-239, 1492-1504. — Copie du suivant.
- 1H184** — Reg. 16 f. parchemin, couv. parchemin ms.  
**1492-1504.** — *Sacristain (suite).* — Original de la 2<sup>e</sup> partie du précédent, avec les droits de la cure de St-Marcellin.

#### AFFAIRES DIVERSES

- 1H185** (Liasse.) — 11 pièces papier, dont 1 cahier de 50 pages ; 1 de 14 f  
**1385-1774.** — *Patronages et pouillés.* — État des patronages dûs à l'abbé, aux religieux : reçus, 1700-73. — Pouillé de l'abbaye, après 1360, avec un état des patronages dûs en 1536 et 1537 et des quittances de patronages par l'abbé H. d'Oiselay, 1383-84 (copie). — Extrait du pouillé : institutions données à diverses cures. — Visite des décanats de Salins et de Lons par [Louis I<sup>er</sup> du Tartre], évêque de Nicopoli, suffragant de Besançon, 1560. — État des bénéfices dépendants de l'abbaye s. d. ; — des patronages dûs annuellement, 1613. — Bénéfices du Comté avec leur revenu net, avec des renseignements sur les revenus et dépenses du Comté, 1626. — Réparlement général du bailliage de Dôle : « six vingt mille frs pour la cote de la contribution dehue par les Etats de la Franche-Comté de Bourgogne, comme terre d'empire, en cas d'invasion par leTurc sur les Etats de l'Empire », 1626. — Liste des bénéfices, v. 1700.
- 1H186** (Liasse.) — 27 pièces papier, 7 parchemin, 4 sceaux.  
**16337-1762.** — *Discipline.* Avertissements, 1676. — Officiers et leurs rôles, 1762. — Cas réservés pour les réguliers d'après la bulle de Clément VIII. — *Offices.* Tour de messe avant la Réforme. — Offices de St Crépin, Ste Agathe, St Irénée, St Denis, du St Suaire, etc..., 1685-1732. — *Indulgences : Jubile,* 1668-1757. — Bulles d'innocent X, accordant des privilèges à l'autel de St Benoît, des indulgences pour les 13 nov. et 31 juillet 1648 ; pour les fêtes des Sts. Benoît, Placide, etc..., les cinq fêtes de l'ordre, etc. Jubilés de 1707 (en faveur de la paix) ; de 1721 (élévation d'innocent XIII). — *St-Suaire :* ordre des Gouverneurs au sujet des clés et délégués pour l'ostension, 1665-67.
- 1H187** (Liasse.) — 38 pièces papier.  
**1634-1678.** — *Professions.* 1 procès-verbal d'évasion de D. Robert.
- 1H188** (Liasse.) — 38 pièces papier, 2 parchemin.  
**1611-1753.** — *Pensions,* 1611-23. — Quittances pour pensions diverses (étudiants, anciens religieux non réformés, etc.) ; — constitution de rentes et sentence pour la pension de J. Simonin, 1623. — *Sépultures* de L. de St. Mauris ; Th. Marvelise (opposition), 1637 ; G. Meure, 1678 ; Maigrot (aucun droit) ; Barbe Clerc (chez les Cordeliers), 1737.

- 1H189** (Liasse.) — 26 pièces papier, 5 parchemin, 2 sceaux.  
**1213-1693.** — *Paroisse Saint-Marcellin.* — Convention entre l'abbé de St.-V. et le chapitre de St.-Jean, au sujet des droits curiaux (cop.), 1223. — Legs de Guillemette, fille de Belin, 1316. — Demande de désunion avec l'office de sacristain et de la translation de la cure à une autre église par l'abbé Pierrard, 1606 : — réponse des paroissiens, 1606; — réplique de l'abbé ; — mémoire contre des paroissiens prétendant que l'abbaye avait été fondée sur la paroisse, v. 1630 ; — bulle d'innocent XI, donnant pouvoir au chanoine Marlet de juger le différend, 1687. — Sentence de Marlet ; appel des paroissiens *ad apostolos* ; réception de l'appel par le pape, qui adresse sa bulle à Ét. Linglois, juge synodal, 1688. — Maison Coulon revendiquée par les paroisses St-Pierre et St-Marcellin : l'endroit où sera la cuisine déterminera la paroisse des locataires, 1701. — Traité entre l'abbé de St-Vincent et le curé de St-J.-Baptiste, au sujet des droits perçus pendant la Semaine sainte, 1318.
- 1H190** (Liasse.) — 30 pièces papier, dont 5 imp.  
**1701-1752.** — *Paroisse St-Marcellin (suite).* — Reconnaissance des paroissiens que la chapelle de St-Ferjeux n'appartient pas à la cure, 1703. — Règlement des honoraires des curés par l'Archevêque (quarte funéraire), 1708. — Requête du curé au sujet de la maison Coulon ; — de l'office de St Marcellin, 1725. — Remontrance du procureur du Roi près le bailliage de Besançon au sujet de la tenue des registres paroissiaux. — Maison revendiquée par les paroisses St-Marcellin et Jussan-Mouthier, 1736. — Arrêt du Parlement qui règle les droits entre les curés et les officiers municipaux, 1750.
- 1H191** (Liasse.) — 26 pièces papier, 19 sceaux.  
**1700-1731.** — *Paroisse St-Marcellin (suite).* — Lettre du chancelier et note de l'Intendant de Vaubourg sur l'exécution de la déclaration du 16 déc. 1698,1700. — Publication de bans, 1712-31.

#### ÉGLISES ET BATIMENTS. — ENCLOS

- 1H192** (Liasse.) — 22 pièces papier, 4 pl.  
**1621-1772.** — *Église abbatiale.* Marchés pour la couverture du clocher avec Troutlot et Cordier, 1652 ; pour une garde-robe à la sacristie, 1660 ; le ferrement des cloches, 1662 ; la peinture de l'église ; des réparations à l'église, 1664-65 ; la chapelle de St-Ferréol, 1673 ; la lanterne du clocher, 1713 ; la voûte, 1720 ; la couverture, 1721. — Dépenses par le cellierier. — Plan de rétable, de grilles, etc..., mémoires diverses, 1720-72.
- 1H193** (Liasse.) — 46 pièces papier.  
**1627-1673.** — *Église abbatiale (suite).* Marchés de sculpture : avec P. de Loisy, H. Kneipmann, pour des « images » de N.-D., 1627-1628 ; avec P. de Loisy, pour un bras de St. Léonard, 1628 ; quatre chandeliers d'argent, 1629 ; un ciboire d'argent, 301 frs, 1629 ; — avec J. de Loisy pour un ciboire destiné à l'église de Sellières (Jura), 1630 ; avec P. de Loisy « un calice à la mode avec une fausse coupe ciselée... », 1637 ; pour le clocher, les cloches, 1652-62 ; — avec Antoine-Guy de Loisy, pour deux chandeliers d'argent, 1662 ; — avec Al. de La Motte, pour un retable de la chapelle St Benoît et du maître-autel, 1663-67 ; — avec Ph. Doby pour le St Benoît du portail, 1663. — Don de 300 frs pour ornements d'église par la Vve de Cille de Loisy, 1663. — Marché avec J.-B. de Loisy pour un chef d'argent de St-Ferjeux, 1675 ; — avec J. Bretillet-Damey pour un candélabre d'airain, 1675 ; — avec Ch.-Og. Chennevière, pour une châsse des reliques Sts Ferréol et Ferjeux, 1678 ; deux bâtons d'argent, 1667 ; un chef de Ste Agathe, 1682, avec Ant. Bonnier pour le mausolée de l'abbé Saunier, 1682 ; — avec J. Chambert pour l'entablement du chœur et du sanctuaire, 1735. — Mémoire de ce qu'il y a dans la chapelle de St Benoît, 1706 ; — avec J. Galezot pour la porte et le buffet des orgues, 1712 ; stalles du chœur, 1735-38. — Quittance de J.-B. Ligier, 1725 ; de Jourdain (tableaux St Paul et St André), 1748, — Avis au sujet des réparations, 1773. — *Archives.* Extraits d'inventaires, v. 1780. — Convention entre J. Marin pour l'abbaye et le notaire Chéry, auquel remise a été faite des clés des archives, 1771. — *Bibliothèque.* Interdiction à dom Lévêque d'imprimer les mémoires de Vandenesse. 1753 — Distraction de livres au monastère de Faverney par d. Fr. Philippe : décision des Visiteurs, 1781.
- 1H194** (Liasse.) — 37 pièces papier, dont 1 cahier de 45 f.  
**1623-1747.** — *Marchés de constructions* avec le maçon Perrenot pour un bâtiment ; une chapelle, 1625-1635 ; — marché de planches ; — pour la lessive de la sacristie, 1678 ; pour des sommiers, boudrillons, etc... — Mémoires des journées et des fournitures, 1691-1700. — Devis des bâtiments de Saint-Ferjeux, 1704-15. — Sculpture et grillage à la chapelle de St.-Ferjeux, 1714-34. — Marché avec D. Cuène pour un 3<sup>e</sup> corps de logis, 1720. — Permission de bâtir, 1743. — Copie des marchés avec les modifications, 1743-46. — Marchés et devis pour la vitrerie, la menuiserie, etc..., dans les nouveaux bâtiments, 1745 ; avis et devis pour le grand escalier, 1747 ; marché et devis pour sa grille, 1747.
- 1H195** (Liasse.) — 5 pièces papier.  
**1620-1679.** — *Bâtiments.* Réparations, 1613. — Requête aux Gouverneurs et permission d'iceux pour la continuation des bâtiments, 1621. — Vente du verger des Gavottes et emploi à des réparations, 1639-40. — Quittances au maçon Perrenet ; à divers. — Marchés et mémoires, 1662-79. — Maison de J. Billerey, devant le fourg : autorisations, etc..., 1678-79.
- 1H196** (Liasse.) — 6 pièces papier.  
**1680-1736.** — *Bâtiments (suite).* — Mémoires et devis divers ; — location du jardin, 1705-12 ; réparations, v. 1710.
- 1H197** (Liasse.) — 41 pièces papier, dont 1 cahier de 83 p.  
**1737-1748.** — *Bâtiments (suite).* — Mémoires, observations sur l'emplacement de la bibliothèque dans la cour, v. 1740. — Demande ; autorisation de bâtir : le corps de logis projeté s'étendra *depuis le bas de l'église jusqu'aux écuries* : pour lequel édifice on pourra emprunter 30.000 l., 1742. — Devis et toisé des travaux des entrepreneurs J. Nodier et Fr. Amodru, 1743-48. — Devis et toisés divers, 1744-48.

- 1H198** (Reg.) — 14 et 28 f., couv. parchemin.  
**1743-1749.** — *Bâtiments (suite)*. — F° 1 à 14 f. La 1<sup>re</sup> pierre a été posée le 15 juillet 1743. — Recettes, dépenses, f° 1 à 28.
- 1H199** (Liasse.) — 45 pièces papier, dont 2 cahiers de 41 et 42 p.  
**1745-1748.** — *Bâtiments (suite)*. — Marchés pour l'ameublement, 1745 ; — toisé de la charpente, 1745 ; — mémoire de G. Monnier, serrurier. — Requête au Magistrat pour des changements dans la façade, 1746. — Toisé, 1747. — Convention avec le Magistrat pour l'utilisation des eaux perdues de la fontaine de la rue Ronchaux, 1747 ; — devis pour la construction d'un bassin dans le jardin. — Toisé des travaux de maçonnerie par J. Nodier et F. Amodru, 1748, et observations ; du grand escalier, 1748. — Mémoires et reçus, 1748.
- 1H200** (Liasse.) — 42 pièces papier, dont 2 cahiers de 33 p. et 17 f., 4 plans.  
**1700-1782.** — *Bâtiments (suite)*. Interruption de travaux jusqu'au paiement des dettes (diète et Chapitre g<sup>al</sup>). 1757-59. — Plan général du rez-de-chaussée et du 2<sup>e</sup> ; — coupe de l'escalier démoli, note sur le grand escalier, XVIII<sup>e</sup> s. ; — marché au sujet du bassin, 1750. — Toisé des travaux de couvreur ; — état des travaux dans le quartier neuf. — Mémoires divers et quittances, couvreurs, paveurs, etc.... Procès avec l'entrepreneur Nodier (réparation du mur de clôture), 1770. — Procès-verbal d'architecte en vue de la reconstruction de la maison conventuelle.
- 1H201** (Liasse.) — 8 pièces papier, 9 parchemin, 3 sceaux.  
**1188-1715.** — *Enclos*. — Cession par l'archevêque Thierry II du droit de construire un four, proche l'église, 1188. — Accord avec St Jean, mettant fin à une contestation au sujet du droit paroissial : *Furno ante januam ecclesie St. V. sito et terris et hominibus extra civitatem positis...*, 1213. — Vente ; donation d'une maison, 1273-77. — Excommunication contre ceux qui démolissent les murs, 1621. — Amodiation du fourg et dépendances, etc...., 1630-62-1715. — Vente du verger des *Gavottes*, 1639. — Traité entre les abbé et religieux au sujet des cour, étables, etc...., 1645. — Vente d'une partie du verger au chirurgien Coulon, 1692 ; — aux directeurs du séminaire, 1697 ; — approbation, 1710.
- 1H202** (Liasse.) — 35 pièces papier, dont 2 cahiers de 10 et 13 f., 1 parchemin.  
**1623-1630.** — *Enclos (suite)*. — Procès avec J. Simonin, ex-religieux, au sujet de sa pension, les abbé et religieux voulant lui faire imputation d'un jardin, 1623. — Grosse de contrat de vente d'une portion de jardin, portant rente sur J. Ninot, menuisier à l'Isle, 1748 ; — procès pour inexécution du contrat, revente et paiement des Bénédictins, 1750-54.
- 1H203** (Liasse.) — 30 pièces papier, dont 1 cahier de 19 f.  
**1718-1740.** — *Enclos (suite)*. Vente au conseiller Faure de 100 l. 1/3 pour 3.275, rapportant de rente 131 l. 5 s. avec le cens s<sup>al</sup> de 26 s., 8 d. portant lods, avec approbation du pape, etc...., 1718-19 ; — autre vente à J.-Cl. Privey, avocat au Parlement, Fr. Marlin, entrepreneur, 1729, autre vente à B.-Ig. du Chesne, écuyer (35 l. la toise carrée), 1729. — Vente aux conseillers Damey, Langrognet, Courbouzon, à Cl. Gaiffe, à J.-D. Roussiaux, 1740. — État du produit des ventes : 35.848 l. 7 s. 11 d. — Assignation contre le conseiller P. de Boursières.
- 1H204** (Liasse.) — 24 p. papier, dont 2 cahiers de 16 et 19 f.  
**1741-1773.** — *Enclos (suite)*. — Sentence du bailliage condamnant P. de Boursières à faire élever un mur de clôture. — Ventes à J. Nodier ; G. Meunier, 1742-43. — Ventes à P. Marchand, contrôleur des fermes du Roi ; à Cl.-F.-Ph. Renouard de Fleury (1) ; aux supérieurs du séminaire (capit. 22.700 l., int. 1135 l., not. Chéry), 1773.
- 1H205** (Liasse.) — 15 pièces papier.  
**1575-1773.** — *Enclos (suite)*. — Amodiations des vergers, clos, vignes ; de deux chambres sur la rue, etc., 1575-1773 ; — de la maison abbatiale et dépendances, sauf la salle voûtée des archives, 1689-1744  
(1) V. E, sup. (table) 3446, etc
- 1H206** (Liasse.) — 32 pièces papier, 1 plan.  
**1630-1780.** — *Enclos (suite)*. — Jardin de la Colombière : locataires quittances, 1630-1723. — Ventes de portion de jardin ; — d'une maison, rue Neuve, 1692-1780.
- 1H207** (Liasse.) — 14 pièces papier, 1 pl.  
**1690-1715.** — *Enclos (suite)*. *Projet d'une nouvelle rue dans les jardins et clos*. Cession à la ville d'une partie des écuries, fourg pour l'élargissement de la rue St.-Vincent et sous condition que M. M. du Magistrat écriront à Louvois pour lui faire renoncer à l'idée d'une rue nouvelle, de l'église St.-Vincent à la Porte N.-D., 1690. — Minute d'une lettre à Louvois, 1690. — Marché du mur de clôture. — Plan de la rue Neuve [Ch. Nodier], en vertu de l'arrêt du 6 juin 1737. — Supplique à l'Intendant. — Toisé de terrain, 1740. — *Rue du Perron* [Chifflet]. Elargissement. — Mémoire au sujet du terrain cédé. — Vérification du toisé ; — répétition au Magistrat de 1291 l., 1715.
- RUES
- 1H208** (Liasse.) — 7 pièces papier, 6 parchemin.  
**1306-1751.** — *Rue d'Arènes*. Ventes, acensements de maisons grevées envers l'abbaye ou de sa seigneurie, 1369-98. — Vente d'une maison. — Cens sur des maisons ; — procès contre P. Dupin.
- 1H209** (Liasse.) — 17 pièces papier, 7 parchemin, 1 sceau.  
**1285-1771.** — *Grand-Battant*. Donation d'une maison, 1285 ; — maisons censables, 1320, 1370, 1375, 1457, 1566, 1586, 1591.—Sentence de la Régalie pour non-paiement, 1600. — Assignation, 1685 ; — collocation, 1614. — Etat des cens dûs. — Maisons de la ville affectées de cens, portant lods, xviii<sup>e</sup> s. — Procès contre J. Gosperrin, marchand cabaretier, au sujet de paiement de lods, 1746.

- 1H210** (Liasse.) — 15 pièces papier, 2 parchemin.  
**1397-1718.** — *Petit-Battant*, 1678-1718. - Vente d'une maison, 1678. — Procès contre Marellier censable, 1705-18. — *Rue des Boucheries*, 1397-1629. — Cens divers sur des maisons, 24 fr., 1397 ; — Vente d'une maison censable, 1431 ; — maison Boillard grevée du paiement d'une demi-menade : écritures et quittances de 50 fr. de lods, 1555-1564, 1600. — *Rue du Bourg* [Gde- Rue inf<sup>re</sup>] 1479-1521. — Cens.
- 1H211** (Liasse.) — 8 pièces papier, 3 parchemin, 1 sceau.  
**1255-1697.** — *Rue de Chamars*, 1696-1697. — Les Bénédictins contre les Jésuites du collège, au sujet des noyers qui ne sont pas à 15 pieds de distance de la vigne des premiers, 1696-97. — *Rue Champrond*. Vente d'une maison censable d'un denier, 1255. — *Porte de Chartres*. Cens sur la maison Baillet, 1307. — *Rue du Cingle*. Cens sur maison et vigne, 1363.
- 1H212** (Liasse.) — 4 pièces parchemin.  
**1250-1646.** — *Rue du Clos* [Ern. Renan]. — Vente d'une maison, 1646. — *Rue de Courtefontaine* [ Ronchaux]. — Vente d'une maison devant lods et justice, 1318. — *Ruelle de dom Robert de Ruffey*. Don de 4 sols de cens sur une maison, 1250. — *Rue de l'École*. Procès contre Nicolet, fromager, au sujet d'une maison et d'une vigne, 1340.
- 1H213** (Liasse.) — 36 pièces papier, dont 6 cahiers de 14, 16, 31, 30 et 14 f.  
**1546-1774.** — *Grande-Rue*. Maison Bertrand, portant lods, amende et s<sup>g</sup><sup>ie</sup> : reconnaissance de cens, rente, 1547-1774. — Maison Planfoy-Borryot, grevée d'une menade, avis de droit : explication du mot menade (1), v. 1620 ; écritures des religieux ; inventaires, etc., 1573-1633.
- 1H214** (Liasse.) — 53 pièces papier, dont 1 cahier de 15 f., 1. parchemin.  
**1633-1746.** — *Grande-Rue (suite)*. — Maison Borryot (suite) : procès pour cens (suite). Sentence de la Mairie déclarant la dite maison chargée d'une menade, 1634 : — procès contre P. Lefevre, femme Darteville : sentence du Baillage condamnant la dite à payer 616 fr. 8 gros, pour lods, 1689. — Maison Bulet, censable : achat, reconnaissance, estimation, 1700-46.
- 1H215** (Liasse.) — 13 pièces papier, dont 1 cahier de 53 f., 2 parchemin.  
**1323-1780.** — *Rue des Granges*. Traité au sujet d'un cens d'une demi-menade sur une maison, 1323. — Maison Roy : sa vente ; distribution : le Sacristain colloqué pour 15 s., 1583-84. — Grosse de rente, 1716. — Extrait de cadastre, v. 1780. — *Rue Neuve* [Ch. Nodier]. Renies portant cens sur J. Gaulard, 1741-43. — Obligation de 350 l., 1744. — Lettres patentes et enregistrement permettant au séminaire d'acquérir des fonds(cop.), 1772.—*Rue de l'Orme de Chamars*, 1401-1633. Maison Bon Gogy, vigneron, grevée de 15 d. et 1 obole : intervention des Bénédictins au décret, reconnaissance de Bon. — Maison Salivet-Lansard devant lods ; procès du cens de 10 s., par Salivet.
- (1) « Sçavoir en 1<sup>er</sup> lieu que signifie le mot *menade*.... si la menade est une espèce de cens et s'il y a des menades qui portent lods et Sie.... ».
- 1H216** (Liasse.) — 30 pièces papier, dont 1 cahier de 13 f., 1 parchemin, 1 plan.  
**1277-1785.** — *Bue du Perron* [Chifflet]. Don d'une maison aux Bénédictins, 1277. — Procès contre J.-Cl.-P. de Boursières, au sujet des fenêtres dans un bâtiment qu'il fait construire, 1730. — Ventes de terrains par les Bénédictins aux conseillers Langronnet, de Courbouson, Damey, à R. P. Lefèbre, ferblantier (avec plan) ; — vente d'une maison censable à Mad. de Fraisans ; assignation contre la dite dame, 1781-85.
- 1H217** (Liasse.) — 18 pièces papier, 2 parchemin, 1 sceau.  
**1375-1735.** — *Rue Poitune* [Cl. Pouillet], 1606-1694. — Maison Perrenot-Jolicard : procès, adjudication à P. du Chasne : il doit 3 s. de cens. — Vente pour 4.000 fr. par Jolicard à A. Mollevaux, d'une maison chargée de 3 s. ; assignation contre Jolicard, 1694. — *Rue Ronchaux*. Don d'une maison, 1375. — Écriture au sujet d'une maison de L. Morand, censable de 2 s., 1605. — Monitoire au sujet d'une muraille au bas de la rue. — Mémoire au sujet d'une boucherie bâtie sur 2 maisons censables, 1670 (?).
- 1H218** (Liasse.) — 10 pièces papier.  
**1612-1631.** — *Rue Saint-Vincent* [Emile Zola], 1630. Maison de Bon Jogy : 15 d. et 10 b. *Rue St-Paul* [Bersot], 1612-1631. — Procès contre Cl. Roy et Cl. Bardey, notaires, pour cens.
- 1H219** (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 6 papier, 10 sceaux.  
**1273-1456.** — *Rue St-Vincent* [Mégevand]. Vente d'une maison aux religieux, 1273. — Achat par les Cordelières d'une maison censable envers l'abbaye, 1320. Echange, 1304 ; — vente d'une maison censable de 3 s. est., 1323. — Achat par le prieur claustral d'une maison sise près la sienne, censable de 2 s., 1334 ; — par l'abbé G. de Quingey d'une autre, près le four, censable, 1343 ; — d'une autre près le curtil, 1343. — Vente d'une maison près les Cordelières, 1344 ; — legs de G. Gaillard, 1374. — Ventes diverses, 1350. — Don d'une maison, 1412 ; — acensement par le sacristain d'une maison contiguë au clos, 1453. — Inventaire des titres de la R. St.-Vincent et de Chamars (s. d.).
- 1H220** (Liasse.) — 20 pièces papier, dont 2 cahiers de 18 et 77 f., 2 parchemin.  
**1491-1769.** — *Rue Saint-Vincent (suite)*. Reconnaissance de cens, 1491, 1569 et 1626. — Procès contre G. Thillard, de Besançon, pour cens, 1518. — Vente par M. A. d'Orival d'une maison, 1626. — Procès contre L. Gaudet, au sujet d'une maison, 1630. — Procès contre le professeur Rognon, 1769. — Reconnaissances de cens, dont l'un par la veuve de C. de Loisy (copies), 1524-1769.

**1H221** (Liasse.) — 81 pièces papier, 1 par chemin.  
**1633-1793.** — *Rue de la Vieille-Monnaie.* — Traité avec le Comte de St-Amour, au sujet d'un mur, 1682. — Maison L. Gaudet : sentence collocaire, 1633. — Procès contre P. Jeunet pour cens, 1636-47. — Cens divers. — Mur du clos devenu mitoyen, 1657. — Amodiation de maison. - Échange de terrain avec le Cons<sup>r</sup> Belin, 1712. — Aliénation. — Plusieurs baux, 1780-86.

#### TERRES ET PRÉS

**1H222** (Liasse.) — 14 pièces papier, dont 1 cahier de 14 f., 3 parchemin.  
**1188-1535.** — *Bois des Dames*, 1525-61. — Usage dans les bois de l'Archevêque par Vital, 1325 ; confirmation par Jean III, 1355 ; — par Quentin Menart, 1452 ; — acensement de 10 journaux de terre, 1561. — *Moulin de Chamars*, 1188-1356. — Concession du droit de franche mouture par l'archevêque Thierry II, 1188. — Lettre de l'Archevêque Guillaume déclarant que l'abbaye, à cause de ce droit, devra donner au meunier une émine par 10 bichets, 1263. — *Chaprais*, 1512-35. Procès contre Th. Olivier pour terres censables de 3 s.

**1H223** (Liasse.) — 23 pièces papier, 8 parchemin, 2 sceaux.  
**1310-1750.** — *La Bouloie.* — Cens de 6 sols est. de rente, 1310. — Achat d'E. de Thoraise de tout ce qu'il possédait à la Bouloie et des tierces du dit lieu et des Montboucons, avec les droits de lods et justice aux dits lieux, 1328 ; — d'un champ, 1338. — Acensements. 1358-1375-1388-1505. — Cession du bois de la B. aux Bénédictins de St-Ferjeux, qui se chargent des offices, 1699.

**1H224** (Liasse.) — 36 pièces papier, 5 parchemin, 2 sceaux.  
**1316-1787.** — *Le Vernoy.* — Enlèvement de fumiers des Bénédictins, 1685. — *Montboucons.* Acensement, 1596. — *Prés-de-Vaux.* Amodiation des prés de la directe de l'abbaye, 1787. — *Tilleroyes.* Partage Breteney, 1591. — *Trepillot.* Reconnaissances de cens, 1520, 1607, 1627. — *Velotte.* Acensements, 1316-77. — Reconnaissance de cens. — Sentence des Gouverneurs pour le paiement de cens, 1660-1715.

**1H225** (Registre.) — 215 f. papier.  
**1665-1666.** — *Velotte (suite).* — « Inventaire et certification des actes et pièces » des procès des Bénédictins contre Quinet, 1665-66.

#### VIGNES

**1H226** (Liasse.) — 16 pièces papier, dont 1 cahier de 40 pages, 1 par chemin.  
**1477-1765.** — *Vignes en général.* — Acensement, 1477. — Amodiations diverses, 1625-42. — 1 cahier portant analyse des actes concernant les vignes, 1250-1698. — Déclaration des vignes situées sur les territoires de Be-sançon et de la banlieue, selon l'actuelle jouissance et les nouveaux confins, 1748.

**1H227** (Liasse.) — 13 pièces papier, dont 1 cahier de 13 f., 2 sceaux.  
**1244-1753.** — *Aux deux lits.* — Achat de vignes, 1655. — *En Bouey.* Vigne prétendue par le sacristain ; compromis, 1350. — Vente d'une vigne censable de 5 s. au chenal de Bouey, 1323. — Ventes de vignes censables 1244-1368. Amodiations, 1680. — *Casamène.* Achat d'une vigne par l'abbaye, 1351. — Quittances, 1734-52.

**1H228** (Liasse.) — 11 pièces papier, dont 2 cahiers de 54 et 119 f., 2 parchemin.  
**1320-1671.** — *Chamusse.* — Cens de 4 setiers de vin, 1320. — *Chaprais.* Cens de 8 sols, 1338. — *Chasnot.* 1455-1664. Acensements divers. — Amodiations. — Procès et sentence contre J. Jurain le Jeune, au sujet d'un cens, 1664.

**1H229** (Liasse.) — 8 pièces papier, dont 1 cahier de 196 f.  
**1669-1766.** — *Chasnot (suite).* — Procès contre Cl. Renaud, pour le cens de sa vigne, 1669. — Vente d'une vigne censable, 1766.

**1H230** (Liasse.) — 12 pièces papier, 7 parchemin, 2 sceaux.  
**1301-1670.** — *Cray.* Cens de 25 s. — *Chemin Français*, 1318-1411. Cens divers. — *Clametigney*, 1629-70. — Amodiations. — *Les Clos.* — *Les Échenoz de Velotte*, 1578-87. — Achat. — Marché pour remonter une vigne.

**1H231** (Liasse.) — 26 pièces papier, 3 parchemin.  
**1256-1730.** — *Gissey.* Donation à l'abbaye, 1256. — *La Grette*, 1600-24. Procès au sujet d'un cens dû à Ant. de Pillot, 1600. — *Largillière.* Cens de 10 s., 1308. — *La Vaite*, 1519-1730. Trage dans une vigne ; descente de lieux, 1619-21. — Amodiation. — Dîme due par d<sup>elle</sup> Coquillot.

**1H232** (Liasse.) — 55 pièces papier, 7 parchemin, 1 sceau.  
**1295-1773.** — *Le Vernois*, 1351-1756. Cens et acensements. — *Les Equeugney*, 1295-1773. — Acensements, 1295-1773. — Procès contre J. Martin, vigneron, pour malfaçon, 1638-40. — Achat par M. de Marvelise. — Amodiation. — Donation à l'abbaye par Cl. Maigrot, 1681. — Quittances.

**1H233** (Liasse.) — 10 f. papier, 5 parchemin, 1 sceau.  
**1294-1694.** — *Mercuroz*, 1296. — Cens de 4 l. au profit de la chapelle, 1296. — *Les Vareilles*, 1637-40. — Accordances de M. de Marvelise pour une vente ; — partage pour la dite. — *Mont-de-Bregille*, 1294-1691. — Echange avec les Clarisses, 1294. — Amodiations. — Achat, quittance. — *Touzey*, 1682-94. — .Bornage et quittances.

**1H234** (Liasse.) — 10 pièces papier, dont 1 cahier de 15 f., 5 parchemin, 4 sceaux.  
**1247-1765.** — *Trois-Châtel*s, 1247-1490. — Donation d'une vigne par P. d'Arguel, s'il vient à mourir pendant la croisade, 1247. — Donation de 12 den. de cens divers, 1256-1351. — Vente, 1337. — Reconnaissance de cens, 1439. — Procès au sujet d'une vigne censable envers la sacristie, 1490. — Acensement, 1763. — *En Vallières.* — Cens de 5 s. est., 1312. — Acquisition, 1551. — Echange, 1587. — Amodiations, 1630-52. — Donation au profit des Bénédictins, 1707.

#### PROCÈS DE L'ABBAYE

**1H235** (Liasse.) — 25 pièces papier, dont 17 imprimées.  
**1626-1741.** — *Ordonnances du Roi. Arrêts du Grand Conseil*, etc. — Ordonnance de Louis XIV, pour la subsistance de l'infanterie en Comté, 1668. — Edit relevant les ecclésiastiques du Comté de la prescription, 29 juin 1682. Arrêt pour la liquidation des dettes des communautés du Comté ; les créanciers devront remettre leurs titres à l'Intendant dans un délai de 3 mois, 2 juillet 1684. Sur requête des Bénédictins, le Parlement déclare que la prescription n'a pas été interrompue par les deux conquêtes, en raison du bon ordre des troupes, 1684. — Manifeste de Louis XIV pour la reprise de la guerre, 1688. — Déclaration du Roi qui règle la jurisprudence et les honneurs ecclésiastiques, Besançon, F.-L. Rigoine, 1693. — Prix des grains, 1701 : blé 33 s. la mes. de Besançon ; — 1709 : 4 l. et d. — Édit du Roi réglementant la 4<sup>e</sup> Chambre du Parlement, créée en juillet 1704, décembre 1705. — Edits et déclarations divers. — Recueil de plusieurs édits et autres pièces en vertu desquels les Comtois ne doivent être distraits du ressort du Parlement et que le Grand Conseil, à l'occasion des bénéfices, n'a jamais exercé une juridiction dans la province, 1724. — Ordonnance réglementant les difficultés existantes entre le Magistrat et les États-majors, 1722. — Plusieurs déclarations servant de règlement entre les curés primitifs et les curés vicaires perpétuels, 1726-31. — Arrêt du Parlement de Besançon ordonnant l'arrachage des mauvais plants de vigne et fixant la liste des seuls bons plants, 1732. — Déclaration au sujet des registres paroissiaux, 1736 ; — des unions des cures ou autres bénéfices à des abbayes, chapitres, etc., du Comté, lorsque les dites unions auront été faites 40 ans avant le 1<sup>er</sup> janvier 1564, 1737. — Sommaire pour les abbé, prieur, et religieux de St.-Vanne, appelans comme d'abus, tant du décret du Chapitre général de 1740, que de l'obtention du bref du 13 avril 1741.

**1H236** (Liasse.) — 20 pièces papier, 1 sceau.  
**1605-1645.** — *Procès c. Perrenot et Jolicart*, 1609. — Maison Beau : nantissement, 1626. — N. Denise contre J. Marmez, 1627-28. — Procès des Bénédictins c. J. Mercier, d'Ornans : vente portant constitution de rente, 1629-45.

**1H237** (Liasse.) — 46 pièces papier.  
**1631-1701.** — *Procès (suite) c. le Chapitre métropolitain au sujet de la messe des Rameaux* ; — quittances pour la messe en musique de St.-V., 1631-1701. — D. et F. Piquet contre J. et P. Faivre (succession P. Piquet), etc., 1667-95.

**1H238** (Liasse.) — 31 pièces papier, dont 1 cahier de 16 f., et 2 imprimés.  
**1683-1698.** — *Procès (suite) c. J. Faivre, sa femme et Th. Baud, femme de M. Rousselot, de Montfaucon, J. Faivre Tixier*, 1683 ; — c. Et. Raillard, serrurier (défaut), 1685 ; — c. MM. du Chapitre de l'Église métropolitaine, ces derniers prétendant avoir le droit et la possession exclusive de tirer le corps de ceux qui meurent non seulement rièr la paroisse de S.-V., mais encore dans l'enceinte de l'abbaye, lorsqu'ils assistent à quelque pompe funèbre ; — procédures, inventaires de pièces pour les Bénédictins, 1698.

**1H239** (Liasse.) — 40 pièces papier, dont 1 cahier de 13 f.  
**1701-1734.** — *Procès (suite)*. — Traite de mariage d'Et. Miroudot et de J. Belin ; sentence au décret, 1701-15. — Succession Marchand : les marchands tanneurs de Troyes sont redevables de 25 l. de rente annuelle à l'abbaye, par cession de Magd. Pajot, 1709. — Contre Catin, receveur des cens de l'abbaye, 1714-1719 ; — c. J.-P. Cocagne, procureur fiscal à Gy, 1723-34 ; — c. les religieux de Baume, 1728.

**1H240** (Liasse.) — 34 pièces papier, dont 1 cahier de 26 f.  
**1738-1758.** — *Piocès (suite) c. Vve N. Mangin*, 1738 ; — c. J.-Fr.-A. Reymond, conseiller au Parlement (a. s. d'une cheminée), 1740-41 ; — c. Ph. Janet, de Besançon, 1746 ; — c. F. Pourchet, menuisier à B., 1747-51 ; — c. M. Bonne de Champvans, femme de J.-B. de Varin, 1747-52.

**1H241** (Liasse.) — 22 pièces papier, dont 3 parchemin.  
**1761-90.** — *Procès (suite) c. Fr. Langlois, secrétaire de la chancellerie de la Cour des Comptes*, 1761 ; — c. M. Barbe Maréchal (maison grevée de cens), 1764-66 ; — c. Cl.-Fr. Jannot, procureur au Parlement et Troutet, marchand, 1769 ; — jugement d'interdiction pour les Bénédictins ; — c. J.-B. Bonnot, teinturier, à Battant, 1778-80 ; — c. Fr. J. Ratte, négociant, 1782 ; — c. Fr.-J. Labbé, avocat au Parlement, 1785 ; — c. Mme Pourcheresse de Fraisans (1), 1785 ; — c. Mme Simonin, v. 1787.

**1H242** (Liasse.) — 33 pièces papier, dont 1 cahier de 32 f., 1 parchemin.  
**1753-61.** — *Procès (suite) c. J.-P. Sauterey, fournisseur*, 1753 ; — c. les fils et héritiers de J.-B. Vorget, a. s. de cens, 1759 61.

#### ABBAYE DE DAMPARIS

**1H243** (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 6 papier, 2 sceaux.  
**1481-1560.** — *Titres généraux.* — Confirmation de l'acquisition et renouvellement de l'acensement de la Grange de Belvoye, à H. Perrenet, par l'abbé P. de Montfort, 1484. — Sentence adjugeant provisionnellement à St.-V. le

droit d'exiger de Gl. Robelet et M. Roy, comme habitants de Damparis ayant charrue, une corvée d'une journée entière pour charroi de bois, 1509. — Donation de terres moyennant une rente de 30 s. au curé-sacristain de D., par l'abbé H. d'Augicourt, 1512-20. — Installation de J. Fourneret, relig. de St.-V., dans le bénéfice de curé-sacristain de D., 1528 ; — rentes constituées au profit du dit sur divers, de : 15 frs et 15 s. est. ; — de 100 frs et 6 frs ; — de 31 l. est., capital et int. ; — de 16 frs 8 gr. et 3 l. de cire ouvrée ; — de 26 l. est. et de 26 s. est. ; — de 50 frs et 3 frs, cap. et intérêts pour ces rentes de 25 frs, 1535-60. — Requêtes diverses au sujet des droits de St.-V. sur les prés, 1549. — Copie de l'arpentement de différentes « aiges » et terres acensées aux habitants de D., 1559. — Inventaire de différentes pièces (difficultés avec les habitants de D. et Gevry (2), etc.), 1529.

**1H244** (Liasse). — 39 pièces papier, dont 4 cahiers de 18, 32, 23 f. et 155 p.  
**1481-1685.** — *Titres généraux (suite)*. — État des revenus. — Acte de visite par l'administrateur Thomassin, l'abbaye vacante, 1631. — Amodiations, 1632 et ss. — Vue de lieu pour les limites de D., 1566. — Inventaire de pièces pour l'abbé de St.-V., contre des habitants de D., 1568-70. — Vue de lieu, 1569. — Inventaire pour l'abbé de St.-V. contre les habitants de Gevry, 1571. — Cahier avec le détail des jouissances des sacristains-curés de Damparis, de leurs acquisitions et des fondations par eux faites en l'Église du dit lieu, avec l'autorité des abbé et religieux de St.-V. ; règlement de leur casuel, cens et rentes à eux dues, au dit lieu, à Champvans et à Dole, avec des instructions sur les confins et contenances des bois et prés de St.-V., à D. ; sur la différence de la dîme pour les héritages anciens et acensés dans les derniers temps avec le détail de la plupart des dits acensements, 1481-1573.

**1H245** (Liasse) — 49 pièces papier, dont 3 cahiers de 17, 19 et 10 f., 7 parchemin.  
**1576-1694.** — *Titres généraux (suite)*. — Procès au Parlement entre les manans et habitans de D., Belvoie et la Borde (1) défendeurs, ceux de Gevry supplians, l'abbé de St.-V. et les s<sup>r</sup> et dame du dit Gevry et les habitans de Tavaux, intervenus au sujet des limites de la forêt des Brûleux : procès-verbaux de descente de commissaires pour la reconnaissance des bornes ; — arrêt adjugeant aux dits habitants de D., G. et T. le droit de coupage de bois et pâturages en la dite forêt, 1576-87. — Acquisition de diverses terres et immeubles au profit de L. Favernier, infirmier de St.-V., 1587. — Arrêt du Parlement adjugeant une portion de bois de la Malnouhe aux sgrs et habitans de Champvans, contre l'abbé de St.-V. et les habitans de la Borde, 1590. — Reconnaissance et visite du moulin de Beauregard et de la chaussée, 1599. — Compte des revenus de D. et membres en dépendants, 1605- — Amodiation de D. — Fermes de D., 1626-31. — Procuration des habitants de D., où ils reconnaissent n'avoir droit à aucun grand chemin pour passage, sauf pour tirer leurs fruits en la saison, 1635. — Visite, après la mort de l'abbé Boisot, de l'église et des bâtiments de D. ; de Devecey ; de Villers-Pater et du logement du meunier de Voray, 1684.

(1) V. E. sup. 3452 et ss.

(2) Canton de Dole (J.).

(1) Commune de Damparis.

**1H246** (Liasse.) — 88 pièces papier, dont 4 cahiers de 22, 16, 28 et 20 f., 3 parchemin  
**1703-1778.** — *Titres généraux (suite)*. — Compte des revenus de l'abbaye de D., par le curé et l'abbé de St.-V., pour 1703-05. — Achat d'un pré ; — baux de la terre et s<sup>ie</sup> de D., 1729-1742. — Transaction entre l'abbé de St.-Vincent et P.-Fr. Garnier, de Partey (1), fixant les limites de D. et de Partey, 1756. — Vente et état des forêts, 1745. — Arpentement d'une partie du territoire de la Borde Basse, 1747. — Procès divers : — contre les héritiers de la femme Vuillermot, de Dole (succession), transaction, 1778 ; — mémoire imprimé pour l'abbé de St.-V., appelant de sentences rendues au bailliage de Dole, 1774-75 ; — contre D. de la Harpe, commissaire à terrier, intimé, et M. Guillermot, anc. fermier.

**1H247** (Liasse.) — 31 pièces papier, 1 planche, 1 sceau.  
**1754-1789.** — *Titres généraux (suite)*. — Visite des terres à la fin du bail Vuillermot, 1754. — Plan géométrique des portions adjugées aux habitants de D., à la dame et aux habitants de Gevry et à l'abbaye de St.-V., 1757. — Procès-verbal d'opposition de quarts en réserve, 1757. — Transaction pour terminer un procès (forêts), entre l'abbé de St.-V. et J.-F. Daubigney, c<sup>r</sup> correcteur en la Chambre des comptes, 1758. — Requête de l'abbé pour la coupe de 22 assiettes arriérées, 1754. — P.-v. d'adjudication du quart en réserve de D., 1763. — Mémoires et quittances. Baux des revenus de D., moyennant 6.150 l. à L. Outhenin, 1770-77 ; — à J.-P. Guyet, pour 8.500 l., 1789.

**1H248** (Liasse.) — 13 pièces papier, dont 1 cahier de 55 f., 1 parchemin.  
**1546-1615.** — *Ounans-Tavaux*. — 1 cahier contenant les droits et terres de St.-V., 1615. — Pièces concernant deux procès : 1° Entre les habitans de D. et J. le Ciergier, appelés ; les habitans de Gevry appellans, l'abbé de St.-V. et le s<sup>gr</sup> du dit Gevry intervenus ; 2° entre les habitans de Gevry supplians, les habitans de D. défendeurs, les s<sup>r</sup> et dame de Gevry et les habitans de Tavaux intervenus, pour qu'il soit fait visite du bois des Brûleux et des essarts nouvellement créés, par les habitans de D. ; interdire de nouveaux défrichements, 1546-1565.

**1H249** (Liasse.) — 15 pièces parchemin, 4 papier, 1 sceau.  
**1185-1520.** — *Titres généraux*. — Donation de cens sur les moulins et battoirs de Bonnevaux, à l'abbaye de St.-V., par l'arch. Thierry, 1185-1254. — Indulgences au reclus de B. rebâtissant son église, 1254. — Sentence de l'archevêque Amédée adjugeant à St.-V. et au prieur de B. les moulins du dit lieu et de Plaisirfontaine (c<sup>ne</sup> de B.), 1194. — Provision du prieuré, « mense nostre », par l'abbé Hugues, 1373, en faveur de J. Gaillard ; — transaction du dit avec les habitants, 1390. — Institution d'ermite, 1438. — Provision du prieuré pour D.-P. Gruet, 1519. — Cession au prieur d'une maison appartenant à Cl. d'Amance, 1520. — Cession de terres à Houtaud et Dommartin, par l'abbé de St.-V. au prieur de B., moyennant 50 poises de fromages annuellement, 1.458 ; abonnement 1495. — Marché pour la réparation du prieuré (50 frs). — Institution pour Cl. d'Amance, 1505 ; — dispense en sa faveur, 1512.



- 1H250** (Liasse.) - 29 pièces papier, dont 1 imprimé, 7 parchemin, 6 sceaux.  
**1561-1749.** — *Titres généraux (suite)*. — Bulle de Paul IV accordant la coadjutorerie du prieuré à L. d'Amondans, 1561 ; — fulmination, 1563 ; — prise de possession de la coadjutorerie, 1565. — Reconnaissance de cens. — Institution au profit des Réformés, 1613-16. — Institution de châtelain et juge pour Q. Saunier, 1639 ; — de procureur d'office et tabellion (5 l. est.), pour Ch. Verdy, 1679. — Inventaire de l'église. — Relief de prescription de temps, 1679. — Mémoire sur l'état du prieuré, v. 1680. — Factum pour F. Camus, pourvu du prieuré contre J.-B. Beuque, impétrant en garde, 1680. — Lettres de Verdy à F. Camus, v. 1680. — État des difficultés de St.-V., 1720. — Mémoire pour les Bénédictins de St.-V. aux prieurs de B. (historique, etc.), v. 1746.
- 1H251** (Liasse.) — 59 pièces papier, 1 parchemin, 1 sceau.  
**1495 1666.** — *Cens de synodes*. — Quittances. — Forfait de 8 fr. de cens pour fromage, 1495 ; — reconnaissance de cette dette, 1552 ; — extrait de manuels, 1583-1596. — Liquidation de la succession de feu J. d'Amondans, prieur ; — traité entre sa mère et « l'enfermier », L. Favernier ; — arrêt nommant des liquidateurs, 1589-1590. — Les Bénédictins de St.-V. contre le prieur L. Vieille, pour non-paiement du cens des fromages ; sa condamnation. — Procédures diverses, 1660-66.
- (1) **Commune de Çhoissey, canton de Dole (J.)**
- 1H252** (Registre.) — 264 f., couverture parchemin  
**1559-1562.** — *Journées de la justice et S<sup>ie</sup> de B* tenue à Trepot pour J. Beley, prieur, par D. Gonzel.
- 1H253** (Liasse.) — 36 pièces papier, dont 1 cahier de 113 f.  
**1580-1605.** — *Procès*. — L. Favernier, prieur, contre L. Gonzel, d'Ornans, acensitaire du moulin neuf, pour 4 émines et 6 gr., 1580 ; — les habitants se prétendant exempts de corvées contre le prieur J. d'Amondans, 1580 ; — compromis et sentence des arbitres ; le prieur peut exiger de chacun de ses sujets, tenant feu à B., 3 corvées à B., 1585. — Cl. d'Anvers pour l'hoirie de son fils, 1590. — Réparations au prieuré ; marchés, etc., 1590-1600. — L. Favernier contre L. Gonzel, 1605.
- 1H254** (Liasse.) — 46 pièces papier.  
**1589-1619.** — *Procès (suite)*. — Pension de 20 écus sur le prieuré au profit de F. Brunier du diocèse de Verône, 1589. — L. Favernier contre Fr. Capitain, clerc, prieur de B., pourvu par bulles du 9 décembre 1589, après la mort de J. d'Amondans, 1592 ; — contre le fiscal de l'Archevêque ; contre les fiscaux de l'Officialité, qui exigeaient la production de son institution, 1608 ; — sentence de l'Official déclarant Capitain véritable prieur, 1612 ; — « écritures » devant la Cour, 1613-19.
- 1H255** (Liasse.) — 115 pièces papier, dont 4 cahiers de 39, 13, 23 et 19 f., 3 sceaux.  
**1679-1681.** — *Procès (suite)*. — Dom F. Camus contre Cl. J.-B. Beuque : droit accordé à la Congrégation de St.-Vanne d'évocation au Grand Conseil ; — signification à Beuque, 1679 ; — opposition du Parlement. — Amodiation des Granges de B. par F. Camus, moyennant 62 émines, moitié froment et avoine et 60 frs, 1679. — Inventaire des titres et papiers du prieuré à la mort de L. Vieille, 1679. — Beuque pourvu par bulles, 1679 ; — maintenu en possession par arrêt, 1681 ; — inventaires, appointements, accordances, quittances, etc., 1680-81.
- 1H256** (Liasse.) — 90 pièces papier, dont 2 cahiers de 23 et 18 f.  
**1682-1724.** — *Procès : Beuque-Camus (suite)*. — Quittances, inventaire, compte des revenus par Camus (1679-81), 1682 ; — remontrance du dit en matière de comptes. — Arrêt portant exécutoire pour St.-V., contre Beuque (paiement de 1881.), 1685 ; — factums. — Procès des Bénédictins contre Cl.-A. Besuchet, prieur, défaillant (cens de 8 frs pour fromages), 1724.
- 1H257** (Liasse.) — 6 pièces papier, 6 parchemin.  
**1381-1537.** — *Titres locaux. Bonnevaux*. — Accord entre le Prieur et les habitants, mettant fin à diverses difficultés (mariage des filles hors du lieu, corvées dues par les habitants, etc.), 1281-1390. Le prieur prouve son droit de chasse et prend fait contre le Procureur de la Gruerie, pour les habitants, 1430 ; — procès de chasse du prieur en la Gruerie, 1440. — Acensement, vente, 1445-90. — Association des Baquin sous la justice du prieur Cl. d'A-mance, 1505. — Reconnaissance, échange, etc., 1508-1527.
- 1H258** (Liasse.) — 151 pièces papier, dont 1 cahier de 28 f., 6 parchemin.  
**1529-1734.** — *Titres locaux. Bonnevaux (suite)*. — Ventes et échanges. — Reconnaissance d'un cens de 7 émines par les habitants. — Traité de mariage, 1591. — Demande des habitants pour faire paroisse avec Saules, Charbonnières et Grosbois, 1605 ; — protestation du prieur contre les habitants, qui se plaignent à tort et sa déclaration au sujet du luminaire. — Amodiation de dîmes ; procès à ce sujet, 1681. — Sentence déclarant que le fermier du prieur ne sera pas imposé pour les terres de ce dernier, 1681. — Acensement aux habitants par le prieur moyennant 8 émines, 1734.
- 1H259** (Liasse.) — 57 pièces papier, dont 4 cahiers de 19, 22, 32 et 19 f.  
**1508-1779.** — *Titres locaux (suite). Charbonnières*. — Reconnaissance des meix, terres, etc., 1508. — Ventes, échanges, 1617-21. — Journées de la justice et chatellenie de B., 1633. — Vente de terre adjugée par arrêt du Parlement au Prieur contre des Minimes d'Ornans, 1655. — Pr.-verbal de visite des forêts du prieuré et de la communauté, 1745 ; — procès du Prieur M. F. B. de Courbouzon contre les habitants de Ch., demandeurs et ceux de B., défenseurs (au sujet de forêts) ; cantonnement et règlement de bois du prieur, 1759 ; — requêtes d'emploi, inventaires ; — le prince L. de Baufremont, sg<sup>f</sup> de Durnes, Ch., appelé au procès, 1745-79.
- 1H260** (Liasse.) — 19 pièces papier, dont 1 cahier de 78 f., 80 parchemin.  
**1347-1659.** — *Titres locaux (suite). Fallerans, 1532-1600.* — *Héritages censables envers le prieur (Belin, Guil-laume)*. — Tente. — Foucherans. — Dons à l'abbaye, 1247-52, échange, 1293 ; — transaction, 1294. — Enquête

pour le prieur de B. impétrant en nouvelleté, contre les habitants de Foucherans et l'Archevêque, pour la justice et bornes, entre B. et F., 1521-1523. — Assignations, requêtes, ordonnances d'exhibition, renvoi du Parlement au bailli de Dole, etc. ; — sentence du baillage de Dole adjugeant par provision au prieur J. de la Jonchière la haute justice à B. et la grange Charnot, 1326. — Vente d'héritages censables, 1548. — Procès du prieur contre les habitants, pour le meix Grandperrin ; pour les meix Gregeot, Vergey. 1599.

**1H261** (Liasse) — 19 pièces papier, dont 1 cahier de 38 f., 6 parchemin, 1 sceau.  
**1244-1633.** — *Titres locaux (suite), Montgesoye.* — Acensement d'un communal de la s<sup>ie</sup> de Vuillafans, 1601. — Naissey. Maison Magnin : difficultés et vente, 1620. — *Trepot.* Cens. Echange. Vente, 1244-66 ; 1373. — Procès de L. Favernier avec J. Decreuse, curé de Trepot, au sujet d'une maison, 1574-1603. — Donation et vente, 1603-1633. — Reconnaissances devant le notaire L. Othlin, d'Ornans. pour Ful. Camus, prieur.

#### PRIEURÉ DE BOURBONNE-LES-BAINS (H.-M.)

**1H262** (Registre.) — 146 pages papier, couv. parchemin.  
**1726.** — Histoire du prieuré (inach.).

**1H263** (Liasse.) — 21 pièces papier, 6 parchemin, 1 sceau.  
**1319-1731.** — *Titres généraux.* — Union des prieurés de Martinville et de Plainmont, par Vital, 1320. — Reconnaissance de cens à St.-V., 1497. — Lettre selon laquelle les prieurés de Bourbonne et Bonnevaux sont de la collation de St.-V., 1520. — Mort du prieur N. de Gier ; visite par M. de Corinthe, 1608. — Provision de J. Simonin, 1608 ; — collation : lettre de M. de Corinthe, 1611 ; — P. Jobelot, curé de Bourbonne, reconnaît que l'abbé de St.-V. est le véritable patron et collateur de l'église de B., 1614. — Dépendances du prieuré à B., Martinville, Passavant, Montcourt, 1645. — Bail des revenus, 300 frs, 1674. Institution de P. Dubois (irrégularité d'A. de Remusson), 1676. — Bail, 1681. — Preuves de la dépendance du prieuré envers St.-V. (depuis 1375), 1709. — Visite, 1716. — Requête par les Bénédictins à l'Intendant, pour que celui-ci s'oppose à l'union du prieuré à l'hôpital de B., réclamée par les habitants, 1716. — Transaction entre le prieur et le curé, 1717. — Mémoire à l'Archevêque de Grimaldi par les Bénédictins, pour l'union du prieuré à la mense ; il appartient à St.-V. dès avant 1109, 1731. — C. Guillo, prieur ; lettres patentes en sa faveur : revenus (534 l.) et charges, 1726.

**1H264** (Liasse.) — 41 pièces papier, 7 parchemin, 11 sceaux.  
**1737-57.** — *Titres généraux (suite).* — Union à la mense conventuelle de St.-V. — Requête à la Cour, 1727 ; — éclaircissements donnés ; lettres patentes, 1727. — État des revenus de St.-V. : en argent, 580 l., en nature : 650 m. de froment ; 200 d'avoine ; 40 à 50 muids de vin ; charges ordinaires 1518 l. ; extraord. pour l'année 4740 l., soit net pour l'année 1062 l. ; du prieuré : revenu 534 l. ; ch. 158 l. ; soit pour le prieur 391 l., 1728. — Relation de ce qui est arrivé par l'intercession de la Vierge, 1730. — Adhésion des religieux de St.-V à l'enregistrement des lettres patentes ; confirmation du décret de réunion, 1728 ; — enquête, 1728. — Institution du chanoine Fr. X. Courchetet ; opposition, 1730 ; — accord de Courchetet avec les Bénédictins, ces derniers lui assurant une pension, 1731 ; ratification par le Chapitre général ; reçus, 1751-53. — Lettres d'attache en faveur de Fr. A. Maréchal d'Audeux, 1732. — Consentement des habitants de B., pour la réunion, 1732. — Arrêt portant exécution du décret d'union, 1732 ; le curé de B. défailant en opposition, 1733. — M. d'Audeux refuse de faire valoir ses bulles de provision, 1734. — Arrêt contre Mme de la Michaudière, dame de Bourbonne, opposante à l'union, 1734. — Autorisation de bâtir par la Diète, 1757.

**1H265** (Liasse.) — 95 pièces papier, 35 cachets.  
**1674-1725.** — *Titres généraux (suite).* — Administration ; correspondance diverse : des prieurs, du curé de B., des abbés de St.-V., etc....

**1H266** (Liasse.) — 66 pièces papier, 19 cachets.  
**1727-1789.** — *Titres généraux.* — Correspondance (suite). — Lettres diverses.

**1H267** (Liasse.) — 60 pièces papier, 7 sceaux ou cachets.  
**1642-1780.** — *Revenus* : États, déclarations des terres, etc. 1680-177-2. — *Baux* : 300 l. et 90 l. pour la desserte : 534, 550, 576 l., 1708-1739 — *Comptes des recettes et dépenses par année* : 1642-44. — Reconnaissances ; frais, 1739. — **B.** a produit depuis 5 ans 25.454 l., 1762. - Dépenses pour les bâtiments, 1762. — Argent envoyé à St.-V., 1765. — Revenus de Senaide et de B. à St.-V., 1771-72. Senaide, Villers-St.-Marcellin, Fresnes-sur-Apance, Passavant, Martinville, 1774-80. — Quittances.

**1H268** (Liasse.) — 60 pièces papier, 7 sceaux ou cachets.  
**1608-1726.** — *Union avec la mense de St.-V.* — Mort de N. de Gier, 1608. — Ed. de Gier pourvu, après résignation de S. Grégoire ; — candidature de Fr. de Lurion, abbé de Lachalade ; — démission de J. Simonin ; — supplique de M. Pothier pourvu par l'abbé, 1608 10. — Demande d'union par St.-V. à l'Archevêque, en suite de la démission du J. Fr. G. de Grammont, 1716. — Procédure d'union : enquête, assignation de témoins ; avis ; inventaire de pièces produites, mémoire, démission de J. F. G. de Grammont. — Correspondance, 1711-26.

**1H269** (Liasse.) — 84 pièces papier, 1 sceau.  
**1727-1736.** — *Union (suite).* — Décret de l'Archevêque portant union, 4 août 1727 ; arrêt confirmatif du Parlement, 29 décembre. — Démission de C. Guillo, prieur, 9 nov. 1727 ; — lettres patentes (copie), nov. 1727 — Opposition du curé de Bourbonne et réponse, 1730. — Consentement, de l'abbé de St.-V., des syndicats et habitants de B., 1733.

**1H270** (Liasse.) — 88 pièces papier, 1 parchemin.  
**1608-1752.** — *Cure : procès.* — Le curé de B. reconnaît que la qualité de curé primitif appartient à l'abbé de St.-V. — Correspondance du curé. — Bail, 1721. — Transaction entre le curé et le prieur en vue de l'union, 1727. —

Quittances. — Réparations. — Transaction entre le prieur et le curé Charles, au sujet de la desserte. — Déclaration des revenus du prieur, v. 1750. — Assignation des Bénédictins contre le curé, 1758. — Avis au sujet de la cure : on ne peut contester à la lecture des décrets des archevêques Humbert, 1140, et Guillaume, 1250, etc., que le prieur ne soit curé primitif, XVIII<sup>e</sup> s.

**1H271** (Liasse.) — 61 pièces papier, 6 sceaux.

**1730-1770.** — *Union : procès* : contre Mme de Bieri, dame de Bourbonne, qui refusait son consentement à l'union, 1730 34 ; — Contre le Sgr et les habitants de B. l'union enregistrée au Parlement de Paris, 1734 ; — opposition des seigneur et curé déboutés, consentement des habitants sous certaines conditions susceptibles d'adhésion. - Procès divers et correspondances, 1757-70.

#### DÉPENDANCES DE BOURBONNE

**1H272** (Liasse.) — 17 pièces papier, 12 parchemin.

**1256-1343.** — *Fresnes-sur-Apance. Titres généraux.* — Compromis au sujet de la chapelle, 1256. — Grosses et menues dîmes, 1266 ; — reconnaissance de fiefs envers l'abbé, transports de la moitié de ces dîmes, 1277. — Hommage à l'abbé, 1276, 1291, 1312. — Amodiations. — Reconnaissance du patronage et des droits de l'abbaye par le curé, 1329-93 ; — de dîmes tenues en fief et hommage par A. de Scey, femme de L. de Corroy, par divers, 1343.

**1H273** (Liasse.) — 15 pièces papier, 5 parchemin, 1 sceau.

**1358-1785.** — *Fresnes (suite)*, — Hommage par P. de Châtillon pour les dîmes, 1357. — Reconnaissance de fief par J. de Varenne, 1389. — Amodiation du patronage au profit de l'abbé, pour 5 frs, 1395-98. — Présentation à la cure par l'abbé Pierre, 1416. — Don. — Délimitation des héritages devant rapportages, 1538 (cop.). — Procès contre les habitants au sujet des dîmes, 1604-06. — Foi et hommage entre les mains de l'Intendant de St.-Mihiel par le procureur de St.-V., pour les biens de F. et de Senaide, 1635. — Bail à ferme des terres de S., 1768. — Factum pour le procureur du Roi et la justice de F. contre les bailli et procureur fiscal de Jonvelle : « La terre de Jonvelle et celle de Villars-St.-Marcellin sont deux terres différentes, indépendantes l'une de l'autre et appartenantes au Roi. » v. 1700. — Déclarations des amodiateurs, 1705.

**1H274** (Liasse.) — 81 pièces papier, 1 sceau.

**1600-1699.** — *Fresnes (suite)*. — Procès au sujet des dîmes c. les habitants, 1600-05. — Inventaire des titres de l'abbé de St.-V. et des autres décimateurs, 1628. — Requête de l'abbé Pierrard au duc de Lorraine contre la sentence du 12 sept. 1605 (dîme insuffisante), 1630. — Inventaire des titres envoyés à l'amodiateur. — Cl. Jacquin contre les habitants, 1633 ; — quittances, comptes de Jacquin. — Mainlevée de saisie faite par le duc de Lorraine, St.-V. ne possédant aucun fief mais « une partie des dîmes comme curé primitif », 1666. — État et partage des dîmes : copie certifiée, 1670. — Reconnaissance à St.-V. du droit de patronage sur la cure, 1672. — Mémoire de St.-V. contre les habitants au sujet des dîmes, 1691. — Sentence du subdélégué ordonnant aux parties de produire et aux habitants de payer provisionnellement la dîme ; — supplique de ces derniers à l'Intendant : ils paient 11 gerbes l'une et 1 pièce de vin pour 40. — Requête à l'Official pour faire payer le patronage au curé, 1699.

**1H275** (Liasse.) — 80 pièces papier, dont 1 imprimé, 2 sceaux.

**1706-1785.** — *Fresnes (suite)*. — *Procès* : au sujet de la cure : J.-P. Chattey, curé, et les Bénédictins contre Cl.-J. Jolyot, prêtre. L'église paroissiale de Fresnes est-elle une vicairie perpétuelle à la disposition des collateurs ou une cure de simple patronage soumise aux réserves ? ; — au sujet des dîmes ; leur limite ; — procès des habitants contre les Bénédictins, les Prémontrés de Fiabémont et le curé de F., appelés en cause : « Le point de la difficulté est de savoir si les religieux de Fl. doivent avoir 1/6 dans la totalité de la dime de Fresne, ou s'ils doivent avoir 1/6 dans la part de l'abbaye de St.-V. qui est une moitié de la totalité », 1780.

**1H276** (Liasse.) — 23 pièces papier, 1 parchemin.

**1691-1706.** — *Fresnes (suite)*. — *Procès* c. les habitants au sujet de la dîme : inventaire de pièces produites par St.-V. — Rôle des contributions, 1692 ; — sentence du subdélégué Boudret, interdisant aux habitants d'imposer les dîmes, 1692. — L'amodiateur des dîmes contre les échevins, 1706.

**1H277** (Liasse.) — 16 pièces papier.

**1314-1785.** — *Genrupt* (1). Procès de St.-V. contre J. Nommey, Sgr de G., au sujet des dîmes, desserte de l'église, 1499-1693. — *Martinville* (2). Inventaire et bail de M. et Passavant, 1740-1777. — *Montcourt* (3). Bail, 1785. — *Montcharvot* (1). Curés : institution pour Jacques de St.-V., 1314 ; — patronage ; — amodiation au curé (20 s.), 1387 ; — reconnaissance de patronage par le dit, 1623. — Déclaration des dépendances, 1782. — *Passavant* (2). Bail pour le prieuré de Bourbonne, 1771. — *Serqueux* (3). Arrêt au sujet des dîmes sur l'appel du curé.

**1H278** (Liasse.) — 60 pièces papier, dont 1 cahier de 42 f. 1 parchemin.

**1260-1739.** — *Villars-le-Pautel*. — Institution par l'Archevêque à la cure sur présentation de l'abbé de St.-V., 1260. — Amodiations du patronage, 1345-1588 ; — reconnaissance du patronage du sacristain par les curés, depuis 1598. — Amodiation : 9 l. ; 15 frs ; 5 fr., de 1345-1680 ; — procès des religieux contre le curé au sujet du patronage (« maintenue de la rente de 3 l. 6 s. 8 d., qualifiée droit de patronage... »), 1701-39.

**1H279** (Liasse.) — 15 pièces papier, dont 2 cahiers de 24 et 21 f. 1 parchemin.

**1740-1742.** — *Villars-le-Pautel (suite)*. — Procès (*suite*), contre le marquis et les habitants de Bourbonne pour la démolition d'un mur.

## PRIEURÉ DE CROMARY

- 1H280** (Liasse.) — 35 pièces papier, dont 1 cahier de 75 pièces, 4 parchemin, 2 sceaux.  
**1422-1786.** — *Titres généraux.* — Ventes d'héritages 1422. — Reconnaissances diverses envers « l'enfermier » de St. V., 1599-1571. — Ventes de terres de la Srie de l'infirmier, 1579-95. — Cens. — Carnet des reconnaissances de terres, dépendant de la Srie de l'abbé « comme co-seigneur », 1614. — Extrait d'arpentement, 1705.—Requête du curé au Vicaire g<sup>al</sup> pour rebâtir le clocher ; — visite, 1723. — Sommation pour le paiement des dîmes, 1783.
- 1H281** (Liasse.) — 24 pièces papier, 2 sceaux.  
**1581-1703.** — *Cure.* — L'infirmier de St.-V., en qualité de prieur et curé de Cr., est autorisé à administrer les sacrements *deficiente curato*, 1581. — Droits curiaux et reconnaissance de ce qui est dû à St -V., 1613. — *Confrérie du Rosaire.* Quittances, 1659-69. — *Prieuré.* Amodiation du Fourg, 60 frs par an, 1637-42. — Trait de l'abbaye avec le curé au sujet des droits de patronage et de mortuaire, 1661.

(1) Haute-Marne.

(2) Vosges.

(3) Haute-Saône.

(1) Haute-Marne.

(2) Haute-Saône.

(3) Haute-Marne.

- 1H282** (Liasse.) — 80 pièces papier, dont 2 cahiers de 18 et 11 f.  
**1511-1580.** — *Dîmes.* Déclaration des terres acensées à J. Mulot par l'infirmier. — Reconnaissance de cens, 1579. — Écritures et procès contre Lobet et Mulot, 1572 ; copie et inventaire de litres, traité avec les Mulot qui reconnaissent les cens, 1574 ; nouvelles procédures ; avis, actes de voyages, inventaire, etc..., arrêt du Parlement condamnant les Mulot à ratifier le traité de 1574-78. — État des litres ; — reconnaissance des Mulot et alliés (Boillot, Chauvin, etc...) envers l'infirmier, de 18 quartes, moitié froment, moitié avoine, sur un champ et d'un cens de 22 g., 1578. — Déclaration des héritiers Mulot ; conclusions, accordances de l'infirmier ; — défenses de Cl. Lobet et Cl. Mulot, v. 1580.
- 1H283** — (Liasse.) — 80 pièces papier, 6 parchemin.  
**1587-1635.** — *Dîmes (suite).* — Sentences et procédures diverses pour le paiement de dîmes. — Procès contre les Mulot ; — sentence de l'Official les condamnant à payer les 18 m. de froment et avoine, 1631 ; — appel ; — enquêtes, etc., 1631 35.
- 1H284** (Liasse.) — 58 pièces papier, dont 2 cahiers de 30 et 33 f., 1 parchemin, 1 sceau.  
**1640-1672.** — *Dîmes (suite).* — Procès de l'abbé de St.-V. contre J. Bernard, de Cromary, 1650-51 ; — contre les habitants (dîme de blé et avoine), 1651-52. — Sentence de l'Official les condamnant à payer la dîme, au 40 l'un ; — cession par les Del les Mulot de leur part de champ du Prieur, 1672. — Papiers concernant un cens de froment et avoine sur un champ, v. 1672. — Exécution de la sentence de l'Official, du 26 mars 1631 ; — sa production et celle des traités de 1574-78 et actes de 1624-49-59-71-72.
- 1H285** (Liasse.) — 67 pièces papier, dont 1 cahier de 12 f., 1 sceau.  
**1621-1746.** — *Dîmes (suite).* — Avis de droit : cens Brenot ; — citations ; procurations, etc... pour l'affaire des Delles Mulot. — Confirmation par Cl. Valle, juge apostolique des sentences de 1631 et 1672 contre les Mulot, 1678. — Abandonnement par les Brenot-Mulot d'un héritage chargé de 18 quartes, 1678. — Liste des habitants de Perrouse et Cromary, soumis à la dîme de blé et d'avoine : avant 1653, ils payaient à volonté ; condamnés depuis à payer à ceux que l'abbé députera, de 40 g. l'une froment et avoine, « crus au territoire du dit Cromary et on peut leur faire prêter serment de la quantité et du nombre qu'ils en ont levé », 1684 ; — amodiation ; — relâche au curé, 1668 ; — projet de traité avec le curé, 1746.
- 1H286** (Liasse.) — 166 f. papier, couverture parchemin.  
**1589-1591.** — *Rentes* « avec table et répertoire des reconnaissances et autres choses... », Perrouse, Buthier, Cromary, Boulton, Merey, Voray, Besançon.

## PRIEURÉ DE SAINT-FERJEU

- 1H287** (Liasse.) — 41 pièces papier, 2 sceaux.  
**1621-1773.** — *Titres généraux,* L'ermite Thouvant chargé du soin de la chapelle, 1621. — Demande des Tiercelins aux Gouverneurs pour s'établir à St.-F., v. 1620 ; — interpellation ; — sommation de rendre les clés aux Bénédictins, 1629. — Enquêtes au sujet du testament de J.-B. Clerc, 1639-40. Preuves de l'antiquité de l'établissement, contre le maire de Besançon (exécution de l'édit de 1686 concernant l'acquisition de terres par des communautés). — Monument trouvé auprès de la maison de P.-G. Clerc : procès ; — sentence de l'Archevêque, 1694. — Déclaration des acquisitions et fondations, 1702-18. — Marchés pour l'entretien des bâtiments. — Correspondance, 1748-73.
- 1H288** (Registre.) — 26 f. papier, couverture parchemin.  
**1700-1789.** — *Délibérations.*
- 1H289** (Registre.) — 120 f. papier, couverture parchemin.  
**1722-1789.** — *Livre journal* des fonds, soit en terres, prés, vignes, rentes constituées et cens des fondations, avec les inventaires des meubles, de la sacristie, de toute la maison et des livres, com. en 1723, par le prieur A. Daclin. — P. 120 : État sommaire des terres labourables en 1756 : 2 granges, une achetée en 1714 de M<sup>me</sup> de

- Recologne, pour 18.000 fr. comtois (ou 12.000 de France), l'autre à la Bouloie, cédée par St.-V.
- 1H290** (Liasse.) — 20 pièces papier, dont 1 cahier de 29 f., 3 parchemin, 1 sceau.  
**1594-1715.** — *Paroisse.* — Indulgences, 1524. — L'Église brûlée en 1636 par les troupes françaises : les Gouverneurs en demandent le rétablissement ; ils accordent 140 pistoles (2.240 fr.) et 100 pistoles et des quêtes, 1637-59. — Dédicace de l'Église, 1670. — Règlements curiaux, 1660. — Traité avec les habitants et consentement de Vallet, curé de Pirey, 1680. — Titre d'érection de la paroisse et droits curiaux, 1680. — Difficultés avec l'église de la Madeleine sur les limites respectives : affaire des baraquiers, 1707-08.
- 1H291** (Liasse.) — 18 pièces papier.  
**1645-1773.** — *Fondations.* Appointements du Magistrat de 24 fr. pour la lampe. — Fondation du baron d'Esclans, 1703 ; — de M. Boudret, 1708, de M. Guye, avocat au Parlement, 1743. — Testament de Cl. Malcourant, 1716. — Déclarations des fondations et acquisitions, 1702-18 ; fondations, 1773.
- 1H292** (Liasse.) — 31 pièces papier.  
**1657-1763.** — *Église et bâtiments.* — Reconstruction : délibération du Magistrat pour offrir 140 pistoles ; — interpellation du contrôleur et réponse de l'abbé, 1657. — Dépenses aux bâtiments, 1668-70-1705. — Travaux et vérifications, 1748 ; — quittances, 1761-63.
- 1H293** (Liasse.) — 68 pièces papier.  
**1678-1761.** — *Droits d'amortissement.* Quittances, décharges. — Demande de lettres patentes de confirmations d'acquisitions ; — fondations et échanges : « ils ont vendu et aliéné pour 40.283 l. d'anciens fonds et depuis 1665 ils n'ont acquis que pour 34.325 l. » les fondations estimées à 5.566 l., 1740. — *Rentes.* Billets ; constitutions, 1678-1755 ; — quittances, 1703-61.
- 1H294** (Liasse.) — 19 pièces papier, 7 parchemin.  
**1140-1492.** — *Titres locaux.* — *St.-Ferjeux.* Confirmation de la fondation de St.-V. avec le dénombrement des biens cédés par l'arch. Humbert, 1140. — Traité avec les dames de Battant, au sujet des dîmes des terres qu'elles ont à St.-Ferj., 1259 (2 cop.). — Donation à St.-V. par A. Séchai, du bois de la Bouloie, 1254. — Échange entre St.-V. et les dames de Battant, d'un jardin à St.-Ferj., 1280. — Achat de champs, 1335 ; — acensement, par l'abbé, de terres à Chamars, à St.-Ferjeux, 1436. — États des assujettis à la dîme pour l'église de St.-Ferj., 1447. — Interrogats touchant des champs, 1492.
- 1H295** (Liasse.) 40 pièces papier, 8 parchemin, 1 sceau.  
**1566-1782.** — *St.-Ferjeux (suite).* Hoirie de d. Fr. Breteney, de St.-Ferj., religieuse et papiers de la famille Breteney, achat ; assignai de 550 frs, 1616 ; — Rentesur P. Breteney, 1641. — Achat, amodiation, 1687 ; — tibiériade du meix Breteney. — Baux de la Grange et divers, 1717-28-33. — État de la maison de St.-Ferj., 1759 ; — vente de maison, 1782.
- 1H296** (Liasse.) — 19 pièces papier, 1 parchemin, 12 cahiers de 24-40-34-54-16-22-44 et 12 f.  
**1509-1679.** — *St.-Ferjeux (suite).* — Acensement sur Cl. et R. Courbey, 1509-52. — Prix du blé depuis 1628 (au sujet des cens non payés). Extraits d'appointement, 1676 ; — écritures d'accordances de Cl. et Ant. Groperrin, 1679 ; — des héritiers de Cl. Petremand ; — de Marg. Noël, Vve J. Jolicard, 1679 ; — de P. Al. et Simone Groperrin, 1679 ; de Michelet, 1679.
- 1H297** (Liasse) — 115 pièces papier, dont 3 cahiers de 29 et 17 f. et 3 imp.  
**1679-1712.** — *St.-Ferjeux (suite).* *Meix Courbey (suite).* Procès contre les Groperrin (cens de St.-Ferjeux) ; — répartition de cens affectés sur les meix, maisons..., dépendant du meix des Courbey, 1688 ; — factum ; — mémoire contre St.-V, par F. J. Jos. Labbe, avocat au Parlement : « l'objet actuel du procès concerne le paiement des lods et la prestation des cens, dont est affecté un héritage possédé par les défendeurs principaux, comme faisant partie d'une meix acensé au nommé Courbey, dont il a retenu la dénomination... l'acensement... fut fait au mois d'août 1509, sous la réserve du cens de 3 frs comtois, de 2 bichets, moitié froment et avoine, avec lods, justice, seigneurie, amende et la commise, en cas de défaut de paiement pendant 3 années consécutives... ».
- 1H298** (Liasse.) — 52 pièces papier, dont 1 cahier de 29 f.  
**1682-1734.** — *St.-Ferjeux (suite).* *Procès.* Grange de M<sup>me</sup> de Recologne : amodiation, procès avec Rochet ; — achat de la Grange (18.000 frs), 1704 ; — inventaire des titres et remarques sur l'achat des biens de M<sup>me</sup> de R., 1715, — « Mémoire pour les Bénédictins de St.-F., au sujet de la commise demandée au Roi par le Magistrat de Besançon, sous le nom des pauvres de la Charité » de la Grange, v. 1715 ; — supplément ; — quittances diverses. — Traité entre les héritiers de feu J.-B. de Chauvrey, au sujet de sa succession, 1734.
- 1H299** (Liasse.) — 55 pièces papier, 1 parchemin, 1 sceau.  
**1716-1738.** — *St.-Ferjeux (suite).* *Procès (suite).* Contre R. Pouthier de la Frenaie (amodiation de son domaine de Belvoir), 1716-20 ; — contre G. Dorival, c<sup>t</sup> au Parlement (paiement de la pension de son fils), 1720-38 ; — contre Cl. Roland, de Boussières, 1728.
- 1H300** (Liasse.) — 59 pièces papier, 3 parchemin.  
**1731-1776.** — *St.-Ferjeux (suite).* *Procès (suite).* Contre J. Bergeret consorts, de St.-Ferj., 1731 ; — contre Ant. Maire, des Montboucons, 1731 ; — J. Parrenin, marchand à Besançon, 1756-40 ; — contre N. Bouillet, de Besançon, 1756-57 ; — contre l'avocat Petilcuenot, 1763-65 ; — contre J.-B. Jolyot, huissier, de Besançon, 1766-76.
- 1H301** (Liasse.) — 90 pièces papier, dont 1 cahier de 20 p. 2 parchemin.  
**1253-1787.** — *Bas de la Chaux.* Achat d'une terre, 1687. — *Fontaine Saint-Martin.* Cession de cens par Rose de Bauffremont, 1622. — *La Bouloie.* Copie des anciens titres concernant ce canton, 1253-1266 ; — mémoire au

sujet des acensements, 1328 1713 ; — vente de *la Langnette*. 1697 ; — requête au Magistrat pour délimitation du bois ; — délimitation pour faire des défrichements, 1699 ; — vente ; — amodiation du domaine ; — reconnaissance de cens. — Procès contre N. Camuset, 1702-29. — Traité avec les habitants de la B., les Tilleroyes, la Soye, etc. (au sujet du Culte), 1703. — Acensement, 1704. — Plan du canton ; 45.681 perches ou environ 127 journaux, 1726. — Délimitation entre les censitaires de la ville et les Bénédictins, 1726. — Baux et sous-bail, 1787.

**1H302** (Liasse.) — 32 pièces papier.  
**1465-1751.** — *La Malcombe*. Acensement de 5 faux de prés. — Bornage, 1465-1732. — *Les Equeugney*. Vente. — Bail, 1693-1752. — *Les Montboucons*. Procédures relatives au décret sur les biens d'A. Maire, les Bénédictins colloqués pour les capitaux et intérêts des deux rentes. — Saisie, 1739-40. — *Les Vallières*. Bail, 1751.

**1H303** (Liasse.) — 32 pièces papier, 1 parchemin.  
**1691-1771.** — *Champvans*. Prés : mainmorte ; remarque sur la fauchaison, 1715-22. — *Franois*. Dépendance de la Grange de St.-Ferj. : arpentement ; — amodiation, 1691-1716. — *Pirey*. Amodiation de vigne, 1718-20. — *Pouilley*. Amodiations. — Procès contre P.-A. Chose, au sujet des regains, etc..., 1717-67. — *Serre*. Reçus. Curage du ruisseau, 1760-1771.

#### ERMITAGE DE SAINT-LÉONARD (1)

**1H304** (Liasse.) — 13 pièces papier, 7 parchemin, 3 sceaux.  
**1227-1436.** — *Titres généraux*. Donation au reclus de trois bichets de froment et avoine et ratification, 1227-42 ; — d'une vigne, 1232. — Accord et échange entre St.-Vt. et Jean, dit Priet et Othenin, son fils, de Bouclans, au sujet de cens et dîmes à Vauchamps, Cut (Bouclans), les dites dîmes sont reconnues du franc alleu de St.-V., la 16<sup>e</sup> gerbe de la dîme de Vauchamps, à H. de Vaite, 1352. — La vigne du Reclus n'est pas redevable de la dîme à l'abbaye de St. Paul, 1371. — Redevances à St.-V. par « li secretains », à cause de son office et de la chapelle de St.-L., 1384 ; — procès du dit contre H. Mouchet, de Besançon, pour inexécution de paiements, 1399. — Donation d'une vigne et *vidimus*, 1232 et 1402. — Indulgence aux bienfaiteurs, 1433. — Amodiation pour 2 florins « de la paicherie de la fontaine estant en la Roche, devant St.-L... », 1435.

**1H305** (Liasse.) — 54 pièces papier, 2 parchemin, 9 sceaux.  
**1481-1763.** — *Titres généraux (suite)*. — État de titres, s. d. — Écritures contre Alix de Sauvigney-les-Gy (2), pour une redevance de 30 s., 1481. — Reconnaissance d'une dette de 4 frs envers le sacristain par A. de Beaumotte (3), 1481. — Fondation Guyot de Doubs : écritures contre A. de Verchamps, 1487. — Procès contre H. et Jean de Beaumotte, S<sup>ers</sup> de Sauvigney, condamnés à payer 30 l. de cens, 1499-1500. — Juridiction de l'abbaye : lettre du sacristain, 1525. — Affaires diverses : homme capturé ; — amodiations des revenus ; — institution d'ermite ; — monitoire contre les voleurs de fruits ; prise de possession ; mandement de garde pour l'ermite Brouillet contre St.-V. ; p.-v. de reconnaissance des bâtiments ; autorisation de bâtir, 1530-1763.

(1) Besançon, canton sud, proche la Malate et Morre. V. Etude de M. Ballot, curé de Morre.  
(2 et 3) Haute-Saône.

#### VILLARS-SAINT-MARCELLIN

**1H306** (Liasse.) — 20 pièces papier, 18 parchemin, 2 sceaux.  
**1249-1627.** — *Titres généraux*. Inventaire des titres, 1249 1541, remis par l'abbé G. Simonin, au prieur Saulnier, 1627. — Vente par H. de Provenchères à St.-V., de la dîme, relevant du fief du prieur dudit lieu, 1250 ; — donation de dîmes à St.-V., 1250. — Copie de titres, 1250-74. — Donation par le du dit lieu Barthélémy, de 40 émines de blé sur le moulin. — Cession de dîmes au dit lieu par l'abbé de Flabémont (1), 1257. — Acquisition de H. de Bay [Hte-Marne], du 6<sup>o</sup> des dîmes de V. St.-M., 1258. — Donation à St.-V. d'un meix, 1258 ; des droits d'Élisabeth de Jonvelle, 1264 ; — d'une part du fourg et reconnaissance, 1270-72. — Échange entre l'abbaye et Olivier de V. St.-M. ; — reconnaissance par le dit de 50 émines de blé dudit lieu, 1274 ; — approbation par Guy de Jonvelle, 1289. — Copie de traités concernant la chapelle de Genrupt, dépendance de V. St.-M., 1286-93, 1682 ; — dîmes de Genrupt : nomination d'arbitres et semence, 1293. — Achat par l'abbé de 2 sujets, « ensemble totz leur mex, c'est à savoir, maison, chasax, cortilz, vignes, chanz, prez, terre et tôt quanqu'il ont moble et non moble, liquel hom sunt mei home, taillauble et exploitauble et de tote serve condition, sans partie de autres... ».

**1H307** (Liasse.) — 11 pièces papier, 10 parchemin, 2 sceaux.  
**1303-28.** — *Titres généraux (suite)*. — Cure : institution de J. de Salins, sur présentation de l'abbé, 1303. — Achat par ce dernier de plusieurs hommes sujets héritages..., 1304. — Le patronage et les dîmes de Montcharvot, comme ceux de V. St.-M., appartiennent à St.-V., 1312. — Accord entre St.-V. et le curé de Villars au sujet des droits curiaux de V., Senaide, Genrupt et Montcharvot, 1320. — Le moulin doit 2 muids de blé à St.-V. ; — sa condamnation par l'Official pour non paiement, 1322. — Reconnaissance par les S<sup>ers</sup> du droit d'usage de l'abbé de St.-V. dans les bois, 1322 ; — confirmation, 1328.

**1H308** (Liasse.) — 300 pièces papier, 9 parchemin.  
**1329-1750.** — *Titres généraux (suite)*. Ratification à St.-V. par P. de Jonvelle, de tout ce qui a été acquis par l'abbaye dans la mouvance du fief de ce S<sup>er</sup>, 1329. — Achat, 1331. — Redevance sur les moulins : excommunication contre H. Demandre pour non paiement, 1373. — Requête du C<sup>nl</sup> de Madruce à l'Official de Toul, en vue d'exempter d'impôts son bien de Senaide [1599]. — Institution de curé. — Sentence du bailliage de Vesoul maintenant les Bénédictins dans le droit de percevoir la dime de chanvre, tabac, etc., 1716. — Autorisation de rédiger un terrier, 1739-40. — Devis de réparations aux église et clocher, 1750.

- 1H309** (Liasse.) — 7 pièces papier.  
**1583-1740.** — *Eglise*. Quittances, lettres, 1668-1737. — *Registres paroissiaux* : Baptêmes, 1583-95. — *Maison du prieur*. Son acquisition pour 1100 l. ; — réparations, 1720-40.
- 1H310** (Liasse.) — 18 pièces papier, dont 1 cahier de 19 f.  
**1350-1740.** — *Reconnaissances*. Déclarations (prés, terres, rentes, cens, patronages, etc.), 1350-58. — Dénombrement, 1527. — *Amodiations*, 1586. — État des dîmes de Villars, Fresnes-sur-Apance, Senaide. — Autorisations pour un terrier des terres de V., Fresnes-s.-Apance, Genrupt, Bourbonne, Martinville, Passavant, Ameuvelle, Rignovelle, Ormoy, etc..., 1739.
- 1H311** (Liasse.) — 15 pièces papier, dont 2 cahiers de 36 et 45 L, 1 parchemin.  
**1490-1600.** — *Amodiations*, 100,120,620 ; 1250 frs. 1506-99. — *Reconnaissances*, 1540-44.
- 1H312** (Liasse.) — 59 pièces papier, 1 parchemin, 1 sceau.  
**1601-1774.** — *Amodiations (suite)* diverses et baux ; revenus ; — quittances.
- 1H313** (Liasse.) — 133 f. papier, couverture parchemin.  
**1520 1529.** — *Livres de comptes*.

(1) C<sup>e</sup> de Tignécourt (Vosges).

- 1H314** (Liasse.) — 7 pièces papier.  
**1528-1788.** — *Comptes* par J. Lyonnel, de Jonvelle ; R. Larmet, 1528-36. — Quittances, 1727-38.
- 1H315** (Liasse.) — 37 pièces papier, 3 parchemin, 4 sceaux.  
**1538-1627.** — *Dîmes*. Visite as. des dommages causés par la grêle : V., Senaide, 1538. — Sentence du Lt G<sup>al</sup> de Lamarche(1) : deux l'une, 1564, et homologation du traité avec les habitants, 1565 ; — autre pour les dîmes de Senaide (16 l'une), 1597-1602. — Procès des fermiers contre les habitants de Senaide, 1600. — Déclaration de la quantité de vin tait par chaque habitant de Senaide, 1602. — Nomination d'appréciateurs de vin de dîme à Senaide, 1602. — Divers, 1627.
- 1H316** (Liasse.) — 56 pièces papier, 3 parch., 4 sceaux.  
**1628-1694.** — *Dîmes (suite)*. Procès des curé et fermier contre divers ; — main levée de la saisie des dîmes pour réparations de l'église, 1667. — *Amodiation* (80 pénaux de blé et 80 d'avoine, non compris les prés et terres), 1672. — Procès avec Maitrot, fermier des Bénédictins, 1689 ; — contre Bergerot, curé ; — Billard, curé.
- 1H317** (Liasse.) — 24 pièces papier, 2 sceaux.  
**1561-1635.** — *Dîmes (suite)*. Achat d'un champ par J. Maitrot. — Patrimoine de Fr. Maitrot, se destinant à la prêtrise, 1632, oncle de Marcel lin et frère de N. Maitrot ; il laisse un champ que les religieux revendiquent comme de leur mainmorte ; — procès : pièces diverses, 1634-35.
- 1H318** (Liasse.) — 53 pièces papier.  
**1603-1773.** — *Dîmes (suite)*. Procès contre les habitants : mandement de garde pour les Bénédictins. Accordances ; — inventaires ; — transaction.
- 1H319** (Liasse.) — 44 pièces papier, 3 parchemin, 1 sceau.  
**1675-1690.** — *Procès* contre les Marlet, amodiateurs des revenus, et J. Chapuis, beau-père de G. de Marlet. 1692-1695. — *Procès (suite)* c. N. Boyon ; Marguerite Joly, femme de Cl. Marchand et consorts de V., St.-M., 1682-83 ; — contre J. Marchand et Erard Henry (condamnés à payer la dîme de vin à 40 l'un), 1693-95.
- 1H321** (Liasse.) — 90 pièces papier, dont 1 cahier de 32 f. et 1 imprimé, 4 parchemin.  
**1705-1719.** — *Procès (suite)* c. CL A. Folley de Corre et F. Larrouse (amodiation des dîmes) ; factum des Bénédictins à la Cour ; il leur était dû la somme de 6.000 l. d'un côté et 600 pénaux de froment, par lesdits pour les six années qu'ils ont été fermiers des revenus du prieuré, 1718. — Quittances, 1719.
- 1H322** (Liasse.) — 70 pièces papier.  
**1715-1744.** — *Procès (suite)* c. le curé L. Clément prenant fait pour F. Carrière, J. Perdrizet et N. Coquart (dîmes de tabac et de chanvre à 13 l'un).
- 1H323** (Liasse.) — 47 pièces papier, dont 3 imprimé, 1 parchemin.  
**1718-1744.** — *Procès (suite)* c. J. B. Petitot et M. Bichet : arrêt confirmant la sentence du bailliage de Vesoul et déboutant les Bénédictins, 13 décembre 1718. Ces derniers prétendant au droit de dîmer le chanvre et le tabac de 13 masses ou 13 rangées l'une ; Huard de Provenchère et Henrion son neveu, leur ayant vendu les dîmes grosses et menues sur le territoire et dans la Généralité du finage. — Etat de frais, 1719 44.
- 1H324** (Liasse.) — 46 pièces papier.  
**1741-1789.** — *Procès (suite)* c. les habitants : entretien et agrandissement de l'église. — Dîme : reconnue dans le terrier de 1740, perçue paisiblement jusqu'en 1770 en totalité (la moitié pour le curé) ; le 28 juillet 1789, délibération des habitants la refusant, les collecteurs recevant des injures et menaces, les Bénédictins forment une requête en intervention de parties dans l'instance du curé J. Bourdot, contre les habitants, 1789.
- 1H325** (Liasse.) — 130 pièces papier, dont 7 cahiers de 12-28-20-16-40 et 20 feuillets, 1 sceau, 1 parchemin.  
**1741-1776.** — *Procès (suite)* c. Ét. Dupuis, curé, et le baron de Bauffremont (dîmes), au bailliage de Bassigny ; — transaction avec J. Bourdon, curé, sur procès au Parlement de Paris, au sujet des dîmes, noales et portion congrue.

- 1H326** (Liasse.) — 114 pièces papier, 2 sceaux.  
**1665-1755.** — *Pension* du curé : quittances.
- 1H327** (Liasse.) — 82 pièces papier.  
**1762-1785.** — *Procès* de J. Tetu et consorts manouvriers c. le Procureur fiscal de la justice de V. St.-M. (ils n'ont fauché avant le ban d'autres prés que ceux de St.-V.) ; intervention des Bénédictins ; leur instance contre Agathe Sarrazin et ses fils co-seigneurs de V., défendeurs, 1762-71 ; — contre J. Faivre, fermier : déclaration des biens des Bénédictins à V. St.-M., Montcourt, Passavant, Martinville, par le dit J. Faivre, 1785.

#### SEIGNEURIE DE PERROUSE (1)

- 1H328** (Liasse.) — 18 pièces papier, dont 1 cahier de 21 p., 4 parchemin.  
**1257-1722.** — *Titres généraux.* Donation d'un sujet et meix, 1257. Traité du 5 fév. 1674 par lequel le C<sup>te</sup> de St.-Amour devant 15.000 frs aux Bénédictins pour une fondation, leur promet 14.000 frs et leur vend sa portion de S<sup>ie</sup> pour 1.000 frs ; — lettres patentes de ratification par Louis XIV, 1680. — S<sup>ie</sup> de Buthier : extraits du rentier, 1618. — Procuracy, 1722.
- 1H329** (Liasse.) — 23 pièces papier, 1 parchemin.  
**1620-1775.** — *Bâtiments : Chapelle.* Bénédictions ; — permission d'y célébrer, 1691. — *Fourg banal*, 1620-1773 ; — amodiation ; — écritures contre M. de Scey sg<sup>r</sup> de Buthier ; — quittances. — Traité d'après lequel les habitants peuvent avoir des fourgs chez eux en payant deux mesures de blé, 8 mars 1662. — Ordonnances de la Chambre de justice contraignant le granger du c<sup>te</sup> de Scey à payer les quarts de four, 1673. — *Maison et grange.* Marché pour les construction et réparation. — Mémoires divers, 1670-1775.
- 1H330** (Liasse.) — 11 pièces papier, dont 2 cahiers de 38 et 43 f., 5 parchemin, 2 sceaux.  
**1410-1613.** — *Acensements de terre et pré*, 1574-1605. — *Achats et ventes.* Ventes d'échutes ; — de maison et terre mouvans de l'Archid. Marguerite., 1526 ; — d'héritages de la S<sup>ie</sup> de l'Infirmier ; — de divers héritages francs comme dépendants de la S<sup>ie</sup> du Roi, 1410-1613.
- 1H331** (Liasse.) — 33 pièces papier, dont 1 cahier de 10 f. 5 parchemin.  
**1620-1789.** — *Ventes (suite).* Avis pour l'infirmier concernant la mainmorte (à propos d'un échange). Le Sg<sup>r</sup> peut être contraint d'y consentir. — Rôle des cens qui ont fait échute, v. 1630. — Ventes et échanges : consentement donné par l'abbé. — Copie de lettres d'achat et d'échange. 1731-32. — Divers.
- 1H332** (Liasse.) — 32 pièces papier, dont 1 cahier de 55 f. 5 parchemin.  
**1586-1786.** — *Amodiations et baux.* Le domaine comprend en 1786 : 20 journaux de terres labourables par sol ; 12 fauchées de prés, 40 ouvrées de vigne, quarts de four, corvées, 1691-1786. — *Rentes* diverses approuvées par l'infirmier. — Mariage de CL Maillot avec Cl. Liegen : donation de rente ; celle-ci se désiste de plusieurs droits pour 120 fr. 65. — Déclaration des renies passives de la communauté, 1586-1671. — *Tailles.* Rôle des tailles, cens, poules, corvées et quarts de fourg, 1651-1736.
- 1H333** (Liasse.) — 7 pièces papier dont 6 cahiers de 48, 37, 11, 16, 15 et 79 f.  
**1511-1535.** — *Reconnaissances.* Déclarations pour P., Cromary. 1511 ; — de J. Lobet, 1535 ; — de certains particuliers de P., 1535 ; — « Répertoire et extraits des pièces, mais et héritages reconnus par ceux de Cromary, P., Buthier et Chevroz », 1535. — Reconnaissances pour Devecey et P., v. 1535 (copie coll.).
- 1H334** (Liasse.) — 21 pièces papier, dont 3 cahiers de 33, 21 et 13 f.  
**1549-1785.** — *Reconnaissances (suite).* Terres et héritages étant et mouvans de la S<sup>ie</sup> de « l'infirmier » de P. et lieux circonvoisins, L. Favernier infirmier, rédigé par Lambert, tabellion g<sup>al</sup>, 1549. — Reconnaissance-; d'A. Chevrol de P. (confesse « être home et sub. ects originel » de L. Favernier), 1589 ; de Ét. Buretey ; M. Courvoisier, 1580 ; A. Potot (P. et Cromary), 1611. — Transaction entre les chanoines du Chapitre de Saint-Jean, sgrs prébendiers de Bonnay et les habitants et communauté du dit (régulant diverses questions : échutes, aliénations, etc.), 1740. — Reconnaissance par les Colard et divers, 1754-85.

#### (1) Haute-Saône, canton Rioz.

- 1H335** (Reg.) — 89 f. papier, couv. parchemin.  
**1613-1674.** — *Rentier.* Portion de la S<sup>ie</sup> provenant du C<sup>te</sup> de St.-Amour, avec une table des « sujets mainmortables qui ont reconnu sur le présent rentier », C. Pauthier, notaire.
- 1H336** (Liasse.) — 109 feuilles papier  
**1622.** — *Rentier (suite).* Table. Cl. Vouland, de Cromary, notaire.
- 1H337** (Liasse.) — 138 feuilles papier, couv. parchemin.  
**1682-1735.** — *Rentier (suite).* Déclaration des habitants, C. Denerey, notaire : aux dits Religieux à raison des S<sup>ies</sup> savoir : celle de l'office de Fenfermier ; celle autrefois appartenant à l'abbé et de laquelle à présent ils ont droit et celle par eux acquise du C<sup>te</sup> de St.-Amour, compétent et appartiennent les droits de justice, moyenne et basse (rentier reçu par J. Buriel, 1535) ; deux mesures de froment par feu ; poule de « caresmentrant », tailles, patronage de la cure de Cromary, dépendant de la S<sup>ie</sup> de l'enfermier ; dîmes de froment, avoine, vins au 40<sup>e</sup> à Cromary ; dîmes à P., de moitié avec le curé de Cromary, à raison d'une gerbe par journal et pour le vin de 60 l'un. — Déclaration des terres et héritages appartenant à St.-V., etc. Table.
- 1H338** (Reg.) — 557 pages papier, couv. cuir.  
**1731.** — *Rentier (suite)* : de Perrouse et Merey. Reconnaissances générales et particulières, des maisons et héritages des religieuses, selon leurs déclarations. — Table.



- 1H339** (Reg.) — 121 feuilles papier, couv. cuir.  
**1731-1735.** — *Rentier (suite)*. V. Régle, de Bulhiers, notaire royal, contenant reconnaissances générales, mandement de terrier ; traité du four banal, etc. Table.
- 1H340** (Liasse.) — 9 pièces papier, 2 parchemin.  
**1269-1473.** — *Tenues de justice*. Preuves du droit de justice, haute, moyenne et basse. — Huet reconnaît être homme lige de St.-V., 1270. — G. Biérix ayant tué sa femme est rendu aux Religieux parce que leur homme lige: enquêtes, etc..., 1384-85. — Monstre d'armes des habitants de P. devant l'abbé, 1473.
- 1H341** — (Liasse.) — 9 pièces papier, dont 2 cahiers de 12 et 65 f.  
**1507-1625.** — *Tenues de justice (suite)*. Monstres d'armes des sujets à Devecey, 1507. — Registres de la justice, 1501-05, 1596-1602-1625.
- 1H342** (Liasse.) — 61 pièces papier, dont 1 cahier de 46 f.  
**1568-1610.** — *Hte-Justice* : procès avec les habitants. — Quittances de redevances au Roi. — Copie du rentier de Châtillon-le-Duc justifiant de la Haute-Justice, 1580. — Droit de guet et garde au château de Villers-Pater sur les habitants de Devecey (justification), 1596. — Procès de 3 sorcières devant l'Inquisiteur et le juge de Fabbaye, 11 mai 1600 : assignation aux habitants de P., comme sujets en toute justice pour assister à l'exécution d'une sorcière, 1601. — Maintenu des habitants dans leurs bois communaux, 1610. — Mandement de garde de la justice par St.-V., 1608. — Inventaire des habitants impétrants contre l'abbé opposant, 1610-28.
- 1H343** (Liasse.) — 77 pièces papier, dont 4 cahiers de 18-79-13 et 37 f., 2 sceaux.  
**1610-1758.** — *Hte-Justice* : Procès (suite). Procédures : assignation ; requêtes ; — réponse des habitants refusant à M. de Corinthe la qualité de 1<sup>er</sup> habitant et des bois pour réparer la maison de Devecey, 1623 ; — accordances, enquêtes ; inventaire de pièces ; avis de droit, etc.
- 1H344** (Liasse.) — 7 pièces papier, dont 1 cahier de 17 feuilles. 1 parchemin.  
**1650-1704.** — *Procès : impositions* ; état des villages ; *Perrouse* : 340 L impositions ordinaires (labours 330 arpents ; prés 24 faux, vignes 110 ouvrées) ; *Boult* 300 l. (labours 1500 arp., etc. ; *Aulx-les-Cromary* 250 l., *Villers-le-Simple* 40 l. ; *Neuveville-les-Cromary* : 200 l. — Perrouse est la communauté la plus chargée. — Inventaire de Cl. Berthod, granger des Bénédictins, contre les habitants. — Procès au sujet du logement des troupes. — Mémoire sur le fond du procès : dons gratuits avant 1668 et impositions réelles ensuite. — Arrêt du Parlement de 1651 ; ordonnance de l'Intendant de Beaulieu, par laquelle les biens que les Bénédictins possédaient avant 1651, sont déclarés exempts comme nobles, 1675. — Répartements 1687-97 — 1703-04. — Arrêt du Parlement, qui renvoie à la Cour des Aides le procès ci-dessus, 1700. — Procès contre les habitants demandeurs en entérinement de lettres de relief, obtenues du Parlement le 9 sept. 1601.
- 1H345** (Liasse.) — 80 pièces papier, dont 2 imprimées, 5 parchemin, 1 sceau.  
**1703-1751.** — *Procès (suite)*. — Rôle de l'imposition de Cromary, 1703. — Mémoire des Bénédictins c. les habitants de P., ayant pris fait et cause pour leur répartiteur de 1707, appelans devant la Cour des Aides de Dole, d'un jugement provisoire du Présidial de Vesoul ; — mémoire des dits pour que la cote de leurs fermiers soit réduite à la portion colonique, 1707-08. — Mémoires divers et répliques. — Sentence de l'Intendant condamnant les habitants à payer 230 l. pour dépens, 1718. — Requête d'emploi pour les Bénédictins, 1717. — Étals de frais, etc.
- 1H346** (Liasse.) — 36 pièces papier, dont 1 cahier de 19 f.  
**1385-1735.** — *Procès divers*. — AS. G. Biérix, meurtrier de sa femme, rendu à la justice de St.-V., par le C<sup>te</sup> de Bourgogne, 1385. — Sentence au profit des habitants de P. contre ceux de They (parcours dans les bois de Charansoy), 1519. — Traité des premiers avec ceux de Buthier (aff. du champois et mésus), 1520 ; — avec ceux de Cromary (procès pour les prés du Vernet et de la Vernotte et bois du Conroy), 1578-94. — Accordances des habitants de P., impétrants en nouvelleté contre les Bénédictins, v. 1620. — Jugement de la Maîtrise des eaux et forêts de Besançon défendant à Ant. Borrey, dame de la Vaivre, Vve de L. de Clairans, de couper des bois dans le bois de P., 1706. — Procès au sujet de bois coupé dans le Con des Laoutres, les Bénédictins déchargés de leur amende, 1735. — Divers.
- 1H347** (Liasse.) — 64 pièces papier, 4 parchemin.  
**1673-1789.** — *Procès divers (suite) : contre Lazare Mougard*. — *Affranchissement de la main morte dont était affectée une maison, par les Bénédictins, en faveur des frères Coquard*, 1673-1788. — *Procès des habitants de P. contre ceux de Cromary (contestation dn C<sup>on</sup> de la Fin melée)*, 1687-1788. — Procès des Bénédictins c. J. Datar, de P., 1697-1702. — Procès des habitants, c. le marquis de Sorans (pâturage), 1718 ; — des Bénédictins, c. Ph. Jannet leur sujet mainmortable, qui a établi son domicile à Besançon, ville libre. — Ordonnance du Grand Maître des eaux et forêts, au sujet de la part de bois communal, qui revient aux fermiers des Bénédictins, 1746-89.
- 1H348** (Liasse.) — 28 pièces papier, 21 parchemin, 1 sceau.  
**1531-1751.** — *Famille Bazard*. Traité de mariage, 1604 ; — échanges ; — ventes ; — achats par Oudot B., etc., 1531-1669. — *Papiers de la famille Berthod* (CL, Cl. P. et Jeanne). Procès avec J. Gruet, de Voray ; — achat par les Bénédictins, 1698-1705. — Constitution de rente au profit de St.-V., sur Cl. P. et Jeanne B. ; — comptes de P. Berthod, échevin ; — son mariage, etc..., 1650-1751.
- 1H349** (Liasse.) — 19 pièces papier dont 1 cahier de 29 f. 17 parchemin.  
**1572-1754.** — *Famille Campionnet*. Rente sur CL C. ; — échange ; — vente ; — rente sur C. ; — décret des C. 1614-1754. — *Famille Coquard*. Vente par CL de Scey à Viennot Coquard, de Buthiers, 1572 ; — échanges ; — ventes à Jean C., par divers, 1572-1729.

**1H350** (Liasse.) — 23 pièces parchemin, 13 papiers, 1 sceau.  
**1564-1709.** — *Famille Chasnouillet.* Ventes, échanges. Traité de mariage et affranchissement de Jean Ch. fils, 1573-1677. — *Famille Datard.* — Partage des enfants de CL D. ; Clauda Datard, femme de Jacques Voisin, 1664-1709.

#### SENAIDE

**1H351** (Liasse.) — 14 pièces papier, dont 1 cahier de 18 f., 9 parchemin, 4 sceaux.  
**1173-1435.** — *Titres généraux.* Donation à St.-V. par Ponce, S<sup>gr</sup> de S. des dîmes qu'il possédait, 1173 ; — autre par Gérard de Bourbonne de ses héritages, 1231. — Robert, Sg<sup>r</sup> de S., reconnaît qu'il doit fournir l'huile de l'église, 1219 ; — accord avec ses exécuteurs testamentaires au sujet de cette affaire, 1245. — Vente par J. de Bourbonne d'un champ de 6 j -, pour 11 l. Et et — institutions de maire à Villars-St-M., S., par les abbés de St.-V., 1416-43-59 ; reconnaissance de M. M. de St-Loup, sg<sup>rs</sup> de S., que les sujets de l'abbaye ne dépendent point de leur s<sup>ie</sup>, ni de leur four et moulin, 1439, compromis avec les dits sgrs, 1461. — Aveu de Jean de St.-Loup, selon lequel les hommes de l'abbaye ne sont point des juridiction et si<sup>e</sup> du dit Jean, 1435. — Analyse et copie de titres concernant Genrupt et S., sur lesquels la moyenne et basse justice est reconnue à S.-V., par les seigneurs, 1286-1599, cop. de 1581.

**1H352** (Liasse.) — 17 pièces papier, 16 parchemin, 3 sceaux.  
**1439-1572.** — *Titres généraux (suite).* — Procès entre les s<sup>grs</sup> de St.-Loup et l'abbé, 1461-65. — Transaction entre Gérard de St.-Loup, sg<sup>r</sup> de S. et les Bénédictins, 1469. — Grange du prieur de la s<sup>ie</sup> de St.-V. 1480. — Acensement du canton de Bureau et du bois de la Harde aux habitants, v., 1504. — Dîmes : sentence ordonnant inventaire des vins récoltés à S. : traité avec les habitants (grains 11 l'un, vin et agneaux 16 l'un), 1565 ; — ordonnance du duc de Lorraine Charles, à tous non privilégiés de payer la dîme et manière de la lever, 1572 ; — copie d'homologation du traité du C<sup>al</sup> de Granvelle avec les habitants ; — sentence du baillage de Bassigny et soumission des habitants, 1565.

**1H353** (Liasse.) — 17 pièces papier, 4 parchemin, 4 sceaux.  
**1583-1667.** — *Titres généraux (suite).* — Comptes des amodiations des revenus ; — demandes de diminutions pour grêle, fourniture aux gens d'armes, attestation de dégâts commis par ces derniers, 1583-92 ; — Saisie des revenus, l'abbé de St.-V. n'ayant pas payé sa part de décimes accordées pour 4 ans au duc de Lorraine, 1592. — Reprise de fief au duc de Lorraine par R. du Chatelet, de sa portion de s<sup>ie</sup> acquise de M. de Ligneville, 1614. — Sentence du prévôt de la Marche au sujet des dîmes de vin (à 15 l'une) 1627-28 ; — Requête des Bénédictins au duc de Lorraine, 1667. — Dénombrement par Mad. de Madrusse à la Chambre des Comptes du duché de Bar, de biens au dit duché, 1662-65 ; — saisie sur les premiers pour droits non payés, 1667.

**1H354** (Liasse.) — 18 pièces papier, 10 parchemin, 9 sceaux.  
**1687-1770.** — *Titres généraux (suite).* — *État des biens, droits et revenus des prieurés de Bourbonne, V.-St.-M. et de la terre et s<sup>ie</sup> de S.* : l'abbé possède à S. une s<sup>ie</sup>, dite de St.-Vincent, en moyenne et basse justice, sur leurs hommes et sujets ; des tailles, poules, cens et mainmorte. Les Bénédictins possèdent des dîmes que les habitants ne veulent plus acquitter. Ils ont acheté de M. de Morvilliers une part de s<sup>ie</sup> à S. et à Durau. Ils ont au dit S. : 6 ouv. 3 p. de vignes ; 103 journeaux de labours ; 3 faux et demie de prés (mesure du Barrois) ; ils sont chargés de l'entretien et réparation du chœur de l'église et non des ornements et vases sacrés, « y ayant une bonne fabrique », apr. 1750. — Lettre de terrier pour le marquis du Chatelet et Dambly, 1728. — Vente. — Acquisition de la terre de S., amortissement, confirmation, 1742. Dénombrement, 1742. — Reprise de fief, acte de foi et hommage au roi Stanislas, de la s<sup>ie</sup> de S., 1742. — « État des capitaux de rentes contractées pour payer les s<sup>ies</sup> de S., », 1748. — Acensement du moulin d'En-Bas pour 29 ans, 200 l., 1750. — État des emprunts v. 1700.

**1H355** (Liasse.) — 41 pièces papier. 6 parchemin, 6 sceaux.  
**1743-1785.** — *Titres généraux (suite).* — Correspondance diverse. — Deux dénombremens de la s<sup>ie</sup> de S., donnés au Roi de France en sa qualité de duc de Lorraine, 1772-78.

**1H356** (Liasse.) — 33 pièces papier, 1 parchemin, 1 sceau.  
**1500-1670.** — *Seigneurie.* — Acensement de la terre de Durau, 1500. — Echule de Jean Clerc. — Rôles de la taille, 1614. — Echanges, achats, correspondance, etc. — Reprise de fief au duc Charles de Lorraine pour le marquis du Chatelet de sa portion de s<sup>ie</sup> à S., 1665. — Quittance, etc., 1670.

**1H357** (Liasse.) — 25 pièces papier.  
**1674-1754.** — *Seigneurie (suite).* — État des redevances par les habitants à Mme du Chatelet. — Extraits des rapports d'amendes, mesus du greffe de la Hte Justice, 1722 25. — Bail du moulin, 1730. — Déclaration des revenus, 1751.

**1H358** (Liasse.) — 3 pièces papier dont 1 cahier de 64 f.  
**1350-1739.** — *Reconnaissances.* — Déclaration et dénombrement des meix, maisons et héritages divers qui sont sous et rière la s<sup>ie</sup> de St.-Vincent, à cause du prieuré de V.-St M., 1530.— Attestation en forme de reconnaissance, 1609. — Déclaration des biens du prieuré de V.-St-M., 1749.

**1H359** (Liasse.) — 18 pièces papier.  
**1658-1789.** — *Acensement*, 1740-80. — *Amodiations diverses*, 1742-76. — *Moulin*, 1658-1789. — Adjudication et baux divers. — Visites. — Extrait des rapports d'amendes de mesus, 1726.

**1H360** (Liasse.) — 79 pièces papier, dont 2 cahiers de 26 et 32 f., 3 parchemin.  
**1503-1779.** — Procès des Bénédictins (s<sup>grs</sup> en partage de S. et pour moitié de la terre de Durau) avec les habitants au sujet du droit d'usage dans la forêt de Durau (acensement de D., 1503 ; — quittances ; — mémoires des frais, salvations), 1503-1747 ; — au sujet de réparations dans l'église de S. (à la charge des Bénédictins

décimateurs, 3.000 l. de revenu), 1766-79.

- 1H361** (Liasse.) — 55 pièces papier, 6 sceaux.  
**1594-1688.** — *Procès (suite)* avec les habitants ; dîmes, portion congrue et réparations à l'église (défaut, répliques, etc., ordonnance aux habitants de déclarer sous serment la quantité de vin qu'ils ont faite pour payer de 16 l'un) ; — les Bénédictins condamnés à payer 150 frs barrois au curé de Villars pour S., 1665. — Portion con grue de 300 l. par an pour le curé de Villars ; saisie des dîmes des Bénédictins, 1665. — Réparations : les habitants ne sont pas tenus à celles du clocher, 1683.
- 1H362** (Liasse.) — 50 pièces papier, 1 sceau.  
**1689-1771.** — *Procès (suite)* contre J. Bergelot, curé de Villars ; — contre P. Billaud « dejeté de la cure de V., par sentence de M. l'Official de Besançon », 1692 — Marché pour réparation à l'église (plan) ; — procès contre les habitants (desserte), 1715. — Difficultés et transaction avec le curé de V., au sujet des noales, 1740-1771.

## VILLAGES

- 1H363** (Liasse.) — 10 pièces papier, 8 parchemin, 1 sceau.  
**1242-1782.** — *Aboncourt* (Hte-S.), 1256-1651. — Concession à St.-V., par l'archevêque Guillaume, de l'église, 1256 ; — Reconnaissance par le curé à l'abbé patron, des 2 parts des aumônes à Noël, Pâques et la Toussaint, 1316 ; — Sentence de l'Official : le curé doit payer le droit de patronage, soit les 2/3 des offrandes et autres droits paroissiaux, 1651. — *Aigremont* (c<sup>ne</sup> de Roullans, D.). — Déclaration des revenus et charges par le curé pour son bénéfice : 1 portion dans la dîme de vin et de grains, pour tenir lieu de congrue : « Ma dîme de grains peut produire 90 paires, le pair c'est un pénal ou bichet de bon grain et un pénal d'avoine ; le pénal ou bichet pèse 70 ou 72 l. Le pénal de seigle se vend 40 ou 50 s. ; c'est une espèce de grain peu estimable. Le blé de dîme ne vaut pas celui des particuliers ; il se vend 4 l. ou 4 l. 10 s. ; le pénal d'avoine, 20 s. La dîme de vin 18 à 20 muids ; le muid de 125 pintes, à raison de 15 à 16 l. le muid à cause de la gabelle, 7 l. par muid pour le vendre en Lorraine ou en Bourgogne. — *Ambre* (c<sup>ne</sup> de Bouclans, D.). — Confirmation de la donation de 9 penaux dans les dîmes, 1242. — Concession d'un champ à St.-V., 1242. — *Arc et-Senans*, 1660-1727. — Échanges; achats par divers et les Bénédictins.
- 1H364** (Liasse.) — 63 pièces papier, 3 cachets.  
**1727-73.** — *Arc-et-Senans (suite)*. — Procès contre Cl. Andrey ; — transaction contre J.-P. Goubey et P.-F.-E. Masson d'Aulhume (1), « chapelain de la grande chapelle d'Eclans » (2) ; — sentence du baillage de Quingey, 1729 ; — échange d'un champ avec Goubey ; quittance des frais, etc.
- 1H365** (Liasse.) — 14 pièces papier, dont 1 cahier de 35 f., 3 cahiers.  
**1619-1784.** — *Auxon Dessous*, 1619-68. Requête, quittances.— *Avanne*, 1619-98. Ventes. — *Avrigney* (Hte-S.), Reconnaissance de L. Riduet envers J.-G. de Vaudrey pour la s<sup>ie</sup>, 1621. — *Authoison* (Hte-S.), 1625-1784. — Sentence arbitrale de M. de Corinthe au sujet des droits curiaux, 1632. — « Pièces du procès » du curé contre l'abbé Boisot, au sujet de la portion congrue et du patronage, terminé par une sentence condamnant le curé à donner 8 frs par an, 1689. — Copie de titres concernant le P<sup>dt</sup> Lefèvre, qui a fait siens héritiers les Bénédictins et déclaré que la dame d'Authoison lui devait des pensions qu'elle nie ou restreint, 1689. — Grosse de traité en supplément d'abonnement de 13.000 l., entre l'abbé S.-M. Amelot et les habitants, 1784.

(1) V. E. sup. 3552.

(2) Jura, C<sup>om</sup> Rochefort.

- 1H366** (Liasse.) — 28 pièces papier. 1 parchemin.  
**1310-1790.** — *Battenans* (Marchaux, D.). — Concession du pré Belvard, 1351. — *Beaumotte-les-Pin* (Hte-S.), 1210-1788. Envoi en possession de l'église pour l'abbé contre Aymon de Beaumotte, par sentence de l'Archevêque, v. 1210. — Quittance donnée au curé par le Réfectoier, pour le patronage qui était de 2 florins, 1581. — Factum contre la marquise du Chalelet à propos d'une sujette mainmortable. — Reconnaissance du droit de patronage par le curé (20 gr.), 1636. — Traité avec les habitants au sujet des dîmes (20 frs par an), 1661. — Mémoire des héritages dépendant de la cure, 1662. — Procès à l'Official pour le paiement du patronage, 1679. — Vente à J.-B. Vorget, procureur fiscal en la justice de Pin, des portions de s<sup>ie</sup> à B. et Pin avec les cens, dîmes, dîmes, les droits de lods, justice, retenue, mainmorte et autres droits seigneuriaux et autres, par l'abbaye de St.-V., 1788.
- 1H367** (Liasse.) — 20 pièces papier, 4 parchemin, 2 sceaux.  
**1375-1784.** — *Besnans* (Hte-S.). — Donation du moulin d'Ucence, sis à Maussans (Hte-S.), avec le cours d'eau entre ce moulin et celui de Besnans, 1275. — Traité entre B. et Maussans au sujet du patronage de l'Ile de Venol, 1324. — Accord entre les habitants de Monbozon et ceux de B., fixant leur part respective dans les bois, 1339. — État des héritages de St.-V. à B., 1535. — Amodiations de la Grange et des terres de B., pour St.-V., 1574-1676. — Procès au sujet du bois des Bruleux. — État des terres de St.-V., 1677. — Déclarations des fonds de la cure par l'amodiateur, 1712. — Vente, 1782.
- 1H368** (Liasse.) — 9 pièces papier, dont 1 cahier de 18 f. 2 parchemin, 1 sceau.  
**1250-1740.** — *Bétoncourt-les-Ménétriers* (Hte-S.). — Procuration, 1715. — *Berne*, 1644-1789. — Règlement pour la garde des vignes par J. de Chalons, 1345. — Amodiations des vignes de St.-V., 1644-1782. — Sentence du Subdélégué, en vertu de laquelle la vigne de St.-V. doit être rayée du répartition, étant de la fondation primitive de la dite abbaye, 1678. — Traité pour le défrichement d'une vigne — *Blondefontaine* (Hte-S.). Requête à l'Archevêque pour obtenir un desservant avec pièces à l'appui, 1250-1702. (Le patronage accordé à St.-V., 1250. La desserte par le curé de Raincourt.) — *Bonnay*. 1572-1740. — Pré dénoncé de la directe de St.-V., 1572. — Transaction concernant l'affranchissement des habitants entre le Chapitre et les dits habitants (cop), 1740.

- 1H369** (Liasse.) — 8 pièces papier, dont 1 cahier de 11 f. 7 parchemin.  
**1385-1446.** — *Bouclans*. — Donation de 2 bichets de froment par Jean de Montfaucon, 1305. — Cens de 25 s., acquis sur une vigne, par St.-V., 1328. — Échange avec J. de Montbéliard, sgr de Montfaucon (8 b. de blé contre les possessions de St.-V., à Guyans-Vennes, 1333. Union de la cure d'Osse à celle de B., 1363. — Procès à l'officialité contre O. et Et. Priet. de B., au sujet d'un cens de 10 s. ; reconnaissance du dit cens, 1406-09 ; — contre le curé de B., qui avait un agneau à Carnaval, 1446.
- 1H370** (Liasse.) — 23 pièces papier dont 2 cahiers de 16 et 10 f.  
**1446-1765.** — *Bouclans (suite)*. — Sentence de l'Official contre le curé : les 2/3 des oblations sont maintenus à St.-V., 1446. — Copie de documents ; sentence de l'Official et arbitrale institution de curé, présenté par l'abbé, etc. — Amodiation du patronage pour Je chantre (5 fr. 60 gr.), 1447 ; sentence à son profit, 1447-1646. — Procès c. le curé, 1688-95.
- 1H371** (Liasse.) — 61 pièces papier, 3 parchemin, 2 sceau.  
**1366-1713** — *Boulians* (Hte-S., c<sup>op</sup> Montbozon). — Donation à St.-V. par le damoiseau Jean, dit *Noissé*, 1266. — Lettres patentes pour la réforme de la congrégation de St.-Vanne, 1610 ; — de confirmation, 1618. — Inventaire des biens du P<sup>dt</sup> Le Fèvre ; — extrait de son testament, 1710. — Procès des Bénédictins de Besançon c. la congrégation de St.-Vanne ; Charlotte Thiébaud, v<sup>ve</sup> Camus ; Barbe Th. Thiébaud, v<sup>ve</sup> Lefèvre ; factums. — Acceptation de l'hospice fondé par le P<sup>dt</sup> Le Fèvre dans sa maison neuve, 1712. — Requête au Roi. — Conditions « sous lesquelles on pourra s'accommoder de l'exercice de la charge de P<sup>dt</sup> à mortier..., vacante par la mort de M. Le Fèvre ».
- 1H372** (Liasse.) — 23 pièces papier, 12 parchemin, 1 sceau.  
**1184-1745.** — *Boult* (Hte-S.). Transaction entre Gui de Roche et St.-V. — Échange des possessions de St.-V., à Ray, contre celles de l'abbaye de Bellevaux à B., 1276. — Protestation de l'abbé Boisot dans l'arpentement du territoire de B., pour être maintenu dans les contenance et situation des biens de St.-V., 1691. — *Bussières* (Hte-S.). Factum pour A. Ramel, femme de R. de St.-Germain, dame de B. appelante, contre N. Barat, curé (as. de dîmes), s. d. — *Chalèze*. Grosse de rente, 1712. — Ventes. Procès contre J.-Cl. Marey, 1745. — *Chalezule*. Donation d'une vigne à St.-V., 1184 ; — confirmation, 1289. — Procès au sujet de 4 bichets d'avoine, dûs sur une maison -à Ch., 1340. — Achat d'une vigne, 1524.
- 1H373** (Liasse.) — 10 pièces papier, dont 1 imprimée, 6 parchemin, 1 sceau.  
**1332-1747.** — *Chambornay-les-Bellevaux* (Hte-S.). Citation, 1669. — Reconnaissance, 1747. — *Chatenois* (J.). Donation d'une part de dime, 1232. — Cession par Hugues, fils de P. de Chatenois, damoiseau, d'une partie de la succession de son père ; — échange par Guy de Ch., 1242 — institution à la cure, 1336. — *Champvans* (J.) et *Eclans* (J.). Échange d'une censive de la sacristie de Damparis, contre une autre à Ch., 1514. — *Chaillon-le Duc*. Acquisition d'une maison, 1343. — Vente d'une terre de la mouvance de la s<sup>ie</sup> de St.-V., 1540. — Vente par les habitants à St.-V. « d'une place en communal, remplie de plusieurs sortes de bois... », 1634. — *Châtillon-sous-Mâche*. Factum pour Ig. Talbert, cleric tonsuré et le chapitre de St.-Hippolyte, contre les habitants de Chaux, Courcelles, Châtillon, Neuvier et Froidevaux ; le dit Talbert prétendant dîme avec Mme de Lillebonne (1), v. 1687. — *Châtillon-sur-Saône* (Vosges). Consentement du curé pour que les Bénédictins prennent leur part dans les rapportages, 1694.
- 1H374** (Liasse.) — 32 pièces papier, 2 parchemin, 2 sceaux.  
**1251-1713.** — *Chaucenne*. Legs d'un meix, 1252. *Chemaudin et Vaux* (2). Déclaration des droits et fonds de St.-V., 1687. — *Chenecey*. Accord avec P.-F. et Cl.-F. Peraffans, 1715 ; — droit de l'abbaye sur les biens des Peraffans, dit Belin (portion de jardin et bâtiments), 1697. — Déclaration des biens sis à Cit., appartenant à P.-F. et Ci -Fr. Peraffans ; — Factum pour les Bénédictins, créanciers et opposants au décret ; — séquestre des biens des dits Peraffans, 1700-13.
- 1H375** (Liasse.) — 101 pièces, 4 parchemin, 1 sceau.  
**1543-1790.** — *Choye* (Hte-S.). Union de la chapelle à la mense. — Amodiations et baux des biens dépendant de la chapelle. — Quittances. « Les Bénédictins possèdent comme jouissance de la chapelle de Molamboz 8 j. de t. labourables ; 2 f. de prés ; 6 ouvr. de vignes, délaissées a bail pour 100 l. ... ». — Décl., 1790.
- 1H376** (Liasse.) — 40 pièces papier, dont 1 imprimée, 1 sceau, 3 parchemin.  
**1146-1740.** — *Cirey-les-Bellevaux* (Hte-S.). Concession par l'Archevêque Humbert à l'abbaye de Bellevaux de l'église de C., échangée à St.-V. contre d'autres églises, 1146. — *Cordiron*. Sentence du baillage de Besançon contre F. Deleule, notaire à Marnay (Hte-S.). — *Corre* (Hte-S.). Confirmation par le doyen de Favorney de la donation de l'église de St.-Maurice et de la moitié de l'église de St.-Pierre, faite par l'Arch. Amedée, à St.-V., v. 1200. — Traité avec le curé as. du casuel, 1246. — Institution à la cure, 1294. — Dîme à Montcourt (Hte-S.) : 6<sup>e</sup> partie, reconnaissance, 1740. — *Cour-les-Baume*. Fondation de 30 messes par H. de la Ferlé, 1623. — *Cramans* (J.). Factum pour A. Bonzon, notaire à Salins, contre Fr. Bonin, curé (refus de dîme), v. 1720. — *Darney* (Vosges). Chapelle du Sacré-Cœur, érigée en l'église : charges 86 l. 11 s. ; revenus 223 l. 14 s. 11 d.
- 1H377** (Liasse.) — 10 pièces papier, 9 parchemin, 2 sceaux.  
**1203-1565.** — *Devecey*. Transaction entre Guy, s<sup>gr</sup> de Roche et Roulans et l'abbé de St.-V., avec la médiation de l'Archevêque. 1203. — Concession par Gérard de Sorans de l'usage du mort bois dans ses forêts pour la maison de l'abbé, 1226. — Extrait « des générales reconnaissances du vieil temps », 1226-1535. — Donation de terres, 1232. — Droit de parcours : sentence de H. de Saale, bailli de Bourgogne, 1235. — Richard de Dompiere fait hommage à l'abbé de ce qui lui appartient, 1244. — Échange des possessions de St.-V. à Bonnay, contre celles du Chapitre de la Métropole à D., 1273. — Cession et vente, 1276-87. — Échanges divers à D. et Châtillon, 1353. — Sentence arbitrale fixant les limites du « champoi » réciproque des habitants de Chevroz et D., 1436. — Délimitation des bois communaux de Tallenay et D., 1505. — Échange, 156?

(1) V. E. sup. 2947 et 3186.

(2) V. aussi H 429.

- 1H378** (Liasse). — 3 cahiers de 23, 24 et 30 f.  
**1553-81.** — *Devecey (suite)*. — Comptes-rendus par les maires pour les recettes par eux faites en la mairie et S<sup>te</sup> de D., dépendant de St.-V.
- 1H379** (Liasse). — 55 pièces papier, parchemin dont 2 cahiers de 21 et 13 f.  
**1571-1630.** — *Devecey (suite)*. — Délimitation du parcours réciproque de D. et Chevroz, 1571. — Transaction entre D. et Châtillon, au sujet de la vaine pâture, 1592-1692. — Sentence de la justice de D. contre les habitants, qui s'étaient rassemblés sans le consentement de leur s<sup>er</sup>, 1603. — Etat des revenus de la Sie de D., 1614. — Amodiation des prés et terres, 1615-20. — Procès. — Comptes. — Sentences de la justice de D., 1615-30.
- 1H380** (Registre), 55 et 9 f.  
**16SI-2\*7.** — *Devecey (suite)*. — Livre de comptes.
- 1H381** (Registre) 77 f. couverture parchemin.  
**1653-80.** — *Devecey (suite)*. — « Mémoires touchant les affaires avec les habitants de D. »
- 1H382** (Liasse). — 49 pièces papier, dont 2 cahiers de 43 et 30 f.  
**1632-1700.** — *Devecey (suite)*. — « Journallier », 1632. — Amodiation des château et revenu, 1663. — Journal de la récolte, 1630-31. — Etat des revenus: « Le village... appartient à l'abbaye en toute justice, haute, moyenne et basse. Tous les subjects d'icelui sont de condition main mortable, taillables, courvoyables et monstrables... »; et des terres, 1685. — Acquisitions diverses et échange. — Déclaration des champs, dont jouit l'abbé, par les habitants et échevins, 1676. — Amodiations. — Acensement de la Grange de Valeroi, 1684. — Etat des ouvrages à faire tant dans la maison abbatiale de St.-V., qu'au château de D., 1595. — Instructions sur les limites du territoire de D. et Châtillon, montrant que les bois de la Côte appartiennent à D., v. 1700.
- 1H383** (Liasse). — 45 pièces papier, dont 1 cahier de 33 f., 1 plan.  
**1700-83.** — *Devecey (suite)*. — Plan des bois communaux, 1702. — Procès Biérix c. les habitants; — intervention de l'abbé, 1719-20. — Etat des revenus, v. 1720. — Baux. — Etat des réparations à faire au château, 1756. — « Emprunts » de titres. — Reconnaissance de la ferme par expert, 1766. — Bail pour 2850 L, 1769. — Analyse de titres prouvant que le canton de la Nouheroie, est. du finage et de la mainmorte de D., 1771. — Etat de titres donnés en communication aux habitants. — Acensements.
- 1H384** (Liasse). — 40 pièces papier, dont 1 cahier de 34 f., 1 imprimé.  
**1776-82.** — *Devecey (suite)*. — Procès contre les habitants, inventaire, 1779-82. — Bail à ferme (3.400 l.) 1777. — Idée succincte du procès des habitants de Châtillon c. ceux de D. (as. du bois de la Côte, etc.), 1782. — Etat des fournitures par le fermier, 1782.
- 1H385** (Liasse). — 18 pièces papier, 7 parchemin, 1 sceau  
**1258-1790.** — *Dijon*. Acensement d'une maison par l'abbé de Damparis; — réunion de la dite maison à l'abbaye, 1258-62. — *Dole*. Donation de vignes à St.-V., par Jean de Cromary, 1349. — Vente de maisons avec l'autorisation de l'abbé, 1433. — *Fontain*: Redevances, 1496. — Acquisition de vignes par St.-V. — Procès contre les habitants (imposition de vignes), pour la portion colonique, 1703-07. — Acensement de la S<sup>ie</sup> par l'abbé à J. Ign. Bon Duchéne, écuyer à Besançon, 1766. — Acte en déclaration pour M. de Montgenet, successeur de Duchéne, c. les Bénédictins, 1790.
- 1H386** — (Registre) 75 f., couverture basane.  
**1535-55.** — *Fontain (suite)*. — Terrier de F., St-Ferjeux et Thise.
- 1H387** (Liasse). — 2 pièces papier, dont 1 cahier de 29 f.  
**1610-1731.** — *Fontain (suite)*. — Extrait du terrier, dénombrement et déclarations des droits seigneuriaux, hauteurs, prééminences et héritages à F., Morre. 1610; — autre extrait des rentiers Marie et Simonin, 1610-1731.
- 1H388** (Liasse). — 36 pièces papier, 6 parchemin.  
**1245-1650.** — *Fontenois-les-Montbozon* (H.-S.). Concession à St.-V., dans l'église et l'autel, 1245. — *Foucherans et Fallerans* (D). Ventes; — donations, — Constitution de rente, 1595-1663. — *Fraisans, Dampierre, Rans, Ranchot, Etrepigney* (J.). Enquête sur les dimes de Rans et amodiation. — Généalogie des Bonvalot, 1522-1602. Déclaration des biens de Cl. Bonvalot à Fraisans; — partage entre Marc et Phil. Bonvalot. — Visite et déclaration d'héritages appartenant à Jean Boyvin et Camus, à Fraisans, 1647. — Procès c. les habitants de Rans, Ranchot, Etrepigney (dîme), v. 1650.
- 1H389** (Liasse). — 93 pièces papier.  
**1626-1724.** — *Fraisans, etc. (suite)*. — Partage entre M. et Ph. Bonvalot à Fr., 1616. Amodiations des dîmes de Rans, Ranchot, etc. — Prétention d'A. et Cl. Fr. Camus, tils du Conseiller, dans les héritages sis à Fr.; — déclarations des héritages de Marin Camus à F., v. 1660. — Mémoire des Bénédictins prouvant que ceux-ci ne possèdent pas à Fr. et Dampierre ce qui est mentionné dans leurs titres, 1680. — Etat des héritages donnés à St.-V. par dom F. Camus, à Fr., 1684. — Repartement des impositions royales à Fr. et Dampierre, 1696-1703. — Déclarations diverses des biens. — Prés, 1700-10. — Vente à Jean Pourcheresse, Sg<sup>r</sup> de Fr., Etrabonne, Avanne, etc., par les Bénédictins de leurs biens sis à Fraisans, Dampierre, etc. moyennant 11.000 l., 1724.
- 1H390** (Liasse). — 33 pièces papier dont 1 cahier de 20 f., 1 plan.  
**1576 7881.** — *Franois*. Extraits de toisements faits dans les prés de M<sup>me</sup> de Recologne, 1697-98. — *Germigney* (J.). Inventaire par les Bénédictins (procès contre H. et D. Augier). — *La Barre* (H.-S.). Extrait d'arpentement,

1682. — Vente et bail par les Bénédictins, 1750 66. Procès par les habitants contre les S<sup>rs</sup> Fournier (terrain communal), v. 1755. — Etat des champs de la ferme. — Dénombrement de la S<sup>ie</sup> du Moutot, pour les habitants contre les S<sup>rs</sup> Fournier ; — transaction entre les dits et St-V., 1786-8,7. — *Lanthenans*. Recettes : 188 fr. 4 gr., 5 engr., en 1576 77-78.
- 1H391** (Liasse.) — 43 pièces papier, dont 1 cahier de 27 f., 3 parchemin.  
**1234-1681.** — *Larrians* (H.-S.). Donation à St-V., par Et. d'Avilley, de ses revenus dans l'église et de deux parts de la moitié des grosses et menues dîmes, qu'il avait à Ollans (H.-S.), 1243. — Déclaration de l'abbé de St Paul, que la cure est de son patronage alternativement avec l'abbé de St-V., 1319. — *Laval*. Dîmes ; quittances, 1631 36. — *La Villedieu-les-Quenoche* (H.-S.). Reconnaissance de cens par J. Hurepeau pour la Grange, 1536 ; — sentences de la justice de Villers-Pater, condamnant les héritiers, 1568-97-1616. — Procès contre les Hurepeau, enquête, avis, etc. — Sentence du Lt G<sup>al</sup> du bailliage d'Amont et arrêt du Parlement, condamnant Adr. et Cl. Hurepeau à payer le cens de 6 quartes froment et avoine, 1626-28 ; — Cl. Flusin et consorts condamnés à dédommager les Hurepeau (assignaux dudit cens), 1632. — Reconnaissance du cens foncier de 6 quartes, 1681.
- 1H392** (Liasse.) — 38 pièces papier, 2 parchemin.  
**1610-1765** — *Liesle*. Achat de maisons par divers ; — par les Bénédictins. — Amodiation et visite des vignes de St-V., 1714-73. — *L'Isle-sur-le-Doubs*. Chapelle de la Vraie-Croix. Avis pour le s<sup>r</sup> Capelet, 1610. — *Luxiol*. Décret sur les biens Petit et Chevillotte, 1658.
- 1H393** (Liasse.) — 2 pièces papier, 2 parchemin.  
**14 -1682.** — *Mailley* (H.-S.). Sentence c. les habitants pour l'abbé de la Charité (H.-S.), as. de la dime, 1603. — *Maison-du Bois*. Règlement concernant les communaux, 1558. — *Mamirolle*. Cession à St-V., d'une rente de 42 frs sur les habitants, par Marg. Simonin, de Poligny, 1649 (acq. 1661). — *Maussans* (H.-S.). Bois des Bruleux ; débournement avec Montbozon, 1584 ; — procès avec les habitants de Besnans (H. S.), l'abbé intervenu, 1681-82. *Mazerolles-Vaux*. Etat des terres de la S<sup>ie</sup> de St-V., (s. d.).
- 1H394** (Liasse.) — 13 pièces papier, 8 parchemin.  
**1295-1660.** — *Merey-Vieilley*. Acensement par l'en fermier, 1561 ; — dépendances de sa S<sup>ie</sup>, 1731. — Vente, 1744. — *Miserey*. Affranchissement de J. Menegoz, 1644. — *Montagney* (D). Vente de pré, cédé à St-V., 1634. — Pr.-v. de parachèvement de l'arpentement ; protestation de l'Abbé as. du moulin de la Pesle, qu'il prétend être du finage de Servigney, 1685. — *Montbarrey, Santans, la Loye* (J). Acquisitions par St-V., 1295 1300. — Amodiations de la Grange de St-V., pour 25 bichets, 1423 ; — des revenus de la Loye, 1445.
- 1H395** (Registre.) — 46 f. papier, couv charte parchemin contrat de mariage de 1443  
**1562.** — *Montbarrey (suite)*. Déclaration des héritages de St-V.
- 1H396** (Liasse.) — 52 pièces papier, dont 2 cahiers de 20 et 23 f.  
**1621-1781.** — *Montbarrey (suite)*. Monte des dîmes. — Débournement de la fin de M., où les Bénédictins perçoivent la dime de 100 g. 15. — Arpentement, 1717. — Echange et acquisitions par St-V. — Baux, 1730-50. — Procès contre les habitants et le curé (desserte et dime), 1763 81. — Déclaration des droits, dîmes, terres, etc., de St-V., 1765.
- 1H397** (Liasse.) — 87 pièces papier, 3 parchemin.  
**1774-85.** — *Montbarrey (suite)*. Procès des Religieux et du prince de M. contre les de Preville et l'avocat Briffaut (dîme) ; — arrêt définitif par défaut, 4 Xbre 1784.
- 1H398** (Liasse.) — 20 pièces papier, dont 2 cahiers de 12 et 13 f., 3 parchemin.  
**1222-1775.** — *Montbozon et Thiénnans* (H.-S.). Procès contre le curé de Th. (l'église de Th. commune aux deux villages). — Transaction entre les abbés de St.-V. et Bellevaux d'une part et les habitants de Th. d'autre part (reconstruction du chœur, ornements sacerdotaux), 1774-75, *Mont-de-Laval*. Reçu 1742. — *Montfort*. Procès pour M. de la Rochelle intimé c. P. G. Gardien, appelant (dîme sur quelques héritages) (s. d.). — *Montigny-les-Arsures*. (J.) Acensement de vignes par St-V., 1453. — *Montussaint*. Donation à St-V., par l'Archevêque Gérard, de l'église et de la chapelle de Rognon, 1222 ; — autre donation par divers dans les mêmes église et chapelle, 1234-38. — Engagement fait à St-V. par G. de Roulans de la 12<sup>e</sup> partie des dîmes de ML, pour 4 Lest., 1247. — Donation d'une vigne à St-V., 1277. — Reconnaissance par le curé des droits de patronage, du casuel et des dîmes, 1337-1430 ; — quittance audit curé pour le droit de patronage, 1769.
- 1H399** (Liasse.) — 14 pièces papier, 4 parchemin.  
**1229-1677.** — *Morogne* (C<sup>ne</sup> de Chenevrey, H.-S.). Achat. — Désistement de gagement, 1634-63. — *Morre*. Pension viagère accordée par St-V. à Agnès, V<sup>ve</sup> de Th. Cornuel, qui avait donné une vigne et une maison, 1229 ; — accord avec ses héritiers, 1233. — Consentement à une vente de vigne à l'abbaye, par J. de Montbéliard, sire de Montfaucon, 1294. — Amodiation de vigne, 1643-77.
- 1H400** (Liasse.) — 37 pièces papier, 3 parchemin.  
**1251-1779.** — *Mottey-Besuche* (H.-S.). Donation d'un sujet à St-V., 1257.—*Nods*. Reconnaissance, 1546. — *Ormoy* (H.-S.). Cure : concession par l'archevêque Guillaume, 1251. — Institution par l'Archevêque Eudes sur présentation de l'abbé. — Amodiation du patronage et acensement au profit du chantre, 1319-1737.
- 1H401** (Registre.) — 72 f. papier.  
**1526.** — *Ormoy (suite)*. — Procès du fr. Jean du Port, chantre, contre J. Maignien, vicaire, as. du patronage.
- 1H402** (Liasse.) — 78 pièces papier, dont 1 cahier de 17 f., 1 sceau.  
**1659-1771.** — *Ouge* (H.-S.). Sentence du juge du bureau des Traités foraines à Langres contre A. Caultet, laboureur, 1678. — *Ounans*. Sentence de l'Intendant, déclarant les Bénédictins non imposables, 1676. — Reconnaissances de cens au profit des Bénédictins, 1754-71. — *Pin-l'Emagny* (H.-S.). Procès divers contre

Vorget, sgr de Pin et Beaumotte ; P. D. Mouchoux, procureur au Parlement as. de cens, 1659-1751.

- 1H403** (Liasse.) - 79 pièces papier, dont 3 cahiers de 30, 32, et 41 f., 3 parchemin.  
**1752-58.** — *Pin-l'Emagny (suite)*. — Procès c. J.-B. Vorget et Mouchoux (suite) ; leur condamnation.
- 1H404** (Liasse.) — 83 pièces papier.  
**1759-67.** — *Pin-l'Emagny (suite)*. Procès divers avec Vernier et Courtot ; J. B. Vorget, prêtre.
- 1H405** (Liasse.) — 18 pièces papier, 4 parchemin, 2 sceaux.  
**1244-1715.** — *Pirey*. Concession de cens par divers, 1244-52-1333. — Reconnaissance de cens, 1394. — Sentence condamnant le curé à payer 2 l. est. pour le patronage, 1573. Enquête sur les dîmes dues à St.-V., 1535. — Enquête par les officiers de la prévôté de Châtillon-le-Duc sur commission du baillage de Vesoul : Ecole, Pirey, Miserey, Montboillon (H.-S.), Avanne, Auxon-Dessus, Pin (H.-S.), Champagney, Pouilley, Etuz (H.-S.), Châtillon, Placey, Tallenay, Chaucey, Chemaudin, Recologne, Chevigney, Vaux, Mazerolles, Serre, Montcley, Sauvagny, Pelousey, Geneuille, Auxon-Dessous, Cussey, Chambornay (H.-S.), Chevroz, Boulot, Devecey, Voray (H.-S.), 1573 (copie). — Décret sur Th. Nardin, 1677. — Echange de vignes à Casamène (Besançon), 1715.
- 1H406** (Liasse.) — 9 pièces papier, 5 parchemin, 1 sceau.  
**1185-1502.** — *Pontartier*. Amodiation du droit de patronage de St-Etienne, 1502. — *Pont-sur-l'Ognon* (H.-S.). Cession de la cure, par l'abbé Guichard, au prieuré de Marast (H.-S.) (échangée plus tard contre celle de Thise), v. 1185. — *Pouilley-les-Vignes*. Vente de fruits pendants, 1305. — Maintenu de St.-V. dans certaines vignes, 1348. — Donation de vignes par Jean de Corcondray, haut doyen, 1357 ; — de cens, 1388. — Acensement d'une vigne pour 45 s., 1447 ; — vente de ladite vigne, 1498.
- 1H407** (Liasse.) — 21 pièces papier, 5 parchemin.  
**1251-1752.** — *Raincourt* (H.-S.). Reconnaissance par Bernard, curé de Blondfontaine (H.-S.) et de R., qu'il tient de St.-V. la moitié de l'autel de Blondfontaine et le tiers de l'autel de R. 1251. — Donation à St.-V. par Gallien Poleres (?), curé d'Aze (Saône-et-Loire), des droits de patronage, oblation et dîmes dans les églises de R. et Bl., 1251 ; acensement d'une partie desdits revenus au curé, 1263. — Acquisition du verger de la Colombière par Hugues d'Oiselay, 1392. — Amodiation des patronages, 1480 et ss. — Traité entre le curé et les habitants as. de la maison curiale, 1685. — Procès contre le curé as. du patronage, 1687 ; il donnera 9 frs. par an. — *Rans* (J.). Déclaration des terres, 1621. — *Recologne-les-Ray* et *Ray* (H.-S.). Echange avec St.-V. de 5 faux de pré contre la moitié du péage de Ray, par Othon, sire de Ray, 1283. Reconnaissance et détail des héritages de St.-V. à la Char-motte et Valleroy (1), 1314. — Déclaration des terres de la chapelle de la Charmotte à Recologne, Tincey, Theuley (H.-S.), 1521 (?). — Délimitation de prés, 1718. P.-v. d'arpentement des héritages dépendant de la Charmotte, à Theuley, Tincey, Recologne, Vanne (H.-S.).
- 1H408** (Liasse.) — 18 pièces papier, 1 parchemin, 1 cachet.  
**1216-1784.** — *Rochefort* (J.). Echange avec M. de Guilloz, chapelain, 1723. — *Roche-sur-Linotte* (H.-S.). Vente d'un pré, 1784. — *Ronchamps* (H.-S.). Lettre de fondation de la chapelle, 1269. — Le patronage à St.-V., 1278. — *Rougemont*. Déclaration et reconnaissance des droits curiaux et du patronage de la cure par le curé, 1613-1770. — *Roye* (H.-S.). Cession par G. de la Côte de ses droits de dîme et de patronage, 1256. — Institution à la cure par l'Archevêque Guillaume, sur présentation de l'abbé, 1256. — *Saint-Nicolas-aux-Bois* (Aisne). Cens de l'église, 1606. — *Sauneries de Salins*, 1216-1683. L'abbaye échange un moulin contre 6 sceaux de muire, 1216. — Donation à St.-V. de 10 l. est. sur un puits par la dame de Joinville, 1235. — Achat par St.-V. de 7 sceaux de muire, 1245. — Don par Jean, C<sup>te</sup> de Bourgogne, de 100 soudées de sel, 1243. — Autres dons : de 40 s. sur la saunerie par la comtesse Mathilde, 1320. Traité en vertu duquel les droits de St.-V. sur les salines sont convertis en une rente de 246 frs et 4 charges de sel, dont 2 pour les Religieux, 1651 ; — demande des deux charges par ces derniers, 1683.
- 1H409** (Liasse.) — 35 pièces papier, 11 parchemin, 1 sceau.  
**1199-1500.** — *Santans* (J.). Traité concernant les droits de St.-V. dans les cures et chapelles de S., la Vieille-Loye, 1199-1326-1333. — Achats de terres ; de cens, par l'abbé, 1292-94-1333. — Donation à St.-V. d'un champ, 1323 ; — d'une part de dîmes, 1350. Vente. — Restitution de terres ; 1263-1326. — Réponse aux habitants par les Bénédictins, qui veulent reconstruire une grange, 1326-1466. — Accord avec le s<sup>r</sup> Guigue de Salenove pour réparations à la tour, 1421. — Amodiation des revenus et patronage. — Reconnaissances ; — cens dus à St.-V. 1497-1500.
- 1H410** (Liasse.) — 47 pièces papier, 2 parchemin.  
**1501-1700.** — *Santans (suite)*. Reconnaissance de cens, 1500-01. — Abandonnement de terres au profil de St.-V., 1530. — Etat et déclarations des terres, 1625-29. — Sentence de l'Official, condamnant le curé de S. à payer 5 frs par an pour patronage, 1650. — Les Religieux c. le curé as. des dîmes ; — requête des habitants à l'Intendant, pour la réduction de la quotité des dîmes, 1686. — Quittances.
- 1H411** (Liasse.) — 86 pièces papier, dont 2 cahiers de 22 et 28 f. 2 cachets.  
**1706-90.** — *Santans (suite)*. Demande des habitants en diminution d'impôts, en suite d'incendie, 1706. — Achat de dîmes par les Bénédictins, 1710 ; — liste des dîmes, 1712. — Déclaration du fixe de la cure, 1717. — Echanges divers avec le s<sup>r</sup> de Montmirey. Liste des codécimateurs de Montbarrey. — Monte des biens, 1734. — Réponse des Bénédictins à une requête des habitants (construction d'une grange). — Etat et arpentement des propriétés de St.-V., 1747-48. — Déclaration des droits, cens, redevances, terres confinées, du domaine de Santans, la Vieille-Loye et la Motte, par les Bénédictins, en qualité de fermiers ci-devant desdits domaines, 1754 — Pr.-v. de visite des domaine et château, 1754. — Requête des habitants à l'Intendant as. des impositions, v. 1760. — Réparations à la maison des Bénédictins.—Déclarations de leurs terres par leur fermier, 1787.

(1) Pouillé : Traves, p. 866. Ray. « Sacellum s. Quintini l. d. La Char-motte » — réuni « ab immemoriali » à la mense de St V. — La Grange de Valleroy appartenait autrefois à l'abbaye de la Charité, dépend. de Raze (H.-S.).

- 1H412** (Liasse.) — 58 pièces papier.  
**1423-1779.** — *Santans (suite)*. Amodiations des maisons, terres, dîmes, etc... Résiliation de bail avec J.-F. Cournot, 1747. — Relaissées de terres. — Bail de 1779 : 9 ans, 800 l. 260 m. de froment, 18 m. de navette ; 2 de lentilles, 40 aunes de toile.
- 1H413** (Liasse.) — 70 pièces papier, dont 1 cahier de 14 et 17 f., 1 parchemin, 1 imprimé.  
**1500-1700.** — *Santans (suite)*. Procès contre le curé (dîme) ; les Bénédictins se prétendent curés primitifs. — Déclaration du revenu fixe de la cure de S. et Montbarrey. — Factum contre le curé G. Guyenet, 1695, — enquête ; — descente sur les lieux, etc.
- 1H414** (Liasse.) — 58 pièces papier, dont 1 imprimé.  
**1701-40.** — *Santans (suite)*. Procès (suite). — Traité avec le curé, qui promet 150 l. aux Bénédictins, 1701. — Noms des habitants de S. et M., d'après les rôles de l'imposition, 1701. — Le curé a le 9<sup>e</sup> de la dîme appelée le *Droit-Dieu* (de 4 gerbes par journal), etc. — Factum contre le curé G. Guyenet, 1701. — Dîmes de S.— Procès : Cournot fermier contre le curé Gresset, intervenu, etc.
- 1H415** (Liasse.) — 96 pièces papier, dont 2 cahiers de 24 et 21 f., 1 imprimé, 2 parchemin, 3 cachets.  
**1741-81.** — *Santans (suite)*. — Procès Cournot-Gresset (suite). — Procès des Bénédictins contre Petetin, curé de S., as. du droit du patronage : transaction, 1755 ; — contre Cl. L. Baurans, fermier du curé Petetin, 1759. — 1759. — Déclaration et reconnaissance de la dîme due sur les novales du territoire par Cl. L. Baurans et Denis Pierret, 1767. — Saisies diverses : sur le curé Petetin, etc. 1774.
- 1H416** (Liasse.) — 28 pièces papier, 3 sceaux.  
**1642-1701.** — *Santans (suite)*. Procès contre D. Fr. Bouton, vicaire perpétuel de S. ; c. les habitants de Montbarrey.
- 1H417** (Liasse.) — 82 pièces papier, dont 3 imprimé.  
**1724-82.** — *Santans (suite)*. Régie et administration du domaine royal : limites de la forêt de Chaux ; amodiation du domaine de S. aux Bénédictins : avis, 1742 ; — extrait du compte de la recette générale, 1742-43. — Requête des Bénédictins as. des impôts. — Etat de frais pour le domaine de S., 1753. — Procès à la Chambre des Comptes, de C. F. Peting c. Et. D. Pourcy et les Bénédictins. — Quittances.
- 1H418** (Liasse.) — 55 pièces papier, dont 1 cahier de 23 f., 6 cahier.  
**1739-55.** — *Santans (suite)*. Procès divers. Les Bénédictins c. Fr. Bouchot et divers, Gresset, curé intervenu, J. Fr. Cournot et les habitants mis en cause.
- 1H419** (Liasse.) — 38 pièces papier, 3 cach.  
**1749-1756.** — *Santans (suite)*. — Procès : c. F. Cavaroz, curé de Mont-sous-Vaudrey, 1749 ; — c. les habitants de Santans (dîme), 1749-54 ; — c. Cl. Roy, de S., 1753-56.
- 1H420** (Registre). — 465 f. ; couv. basane.  
**1745-1754.** — *Santans, etc. (suite)*. Reconnaissances de S., Ounans (J.), Mery-Vieille (D.), Viethorey, L'Aigle (Baume-les-D.), La Barre Perrouse, etc..., tant en mainmorte qu'en franc-alleu. Tarif pour percevoir les tailles à Pérouse, tailles pour la S<sup>rie</sup> de l'infirmerie ; de la S<sup>rie</sup> de St.-Amour, à raison de 4 s. tournois ou de France par journal. — Réduction des anc. monnaies en monnaies de France. Valeur des blancs et gros ; des sols est. ; des sols du Comté ; des francs ; des vallemonts de foin réduites en coupes : la faux de pré contient 16 val., le char 8 ; — tarif des lods au denier 12.
- 1H421** (Liasse.) — 27 pièces papier, 4 parchemins, 3 sceaux.  
**1336-1786.** — *Savigny-en-Revermont* (Saône-et-Loire). Vente d'un héritage, 1567. — *Senans* (Arc-et-S.). Réparations à l'église, 1762-84. — *Servigny* (D.). Amodiation du patronage au curé, 1360 ; — déclaration par le curé de ses droits et de ceux de St.-V., dans la dite cure, 1336-39. — Abornement des terres du moulin de la Pesle, 1591 ; — transaction fixant le cens du dit moulin. 1686. — Abornement des bois communaux, 1705. — Baux emphytéotiques d'un champ de St.-V., 1764. — Procès contre J.-A. Goguey, fermier, 1778. — Vente, 1786.
- 1H422** (Liasse.) — 41 pièces papier, 2 parchemin, 1 sceau.  
**1235-1787.** — *Servin*. Legs d'une rente à St.-V., 1629. Sentence de l'Intendant, qui oblige les habitants à payer à St.-V. 333 l. de rente en capital, 1750. — Lettres et quittances, 1629-1779. — *Soing* (H.-S.), Donation à St.-V. d'un chasal par Thierry de S., 1235. — Règlement des droits de l'abbé de St.-V., patron, et du curé de S., dans les revenus de la dite cure, 1259. — Bail des dîmes par l'abbé pour 250 l., 1769 ; 325 l., 1777. — *Theuley-les-Lavoncourt* (H.-S.). Amodiations des revenus de la chapelle de la Charmotte : 60 l., 1729 ; 660 l., 1787 ; — mémoires as. des revenus de la dite chapelle, v. 1750.
- 1H423** (Liasse.) — 51 pièces papier, 8 parchemin, 2 sceaux  
**1160-1651.** — *Thise*. Donation à St.-V. du patronage de l'église par Pareil, flumbert, 1160 ; d'un meix, 1200 ; d'une partie des dîmes, 1231. — Échange d'un fief de St.-V. à Authoison (H.-S.), contre plusieurs héritages de l'abbaye de Bellevaux à Th., 1243. — Donations diverses. 1247-69. — St.-V. échange le patronage de Th. contre celui de Pont, 1303-10. — Amodiations de terres et dîmes, 1590-1583. — Paiement et reconnaissance de dîmes, 1525-1651.
- 1H424** (Liasse.) — 38 pièces papier, 3 parchemin, 1 cahier.  
**1651-1790.** — *Thise (suite)*. Procès avec les habitants as. des dîmes ; — transaction, 10 mars 1652 ; — nouveau procès ; saisie sur l'échevin J.-B. Bernard, 1738 ; — Déclar. de 1790 : la communauté doit la redevance annuelle de 6 mes. de blé et 3 l. d'œuvre, conste par traité de 1652, 1790.



- 1H425** (Liasse.) — **17 pièces papier**  
**1359-1785** — *Thurey*. Achat divers de terres, 1329-1735. — *Trouvans*. 1705-33. Extraits d'arpentement. — Procès Cl. Briseux c. Bouvard. — Vente de vigne. — *Uzelle et Fontenelle*, 1707-55. Billets rentuels. — Procès et traités avec les habitants d'une part, St.-V. et l'abbaye des Trois-Rois et M. de Jouffroy, sgr d'Uz., d'autre part (dîmes), 1770-72. — Ventes de fonds par J.-B. Desprey, procureur de S. Amelot, abbé de St.-V., et en cette qualité sgr spirituel et temporel de Villers-Pater, Besnans, Servigney, Uz. et autres lieux, 1784.
- 1H426** (Liasse.) — **16 pièces papier, 1 parchemin.**  
**1502-1579**. — *Vadans-les-Arbois* (J.). Procès de Ch. Fevre avec Ph. de Poitiers, sgr de V., as. de certains privilèges et franchises.
- 1H427** (Liasse.) — **56 pièces papier, 1 parchemin, 1 sceau.**  
**1355-1784**. — *Valentin*. Acensement d'un champ de St.-V., 1355. — *Valleroy-les-Raze* (dépend de Raze, G.-S.), 1608-1784. Amodiation des revenus de la chapelle, réparations; institution d'ermitte, 1655. — Ventes et donations. — Incendie de la chapelle, 1682. — Fondation de S. Piaget, doyen de Traves, curé de Vy-le-Ferroux, pour l'union de la dite cure avec la chapelle, 1712. — *Valleroy-les-Thurey* (D.), 1614-35. — Achat. — Échange. — Traité au sujet de la Grange. — Grangeage (maison et 40 j. de terre).
- 1H428** (Liasse.) — **62 pièces papier, 5 parchemin, 1 sceau.**  
**1597-1790**. — *Vanclans*. Requête à l'Intendant as. de rentes dues par les habitants, 1743; — *Vandelans* (H.-S.), 1759-76. Procès divers : les jésuites de Salins c. Marlet et divers ; — les Bénédictins c. Roffinot, 1750, — Amodiation à G. Roffinot pour 70 m. de froment; 12 m. de seigle, 120 l. 14 s. d'argent, 1776. — Quittances, etc. — *Vauchamps*, 1597-1787. État des dîmes; — la moitié des dîmes au sacristain de St.-V. et l'autre au prieur de Vuillorbe (1) (traité de 1352), 1676; — amodiations depuis 1616; — sentence du baillage de Baume, 1663. — Quatrième partie de la dîme à St.-V., sur le pied de 2 g. par j. de froment et d'avoine, laquelle partie de dîme amodiée pour 9 l. par an, décl., 1790.
- (1) **Dép. de Glamondans (D).**
- 1H429** (Liasse.) — 34 pièces papier, 2 parchemin, 2 sceaux.  
**1224-1777**. — *Vauconcourt* (H.-S.). 1224-1623. Concession de l'église par l'Arch. Gérard, 1224. — Reconnaissance du patronage, 1330-39 ; — amodiation, 1387-1629, etc. — *Vaudrey* (J.). Assignation c. Cavaroz, curé, 1749. *Vaux* (D. c<sup>on</sup> Audeux). Acquisition d'un pré, 1283-1634. — Procès c. Fleuriot et divers. — Amodiations des droits seigneuriaux, prés, 1644 1777. — Désunion de l'église de V. d'avec celle de Chemaudin : observation des habitants : Vaux, église paroissiale et indépend., depuis 1097 ; — sommation de St.-V. contre les habitants, 1773.
- 1H430** (Registre.) — 248 pièces inf<sup>o</sup>. papier.  
**1760-1763**. — *Vaux (suite)*. Terrier de St.-V., par J. Dumont, notaire à Besançon.
- 1H431** (Liasse.) — 22 pièces papier, dont 1 cahier de 26 f.  
**1703-1787**. — *Verchamp* (H.-S.). Extrait d'arpentement, 1703. — Vente. — Rente sur M. Roffinot et procès avec son fils J.-P. Prudhon, 1747-87 ; transaction, 1787.
- 1H432** (Liasse.) — 30 pièces papier, 2 parchemins.  
**1761-1766**. — *Vernier fontaine*. Procès c. J.-B. Bardey, etc. (obligation rentuelle).
- 1H433** (Liasse.) — 77 pièces papier, 1 parchemin.  
**1612-1775**. — *La Vieille-Loye* (J.) Union de l'église à celle de Belmont, sous la réserve de 121. de patronage à St.-V., 1612. — Procès c. les habitants as. du patronage ; accord moyennant 3 pist. 1619-50. — Nouveau procès, 1689 ; jugement c. les habitants pour le paiement de 12 l. est. — Amodiations par les Bénédictins engagistes du domaine de Santans, la Mothe et la V.-L. (appartenant à S. M.) pour 150 l., 1751. — Procès contre les habitants, 1773-75.
- 1H434** (Liasse.) — 24 pièces papier, dont 2 cahiers de 52 et 15 f.  
**1725-1790**. — *Vieilley*. Citations devant le Juge- chatelain, 1742. — *Viethorey*. 1755 90. Reconnaissance de terres et héritages au profit de St.-V., 1755-65 ; — arpentement des terres en censives, 1786 ; — reconnaissance devant le notaire Cl.-Fr. Faivre de Baume (cahier). 1786 ; plan et contenance des terres acensées aux Grossard. — Un cens de 17 fr. comtois et 12 mes. de froment (mes. de Baume), à cause de plusieurs héritages tenus par les Grossard, solidaires pour lesdits cens, portant lods et amende et retenue ; M Grangier, trésorier, en jouit, au rendement annuel de 36 l. déclar. 1790.
- 1H435** (Liasse.) — 18 pièces papier, 15 parchemin  
**1329-1788**. — *Villers-le-Temple* (Dep. de Perrouse, H.-S.). Déclaration à terrier au profit du marquis Duchatelier Dumesnil, sgr de la Vaivre, etc..., par Ét. et J. Caquard, de Perrouse, 1783. — *Villers-Pater*, 1329-1639. Achat d'un pré par St.-V., 1329. — Amodiation du patronage, 1375. — Usage de l'abbé dans les bois de l'Archevêque et de Franey, 1556. — Acquisition de verger ; — de chenevières et diverses terres, 1657.
- 1H436** (Liasse.) — 12 pièces papier, dont 2 cahiers de 10-87 et 35 f.  
**1653-1787**. — *Villers-Pater (suite)*. Acquisition de terres, 1683-55. Extrait d'arpentement, 1679 ; — révision d'un canton de pré, 1679. — Plan des château et grange, v. 1700. — Acensement du moulin pour 20 m. de froment, 1710-72. — Cantonnement des bois de l'abbé, 1752. — Reconnaissance de l'état des fonds de St.-V., avec requête pour obtenir la permission de démolir le château pour le remplacer par une habitation de fermier, 1766 67. Amodiation des revenus, 3.050 l. 1769 et ss. — Procès c. J.-C. Potard, meunier. — Devis des réparations au

château, 1732. — Vente. — Plan du bois des Rafaux. — État du domaine de St.- V.

**1H437** (Liasse.) — 1 parchemin ; 1 registre, 45 f.  
**1377-1629.** — *Villers sous-Montrond. Vente, 1377.* — *Voillans.* Procès avec les habitants de Plaine-Fin [Dép. d'Autechaux. Baume], as. des parcours et pâturage, 1619 29.

**1H436** (Liasse.) — 48 pièces papier, 2 parchemin, 1 sceau  
**1148-1782.** — *Voray (H.-S).* Donation du droit dépêché par le Ct<sup>e</sup> Renaud, av. 1148 ; attestation par l'Arch. Amédée, 1215 ; confirmation par le C<sup>te</sup> Eudes, 1333. — Règlement des droits de la chapelle, 1213. — Donation d'un champ par Guillaume de Buthier, 1273. — Droit de pêche : maintenue des religieux ; — procès avec P. de Scey ; traité, 1593-94. — Plantation de bornes ; — amodiation de la rivière, 1594-1645. — Cure : déclaration des droits et du patronage dûs à St.-V., 1613. — Amodiation du four banal. — Procès au sujet du moulin, 1708. — *Vougécourt (H.-S).* Déclaration des revenus de la cure, 1782. — *Vy-les-Lure (H.-S).* Réparations à l'église : expertise, 1778.

## COMPTABILITÉ

### MANUELS DE CENS

**1H439** (Registre.) — 224 f. couverture parchemin.  
**1439-1454.** — *Manuels.* Livre blanc (par jour de fêtes).

**1H440** (Registre.) — De 53 et 3 p., papier.  
**1439-1613.** — *Manuels (suite).* — Copie du gros livre blanc, 1439. — Reconnaissances contenues en la copie des manuels de 1476 et 1492 (cens dûs au sacristain); dans le petit livre blanc, 1532-40. — « Cens et rentes voyageurs » 1613.

**1H441** (Registre.) — 60 f., couverture parchemin, ms.  
**1627-1648.** — *Manuels (suite).* — Manuel du revenu à raison de la mense conventuelle ; — biens et revenus dépendans des offices et bénéfices annexés à la mense ; — mi parts (par mois et jour), — Charges du couvent en 1648. — Table au début.

**1H442** (Registre.) — 80 f. couverture parchemin ms.  
**1681-1809.** — *Manuels (suite).* Carnet de rentes par ordre alph. de com. f<sup>os</sup>. Arc-sous-Cicon : « les habitants doivent la rente annuelle de 200 l. pour le principal de 2.000 l... ».

**1H443** (Registre.) — 94 et 9 f. couverture parchemin.  
**1668-1726.** — *Manuels (suite).* Par communes et noms de débiteurs. Table au début.

**1H444** (Registre.) — 138 et 7 f., couverture parchemin.  
**1689-17...** — *Manuels (suite).* « Receipte des intérêts des contrats de constitutions des pensions. — Noms des religieux dont on paie la pension pour avoir opté pour la congrégation de St.-Vanne ».

**1H445** (Liasse.) — 115 f. papier, couverture parchemin, ms.  
**1724-1717.** — *Manuels (suite).* Par noms de communes : La Barre, etc... Table au com<sup>t</sup>.

**1H446** (Registre.) — 90 f. papier, couverture parchemin.  
**1744-1748.** — *Manuels (suite).* Rentes, cens, droits de patronage, loyers des maisons de Besançon, baux à la campagne; état des dettes des Religieux ; — acquisition de Senaide ; rentes remboursées et remplacées.

**1H447** (Registre.) — 30 f. papier, couverture parchemin ms.  
**1748.** — « *Manuels (suite).* Manuel des revenus, rentes, cens, tailles, obligations, patronages, dans différents villages. » Table.

**1H448** (Registre.) — 146 pièces papier, couverture parchemin.  
**1750.** — *Manuels (suite).* — « Rentier du commun des monastères du C<sup>te</sup> de Bourgogne. » Table des débiteurs.

**1H449** (Registre.) — 55 f. papier, couverture parchemin  
**1763-1777.** — *Manuels (suite).* Liste des particuliers qui doivent cens et lods. Table.

**1H450** (Registre.) — 317 et 255 f.  
**1773-1790.** — *Manuels (suite).* « Manuel de cens et rentes. » Avec 2 tables.

### MANUELS ET COMPTES DE CENS

**1H451** (Liasse.) — 3 cahiers de 49 48 et 38 p.  
**1503-1515.** — *Manuels.* Rentes et cens. 1°) 1503-15 ; — 2°) 1505 ; — 3°) v. 1515.

**1H452** (Liasse.) — 1 cahier papier de 34-46-43 et 50 p.  
**1517-1540.** — *Manuels (suite).* 1°) Cens et rentes reçus par le chantre, 1517 ; 2°) par le réfectoier et receveur pour l'année, 1529-40 ; 3°) id. 1532-33 ; 4°) 1533.

- 1H453** (Liasse.) — 4 cahiers papier de 48-48, 45 et 46 p. papier.  
**1533-1538.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1533-34 ; 2°) 1536 ; 3°) 1537 ; 4°) 1538.
- 1H454** (Liasse.) — 4 cahiers papier de 40 p., 25 f., 50 et 51 p.  
**1551-1563.** — *Manuels (suite)*. 1°) par l'enfermier et receveur, 1542 43 ; 2°) 1550-51 ; 3°) 1552 ; 4°) 1556.
- 1H455** (Liasse.) — 4 cahiers papier de 47-59-58 et 55 p.  
**1549-1563.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1559-60 ; 2°) Manuel de cens, rentes, tant d'argent, cire, menades, fromages et autres droits, 1560 ; 3°) id. reçus par l'enfermier, 1562 ; 4°) id. 1503.
- 1H456** (Liasse.) — 4 cahier papier de 56 p., 29 f. 54 et 53 f.  
**1563-1565.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1563 ; 2°) 1563-64 ; 3°) 1565 ; 4°) 1565.
- 1H457** (Liasse.) — 4 cahiers papier de 57-51-52 et 53 p.  
**1566-1573.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1566-67 ; 2°) 1567-68 ; 3°) 1570-71 ; 4°) 1572-73.
- 1H458** (Liasse.) — 4 cahiers papier de 58-46-46 et 47 p.  
**1573-1585.** — 1°) Cl. Grasset, receveur, 1573-74 ; 2°) 1582-83 ; 3°) 1582-83 ; 4°) Cl. Grasset, 1584-85.
- 1H459** (Liasse.) — 4 cahiers papier de 48-44-48 et 48 p.  
**1585-1588.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1585-86 ; 2°) Recette du sacristain, 1586-87 ; 3°) 1587-88 ; 4°) Recette de L. Favernier, enfermier, 1588.
- 1H460** (Liasse.) — 4 cahiers papier de 44, 48, 48 et 47 f.  
**1588-1594.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1588-89 ; 2°) Cl. Grasset, recev., 1589-90 ; 3°) 1590-91 ; 4°) Recette du sacristain, 1593 94.
- 1H461** (Liasse.) — 5 cahiers papier, 42, 42, 47, 43 et 41 p.  
**1594-1599.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1594 ; 2°) 1595 ; 3°) 1596-98 ; 4°) 1598 ; 5°) 1598-99.
- 1H462** (Liasse.) — 4 cahiers papier, 44, 56, 49 et 40 p.  
**1601-1607.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1601 ; — 2°) 1603 0 ; — 3°) 1603 ; 4°) 1606-07.
- 1H463** (Liasse.) — 5 cahiers papier de 44, 43, 42 p. 22 f. et 17 p.  
**1608-1621.** — *Manuels (suite)*. — 1°) 1608 ; 2°) 1610-18 ; 3°) 1611 ; 4°) Recette de P. Dorez, sacristain, 1601 ; 5°) Gens de la sacristie et de la mainmorte de l'enfermerie de Perrouse, Cromary, Buthier et Merey, 1621.
- 1H464** (Liasse.) 3 cahiers papier de 42, 42, 42, 34 et 25 p.  
**1612-1622.** — *Manuels (suite)*. 1°) P. Doroz, sacristain ; 2°) 1612 ; 3°) 1622 ; 4°) 1622.
- 1H465** (Liasse.) — 4 cahiers papier, 28, 21, 57 et 50 p.  
**1621-1626.** — *Manuels (suite)*. 1°) 1623-25 ; 2°) 1623-28 ; 3°) 1624-25 ; 4°) 1626.
- 1H466** (Liasse.) — 7 pièces papier, dont 5 cahiers de 51, 49, 24, 13 et 47 p.  
**1627-30.** — *Manuels (suite)*. — 1°) 1627 ; 2°) 1628 ; 3°) id. 1627 ; 4°) compte des miparts de Cl. Larchois, notaire, receveur, 1628 ; 5°) 1628-30 ; 6°) 1629 ; 7°) 1629.
- 1H467** (Liasse.) — 11 pièces papier dont 1 cahier de 27 p.  
**1634-94.** — *Manuels (suite)*. — 1°) 1634 ; 2°) rentier de l'oratoire (ordre alph.), 1648-90 ; 3°) mesparts ou offices claustraux ; Cl. Et. Catin, notaire receveur, 1683-86 ; 4°) 1687-94.
- 1H468** (Liasse) — 9 pièces papier.  
**1713-38.** — *Manuels (suite)*.
- 1H469** (Liasse.) — 5 pièces papier.  
**1742-61.** — *Manuels (suite)*. — La menade : 40 s. ; là l. est. : 15 s. ; le s. est : 9 d. ; 1 gros en particulier : 1 s. et 1 d. ; l'engrogne : 1 d. ; le blanc : 3 d.
- 1H470** (Liasse.) — 7 pièces papier, dont 2 cahiers de 14 et 13 f.  
**1773-77.** — *Manuels (suite)*. — Besançon et banlieue, compte H. Viguiier, notaire.
- 1H471** (Liasse) — 9 pièces papier, 1 parchemin.  
**1380-1779.** — *Manuels (suite)*. — Confirmation d'un acensement et bail à ferme par l'abbé Hug. d'Oiselay, 1380. — Donation d'un cens de 5 s. est. — Procès c. Ant. et J. Renobert, as. d'un cens de 3 frs. — Procès et transaction avec Thér. Clerc. ; M. Huguel as. de cens, 1755-60. — Divers.

## RENTES

- 1H472** (Liasse) — 9 pièces papier, 1 parchemin.  
**1419-1580.** — *Rentes* : de 4 fl. 1419. — Aff. Sr. Renobert (1) : déposition des témoins. — Rente de 150 fr. sur Jean sg<sup>r</sup> de Rupt, traité de l'abbé avec les religieux, 1520 ; — le C<sup>al</sup> de Granvelle en abandonne les principal et intérêt, 1519-64. — Rente pour le sacristain à Chalezeule (20 fr. pour 250), 1589.
- 1H473** (Liasse.) — 13 pièces papier, dont 1 cahier de 24 f., 9 parchemin, 4 sceaux.

- 1607-1750.** — *Rentes (suite)* : sur les habitants de Fuans ;— de Guyans-Vennes, au profit de St.-V. (princ. : 2876 l. 13 s. 4 d. ; int. réduits à 57 l. 10 s. 9 d.), 1661 ; 4 capitaux de rente, 1670-79 ; requête à l'Intendant pour le paiement de 162 l. 4 s., termes échus, 1749. — Procès Dense. — Marmoz : interrogats, 1628. — Rente sur O. Bassard, de Perrouse, au profit de St.-V., 1629 ; — sur les habitants de Vanclans, cédée au profit de St.-V., 1675-1732. — L'abbé de St.-V. c. J. D. Gaibourg (intérêt de 40 pist. prêtées), 1640. — Bulle de *significavit* pour Marguerite Marvelise ; signifiée à Anne, sa sœur, femme de J. B. Coulon, 1644.
- 1H474** (Liasse.) — 40 pièces papier, 9 parchemin, 3 sceau.  
**1656-1743.** — *Rentes (suite)* : au profit de J. Ligier, prêtre de Sancey, 1656 ; — de M. M. de Perafans, sur la ville de Salins, 1674 ; — sur la communauté de Nancray, cédée par les Bénédictins de Favorney à ceux de Besançon, 1678 ; — sur Quantin de la Cour, 1691 ; Et. Catin, 1694, au profit de St.-V. ; sur divers, 1700-43.
- 1H475** (Liasse.) — 43 pièces papier.  
**1744-1800.** — *Rentes (suite)* : sur les Bénédictins, au profit de Claudine Tharin, citoyenne de Besançon, 1744 ; — d'Ant Callet, Cons, du Roi et son médecin ordinaire en la ville et baillage de Besançon (princ. 3.000 l., int. 1501), 1745 ; — de St.-Vincent de Metz, 1746 ; — au profit de S.-V. de Besançon sur J. Cretin, P. J. Vercy (c. 285 l. ; int. 14 l. 5), 1747. — Billets et obligations rentuels, 1750-69. — Constitution de rente par les offic. munic. de Vesoul, au profit de St.-V. (cap. 4856 l., int. 242 l.), 1774. — Liste des débiteurs, 1790. — Pr.-v. d'aliénation d'une rente due aux ci-devant Bénédictins sur M. Morand, de Bresilley (cap. 1700, arr. 34), 1800.
- 1H476** (Liasse.) — 43 pièces papier.  
**1638-1789.** — *Rentes (suite)* : Quittances.
- 1H477** (Liasse.) — 31 pièces papier.  
**1513-1610.** — *Rentes (suite)* : sur J. de Rupt au profit de l'abbé H. d'Augicourt (capit. de 2.000 fr., rente de 120 fr., rachetable en 16 ans), 1513 ; — procès des Religieux c. l'abbé de Montaigu as. de la succession de l'abbé d'Augicourt et de la susdite rente ; — c. Colard Dyve, procureur spécial du dit sg<sup>r</sup> de Rupt ; — c.M. de Cantecroix (1), héritier du c<sup>al</sup> de Granvelle, qui avait reçu un remboursement de Th. de Clermont, héritier de J. de Rupt, 1570-1603.
- 1H478** (Liasse.) — 86 pièces papier, dont 2 cahiers de 12 et 17 f., 2 sceaux.  
**1613-19.** — *Rentes (suite)* : sur J. de Rupt. — Procès. — Décret sur Fr. Th. Perrenot de Granvelle c<sup>te</sup> de Cantecroix. — Décret sur M. d'Achey, 1613. — Déclaration de M. de Rupt prétendant que la rente de St.-V. est acquittée, 1617 ; — il doit produire la grosse ; — quittances du C<sup>al</sup> de Granvelle, 1618. — Les religieux c. Jérôme d'Achey, neveu du C<sup>al</sup> de Gr., qui avait reçu des sommes en acquittement d'une rente due à St.-V., par M. de Rupt, 1619 ; — collocation des Religieux au décret sur la tour de Montmartin, appartenant au c<sup>te</sup> de Cantecroix, — Instruction du procès des créanciers de M. de Thoraise, neveu du C<sup>al</sup> de Gr. (2), qui avait touché le capital de la rente sur MM. de Rupt.
- (1) V. H. 471.  
(1) V. Perrenot de Granvelle, c<sup>te</sup> de Cantecroix. E. sup. 3430 et ss.  
(2) V. E. sup. 4329, Marguerite Perrenot de Granvelle, av. épous M. de Thoraise.
- 1H479** (Liasse.) — 52 pièces papier, dont 1 cahier de 22f.  
**1619-48.** — *Rentes (suite)* : Procès (suite) : de Rupt. Procès, décret de Thoraise ; — inventaire pour les Bénédictins.
- 1H480** (Liasse.) — 81 pièces papier.  
**1610-79.** — *Rente (suite)* : Procès (suite) : sur P. Arbilleur, transportée à Jean et J.-B. de Mallarmey, 1610-43. — Rente sur Claudine Bisot, femme L. Boisot. constituée en 1619 ; procès des Bénédictins, 1676-79. — Rente sur les habitants de Nancray (5 frs, 3 gr.) ; quittances, etc., 1643-72.
- 1H481** (Liasse.) — 59 pièces papier, 4 parchemin, 7 sceaux.  
**1676-1779.** — *Rente (suite)* : Procès (suite) : El. Nageotte : solvit ; — procès c. Abry, curé d'Ivory (J.). — Rente Th. Bourrelrier de 1.200 fr. action et décret, 1685. — Rente sur H. Miroudot, de Besançon : saisie, 1687-1701. — Rente Bernard, etc., 1691-1779. — Rente Joly : écritures, 1696. — Rente Cl. Carolet de Nanlouard (Hte-S.) (cap. 500 l., int. 27 l.), 1714 ; arrêt pour les Bénédictins, 1712-31.
- 1H482** — (Liasse.) 15 pièces papier.  
**1719-89.** — *Rente (suite)* : Procès (suite) : sur J.-B. Navion Maillot, de Montandon : jugement pour les Bénédictins, 1719-89. — Rente sur les D<sup>elles</sup> Deleule, de Burgille : procès, 1720-61.
- 1H483** (Liasse.) — 31 pièces papier.  
**1714-54.** — *Rente (suite)* : Procès (suite) : J.-L. Curton, marchand citoyen de Besançon : procès, mémoires, sentence définitive. — Affaire Mangin, la dite dame M. doit acquitter tous billets signés d'elle ou de feu son mari, 1725. — Exploit de barre pour les Bénédictins, 1725. — Quittances.
- 1H484** (Liasse.) — 60 pièces papier, 2 parchemin, 1 cachet.  
**1737-60.** — *Rentes (suite)* : Procès (suite) : c. J. Crétin, d'Oiselay, 1741-43 ; — c. Bernard, Faion, 1747. — Procès divers : la communauté des Procureurs en la Chambre des Comptes c. Cl. Fr. Peling et Cl. L. Perron son fermier ; — Ch. F. Mareschal de Charentenay c. Peting et les Bénédictins, 1750-1754.
- 1H485** (Liasse.) — 41 pièces papier, dont 1 cahier de 24 f.  
**1750 69.** — Procès c. J. Guignard de Besançon (saisie, etc.) ; —c. N. Prudhon, de Talnay, 1769.
- 1H486** (Liasse.) — 45 pièces papier.  
**1570-1767.** — *Rentes (suite)*. Divers. — Extrait des rentes et contrats faits en faveur de St.-V., pour 1570. —

Procès c. Monnot-Bardol, 1632 ; — c. Vve Jacques Pierre, de Dole, 1643 ; — c. Hennemand, 1675. — Rentes passives de Salins, 1689-1713. — Procès c. Peraffans, Ch. Richard, tanneur, 1695-1700.— État des rentes remboursées en 1720. — Barre contre la Vve Cl. Roux, 1767.

**1H487** (Liasse.) — 44 pièces papier.  
**1770-89.** — *Rente (suite)*. — Procès c. Vve D. Renaud, et J. Cl. Perrot de Besançon, 1770-73. — Billets rentuels et reçus, 1775-83. — Procès c. D<sup>elle</sup> Jeanne Cl. Bernard, 1775 ; — c. P. Boucheaux, d'Oiselay (Hte-S.), 1776-89.

#### RECETTES ET DÉPENSES (BUDGETS)

**1H488** (Liasse.) — il pièces papier.  
**1600-1668.** — *Recettes et dépenses*. — Revenus spécialement des offices et miparts : Villars-St.-Marcellin, amodié 1.800 frs, etc. ; de la sacristie ; de la réfectorerie ; de la chantrerie ; de l'infirmerie ; des miparts, v. 1632 à 35 ; — État du monastère, 1<sup>er</sup> Xbre 1651 au 1<sup>er</sup> avril 1652, avec les dettes actives et passives, 1661. — Excédent de dépenses 450 frs ; recettes de froment 85 m. ; dépense de froment 400, pour 1662 ; — pour le compte arrêté le 12avril 1663 ; actif : 250 frs ; — états 1664-68.

**1H489** (Liasse.) — 25 pièces papier.  
**1669-91.** — *Recettes et dépenses (suite)*. — États du temporel (budget 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> avril). — Excédent de recettes 730 fr. ; 19 religieux et 9 valets, 1 vache pour tout bétail, 1669. — Sommaire du registre : arg. 2.942 l. ; vin 48 muids ; froment 188 m., etc. — ; 16 relig. du chœur et 3 frères, sans y comprendre les 2 frères convers et 1 frère à St-Ferjeux ; il y a 5 valets, 1691 (lac. pour 1671).

**1H490** (Liasse.) — 21 pièces papier.  
**1690-1711.** — *Recettes et dépenses (suite)*. — États du temporel. — La maison a de 31.893 l. de capitaux de rentes actives ; elle doit une rente en capital de 2.000 l. — 19 relig. du choeur et 4 fr. convers, 5 valets, 1711.

**1H491** (Liasse.) — 170 pièces papier.  
**1713-28.** — *Recettes et dépenses (suite)*. — 17 relig., 4 fr. convers, 10 domestiques, tant au monastère qu'à Pérouse, 1722. — Excédent de dépenses 2.213 l., capitaux de renies : 20.902 l. avec intérêts de 500 l. et 330 l. ; — dettes 8.075 l., plus 5.300 l. pour la construction de l'Église et de la maison de Santans ; — charges : 881 l. 16 s. 6 d. (don gratuit, médecin, pensions) ; — 17 prêtres, 5 frères convers et 6 domestiques (non compris ceux de la Grange de Perrouse), 1726.

**1H492** (Liasse.) — 14 pièces papier.  
**1728-38.** — *Recettes et dépenses (suite)*. — État des biens relaiés par l'abbé Simonin aux Religieux pour former la mense conventuelle, v. 1730.

**1H493** (Liasse.) — 6 pièces papier, 1 parchemin (suite).  
**1738-43.** — *Revenus et dépenses (suite)*. — État général des biens, fonds et revenus dépendants de la mense.

**1H494** (Liasse.) — 11 pièces papier.  
**1744-60.** — *Recettes et dépenses (suite)*. — 19 relig. dont 6 étudiants, 3 fr. convers, 4 domestiq., 1760.

**1H495** (Liasse.) — 5 pièces papier.  
**1761-72.** — *Recettes et dépenses (suite)*. — État des biens fonds, recettes et dépenses. — État des baux, 1761.

**1H496** (Liasse.) — 3 pièces papier.  
**1774-80.** — *Recettes et dépenses (suite)*. — État général des biens et revenus de la mense ; des charges.

#### MANUELS DES REVENUS

**1H497** (Reg.) — 185 f. papier, couv. parchemin.  
**1678-95.** — *Manuels et inventaires des revenus*.

**1H498** — (Reg.) — 62 f. papier, couv. parchemin.  
**1720-24.** — *Manuel des revenus (suite)*. — 2 états généraux des revenus par D. M. Briot et 1). A. Beleney (avec recettes et dépenses).

**1H499** (Reg.) — 95 f., couv. parchemin.  
**1744-50.** — *Manuel des revenus (suite)*. — Registre des biens, fonds et revenus.

**1H500** (Reg.) — 136 f. couverture basane.  
**1754.** — *Manuels des revenus (suite)*. — « Reconnaissances des patronages ou droits de responsions appartenants à la manse conventuelle ». Table. F<sup>o</sup> 55. — « Manuel des cens, tailles, poules, corvées et quartes de four à percevoir sur les forains et déforains, meix et héritages des s<sup>ie</sup> de Perrouse... » ; table et tarif pour percevoir les tailles.

#### IMPOSITIONS

**1H501** (Liasse.) — 35 pièces papier.  
**1581-1672.** — *Don gratuit*. — Lettres patentes de Philippe II confirmant les privilèges de la Comté, 1581, cop. 1663. — Imposition des réguliers : réponse de ces derniers à la requête présentée à la Cour par les commis à

l'Égallement des Trois états de Bourgogne demandant l'exécution du répartition sur les Réguliers, 1666. — Requête des Religieux exposant qu'ils avaient été imposés par la Chambre de l'Église, sans consultation de la Noblesse et du Tiers et contre l'usage ancien, 1666. — Inventaire des pièces produites, 1666. — Billets de répartition entre les Jésuites, Séminaire de Dole, Bénédictins, etc., du don gratuit et du surjet, 1666. — Procuration à F. Fallot, 1666. — Avis de droit ; — réponse des Réguliers, 1666. — Déclaration de la chambre de l'Église que les Religieux seront imposés ; appel par le procureur F. Fallot.

- 1H502** (Liasse.) — 65 pièces papier.  
**1666-72.** — *Don gratuit (suite)*. — Procurations à F. Fallot. — Protestation au Roi par les Réguliers non participants à l'assemblée du clergé, 1666. — Requêtes à la Cour et inventaire, 1666-67. — Assemblée et protestation des supérieurs des Réguliers, 1672.
- 1H503** (Liasse.) — 27 pièces papier.  
**1693-1736.** — *Don gratuit (suite)*. — Assemblée du Clergé de 1693. — Lettres des 9 députés prescrivant la déclaration des revenus, en vue du répartition. — Mainlevée de saisie sur les revenus, 1695. — Déclaration des revenus de St.-V., 1695. — Enregistrement des blasons (édit 19 mars 1696), 1697. — Imposition des lanternes : 374 l. à la charge de St.-V., 1697. — Mémoire pour l'exemption et autre intérêt du clergé, v 1700. — 22.500 l. pour 1701 et 45.000 l. pour les années suivantes. — Protestation de St.-V. contre sa participation au don gratuit, 84 l., 1702 ; — du prieuré de Mouthier, 1720. — Arrêt du Conseil d'État as. du 1/10<sup>e</sup>, 1734 ; — requêtes diverses ; — lettre des curés du diocèse as. de la répartition des don gratuit et 1/10<sup>e</sup> (75.000 l. pour les deux), 1736 ; — leur délibération, 1734. — Requête des abbés de Goailles, Acey et Bellevaux à M. d'Angervilliers ; — réponse des officiers du clergé, 1736.
- 1H504** (Liasse.) — 80 pièces papier.  
**1697-1750.** — *Don gratuit (suite)*. — Répartition et quittances.
- 1H505** (Liasse.) — 28 pièces papier.  
**1751-80.** — *Don gratuit (suite)*. — Répartitions (suite). — Paiements des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> termes. — Mémoire sur les impositions que paient les Bénédictins pour leurs biens au bailliage de Vesoul, 1776.
- 1H506** (Liasse.) — 45 pièces papier, 2 parchemin.  
**1684-1739.** — *Amortissement*. — De la s<sup>ie</sup> d'Esnans ; requête au Roi, 1684. — Édits de 1691 : acquisitions ; déclarations des biens et revenus, 1691 95 96. — Édit du 4 août 1695. — Assemblée générale de 1695 : exécution du recès ; — déclaration des biens acquis de 1600 à 1695. — Édits des 9 et 16 mars 1700. - Amortissements de la Barre et Vandelans. — Requêtes et mémoires as. des nouveaux amortissements ; quittances pour les biens de M<sup>lle</sup> Coquillot et les nouveaux bâtiments, 1700-08. — État des acquisitions, dons, échanges, aliénations du 4 août, 1695 à 1739 : aliénations, 40.283 l. ; acquisitions, 34.233 l.
- 1H507** (Liasse.) — 30 pièces papier.  
**1718-22.** — *Amortissement (suite)*. — *Édits de 1700 : ordonnances de l'Intendant : déclarations, 1718-20.* — *Répartitions et contraintes, 1720 ; — Requêtes demandes en diminution, 1720-22.*
- 1H508** (Liasse.) — 44 pièces papier, 11 parchemin, 1 cachet.  
**1723-50 ; — Amortissement (suite)**. — Arrêt du Conseil d'État portant délai d'un an, 1723 ; — demandes en décharge ; — commandements ; — déclaration des maisons, 1725 ; — quittances. — Arrêt de 1727 : déclaration du 18 mai 1731 : mémoire du clergé du Comté, 1731-32. — État des acquisitions de 1686 à 1732. — Contraintes. — Édit d'août 1749.
- 1H509** (Liasse.) — 46 pièces papier.  
**1672-1771.** — *Capitation*. — Quittances, 1725-69. *Sel*. Requête à M. de Quinonès, 1672. — Sur l'usage du sel en pain ou en grain. — Franc-salé : décharge du droit de confirmation, 1725-26. — Comptes divers : fournitures et frais, 1684. — Quittances aux religieux de Mont-Roland (pension de frères), 1690. — Compte de cellier, 1730. — Les revenus des communs de la Province alloués pour 10 ans, 1762. — Allocation annuelle provisoire de 100 l. par le secret, du Chapitre, 1771.

#### COMPTES JOURNALIERS

- 1H540** (Liasse.) — 2 pièces papier, dont 1 cahier de 25 f.  
**1632-48.** — *Comptes journaliers*. — Recettes ordinaires. — Dépenses de bouche, par mois, 1632. — Fournitures et avances au couvent, par le procureur Pl. Panier, 1645-48.
- 1H511** (Reg.) — 182 et 102 f. papier, couv. parchemin.  
**1649-81.** — *Comptes journaliers (suite)*. — Registres journal de l'abbé Saunier, comprenant : f° I 1° « Mémoires de la dépense et négoces. Le 4 janv. -1649, André Pauthier, d'Estallans, m'a envoyé 20 esmines de froment..., qui me sont dehués annuellement, on qualité de suffragant de l'Archevêque de Besançon au dist Fallerans, par chasque feu... Achète une calotte de satin de 3 frs... ».  
F° 157. Avril 1681 : « Pour une chaise à bras de repos... en tout elle coûte 33 frs. ».  
F° 166. « Mémoires touchant les serviteurs : Cl. Gros- Lambert demeurey céans au commencement d'août, 1643... », fin f° 184.  
F° 1. « Mémoire de la recette d'argent et graines tant de nostre revenu abbatial, que de ce qui concerne nostre office de suffragant de l'archevêque de B. ». Le 3 janv. 1649 reçu 2 écus d'or d'honorable Louys Sire et J. Amyol, citoyen de Besançon... ».  
F° 102. « Du beau fils d'H. Cousin, de Bennans, reçu 7 fr., 10 gr. de lods... ».

- 1H512** (Liasse) — 3 pièces papier, 3 cahiers de 31, 38 et 4 f.  
**1672-81.** — *Comptes journaliers (suite)*. — Dépenses ordinaires (nourriture et dépenses domestiques). 1°) 1<sup>er</sup> janv. 1672 à Xbre 1675. - 2°) 1676-80. — 3°) 1681.
- 1H513** (Reg.) — 40 et 12 f., couverture parchemin, manuscrit.  
**1701-30.** — *Comptes journaliers (suite)*. — 1°) Recette des hôtes, 8 avr, 1701. — Reçu du R. P. Prieur de Mont-Roland et de son conventuel 4 l. 19 s. 26 fév. 1730 : 4 l. du R. P. de Vaucluse. — 2°) Dépenses des hôtes. F° 1. 1<sup>er</sup> avril 1701. « Donnée pour 424 l. de carpes et 9 livres de brochet 105-9-4 ». F° 12. 5 mars 1728 « 5 livres pour de la paille ».
- 1H514** (Liasse.) — 3 pièces papier, dont 1 cahier de 29 f.  
**1730-72.** — *Comptes journaliers (suite)*. — Dépenses pour les vignes, frais de tonneaux, ouvriers, 1730-45 ; — Recettes du vin : en 1743, 204 muids, dont net 142 muids restent en cave le 1<sup>er</sup> avril 1744, 1743-44 ; — Recettes et dépenses du grenier (grains des fermiers et argent provenant de la vente des grains), 1731-41. — État des grains envoyés à St.-V., 16 avril 1763-30 mars 1772 (prix 21.5 s. la mesure).
- 1H515** (Reg.) — 86 et 61 f.  
**1781-87.** — *Comptes journaliers (suite)*. — 1°) Recettes ordinaires et extraordinaires, avril 1781-1<sup>er</sup> juillet 1787, — 2°) Dépenses id., 1<sup>er</sup> avril 1781-15 juin 1787.

#### COMPTES GÉNÉRAUX

- 1H516** (Liasse.) — 3 pièces papier, dont 1 cahier de 52 f.  
**1527-1750.** — *Comptes généraux (suite)*. — « S'ensuyvent les rentes, censés, appartenant à Mess, les Recepveurs du couvent..., reçues par Mess. Jehan Gauthier... », 1527-28. — 2 quittances, 1749-50.
- 1H517** (Cahier.) — 42 f. papier.  
**1577.** — *Comptes généraux (suite)*. — « Compte 3<sup>e</sup>, que rend D. Guibourg, notaire, citien de Besançon recepveur général du revenu de l'abbaye... », 1<sup>er</sup> janv.-31 Xbre 77.
- 1H518** (Cahier.) — 42 f. papier.  
**1590.** — *Comptes généraux (suite)*. — « Compte 5<sup>e</sup> que rend Mess. Jehan Sarragoz, prestre, curé de l'Église paro-chiale de St. Pierre de B., commis à la recepte générale de l'abbaye... à R. Sgr. Mes. Jean Doroz, évesque suffra-gant et vicaire G<sup>al</sup> de l'Archevesque..., pendant la vacance d'icelle... ».
- 1H519** (Cahier.) — 37 f. papier.  
1597. — *Comptes généraux (suite)*. — Compte 12<sup>e</sup> par J. Sarragoz.
- 1H520** (Liasse.) — 3 cahiers de 23, 18 et 31 f. papier.  
**1611-30.** — *Comptes généraux (suite)*. — 1°) Compte par Ph. Caseau, de Poligny, tabellion g<sup>al</sup> en Bourgogne, 1611-13. — 2°) Beceptes et dépenses, 1614. — 3°) Comptes 1630 : dépenses : 3.952 frs ; recettes : 4.133 frs.
- 1H521** (Liasse.) — 4 cahiers de 44, 13, 20 et 24 f. papier.  
**1632-39.** — *Comptes généraux (suite)*. — 1°) « Livre de parties », 1632. — 2°) Recettes et dépenses, 10 juin-31 Xbre 1637. « au mois de juillet 1737, l'on a dépensé en chair et autres viandes 28 frs comme il se voit an mesme journalier ». — En août, 44 frs 9 gr. (chair, œufs, huile, froment, etc.). — 3°) Manuel du revenu, 1638-39. — 4°) Compte par D. Chevreux, cellerier, 1639.
- 1H522** (Liasse.) — 4 cahiers, dont 3 de 27, 22 et 15 f. papier.  
**1640-1714.** — *Comptes généraux (suite)*. — 1°) *Compte par D. Chevreux, 1640.* — 2°) *Dépenses et recettes, fin 1640.* — 3°) *Compte de C. Gabiot, cellerier, 1642.* — 4°) *C. par D. Canivey, 1714.*

#### PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DIVERSES

- 1H523** (Liasse.) — 41 pièces papier.  
**1616-1711.** — *Pièces justificatives.* — Comptes avec divers ; — quittances. — « Prétentions de la maison de S.-V. sur le commun pour l'an. 1685 ». — Recettes et dépenses du grain, 1680. — Contribution au franc-aleu : 128 l., 1694. — Frais de la visite de 1694. — Parties de procureur, 1711. — Dépense des bâtiments de la maison neuve, 1697.
- 1H524** (Liasse.) — 44 pièces papier.  
**1701-1720.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et états de frais divers (bois de la treille, pavé, procureur, fromage, cierge, etc...).
- 1H525** (Liasse.) 43 pièces papier.  
**1721-26.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et notes diverses (pharmacie, nourriture, sellerie, etc...).
- 1H526** (Liasse.) — 56 pièces papier.  
**1727-31.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et factures diverses.
- 1H527** (Liasse.) — 65 pièces papier.  
**1732-38.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires divers ; marchés pour le blanchissage ; le poisson. — Parties du confiseur, du maréchal, du vitrier, du serrurier, du drapier. — Marché du grillage du

chœur 1738.

- 1H528** (Liasse.) — 68 pièces papier.  
**1739-43.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires divers (poisson, ornements, marchés du chœur, apothicaire).
- 1H529** (Liasse.) — 76 pièces papier.  
**1744-46.** — *Pièces justificatives (suite)*. — *Quittances* et mémoires (sellier, apothicaire, arbres, drapier, boucher).
- 1H530** (Liasse.) — 145 pièces papier.  
**1747-50.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires divers (boucher, menuisier, etc.).
- 1H531** (Liasse.) — 59 pièces papier.  
**1751-66.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires divers.
- 1H532** (Liasse.) — 87 pièces papier.  
**1765-1771.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittance et mémoires divers (frais des procureur, épiciers, etc...).
- 1H533** (Liasse.) — 107 pièces papier.  
**1772-75.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires divers (nourriture, apothicaire, etc...).
- 1H534** (Liasse.) — 96 pièces papier,  
**1776-79.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires (nourriture, réparations, etc...).
- 1H535** (Liasse.) — 97 pièces papier, 1 cahier.  
**1780-84.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires divers.
- 1H536** (Liasse.) — 51 pièces papier.  
**1785-92.** — *Pièces justificatives (suite)*. — Quittances et mémoires divers (bois, etc...).